

Rapport d'activité

Conseil d'Etat

—

2014



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Table des matières

1	Introduction	6
2	L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	6
3	Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental	7
3.1	Défi n° 1: Consolider nos infrastructures pour répondre à la forte croissance démographique	7
3.1.1	Adapter l'aménagement du territoire à la croissance de la population	7
3.1.2	Densifier l'offre fribourgeoise en transports publics	7
3.1.3	Moderniser les infrastructures routières	8
3.1.4	Poursuivre les grands chantiers routiers	8
3.1.5	Mettre en œuvre la stratégie pour la société à 4000 watts	8
3.1.6	Améliorer la protection des ressources naturelles et des bases de la vie	8
3.1.7	Projets législatifs du défi n°1	10
3.2	Défi n° 2: Développer une politique de formation favorisant l'insertion des jeunes et des adultes dans un monde professionnel exigeant	10
3.2.1	Réviser le cadre légal et organisationnel de l'enseignement obligatoire et du secondaire 2	10
3.2.2	Mettre en œuvre le concept cantonal de l'enseignement des langues étrangères	11
3.2.3	Promouvoir et organiser la filière de formation des enseignants et enseignantes	12
3.2.4	Positionner les hautes écoles (HE)	12
3.2.5	Renforcer la place de la recherche	12
3.2.6	Promouvoir l'intégration dans l'école des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	13
3.2.7	Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté	13
3.2.8	Encourager l'acquisition et le maintien des compétences de base pour adultes	13
3.2.9	Projets législatifs du défi n°2	14
3.3	Défi n° 3: Encourager l'innovation et le transfert technologique afin de promouvoir une croissance qualitative	14
3.3.1	Assurer la relève professionnelle	14
3.3.2	Favoriser la création de nouvelles entreprises	14
3.3.3	Créer un parc technologique et d'innovation (blueFACTORY)	14
3.3.4	Favoriser le développement des entreprises fribourgeoises et l'implantation de nouvelles entreprises	15
3.3.5	Réaliser le programme de mise en œuvre de la politique régionale	15
3.3.6	Permettre la création d'emplois à haute valeur ajoutée	15
3.3.7	Positionner Fribourg comme un acteur clef de la filière agroalimentaire en Suisse	16
3.3.8	Concrétiser la Vision 2030 du tourisme fribourgeois	16
3.3.9	Projets législatifs du défi n°3	16

3.4	Défi n° 4: Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion	17
3.4.1	Adapter l'offre de soins aux enjeux sociétaux	17
3.4.2	Préserver et promouvoir la santé de la population fribourgeoise	17
3.4.3	Concrétiser le projet Senior+	17
3.4.4	Intégrer les personnes en situation de handicap et lutter contre la pauvreté	17
3.4.5	Consolider les lignes stratégiques de la politique familiale	18
3.4.6	Elaborer un concept global d'intégration des migrants	18
3.4.7	Promouvoir la compréhension entre les communautés religieuses	18
3.4.8	Projets législatifs du défi n°4	19
3.5	Défi n° 5: Adapter la politique de sécurité et la justice à l'évolution de la société	19
3.5.1	Organiser la justice en tenant compte de l'évolution de la société	19
3.5.2	Adapter les structures de détention à l'évolution des besoins	19
3.5.3	Mettre en œuvre la nouvelle politique de lutte contre la criminalité	19
3.5.4	Améliorer les outils de gestion de la protection de la population	20
3.5.5	Organiser la sécurité alimentaire de l'étable à la table	20
3.5.6	Projets législatifs du défi n°5	20
3.6	Défi n° 6: Cultiver l'identité fribourgeoise et optimiser le fonctionnement des institutions	20
3.6.1	Consolider notre vocation de « canton pont »	20
3.6.2	Elaborer et mettre en œuvre un concept et un partenariat pour la promotion de l'image de Fribourg	21
3.6.3	Promouvoir notre politique culturelle et nos traditions	21
3.6.4	Favoriser le sport comme élément de l'identité fribourgeoise	21
3.6.5	Encourager la compréhension entre les communautés linguistiques	21
3.6.6	Renforcer la place des communes comme premier niveau des institutions cantonales	22
3.6.7	Optimiser le fonctionnement des structures territoriales	22
3.6.8	Définir un cadre général de gouvernance des entreprises publiques	22
3.6.9	Projets législatifs du défi n°6	23
3.7	Défi n° 7: Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la modernisation de la gouvernance publique	23
3.7.1	Assurer un équilibre durable des finances cantonales	23
3.7.2	Développer la cyberadministration comme outil de prestation de service (e-FR)	23
3.7.3	Poursuivre une politique du personnel proactive	24
3.7.4	Développer et appliquer le concept de médiation administrative	24
3.7.5	Optimiser le fonctionnement de l'administration grâce aux outils informatiques	24
3.7.6	Mettre en œuvre le concept de développement durable à l'Etat de Fribourg	24
3.7.7	Gérer le patrimoine immobilier de l'Etat de Fribourg	25
3.7.8	Projets législatifs du défi n°7	25
4	Vie du Conseil d'Etat	25

4.1	Séances	25
4.2	Rencontres de travail	25
4.3	Visites et réceptions	26
5	Relations extérieures	27
<hr/>		
5.1	Conférences des Gouvernements cantonaux (CdC)	27
5.2	Fondation ch	28
5.3	Conférences des directeurs cantonaux	28
5.4	Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	29
5.5	Rencontres gouvernementales bilatérales	30
5.6	Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales	30
5.7	Consultations fédérales	30
6	Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2014	31
<hr/>		
6.1	Concernant le compte des investissements	31
6.2	Concernant le compte de résultats	31
6.3	Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2014 (avec indication des incidences financières et en personnel)	32
7	Etat du personnel	35
8	Instruments parlementaires	35
<hr/>		

1 Introduction

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législation.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2014 tient compte, à l'exemple des rapports établis depuis l'année 2007, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, l'état de réalisation des sept défis du programme gouvernemental de la législation, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat et un tiré-à-part sur les relations extérieures (au total 10 documents). Les changements dans le mode d'édition réalisés pour l'année 2013 se sont avérés concluants. Les efforts de raccourcir le compte-rendu, donnant ainsi suite à une demande de la Commission des finances et de gestion se sont poursuivis. Pour la deuxième fois, les documents sont réalisés entièrement au sein des Directions et de la Chancellerie d'Etat selon un nouveau modèle graphique, permettant de travailler avec les outils bureautiques classiques. La version complète du rapport du Conseil d'Etat n'est plus imprimée. Seul un petit nombre d'exemplaires des rapports est imprimé à l'attention du Grand Conseil. L'ensemble des documents seront disponibles sur le site internet du Conseil d'Etat et des Directions.

2 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

Malgré les tensions géopolitiques influençant négativement la conjoncture internationale, l'économie fribourgeoise n'a pas faibli en 2014 et un certain optimisme restait de mise pour 2015, avant que les mouvements sur le taux de change en janvier 2015 ne viennent le relativiser.

Déjà globalement faible en 2013, la croissance de l'économie mondiale a encore ralenti au cours du premier semestre 2014. Elle est toutefois demeurée inégale selon les régions ou pays pris en considération. Si les USA et la Grande-Bretagne ont retrouvé un rythme de croissance soutenu, la zone euro a éprouvé de sérieuses difficultés à remonter la pente. Parmi les pays émergents et en développement, la Chine et l'Amérique latine ont notamment souffert d'une demande intérieure peu dynamique, alors que les tensions géopolitiques ont pesé sur l'activité en Russie et au Moyen-Orient. Dans ces conditions, les perspectives de croissance ont une nouvelle fois été révisées à la baisse pour de nombreuses économies. La prévision d'octobre du Fonds monétaire international (FMI) chiffre le taux de croissance de l'économie mondiale à 3,3 % pour 2014 et à 3,8 % pour 2015. En raison des tensions géopolitiques, la reprise escomptée en 2015 reste extrêmement fragile.

Depuis l'été, la croissance de l'économie helvétique a quelque peu marqué le pas, sans toutefois s'inverser. Des signes de ralentissement ont été perçus sur les marchés d'exportation d'abord, dont le décollage a peiné. De son côté, la demande intérieure, dont la robustesse a longtemps soutenu l'évolution conjoncturelle, a perdu de sa dynamique. L'indicateur de la situation des affaires du KOF, en net repli en octobre, corrobore le fléchissement, les entreprises se montrant également plus réservées quant au développement de leurs futures affaires. Pourtant, même si la plupart des experts s'accordent à penser que ces signes de faiblesse ne sont que passagers, les prévisions de croissance ont été systématiquement revues à la baisse: pour 2014, les instituts de calcul envisagent ainsi une croissance du PIB comprise entre 1,4 % (BAK, CS) et 1,8 % (SECO). Compte tenu des facteurs de risques grevant la conjoncture mondiale, mais surtout européenne, la fourchette de croissance pour 2015 s'étale entre 1,4 % (UBS) et 2,4 %

(SECO). Ces chiffres datant de fin 2014 seront certainement revus à la baisse courant 2015 en raison de la force subite du franc suisse qui pourrait gravement impacter les exportations industrielles.

Dans l'ensemble et depuis le début 2014, la situation de la conjoncture fribourgeoise n'a pas faibli sur l'année. Dans les enquêtes d'octobre menées par le KOF, tout juste relève-t-on que les entreprises se montrent plus timides sur les perspectives d'amélioration de la marche de leurs affaires qu'en juillet. Quelques nuances toutefois: alors que la situation s'est améliorée dans les arts graphiques, c'est l'inverse dans l'industrie des machines et véhicules, où non seulement la marche des affaires mais aussi les perspectives d'entrées de commandes inquiètent. Les commandes aux fournisseurs étant pressenties à la hausse, les affaires devraient en revanche s'apprécier dans le commerce de détail. Le marché de l'emploi est quant à lui resté stable. En moyenne annuelle, le taux de chômage s'est inscrit à 2,9 %. Selon les dernières prévisions du Créa (novembre 2014), l'optimisme est de mise, puisque la croissance réelle du PIB devrait atteindre 2,1 % en 2014 dans le canton de Fribourg, performance supérieure à la moyenne nationale.

Source: Service de la statistique (SStat)

3 Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental

3.1 Défi n° 1: Consolider nos infrastructures pour répondre à la forte croissance démographique

3.1.1 Adapter l'aménagement du territoire à la croissance de la population

Les travaux concernant l'adaptation de la LATeC suite à l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), y compris des dispositions sur le régime de compensation, se sont poursuivis. La révision totale du plan directeur cantonal a débuté; elle devrait se dérouler jusqu'en 2019 (approbation fédérale).

Les travaux de révision totale du plan sectoriel des secteurs stratégiques et d'importance cantonale ont été finalisés. Un géoportail a été mis en place afin de permettre la consultation des terrains disponibles pour l'implantation d'entreprises.

3.1.2 Densifier l'offre fribourgeoise en transports publics

Le RER Fribourg|Freiburg a connu un nouveau développement important en décembre 2014 avec l'ouverture de la halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya, ainsi que l'instauration de la cadence à la demi-heure sur les lignes régionales Fribourg/Freiburg–Yverdon-les-Bains, Fribourg/Freiburg–Romont et Murten/Morat–Kerzers. Parallèlement, la desserte en bus de la Broye a été redessinée et densifiée.

Le développement du RER Fribourg|Freiburg va se poursuivre avec l'instauration de la cadence à 30 minutes sur les lignes Fribourg/Freiburg–Murten/Morat, Bulle–Gruyères et Bulle–Palézieux. Les RE (Berne–)Fribourg/Freiburg–Romont–Bulle seront également prolongés jusqu'à Broc Fabrique. Ces améliorations, échelonnées jusqu'en 2020, nécessiteront d'importantes adaptations dans l'infrastructure ferroviaire.

Dans le cadre de l'étape d'aménagement 2030 du programme de développement stratégique (PRODES), le canton de Fribourg a communiqué 16 projets d'offre régionale et a identifié un projet clé: l'instauration de la cadence au quart d'heure dans le périmètre de l'Agglomération de Fribourg.

3.1.3 Moderniser les infrastructures routières

Certaines améliorations routières se poursuivent. Les travaux des carrefours de Chrüz à Tafers, de Fin-de-Jentes à Cressier et de Sâles à Vaulruz, ainsi que les travaux de mise en conformité du gabarit du passage inférieur sous les voies CFF à Cottens ont été achevés en 2014. Le pont sur la Glâne à Autigny a été remplacé. Les travaux de la traversée de Jaun ont démarré. Les barrières pour les piétons du passage à niveau de Givisiez ont été adaptées alors que les études d'un nouveau pont en vue de sa suppression ont continué.

3.1.4 Poursuivre les grands chantiers routiers

La mise en circulation du pont de la Poya a eu lieu comme prévu le 12 octobre 2014. Ce chantier fait partie intégrante des grandes réalisations routières cantonales et constituait, depuis des décennies, l'une des priorités inscrites au plan directeur cantonal, au même titre que le furent les constructions des autoroutes N1, N12 et de la route de contournement de Bulle H189.

La liaison routière Romont–Vaulruz fait partie des projets routiers cantonaux prioritaires. Les délais sont respectés et la fin des travaux est prévue en 2015.

3.1.5 Mettre en œuvre la stratégie pour la société à 4000 watts

Avec la modification de la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie (LEn) entrée en vigueur au 1^{er} août 2013, différentes mesures ont nouvellement été mises en œuvre, notamment l'obligation de réaliser un certificat énergétique des bâtiments pour toute aliénation ou toute nouvelle construction. La mise en œuvre de l'article 18a LEn concernant les gros consommateurs a également débuté avec l'établissement de la liste des entreprises entrant dans cette catégorie et la mise en place de séances d'information dans les districts afin de présenter le concept et les modèles de conventions. Une modification du règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie a été mise en consultation et, après prise en compte des remarques formulées, elle pourra probablement entrer en vigueur dès le début de l'année 2015.

Les différents programmes d'encouragement visant à favoriser l'utilisation efficace des ressources énergétiques et le développement des énergies renouvelables ont continué de déployer leurs effets. Les études initiées en 2012 et en 2013, relatives notamment à la réactualisation du concept éolien, à la géothermie profonde et à la valorisation des rejets thermiques, se sont poursuivies et les premiers résultats ont été obtenus. Les premiers kWh de courant labellisé Naturemade Star ont été livrés dès le 1^{er} janvier 2014 aux bâtiments de l'Etat afin de concrétiser l'article 5 al. 6 LEn.

Dans le but de stabiliser la consommation d'électricité, voire de la réduire à long terme, une vaste campagne de sensibilisation a démarré en octobre 2013 et devrait se poursuivre jusqu'à la fin 2015. Différentes actions ont été menées en 2014 dans ce contexte, avec notamment le lancement du « Challenge OFF » visant à stabiliser la consommation d'électricité dans le canton durant la période allant de juin 2014 à mai 2015. Par ailleurs, le programme de formation continue Energie-FR débuté en 2013 a poursuivi son développement en rencontrant un succès certain pour les cours proposés en 2014. Il se poursuivra jusqu'à fin 2015.

L'Etat a également été très actif dans les discussions intercantionales s'agissant notamment de la révision du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) dont la version finale devrait être adoptée en janvier 2015 par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), ainsi que pour ce qui concerne la stratégie énergétique discutée au niveau de la Confédération.

Il est finalement à relever qu'une étude menée par le WWF sur l'évaluation de la politique énergétique des cantons suisses, et publiée fin 2014, a placé Fribourg dans le peloton de tête des cantons pionniers dans ce domaine.

3.1.6 Améliorer la protection des ressources naturelles et des bases de la vie

2014 a vu l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (LPNat) et de son règlement d'exécution (RPNat). Un important travail de sensibilisation et de présentation de différentes aides à la mise en œuvre préparées à l'intention des communes et des milieux intéressés a été réalisé par le service de la nature et du paysage (nouvellement créé). Au niveau agricole, les deux tiers de la surface agricole utile (SAU) du canton font désormais partie de projets de mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité (anciennement surfaces de compensation écologique), la totalité du canton est couverte par des projets permettant de déclencher des

contributions à la qualité du paysage et la majorité des prairies et pâturages maigres d'importance nationale est désormais sous contrat.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, la loi cantonale sur les eaux (LCEaux) demande une gestion globale des eaux à l'échelle régionale. Pour ce faire, les communes doivent se constituer en bassins versants, c'est-à-dire en entités hydrographiques cohérentes qui permettent de gérer à la bonne échelle l'ensemble des eaux d'une région. Après une large consultation, le Conseil d'Etat a fixé, dans sa séance du 15 décembre 2014, la délimitation des bassins versants. Les communes disposent d'un délai jusqu'à fin 2016 pour mettre sur pied leur nouvelle organisation. La planification cantonale devra être réalisée dans le même délai.

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, le règlement sur les sites pollués fixe les modalités de perception de la taxe cantonale sur le stockage définitif des déchets. Il apporte des précisions sur les mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement des sites pollués et sur le subventionnement de ces mesures. Concernant le subventionnement cantonal pour l'année 2014, 17 demandes ont été déposées par des communes, dont 12 pour des sites de stockage et 5 pour des stands de tir. Il s'agit de projet d'investigation, de surveillance ou d'assainissement. Pour 2 sites pollués, le canton doit prendre en charge des coûts de défaillance suite à l'insolvabilité des perturbateurs. Des avances de frais pour réaliser l'investigation préalable ont été faites pour 3 sites pollués. A fin 2014, 1132 sites pollués sont inscrits au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg.

La réalisation des mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge de la Pila s'est terminée en 2014. Les mesures préliminaires entrent dans une phase d'exploitation qui durera jusqu'à l'assainissement du site. Un projet de plan d'action qui précise les investigations complémentaires à entreprendre sur la décharge et dans la Sarine a été élaboré et soumis aux principaux concernés durant l'été 2014.

En ce qui concerne la qualité de l'air, les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Pour ces substances, les valeurs limites d'immission sont régulièrement dépassées. Concernant l'ammoniac, qui est mesuré depuis 2006, les niveaux critiques pour la protection de la végétation sensible contre les effets directs et chroniques sont également dépassés.

En matière de bruit, le délai d'assainissement des routes est fixé au 31 mars 2018. Le travail, qui a pris son essor en 2008, va s'intensifier durant les dernières années au cours desquelles des subventions fédérales seront encore octroyées. Dans le contexte de la RPT, la seconde convention-programme (2012–2015) prévoit des mesures pour un montant d'environ 26 millions de francs et implique des subventions fédérales d'un montant total de 8 millions de francs.

Le projet Friammon, destiné à réduire les émissions d'ammoniac d'origine agricole, s'est poursuivi, permettant de contribuer à l'acquisition de pendillards notamment. Pour la gestion des engrais de ferme en période hivernale, les différents services de l'Etat collaborent et agissent auprès des exploitants tant par le biais de la vulgarisation agricole que par la mise à disposition de conseils et d'informations régulières sur les conditions d'épandage.

L'étude des échantillons issus des 250 sites fribourgeois montrent que les sols agricoles se portent bien et que le taux de matière organique est stable. Par contre, des analyses effectuées entre 2011 et 2014 montrent que de nombreux sols des quartiers historiques de la ville de Fribourg sont pollués aux métaux lourds.

Concernant la protection de la faune, une zone de tranquillité a été créée dans la région de la Berra. L'établissement d'une telle zone constituait une partie des mesures de compensation à l'octroi de la concession pour l'exploitation de la nouvelle remontée mécanique « Télémixte La Berra » et constitue un projet pilote du canton.

Depuis 2012, le réseau d'observation des sols agricoles FRIBO a entamé son sixième cycle et, conformément au planning annuel, des prélèvements ont été effectués sur 50 sites en 2014. Une prochaine publication est prévue dès la fin du sixième cycle, c'est-à-dire en 2017. Au niveau urbain, sur mandat du SEn, 10 sites ont été analysés pour le réseau urbain, ainsi que 13 sites en ville de Fribourg pour un contrôle au niveau des métaux lourds et des micropolluants organiques.

Au niveau de l'érosion, l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG) a effectué plusieurs conseils et expertises sur demande de propriétaires privés et de communes ayant subi des dégâts d'érosion. Les conseils ont débouché sur l'élaboration de 4 plans pluriannuels de lutte contre l'érosion avec 4 agriculteurs. Un cours sur la prévention de l'érosion dans la culture de pommes de terre bio a été organisé à l'IAG, il a attiré 17 participants.

3.1.7 Projets législatifs du défi n°1

Objet	Etat fin 2014
Loi sur le régime de compensation pour les mesures d'aménagement du territoire (nouvelle)	Avant-projet en consultation
Loi sur le sous-sol (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur les routes (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur les transports : > révision partielle > révision totale	> Avant-projet définitif en préparation > Etudes préalables en cours
Loi sur les forces hydrauliques (nouvelle)	Travaux pas encore commencés
Loi sur l'énergie (révision partielle)	Loi du 15.05.2013

3.2 Défi n° 2: Développer une politique de formation favorisant l'insertion des jeunes et des adultes dans un monde professionnel exigeant

3.2.1 Réviser le cadre légal et organisationnel de l'enseignement obligatoire et du secondaire 2

A la suite de la transmission par le Conseil d'Etat au Grand Conseil du projet de loi sur la scolarité obligatoire et de son message, le 18 décembre 2012, puis des 18 séances tenues par la Commission parlementaire entre le 7 mars et le 14 octobre 2013 et enfin le 5 mai 2014, le projet de loi est passé en plénum du Grand Conseil lors des sessions de février, mai, juin et septembre 2014. La loi a été votée le 9 septembre 2014. Une demande de referendum a été déposée le 24 octobre, mais seules 4016 signatures sur les 6000 requises ont été récoltées jusqu'au délai du 5 janvier 2015. Parallèlement, les travaux relatifs au règlement d'exécution (RLS) ont donné lieu à trois séances de « Tables rondes », réunissant les différents partenaires de l'école. Par ailleurs, des groupes de travail ont été formés pour des sujets spécifiques.

La loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) est en cours de révision. Les différents acteurs du secondaire 2 (représentants des parents d'élèves, des directions et des enseignants) ont eu l'occasion de s'exprimer sur les thèmes qu'ils souhaitent voir aborder dans ce cadre et une étude préparatoire a été réalisée. Un premier avant-projet est en cours de rédaction.

Après les trois nouvelles constructions, c'était au tour de l'ancien bâtiment principal d'être mis à disposition du Collège de Gambach pour la rentrée 2014/15, suite à sa rénovation. L'inauguration de l'ensemble a eu lieu les 26 et 27 septembre 2014. Les travaux relatifs au projet d'extension du Collège du Sud ont débuté le 14 avril 2014. Ils se poursuivent jusqu'à la mise en service des nouveaux locaux prévue pour la prochaine rentrée scolaire. Le 10 septembre 2014, le Grand Conseil a donné son accord à l'acquisition, conjointement avec le canton de Vaud, d'une parcelle pour le Gymnase intercantonal de la Broye, ce qui permettra d'agrandir cet établissement ayant largement atteint sa pleine capacité d'accueil. Par ailleurs, le Conseil d'Etat soumettra prochainement au Grand Conseil une demande de crédit d'étude en vue d'assainir et d'agrandir le Collège Ste-Croix.

Pour la première fois en 2013/14, les différentes étapes de l'année scolaire depuis l'inscription des élèves jusqu'à l'impression des certificats de fin de formation ont pu être effectuées avec le nouveau programme informatique implémenté dans le cadre du projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE). Si des ajustements sont encore nécessaires, ce projet d'envergure se poursuit toutefois dans une plus grande sérénité.

Par ailleurs, des travaux sont en cours pour améliorer le Centre de maintenance des écoles (CME) qui se charge de la centralisation de la gestion des systèmes informatiques des écoles cantonales.

3.2.2 Mettre en œuvre le concept cantonal de l'enseignement des langues étrangères

Le Grand Conseil a approuvé le concept en automne 2010, libérant ainsi l'ouverture des travaux de mise en œuvre. Le concept prévoit trois axes et contient neuf propositions: quatre d'entre elles concernent l'intensification de mesures et orientations existantes, cinq autres nouveautés sont proposées: sensibilisation précoce des enfants à l'apprentissage des langues, cours d'anglais depuis la 7H (5^e primaire), utilisation systématique du portfolio des langues, séquences d'enseignement dans la L2 et formation de classes bilingues, tout d'abord au CO. Lors de l'examen du projet de loi sur la scolarité obligatoire, le Grand Conseil a ajouté une exigence nouvelle, consistant en la mise en œuvre de dispositifs particuliers pour favoriser le bilinguisme dès la première année de scolarisation.

Les points principaux de la mise en œuvre pour l'année scolaire 2014/15 portent sur l'introduction (généralisation) de l'anglais en 8H (6^e primaire), le renforcement des projets d'intégration intensive de l'allemand dans huit écoles du CO francophone, dont un en collaboration entre les deux sections linguistiques sur le site du CO de Morat, la poursuite de l'introduction du nouveau moyen d'enseignement du français dans les écoles de langue allemande, qui concerne cette année la deuxième année de CO. Pour la partie alémanique du canton, ces mesures s'inscrivent dans le cadre du projet Passepartout de six cantons (FR, BE, BL, BS, SO, VS). Dès cette année scolaire, six écoles du CO francophone enseignent l'italien en option en 11H (3e CO). Dans le cadre de la proposition 4 du concept qui traite la thématique « accueillir et informer les enfants et les parents migrants », des films-documentaires présentent l'école, l'éducation et la formation dans le canton de Fribourg : l'accès à l'information concernant l'école, l'éducation et la formation est souvent compliqué pour une famille nouvellement arrivée dans le canton. La barrière de la langue est notamment un obstacle. Il est important de pouvoir disposer d'un instrument de communication dynamique et actuel afin d'informer au mieux les familles et d'un outil pratique pour les professionnel-le-s de l'éducation, les communes ou encore les associations. Ainsi, en partenariat avec la Haute Ecole pédagogique (HEP), un projet de films-documentaires a démarré. Le premier film « Informations générales sur l'école obligatoire » est disponible sur le site internet de la Direction:

Les informations sont accessibles en plusieurs langues et le premier film-documentaire a été traduit en français, allemand, albanais, anglais, espagnol, portugais et tigrinya.

Au niveau du secondaire 2 de formation générale, le nouveau concept de formation gymnasiale bilingue (« classe bilingue plus » et « branche de sensibilisation ») introduit lors de la rentrée scolaire 2014/15 suscite un vif intérêt : 36 % des élèves de première année suivent une des voies d'enseignement bilingue en 2014/15. Globalement, 24 % des gymnasiens suivent une formation bilingue durant cette année scolaire (contre 17 % pour 2013/14). A l'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF), la première année de bilinguisme (filière disponible depuis 2013/14) s'est parfaitement déroulée. Par ailleurs, un partenariat est sur le point d'être conclu avec une entreprise internationale afin de permettre la réalisation à l'étranger d'au moins une partie du stage d'une année que doivent effectuer les élèves des écoles de commerce à plein temps.

Acquises en 2011, les licences du système d'enseignement des langues, appelé « Campus Tell-Me-More », ont permis aux élèves du degré secondaire II professionnel et académique, ainsi qu'à leurs enseignants, d'expérimenter à grande échelle l'apprentissage des langues assisté par ordinateur. Les objectifs de 2011 et 2012 ont été atteints avec, respectivement, 2717 licences exploitées en 2011/12 et 5680 licences exploitées en 2012/13. Bien que la troisième année de test ait permis de presque atteindre l'objectif du déploiement total des licences, il faut admettre que les objectifs d'engagement personnel des élèves n'ont pas été atteints. Sur cette base, proposition a été faite au Conseil d'Etat de ne pas poursuivre ce projet. Dans le contexte des MSE, les montants fixés au budget 2014 pour la poursuite de ce projet ont donc été supprimés.

En raison du nombre d'inscriptions insuffisantes, l'EPC n'a pas pu ouvrir de classes de maturité professionnelle commerciale bilingue depuis 2013/14. L'offre sera cependant reconduite pour l'année scolaire 2016/17.

Dans le courant du printemps 2013, le Service de la formation professionnelle a contribué aux démarches quant à la mise sur pied, dans notre canton, du projet novateur de l'Association « Région Capitale suisse (RC-CH) » qui consiste en des échanges linguistiques entre apprenti-e-s des administrations cantonales et communales des cantons de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Soleure et du Valais.

3.2.3 Promouvoir et organiser la filière de formation des enseignants et enseignantes

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a contribué à une information active des élèves des gymnases et des écoles de culture générale sur le métier d'enseignant/enseignante. La présentation de la profession d'enseignant/enseignante école enfantine et primaire fait partie du programme Job-Info.

Pour 2014, les présentations ont eu lieu le 4 février 2014: 85 personnes ont participé à la présentation en français et 31 personnes à la présentation en allemand.

La promotion de la profession d'enseignant/enseignante a été effectuée par la HEP-PH FR sous diverses formes et a porté ses fruits. En effet, le nombre des personnes inscrites au bachelor de l'enseignement préscolaire et primaire est passé de 354 en 2011 à 444 en 2014 ; cette forte augmentation a malheureusement eu pour conséquence l'introduction d'une limitation à l'admission, afin de garantir une formation de qualité.

Le nouvel horaire a été introduit de manière à permettre aux étudiant-e-s en formation d'avoir deux après-midis de libre pour effectuer des remplacements dans les écoles. L'étude sur la possibilité de la mise sur pied d'une formation en cours d'emploi pour des professionnels d'autres secteurs (Quereinsteiger) et la mise en vigueur du nouveau cursus d'études sont toujours en cours ; par contre, l'admission sur dossier et la validation des acquis et de l'expérience ont été introduites de manière harmonisée dans toute la Suisse romande.

Le projet de nouvelle LHEP a été mis en consultation jusqu'au 31 octobre. Suite au dépouillement, une révision totale a été décidée. Le nouveau projet sera soumis au Grand Conseil au début de l'année 2015.

En complément aux tronc communs (Université de Fribourg/HEP-PH FR) de formation existants, une formation supplémentaire a été mise sur pied en arts visuels et un projet en musique est à l'étude.

3.2.4 Positionner les hautes écoles (HE)

Le canton de Fribourg a adhéré à l'Accord intercantonal sur le domaine suisse des hautes écoles (concordat sur les hautes écoles) qui permettra de mettre en place les organes prévus par la LEHE et qui garantit à Fribourg un siège non seulement à la Conférence plénière des hautes écoles, mais également au Conseil des hautes écoles. La modification de la loi sur l'Université, adoptée par le Grand Conseil le 27 juin 2014, permettra à l'Université de mieux se positionner dans ce nouvel environnement qui mettra encore plus fortement en concurrence les différentes hautes écoles. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015, de même que la LHES-SO//FR, adoptée par le Grand Conseil le 15 mai 2014. En devenant un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, la HES-SO//FR, constituée de quatre hautes écoles, sera encore mieux à même de jouer un rôle important au sein de la HES-SO, renforçant la position de notre canton au sein de cette haute école intercantonale dont il est partenaire. Les premiers travaux de mise en œuvre de cette loi ont déjà débuté, en particulier ceux se rapportant à l'élection du Conseil représentatif du personnel et des étudiants et étudiantes.

Les différents projets de construction ont également avancé. Le crédit d'engagement du bâtiment pour la HEF-TS et la HEdS-FR sur le site des Arsenaux a été accepté en votation populaire. Le siège de l'Adolphe Merkle Institute (AMI) a été inauguré et a pu être visité lors d'une journée de portes ouvertes. Le lauréat du concours d'architecture pour le bâtiment de la Tour Henri a été désigné. Quant au campus de la Faculté des sciences, le crédit pour une construction modulaire temporaire a été approuvé par le Grand Conseil et le mandat d'entreprise totale a été adjugé.

3.2.5 Renforcer la place de la recherche

Les hautes écoles fribourgeoises affirment leur place au sein du paysage de la recherche au niveau suisse et international par des collaborations, des publications, des distinctions reçues et des projets de recherche et de valorisation dont nombreux bénéficient des financements par des tiers obtenus sur la base compétitive. A titre d'exemple, en juillet 2014, la Haute Ecole de santé Fribourg s'est vue attribuer un prix de près de 100 000 francs par

la Fondation Leenaards pour son projet de recherche visant à évaluer un programme pilote de prévention du stress chronique pour les proches aidant des personnes atteintes de démence vivant à domicile.

La participation des hautes écoles fribourgeoises à blueFACTORY se concrétise avec l'acceptation par le Grand Conseil des soutiens financiers sous diverses formes au projet Smart Living Lab (SLL), à la société anonyme SICHH SA et au centre de services Innosquare. Le SLL a été lancé le 9 octobre 2014. Il englobe la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) et un projet de recherche en technologies du bâtiment du futur où cette dernière collabore avec la HEIA-FR et l'Université. La SICHH SA a également commencé son activité limitée à la gestion des projets, en attendant les locaux permettant d'installer les équipements. Innosquare mettra à disposition des entreprises des compétences pointues de recherche appliquée et de développement présentes en particulier au sein de la HEIA-FR. A moyen et long termes, le développement des activités de ces plateformes ainsi qu'une collaboration très étroites avec l'antenne EPFL exerceront un impact fort et positif sur l'économie fribourgeoise.

La création d'un cluster FoodTech dans le cadre de Région Capitale Suisse est un projet pour lequel une collaboration intensive entre partenaires est essentielle. Conduit par l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg, ce cluster se définit comme la combinaison, sur un espace géographique donné, d'acteurs œuvrant dans le domaine de la production et la transformation des matières premières agricoles. Sous la supervision de Région Capitale Suisse et grâce à la conduite du Pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg (PST-FR), le projet a obtenu un financement du SECO pour le poste de cluster manager. Le poste a été mis au concours à la fin de l'année 2014. Des entreprises ont été contactées et se montrent intéressées à participer au lancement du cluster. La gouvernance, la planification et le plan de communication du projet sont rédigés.

3.2.6 Promouvoir l'intégration dans l'école des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers

Conformément à la politique intégrative introduite dans les écoles fribourgeoises depuis la mise en vigueur du premier concept d'intégration de 1999, la DICS a poursuivi son effort d'intégration dans les classes de l'école ordinaire des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Cette politique est désormais confirmée par l'adhésion du canton à l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée depuis 2010. En 2014, les classes ordinaires de l'école obligatoire ont accueilli 523 élèves à besoins éducatifs particuliers au bénéfice d'une mesure intégrative. Afin de doter le canton d'une nouvelle loi sur l'enseignement spécialisé, le projet de concept cantonal de pédagogie spécialisée, mis en consultation d'août à décembre 2012, a été retravaillé durant l'année 2014 sur la base des options prises par le Conseil d'Etat. La nouvelle version, validée à l'interne des services de la DICS, a été présentée aux membres du groupe faïtier le 26 novembre 2014. Une fois approuvé par le Conseil d'Etat, le concept cantonal pourra entrer en vigueur de manière progressive. Selon le principe d'une école pour tous, il promeut clairement les solutions intégratives, dans la mesure des possibilités de l'enfant ou du jeune, en tenant compte de son environnement, de l'organisation scolaire et selon un principe de proportionnalité.

3.2.7 Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté

L'évaluation de la mise en œuvre du Case management, réalisée par l'Université de Fribourg, s'est terminée en décembre 2013. Les pistes de réflexion ressorties ont permis à la Commission des jeunes en difficultés d'insertion professionnelle de définir des mesures, acceptées par le Conseil d'Etat en juin 2014. L'une des mesures consiste en l'intégration du Case management à la Plateforme Jeunes. Cette mesure devrait se concrétiser dans le courant de 2015. Il a également été décidé de mandater l'Université afin d'analyser les solutions transitoires et les variantes possibles. Un rapport est prévu pour mi-2015.

3.2.8 Encourager l'acquisition et le maintien des compétences de base pour adultes

Le projet d'attribution d'un chèque-formation pour les personnes ayant un faible niveau de qualification a été suspendu pour des raisons financières dans le cadre des mesures structurelles. La Commission de la formation des adultes réfléchit à d'autres mesures susceptibles de participer au développement des compétences de base pour les adultes. La loi fédérale sur la formation continue a été adoptée le 20 juin 2014 par l'Assemblée fédérale. Elle donne à la Confédération la possibilité de verser aux cantons des subventions spécifiques pour des mesures de soutien à l'acquisition et au maintien de compétences de base chez les adultes.

Le portail d'information et de conseil pour la validation des acquis a été renforcé par l'octroi d'un 0.2 EPT dans la partie francophone. Le portail est déjà opérationnel dans la partie alémanique et les bilans de compétences sont effectués en collaboration avec les cantons alémaniques qui dispensent une telle prestation.

3.2.9 Projets législatifs du défi n°2

Objet	Etat fin 2014
Loi sur la scolarité obligatoire (révision totale)	Loi du 09.09.2014
Bases légales pour la pédagogie spécialisée (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur la Haute école pédagogique (révision partielle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur l'Université (révision partielle)	Loi du 27.06.2014
Loi sur la formation des adultes (révision partielle)	Travaux en suspens
Loi sur la HES-SO//FR (nouvelle)	Loi du 15.05.2014

3.3 Défi n° 3: Encourager l'innovation et le transfert technologique afin de promouvoir une croissance qualitative

3.3.1 Assurer la relève professionnelle

L'année 2014 a été marquée par la célébration du dixième anniversaire de la loi fédérale sur la formation professionnelle. De nombreuses manifestations ont été organisées dans ce cadre, aussi bien par la Confédération et les cantons que par les associations patronales. Cette série d'événements a culminé en septembre avec l'organisation à Berne du premier championnat national des métiers, baptisé SwissSkills 2014. Parmi les quelque 1000 jeunes concurrent-e-s, six Fribourgeois-es ont décroché une médaille (38 candidat-e-s fribourgeois). Différentes démarches ont été organisées à cette occasion afin de faire connaître l'événement, de relever l'excellence de nos jeunes professionnels et de mettre en avant les atouts du système de formation professionnelle duale.

Le 14 mai 2014 s'est déroulée la Journée intercantonale de la formation professionnelle. Cette manifestation jouit désormais d'une forte notoriété dans le canton, ainsi qu'au niveau national. Elle est en effet organisée par la plupart des cantons. A l'occasion de cette Journée, 20 entreprises ont annoncé 40 places d'apprentissage vacantes, dans 21 professions différentes.

3.3.2 Favoriser la création de nouvelles entreprises

La création de nouvelles entreprises est un processus essentiel pour maintenir et développer la vitalité de notre économie et l'Etat engage des ressources au travers de divers programmes cantonaux et inter-cantonaux pour supporter la création de nouvelles entreprises. Les différentes mesures se regroupent en quatre grands axes :

- > soutien au financement des entreprises (capital ou financement externe);
- > financement de projets R&D;
- > soutien aux investissements par les entreprises;
- > mesures de coaching.

Pour des raisons historiques, plusieurs de ces mesures de soutien ont été initiées et structurées en fonction d'opportunités de financement (NPR, plan de relance, etc.). Il convient maintenant de donner à l'ensemble de ces instruments une cohérence en termes de mission et de financement, notamment à l'occasion du regroupement géographique de certains de ces programmes sur le site blueFACTORY.

3.3.3 Créer un parc technologique et d'innovation (blueFACTORY)

2014 a été une année déterminante qui a vu la livraison de plusieurs projets clés par la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR):

- > création de la société BFF SA - Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (12 février 2014), avec comme actionnaires l'Etat et la Ville de Fribourg et mise en place d'un conseil d'administration composé majoritairement d'industriels. Procédure de sélection et nomination d'un directeur, entré en fonction le 1^{er} décembre 2014. Fin du mandat de la PromFR dans la direction ad interim de la société à fin 2014.

-
- > signature du contrat de collaboration (21 mars 2014) entre l'Etat de Fribourg et l'EPFL en vue de la création d'une antenne EPFL Fribourg.
 - > décisions de financement par le Grand Conseil (15 mai 2014) des plateformes technologiques SLL (Smart Living Lab) et SICHH (Swiss Integrative Center for Human Health).
 - > décisions de financement par le Grand Conseil (15 décembre 2014) des plateformes technologiques Innosquare et BCC (bioFactory Competence Center).

A fin 2014, la PromFR a terminé son mandat de création de la société BFF SA. Elle va rester impliquée dans le développement des plateformes technologiques, notamment en collaborant avec ces plateformes pour développer de nouvelles relations industrielles, utilisant maintenant ces plateformes pour attirer de nouveaux investissements dans le canton de Fribourg et sur le site blueFACTORY.

3.3.4 Favoriser le développement des entreprises fribourgeoises et l'implantation de nouvelles entreprises

Notre canton doit faire face à deux notions de compétitivité:

- > sur le plan international, la compétitivité de la Suisse par rapport à des pays concurrents: même si notre pays conserve un excellent niveau de compétitivité sur le plan international, cet avantage est soumis à de fortes pressions et a tendance à se dégrader, en raison notamment des pressions de l'OCDE et de l'Europe sur notre politique fiscale et de la force du franc suisse ;
- > sur le plan intérieur, la compétitivité de notre canton par rapport à d'autres régions suisses: même si nous avons enregistré quelques succès ces dernières années, la compétitivité du canton de Fribourg par rapport aux autres cantons helvétiques ne s'est pas améliorée (fiscalité, disponibilité de terrains, etc.).

De manière générale, les conditions cadres se sont dégradées ces dernières années, notamment depuis la fin de l'arrêté Bonny en 2010, qui permettait à certaines entreprises de s'implanter dans le canton avec des conditions fiscales favorables au niveau fédéral. Sans cette aide substantielle, notre canton peine à se différencier et obtient des résultats insuffisants en termes d'implantation d'entreprises étrangères significatives. Ce manque de compétitivité semble évident si l'on considère les résultats mitigés pour notre canton au sein de la structure de promotion exogène commune GGBa.

Avec son annonce en 2014 de baisser le taux d'imposition effectif global du bénéfice des personnes morales à 13,72 % (moyenne cantonale) dès 2019, le Conseil d'Etat assure et renforce la compétitivité de l'économie fribourgeoise.

3.3.5 Réaliser le programme de mise en œuvre de la politique régionale

Au total, la Nouvelle Politique Régionale (NPR) dispose d'un budget de 29,5 millions de francs pour la deuxième phase. Le programme de mise en œuvre de la NPR pour les années 2012-2015 s'appuie sur la Loi sur la promotion économique et distingue trois niveaux d'intervention: cantonal, intercantonal et transfrontalier. En 2014, 19 projets ont été approuvés pour un montant de 17,9 millions de francs. Dans le domaine de la stratégie cantonale, la NPR a soutenu en 2014 le bioFactory Competence Center (BCC), un centre de formation « usine-école » unique en Suisse dédié à la production en biotechnologies sur le site du quartier d'innovation blueFACTORY.

3.3.6 Permettre la création d'emplois à haute valeur ajoutée

La création d'emplois à haute valeur ajoutée est une priorité pour la politique économique cantonale. Alors que le revenu par habitant du canton de Fribourg stagne depuis de nombreuses années à un niveau qui reste l'un des plus bas de Suisse et que l'importante croissance démographique risque de transformer notre canton en zone dortoir, il est plus que jamais primordial de supporter dans notre canton le développement de postes de travail à haute valeur ajoutée. Le transfert de technologie joue dans ce contexte un rôle essentiel en permettant la création de nouveaux produits.

Depuis plusieurs années, une stratégie de transfert de technologie a été mise en place dans les différentes institutions académiques fribourgeoises tandis que des instruments de support à la création de nouvelles entreprises et de soutien aux entreprises innovantes ont été développés. Cette politique se concrétise par la réalisation du site blueFACTORY,

vitrine du canton de Fribourg vers les partenaires potentiels extérieurs, devant contribuer à attirer à Fribourg des entreprises créatrices de valeur.

3.3.7 Positionner Fribourg comme un acteur clef de la filière agroalimentaire en Suisse

Dans le cadre du déménagement de la Station fédérale de recherche agronomique ALP-Liebefeld sur le site de Posieux, la DIAF et l'Office fédéral de l'agriculture ont mandaté Agroscope Liebefeld-Posieux (ALP-Haras) et l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG) pour établir une planification du plateau de Grangeneuve (site actuel de l'ALP-Haras et de l'IAG). Cette planification a pour but de développer à moyen et long terme un centre de compétence national et international couvrant tous les domaines de la chaîne agroalimentaire. L'arrivée des 170 collaborateurs et collaboratrices du site de Liebefeld représente la première pierre de cet édifice.

Après l'acceptation d'un crédit d'étude de 4,2 millions de francs par le Grand Conseil en 2013 pour la construction d'un ou plusieurs bâtiments pour le transfert de l'ALP du site de Berne-Liebefeld à celui de Posieux, un concours d'architecture a été lancé. La sélection des projets a eu lieu en février 2014. Sur la base du projet lauréat « AOP », le projet de détail et le décret pour le Grand Conseil a été établi. Il sera soumis au Conseil d'Etat en janvier 2015. Le Grand Conseil se prononcera vraisemblablement en mars 2015. Le travail a été réalisé en étroite collaboration entre le Service des bâtiments et l'Office fédéral des constructions et de la logistique.

Le campus de nutrition ALP-IAG (voir 3.2.5 « Renforcer la place de la recherche ») devrait être à la fois le noyau et le moteur du cluster FoodTech.

3.3.8 Concrétiser la Vision 2030 du tourisme fribourgeois

La Vision 2030 tend vers « le développement d'un tourisme privilégiant la valorisation du patrimoine naturel et culturel du canton de Fribourg et les caractéristiques propres de ses régions géographiques ». Pour la période 2012–2016, les objectifs stratégiques s'articulent autour de trois axes prioritaires:

- > la sensibilisation de la population et des prestataires touristiques ;
- > l'amélioration de l'offre touristique fribourgeoise ;
- > l'intégration de l'offre sur le plan interrégional, voire intercantonal.

Parmi les actions les plus visibles réalisées en 2014, il sied de relever :

- > l'organisation de deux rencontres dans le cadre du Réseau PROtourism réunissant respectivement plus de 80 et 180 professionnels du tourisme fribourgeois ;
- > la mise en place de l'Observatoire fribourgeois du Tourisme ;
- > la poursuite de l'élaboration de forfaits interrégionaux par le département Incoming de l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT) ;
- > la coordination de l'établissement d'un inventaire des infrastructures touristiques stratégiques du canton et d'une prospection des équipements à réaliser pour concrétiser la Vision 2030 sur le plan régional.

En parallèle et en continu, fidèle à sa mission de valoriser le patrimoine naturel et culturel du canton de Fribourg et à sa charte des valeurs, l'UFT soutient et s'implique durant 2014 dans plusieurs projets particuliers (Spécialités fribourgeoises, Bénichon du Pays de Fribourg itinérante, etc.) et forme un nouveau coach QQ du Label de qualité du tourisme suisse.

3.3.9 Projets législatifs du défi n°3

Objet	Etat fin 2014
Loi sur le tourisme (révision partielle)	Avant-projet en cours d'élaboration

3.4 Défi n° 4: Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion

3.4.1 Adapter l'offre de soins aux enjeux sociétaux

Les deux réseaux de soins cantonaux ont poursuivi les adaptations de leurs équipements aux besoins de la population. Dans le cadre de sa stratégie 2013–2022, l'hôpital fribourgeois (HFR) a renforcé ses prestations sur ses sites de Tafers et de Fribourg. Il a en outre transféré les soins palliatifs de Châtel-St-Denis à la Villa St-François, à proximité de l'Hôpital cantonal. Alors que les travaux d'agrandissement de Meyriez se poursuivent, le HFR prépare la construction d'un nouveau bâtiment de radiologie à Riaz.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) a installé son Centre de soins en santé mentale de Bulle dans de nouveaux locaux, qui fonctionnent également comme clinique de jour. Il a lancé les travaux de transformation nécessaires à la prochaine unité psychiatrique germanophone, à Villars-sur-Glâne. A l'automne, le RFSM a ouvert à Fribourg son nouveau centre cantonal d'addictologie, qui traite les patients souffrant de dépendance sous toutes ses formes.

3.4.2 Préserver et promouvoir la santé de la population fribourgeoise

Le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention est mis en œuvre à travers de nombreuses mesures, qui touchent l'alimentation, l'activité physique, le tabagisme, l'alcool, la santé mentale. Dans ces domaines, l'Etat collabore avec de nombreuses organisations spécialisées, notamment sous forme de mandats de prestations. Le concept cantonal de santé à l'école a également déclenché plusieurs projets, alors que les réflexions se poursuivent sur la réforme de la médecine scolaire.

Dans le domaine des soins palliatifs, un concept cantonal a été élaboré, qui vise à valoriser les prestations existantes et à promouvoir de nouveaux projets, en particulier en matière de formation des professionnels et de soutien aux proches aidants.

3.4.3 Concrétiser le projet Senior+

Le projet Senior+ a franchi cette année une étape importante avec la procédure de consultation, dont les retours sont globalement favorables. Trois avant-projets de loi peuvent ainsi être peaufinés en vue de leur transmission au Grand Conseil: loi sur les seniors, loi sur les prestations médico-sociales et loi sur l'indemnité forfaitaire. Un plan de mesures a aussi été établi. Conformément à la Constitution cantonale, l'objectif est d'œuvrer à l'autonomie, à la participation et à la qualité de vie de la personne âgée. Il s'agit de ne pas limiter l'image des aînés à celle de personnes fragilisées, mais de mettre en valeur leurs compétences et leurs ressources.

3.4.4 Intégrer les personnes en situation de handicap et lutter contre la pauvreté

Un avant-projet de loi sur la personne en situation de handicap et un avant-projet de loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles ont été finalisés durant l'année, ainsi que des lignes directrices de la politique en matière de handicap. Ces projets seront mis en consultation au printemps 2015. Ils s'inscrivent à la fois dans le cadre de la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) et de la mise en œuvre de la Constitution cantonale, qui intime à l'Etat et aux communes de favoriser l'autonomie et l'intégration économique et sociale des personnes en situation de handicap.

En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, l'élaboration du premier rapport social périodique s'est poursuivie. D'importants travaux de base ont été réalisés en collaboration avec plusieurs services qui seront utiles pour les éditions ultérieures. Le premier rapport sur la pauvreté sera présenté en 2015.

3.4.5 Consolider les lignes stratégiques de la politique familiale

La préparation d'un projet de loi introduisant des prestations complémentaires pour familles de condition modeste s'est poursuivie, avec une comparaison des systèmes connus dans d'autres cantons. La conciliation entre la vie familiale et les activités professionnelles est améliorée depuis 2012 avec la participation de l'Etat et des employeurs au financement des structures d'accueil extrafamilial. Elle a en outre fait l'objet de plusieurs actions et débats du Bureau de l'égalité et de la famille dans le cadre de son 20^e anniversaire. Les responsables du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale (PEAC) ont rencontré les cadres de toutes les Directions afin de dresser une liste des mesures à envisager. Sur la base de l'ensemble des travaux préparatoires, le PEAC a été mis au point durant l'année. Enfin, quatre projets fribourgeois ont été sélectionnés par le programme « Paysages éducatifs en Suisse », qui vise à améliorer les chances des enfants et des jeunes dans le domaine de la formation et du développement personnel.

3.4.6 Elaborer un concept global d'intégration des migrants

En 2014, le canton de Fribourg a dépassé la barre des 300 000 habitants. Les migrant-e-s en provenance de pays et cultures proches ou lointains et les nouveaux résidents issus d'autres cantons prennent une part prépondérante dans cette croissance démographique, qui devrait se poursuivre ces prochaines années. La bonne intégration de ces nouveaux arrivants répond à l'objectif prioritaire du Conseil d'Etat de préserver – et même de renforcer – la cohésion sociale du canton.

L'année 2014 a été celle de la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC) 2014–2017, qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique fédérale. Le premier des trois piliers du PIC est l'information et le conseil. En 2014, le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme a intensifié son travail auprès des communes, qui sont les acteurs de proximité par excellence en matière d'accueil. Une plateforme informatique a été élaborée à l'usage des communes fribourgeoises afin d'améliorer et de dynamiser l'accueil des nouveaux habitants. La brochure « Le canton de Fribourg vous souhaite la bienvenue » a été entièrement revue et est désormais traduite en sept langues.

La formation et l'insertion sur le marché du travail sont le deuxième axe de la politique d'intégration. En 2014, 28 projets relevant des domaines des cours de langues et d'intégration et des mesures d'encouragement préscolaire ont été soutenus. Un guide de bonnes pratiques a été élaboré à l'intention des employeurs afin de favoriser l'intégration au sein des entreprises. Enfin, concernant le troisième pilier consacré à la compréhension et l'intégration sociale, une convention tripartite a été signée par la DSJ, la DSAS et Caritas pour développer le service d'interprétariat communautaire « Se comprendre ». En matière de « vivre ensemble », la ville de Fribourg est la septième commune à avoir adhéré au projet Communes sympas. Plus de 50 % des migrant-e-s séjournant dans le canton de Fribourg vivent dans ces sept communes.

3.4.7 Promouvoir la compréhension entre les communautés religieuses

En février 2014, une délégation du Conseil d'Etat a rencontré les communautés musulmanes et orthodoxes du canton afin de promouvoir le dialogue et la paix religieuse, tout en gardant de bonnes relations avec les Eglises et communautés reconnues sur le territoire cantonal. Suite à ces rencontres, plusieurs démarches ont été entreprises par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts: consultation de plusieurs communes afin d'examiner la possibilité de création d'un carré musulman dans un cimetière et consultation de la commission chargée des questions d'aumônerie sur la place des répondants musulmans dans les établissements de l'Etat. Le Conseil d'Etat a par ailleurs décidé de reconduire la convention qui lie l'Etat et les Eglises catholique romaine et évangélique réformée pour l'exercice de l'aumônerie dans les établissements de l'Etat depuis 2006 pour une nouvelle période de 5 ans.

3.4.8 Projets législatifs du défi n°4

Objet	Etat fin 2014
Loi sur les urgences préhospitalières (nouvelle)	Projet abandonné
Loi portant adhésion à la convention Vaud-Fribourg sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (nouvelle)	Loi du 10.10.2013
Loi sur la santé (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires (révision totale)	Loi du 19.12.2014
Loi sur la personne âgée (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la personne en situation de handicap (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur l'aide sociale (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur les pensions alimentaires (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur les prestations complémentaires pour les familles (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (révision totale)	Travaux en suspens

3.5 Défi n° 5: Adapter la politique de sécurité et la justice à l'évolution de la société

3.5.1 Organiser la justice en tenant compte de l'évolution de la société

Le projet de loi modifiant la loi sur la justice et d'autres lois a été adopté par le Grand Conseil le 19 décembre 2014. Programmée dès l'entrée en vigueur de la loi sur la justice en 2011, afin d'y apporter les correctifs mis en lumière par les premières années de pratique, cette révision offre principalement davantage de flexibilité et de réactivité organisationnelle, notamment par l'introduction de la fonction de juge itinérant et en donnant davantage de compétences au Conseil de la magistrature.

Des mesures ont également été prises pour renforcer les justices de paix, qui doivent faire face à une masse considérable de travail en lien avec la nouvelle législation sur la protection de l'adulte et de l'enfant.

3.5.2 Adapter les structures de détention à l'évolution des besoins

La Direction de la sécurité et de la justice a entrepris d'élaborer une planification pénitentiaire à l'horizon 2025. Ce projet majeur entend répondre à plusieurs objectifs. D'abord améliorer la gestion de l'exécution des différents types de peines (exécution anticipée de peine, courtes et longues peines, etc.), par des aménagements infrastructurels et organisationnels et de nouvelles constructions aux Etablissements de Bellechasse (EB). Ensuite doter le canton, toujours sur le site des EB, d'une unité thérapeutique dédiée aux détenus sous le coup d'une mesure. Enfin, offrir la possibilité d'incarcérer sur plusieurs sites les personnes détenues avant jugement (détention préventive) dans les affaires avec risque de collusion, notamment par la signature d'un accord d'échange de places de détention avant jugement avec le canton de Neuchâtel.

3.5.3 Mettre en œuvre la nouvelle politique de lutte contre la criminalité

L'application de la politique de lutte contre la criminalité arrêtée en 2012 pour une période de trois ans par le Procureur général et le Conseil d'Etat a été poursuivie en 2014. Elle fixe comme priorités la lutte contre la violence, contre les bandes organisées, contre le trafic de stupéfiants, contre les chauffards, le travail au noir et les incivilités. Au terme de la troisième année, le bilan est très positif. Le but est atteint concernant trois objectifs: la lutte contre la violence faite aux agents de la fonction publique, où les peines ont été augmentées, la lutte contre le hooliganisme, où le dispositif policier est désormais parfaitement en place, et la lutte contre les chauffards, où la loi a été durcie. La nouvelle mouture de cette politique de lutte contre la criminalité, pour la période 2015-2016, est en cours d'élaboration.

3.5.4 Améliorer les outils de gestion de la protection de la population

Après les plans d'engagement en cas d'élévation de la radioactivité (Mühleberg), de pandémie, de rupture d'approvisionnement électrique et de grippe aviaire, le Conseil d'Etat a élargi cet arsenal en adoptant en 2014 des plans d'engagement pour les cas de crues et d'épizooties, élaborés sous la conduite de l'Organe cantonal de conduite (OCC). Chaque plan d'engagement a pour objectifs de donner à l'OCC les éléments nécessaires à la conduite de l'événement, à en limiter les effets, à définir les actions et les moyens nécessaires à sa gestion et à connaître les besoins en ressources humaines et matérielles.

Lancé en 2013, le projet « ECALEX », visant la révision totale de la législation sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages et de celle sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels, s'est poursuivi en 2014. L'avant-projet sera finalisé en 2015.

3.5.5 Organiser la sécurité alimentaire de l'étable à la table

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a poursuivi sa réorganisation afin d'optimiser les processus d'activité, de l'étable à la table. Le SAAV a regroupé les diverses missions du service en vue de l'emménagement commun dans le nouveau bâtiment EVA en été 2015 (ancien bâtiment du SAR en travaux). En décembre, la DIAF a, pour terminer ce regroupement, mis en consultation le projet de règlement d'exécution de la loi sur la sécurité alimentaire (RSAI), destiné à l'exécution des législations fédérale et cantonale en matière de sécurité alimentaire et en application de la loi cantonale de 2007. Cet acte fera en outre office de réglementation cadre pour l'organisation du SAAV en relation à la sécurité alimentaire.

En 2013, le SAAV a réalisé 800 contrôles de base dans les fermes (santé animale, protection des animaux, médicaments vétérinaires et production primaire en un seul contrôle), et 1200 inspections des établissements de denrées alimentaires. Les mesures correctives ont été ordonnées dans les cas de manquement. Le SAAV a ainsi pu pleinement implémenter le nouveau système informatique de gestion des données relatives aux contrôles (inspection, prélèvements, analyses) commun à l'ensemble des cantons romand, LIMSOPHY et qui permet d'harmoniser les pratiques d'inspections et d'analyses sur l'ensemble de la Suisse romande. De plus amples informations sous le nouveau site internet du service : www.fr.ch/saav.

3.5.6 Projets législatifs du défi n°5

Objet	Etat fin 2014
Loi sur les Etablissements de Bellechasse (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la protection civile (révision partielle)	Loi du 06.12.2012
Loi sur la police du feu (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration

3.6 Défi n° 6: Cultiver l'identité fribourgeoise et optimiser le fonctionnement des institutions

3.6.1 Consolider notre vocation de « canton pont »

Au cours de l'année 2014, l'Etat de Fribourg, par sa présence au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux, de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale et aux comités de la fondation .ch et de la Région Capitale Suisse, a contribué à consolider sa vocation de « canton pont ». L'Etat y est représenté par le Directeur de l'économie et de l'emploi, auquel le Conseil d'Etat a attribué, en 2011, la responsabilité de la coordination politique des relations extérieures. Cet engagement a permis de contribuer au renforcement du positionnement de notre canton dans la coopération intercantonale. Le Conseil d'Etat a également rencontré les gouvernements des trois cantons limitrophes ainsi que l'exécutif valaisan. Certains dossiers fédéraux de grande importance pour le canton, en particulier la péréquation financière entre la Confédération et les cantons pour la période 2016–2019 et la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) ont nécessité une collaboration intense entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales. Le Conseil d'Etat a constitué une task-force pour analyser les conséquences de l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative populaire du 9 février 2014 « Contre l'immigration de masse » et faire

valoir les intérêts de notre canton lors de sa mise en œuvre. Le Gouvernement a également fait un point de situation sur sa stratégie des relations extérieures en vue d'en dégager un plan d'action pour les années 2015 et 2016.

3.6.2 Elaborer et mettre en œuvre un concept et un partenariat pour la promotion de l'image de Fribourg

Le partenariat public-privé s'est concrétisé à fin 2013 avec la constitution de l'association Fribourgissima Image Fribourg (12 partenaires et l'Etat de Fribourg). Son objectif est d'améliorer l'image de Fribourg. Les messages sont essentiellement diffusés par le biais d'un site internet et des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, Google+, YouTube). Cette stratégie de communication digitale permet de toucher le public de manière ciblée en concentrant les moyens sur le contenu. Les premières activités de promotion ont eu lieu dans le cadre du Festival International du Film de Fribourg. A l'occasion de l'inauguration du pont de la Poya, 5 films évoquant « l'effet Fribourg » comme canton-pont qui rapproche des personnes qu'à priori tout éloigne, ont rencontré un franc succès sur la toile et ont été relayés par différents médias. Les films-portraits de 4 acteurs du spectacle Pontéo ont été diffusés durant l'année et très bien repris sur les réseaux sociaux. D'autres actions ont permis de donner un écho à des événements comme la FriWEEK, le jubilé de l'UniFR 125 ans, la grande Bénichon de Bulle, la course Morat-Fribourg ou encore la fête de la Saint-Nicolas. Le rapport détaillé de la promotion de l'image peut être consulté sur le site internet www.fribourg.ch.

3.6.3 Promouvoir notre politique culturelle et nos traditions

Huit aides pluriannuelles à la création ont été accordées. L'inventaire des traditions vivantes cantonales, qui en recense plus d'une soixantaine, a été mis en ligne sur un site web, qui sera actualisé en coopération avec les porteurs de tradition. L'avant-projet de loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat a été mis en consultation ; le projet de loi sera présenté au Grand Conseil en 2015. Les travaux d'études en vue de l'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire se sont poursuivis et le crédit d'étude a été accordé par le Grand Conseil le 25 juin 2014. Le concours d'architecture en vue de délocaliser le Musée d'histoire naturelle sur le site des Arsenaux de Fribourg a été reporté à 2016 pour des motifs financiers. L'Etat de Fribourg a en outre renforcé sa coopération culturelle avec la Région Alsace.

3.6.4 Favoriser le sport comme élément de l'identité fribourgeoise

Le projet de concept cantonal du sport a pris forme et fera l'objet d'un examen du Conseil d'Etat en 2015. Une consultation sur le subventionnement des piscines dans le canton a eu lieu et un contre-projet à l'initiative pour un centre cantonal de natation a pu être proposé au Grand Conseil. Un plan d'étude cantonal pour l'enseignement de la natation sur la base des plans d'études (PER et LP21) est actuellement en cours d'élaboration. L'information aux communes sur les possibilités du sport scolaire facultatif est toujours plus importante et la mise en place du concept de contrôle de la qualité dans l'éducation physique est actuellement en projet pilote dans plusieurs classes sous forme de soutien pédagogique. Par ailleurs, les efforts entrepris pour la revalorisation du camp du Lac Noir se poursuivent et se concrétisent. La fête fédérale de lutte suisse et de jeux alpestres de 2016 sera un événement marquant pour le canton et les collaborations des autorités avec les organisateurs sont intenses. Le développement du programme Sports-Arts-Formation (SAF) continue et un nouveau centre de formation dans le domaine du ski verra le jour dès la rentrée prochaine.

3.6.5 Encourager la compréhension entre les communautés linguistiques

Etant donné que le bilinguisme est un atout majeur pour le canton, le Conseil d'Etat poursuit ses efforts en vue d'améliorer la compétence de la population et des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat dans la langue partenaire. En 2014, des ateliers de langue ont été donnés aussi bien pour le personnel que pour les apprenti-e-s travaillant dans les différents secteurs de l'Etat. Un cours intitulé « Mieux comprendre, respecter et valoriser le bilinguisme et la diversité linguistique » dans l'administration cantonale a été proposé pour la seconde fois. Dans le cadre de la promotion du plurilinguisme et des aides financières octroyées par l'Office fédéral de la culture selon l'Ordonnance sur les langues, une somme globale de 420 000 francs a été versée au canton. De son côté, la Chancellerie d'Etat a pu étendre ses travaux de terminologie et offre ainsi des traductions de l'allemand vers le français aux collaborateurs et

collaboratrices de l'Etat. L'aide fédérale contribue également dans le cadre du Concept cantonal de l'apprentissage des langues à l'école, dont l'avancement de la mise en œuvre est indiqué dans le point 3.2.2 (défi n° 2).

Le Conseil d'Etat a en outre transmis au Grand Conseil le projet de loi relative à la Journée du bilinguisme, issu d'une motion populaire déposée par le Conseil des Jeunes. La Journée du bilinguisme, à portée symbolique, sera une vitrine pour les actions entreprises par les administrations, les associations et les particuliers pour développer le bilinguisme, et promouvoir l'image bilingue du canton de Fribourg.

3.6.6 Renforcer la place des communes comme premier niveau des institutions cantonales

Durant l'année 2014, les travaux de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes sont entrés dans une nouvelle phase, avec l'examen de domaines pilotes, destiné à élaborer une méthode transposable à l'ensemble des domaines à désenchevêtrer. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- > octroi de la compétence au niveau (Etat ou commune) le mieux à même de pouvoir l'accomplir ;
- > octroi de la plus grande liberté possible aux communes pour les décisions de portée locale (dans les limites de l'autonomie financière communale) ;
- > recherche de la répartition des tâches offrant à la population les services les plus profitables, notamment sous l'angle du rapport qualité-prix.

Sur le plan des fusions de communes, trois projets ont été acceptés par les populations concernées, réunissant en tout 14 communes. Ces fusions entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2016. L'administration cantonale a par ailleurs apporté son soutien technique et de conseil à de nombreux projets en cours d'élaboration. Au 31 décembre 2014, 67 communes étaient concernées par un projet de fusion, à divers stades d'avancement. Le Grand Conseil a par ailleurs accepté une modification de la loi sur les communes, permettant un report des élections communales générales en cas de fusion dans l'année qui suit le renouvellement général des autorités communales.

3.6.7 Optimiser le fonctionnement des structures territoriales

Le projet de modification de la loi sur l'exercice des droits politiques définissant les cercles électoraux a été accepté par le Grand Conseil en septembre 2014. Cette modification introduit la notion de regroupement de cercles lors des élections au Grand Conseil. Elle fait suite à plusieurs arrêts de la justice, cantonale ou fédérale, dénonçant le quorum naturel excessif dans les districts de la Glâne et de la Gruyère.

Un profond remaniement du Service de l'état civil et des naturalisations a été décidé en 2014, en vue de créer le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) au 1^{er} avril 2015. La nouvelle direction du SAINEC a été chargée de présenter un projet de réorganisation de l'état civil d'ici la fin de l'année 2015. Il s'agira d'adapter les structures à l'évolution démographique et aux développements techniques, tout en maintenant des services de proximité adéquats.

3.6.8 Définir un cadre général de gouvernance des entreprises publiques

Dans le rapport n° 267 au Grand Conseil sur le postulat n° 2054.09 Moritz Boschung/Alex Glardon concernant la gouvernance d'entreprise publique, le Conseil d'Etat avait relevé qu'aucun acte constitutionnel ou législatif nouveau ne devrait être mis en œuvre en vue de réglementer de manière distincte les différents aspects se rapportant à la gouvernance d'entreprise (représentation de l'Etat, gestion de ses participations, management et controlling). Il a toutefois relevé que de telles règles pourraient faire l'objet de Directives gouvernementales.

Un groupe de travail constitué de représentants de la DIAF et de l'AFIN a rédigé, dans le courant de l'année 2014, une base de travail sous la forme d'un projet d'ordonnance sur la gouvernance publique. Un groupe de travail plus étendu a ensuite été constitué. Ce groupe de travail, qui réunit les représentants des Directions les plus touchées par la thématique de la gouvernance publique, se réunira dans le courant de l'année 2015 dans le but de finaliser le projet d'ordonnance.

3.6.9 Projets législatifs du défi n°6

Objet	Etat fin 2014
Loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur les préfets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Lois des 11.09.2014 et 07.10.2014
Loi modifiant la répartition des tâches Etat-communes (nouvelle)	Etudes préalables en cours

3.7 Défi n° 7: Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la modernisation de la gouvernance publique

3.7.1 Assurer un équilibre durable des finances cantonales

Le Conseil d'Etat a présenté en septembre 2013 un programme de mesures structurelles et d'économies afin de réduire le déficit cumulé de la période 2014-2016 tel qu'annoncé dans le plan financier. Les mesures proposées permettent d'améliorer la situation financière de l'Etat, de 137,8 millions de francs en 2015 et de 165,9 millions de francs en 2016. Si une rigueur accrue a été appliquée dans l'évaluation des besoins, cela ne s'est pas opéré au détriment des services fournis par l'Etat qui continue à assumer ses responsabilités en particulier dans les domaines de la formation, de la santé et du social. Un projet de budget 2015 équilibré a finalement pu être arrêté, en conformité avec les exigences constitutionnelles. L'actualisation du plan financier pour les années 2015-2018 a toutefois fait apparaître une menace de détérioration sérieuse des finances cantonales dans un proche avenir. Cette actualisation a notamment mis en évidence la problématique essentielle, à savoir la stagnation durable des recettes, et donc des moyens nécessaires au financement des prestations de l'Etat. Le plan financier confirme en outre le caractère structurel du déficit du compte de résultat. Le terme à fin 2016 de certaines mesures du programme de mesures structurelles et d'économies 2013, de même que la contrainte légale de l'équilibre, nécessiteront la remise en question de projets, d'éventuelles adaptations législatives et l'approfondissement de plusieurs propositions du plan d'assainissement non encore mises en œuvre. Dans ce contexte, de nouvelles mesures seront également étudiées. En outre, il conviendra en temps opportun d'examiner la nécessité et l'opportunité de prolonger certaines mesures arrivant à échéance en 2016.

3.7.2 Développer la cyberadministration comme outil de prestation de service (e-FR)

Ces dernières années, des socles techniques et informatiques ciblés ont été soit développés soit acquis pour assurer un futur à la cyberadministration à l'Etat de Fribourg. Ces socles nécessitent une prise en compte adéquate des exigences de sécurité et de protection des données. Durant l'année 2014, des actions de consolidation et de maintenance pour assurer une prestation répondant aux attentes de la clientèle ont ainsi été poursuivies. De nouvelles prestations avec le concours des unités administratives directement concernées ont également été réalisées en 2014. On citera, entre autre, la nouvelle solution FriTax qui permet aux contribuables de déposer la déclaration d'impôt par voie électronique de façon cryptée et sécurisée. Cette solution libère les taxateurs du Service cantonal des contributions (SCC) d'une manipulation des dossiers sous forme papier et assure un traitement plus rapide des déclarations fiscales par l'intégration des données avec l'outil informatique de taxation. En complément, une procédure automatisée permettra aux contribuables de prolonger le délai de dépôt de leur déclaration.

Une solution Internet destinée aux exploitants de gravière du canton de Fribourg a été publiée avec le concours du SeCA et du CCSIT. Cette application, disponible sur le géoportail à accès sécurisé, permet aux exploitants de saisir et transmettre les données du suivi annuel exigé.

Au mois de décembre 2014, le Conseil d'Etat a adopté une stratégie de cyberadministration en vue de gérer de manière systématique et priorisée les projets informatiques visant à alléger et optimiser les processus administratifs. La stratégie de cyberadministration concerne l'amélioration des processus avec les entreprises, la population, les autorités externes ou encore au sein de l'administration elle-même. Son objectif: coordonner et prioriser l'engagement des ressources afin de permettre l'automatisation de tout ou partie des processus et de garantir une plus grande disponibilité de l'administration grâce à une offre de prestations en ligne étendue. Le plan de mise en œuvre devrait

débuter en 2015 par l'engagement du/de la responsable du secrétariat de cyberadministration. Il est à noter qu'un nouveau manuel fixant les principes de développement des applications Web a également été élaboré.

3.7.3 Poursuivre une politique du personnel proactive

L'informatisation de la gestion des ressources humaines se poursuit. Le SPO a migré sa plateforme HR Access vers une nouvelle version du même produit. Cette nouvelle version permet d'informatiser certains processus RH et d'introduire le work-flow ainsi que le self-service en conformité avec le programme gouvernemental. Durant l'année écoulée, le projet Gestion des Temps et Activités (GTA), via HR Access, a été mis en production au sein du SPO et du SITel en tant qu'unités pilotes et sera ensuite déployé dans les autres services de l'administration. En outre, le SPO continue de déployer dans les services et les établissements la gestion informatisée du processus de recrutement avec possibilité de postulation on-line. Pendant l'année 2014, le SPO a également continué à travailler à l'élaboration d'un cahier de charges concernant l'informatisation des processus de gestion en ressources humaines (projet DCI « Dossier Collaborateur/Collaboratrice informatisé »). En parallèle à cela, une étude a été menée avec le SITel afin de connaître les possibilités d'intégration d'une gestion électronique de documents (GED) à HR Access pour répondre aux besoins du projet DCI.

3.7.4 Développer et appliquer le concept de médiation administrative

L'article 119 de la Constitution du canton de Fribourg prévoit que le Conseil d'Etat institue, en matière administrative, un organe de médiation indépendant dans le but d'éviter ou de régler des conflits entre les autorités et les administrés. En date du 4 novembre 2014, le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil un projet de loi et de message relatifs à la médiation administrative. Ce projet sera examiné par le Grand Conseil au début de l'année 2015.

3.7.5 Optimiser le fonctionnement de l'administration grâce aux outils informatiques

Avec le concours de la Chancellerie d'Etat, le nouveau portail intranet de l'Etat de Fribourg a été lancé le 1^{er} octobre 2014. Cette plateforme permet aux collaborateurs et collaboratrices un accès et un partage facilités aux informations ainsi qu'aux applications informatiques de l'Etat de Fribourg.

La solution logicielle pour assurer un « gouvernement sans papier » pour le traitement des affaires du Conseil d'Etat a été exploitée à partir du 3 septembre 2013. Le déploiement de cette solution a été poursuivi en 2014. Actuellement, dans le cadre de ce projet, les collaborateurs et collaboratrices du SITel et du Secrétariat du Grand Conseil s'activent à la publication du système d'information du parlement qui devrait être assurée dès mi-2015.

Le Registre des personnes permettant la consultation de données des habitants par plus de 1600 utilisateurs de l'administration cantonale accrédités par un système de sécurité performant poursuit son déploiement au profit des unités administratives. Cette plateforme est alimentée automatiquement par les données provenant des systèmes de gestion des registres communaux.

3.7.6 Mettre en œuvre le concept de développement durable à l'Etat de Fribourg

La mise en œuvre de la *stratégie Développement durable* est du ressort des responsables d'actions dans les différentes Directions, avec le soutien de la responsable développement durable. Ces travaux sont suivis par un Comité de pilotage stratégique et par une Commission consultative « Développement durable », qui se sont réunis deux, respectivement une fois durant l'année. Ces deux instances se sont également réunies une fois en automne dans le cadre d'un brainstorming afin de proposer de nouvelles idées d'actions, qui seront développées en 2015. Sur les 25 actions de la stratégie, 20 ont été mises en œuvre en 2014: 15 avec un financement et 5 sans. Parmi les 15 actions financées, 2 sont terminées. Le Conseil d'Etat a tiré en juin 2014 un bilan après deux ans et demi de mise en œuvre de la stratégie Développement durable: il a décidé d'adapter 4 actions et d'en abandonner 3.

Dans le but de promouvoir le développement durable auprès des communes, l'Etat de Fribourg a élaboré, en collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises, un *Portefeuille d'actions durables au service des communes*. Ce document, publié sur le site internet du développement durable, présente une soixantaine d'actions durables très concrètes, destinées à inspirer les responsables communaux. Des séminaires annuels avec les communes sont en outre prévus afin de le promouvoir et favoriser les échanges d'expérience: le premier séminaire a eu lieu en

novembre 2013 et d'autres sont prévus dès 2015. Le Portefeuille a été présenté à la Conférence des préfets en mars 2014 et un PowerPoint standard sur ce thème a été mis à disposition des communes en avril 2014. La première actualisation du Portefeuille a été effectuée en automne 2014.

3.7.7 Gérer le patrimoine immobilier de l'Etat de Fribourg

L'Etat de Fribourg souhaite optimiser les flux de gestion liés aux activités du Service des bâtiments. Dans ce but, une nouvelle organisation du service est à l'étude ainsi que la mise à disposition d'un outil informatique central tel que RE-FX visant à améliorer son fonctionnement. Dans ce cadre, la société neo technologies a réalisé en relation avec les différents métiers concernés (secteurs location et comptabilité, service financier et service informatique) une étude des besoins ainsi qu'une analyse des outils existants. Des ateliers métiers ont été réalisés sur les thématiques suivantes: gestion locative, définition du référentiel des bâtiments, entretien des bâtiments, asset management, comptabilité, flux financier ou encore indicateurs de suivi. L'objectif de ces ateliers était de recenser les processus métiers couverts et à couvrir, de connaître les outils actuellement utilisés et de définir les priorités de réalisation. La synthèse de ces éléments a fait l'objet d'un rapport qui a permis à l'Etat de Fribourg de se prononcer sur la réalisation d'un tel projet.

Le groupe de travail a également analysé l'opportunité de mettre à disposition ce programme à d'autres entités de gestion. Il a fallu donc tenir compte de leurs besoins spécifiques et réactualiser le cahier des charges qui a fait l'objet d'un appel d'offres et d'attribution de mandats à des sociétés spécialisées à la fin 2014. Les travaux de programmation devraient démarrer en juin 2015.

3.7.8 Projets législatifs du défi n°7

Objet	Etat fin 2014
Loi sur la médiation administrative (nouvelle)	Projet transmis au Grand Conseil
Loi sur le personnel (révision partielle)	Travaux pas encore commencés

4 Vie du Conseil d'Etat

4.1 Séances

Présidé en 2014 par M. Beat Vonlanthen (vice-présidence: M. Erwin Jutzet), le Conseil d'Etat a tenu 56 séances, dont quatre consacrées à l'examen du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2015, cinq à la compétitivité et attractivité du capital territorial du canton de Fribourg et à la fiscalité des entreprises et huit à l'actualisation du plan financier 201 –2018. Pour marquer sa présence dans les régions, le Conseil d'Etat a tenu trois séances hors les murs dans les districts de la Veveyse, de la Broye et de la Gruyère, à l'issue desquelles il a rencontré des représentants desdits districts afin d'aborder des thèmes chers à leur région.

Il a adopté quelque 1341 arrêtés (50 séances et 1132 arrêtés en 2013). Il a adopté 48 nouveaux règlements et ordonnances et 36 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2013: 76 et 27). Il a transmis 16 projets de loi (2013: 14), 17 projets de décret (2013: 22) et 23 rapports (2013: 21) au Grand Conseil.

4.2 Rencontres de travail

La traditionnelle séance de travail avec le Conseil communal de la Ville de Fribourg a notamment permis de faire le point sur les projets relatifs à la fusion du Grand Fribourg, au développement du quartier Saint-Léonard – Poya et du quartier du Bourg et à l'état des projets blueFACTORY. La séance avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises a été l'occasion d'une discussion sur les questions relatives aux mesures structurelles, la mobilité, l'aménagement du territoire, l'enseignement, le fonctionnement des justices de paix, ainsi que sur la mise en œuvre et la modification de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN). La séance de travail avec les préfets, cette année dans le district de la Gruyère, a été l'occasion de traiter de nombreux thèmes actuels

communs, notamment de la suite de la mise en œuvre de la loi sur l'encouragement aux fusions de communes et des conditions nécessaires à une valorisation des travaux réalisés dans le cadre de cette loi au niveau régional et cantonal. Les préfets ont aussi profité de cette rencontre pour faire le point sur les stratégies de développement régionales et d'examiner la problématique de la tuberculose bovine.

Comme chaque année, le Gouvernement a invité les cadres supérieurs de l'administration cantonale à une séance d'information et d'échanges, qui s'est déroulée le 24 septembre à la Haute Ecole pédagogique et qui a été agrémentée par une visite guidée du pont de la Poya, peu avant son ouverture à la circulation. C'est dans le district de la Sarine, plus précisément dans le Grand Fribourg, que le Conseil d'Etat a organisé sa visite annuelle à des entreprises fribourgeoises, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton.

4.3 Visites et réceptions

Comme à son habitude, le Gouvernement a présenté, en début d'année, ses vœux de l'An aux représentants des pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi qu'aux représentants des Eglises. Le Conseil d'Etat a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses qui émaillent chaque année son activité. Il a répondu à de nombreuses invitations émanant d'institutions fribourgeoises et suisses. Il a reçu le Bureau du Grand Conseil de la législature 2012 – 2016 au domaine des Faverges. Dans le cadre des échanges confédérés, le Conseil d'Etat a été reçu par le Gouvernement de Schaffhouse et a reçu, pour sa part, celui de Zoug. Ensuite, il a rencontré la Direction de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne en marge de la signature de la Convention de collaboration avec cette Haute Ecole dans le cadre du projet BlueFactory Smart Living Lab.

Il a été associé à l'ordination épiscopale de Mgr Alain de Raemy, évêque auxiliaire de Lausanne, Genève et Fribourg. Il a également été convié à Air 14, à Payerne, ainsi qu'aux inaugurations de la 2^e étape du RER Fribourg|Freiburg et de l'arrêt CFF « Fribourg/Freiburg Poya ».

Le Gouvernement a pris part aux manifestations organisées dans le cadre de la 28^e édition du Festival International de Films de Fribourg, de la 40^e édition des Rencontres de Folklore de Fribourg, du 100^e anniversaire du Contingent des Grenadiers fribourgeois. Il a organisé des soirées de relations publiques en marge des matchs à domicile du HC Fribourg-Gottéron lors des playoffs du Championnat 2013–2014 de la LNA de hockey sur glace.

Le Conseil d'Etat a été représenté au Bicentenaire de l'entrée des cantons de Genève et Neuchâtel dans la Confédération, à la commémoration de la « Paix de Baden 1714 » ainsi qu'aux fêtes organisées en l'honneur des présidences des Chambres fédérales et de la Confédération dans leur canton (Stéphane Rossini, Conseil national [VS], Claude Hêche, Conseil des Etats [JU], et Simonetta Sommaruga, Conseil fédéral [BE]). Une délégation gouvernementale a également pris part au voyage d'information à Bruxelles de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale.

Le Gouvernement a accueilli, à Fribourg, le Forum européen des journaux officiels et la Conférence des services de traduction du Conseil de l'Europe et, à Gruyères, une délégation du Parlement géorgien.

Il a rencontré, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement et l'ancien vice-chancelier d'Etat et leurs conjoint-e-s. Il a pris congé de MM. Daniel Berset, trésorier d'Etat, et Charles-Henri Lang, architecte cantonal. En marge de l'inauguration de l'Institut Adolphe Merkle à laquelle il a été associé, le Conseil d'Etat a reçu Mme Simone Merkle. Il a également participé à l'inauguration du Pont de la Poya ainsi qu'à celle du nouveau bâtiment du Collège de Gambach. Il a rencontré la direction des Transports publics fribourgeois ainsi que celle de Groupe E SA.

Il a reçu l'ambassadeur d'Ukraine en Suisse, qui était accompagné du consul général à Fribourg. Lors des Murten Classics, le Gouvernement a accueilli les hauts fonctionnaires fédéraux proches de Fribourg ainsi que l'ambassadeur des Etats-Unis en Suisse. Une réception a été organisée en l'honneur de M. Jean-Luc Baechler ensuite de son élection à la présidence du Tribunal administratif fédéral.

Le Conseil d'Etat a rendu hommage à 18 Fribourgeois et Fribourgeoises à l'occasion de leur entrée dans leur 100^e année.

5 Relations extérieures

Depuis 2011, la responsabilité politique de la coordination des relations extérieures a été transférée de la Présidence du Conseil d'Etat au Directeur de l'économie et de l'emploi. Concrètement, le Directeur a représenté le Conseil d'Etat à l'assemblée plénière de la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC), au Conseil de la Fondation ch et à la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale.

Le Gouvernement a également fait un point de situation sur sa stratégie des relations extérieures en vue d'en dégager un plan d'action pour les années 2015 et 2016. Les points forts en sont les suivants :

- > Fribourg veut activement jouer son rôle de canton-pont entre la Suisse occidentale et le reste de la Suisse ;
- > Fribourg participe activement à la CdC et aux conférences nationales pour contribuer à un fédéralisme vivant et équitable ;
- > Fribourg contribue fortement à l'existence et à la vitalité de la Région capitale suisse, quatrième métropole en Suisse, et s'engage dans des projets concrets, aussi avec les autres cantons-partenaires ;
- > Fribourg continue à approfondir ses liens bilatéraux avec les cantons voisins, mais aussi avec d'autres régions intéressées ;
- > Fribourg s'applique à mettre davantage en exergue ses compétences et valeurs au niveau national et international.

5.1 Conférences des Gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des Gouvernements cantonaux a tenu quatre assemblées plénières ainsi qu'une assemblée plénière extraordinaire en 2014.

En 2014, les travaux au sein de la CdC ont été fortement marqués par l'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse, le 9 février. Les premières étapes de la mise en œuvre des nouvelles dispositions constitutionnelles en matière d'immigration ont été suivies par la CdC et les conférences des directeurs cantonaux principalement touchées par le sujet. Les cantons sont représentés dans les groupes de travail et d'experts en charge des travaux de mise en œuvre (concept et projet de loi de mise en œuvre, mesures d'accompagnement). Les quatre rencontres en 2014 dans le cadre du « Dialogue Europe » entre la CdC et le Conseil fédéral ont principalement porté sur ce dossier.

En politique étrangère, les gouvernements cantonaux ont communiqué leur position commune vis-à-vis de la Confédération sur les dossiers suivants :

- > mandat de négociation en vue d'une adaptation de l'accord Suisse – UE sur la libre circulation des personnes (ALCP)
- > mandats du Conseil fédéral relatifs à l'introduction de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale avec l'UE, les États-Unis et d'autres Etats tiers
- > mandat de négociation pour la conclusion d'un accord avec l'UE sur la participation de la Suisse à la coopération Prüm

Le dialogue fiscal entre la Confédération et l'UE, tout comme les négociations en cours dans le domaine de l'électricité et celui des questions institutionnelles ont également été traités par la CdC.

En politique intérieure, mis à part les travaux de mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, la réforme de l'imposition des entreprises et le rapport d'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière étaient les dossiers principaux. Les gouvernements cantonaux ont fait part de leur position commune dans ces dossiers.

La quatrième Conférence nationale sur le Fédéralisme a eu lieu les 27 et 28 novembre 2014 à Soleure, réunissant des représentants de tous les niveaux étatiques et du monde scientifique afin de tirer un bilan sur l'état du fédéralisme suisse.

5.2 Fondation ch

La Fondation ch a été créée par les 26 cantons qui sont tous représentés au sein du Conseil de fondation. La Fondation ch joue un rôle essentiel de coordination entre ses membres, promeut le fédéralisme et veille au maintien de la diversité des langues et des cultures en Suisse. Elle gère également le secrétariat de la CdC ainsi que la Maison des cantons à Berne, qui héberge les secrétariats de plusieurs conférences intercantionales. Le Directeur de l'économie et de l'emploi est membre du Conseil de fondation. Il siège également au comité directeur qui se réunit deux fois par année.

En 2014 est paru le premier rapport pluriannuel de monitoring du fédéralisme, élaboré par la Fondation ch, sur la base des sondages annuels qui ont eu lieu auprès des cantons, de la Confédération et d'experts entre 2011 et 2013.

Suite à l'acceptation de l'initiative « contre l'immigration de masse », la Suisse a perdu son statut de pays participant au programme de mobilité *Erasmus+* de l'UE. La Fondation ch est chargée, en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, de mettre en œuvre la solution transitoire qui a été établie par le Conseil fédéral pour les échanges *Erasmus*.

5.3 Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantonale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. Le Directeur de l'économie et de l'emploi assume la présidence de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie. Le Conseil d'Etat est également fortement engagé au sein des conférences régionales, particulièrement de la Suisse occidentale. Le Directeur de la sécurité et de la justice est vice-président de la Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population. Chaque Direction informe dans son rapport respectif sur les activités intercantionales en cours dans ses domaines de compétence.

Actuellement, sept conventions intercantionales, essentiellement d'envergure nationale, sont en cours d'élaboration et de négociation au sein des conférences des directeurs ou en cours de ratification auprès des parlements cantonaux.

Conventions intercantionales en cours d'élaboration, de négociation ou de ratification (état au 31.12.2014)

Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernés	Etat au 31.12.14
1A Concordat intercantonal sur les hautes écoles	2015	Tous les cantons	DICS/DEE	Conférence universitaire suisse (CUS); Conseil suisse des HES (CSHES); CDIP	Adhésion du canton de FR au 01.01.2015. Entrée en vigueur le 01.01.2015
1B Accord intercantonal sur les hautes écoles	2017 probablement	Tous les cantons suisses	DICS/DEE	CDIP	En phase de discussion (en lien avec les dispositions financières de la LEHE ¹)
2 Modification du Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives	Entrée en vigueur pour chaque canton dès qu'il adhère aux modifications	Tous les cantons	DSJ	CCDJP	Adhésion du canton de FR au 12.12.2013. Entrée en vigueur pour le canton de FR le 01.04.2014 Ordonnances d'exécution (RSF 551.61 et 559.72) entrées en vigueur le 01.05.2014

¹ LEHE: Loi fédérale sur l'encouragement aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles

	Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernés	Etat au 31.12.14
3	Convention du 5 octobre 2012 portant révision du Concordat sur les entreprises de sécurité	01.04.2014	FR, GE, JU, NE, VD, VS	DSJ	CLDJP	Adhésion du canton de FR au 12.12.2013. Entrée en vigueur pour tous les cantons le 01.04.2014
4	Convention intercantonale du 15 août 2014 relative à l'organisation et à la gestion de la police du lac de Neuchâtel	15.08.2014	FR, VD, NE	DSJ	Pas de conférence	Convention entrée en vigueur
5	Concordat du 22 mai 1978 sur l'exercice et la surveillance de la chasse conclu entre les cantons de Fribourg, Vaud et Neuchâtel	01.09.2015	FR, VD, NE	DIAF	Conférence des directrices et directeurs de la chasse (CDC)	Demande adressée à la DIAF de déposer une requête auprès des cantons de VD et de NE pour modifier les horaires d'ouverture journaliers de la chasse au sanglier
6	Révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics	Inconnue	Tous les cantons	DAEC	DTAP	Réponse par le CE à la consultation sur la révision

5.4 Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Le comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réuni à quatre occasions en 2014. Le Directeur de l'économie et de l'emploi a prolongé sa présidence à la CGSO jusqu'à fin mars 2014. La présidence a ensuite été reprise par le canton de Neuchâtel. Le programme de travail pour la période 2014/15 définit trois axes principaux de travail déclinés en six volets:

1. Affirmation de la Suisse occidentale dans le cadre suisse et européen
 - > valorisation de la CGSO en tant que force de positionnement des cantons de SO au niveau national
 - > politique européenne: promotion des intérêts et positions des cantons de Suisse occidentale
2. Relations CGSO Conférences spécialisées de Suisse Occidentale (CSSO)
 - > amélioration de la collaboration entre les CS SO et la CGSO
 - > identification des thèmes qui doivent être portés sur le plan fédéral
3. Objectifs internes au développement de la SO
 - > cohésion interne des différents espaces de la SO
 - > gouvernance interne de la CGSO

En matière de promotion des intérêts de la Suisse occidentale, la CGSO s'est préoccupée de l'évolution de plusieurs dossiers fédéraux, en particulier les disparités dans l'attribution des commandes fédérales, l'enseignement d'une langue nationale comme première langue étrangère ainsi que les conséquences de l'acceptation de l'initiative « contre l'immigration de masse ». La CGSO a ainsi communiqué sa position et ses attentes par rapport à l'exclusion de la Suisse des programmes européens *Erasmus+* et *Horizon 2020*, à l'apprentissage d'une langue nationale en école primaire, elle s'est opposé à l'initiative *Ecopop* et a présenté, en commun avec l'office fédéral des constructions et de la logistique, les mesures entamées par ce dernier afin de réduire les disparités entre régions linguistiques dans l'attribution des marchés publics et commandes de la Confédération.

Au travers de prises de position à l'attention de membres du Parlement fédéral et dans le cadre d'une rencontre avec les conseillers aux Etats de Suisse occidentale, les membres de la CGSO ont œuvré pour faire valoir leurs intérêts et influencer les débats et les décisions dans des dossiers d'importance particulière pour la région.

Une délégation de la CGSO s'est rendue le 9 mai 2014 à Stuttgart pour une visite officielle auprès des autorités du Bade-Wurtemberg. Il s'agissait d'un premier contact, avec l'objectif de développer les liens entre les cantons impliqués et ce Land allemand, avec lequel les relations économiques sont très importantes.

5.5 Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale au niveau bilatéral est marquée par des rencontres régulières avec les gouvernements des cantons limitrophes Berne, Neuchâtel et Vaud. Pour la deuxième année consécutive, une rencontre de travail a également eu lieu avec le Conseil d'Etat du canton du Valais.

Les discussions avec le Conseil-exécutif de Berne du 17 juin 2014 ont porté principalement sur les expériences réalisées par les deux exécutifs cantonaux lors de l'élaboration des programmes d'économies, ainsi que sur le rapport relatif à l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière et les projets communs dans le cadre de la Région capitale suisse.

Lors de la rencontre du 27 août 2014 avec le gouvernement du canton du Valais, des thématiques d'intérêts communs ont été abordées, comme le Parc national d'innovation, la péréquation financière, la loi sur les résidences secondaires ou la politique énergétique et des transports. Ont également été examinés plusieurs projets de collaboration dans le domaine de la santé, de la détention avant jugement, de la détention administrative ainsi que dans la recherche de solutions appropriées aux cantons bilingues.

La rencontre du 12 novembre 2014 avec le Conseil d'Etat neuchâtelois a permis aux deux gouvernements de dresser un état de situation des nombreux projets en cours, tels la collaboration dans le domaine de la formation policière de base ou la répartition de places de détention avant jugement, et de s'entretenir sur des dossiers fédéraux dans lesquels les deux cantons ont des intérêts communs.

Le 25 novembre 2014, les gouvernements de Vaud et de Fribourg ont eu l'occasion de discuter de plusieurs projets phares de la collaboration entre les deux cantons et de dossiers fédéraux pour lesquels ils veulent œuvrer en commun. L'extension du Gymnase intercantonal de la Broye, les transports publics dans la Broye, le Parc national d'innovation, les difficultés dans la mise en œuvre de la Loi sur l'aménagement du territoire ainsi que la collaboration pour l'organisation de la Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres 2016 à Estavayer-le-Lac ont été abordés.

5.6 Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales

Les quatre rencontres organisées au cours de l'année 2014 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton, notamment la réforme de l'imposition des entreprises, le rapport d'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière, la participation de Fribourg au Parc national d'innovation et l'installation du Service civil de la Confédération au Lac-Noir.

5.7 Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à plus de 110 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des Gouvernements cantonaux ou de Conférences nationales des directeurs cantonaux. Une liste complète des consultations auxquelles le canton a participé en 2014 figure dans le tiré à part sur les relations extérieures du canton et sur le site internet de l'Etat à l'adresse:

http://www.fr.ch/ce/fr/pub/consultations_federales/archives/2014/classement_chronologique_2014.htm.

6 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2014

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2014, le Grand Conseil s'est déterminé sur 13 projets de lois et 16 projets de décrets. Quelque 48 % des dispositions discutées et admises, soit 8 lois et 6 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

6.1 Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 7 décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 85 213 000 francs. Les quatre principaux objets concernent: le crédit d'engagement pour la transformation des bâtiments du Lac-Noir (27 730 000 francs), pour l'octroi d'une aide financière en faveur du projet Smart Living Lab et de la création d'une antenne permanente de l'EPFL dans le quartier d'innovation blueFACTORY (26 176 000 francs), pour la construction d'un bâtiment modulaire temporaire pour la Faculté de sciences de l'Université de Fribourg (12 470 000 francs) ainsi qu'un crédit d'engagement relatif au subventionnement de la construction d'écoles du cycle d'orientation (11 137 000 francs). A cela s'ajoutent 2 décrets concernant l'octroi de prêts remboursables, l'un à la future BioFactory Competence Center SA pour un montant de 600 000 francs et l'autre à la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health pour un montant de 3 000 000 francs. Pour ce dernier cas, l'Etat a accordé en outre un cautionnement de 9 000 000 francs.

6.2 Concernant le compte de résultats

Les répercussions des 5 lois et d'un décret ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs:

- > la loi sur la scolarité obligatoire qui, par des prestations nouvelles, induit pour les 5 premières années des coûts supplémentaires de l'ordre de 14,4 millions de francs pour l'Etat. En outre, la modification du financement des charges implique un report de 46,9 millions de francs des communes sur le canton. Une compensation par une bascule fiscale était prévue ;
- > la modification de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat concernant le nouveau plan de financement prévoit une hausse du taux de cotisation dont les conséquences financières brutes pour l'Etat-employeur sont estimées à 19,7 millions de francs ;
- > un accroissement des dépenses nettes de personnel de 5,2 millions de francs en relation avec la création de nouveaux postes de travail dans le cadre du budget 2015 (un peu plus de 79 postes supplémentaires) ;
- > la loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg implique des coûts supplémentaires en personnel (+23,77 EPT) et en infrastructures pour un total de 3,76 millions de francs par an ;
- > diverses autres dispositions légales nouvelles à l'origine de réductions de charges de 0,5 million de francs.

En 2014, dans un cas, les modifications apportées par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat ont accentué les répercussions financières prévues. Cela concerne deux éléments de la loi sur la scolarité obligatoire. Le Grand Conseil a en effet décidé d'une part, la reprise à charge exclusive de l'Etat des moyens d'enseignement pour un montant d'un peu plus de 29,9 millions de francs et d'autre part, la suppression de la compensation par une bascule fiscale.

6.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2014 (avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment modulaire temporaire pour la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg	2013-DICS-22	DICS	18.02.14			Dépenses nettes à charge de l'Etat : + 12 470 000 fr.
D relatif aux naturalisations	2014-DIAF-6	DIAF	20.02.14		Aucune incidence financière.	
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2013	2013-DFIN-86	DFIN	20.02.14		Aucune incidence financière.	
L modifiant la loi sur la pêche (recouvrement des coûts consécutifs à une atteinte nuisible aux eaux)	2013-DIAF-60	DIAF	28.03.14		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D relatif aux naturalisations	2014-DIAF-47	DIAF	14.05.14		Aucune incidence financière.	
D relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2013	2013-DFIN-27	DFIN	14.05.14		Aucune incidence financière.	
L sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR)	2013-DEE-7	DEE	15.05.14	+ 23.77 EPT	Coûts annuels supplémentaires (personnel et coûts d'infrastructure) : +3 760 000 fr.	
D relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health	2014-DICS-32	DICS	15.05.14			Dépenses : + 3 000 000 fr. sous forme d'un prêt remboursable. L'Etat accorde en outre un cautionnement de 9 000 000 fr. à la SICHH SA.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac-Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs	2013-DSJ-57	DSJ	15.05.14			Dépenses : + 27 730 000 fr.
D relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur du projet Smart Living Lab (SLL) et de la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le quartier d'innovation blueFACTORY	2014-DEE-22	DEE	15.05.14			Dépenses : + 26 176 000 fr.

Incidences des projets du Conseil d'Etat

GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour l'agrandissement et la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg	2014-DICS-34	DICS	25.06.14			Dépenses : + 4 000 000 fr.
L modifiant la loi sur l'Université	2013-DICS-18	DICS	27.06.14	+ 10 EPT	Coûts annuels du personnel supplémentaire : 1 200 000 fr.	
L sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS)	41 (2013-DICS-10)	DICS	09.09.14		Coûts supplémentaires de la modification légale pour les 5 premières années : 14 431 000 fr. pour le canton et 6 582 000 fr. pour les communes. Modification du financement des charges : report de 46 901 000 fr. des communes sur le canton de 2015 à 2018. Compensation par une bascule fiscale. GC : reprise des moyens d'enseignement à charge de l'Etat : + 29 914 000 fr. et suppression de la bascule fiscale.	
L portant adhésion à l'accord intercantonal sur le domaine suisse des hautes écoles (concordat sur les hautes écoles)	2014-DICS-48	DICS	10.09.14		L'adhésion au concordat devrait diminuer de quelque 40 000 fr. la participation financière du canton aux organes communs.	
D relatif à l'acquisition, conjointement avec le canton de Vaud pour une part égale, d'une parcelle pour le Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne	2014-DICS-49	DICS	10.09.14			Dépenses : + 1 700 000 fr.
L modifiant la législation en matière de droits politiques (groupe de cercles électoraux)	2013-DIAF-73	DIAF	11.09.14		Le projet impliquera l'achat ou l'adaptation d'un logiciel informatique, des appuis techniques et un surcroît de tâches. Aucune incidence en personnel.	
D relatif aux naturalisations	2014-DIAF-106	DIAF	11.09.14		Aucune incidence financière.	
D relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2014 et suivantes	2014-DAEC-29	DAEC	12.09.14			Dépenses : + 11 137 000 fr.

				Incidences des projets du Conseil d'Etat GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
L	modifiant la législation en matière de droits politiques (adaptations diverses)	2013-DIAF-73	DIAF	07.10.14		Aucune incidence financière.	
L	modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	2014-DFIN-73	DFIN	19.11.14		L'incidence financière totale du projet devrait être minime. On peut néanmoins s'attendre à un allègement de la charge administrative.	
L	fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2015	2014-DFIN-76	DFIN	19.11.14		Aucune incidence financière, les coefficients étant maintenus à un taux de 100 % pour 2015.	
D	relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2015	2013-DFIN-45	DFIN	19.11.14	+ 79.48 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires)	Nouveaux postes et postes supplémentaires : Charge brute : + 8 403 350 fr. Charge nette : + 5 224 770 fr.	
L	modifiant la loi sur les communes (élections générales reportées en cas de fusion)	2014-DIAF-105	DIAF	20.11.14		Les conséquences financières et en personnel pour l'Etat ne sont pas significatives.	
L	modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (nouveau plan de financement)	2014-DFIN-39	DFIN	21.11.14		Pour l'Etat-employeur, les conséquences financières brutes liées à la hausse du taux de cotisation est estimé à 19 700 000 fr.	
D	relatif aux naturalisations	2014-DIAF-142	DIAF	17.12.14		Aucune incidence financière.	
D	relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la future BioFactory Competence Center SA	2014-DEE-50	DEE	18.12.14			Dépenses : + 600 000 fr. sous forme d'un prêt remboursable.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur de la future association INNOSQUARE	2014-DEE-52	DEE	18.12.14			Dépenses : + 2 000 000 fr. (octroi d'une aide financière à fonds perdus pour la période 2015 à 2019).
L	modifiant la loi sur la justice et d'autres lois	2014-DSJ-70	DSJ	19.12.14		Ce projet est relativement neutre sous l'angle financier et du personnel.	
L	sur la médecine dentaire scolaire (LMDS)	2013-DSAS-70	DSAS	19.12.14	Réduction des effectifs de 2.49 EPT	La loi induira une réduction du déficit d'exploitation de l'ordre de 500 000 fr. et nécessitera certains investissements.	

7 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2014 EPT	Comptes 2013 EPT	Ecart EPT
Pouvoirs et Directions	8'089.98	7'991.05	98.93
Pouvoir législatif	6.59	6.53	0.06
Pouvoir judiciaire	293.19	290.05	3.14
Pouvoir exécutif	7.00	6.97	0.03
Chancellerie d'Etat	38.44	39.52	-1.08
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	4'726.10	4'666.63	59.47
Direction de la sécurité et de la justice	898.89	890.27	8.62
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	441.36	438.98	2.38
Direction de l'économie et de l'emploi	720.43	706.21	14.22
Direction de la santé et des affaires sociales	165.03	165.00	0.03
Direction des finances	397.00	392.66	4.34
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	395.95	388.23	7.72
Secteurs	8'089.98	7'991.05	98.93
Administration centrale	2'622.56	2'591.31	31.25
Secteur de l'enseignement	5'119.39	5'051.15	68.24
Secteur hospitalier	15.36	14.54	0.82
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	332.67	334.05	-1.38

8 Instruments parlementaires

Depuis 2013, les instruments parlementaires ne font plus l'objet d'un inventaire exhaustif dans le rapport d'activité. Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (http://www.fr.ch/gc/fr/pub/instruments_parlementaires.htm).

Motions, postulats, mandats et motions populaires

	Transmis au Conseil d'Etat	Acceptés par le Grand Conseil	Refusés par le Grand Conseil	Retirés par les auteur-e-s	En cours de traitement
Motions	22 (17*)	10 (2*)	6 (2*)	4	16 (13*)
Postulats	13 (15*)	15 (1*)	1 (1*)	---	10 (13*)
Mandats	10 (2*)	3	2	2 (1*)	4 (1*)
Motions populaires	9 (5*)	5	4 (1*)	---	4 (4*)

Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 90 (92*) questions des député-e-s.

Informations disponibles à l'adresse suivante: http://www.fr.ch/gc/fr/pub/instruments_parlementaires/questions.htm.

* : chiffres 2013

Rapport d'activité

Direction de l'instruction publique,
de la culture et du sport

—

2014



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	11
1.1	Activités	11
1.1.1	En général	11
1.1.2	Evénements particuliers	11
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	13
1.2.1	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	13
1.2.2	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	13
1.2.3	Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)	13
1.2.4	Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux	14
1.3	Affaires contentieuses	14
1.4	Transports scolaires	14
1.5	Législation	14
1.5.1	Lois et décrets	14
1.5.2	Ordonnances et règlements	15
2	Service des ressources (SRess)	15
2.1	Activités	15
2.1.1	Ressources humaines	15
2.1.2	Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire	16
3	Service de l'enseignement obligatoire	16
3.1	Généralités	16
3.1.1	Thèmes communs aux deux parties linguistiques	16
3.1.2	Partie francophone	17
3.1.3	Partie alémanique	18
3.1.4	Enseignement spécialisé	19
3.1.5	Effectifs	19
3.2	Ecole enfantine, partie francophone	20
3.2.1	Généralités	20
3.2.2	Ouvertures et fermetures de classes	20
3.2.3	Effectifs à l'école enfantine	20
3.3	Ecole enfantine, partie alémanique	20
3.3.1	Généralités	20
3.3.2	Ouvertures et fermetures de classes	21

3.3.3	Effectifs à l'école enfantine	21
3.4	Ecole primaire, partie francophone	21
3.4.1	Généralités	21
3.4.2	Ouvertures et fermetures de classes	21
3.4.3	Effectifs à l'école primaire	22
3.5	Ecole primaire, partie alémanique	22
3.5.1	Généralités	22
3.5.2	Ouvertures et fermetures de classes	22
3.5.3	Effectifs à l'école primaire	22
3.6	Cycle d'orientation, partie francophone	23
3.6.1	Généralités	23
3.6.2	Ouvertures et fermetures de classes	23
3.6.3	Effectifs par établissements au CO	23
3.7	Cycle d'orientation, partie alémanique	23
3.7.1	Généralités	23
3.7.2	Ouvertures et fermetures de classes	24
3.7.2	Effectifs par établissements au CO	24
3.8	Pédagogie spécialisée	24
3.8.1	Généralités	24
3.8.2	Données statistiques de l'enseignement spécialisé	24
3.8.3	Les services auxiliaires de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité	26
3.9	Echanges scolaires	26
3.9.1	Douzième année linguistique (DAL)	26
3.9.2	Echanges élèves / classes (EC)	27
3.9.3	Echanges individuels de vacances (EIV)	27
3.9.4	Fondation ch	27
3.9.5	RC – CH (Région Capitale Suisse)	28
4	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	28
4.1	Activités	28
4.1.1	Effectifs	28
4.1.2	Enseignement	28
4.1.3	Conférence et commissions	29
4.1.4	Services auxiliaires	29
4.1.5	Formation continue des enseignants et enseignantes	30
4.1.6	Collaboration intercantonale	30
4.1.7	Infrastructures	30
4.1.8	Législation	30

4.2	Collège Saint-Michel	30
4.2.1	L'école en bref	30
4.2.2	Elèves	31
4.2.3	Marche générale de l'école	31
4.3	Collège Sainte-Croix	32
4.3.1	L'école en bref	32
4.3.2	Elèves	32
4.3.3	Marche générale de l'école	32
4.4	Collège de Gambach	33
4.4.1	L'école en bref	33
4.4.2	Elèves	33
4.4.3	Marche générale de l'école	33
4.5	Collège du Sud	34
4.5.1	L'école en bref	34
4.5.2	Elèves	34
4.5.3	Marche générale de l'école	35
4.6	Ecole de culture générale de Fribourg	35
4.6.1	L'école en bref	35
4.6.2	Elèves	35
4.6.3	Marche générale de l'école	36
4.7	Gymnase intercantonal de la Broye	37
4.7.1	L'école en bref	37
4.7.2	Elèves	37
4.7.3	Marche générale de l'école	37
4.8	Centre fri-tic	38
4.8.1	Transfert du Centre fri-tic de la HEP au S2	38
4.8.2	Activités	38
5	Service des affaires universitaires (SAfU)	39
5.1	Activités	39
5.1.1	Domaine universitaire	39
5.1.2	Formation des enseignants et enseignantes	39
5.1.3	Haute Ecole spécialisée : formations santé, social et musique	39
5.2	Evénements particuliers	40
5.2.1	Domaine suisse des hautes écoles	40
5.2.2	Domaine universitaire	40
5.2.3	Formation des enseignants et enseignantes	40
5.2.4	Haute Ecole spécialisée : Formations santé, social et musique	40

6	Université (Uni)	40
6.1	Activités	41
6.1.1	Etudiants	41
6.1.2	Organes centraux	41
6.1.3	Corps professoral	41
6.1.4	Organisation des études	42
6.2	Evénements particuliers	42
7	Haute Ecole pédagogique (HEP)	42
7.1	Activités	42
7.1.1	Formation initiale	42
7.1.2	Ressources et documentation pédagogique	43
7.1.3	Formation continue	43
7.1.4	Recherche	44
7.1.5	Centre fri-tic	44
8	Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR)	44
8.1	Activités	44
8.1.1	Formation	44
8.1.2	Formation continue et prestations de services	45
8.1.3	Recherche appliquée et développement (Ra&D)	45
8.1.4	Relations nationales et internationales	45
9	Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS)	45
9.1	Activités	45
9.1.1	Formation initiale	45
9.1.2	Autres missions HES	46
9.1.3	Activités du Comité de direction	46
10	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)	46
10.1	Activités	46
10.1.1	Préparation au choix professionnel	46
10.1.2	Information scolaire et professionnelle	46
10.1.3	Centre d'information professionnelle	47
10.1.4	Consultation individuelle	47
10.1.5	Orientation des adultes	47
10.1.6	Choix scolaire et professionnel des jeunes	47
10.1.7	Evénements particuliers	48
10.2	Formation des adultes	48
10.2.1	Commission de la formation des adultes	48

10.2.2	Université populaire	48
10.2.3	Association Lire et Ecrire	48
10.2.4	Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne	48
10.2.5	Validation des acquis	48
11	Service des subsides de formation (SSF)	49
11.1	Activités	49
11.1.1	Commission des subsides de formation	49
11.1.2	Bourses cantonales	49
11.1.3	Prêts d'études	49
11.1.4	Subventions fédérales	50
12	Service du sport (SSpo)	50
12.1	Activités	50
12.1.1	Commission cantonale du sport et de l'éducation physique	50
12.1.2	Education physique	50
12.1.3	Jeunesse+Sport	51
12.1.4	Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)	52
12.1.5	Inventaire cantonal des installations sportives	52
12.1.6	Evénements particuliers	52
13	Service de la culture (SeCu)	52
13.1	Commissions	52
13.1.1	Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture	52
13.1.2	Commission des affaires culturelles	52
13.2	Subventions en faveur de la culture	53
13.2.1	Eléments statistiques	53
13.2.2	Aides pluriannuelles à la création	53
13.2.3	Aides ponctuelles à la création	53
13.2.4	Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation	54
13.2.5	Subventions ordinaires	54
13.2.6	Dons de la Loterie romande	54
13.2.7	Soutien aux musiques actuelles	54
13.2.8	Prix culturel de l'Etat	54
13.2.9	Enquête photographique fribourgeoise	55
13.2.10	Fonds Pierre et Renée Glasson	55
13.2.11	Coopération	55
13.2.12	Résidences d'artistes à l'étranger	55
13.2.13	Culture et école	55

13.2.14	Patrimoine culturel immatériel	55
13.3	Evénements particuliers	56
13.4	Surveillance et coordination des institutions culturelles	56
13.5	Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)	56
13.5.1	Bases légales et ressources	56
13.5.2	Activités	57
13.6	Bibliothèque cantonale et universitaire	58
13.6.1	Commission	58
13.6.2	Direction et services généraux	58
13.6.3	Secteur Collections fribourgeoises et activités culturelles	59
13.6.4	Secteur Manuscrits, incunables et archives	60
13.6.5	Secteur Technologies de l'information	61
13.6.6	Secteur Acquisitions	61
13.6.7	Secteur Catalogage	61
13.6.8	Secteur public	62
13.6.9	Secteur logistique	62
13.6.10	Bibliothèques décentralisées sises à l'Université	62
13.7	Conservatoire	63
13.7.1	Commission	63
13.7.2	Activités	63
13.8	Musée d'art et d'histoire	65
13.8.1	Commission	65
13.8.2	Personnel	65
13.8.3	Activités	65
13.8.4	Organisation interne	67
13.8.5	Evénements particuliers	67
13.9	Musée d'histoire naturelle	67
13.9.1	Commission	67
13.9.2	Effectif	67
13.9.3	Bâtiment et équipement	67
13.9.4	Fréquentation	68
13.9.5	Impact médiatique	68
13.9.6	Transmission du savoir	68
13.9.7	Gestion des collections et recherche	68
13.9.8	Centre de compétence et de consultation	69
13.10	Château de Gruyères	69
13.10.1	Conseil de fondation	69

13.10.2	Activités	69
13.11	Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre	70
13.11.1	Conseil de fondation	70
13.11.2	Activités	70
13.12	Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle	71
13.12.1	Conseil de fondation	71
13.12.2	Exposition et animations	71
13.13	Musée romain de Vallon	71
13.13.1	Conseil de fondation	71
13.13.2	Expositions et animations	71
14	Service archéologique (SAEF)	72
14.1	Activités	72
14.1.1	Interventions de terrain : fouilles, études de bâtiments, surveillance de travaux, sondages et prospection	72
14.1.2	Collaborations	73
14.2	Elaboration et publications	73
14.2.1	Autres articles	74
14.2.2	Graphisme et dessin, photographie et infographie	74
14.3	Conservation et restauration	74
14.3.1	Activités du laboratoire de conservation-restauration (LCR)	74
14.3.2	Collections	75
14.4	Archivage	75
14.5	Evénements particuliers	75
14.5.1	Médiation, manifestations expositions et autres	75
14.5.2	Conférences et cours	75
15	Service des biens culturels (SBC)	76
15.1	Activités	76
15.1.1	Recensement des biens culturels	76
15.1.2	Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)	76
15.1.3	Examen des demandes de permis de construire	76
15.1.4	Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions	77
15.1.5	Expertise et conseils	77
15.1.6	Documentation sur le patrimoine	77
15.1.7	Publications et actions de sensibilisation	77
15.1.8	Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise	78
15.1.9	Monuments d'art et d'histoire de la Suisse	78
15.1.10	Commissions	78
15.2	Evénements particuliers	78

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Jean-Pierre Siggen

Secrétaire général : Michel Perriard

1.1 Activités

1.1.1 En général

La Direction fixe les objectifs des unités dépendantes ou rattachées à la DICS, selon les mandats définis dans la législation afférente. Par l'intermédiaire de ses services, elle pilote la mise en œuvre des mesures, le contrôle de leurs résultats et l'adoption de mesures correctrices. Le Directeur ICS rencontre régulièrement chacune et chacun de ses chefs d'unité administrative afin de donner les orientations et veiller au suivi des dossiers.

Le Secrétariat général accomplit des tâches d'état-major pour le Directeur ICS et apporte sa contribution aux travaux des unités administratives de la Direction, sous forme de conseils, de documents écrits, d'avant-projets de lois et règlements, de soutien en matière financière, de traductions, d'organisation de ou participation à des projets et à des séances et de conférences données sur divers thèmes. En 2014, le Secrétariat général a également été tout particulièrement impliqué dans les travaux de révision totale de la loi sur la scolarité obligatoire, ceux relatifs aux projets de mesures structurelles et d'économie de l'Etat dans le domaine de l'enseignement, ceux visant à actualiser l'utilisation des technologies de l'information dans l'enseignement, ou encore ceux préparant les événements marquant les 250 ans de la naissance du Père Girard, en 2015. Enfin, parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation à la commission informatique de l'Etat, à la commission des subventions, aux groupes de travail sur la cyber-administration, au désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, au développement durable.

1.1.2 Evénements particuliers

Plusieurs événements impliquant le Secrétariat général et la Direction méritent d'être tout particulièrement relevés pour l'année 2014.

1.1.2.1 Révision totale de la loi scolaire

A la suite de la transmission par le Conseil d'Etat au Grand Conseil du projet de loi sur la scolarité obligatoire et de son message, le 18 décembre 2012, puis des 17 séances tenues par la Commission parlementaire entre le 7 mars et le 14 octobre 2013, le projet de loi est passé en plénum du Grand Conseil lors des sessions de février, mai, juin et septembre 2014. La loi a été votée le 9 septembre 2014. Une demande de referendum, déposée le 24 octobre, n'a pas abouti (4016 signatures récoltées dans le délai du 5 janvier 2015).

Parallèlement, les travaux relatifs au règlement d'exécution (RLS) ont donné lieu à 3 séances de « Tables rondes », réunissant les différents partenaires de l'école. Par ailleurs, des groupes de travail ont été formés pour des sujets spécifiques.

1.1.2.2 Analyse de l'évolution du nombre de postes de travail dans le secteur de l'enseignement et inventaire des mesures en vue de maîtriser leur croissance

Durant l'élaboration du plan financier et du programme de législature 2012–2016, le Conseil d'Etat a observé que malgré les efforts constants pour limiter la croissance du nombre de postes dans l'enseignement tout en devant accompagner l'évolution démographique, les effectifs continuent néanmoins de progresser à un rythme soutenu.

Par arrêté du 29 janvier 2013, le Conseil d'Etat avait confié un mandat d'analyse aux Directions concernées, soit la DICS, la DIAF et la DEE, dans le but d'examiner l'évolution du nombre de postes dans l'ensemble du secteur de l'enseignement et de proposer des moyens éventuels permettant de maîtriser cette croissance. Le rapport final lui avait été transmis le 28 octobre 2013.

Du 19 février au 20 avril 2014, le Conseil d'Etat a mis en consultation un rapport, muni de 14 propositions de mesures visant à réduire l'accroissement des EPT d'enseignement. Des échanges ont eu lieu avec la Fédération des Associations du personnel du service public du canton de Fribourg (FEDE). La FEDE a organisé une manifestation publique le 9 avril, avec un cortège de quelque 1500 à 2000 personnes protestant contre les propositions. Au terme de la consultation, 251 réponses ont été reçues et prises en considération dans le dépouillement. Le Conseil d'Etat a été informé des résultats de la consultation le 30 juin et a tenu un premier échange à ce propos. Un second échange a eu lieu le 25 novembre, à la suite duquel une nouvelle rencontre avec la FEDE est prévue en début d'année 2015.

1.1.2.3 Concept de pédagogie spécialisée

A la suite de la consultation qui a eu lieu en 2012, le Conseil d'Etat avait demandé à la DICS, le 7 octobre 2013, de réviser le projet dans certains domaines déterminés. Ces travaux ont occupé le SESAM, les services de l'enseignement et le SG-DICS jusqu'à la présentation d'une nouvelle version au Directeur ICS, que celui-ci a mis en discussion au sein du Groupe faitier le 26 novembre 2014. Le projet finalisé sera soumis au Conseil d'Etat dans les premiers mois de l'année 2015.

1.1.2.4 Les résultats de l'enquête PISA 2012 confirment ceux des tests 2000, 2003, 2006 et 2009

PISA est une enquête internationale initiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui vise à évaluer et comparer les systèmes éducatifs des pays participant à l'enquête. Les résultats internationaux permettent de situer la Suisse en comparaison avec les autres pays. Les performances des jeunes Suisses dans les trois domaines testés que sont les mathématiques, la lecture et les sciences sont plus que satisfaisantes. En effet, la Suisse obtient systématiquement de meilleurs résultats que la moyenne de l'OCDE. La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a, dans le cadre de cette enquête, procédé à un complément d'analyse permettant de comparer les résultats des cantons francophones entre eux.

De manière générale, les résultats observés à Fribourg pour l'enquête 2012 confirment les constats des enquêtes précédentes, à savoir d'excellents résultats dans les trois domaines, situant les élèves fribourgeois dans les meilleurs en Suisse romande, voire de l'ensemble de la Suisse. Un autre élément à relever est la dispersion relativement faible des résultats. En effet, les écarts de performance entre élèves sont parmi les moins élevés dans les trois domaines testés. De plus, avec 34 % d'élèves « résilients » - soit des élèves provenant d'un milieu défavorisé qui présentent des résultats supérieurs à ceux qui pouvaient être attendus compte tenu de leur statut socioéconomique - le système fribourgeois peut être considéré comme performant et plutôt égalitaire.

Les experts qui signent le rapport intitulé « PISA 2012 : Compétences des jeunes Romands » relèvent aussi que les élèves fribourgeois ont souvent une meilleure appréciation du climat de classe que d'autres élèves romands. Ils suggèrent un lien entre les performances cantonales et le climat de classe. En ce qui concerne l'appréciation du soutien de l'enseignant et de l'enseignante, les élèves les plus faibles sont souvent très positifs sur l'aide qu'ils reçoivent. A Fribourg, les élèves des filières les moins exigeantes se signalent également par une bonne ou une très bonne appréciation du soutien apporté par les enseignants et enseignantes. Ces résultats plaident en faveur de la poursuite des efforts entrepris, tout comme du maintien de l'orientation donnée à la politique de formation dans le canton. La DICS n'a pas manqué de remercier le corps enseignant ainsi que tous les intervenants et intervenantes qui, en œuvrant quotidiennement au sein de l'institution scolaire, sont les principaux artisans du succès fribourgeois.

1.1.2.5 Enseignement des langues à l'école obligatoire

Au cours de l'année, plusieurs cantons de Suisse centrale et orientale, dans lesquels la première langue étrangère enseignée est l'anglais et la seconde le français, ont connu des mouvements visant à reporter l'enseignement du français au degré secondaire I, alors même que l'ensemble des cantons s'étaient mis d'accord en 2004 pour faire débiter l'apprentissage de la deuxième langue étrangère dès la 5^e année primaire (7^e HarmoS). Les conférences suisse et régionales des directeurs de l'instruction publique ont cherché des solutions et clairement réaffirmé les principes décidés en 2004. Dans ce contexte parfois tendu, la DICS, qui vit quotidiennement la richesse des deux cultures et des deux langues et qui dispose d'un concept d'enseignement des langues salué par le Grand Conseil le 7 octobre 2010, a appelé au maintien de l'enseignement des langues au degré primaire et montré son engagement concret en

vue de cet objectif. Ces prises de position de la DICS ont été corroborées par le Grand Conseil, dont la résolution no 2014-GC-142 du 12 septembre 2014 « Pour une cohésion nationale » va exactement dans le sens des actions entreprises par le canton dans le cadre des conférences suisse et régionales et dans ses échanges réguliers avec la Confédération.

1.1.2.6 Autres événements particuliers en bref

En votation populaire du 9 février 2014, le peuple fribourgeois a accepté le crédit de construction destiné à la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et la Haute Ecole de santé Fribourg. Dans le domaine des constructions également, le Collège Gambach a été inauguré le 26 septembre et les locaux de l'Institut Adolphe Merkle (AMI), dans l'ancienne clinique Garcia, l'ont été le 28 novembre.

D'autres événements remarquables figurent dans les chapitres des services directement concernés.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

La Direction ICS participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de l'instruction publique, de la culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu'un degré d'enseignement ou un service (en particulier, Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence universitaire suisse, Conférence universitaire de Suisse occidentale) sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l'objet d'une présentation détaillée dans ce chapitre.

1.2.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Au cours de l'année 2014, la CDIP s'est réunie à trois reprises en séance plénière ordinaire. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants : enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire, programme national d'échanges d'enseignants et enseignantes entre les régions linguistiques, vérification de l'atteinte des compétences fondamentales, programme de travail de la CDIP. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité et au site Internet de la Conférence.

Le Directeur ICS est membre de l'Assemblée plénière. Le secrétaire général de la DICS prépare les dossiers du Directeur ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même vice-président de la Conférence des secrétaires généraux et président de la Commission des secrétaires généraux.

1.2.2 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de l'année 2014, la CIIP s'est réunie à quatre reprises. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants : enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire, missions et prestations de l'IRDP et de RERO, moyens d'enseignement romands. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité et au site Internet de la Conférence.

Le Directeur ICS est membre de l'assemblée plénière de la CIIP. Le secrétaire général de la DICS prépare les dossiers du Directeur ICS pour ses différentes séances. Il est membre de la Conférence des secrétaires généraux, et par ailleurs, préside la Commission de gestion de la CIIP.

1.2.3 Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)

Depuis 2011, la NWEDK, comme d'ailleurs les autres régions alémaniques de la CDIP, délègue une grande partie de ses tâches à la nouvelle D-EDK, en ce qui concerne l'harmonisation des plans d'étude (concrètement, le Lehrplan 21), la coordination des moyens d'enseignement et le développement de tests de référence et d'instruments d'évaluation. Ce fonctionnement a montré sa pertinence. La NWEDK a traité des sujets spécifiques à la région, en particulier ceux relatifs au RSA (Regionales Schulabkommen). Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité et au site Internet de la Conférence.

Le Directeur ICS est membre de l'assemblée plénière de la NWEDK et de la D-EDK. Le secrétaire général de la DICS est membre de la Conférence des secrétaires généraux de la D-EDK, alors que c'est le chef du DOA qui siège à la Conférence des secrétaires de département de la NWEDK.

1.2.4 Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux

Dans le cadre de la Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (CSR 2009) passée entre les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, du Jura, de Lucerne, de Soleure, du Valais et de Zurich, le canton a déboursé, cette année, 2 148 644 (2 300 845) francs pour 138 (155) élèves, étudiantes et étudiants scolarisés dans d'autres cantons.

Parallèlement, le canton a encaissé 1 795 870 (1 417 530) francs pour l'accueil de 121 (113) élèves, étudiants ou étudiantes extracantonales dans les degrés des écoles enfantines, primaires, du cycle d'orientation et du secondaire supérieur de formation générale. Les recettes ont été réparties entre l'Etat et les communes accueillant des élèves extracantonaux, conformément au message au Grand Conseil concernant la CSR 2009.

Par ailleurs dans le cadre des autres accords de financement et de libre circulation, durant l'année académique 2013/14, 464 (443) ressortissants fribourgeois ont suivi une formation dans une école spécialisée pour un coût de 4 863 840 (4 580 836) francs et 728 (683) ressortissants fribourgeois ont suivi une formation dans une haute école spécialisée (hors haute école de la Suisse occidentale) pour des coûts de 11 916 025 (10 388 669) francs.

1355 (1382) élèves suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 103 (227) en école des métiers pour un total de quelque 12 393 270 (12 268 500) francs.

1.3 Affaires contentieuses

Sur le plan du contentieux en matière scolaire (recours déposés contre des décisions d'inspecteurs et d'inspectrices, de directeurs et directrices d'école ou de jurys d'examen, et dont est saisie la Direction en tant qu'autorité hiérarchique de recours), 61 (92) recours ont été déposés auprès de la Direction en 2014, 51 (73) concernant l'enseignement de langue française et 10 (19) concernant l'enseignement de langue allemande. 2 (4) recours ont été déclarés irrecevables, 11 (10) ont été rayés du rôle (retrait du recours ou nouvelle décision), 43 (64) ont été rejetés et 5 (6) sont en cours d'instruction.

En matière de personnel, 2 (1) recours ont été déposés contre une décision de la Direction. Ils sont en cours d'instruction.

Les autres domaines de contentieux portent sur des décisions en matière de culture et de sport.

1.4 Transports scolaires

Tous les budgets des transports scolaires de l'année 2014/15 ont été analysés et approuvés. Chaque augmentation par rapport à l'année précédente a dû être justifiée.

Les factures 2013/14 présentées par les transporteurs et les communes ont été vérifiées et les soldes honorés. La totalité des montants versés en 2014 s'élève à 733 581 (708 853) francs pour l'école enfantine, 6 943 765 (6 698 902) francs pour l'école primaire et 1 529 866 (1 449 374) francs pour le cycle d'orientation.

1.5 Législation

1.5.1 Lois et décrets

Décret du 18 février 2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment modulaire temporaire pour la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg.

Décret du 15 mai 2014 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health.

Loi du 15 mai 2014 sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR).

Décret du 25 juin 2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour l'agrandissement et la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg.

Loi du 27 juin 2014 modifiant la loi sur l'Université.

Loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS).

Loi du 10 septembre 2014 portant adhésion à l'accord intercantonal sur le domaine suisse des hautes écoles (concordat sur les hautes écoles).

Décret du 10 septembre 2014 relatif à l'acquisition, conjointement avec le canton de Vaud pour une part égale, d'une parcelle pour le Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne.

1.5.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 21 janvier 2014 limitant le nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II pour l'année académique 2014/15.

Ordonnance du 11 mars 2014 modifiant l'ordonnance concernant la taxe d'inscription et les taxes d'études pour la formation bachelor et les modules complémentaires à la Haute Ecole de santé Fribourg.

Ordonnance du 24 mars 2014 concernant la capacité d'accueil et le test d'aptitudes pour les voies d'études de médecine humaine et dentaire à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2014/15.

Ordonnance du 30 juin 2014 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (enseignement du secondaire I et enseignement professionnel).

Ordonnance du 30 septembre 2014 modifiant le règlement de plusieurs institutions culturelles de l'Etat.

Ordonnance du 4 novembre 2014 limitant le nombre de places d'études au niveau bachelor en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2015/16.

Ordonnance du 10 décembre 2014 concernant l'admission des candidats et candidates étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2015/16.

2 Service des ressources (SRess)

Cheffe de service : Christine Vionnet Caverzasio

2.1 Activités

2.1.1 Ressources humaines

2.1.1.1 Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes		Equivalents plein temps	
Ecole enfantine	603	(594)	389	(384)
Ecole primaire	2116	(2062)	1408	(1374)
Cycle d'orientation (CO)	1307	(1281)	921	(913)
Ecoles du secondaire II	580	(590)	420	(420)
Haute Ecole pédagogique	86	(89)	52	(56)
Haute Ecole de santé	62	(54)	46	(46)
Haute Ecole fribourgeoise de travail social	51	(50)	32	(29)
Total	4805	(4720)	3268	(3222)

2.1.1.2 Effectifs par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	H	F	H	F	
Ecole enfantine	6	427	2	168	98,7 %
Ecole primaire	217	1325	71	503	86,4 %
Cycle d'orientation (CO)	385	569	148	205	59,2 %
Ecoles du secondaire II	221	177	87	95	46,9 %

2.1.1.3 Situation de l'emploi

A la fin de l'année scolaire 2013/14, on a enregistré 28 (16) démissions à l'école enfantine dont 8 (6) pour raison d'âge, 93 (93) dont 33 (33) pour raison d'âge au degré primaire, 49 (52) dont 25 (19) pour raison d'âge au cycle d'orientation, 13 (11) dont 7 (7) pour raison d'âge dans les écoles du secondaire du deuxième degré.

Dans les degrés préscolaire et primaire, plus de 256 (290) postes d'enseignement ont été mis au concours, dont 102 (148) à plein temps. Ils ont tous pu être repourvus mais, cette année encore, les candidats diplômés se sont fait plus rares et il a fallu parfois procéder à plusieurs mises au concours successives pour un même poste. Une dizaine de personnes en cours de formation ont été engagées à temps partiel. Il est également difficile de trouver du personnel formé pour assurer les remplacements ou pour donner des appuis d'enseignement spécialisé.

Au cycle d'orientation 56 (48) postes ont été mis au concours, dont 13 (9) à plein temps. La difficulté de recrutement de personnel enseignant diplômé persiste, tout particulièrement dans la partie francophone, dans le domaine des langues étrangères. Les écoles ont pu engager plusieurs personnes détentrices de diplômes pour le degré secondaire supérieur. Elles ont également fait appel à des étudiants et étudiantes achevant leur formation pédagogique, lesquels ont été engagés pour une durée limitée.

Au degré secondaire supérieur, 8 (14) postes ont été mis au concours dont 2 (4) à plein temps. Les nouveaux engagés sont soit porteurs des titres requis, soit en passe d'obtenir leur diplôme d'aptitude à l'enseignement.

Pour la rentrée 2014/15, plus de 1300 (1200) contrats de travail ont été établis, entérinant les nouveaux engagements et les changements de statut : 285 (227) nouveaux contrats à durée indéterminée et 367 (269) à durée déterminée, 257 (235) reconductions, 84 (70) changements de postes et 309 (218) changements notables de taux d'activité.

2.1.2 Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

Le programme DComm développé par le SITel afin d'automatiser la répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire a fonctionné à satisfaction. Les communes peuvent avoir accès aux données par l'intermédiaire d'internet.

3 Service de l'enseignement obligatoire

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) : Hugo Stern

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) : Andreas Maag

Chef du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) : Fouzia Rossier jusqu'au 31.08.2014 et Herbert Wicht dès le 01.09.2014

3.1 Généralités

3.1.1 Thèmes communs aux deux parties linguistiques

Les deux Services de l'enseignement obligatoire ont conduit en commun divers thèmes transversaux parmi lesquels il convient de relever :

- > Projet de loi sur la scolarité obligatoire : les Services ont participé aux séances de la Commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi (cf. chapitre I Direction et Secrétariat général).
- > Enseignement des langues : les travaux de mise en œuvre du concept général des langues que le Grand Conseil a approuvé en automne 2010 se sont poursuivis. Les écoles du cycle d'orientation de La Tour-de-Trême, de Bulle, de La Veveysse, de Sarine Ouest, de Morat, de Pérolles, de Marly et de Jolimont poursuivent et consolident les premières expériences de séquences d'enseignement bilingues.

Le programme Sports-Arts-Formation (SAF), mis en place dans le but de mieux concilier carrière sportive ou artistique, permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allègements ou aménagements scolaires et des mesures particulières. Pour en bénéficier, des critères et une procédure de

demande ont été inscrits dans la loi sur le sport et définis dans son règlement (RSport). Pour l'année scolaire 2014/15, le service a reçu 521 (517) demandes et en a accepté 411 (427) dont 229 (227) en statut SAF, 145 (161) en espoirs et 37 (39) hors canton. Sur ce nombre, 35 (36) concernent des artistes, dans les domaines de la danse et de la musique. 177 (211) élèves bénéficient du programme au secondaire 1 et 145 (156) au secondaire 2.

- > Les trois axes du dispositif de soutien aux établissements dans la prise en charge des élèves présentant des difficultés comportementales, à savoir les mesures internes, l'unité mobile et les classes relais, ont été à nouveau fortement sollicités. L'unité mobile a traité 139 (191) nouvelles situations, dont 60 concernaient le cycle d'orientation et 79 l'école primaire. Plus de la moitié des prestations sont dédiées au domaine du soutien et du conseil, un 40 % est consacré à la prise en charge socio-éducative et à la gestion de situations ; le petit pourcentage restant sert aux projets et à la formation continue. Les deux classes relais de Fribourg et celle de Bulle ont accueilli 29 élèves (31). 15 élèves ont réintégré l'école à la fin du placement ; pour 11 élèves une autre solution a été trouvée ; 3 élèves ont poursuivi le placement.
- > Scolarisation des enfants allophones - Forum CCSIEM « Accueillir et informer les élèves et les parents migrants » : un Forum réunissant plus de 300 personnes, des cadres de l'école fribourgeoise, des professeurs, des membres de commissions et d'autres intervenants de la migration a eu lieu en mai. Ces assises ont permis d'entendre l'intervention de Mme Christina Allemann-Ghionda, professeur à la Chaire comparée des Sciences de l'éducation de l'Université de Cologne (D) et spécialiste en éducation interculturelle et en formation des enseignants. Un « world café » a donné l'occasion aux participants d'échanger des informations et d'élaborer des propositions visant à améliorer l'accueil des migrants dans notre système éducatif et de formation.
- > Des films-documentaires pour présenter l'école, l'éducation et la formation dans le canton de Fribourg : l'accès à l'information concernant l'école, l'éducation et la formation est souvent compliqué pour une famille nouvellement arrivée dans le canton. La barrière de la langue est notamment un obstacle. Il est important de pouvoir disposer d'un instrument de communication dynamique et actuel afin d'informer au mieux les familles et d'un outil pratique pour les professionnel-le-s de l'éducation, les communes ou encore les associations. Ainsi, en partenariat avec la Haute Ecole pédagogique (HEP), un projet de films-documentaires a démarré. Le premier film « Informations générales sur l'école obligatoire » est maintenant disponible sur le site Internet du Service de l'enseignement obligatoire. Les informations sont accessibles en plusieurs langues et le premier film-documentaire réalisé en français a été traduit en allemand, albanais, anglais, espagnol, portugais et tigrinya.

Les deux services de l'enseignement obligatoire peuvent compter avec une Conférence des inspecteurs et des inspectrices des écoles (CIR) et une Conférence des directeurs du cycle d'orientation (CDCO). Ces quatre conférences assument, dans chaque région linguistique et à l'intérieur d'une même région linguistique, des tâches importantes de coordination et apportent leur expertise dans bon nombre de dossiers.

3.1.2 Partie francophone

Les thèmes traités durant l'année 2014, en complément des dossiers et sujets évoqués ci-dessus, ont concerné les points suivants en toute priorité :

- > Formation des cadres, (inspectorat, direction des CO, responsables d'établissement primaire : c'est le consortium romand de la formation en direction d'institutions de formation (FORDIF), constitué de quatre Hautes Ecoles mandatées par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), qui assume désormais les différentes volées de cette formation de cadres. Pour le SEnOF, 10 personnes ont reçu leur titre le 30 janvier 2015 à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) après avoir suivi, en 2014, le certificat (CAS) en gestion d'institutions de formation.
- > Plan d'études romand (PER) : l'introduction progressive du PER s'est achevée à la rentrée scolaire 2014. Nouvellement introduit en 8e année HarmoS (8H) à la rentrée scolaire 2014, le PER devient ainsi le document de référence pour l'ensemble de la scolarité obligatoire. Sa mise en œuvre est accompagnée de l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement émanant de la CIIP.
- > Médiation scolaire : une nouvelle volée de formation 2013–2015 a été mise sur pied pour répondre aux besoins manifestés dans les établissements. Celle-ci comprend à nouveau des candidats du CO (7), des gymnases (4) et de l'enseignement professionnel (6).

- > Rencontres avec les associations professionnelles : les responsables du SEnOF ont rencontré à plusieurs reprises les comités de la société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF) et de l'association des maîtres du cycle d'orientation francophone (AMCOFF) afin d'échanger sur les préoccupations du corps enseignant.
- > Gestion de classe : suite à un besoin identifié sur le terrain par l'inspectorat, l'ensemble des enseignants et enseignantes des cycles 1 et 2 (1^H à 8^H) a participé, le 25 août 2014, à une conférence de Mme Nancy Gaudreau sur la gestion de classe. Muni-e-s d'un cadre théorique illustré par des exemples concrets, les enseignants et enseignantes ont commencé l'année scolaire avec de nouvelles pistes d'actions et de réflexions. La gestion de classe sera également thématifiée auprès des enseignants et enseignantes du cycle 3 (9^H à 11^H).

3.1.3 Partie alémanique

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) a particulièrement mis l'accent sur les thèmes suivants :

- > Poursuite de la mise en œuvre du concept de qualité « Développer ensemble une école de qualité ». Le thème de la différenciation dans l'enseignement a été défini comme élément central de développement en tant que conséquence du premier cycle de l'évaluation externe des écoles du cycle d'orientation. Dans ce contexte, l'ensemble du personnel enseignant a reçu au début de l'année scolaire 2014-2015 la brochure „Travailler de manière différenciée avec des textes dans l'enseignement“. Ladite brochure a pour objectif de transmettre des suggestions sur la manière dont il peut être tenu compte de l'hétérogénéité des classes et de la relation tendue entre ce qu'il est nécessaire de développer en commun et ce qu'il est possible d'atteindre individuellement. (http://www.fr.ch/doa/de/pub/aktuelle_schulentwicklungsproj/allgemeines_qualitaetskonzept.htm).
- > « Lehrplan 21 » : La Conférence des directrices et directeurs de l'instruction publique des 21 cantons alémaniques ou plurilingues (D-EDK) a transmis ce plan d'études aux cantons en date du 31 octobre 2014. La responsabilité de la mise en place de ce plan incombe désormais aux cantons. C'est le groupe de pilotage Unterricht 1-11 (Enseignement 1-11) du DOA qui a reçu de la DICS le mandat de planifier le projet d'introduction dans les écoles de langue allemande. Il remplit sa mission en collaboration avec les commissions de branches du DOA et le Service de la formation continue de la HEP Fribourg. Le « Lehrplan 21 » entrera en vigueur dans le canton au début de l'année scolaire 2018/19. L'introduction aura lieu au même moment dans tous les cycles et années de scolarité et va s'étendre sur plusieurs années. Si, à cette date-là, les moyens d'enseignement adaptés ne devaient pas être disponibles dans certaines branches, le « Lehrplan 21 » entrerait en vigueur ultérieurement dans ces branches. Le « Lehrplan 21 » décrit ce dont les élèves sont capables tant du point de vue des branches que sur les plans personnel, social et méthodologique à la fin des différents cycles d'enseignement. La construction systématique des compétences tout au long des trois cycles de la scolarité obligatoire ainsi que la description de thématiques interdisciplinaires et de compétences transversales sont les caractéristiques essentielles de ce nouveau plan d'études. Les exigences de base, fondées lorsque c'est possible sur les objectifs nationaux de formation, y sont désignées et formulées au travers des divers cycles. (http://www.fr.ch/doa/de/pub/aktuelle_schulentwicklungsproj/lehrplan_21.htm).
- > Projet « Passepartout » : depuis 2006, les cantons de Berne, Bâle Ville et Campagne, Soleure ainsi que les parties alémaniques du Valais et de Fribourg mettent en place la stratégie nationale pour le développement de l'enseignement des langues élaborée en 2004 au niveau de la CDIP par l'intermédiaire de ce projet linguistique intercantonal : Français (1^{ère} langue étrangère) dès la 5^H, anglais (deuxième langue étrangère) dès la 7^H. La collaboration s'étend aussi au développement d'un nouveau moyen d'enseignement, à la formation continue du personnel enseignant, aux plans d'études et à la grille horaire. Le nouveau moyen d'enseignement du français « Mille Feuilles » a été introduit au degré primaire de la 5^H à la 8^H. Au cycle d'orientation, c'est le moyen « Clin d'œil » qui est utilisé en 9^H et en 10^H. Pour l'anglais, les moyens d'enseignement utilisés en 7^H et 8^H s'appellent « New World 1 » et « New World 2 ». Au cycle d'orientation, « New World 3 » et « New World 4 » sont utilisés dans les classes de 9^H et 10^H. Une première évaluation de l'atteinte des compétences de base après l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement aura lieu durant l'année 2017 en français dans les classes de 8^H. La conclusion de l'ensemble du projet est fixée à l'été 2018. (http://www.fr.ch/doa/de/pub/aktuelle_schulentwicklungsproj/passepartout.htm).

3.1.4 Enseignement spécialisé

Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) a mis la priorité sur les thèmes suivants :

- > finalisation du concept cantonal de pédagogie spécialisée à la suite de la consultation et présentation de la version révisée aux membres du groupe faitier ;
- > consolidation des travaux de la cellule d'évaluation dans l'utilisation de la procédure d'évaluation standardisée dans le cadre de l'analyse de toutes les demandes de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée ;
- > analyse financière des institutions (investissements, taux d'encadrement, formation continue, transports) en vue de l'établissement de contrats de prestation ; donnant suite à ces travaux, mise en œuvre d'un mandat complémentaire concernant l'analyse de l'offre institutionnelle afin de dégager des pistes potentielles d'économies en lien avec les MSE ;
- > élaboration d'un projet de cadre règlementaire à l'école obligatoire et au secondaire 2 sur la « Compensation des désavantages » en application de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées du 13 décembre 2002 ;
- > collaboration avec les partenaires de l'école.

3.1.5 Effectifs

3.1.5.1 Ecole infantine

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15
Nbre d'élèves en 1 ^H	2561	2673	805	791	3366	3464
Nbre d'élèves en 2 ^H	2718	2661	796	864	3514	3525
Total des élèves (1 ^H -2 ^H)	5279	5334	1601	1655	6880	6989
Nombre de classes	281,5	287	87,75	88,40	369,25	375,40
Moyenne par classe	18,75	18,58	18,25	18,72	18,63	18,61

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 5,5 unités (+42,5 en 2013/14) et celui des élèves de 55 (+864). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a augmenté de 0,65 unités (+8,55) et celui des élèves de 54 (+147). Au total, l'augmentation du nombre de classes est de 6,15 unités (+51,05) et celle du nombre d'élèves correspond à 109 (+1011).

3.1.5.2 Ecole primaire

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15
Nbre d'élèves en 3 ^H	2696	2778	744	752	3440	3570
Nbre d'élèves en 4 ^H	2652	2742	718	747	3370	3489
Nbre d'élèves en 5 ^H	2615	2616	791	722	3406	3338
Nbre d'élèves en 6 ^H	2663	2686	800	783	3463	3469
Nbre d'élèves en 7 ^H	2497	2649	770	807	3267	3456
Nbre d'élèves en 8 ^H	2542	2517	761	760	3303	3277
Total des élèves (3 ^H -8 ^H)	15 665	15 988	4584	4571	20 249	20 559
Nombre de classes	806,75	819,75	244,1	244,45	1050,85	1064,20
Moyenne par classe	19,42	19,50	18,78	18,69	19,27	19,31

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 13 unités (+12,75 en 2013/14) et celui des élèves de 323 (+328). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a augmenté de 0,35 unités (-2,2) et celui des élèves a diminué de 13 (+58). Au total, l'augmentation du nombre de classes est de 13,35 unités (+10,55) et celle du nombre d'élèves correspond à 310 (+270). En plus des effectifs figurant dans le tableau ci-dessus, il convient de mentionner que 178 élèves (224) fréquentent 24 classes de développement (26), dont 131 élèves (173) dans 18 classes francophones (20) et 46 élèves (51) dans 6 classes alémaniques (6).

3.1.5.3 Cycle d'orientation

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15
Nbre d'élèves en 9 ^H	2722	2760	875	804	3597	3564
Nbre d'élèves en 10 ^H	2823	2850	831	857	3654	3707
Nbre d'élèves en 11 ^H	2822	2817	870	908	3752	3725
Total des élèves (9 ^H -11 ^H)	8427	8427	2576	2569	11 003	10 996
Nombre de classes	405,5	411,5	146	143	551,5	554,5
Moyenne par classe	20,78	20,47	17,64	17,96	19,95	19,75

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 6 unités (+8 en 2013/14) et celui des élèves est resté stable. Cette situation s'explique par le fait qu'au CO, le nombre total des classes ne dépend pas de l'effectif global, mais bien du nombre d'élèves par type de classe et degré dans chaque CO. Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 3 unités (-3) et celui des élèves de 7 (-25). Au total, l'augmentation du nombre de classes est de 3 unités (+5) et celle du nombre d'élèves correspond à 7 (+88).

3.2 Ecole enfantine, partie francophone

3.2.1 Généralités

Les parents de 131 élèves (56 filles et 75 garçons) ont obtenu une dérogation à l'entrée 1^H accordée par les inspecteurs scolaires concernés.

Grâce à l'outil EOLE, la curiosité des enfants pour les langues est stimulée. En effet, les petits élèves découvrent les différentes langues parlées dans la classe et dans d'autres pays. Ils écoutent et répètent des mots simples appartenant à diverses langues (bonjour, merci, au revoir) et reprennent des comptines et chansons.

3.2.2 Ouvertures et fermetures de classes

A la rentrée 2014/15, les 8 arrondissements de la partie francophone du canton de Fribourg comptent 287 classes enfantines (281,5 en 2013/14). En ce qui concerne le nombre d'élèves, la répartition est la suivante : 2673 (2561) en 1^H et 2661 (2718) en 2^H pour un total de 5334 élèves (5279). Il a fallu procéder à 13 ouvertures de classes et à 7,5 fermetures. Pour l'ensemble de l'opération, on constate une augmentation de 5,5 classes (+42,5).

3.2.3 Effectifs à l'école enfantine

	2013/14		2014/15	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Sarine campagne	80,5	1518	81,00	1516
Ville de Fribourg	30	573	30	566
Broye	37,25	723	41,25	742
Glâne	31	565	31	605
Gruyère	60,75	1136	64,75	1199
Lac	16	292	15	277
Veveyse	26	472	24	429
Total	281,5	5279	287	5334

3.3 Ecole enfantine, partie alémanique

3.3.1 Généralités

On peut constater avec satisfaction que l'école enfantine en deux ans est déjà bien installée. Par contre, la date d'entrée anticipée au 31 juillet (HarmoS) incite toujours un nombre important de parents à demander le report de l'entrée à l'école enfantine d'une année. Dans certains cercles scolaires, le vœu d'augmenter le nombre de leçons en première année d'école enfantine a été émis afin que les classes puissent être conduites plus souvent avec des élèves

d'âges différents. Cette question sera traitée en tenant compte du nouveau règlement d'exécution et de l'introduction du Lehrplan 21.

Des cours supplémentaires « Allemand pour élèves allophones » ont été proposés aux élèves de langues étrangères en vue d'une meilleure intégration dans 26 (29) cercles scolaires. Au cours de l'année scolaire 2014/15, 393 (389) enfants de première et deuxième année d'école enfantine bénéficient de cette offre.

Les parents de 70 (63) enfants ont souhaité reporter d'une année l'entrée à l'école enfantine sur deux ans. Cela représente 8,13 % (7,25 %) des enfants qui ont atteint l'âge de la scolarité en 2014.

Pour le personnel enseignant de l'école enfantine et des deux premiers degrés de l'école primaire (1^{er} cycle HarmoS), les cours relatifs au thème prioritaire de formation continue « Enfants explorateurs » sont officiellement terminés.

Tous les enseignants et enseignantes ont participé à au moins quatre cours et certains jusqu'à douze cours. Les retours montrent que la formule consistant à proposer des cours de formation continue obligatoires ou à choix s'est avérée efficace parce que le personnel enseignant pouvait choisir des cours orientés sur les besoins.

3.3.2 Ouvertures et fermetures de classes

A la rentrée 2014/15, tous les cercles scolaires ont introduit les 2 années à l'école enfantine. Les 4 arrondissements de la partie alémanique du canton de Fribourg comptent 88,4 (87,75) classes enfantines. En ce qui concerne le nombre d'élèves, la répartition est la suivante : 791 (805) en 1^{re} année et 864 (796) en 2^e année pour un total de 1655 (1601) élèves. Il a fallu procéder à 2,65 ouvertures de classes et à 1,15 fermeture. Pour l'ensemble de l'opération, on constate une augmentation de 1,5 (+2,65) classes.

3.3.3 Effectifs à l'école enfantine

	2013/14		2014/15	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Lac	27,75	472	24,70	490
Fribourg	11	210	11,50	210
Gruyère	1	17	1	17
Singine	48	902	51,20	938
Total	87,75	1601	88,40	1655

3.4 Ecole primaire, partie francophone

3.4.1 Généralités

L'introduction progressive du nouveau Plan d'études romand (PER) s'est achevée à la rentrée scolaire 2014, avec son arrivée en 8^e année HarmoS (8^H) ; le PER devient ainsi le document de référence pour l'ensemble de la scolarité obligatoire. Sa mise en œuvre est accompagnée d'introductions de nouveaux moyens d'enseignement émanant de la CIIP. Voici les nouveautés de la rentrée 2014 : « L'île aux Mots 8^H » (français), « More ! 8^H » (anglais), « Guide d'enseignement géographie-histoire-sciences 3^H-4^H », « Habiter 5^H » (géographie), « L'Atelier de l'Histoire » (histoire 5^H). Un autre moyen d'enseignement, actuellement en cours de phase pilote, sera introduit dès la rentrée scolaire prochaine. Il s'agit de « Der Grüne Max 5^H ». Diverses formes d'accompagnement et de formations sont proposées de façon différenciée pour l'école primaire.

3.4.2 Ouvertures et fermetures de classes

A la rentrée 2014/15, les 8 arrondissements de la partie francophone du canton de Fribourg comptent 819,75 classes primaires (806,75 en 2013/14). Le nombre total d'élèves correspond à 15 988 (15 665). Il a fallu procéder à 21 ouvertures de classes et à 8 fermetures. Pour l'ensemble de l'opération, on constate une augmentation de 13 classes (+12,75).

3.4.3 Effectifs à l'école primaire

	2013/14		2014/15	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Sarine campagne	236	4580	240	4676
Ville de Fribourg	82	1448	83	1493
Broye	109,5	2191	112,50	2200
Glâne	88	1726	90	1733
Gruyère	173	3425	173	3494
Lac	46,25	886	48,25	909
Veveyse	72	1409	73	1483
Total	806,75	15 665	819,75	15 988

3.5 Ecole primaire, partie alémanique

3.5.1 Généralités

Dans le cadre du projet « Passepartout – Langues étrangères à l'école publique », une nouvelle phase significative de mise en œuvre a pu être réalisée durant cette année scolaire. L'anglais est nouvellement enseigné en 8^H à raison de 2 unités par semaine. Cet enseignement est basé sur une nouvelle approche méthodologique et didactique qui met au centre l'éducation au plurilinguisme au service d'une meilleure compréhension et tolérance. Les enseignants et enseignantes qui donnent les cours de français et anglais dans une classe de 8^H depuis l'automne 2014 prennent part, parallèlement à leur pratique, à une formation continue dans le domaine de la didactique du plurilinguisme. Des liens sont tissés entre les langues alors que la sensibilisation et la réflexion sur les langues et cultures sont encouragées. Les enseignants et enseignantes sont formé-e-s à travailler avec les nouveaux moyens d'enseignement et d'apprentissage puis à mettre en pratique leur nouvelle compréhension de l'apprentissage des langues.

De nombreux cours obligatoires ont été proposés au personnel enseignant régulier et spécialisé ainsi qu'aux responsables d'établissement par le DOA : des modules de formation continue pour enseignant débutant et ou enseignante débutante qui renouent avec la profession ; poursuite du projet « Purzelbaum im Kindergarten » ; un cycle de formation continue sur deux ans pour les enseignants et enseignantes du 1^e cycle sur le thème des « Enfants explorateurs » ; cours de formation initiale et continue pour enseignants et enseignantes qui donnent des cours d'allemand aux élèves de langue étrangère ; encouragement à la lecture en tandem ; formation continue pour les titulaires de classes et du personnel enseignant spécialisé des classes où sont intégrés des élèves avec besoins particuliers ; introduction au nouveau moyen d'enseignement de français « Mille feuilles » pour les classes de 8^H ; introduction au nouveau moyen d'enseignement d'anglais « New World » pour les classes de 8^H ; congrès en réseau sur le thème « Mesures de protection des enfants dans le monde digital » ; introduction au programme administratif « PRIMEO » ; offres du Service de la formation continue de la HEP Fribourg pour le personnel enseignant de l'école infantine et primaire dans les domaines suivants : Equipe et direction, école et société, médias et nouvelles technologies de l'information et de la communication, mathématiques et nature, culture et histoire, formes et musique, éducation au mouvement et au sport.

3.5.2 Ouvertures et fermetures de classes

A la rentrée 2014/15, les 4 arrondissements de la partie alémanique du canton de Fribourg comptent 244,45 (244,10) classes primaires. Le nombre total d'élèves correspond à 4571 (4406). Il a fallu procéder à 2,05 ouvertures de classes et à 6,7 fermetures. Pour l'ensemble de l'opération, on constate une diminution de 4,3 (+2,05) classes.

3.5.3 Effectifs à l'école primaire

	2013/14		2014/15	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Lac	76,8	1446	77,80	1437
Fribourg	28,7	524	29,15	542

	2013/14		2014/15	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Gruyère	3	48	3,00	47
Singine	135,6	2566	134,50	2545
Total	244,1	4584	244,45	4571

3.6 Cycle d'orientation, partie francophone

3.6.1 Généralités

Le PER est en vigueur dans tous les établissements depuis la rentrée scolaire 2013. Sa mise en œuvre est accompagnée d'introductions de nouveaux moyens d'enseignement émanant de la CIIP. La nouveauté pour l'année 2014 est l'arrivée de l'ouvrage « Planète musique » (musique 9–11^H). Le nouveau moyen d'enseignement d'anglais « English in Mind 9^H » est en cours de phase pilote au CO de la région de Morat et sera généralisé dès la rentrée scolaire prochaine. Diverses formes d'accompagnements et de formations sont proposées de façon différenciée pour le cycle d'orientation, afin de soutenir le corps enseignant dans le travail d'appropriation du PER, notamment dans l'intégration des capacités transversales et de la formation générale dans l'enseignement disciplinaire. Parmi cette offre, la formation aux « stratégies d'apprentissage », suivie par les enseignants des disciplines générales, est à relever. Les premiers élèves ayant bénéficié de l'enseignement selon le PER durant leurs trois dernières années de CO sont arrivés dans les écoles du secondaire 2 (S2). Pour assurer la cohérence et le suivi entre la scolarité obligatoire et la formation post-scolaire, les collaborateurs et collaboratrices du SEnOF ont présenté le PER aux enseignants et enseignantes des gymnases, des écoles de culture générale et de commerce.

3.6.2 Ouvertures et fermetures de classes

A la rentrée 2014/15, les 13 établissements de la partie francophone du canton de Fribourg comptent 411,5 classes (405,5 en 2013/14). Le nombre total d'élèves correspond à 8427 (8427). Il a fallu procéder à 9 ouvertures de classes et à 3 fermetures. Pour l'ensemble de l'opération, on constate une augmentation de 6 classes (+8).

3.6.3 Effectifs par établissements au CO

	2013/14		2014/15	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Belluard	35	730	36	726
Bulle	43	921	45	959
Domdidier	21	442	22	478
Estavayer	34	735	36	760
Gibloux	20	392	19	374
Glâne	40	854	41	885
Jolimont	39	783	40	804
La Tour / Jaun	47	945	46	920
Marly	28	583	29	568
Morat	11	203	10	183
Pérolles	27	536	27	534
Sarine Ouest	27,5	588	27,5	548
Veveyse	33	715	33	688
Total	405,5	8427	411,5	8427

3.7 Cycle d'orientation, partie alémanique

3.7.1 Généralités

La formation continue obligatoire de la première semaine des vacances d'été s'est tenue pour la dernière fois. Son évaluation a conduit à la décision qu'à l'avenir les projets de développement de l'enseignement devraient se dérouler de manière décentralisée. Il est également ressorti que le soutien individuel aux élèves apparaissait comme le premier

des nouveaux thèmes liés au développement de l'enseignement. Le calendrier de projet correspondant a été élaboré pour les années 2014 et 2015. Celui-ci est maintenant mis en place.

Dans le cadre du projet « Passepartout », les enseignants et enseignantes de langues étrangères ont participé à un cours d'introduction à la nouvelle didactique du plurilinguisme. Cette formation continue donne aux enseignants et enseignantes concerné-e-s la compétence d'entrer de manière professionnelle dans les nouveaux moyens d'enseignement « Clin d'œil » et « New World ».

Les classes de 10^H et 11^H ont été soumises à des épreuves de référence (« Orientierungsarbeiten ») en mathématiques et anglais. La base de ces épreuves était constituée de cadres de référence spécifiques à ces branches qui définissent les compétences attendues des élèves à un moment donné pour chaque groupe de performance.

3.7.2 Ouvertures et fermetures de classes

Au début de l'année scolaire 2014/15, les huit écoles du cycle d'orientation de la partie alémanique comptent 143 (146) classes. Au total, 2569 (2576) élèves fréquentent le cycle d'orientation. Une classe a dû être ouverte, mais quatre ont été fermées. Au total, on doit donc constater une diminution de 3 (-4) classes.

3.7.2 Effectifs par établissements au CO

	2013/14		2014/15	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Ville de Fribourg (allemand)	18	328	17	318
Düdingen	23	417	20	396
Plaffeien	20	346	20	348
Tafers	19	357	20	367
Wünnewil	18	301	18	304
Gurmels	10	179	10	168
Kerzers	17	268	17	286
Murten	21	380	21	382
Total	146	2576	143	2569

3.8 Pédagogie spécialisée

3.8.1 Généralités

Le Service a terminé la synthèse des travaux dans le domaine de la réforme de l'enseignement spécialisé en élaborant une version révisée du projet de concept cantonal de pédagogie spécialisée. Celui-ci a été présenté aux membres du groupe faîtière le 26 novembre 2014. La version définitive sera présentée aux membres du Conseil d'Etat début 2015.

Tout au long de l'année, le Service a notamment effectué les tâches en lien avec sa mission d'analyse, d'octroi et de contrôle des mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée en étroite collaboration avec les partenaires de l'école.

3.8.2 Données statistiques de l'enseignement spécialisé

3.8.2.1 Personnel occupé dans les écoles spécialisées fribourgeoises

	EPT 2013	EPT 2014	Evolution EPT
Direction et administration	23,25	23,27	0,02
Conciergerie, technique et intendance	37,32	37,84	0,52
Pers. enseignant, yc resp. pédagogiques	201,86	200,40	-1,46
Pers. enseignant services d'intégration SI, yc resp. pédagogiques	61,43	64,72	3,29
Pers. enseignant service éducatif itinérant SEI, yc resp. pédagogiques	21,19	21,25	0,06
Logopédistes	35,02	34,52	-0,50

	EPT 2013	EPT 2014	Evolution EPT
Psychologues	12,02	12,09	0,07
Psychomotriciens/nes	10,67	10,18	-0,49
Educateurs/trices	49,97	49,43	-0,54
Total	452,73	453,70	0,97
Stagiaires et apprenti-e-s	75,14	77,62	2,48
Total	528,00	531,50	3,50

3.8.2.2 Evolution des élèves et des classes dans les écoles spécialisées fribourgeoises

	2013/14		Evolution	2013/14		Evolution	2013/14		Evolution
	FR	FR		DE	DE		Total	Total	
Nombre d'élèves	793	786	-7	138	139	1	931	925	-6
Nombre de classes	115	113	-2	19	20	1	134	133	-1
Moyenne par classe	6,90	6,96		7,26	6,95		6,95	6,95	

3.8.2.3 Evolution des élèves « hors canton » : Enfants fribourgeois placés dans des institutions non fribourgeoises

	2013/14			2014/15			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	17	23	40	17	19	36	-4

3.8.2.4 Evolution des élèves « hors canton » : Enfants non fribourgeois scolarisés dans les écoles spécialisées du canton de Fribourg

	2013/14			2014/15			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	39	1	40	38	1	39	-1

3.8.2.5 Intégration d'élèves en classe régulière

	2013		2014		Evolution	
	FR	DE	FR	DE	FR	DE
Déficience intellectuelle	239	68	241	64	2	-4
Handicaps divers sans déficience intellectuelle	95	69	112	67	17	-2
Déficiences de la vue	9	13	18	22	9	9
Déficiences de l'ouïe	20	11	23	12	3	1
Total FR/DE	363	161	394	165	31	4
Totaux	524		559		35	

Les élèves avec une déficience intellectuelle sont encadrés par les services d'intégration de Romont (francophones) et du Schulheim-Les Buissonnets (alémaniques).

Les élèves ayant des handicaps divers bénéficient d'appuis intégratifs mis en place par le SESAM. Sont concernés des élèves souffrant d'autisme, de difficultés d'apprentissage multiples et de handicaps physiques.

Les élèves francophones avec une déficience visuelle sont suivis par du personnel enseignant spécialisé du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne. Dans la partie alémanique, ces élèves sont pris en charge par la « Stiftung für blinde und sehbehinderte Kinder und Jugendliche » de Zollikofen.

L'Institut St-Joseph assure le soutien pédagogique des élèves francophones avec une déficience de l'ouïe. Dans la partie alémanique, ces élèves sont suivis par le personnel du « Pädagogisches Zentrum für Hören und Sprache » de Münchenbuchsee.

3.8.2.6 Service éducatif itinérant

Le service éducatif itinérant déploie ses activités auprès des enfants en âge préscolaire. Il s'occupe annuellement d'environ 400 enfants.

3.8.3 Les services auxiliaires de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité

3.8.3.1 Personnel occupé dans les services auxiliaires scolaires

	EPT 2013	EPT 2014	Evolution EPT
Logopédistes	57,534	61,530	3,996
Psychologues	33,241	34,260	1,019
Psychomotriciens/nes	15,003	15,730	0,727
Total	105,75	111,50	5,75

3.8.3.2 Répartition des élèves pris en charge par les services auxiliaires scolaires par degré scolaire

	Logopédie						Psychologie						Psychomotricité					
	2012/13			2013/14			2012/13			2013/14			2012/13			2013/14		
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total
Préscolaire	5	24	29	4	16	20	5	1	6	6	10	16	2	0	2	13	1	14
Enfantine	470	389	859	456	373	829	238	193	431	231	190	421	156	47	203	164	66	230
Primaire	1649	827	2476	1689	826	2515	1594	588	2182	1561	573	2134	454	115	569	505	110	615
Classe DEV	125	54	179	106	35	141	95	15	110	119	39	158	14	0	14	12	0	12
CO	136	38	174	138	38	176	437	124	561	402	105	507	22	1	23	26	4	30
Total	2385	1332	3717	2393	1288	3681	2369	921	3290	2319	917	3236	648	163	811	720	181	901

3.9 Echanges scolaires

3.9.1 Douzième année linguistique (DAL)

Selon le système HarmoS, la dixième année linguistique devient « la douzième année linguistique ». Cela signifie que la répétition de la dernière année de la scolarité obligatoire se réalise dans l'autre communauté linguistique. Le nombre de participants et participantes placé-e-s (en Suisse) s'élève à 182 élèves (180). Le rapport entre alémaniques 50 (60) et francophones 132 (120) n'a toujours pas trouvé l'équilibre ; par conséquent, la répartition des places provoque toujours des problèmes d'organisation. De plus, 28 élèves (34) sont placé-e-s en variante 2 (échange réciproque). 54 (61) ont été placé-e-s en variante 1 (pendulaires), tandis que 100 (85) se trouvent en variante 3 (échange unilatéral dans une famille d'accueil). Le manque de familles d'accueil pour le placement des élèves est toujours d'actualité. Une structure nationale est absolument nécessaire pour pallier ce problème et trouver une solution satisfaisante.

Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD, partie alémanique suisse = DCH

	2013/14	2014/15
	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
FRF-> Tessin	0	0
FRF-> Suisse allemande	83	89
FRF-> FRD	37	43
FRD-> Romandie	23	18
DCH-> Romandie	37	32
Total filles	109	101
Total garçons	71	81
Total	180	182

La phase expérimentale pour la 12^e année linguistique dans un type de classe plus exigeant, ouverte uniquement aux élèves du canton de Fribourg, débutera en 2014/15. Les élèves de type de classes générales et à exigence de base du canton de Fribourg qui souhaiteraient prolonger leur scolarité par une 12^e année dans la langue partenaire dans un type de classe plus exigeant doivent remplir les mêmes conditions qu'un élève qui demande à répéter la 11^H dans un type de classe plus exigeant de son école. De plus, l'élève doit également avoir de bonnes connaissances (B²) dans la langue partenaire ou être bilingue. Les conditions d'admission ont été clairement définies et sont mentionnées entre autres sur le formulaire d'inscription correspondant.

3.9.2 Echanges élèves / classes (EC)

Les échanges d'élèves et de classes avec les différents types d'échanges annoncés à la coordination ont atteint pour AS 2013/14 au total pour tout le canton, tous degrés confondus, le nombre de 1545 d'échanges d'élèves.

Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD

Nombre d'élèves 2013/14				
	FRF	FRD	CH	Etranger
Enfantine (EC – Echanges de classes) (0 classes)	0	0	0	0
Primaire (EC) (8 classes & 7 Klassen)	144	119	0	0
Secondaire I (EC) (27 classes & 5 Klassen)	656	85	0	0
Secondaire I (2 ^e CO Généralisé)	0	0	0	0
Secondaire II (EC) (12 classes & 3 Klassen)	249	63	0	0
Accueil classes d'ailleurs unilat. (non frib.) (ACA)	1	0	0	0
Echange linguistique individuel S2 (ELI)	58	2	0	0
12 ^e année linguistique individuel (DAL)	120	23	37	0
12 ^e année linguistique type plus exigeant (FR-DAL)	0	0	0	0
Echanges individuels de vacances (EIV-FEA-SIV)	24	1	0	0
Total 2013/14	1252	293	37	0

3.9.3 Echanges individuels de vacances (EIV)

239 élèves, issus de 26 cantons ont participé en 2013/14 à ce programme d'échanges. Le total des participants et participantes du canton de Fribourg (alémaniques et francophones) se porte, pour l'année 2013/14, à 25 (2012/13 : 52 élèves).

Pour le canton de Fribourg :

Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD

Nombre d'élèves 2013/14	
Suisse (26 cantons)	239
FRF -> Tessin	0
FRF-> Suisse allemande	24
FRD-> Romandie	1

Le système électronique d'inscription, mis en place par la fondation.ch à Soleure, fonctionne bien. Les inscriptions et les placements sont, par contre, en recul.

3.9.4 Fondation ch

Les responsables cantonaux des échanges linguistiques entretiennent avec la Fondation ch une étroite collaboration, notamment pour la diffusion de la documentation en matière d'échanges et de mobilité, sur le plan national et

international. Après la votation populaire du 9 février 2014, les programmes d'échanges européens ont subi un sérieux coup de frein. La Fondation.ch s'efforce de trouver différentes solutions.

3.9.5 RC – CH (Région Capitale Suisse)

Actuellement, le projet est mis en place sur le plan des échanges de classes entre le canton de Berne et le canton de Fribourg. Plusieurs classes de la scolarité obligatoire des deux cantons participeront en 2014/15 à cette expérience.

4 Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

Chef de service : François Piccand

4.1 Activités

4.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2014/15, l'effectif des élèves des écoles cantonales du Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré (S2) se présentait ainsi :

	Garçons		Filles		Total	
	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15
Fr.	1653	1716	2546	2717	4199 (76,3 %)	4433 (78,4 %)
Al.	485	478	822	743	1307 (23,7 %)	1221 (21,6 %)
Total	2138 (38,8 %)	2194 (38,8 %)	3368 (61,2 %)	3460 (61,2 %)	5506 (100 %)	5654 (100 %)

L'augmentation de 148 unités par rapport à l'année scolaire 2013/14 s'explique principalement par une hausse des effectifs des écoles de culture générale et par l'augmentation de la durée de la formation en école de commerce (4 ans au lieu de 3).

4.1.2 Enseignement

4.1.2.1 Maturité gymnasiale

La filière de la maturité gymnasiale est offerte dans les quatre collèges cantonaux et au GYB.

Afin de garantir à long terme que la maturité gymnasiale donne accès à l'université sans examen, la CDIP a donné en mars 2012 son feu vert à la réalisation de différents projets. Les résultats de ces travaux auront des conséquences sur les contenus des plans d'études des gymnases fribourgeois, notamment par la définition de compétences disciplinaires de base requises (en langue 1 et en mathématiques) pour les études universitaires.

4.1.2.2 Ecole de culture générale

Cette formation est offerte par l'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF), le Collège du Sud et le GYB et aboutit, en trois ans, au certificat ECG dans deux domaines : santé ou socio-éducatif. Son obtention offre ensuite la possibilité de poursuivre sur une maturité spécialisée reconnue au niveau national. Celle-ci donne accès soit à la Haute Ecole spécialisée des domaines de la santé ou du social, soit à la Haute Ecole pédagogique.

4.1.2.3 Ecole de commerce à plein temps

Cette filière est offerte aux Collèges de Gambach et du Sud ainsi qu'au GYB. Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation a engagé une réforme intitulée « Avenir des écoles de commerce » destinée à renforcer la pratique professionnelle dans les écoles de commerce à plein temps, lesquelles délivreront ensuite des certificats fédéraux de capacité (CFC) d'employé-e-s de commerce et des certificats de maturité professionnelle commerciale

(MPC). Depuis la rentrée 2011, cette réforme est effective dans notre canton. Les premiers certificats seront délivrés en 2015.

4.1.2.4 Passerelle de la maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires

La formation passerelle de la maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires est proposée en français et en allemand par le Collège St-Michel. Cette formation dure un an et a pour but de conférer aux titulaires d'un certificat fédéral de maturité professionnelle l'aptitude générale aux études supérieures.

4.1.2.5 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion comptent au total 618 élèves qui suivent un programme bilingue. Ils sont répartis notamment dans 28 classes bilingues, mais profitent également des autres offres d'immersion complète et partielle. La session 2014 a vu la remise de 141 certificats reconnus par la Confédération portant la mention bilingue.

Le nouveau concept de formation gymnasiale bilingue (« classe bilingue plus » et « branche de sensibilisation » ; plus d'informations : <http://www.fr.ch/s2>) introduit lors de la rentrée scolaire 2014/15 suscite un vif intérêt : 36 % des élèves de première année suivent une des voies d'enseignement bilingue en 2014/15. Globalement, 24 % des gymnasiens suivent une formation bilingue durant cette année scolaire (contre 17 % pour 2013/14).

4.1.3 Conférence et commissions

4.1.3.1 Conférence des recteurs et directeurs des écoles du S2

Cette conférence réunit les recteurs et rectrice des collèges ainsi que les directeurs de l'ECGF et du GYB.

4.1.3.2 Commissions d'école

Chaque commission d'école s'est réunie en principe deux fois durant l'année pour traiter en particulier des budgets, des capacités d'accueil et des équipements des locaux.

4.1.3.3 Informatique

La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement, à laquelle participe le Chef de service S2, transmet les projets analysés de budget à la Direction des finances.

Le S2 est partie prenante du projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dont le décret a été adopté le 20 mars 2012 par le Grand Conseil. Le Chef de service S2 représente la DICS dans l'organe de Direction de projet. Il participe également à la mise en place d'un centre de maintenance informatique pour les écoles du S2 (CME), ceci en collaboration avec le SITel.

4.1.3.4 Examens

La Commission cantonale des examens, désormais compétente pour tous les certificats délivrés dans les écoles du S2, soit le certificat de maturité gymnasiale et l'examen complémentaire (Passerelle), le CFC d'employé-e de commerce et la MPC ainsi que le certificat ECG et la maturité spécialisée, a mis en place les éléments nécessaires au bon déroulement de la session 2014. Le président du jury du GYB a collaboré à ces travaux.

4.1.3.5 Echanges d'élèves

La collaboration avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents. Par ailleurs, le S2 a rencontré à diverses reprises la Fondation ch dans le but de développer l'offre de programmes d'échange disponibles pour les élèves fribourgeois.

4.1.4 Services auxiliaires

4.1.4.1 Service de consultation psychologique

Le service de consultation psychologique (CPS2) a poursuivi son activité selon les structures mises en place. Dans certains cas, les traitements de jeunes nécessitant un suivi de longue durée ont été pris en charge par des psychothérapeutes privé-e-s.

4.1.4.2 Service de médiation

Les services de médiation intégrés dans les écoles sont utilisés de manière intensive. La formation de nouveaux médiateurs et de nouvelles médiatrices est assurée en collaboration avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) et le Service de la formation professionnelle (SFP).

4.1.5 Formation continue des enseignants et enseignantes

De nombreuses inscriptions ont été enregistrées pour des cours de formation ou des séminaires organisés principalement par le Centre de perfectionnement suisse, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, l'Université de Fribourg et à l'interne de chaque école. Le secteur de la formation continue de la Haute Ecole pédagogique a organisé plusieurs cours à la carte.

4.1.6 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le Chef de service S2 participe régulièrement aux rencontres intercantionales des services analogues des cantons romands et du Tessin (CIIP). Il est également membre du comité de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) instituée par la CDIP. Ces collaborations touchent plus particulièrement le suivi qualité des écoles, l'évaluation des études gymnasiales, la politique des langues ainsi que la réforme de l'école de commerce et l'évolution de l'école de culture générale.

4.1.7 Infrastructures

Dans sa réponse du 17 juin 2014 au postulat du député Denis Grandjean concernant la création d'un gymnase intercantonal Vaud-Fribourg à Palézieux-Gare, le Conseil d'Etat estime qu'il faut attendre (voir éléments relatifs au Collège du Sud et au Gymnase intercantonal de la Broye disponibles ci-dessous) avant de prendre une décision concernant le sud du canton. L'augmentation démographique prévue dans le district de la Sarine dès 2020 conforte, quant à elle, la nécessité d'assainir et d'agrandir le Collège Sainte-Croix (une demande de crédit d'étude sera prochainement soumise au Grand Conseil). L'étude réalisée suite à ce postulat permettra de guider le pilotage de la planification des constructions scolaires du S2 qui resteront, à l'avenir, concentrées dans les villes de Fribourg et Bulle.

Après les trois nouvelles constructions, c'était au tour de l'ancien bâtiment principal d'être mis à disposition du Collège de Gambach pour la rentrée 2014/15, suite à sa rénovation. L'inauguration de l'ensemble a eu lieu les 26 et 27 septembre 2014.

Les travaux relatifs au projet d'extension du Collège du Sud ont débuté le 14 avril 2014. Ils se poursuivent jusqu'à la mise en service des nouveaux locaux prévue pour la prochaine rentrée scolaire.

Le 10 septembre 2014, le Grand Conseil a donné son accord à l'acquisition, conjointement avec le canton de Vaud, d'une parcelle pour le Gymnase intercantonal de la Broye, ce qui permettra d'agrandir cet établissement qui a largement atteint sa pleine capacité d'accueil.

4.1.8 Législation

La loi sur l'enseignement secondaire supérieur est en cours de révision. Les partenaires du S2 ont eu l'occasion de s'exprimer sur les thèmes qu'ils souhaitent voir aborder dans ce cadre et une étude préparatoire a été réalisée. Un premier avant-projet est en cours de rédaction.

4.2 Collège Saint-Michel

4.2.1 L'école en bref

Etudes :	Maturité gymnasiale (toutes les options), Passerelle ; établissement bilingue
Elèves :	1161 au total
Corps professoral :	139 enseignants et enseignantes (104,25 EPT)
Recteur :	M. Matthias Wider
Adresse :	Rue Saint-Pierre Canisius 10, Fribourg

4.2.2 Elèves

4.2.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15
Gymnase francophone	626	570	29	25
Gymnase alémanique	341	319	16	15
Classes bilingues	200	227	9	10
Classes Passerelle francophone	39	33	2	2
Classes Passerelle alémanique	9	12	1	1
Total	1215	1161	57	53

4.2.2.2 Certificats délivrés

306 candidats et candidates pour la maturité gymnasiale, 168 en langue française, 75 en langue allemande et 63 en classe bilingue se sont présenté-e-s aux examens. Il y a eu 11 échecs ; 10 chez les francophones, 1 chez les alémaniques et 0 dans les classes bilingues. 295 certificats de maturité furent donc délivrés.

42 candidats et candidates se sont inscrits pour les examens de « Passerelle », 30 ont réussi (12 échecs).

4.2.3 Marche générale de l'école

4.2.3.1 Corps professoral

Une professeure a été nouvellement engagée pour 3 heures hebdomadaires. Cinq professeurs ont fait valoir leur droit à la retraite et dix ont quitté le collège en fin d'année scolaire.

4.2.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école)

Diverses pièces de théâtre et d'opéra. Les théâtres des collèges avec « Metamorphosen » de M. Zimmermann (mis en scène Robb Correll), d'une part, et « Boulevard du Mélodrame » de J. Pineiro (mise en scène de A. Dumas), d'autre part, films et conférences. Education politique.

Fête de la culture le 10 mai 2014.

Sous la conduite de son directeur, M. Philippe Savoy, le chœur St-Michel a donné plusieurs concerts publics et participé au 9^e « Festival Européen des Chœurs de Jeunes » à Bâle. Il a également donné quelques concerts publics ainsi qu'un concert de Noël.

La fanfare a fêté son jubilé du 175^e anniversaire. Sous la direction de Pierre-Etienne Sagnol, la fanfare, renforcée par quelques anciens, a donné son concert de gala en compagnie de la Landwehr.

Lors de la fête de St-Nicolas, le chœur et la fanfare du Collège St-Michel ont participé à l'émission radio « Kiosque à musiques » et au cortège.

4.2.3.3 Echanges scolaires

En 2014/15, 34 étudiants et étudiantes passent une année dans un autre pays ou une autre région linguistique (USA, Allemagne, Autriche, Amérique du Sud, Suisse alémanique). Le collège accueille 9 étudiants et étudiantes de l'étranger.

Par ailleurs, deux élèves de 2^e année passent deux semaines dans un gymnase zurichois (Stadelhofen) et ont accueilli pour deux semaines leur camarade alémanique.

Dans le cadre des échanges scolaires, des classes ou des groupes d'élèves ont eu l'occasion de découvrir Freiburg im Breisgau, Amstelveen (NL) et Amsterdam. Deux classes organisent des échanges de courriels qui pourraient aboutir à une rencontre en fin d'année scolaire.

4.2.3.4 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de l'option complémentaire Histoire-Sciences politiques ont participé aux journées SUNESCO. Pour la première fois, l'ensemble des classes de 1^{re}, 2^e et 3^e années ont suivi une semaine thématique, durant laquelle les élèves ont eu l'occasion de traiter un thème spécifique de manière approfondie et interdisciplinaire.

36 élèves profitent de l'offre Tandem. Cette année, le collège compte 10 classes bilingues, une en 1^{re}, trois en 2^e, 3^e et 4^e année. Les élèves des classes bilingues suivent une filière correspondant aux exigences de la « mention bilingue » prévue par la maturité gymnasiale.

Il y a en outre trois tandems de classes (1^{re}, 3^e et 4^e année). Une fois par mois, les élèves se rencontrent dans le cadre de leurs cours de langue (activités orales et écrites en alternant la langue de communication).

4.3 Collège Sainte-Croix

4.3.1 L'école en bref

Etudes : maturité gymnasiale ; établissement bilingue
Elèves : 866 au total
Corps professoral : 119 enseignants et enseignantes (81,76 EPT)
Rectrice : Mme Christiane Castella Schwarzen
Adresse : Rue Antoine-de-St-Exupéry 4, 1700 Fribourg

4.3.2 Elèves

4.3.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15
Gymnase francophone	486	462	22	20
Gymnase alémanique	293	257	14	13
Classes bilingues	125	147	6	7
Total	904	866	42	40

4.3.2.2 Certificats délivrés

En 2014, 195 candidats et candidates ont réussi leur maturité gymnasiale.

4.3.3 Marche générale de l'école

4.3.3.1 Corps professoral

Deux enseignants ont été nouvellement engagés à temps partiel et six ont quitté l'école pour raison d'âge ou autre.

4.3.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école et sur son site Internet : <http://www.cscfr.ch/yoo/> consulter *archives*)

Représentations théâtrales, opéra, concert, cinéma, café littéraire. Visites (entreprises, expositions, rencontres) et/ou déplacements de plusieurs jours pour des projets divers, notamment lors des journées thématiques de 3^e année. Education politique et débats.

Révision du concept de journées thématiques et sportives et de celui des activités proposées dans le cadre de l'option complémentaire.

Participation au projet ZIG (Zeitung im Gymnasium), au SUNESCO, à la semaine économique, au projet YES (Young Enterprise Switzerland).

4.3.3.3 Echanges scolaires

13 élèves-hôtes : USA, Italie, Costa Rica, Chili, Canada, Japon, Chine, Brésil, Australie et Allemagne.

21 élèves en séjour linguistique de longue durée (6 à 12 mois) : USA, Argentine, Allemagne, Canada, Cuba, Irlande et Suisse allemande.

Echanges de courte durée (3 à 5 semaines) avec divers gymnases de Suisse (Stadelhofen, Locarno, Porrentruy), d'Allemagne (Bamberg, Freiburg-in-Brisgau), avec Punta Arenas (Chili), Nova Friburgo (Brésil). Séjour culturel en Chine.

4.3.3.4 Programmes, études, bilinguisme

Sept classes bilingues. Nouvelle filière bilingue en première année.

Certificat de maturité avec la mention « bilingue » délivré à 46 élèves, 14 alémaniques et 32 francophones.

Cinq élèves francophones en section alémanique. Plusieurs autres suivent soit l'option spécifique, soit l'option complémentaire dans la langue partenaire.

Tandems individuels et tandems de classes (enseignement par immersion).

4.4 Collège de Gambach

4.4.1 L'école en bref

Etudes : maturité gymnasiale (option langues modernes, biologie et chimie, économie et droit), école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle commerciale (système 3+1) ; établissement bilingue.

Elèves : 832 au total, 38 classes
Corps professoral : 107 enseignants et enseignantes, 69,7 EPT
Recteur : M. Pierre Marti
Adresse : Avenue Weck-Reynold 9, Fribourg

4.4.2 Elèves

4.4.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15
Gymnase francophone	345	369	17	17
Gymnase alémanique	226	207	11	10
Gymnase bilingue	–	32	–	2
Ecole de commerce francophone - MPC	128	156	6	6
Ecole de commerce alémanique - MPC	60	68	3	3
Total	759	832	37	38

4.4.2.2 Certificats délivrés

Certificat de maturité gymnasiale : 106 sur 111 candidats et candidates ont réussi.

Certificat de maturité professionnelle commerciale : 8 sur 9 candidats et candidates ont obtenu le certificat (ancien système).

4.4.3 Marche générale de l'école

4.4.3.1 Corps professoral

Huit professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s à temps partiel. La fin de l'année 2013/14 a amené quatre départs de professeur-e-s.

4.4.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école)

Divers spectacles, films (FIFF), conférences et concerts (Orchestre des Jeunes), visites et déplacements (exposition, visite d'entreprises, rencontres). Participation aux stages WINS de l'Université de Fribourg.

Trois journées consécutives mêlant activités polysportives, ski et ateliers thématiques ; diverses compétitions et tournois.

4.4.3.3 Echanges scolaires

Plusieurs élèves en année linguistique à l'étranger et élèves étrangers-hôtes.

Un échange d'élèves d'une semaine a eu lieu avec le Liceum Ogolnoksztalce à Nowy Targ en Pologne.

4.4.3.4 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de la première volée de la nouvelle école de commerce ont commencé leur formation à la rentrée 2011. Ils ont signé un contrat d'apprentissage et étudient selon les nouveaux plans d'études mis au point conjointement avec l'école de commerce du Collège du Sud à Bulle. Ils ont entrepris leurs stages en entreprise à l'automne 2014 et les premiers certificats conformes à la nouvelle réglementation seront délivrés en 2015 après le stage d'une année qui termine la formation.

Ouverture de deux classes bilingues en première année à la rentrée 2014 (nouvelle réglementation).

Programme bilingue d'immersion partielle (cours suivis dans l'autre section linguistique).

Tandems individuels et tandems de classes (enseignement par immersion).

4.5 Collège du Sud

4.5.1 L'école en bref

Etudes : maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle commerciale (système 3+1), école de culture générale, maturités spécialisées (MS-PE, MS-SA, MS-SO).

Elèves : 1196 au total
 Corps professoral : 135 enseignants et enseignantes (98,28 EPT)
 Recteur : M. François Genoud
 Adresse : Rue de Dardens 79, Bulle

4.5.2 Elèves

4.5.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15
Gymnase	684	708	33	34
Ecole de commerce - M P C	85	124	6	6
Section ECG	261	299	13	14
MS-PE	17	18	1	1
MS-SA	25	35	0	0
MS-SO	13	12	0	0
Total	1085	1196	53	55

4.5.2.2 Certificats délivrés

Certificat de maturité gymnasiale : en 2014, 132 candidats et candidates sur 138 ont réussi.

Ecole de commerce (Examens de fin de la partie école) : 22 candidats et candidates 25 ont réussi.

Ecole de commerce (Certificat de maturité professionnelle commerciale) : sur 10 candidats et candidates 10 ont obtenu le certificat (ancien système).

Certificat de culture générale : sur 67 candidats et candidates, 63 ont obtenu le certificat.

Maturités spécialisées : sur 46 candidats et candidates, 40 ont obtenu le certificat.

4.5.3 Marche générale de l'école

4.5.3.1 Corps professoral

Huit professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s, la plupart pour moins de 10 heures hebdomadaires. Quatre professeur-e-s ont fait valoir leur droit à la retraite.

4.5.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

Les activités et les manifestations de l'école sont décrites dans les *Annales 2013–2014* du Collège du Sud ainsi que sur le site Internet : <http://www.collegedusud.ch>.

4.5.3.3 Echanges scolaires

En 2013/14, 23 élèves ont fait un séjour linguistique ; 5 élèves ont effectué un séjour d'une année, 10 des séjours de 3 à 6 mois et 8 des séjours courts, notamment à la Kantonsschule Rychenberg Winterthur, école partenaire du Collège du Sud. D'autres échanges avec des Kantonsschule de Suisse alémanique (KS Wil, KS Rychenberg, Gymnasium Köniz-Lerbermatt, Gymnasium Oberwil) ou d'Allemagne (St Ursula Schule, Stiftung Tirschenreuth - Bayern) fonctionnent de manière ponctuelle, à la demande des élèves.

Durant l'année scolaire 2013/14, le Collège du Sud a accueilli 15 étudiants auditeurs, dont 5 pour un séjour annuel et 10 pour un séjour plus court. La plupart étaient des élèves envoyés par AFS, YFU ou le Rotary.

4.5.3.4 Programmes, études, bilinguisme

A la rentrée 2014, la filière « Gymnase » comptait 212 élèves en section bilingue. Les cours donnés en allemand sont les suivants : introduction à l'économie et au droit, biologie, physique, histoire et mathématiques. Au terme de leurs études, les élèves qui ont suivi ce parcours obtiennent la mention bilingue selon le règlement de reconnaissance de la maturité gymnasiale.

4.6 Ecole de culture générale de Fribourg

4.6.1 L'école en bref

Etudes : Ecole de culture générale (domaines santé et socio-éducatif), maturités spécialisées (MS-PE, MS-SA, MS-SO) ; établissement bilingue.

Elèves : 1018 au total
Corps professoral : 102 enseignants et enseignantes (73,64 EPT)
Directeur : M. Claude Vauthey
Adresse : Avenue du Moléson 17, Fribourg

4.6.2 Elèves

4.6.2.1 Effectifs

		Elèves		Classes	
		2013/14	2014/15	2013/14	2014/15
Section francophone	1 ^{re} année	209	244	9	10
	2 ^e année	180	194	8	8
	3 ^e année	183	176	8	8
	4 ^e année MS-PE ¹⁾	63	74	3	3
	4 ^e année MS-SA ²⁾	77	83	0	0
	4 ^e année MS-SO ³⁾	49	43	0	0
Section alémanique	1 ^{re} année	63	48	3	2
	2 ^e année	61	60	3	3
	3 ^e année	36	61	2	3
	4 ^e année FM-PA ¹⁾	19	14	1	1
	4 ^e année FM-SA ²⁾	19	11	0	0

		Elèves		Classes	
		2013/14	2014/15	2013/14	2014/15
	4 ^e année FM-SO ³⁾	11	10	0	0
Total		970	1018	37	38

¹⁾ Maturité spécialisée orientation pédagogie, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à l'école.

²⁾ Maturité spécialisée orientation santé, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à la HEdS-FR.

³⁾ Maturité spécialisée orientation social, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, stages en institution.

L'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF) a lancé sa filière bilingue durant l'année scolaire 2013/14. Cette première année de bilinguisme s'est parfaitement déroulée. Certaines classes sont associées pour les cours de mathématiques, anatomie (Menschenkunde) et histoire.

4.6.2.2 Certificats délivrés

Diplôme de culture générale : en section francophone 169 candidats et candidates sur un total de 175 ont obtenu le diplôme ; en section alémanique, les 35 candidats et candidates ont obtenu le diplôme.

Certificat de maturité spécialisée pédagogique : en section francophone, 15 candidats et candidates sur un total de 51 ont réussi ; en section alémanique, 13 candidats et candidates sur 18 ont obtenu le certificat.

Certificat de maturité spécialisée social : 42 candidats et candidates sur 48 ont obtenu le certificat en section francophone ; en section alémanique, les 11 candidats et candidates ont obtenu le diplôme.

Certificat de maturité spécialisée santé : 54 candidats et candidates sur 72 ont obtenu le certificat en section francophone et 18 candidats et candidates sur 19 en section alémanique.

4.6.3 Marche générale de l'école

4.6.3.1 Corps professoral

7 professeurs ont été nouvellement engagé-e-s, dont 2 pour au moins 12 heures hebdomadaires ; 4 professeurs ont quitté l'école en fin d'année.

4.6.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école)

Divers films, conférences, concerts et pièces de théâtre.

Visites et déplacements (musées, expositions, excursions écologiques,...)

Activités de l'aumônerie, visites de homes et institutions médicosociales dans le cadre de l'action de l'Avent, retraite au Simplon.

Tournoi de volley, matchs entre professeurs et élèves, Collégiades, camp d'hiver et journées sportives.

4.6.3.3 Echanges scolaires

L'opération « Tandem » a concerné 28 participants et participantes, 17 francophones et 11 germanophones, répartis en 6 groupes.

Une classe de 1^{re} francophone a eu des échanges internes et des leçons communes bilingues avec une classe de 2^e alémanique et une classe de 3^e francophone avec une classe de 4^e alémanique.

Deux échanges linguistiques (correspondances, SMS, Facebook puis rencontres) ont eu lieu avec la KDMS Schaffhausen et la FMS am Seeland Gymnasium Biel pour 1 classe de 1^{re} année francophone et 1 classe de 2^e francophone.

Un voyage linguistique en Ecosse de 5 jours a été organisé pour les élèves germanophones de 3^e année de l'option « English Conversation ».

Trente élèves sont partis en échanges externes de 3 semaines à 1 année dans différents pays d'Europe et d'Amérique. L'école a également accueilli 2 étudiantes d'échange provenant d'Allemagne et d'Amérique du Sud ainsi que 2 élèves de la FMS Sursee.

4.7 Gymnase intercantonal de la Broye

4.7.1 L'école en bref

La particularité du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) est de recevoir des élèves de la Broye domiciliés tant dans le canton de Fribourg que dans le canton de Vaud.

Etudes : maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle commerciale (système 3+1), école de culture générale, maturité spécialisée.

Elèves : 1059 au total
 Corps professoral : 110 enseignants et enseignantes (82,2 EPT)
 Directeur : M. Thierry Maire
 Adresse : Rue du Gymnase 1, Payerne

4.7.2 Elèves

4.7.2.1 Effectifs

	2013/14		2014/15		Classes	
	FR	VD	FR	VD	2013/14	2014/15
1 ^{re} année maturité	115	17	97	20	6	5
2 ^e année maturité	102	87	108	102	8	9
3 ^e année maturité	99	77	107	74	7	7
4 ^e année maturité	88	58	88	69	7	7
1 ^{re} année ECG (*)	58	59	57	72	6	6
2 ^e année ECG (*)	42	56	50	51	4	4
3 ^e année ECG (*)	39	40	38	55	4	4
Maturité prof. commerciale	7	15	10	8	1	1
Maturité spécialisée	23	32	26	27	3	3
Total	573	441	581	478	46	46

(*) ECG = Ecole de culture générale (domaines santé et socio-pédagogique) et école de commerce.

Les femmes représentent 62,7 % de l'effectif.

4.7.2.2 Certificats délivrés

Certificat de maturité gymnasiale : en 2014, 142 candidats et candidates sur 144 ont réussi.

Certificat de culture générale : 74 candidats et candidates sur 78 ont réussi.

Maturité professionnelle commerciale : 40 candidats et candidates sur 40 ont réussi.

Maturités spécialisées : 41 candidats et candidates sur 52 ont obtenu le certificat.

4.7.3 Marche générale de l'école

4.7.3.1 Organes intercantonaux

- > Le Conseil du GYB exerce la haute surveillance sur l'établissement et assure sa bonne marche. En 2014, le Conseil est présidé par Mme Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat du canton de Vaud.
- > La Commission interparlementaire est composée de 7 députés vaudois et 7 députés fribourgeois. En 2014, elle est présidée par le député fribourgeois Elian Collaud.
- > La Commission consultative est composée de représentants des autorités locales, des parents d'élèves, des élèves et des enseignants.

4.7.3.2 Corps professoral

Le nombre de postes d'enseignants et enseignantes demeure stable, de même que les postes de l'administration.

4.7.3.3 Activités et événements

Le programme culturel et les événements de l'année scolaire sont présentés dans le traditionnel *Yearbook* du GYB.

4.7.3.4 Option bilingue

A la rentrée 2014, le GYB compte 171 élèves en option bilingue, qu'il s'agisse de l'école de maturité (159), de l'école de commerce ou de l'école de culture générale (12).

4.8 Centre fri-tic

4.8.1 Transfert du Centre fri-tic de la HEP au S2

La Direction ICS est engagée dans un processus de réactualisation de la stratégie cantonale d'intégration des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) dans l'enseignement en vue d'adapter le concept global fri-tic datant de 2001 aux enjeux et besoins actuels.

Afin de répondre aux défis posés par l'intégration des MITIC dans l'enseignement à tous les degrés, le Conseil d'Etat a décidé le rattachement du Centre fri-tic au S2 à partir du 1^{er} août 2014. Dans le but de garantir un pilotage coordonné entre les services de l'enseignement, un comité directeur a été créé. Il est constitué des chef-fe-s des services de l'enseignement de la DICS, du chef du Service de la formation professionnelle, de représentants du SITel, d'une représentante du Secrétariat général de la DICS et du responsable du Centre fri-tic.

4.8.2 Activités

Pour accompagner les écoles fribourgeoises dans leurs choix d'équipement informatique (ordinateurs, beamers, tableaux blancs interactifs, etc.), le Centre fri-tic a poursuivi le développement et l'actualisation de sa documentation et de son offre de conseil, centrée sur les objectifs pédagogiques, notamment pour les écoles spécialisées. Il a organisé pour les autorités scolaires une manifestation d'information sur ce thème et participé à plus de 50 rencontres avec des écoles et autorités communales. Il a négocié des contrats-cadres pour l'achat de logiciels, simplifiant ainsi le travail administratif des écoles et leur permettant de faire des économies.

La publication de documents de référence pour l'enseignement sur le portail cantonal « Friportail » s'est poursuivie. Ce dernier met à disposition près de 800 ressources numériques. Le Centre fri-tic a participé à la préparation et à la publication de ressources numériques, en collaboration avec les services de l'enseignement de la DICS et le Centre de documentation de la HEP-PH FR.

Le Centre fri-tic a participé à la rédaction de la brochure « Compétences MITIC à l'école », publiée sous l'égide du programme national « Jeunes et médias » de l'Office fédéral des assurances sociales.

Il a organisé et fourni aux personnes ressources de proximité, aux écoles et enseignants et enseignantes des formations continues, notamment sur l'utilisation des solutions interactives dans le contexte scolaire. Il a également organisé la formation MITIC des étudiants et étudiantes de l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg.

L'outil de publication de sites web fourni par le Centre fri-tic est utilisé gratuitement par environ 40 écoles francophones et alémaniques.

Le Centre fri-tic a poursuivi sa participation à la campagne de prévention sur les dangers liés à l'utilisation d'internet, en collaboration avec la Police cantonale et le SEEnOF. Depuis 2003, il gère et assure le support pour la messagerie officielle educanet2 ainsi que pour le réseau pédagogique cantonal parrainé par Swisscom, qui comprend environ 250 bâtiments scolaires.

5 Service des affaires universitaires (SAfU)

Cheffe de service : Barbara Vauthey Widmer

5.1 Activités

5.1.1 Domaine universitaire

La Conférence universitaire suisse (CUS), dont le Directeur ICS est membre, a tenu quatre séances, toutes suivies d'une séance commune avec le Conseil suisse des hautes écoles spécialisées (CS-HES). A deux reprises, elle a pris des décisions par voie de correspondance. La séance annuelle de la CUS, à laquelle les représentants de tous les organes fédéraux et intercantonaux concernés par les hautes écoles ont participé, s'est tenue les 30 et 31 janvier à Genève. Elle a été consacrée à des discussions au sujet des Massive Open Online Courses (MOOCs, cours en ligne ouverts et massifs) et sur les lignes de conduite politique des hautes écoles pour les futures directives d'accréditation selon la LEHE. Les différents autres dossiers relatifs à la mise en place de la LEHE ont été traités lors des séances communes de la CUS et du CS-HES. La Cheffe de service des affaires universitaires est membre de la Conférence des chefs de service de la CUS, du groupe de travail sur le financement des hautes écoles du SEFRI et du groupe de travail « domaine des hautes écoles » de la CDIP.

Le Conseil de la fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme, présidé par le Directeur ICS, s'est réuni deux fois pour adopter les comptes et le budget de l'Institut de plurilinguisme, ainsi que pour élire deux nouveaux membres. En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997 (AIU), le canton de Fribourg a encaissé, en 2014, 63 825 926 francs pour les étudiants confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 21 923 300 francs pour les ressortissants fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 41 902 626 francs (39 244 417 francs en 2013).

5.1.2 Formation des enseignants et enseignantes

La Commission HEP s'est réunie deux fois afin de préavisier le budget, le plan financier et la stratégie 2015–2018, les comptes de la HEP, ainsi que le nouveau projet de révision totale de la loi sur la HEP. La Commission est présidée par M. Raoul Girard, député.

La Cheffe de service adjointe siège au sein de la Commission interfacultaire de la formation des enseignants et enseignantes de l'Université. La Commission s'est notamment penchée sur la révision du règlement d'études du diplôme d'enseignement dans les écoles de maturité (DEEM) et sa réglementation d'application. Elle a aussi proposé une nouvelle fois d'adopter une ordonnance limitant le nombre d'admissions au diplôme d'enseignement dans les écoles de maturité (DEEM), sur la base d'une évaluation de cette procédure de sélection.

La Cheffe de service adjointe participe aux séances de la conférence des chef-fe-s de service de l'enseignement de la Direction ICS.

5.1.3 Haute Ecole spécialisée : formations santé, social et musique

Le siège fribourgeois au Comité gouvernemental de la HES-SO revenant au Directeur EE, alors que la DICS est en charge de la HEF-TS et de la HEdS-FR, la préparation des séances du Comité gouvernemental s'est faite en commun entre les deux Directions. De même, la représentation de ces deux écoles au comité directeur de la HES-SO étant assurée par le Directeur général de la Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG), les collaborations entre les deux directions (DICS et DEE) et les sites HES fribourgeois ainsi qu'entre le Directeur général de la HEF-TG et le SAfU sont importantes.

Le Directeur ICS et les collaboratrices du SAfU ont eu des échanges réguliers avec la Directrice de la HEdS-FR et le Directeur la HEF-TS et les ont soutenus dans la gestion administrative de leurs écoles, notamment dans les domaines financier, personnel et juridique. Suite à une communication du syndicat des services publics, le Directeur ICS a diligencé une analyse interne au sein de la HEdS-FR. Menée par le SAfU conjointement avec le Service des

ressources, l'analyse a permis de dresser un état de la situation et de dégager des actions prioritaires à mettre en œuvre par la direction de l'école.

5.2 Événements particuliers

5.2.1 Domaine suisse des hautes écoles

Le Grand Conseil a adopté, le 10 septembre 2014, la loi portant l'adhésion à l'accord intercantonal sur le domaine suisse des hautes écoles (concordat sur les hautes écoles). L'entrée en vigueur de cette loi a été fixée au 1^{er} janvier 2015. Un nombre suffisant de cantons ayant adhéré au concordat, celui-ci entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2015, de même que la LEHE, donnant ainsi naissance à la nouvelle coordination entre la Confédération et les cantons du domaine des hautes écoles telle que voulu par l'article 63a de la Constitution fédérale. La séance constitutive de la Conférence suisse des hautes écoles aura lieu en février 2015.

5.2.2 Domaine universitaire

La loi modifiant la loi sur l'Université a été adoptée par le Grand Conseil le 27 juin 2014. Son entrée en vigueur fixée au 1^{er} janvier 2015 a nécessité des travaux préparatoires, en raison du transfert de certaines compétences de la Direction vers l'Université. Le Grand Conseil a également octroyé, par décision du 18 février 2014, un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment modulaire temporaire pour les besoins les plus urgents de la faculté des sciences. Une commission de bâtisse restreinte a été constituée ; la Cheffe de service en assure la vice-présidence.

Dans le cadre du soutien des projets de plateformes technologiques pour blueFACTORY, le Grand Conseil a accepté le 15 mai 2014 l'octroi d'une aide financière à la société SICHH SA, une société anonyme sans but lucratif fondée par l'Université. Le service a aussi participé à l'élaboration du rapport au Grand Conseil concernant le développement du projet blueFACTORY et des plateformes technologiques, leur rôle dans la politique d'innovation et les interactions avec la politique des hautes écoles.

5.2.3 Formation des enseignants et enseignantes

Le projet de révision partielle de la loi sur la HEP (LHEP) s'est transformé en projet de révision totale suite aux résultats de la consultation. Les travaux de rédaction sont achevés. Le projet sera soumis au Conseil d'Etat au début de l'année 2015. Le Service poursuit les travaux législatifs liés à la réglementation d'application.

La Cheffe de service adjointe travaille à la mise sur pied à l'Université d'un domaine d'études de DAES I « musique », en collaboration avec la HEP-PH FR et le Conservatoire.

5.2.4 Haute Ecole spécialisée : Formations santé, social et musique

Avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur la HES-SO//FR et en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, le transfert des dossiers entre la DICS et la DEE, ainsi que la collaboration future ont été préparés.

Le crédit de construction du nouveau bâtiment pour la HEF-TS et pour la HEdS-FR sur le site des Arsenaux à Fribourg a été accepté à une large majorité lors de la votation populaire le 9 février 2014. La commission de bâtisse a été constituée, le SAFU y participant jusqu'à la fin 2014.

Le 30 janvier, la Confédération a octroyé à la HES-SO l'autorisation d'ouvrir une filière bachelor of sciences en ostéopathie à la HEdS-FR. La première volée d'étudiants et d'étudiantes a commencé cet automne.

6 Université (Uni)

L'équipe rectorale actuelle est composée de Guido Vergauwen (recteur), Alexandra Rumo-Jungo, Thomas Hunkeler, Titus Jenny et Jacques Pasquier.

6.1 Activités

6.1.1 Étudiants

		Automne 2012		Automne 2013		Automne 2014	
Total		9916	100,0 %	10 164	100,0 %	10 248	100,0 %
a)	Étudiants selon la provenance						
	Fribourgeois	2366	23,9 %	2418	23,8 %	2463	24,03 %
	Confédérés	5796	58,5 %	6011	59,1 %	6026	58,80 %
	Étrangers	1754	17,7 %	1736	17,1 %	1759	17,16 %
b)	Étudiants selon les facultés						
	Théologie	329	3,3 %	338	3,3 %	342	3,34 %
	Droit	1580	15,9 %	1633	16,1 %	1655	16,15 %
	Sciences économiques et sociales	1811	18,3 %	1830	18,0 %	1829	17,85 %
	Lettres	4239	42,8 %	4368	43,0 %	4357	42,52 %
	Sciences						
	a) sciences naturelles	1540	15,5 %	1597	15,7 %	1692	15,51 %
	b) médecine	417	4,2 %	399	3,9 %	373	3,64 %

L'analyse de l'évolution du nombre d'étudiants appelle les remarques suivantes :

- L'effectif total des étudiants a augmenté de 0,83 %, ce qui correspond à 84 personnes.
- Selon la provenance des étudiants, le nombre d'étudiants fribourgeois ou domiciliés dans le canton a augmenté de 1,86 %, celui des étudiants provenant des autres cantons suisses de 0,23 % et celui des étrangers de 1,44 %.
- En ce qui concerne l'effectif dans les facultés, on constate une croissance de 1,18 % en théologie, de 1,35 % en droit et de 3,46 % en sciences naturelles, tandis qu'une légère baisse de 0,05 % en sciences économiques et sociales, de 0,23 % en lettres et de 6,52 % en médecine est observée.
- Le nombre total des nouveaux étudiants inscrits a légèrement diminué de 1,16 % par rapport à 2013 et concerne seulement les confédérés (- 7,09 %). Par contre, on relève une augmentation de 10,24 % du nombre des nouveaux inscrits fribourgeois et de 9,12 % des nouveaux inscrits domiciliés à l'étranger avant le début des études.
- Les chiffres des facultés sont : 41 nouveaux inscrits en théologie (- 4,65 %), 329 en droit (- 7,58 %), 371 en sciences économiques et sociales (- 3,64 %), 793 en lettres (- 15 %) et 505 en sciences exactes et naturelles, y compris la médecine (+ 7,22 %).
- Les étudiantes constituent 58,27 % du total des étudiants et 63,71 % des débutants. A l'automne 2014, parmi les étudiants débutants, plus de 50 % étaient des femmes dans toutes les facultés, sauf en théologie (19,51 %). La part des étudiantes débutantes était 64,74 % en faculté de droit, 52,02 % en sciences économiques et sociales, 76,17 % en lettres et 55,64 % en sciences exactes et naturelles. Parmi les débutants en médecine au sein de la faculté des sciences, les femmes sont également majoritaires avec 64,13 %.
- Parmi les personnes qui suivent les cours de formation continue, le nombre de celles inscrites dans un programme qui offre 60 crédits ECTS et plus a diminué de 202 en 2013 à 178 en 2014.

6.1.2 Organes centraux

Le Sénat de l'Université a tenu quatre séances ordinaires et une séance de réflexion. Il a notamment élu la future équipe rectorale pour les années 2015–2019. La séance de réflexion du 22 mai a été consacrée entre autres à la révision de la loi sur l'Université et à la révision des statuts.

Le Conseil de l'Université, organe consultatif du Conseil d'Etat, s'est réuni à quatre reprises.

6.1.3 Corps professoral

17 postes de professeur-e-s ordinaires et associé-e-s ont été pourvus dans les facultés suivantes : 1 en théologie, 2 en sciences économiques et sociales, 10 en lettres et 4 en sciences. Il s'agit de 5 femmes et de 12 hommes. De plus, 2 professeur-e-s associé-e-s ont été promu-e-s professeur-e-s ordinaires, 1 en faculté des sciences économiques et

sociales et 1 en faculté des lettres. L'âge moyen des professeur-e-s est de 50 ans et 4,3 mois. Il est de 47 ans et 3,6 mois pour les professeur-e-s associé-e-s et de 52 ans et 8,5 mois pour les professeur-e-s ordinaires.

6.1.4 Organisation des études

Le Conseil d'Etat a reconduit quatre ordonnances : la première concerne la capacité d'accueil et le test d'aptitudes pour les voies d'études de médecine humaine et dentaire à l'Université de Fribourg pour 2014/15, la seconde limite le nombre d'admission à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II pour 2014/15, la troisième limite le nombre de places d'études pour le bachelor en sciences du sport et de la motricité pour 2015/16, et la quatrième concerne l'admission des candidats et candidates étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2015/16.

La DICS a approuvé une modification de statuts, trois nouveaux statuts, trois nouveaux règlements d'études, trois modifications de règlements.

6.2 Evénements particuliers

Durant l'année 2014, l'Université a fêté ses 125 ans. Ce Jubilé a donné lieu à de nombreuses manifestations, à l'Université, en ville de Fribourg, dans le canton et en Suisse. D'autres faits ont marqué l'année 2014, par exemple ; le choix de la Confédération concernant l'implantation à l'Université de Fribourg du Centre islam et société, le lancement du programme « Qualit+ », la mise en place du projet Smart Living Lab et du Swiss Integrative Center for Human dans le cadre de blueFACTORY et l'inauguration le 28 novembre des nouveaux bâtiments pour l'Institut Adolphe Merkle.

De nombreux membres du corps professoral et autres membres de l'Université ont été récompensés par des prix et distinctions pour leurs recherches, publications et activités scientifiques. Les activités de l'Université sont présentées de manière synthétique dans le rapport annuel qui peut être consulté sur la page Internet à l'adresse

www.unifr.ch/rectorat/fr/documents/activites/.

7 Haute Ecole pédagogique (HEP)

Rectrice : Pascale Marro

7.1 Activités

7.1.1 Formation initiale

A ce jour, la formation initiale de la HEP-PH FR compte 529 étudiants et étudiantes répartis entre les filières :

- > Formation préscolaire et primaire : 444 étudiants et étudiantes (301 pour la filière francophone, 80 pour la filière alémanique et 63 pour la filière « diplôme bilingue »). 107 étudiants et étudiantes proviennent d'autres cantons suisses et 35 de l'étranger (essentiellement du Luxembourg).
- > Formation DAES I (diplôme d'aptitude à l'enseignement au degré secondaire I) dans le cadre de la convention particulière conclue avec l'Université de Fribourg : 85 étudiants et étudiantes (41 en économie familiale, 17 en arts visuels et 27 en activités créatrices).

Le 13 novembre s'est tenue à l'Aula magna de l'Université de Fribourg la remise des diplômes et certificats de fin de formation. 128 diplômes d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire accompagnés du titre académique de *Bachelor of Arts in Pre-primary and Primary Education* ont été décernés : 76 francophones, 35 alémaniques et 17 « diplômes bilingues ». 2 certificats DAES I de formation complémentaire en économie familiale et 21 certificats de formation complémentaire de formateur praticien/formatrice patricienne ont été également délivrés.

L'année académique 2013/14 s'inscrit pour la deuxième fois au cœur du nouveau plan d'études. Ce nouveau cursus renforce les liens avec la formation professionnelle (stages) en œuvrant au développement d'une culture partagée des études conduisant à l'enseignement primaire.

7.1.2 Ressources et documentation pédagogique

Les centres de documentation ont poursuivi leurs efforts dans le domaine des ressources électroniques. Les collections pédagogiques ont été complétées par un abonnement à *Schroedel aktuell* pour les degrés secondaires I et II alémaniques. Du côté des ressources électroniques scientifiques, les centres de documentation ont débuté le catalogage des publications des chercheurs et chercheuses dans RERO DOC, la bibliothèque numérique de RERO, permettant ainsi à la HEP de participer pleinement au mouvement de l'Open Access.

Les centres de documentation ont renforcé leur collaboration avec les bibliothèques scolaires dans l'objectif de proposer ensemble des services efficaces et cohérents aux écoles. Un nouveau concept de mallettes *Bibliofreaks* a ainsi été mis en circulation dans les bibliothèques scolaires alémaniques pour favoriser l'acquisition des langues étrangères. L'adaptation des collections aux besoins du nouveau plan d'études romand a également fait l'objet de plusieurs projets, notamment la création de mallettes de lecture en lien avec les objectifs de français.

Du côté des productions, il faut relever la publication du recueil de chansons pour enfants « Chantons le 1^{er} mai ! » aux Editions Sympphonie ainsi que la réalisation par l'Atelier Multimédia du film « Informations générales sur l'école obligatoire » produit en sept langues par la DICS.

Statistiques du service de prêt et catalogue (sans les ressources électroniques) :

	Centre de documentation	Dokumentationszentrum	Atelier multimédia
Etat du catalogue	56 900	30 700	210
Catalogage	2700	2350*	23
Prêts	71 200	46 500	1900
Lecteurs/trices actifs		2650	

* y compris périodiques recatalogués (850 exemplaires)

7.1.3 Formation continue

Concrétisation du concept et lancement de la formation « Point-virgule », pendant de *Intensivkurs*. Cette offre est une mesure de soutien aux enseignants et enseignantes. Plus d'informations sur <http://www.hepfr.ch/formation-point-virgule>.

Introduction de la 3^e et dernière volée des cours de la didactique de l'anglais, ayant pour objectif de combler le manque d'enseignants et d'enseignantes formés en anglais. Actuellement 148 participants et participantes suivent les cours étalés sur toute l'année.

Le service de la formation continue a activement participé au projet « Gestion de classe ». Plusieurs cours internes aux établissements scolaires ont été proposés. D'autres offres spécifiques s'y sont rajoutées tout au long de l'année. Plus de 2000 enseignants et enseignantes ont participé à la conférence d'ouverture de Mme Nancy Gaudreau.

Au total, 4106 inscriptions réparties sur 354 offres de formation. 99 cours n'ont pas eu lieu, faute de participants et participantes. Il faut ajouter les participations aux formations continues internes et obligatoires (non enregistrées dans le système). Ci-après, le tableau récapitulatif des formations dispensées par rapport aux formations proposées.

Enquête statistique 2014 :

Cours programmés	184 formations dispensées sur 278 2175 participants et participantes
Cours « à la carte »	43 formations dispensées sur 47 545 participants et participantes
Cours internes à l'établissement	60 formations acceptées sur 61 564 participants et participantes (chiffres partiellement disponibles)
Introduction à la profession	17 formations dispensées sur 17 215 participants et participantes, obligatoire la première année d'enseignement

Cours obligatoires	50 formations dispensées, 607 participants et participantes (chiffres partiellement disponibles)
Formations complémentaires	CAS Médiation scolaire, volée 2013-15 est en cours, 18 participants et participantes en formation CAS et DAS PIRACEF, 1 certificat à validité cantonale, 1 diplôme

7.1.4 Recherche

Dans le prolongement des recherches traitant de l'intégration des technologies numériques dans l'enseignement, plusieurs projets ont été initiés dans la partie francophone du service de la recherche. Profitant de l'opportunité d'un partenariat avec la Haute Ecole de musique de Lausanne, une demande de subventionnement (100 000 francs sur deux ans) traitant de l'utilisation du « e-portfolio » a été faite auprès du fonds stratégique de la HES-SO. Plusieurs publications importantes sont en cours de finalisation, et notamment un chapitre (publié dans *International Teacher Education : Promising Pedagogies*) marquant le terme de la phase de valorisation des recherches conduites depuis 2006 autour des technologies numériques. La HEP-PH FR a également initié le premier colloque national de recherche en éducation musicale. La partie francophone du service assure toujours des prestations de service pour le Gymnase intercantonal de la Broye et est partenaire de plusieurs projets interinstitutionnels (insertion professionnelle).

La partie germanophone du service a reçu fin 2013 un important subside du Fonds national (415 000 francs). Durant trois ans, il va permettre la conduite d'une recherche auprès d'enfants en difficulté de lecture. Des parents et des coaches en lecture sont associés et travaillent en coopération avec les écoles et les chercheurs et chercheuses. Pour lancer le projet, un colloque a été organisé au printemps 2014 portant le titre *Interventionen zur Leseförderung : Diagnose, Training und Effekte*. Les enquêtes dans le cadre du projet Rallye ont été achevées. 30 classes ont participé, les enseignants et enseignantes ont été introduits à la méthode. La phase principale du projet *Mentoring* est terminée. Cette étude traite de la manière de transférer les contenus de la formation dans l'enseignement. S'associant aux universités de Bamberg, Kassel et Zürich, le service de la recherche alémanique a encore soumissionné comme co-requérant pour un autre projet concernant la formation pratique des futurs enseignants et enseignantes.

7.1.5 Centre fri-tic

Depuis le 1^{er} août 2014, le Centre fri-tic est rattaché au Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2). Les informations y relatives sont désormais disponibles au point 4.8 du rapport sur le S2.

8 Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR)

Directrice : Susanna Weyermann-Etter

8.1 Activités

La Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) offre un enseignement dans les deux langues de niveau bachelor dans le domaine des soins infirmiers et de l'ostéopathie. Elle déploie également des activités dans la recherche appliquée et la formation continue et propose toute une palette de prestations de services dans différents domaines d'expertise.

Ces derniers mois, la HEdS-FR s'est préparée aux changements législatifs qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2015 : nouvelle loi fédérale (LEHE) ; dispositions d'exécution de la convention HES-SO ; nouvelle loi cantonale LHES-SO//FR qui implique de multiples changements.

8.1.1 Formation

Deux projets importants ont abouti et élargissent l'offre de formation de base de la HEdS-FR ; il s'agit de l'ouverture d'une filière bachelor HES-SO bilingue unique en Suisse pour l'ostéopathie et la mise en place d'une formation bachelor en soins infirmiers en emploi. A la rentrée académique, la HEdS-FR comptait 595 (499) personnes en

formation réparties comme suit : 342 pour la filière Bachelor HES-SO en soins infirmiers ; 30 pour la filière Bachelor HES-SO en ostéopathie ; 144 pour la maturité spécialisée Santé et 79 pour les modules complémentaires. En décembre, 89 nouveaux infirmiers et nouvelles infirmières ont reçu le Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers.

8.1.2 Formation continue et prestations de services

La HEdS-FR a enrichi son programme de deux nouveaux CAS HES-SO : un francophone (Gestion de la douleur) et un germanophone (Pfleger, Qualität und Beratung) ainsi qu'un nouveau DAS HES-SO germanophone (Pferdegestützte Therapie). Durant l'année en cours, elle a accueilli plus de 250 professionnel-le-s du domaine de la santé pour une formation continue ou postgrade et remis un certificat d'études avancées à 60 personnes ayant achevé avec succès un CAS en psychogériatrie, en soins de cardiologie et en soins diabétiques.

La HEdS-FR s'est vue confier une quarantaine de mandats de prestations par des institutions actives dans le domaine socio-sanitaire et des institutions de formation. Le cycle de conférences thématiques sur le dossier patient informatisé a été poursuivi avec succès.

8.1.3 Recherche appliquée et développement (Ra&D)

La HEdS-FR a recentré ses activités de recherche sur la santé mentale des aînés, les soins en chronicité gérés par du personnel infirmier, les soins en oncologie et, dès 2015, l'ostéopathie dans le but d'améliorer la pratique et l'enseignement. Ce positionnement lui permet de prendre une position-clé dans ses collaborations avec les partenaires du terrain et, en favorisant les pratiques fondées sur des preuves, stimule des développements durables du système de santé.

8.1.4 Relations nationales et internationales

Grâce à son corps professoral, la Haute Ecole de santé Fribourg est régulièrement représentée à des congrès ou colloques de portée nationale et internationale, en particulier dans le domaine de la recherche. Les échanges académiques et scientifiques avec l'Europe en particulier se sont poursuivis, ceci grâce à la solution transitoire.

Pour des informations plus détaillées, on peut se référer au site Internet www.heds-fr.ch ou au rapport annuel édité chaque printemps par la HEdS-FR.

9 Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS)

Directeur : Jean-Christophe Bourquin

9.1 Activités

La HEF-TS propose une formation de niveau bachelor en travail social avec les orientations de service social et d'éducation sociale.

9.1.1 Formation initiale

Au 15 octobre, l'effectif total des personnes immatriculées en vue de l'obtention du titre de bachelor, toutes orientations confondues, s'élève à 487 étudiants et étudiantes dont 377 femmes (77,4 %) et 110 hommes (22,6 %). 375 étudiants et étudiantes suivent la formation à plein temps (77,00 %), 98 en emploi (20,12 %) et 14 à temps partiel (2,88 %).

A la rentrée académique, 105 étudiants et étudiantes ont commencé en première année d'études. L'école atteint là sa capacité maximale d'accueil, en fonction des places disponibles dans les modules de formation pratique, du nombre d'enseignants et de la taille des locaux actuels.

Enfin, 122 titres de Bachelors of Arts en travail social ont été décernés lors des remises de diplômes du 22 janvier et du 8 octobre 2014, 101 diplômes avec l'orientation « Education sociale » et 21 diplômes avec l'orientation « Service social ». Des prix ont été décernés pour la valorisation de deux travaux de bachelor, l'un par AvenirSocial lors de la cérémonie du 20 janvier 2014 et l'autre par l'Association Trait d'Union lors de la remise du 8 octobre 2014.

La HEF-TS participe en outre activement au master délivré par le domaine travail social de la HES-SO.

9.1.2 Autres missions HES

Conformément à la loi sur les Hautes écoles spécialisées, la HEF-TS assure des activités de formation continue, de recherche appliquée et de prestations de services. Celles-ci s'inscrivent dans les domaines de compétences suivants : confins du social et de la santé, handicaps et personnes en situation de handicap, insertion sociale et professionnelle, prévention et promotion de la qualité de vie, violences et comportements auto-dommageables. Ces missions représentent environ un cinquième du volume total des activités de la HEF-TS.

Le Département de la formation continue a organisé 22 cours de perfectionnement professionnel (1 à 4 journées) pour 240 participants et participantes ainsi que 8 formations continues en institution pour 230 personnes. Il a participé activement à sept formations postgrades (CAS, DAS, MAS), organisées au sein du domaine Travail social de la HES-SO. Les recettes réalisées ont permis de couvrir les charges directes et indirectes liées à ces activités.

Le Département des prestations de services a obtenu 16 mandats pour un montant total de 313 885 francs.

Le Département de recherche et de développement a obtenu des subsides pour trois projets de recherche d'un montant total de 547 487 francs.

9.1.3 Activités du Comité de direction

Le Comité de direction a siégé à trois reprises. Il a notamment approuvé les comptes 2013 et s'est tenu au courant de l'évolution du budget 2014. Il a préavisé la nomination des deux responsables du département de la Formation initiale et pris connaissance des mutations au sein de la HEF-TS. Il a participé à la mise en œuvre de loi sur la HES-//FR au sein de la HEF-TS et a pris connaissance du fait que le comité de direction sera dissous le 31 décembre 2014 et remplacé par un Conseil Spécialisé. Il a également suivi l'évolution du dossier de la nouvelle construction sise à la route des Arsenaux ainsi que d'autres dossiers.

10 Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)

Chef de service : Marc Chassot

10.1 Activités

10.1.1 Préparation au choix professionnel

La préparation au choix professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet.

Un classeur de préparation au choix professionnel intitulé « Une vie, des directions » est distribué à tous les élèves de deuxième année des écoles du cycle d'orientation. Il n'existe qu'en français.

10.1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation est présentée sous forme de dossiers et de fiches ainsi que par l'intermédiaire des sites cantonaux et nationaux. Dans le domaine de l'information, une collaboration étroite avec le Centre suisse de services Formation professionnelle / Orientation professionnelle, universitaire et de carrière a été établie. Le canton participe à hauteur de 119 551 francs au fonctionnement de ce centre de prestations. Le Service

assure la mise à jour des informations qui sont introduites sur le site www.orientation.ch ou dans la documentation qui est mise à disposition de tous les centres d'orientation. Cette collaboration intercantonale permet une optimisation des coûts.

14 049 (14 556) dossiers ou documents ont été prêtés.

A la suite d'une enquête réalisée chaque été auprès des entreprises, le Service publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées en 2014 est de 2009 (1925). Toute place d'apprentissage peut être annoncée ou retirée tout au long de l'année. Afin d'assurer une mise à jour optimale des places d'apprentissage, le Service a effectué deux enquêtes complémentaires par courrier électronique et un suivi téléphonique durant le printemps et l'été.

Une nouvelle édition de la brochure « Après le cycle d'orientation : quelles voies de formation ? » a été publiée à l'intention des élèves des écoles du cycle d'orientation et de leurs parents.

10.1.3 Centre d'information professionnelle

Les centres d'information professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre. Sur l'ensemble du canton, 27 143 (26 026) visiteurs ont été recensés, dont 12 977 (13 135) ont bénéficié d'un entretien direct d'information.

10.1.4 Consultation individuelle

Les chiffres suivants comprennent l'ensemble des consultations d'orientation sollicitées par des jeunes et par des personnes adultes. Les chiffres de cette année sont les suivants :

- > Le nombre de personnes conseillées se situe à 6624 (6551) ;
- > Le nombre d'entretiens est 11 727 (11 342), ce qui représente une augmentation de 385 ;
- > Les consultants de 20 ans et plus représentent 25,8 % du total des consultations, soit 1712 (1986) personnes.

Le site Internet du Service regroupe les statistiques des prestations du service pour les dix dernières années.

10.1.5 Orientation des adultes

80 (70) demandeurs d'emploi enregistrés ont bénéficié d'un entretien d'orientation, notamment dans le cadre de la convention de collaboration entre le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes et le Service public de l'emploi.

10.1.6 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2014, 3624 (3558) élèves quittaient les écoles du cycle d'orientation ; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes :

Solutions choisies en %	2014			2013
	H.	F.	Total	Total
apprentissage en entreprise ou en école	53,8	28,4	41,0	43,1
écoles du degré secondaire supérieur	28,9	46,4	37,7	34,5
autres écoles	2,1	2,8	2,4	2,7
travail rémunéré	0,0	0,0	0,0	0,0
douzième année linguistique	3,3	3,2	3,3	3,8
solutions d'attente ou inconnues	7,2	13,5	9,1	9,3
cours préparatoire ou cours d'intégration	4,7	5,7	6,5	6,6

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 41,0 % (43,2), cela représente 1487 (1533) personnes. Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a diminué de 2,2 % mais de nombreux jeunes commencent un apprentissage une année ou deux ans plus tard.

L'analyse du marché des places d'apprentissage démontre que le nombre de places est suffisant dans certains secteurs comme la construction ou l'hôtellerie. Dans les professions liées au domaine tertiaire et au secteur santé-social, le

nombre de places disponibles reste plus faible que le nombre de candidatures. Les jeunes disposant d'un bon potentiel scolaire trouvent généralement une place de formation, par contre les élèves scolairement faibles et ceux issus de la migration rencontrent plus de difficultés.

10.1.7 Evénements particuliers

10.1.7.1 Aide aux jeunes en difficulté

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer professionnellement. Dans le cadre d'un projet financé par la Confédération, un programme de soutien aux jeunes en difficulté appelé « Case Management Formation professionnelle » a été mis en place. Il consiste à intervenir auprès des élèves confrontés à des problèmes d'insertion à la fin de la scolarité obligatoire et à les suivre de manière plus intensive.

Un suivi des jeunes n'ayant pas trouvé de place d'apprentissage a également été effectué jusqu'au début septembre. Une action spéciale intitulée « Last Minute » a permis de mettre sur pied une permanence d'accueil durant tout l'été. 228 jeunes ont fait appel à ce service et 106 entretiens ont été menés dans ce cadre.

10.2 Formation des adultes

10.2.1 Commission de la formation des adultes

La Commission de la formation des adultes a tenu quatre séances ; elle a examiné les requêtes de subventions avant de formuler un préavis pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Un montant de 24 060 (31 690) francs a été utilisé pour les subventions renouvelables ou extraordinaires.

10.2.2 Université populaire

En 2013/14, 3610 (3759) personnes ont suivi les cours de l'Université populaire, ce qui représente 51 633 heures/participants (52 855) pour un total de 441 (448) offres.

Un contrat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg définit d'une part les prestations attendues de l'Université populaire et d'autre part les moyens financiers mis à disposition par l'Etat. Le montant total de la subvention s'élève à 153 000 francs.

10.2.3 Association Lire et Ecrire

Dans le cadre d'un contrat de prestation avec l'Association Lire et Ecrire, une subvention de 15 000 francs a été versée à cette institution pour le développement de ses activités en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

10.2.4 Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne

Une convention avec le Gymnase du soir de Lausanne a permis aux ressortissants fribourgeois de disposer des mêmes conditions d'accès aux études que les élèves vaudois.

Pour les formations en langue allemande, c'est la Convention intercantonale de la Suisse du Nord-Ouest relative à l'accueil réciproque des élèves (cf. chapitre du Secrétariat général) qui s'applique.

10.2.5 Validation des acquis

Le Service joue le rôle de portail d'information et de conseil pour la validation des acquis. En collaboration avec le Service de la formation professionnelle, une procédure de qualification selon la validation des acquis a été mise sur pied pour les professions de logisticien-ne et d'assistant-e socio-éducatif-ve. En tout, 34 candidats à la validation des acquis ont effectué un bilan de compétences correspondant à la première étape de la validation des acquis.

11 Service des subsides de formation (SSF)

Chef de Service : Pierre Pillonel

11.1 Activités

11.1.1 Commission des subsides de formation

La Commission s'est réunie une fois en séance plénière et sept fois en séance de sous-commission. Elle a examiné 28 réclamations et 8 cas spéciaux. Trois recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal contre des décisions de la Commission. Celui-ci les a tous rejetés.

La Commission a approuvé les directives internes du Service en tenant compte des expériences faites durant l'année scolaire 2013/14.

11.1.2 Bourses cantonales

Les chiffres de l'année 2013/14, en légère baisse par rapport à l'année 2012/13, se situent dans la moyenne de ces dernières années :

Année de formation	Demandes	Bénéficiaires	Demandes refusées	
			Total	Taux de refus
2011/12	3372	1806	1566	46,44 %
2012/13	3462	1813	1649	47,63 %
2013/14	3289	1764	1525	46,36 %

Les montants ci-dessous sont ceux versés dans l'année civile 2014. Ils se répartissent dans les neuf catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante :

Catégories	Nombre	Subsides en francs
Secteurs du secondaire II :		
Ecoles de maturité gymnasiale	333	1 203 559
Autres formations générales	277	1 015 639
Ecoles professionnelles (à plein temps)	180	825 295
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	638	2 993 220
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	112	347 445
Secteurs du tertiaire :		
Formations professionnelles supérieures	43	273 673
Hautes Ecoles spécialisées	282	1 792 556
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	388	2 576 261
Formation continue	1	9 000
Total	2254	11 036 648

11.1.3 Prêts d'études

Durant l'année civile, 73 (71) demandes ont été examinées, dont 66 (61) ont été admises. 472 520 (493 680) francs ont été utilisés. Le budget prévu s'élevait à 500 000 (500 000) francs. S'agissant des remboursements de prêts, 388 666 (390 191) francs ont été comptabilisés en 2014, alors que 450 000 (450 000) francs étaient inscrits au budget.

11.1.4 Subventions fédérales

Le crédit mis à disposition par la Confédération est réparti entre les cantons en fonction de leur population. Le montant en faveur du canton s'élèvera à environ 920 000 francs.

12 Service du sport (SSpo)

Chef de service : Benoît Gisler

12.1 Activités

12.1.1 Commission cantonale du sport et de l'éducation physique

En 2014, la Commission, présidée par M. Yvan Girard, s'est réunie à trois reprises en séance plénière et a fonctionné une fois en sous-groupes. Elle a :

- > examiné et donné son avis sur les projets d'ordonnances fédérales et cantonales en lien avec le sport ;
- > proposé au Conseil d'Etat l'attribution du prix sportif de l'Etat ;
- > décidé d'attribuer deux prix d'encouragement à Mélanie Nippel, 18 ans, de Kerzers (Natation synchronisée) et à Rémi Bonnet, 19 ans, de Charmey (Ski alpinisme) ;
- > validé la création d'un centre régional de formation pour le ski à Bulle ;
- > traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

12.1.2 Education physique

L'éducation physique et le sport sont enseignés à tous les degrés de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au degré secondaire II. Durant l'année 2014, les principaux champs d'activités ont été les suivants :

12.1.2.1 Formation continue du corps enseignant

Formation continue obligatoire :

Plus de 504 (346) enseignants et enseignantes de tous les degrés ont pris part aux nombreux cours de recyclage organisés pour répondre à l'obligation d'une mise à niveau bisannuelle du brevet de sauvetage ou d'un cours de base Plus Pool.

Formation continue facultative :

Une grande majorité des cours proposés ainsi que le nombre croissant de cours à la demande démontrent l'intérêt que le corps enseignant porte à l'éducation physique. Des demandes croissantes, surtout de cours à la carte, ont été déposées et les participants ont pu bénéficier des compétences des formateurs dans diverses disciplines. Au total 526 personnes ont pu profiter des cours de formation facultatives.

12.1.2.2 Sécurité dans l'enseignement du sport à l'école

La question de la sécurité dans l'enseignement du sport a fait l'objet d'un approfondissement lors des cours de formation continue (MEAM) des enseignants et enseignantes du cycle 1 francophone.

12.1.2.3 Sport scolaire facultatif

L'offre de sport scolaire facultatif destinée à tous les niveaux d'enseignement a permis à plus de 4500 (3900) élèves de pratiquer au moins une heure supplémentaire de sport par semaine.

12.1.2.4 Tournois scolaires

Durant l'année 2014 les élèves du degré primaire ont pu se mesurer dans les disciplines suivantes : ski et snowboard, course d'orientation, basketball et football.

Durant cette même année, de nombreuses classes du secondaire I ont participé à différents tournois cantonaux : basketball (11^H), unihockey (9^H), hockey sur glace (10 et 11^H), handball (10^H), football (9 à 11^H), course d'orientation (9 à 11^H), volleyball (10 et 11^H) ainsi que badminton (10^H).

Un grand nombre de jeunes du secondaire 2 s'engagent au GiantXTour, aux collégiades cantonales et aux divers championnats intercollèges romands ou championnats suisses.

12.1.2.5 Journées suisses du sport scolaire

Lors de la Journée Suisse de sport scolaire qui s'est déroulée dans la région de Sarnen dans le canton d'Obwald, le canton de Fribourg a été représenté par 17 (24) équipes du secondaire I dans 9 (9) disciplines sportives sur les 11 proposées. A 3 reprises, les fribourgeois sont montés sur le podium : Basket filles 1^{ère} place, Beachvolley mixte 2^e place et Unihockey filles 3^e place.

12.1.2.6 Promotion des jeunes talents

Conseils, aménagements des grilles horaires, aide financière (LoRo-Sport et/ou Fonds cantonal du sport), coordination avec les autorités scolaires et les associations sportives, telles ont été les activités en lien avec la promotion des espoirs fribourgeois.

Grâce au dynamisme et à la professionnalisation de certaines fédérations sportives, de nouveaux projets sont venus s'ajouter à ceux existants. En 2014, des aides toujours mieux ciblées ont permis à 411 (427) jeunes sportives, sportifs et artistes de talent de bénéficier d'aménagements scolaires leur permettant de mener en parallèle leur cursus scolaire et leur carrière sportive ou artistique.

Après le basket, le hockey, le volleyball et le football, le ski aura dès la rentrée scolaire prochaine un centre régional de formation à Bulle. Les préparatifs se sont concrétisés par un accord avec Ski-Romand officialisé en novembre 2014.

12.1.3 Jeunesse+Sport

L'année 2014 a permis de stabiliser les offres du nouveau programme « J+S-sport des enfants » en faveur des enfants de 5 à 10 ans. Avec ce programme, 18 (16) jours de formation et 6 (6) jours de perfectionnement ont eu lieu cette année. Le succès des annonces de cours pour les enfants est toujours grandissant et cela démontre bien l'intérêt du programme.

12.1.3.1 Activité et perfectionnement des experts

171 (185) experts ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs J+S. 49 (33) experts ont participé au cours central cantonal de ski à Zermatt.

12.1.3.2 Formation et perfectionnement des moniteurs

519 (513) monitrices et moniteurs ont été formés dans 18 (18) cours cantonaux de formation de moniteurs. 1278 (1210) monitrices et moniteurs ont complété leur formation dans 40 (39) cours cantonaux de perfectionnement. Un cours de coach J+S (3) a été annulé pour manque d'inscription.

12.1.3.3 Camps organisés par J+S Fribourg

Le camp d'escalade sportive a réuni 22 (28) jeunes au Chalet du soldat, au pied des Gastlosen. Les deux camps de natation/polysport à Tenero ont vu la participation de 144 (150) jeunes. Le camp de canoë à La Roche a réuni 25 (26) jeunes. La deuxième édition du camp journalier de natation de Morat s'adressant à des enfants de 8 à 12 ans a rencontré un grand succès avec 33 (29) participants.

12.1.3.4 Cours et camps J+S (10 à 20 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours et camps ont participé 33 939 (30 550) jeunes dans plus de 51 disciplines sportives. Pour ces activités, les monitrices, moniteurs, coachs J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 2 893 582 (2 365 898) francs

12.1.3.5 Cours J+S Kids (5 à 10 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours ont participé 4183 (4486) enfants en suivant le concept J+S sport des enfants qui demande une polysportivité importante. Pour ces activités, les monitrices, moniteurs, coachs J+S ainsi que leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 257 302 (223 999) francs.

12.1.4 Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)

La Commission cantonale LoRo-Sport a revu une grande partie de ses directives et adapté son fonctionnement à cette nouvelle structure.

Pour l'année 2014, le montant de la part cantonale au bénéfice de LoRo-Sport a été de 2 747 426 francs (2 710 647).

Le détail de la répartition des montants est disponible sur le site du SSpO dans les documents à télécharger (http://www.fr.ch/sspo/fr/pub/sport_loterie_romande.htm) ou directement sur le site de la Loterie Romande dans son rapport annuel (<https://www.loro.ch/fr/chiffres-cles>)

Il est à noter que 72 (79) associations, fédérations, clubs ou institutions, membres de l'AFS, ont bénéficié d'une aide financière pour leur activité sportive ordinaire, ceci sur la base du recensement 2013, valable jusqu'en 2015.

12.1.5 Inventaire cantonal des installations sportives

Un inventaire des installations sportives situées dans le canton de Fribourg est disponible sur le site du Service. (www.sportfr.ch). Il est régulièrement mis à jour grâce aux informations communiquées par les communes ou les associations sportives.

12.1.6 Evénements particuliers

Dans le cadre de la Nuit du mérite du 19 décembre, le Prix sportif de l'Etat a été remis à Pierre Marro, très actif dans le développement de l'athlétisme fribourgeois, reconnu au-delà des frontières cantonales. Les deux prix d'encouragement mentionnés sous le point 2.1 y ont aussi été remis.

De nombreux projets de constructions sportives (piscines, patinoires, salles de sport et centres sportifs) sont en élaboration dans notre canton et le Service collabore activement avec les différents partenaires afin de garantir une bonne répartition de ces infrastructures.

13 Service de la culture (SeCu)

Chef de service : Philippe Trinchan

13.1 Commissions

13.1.1 Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture

La Commission procède à l'examen des fonds rassemblés au sein du Fonds cantonal de la culture et examine les propositions d'affectation qui lui sont soumises. Elle s'est réunie à une reprise.

13.1.2 Commission des affaires culturelles

La Commission s'est réunie à cinq reprises. Elle a donné son préavis sur les 186 (187) demandes de subventions adressées au Service. Elle a proposé au Conseil d'Etat l'octroi, pour la période 2015-2017, de huit aides pluriannuelles à la création destinées à soutenir les activités de groupes de créateurs professionnels dans les domaines de la danse, du théâtre et de la musique, et celles d'opérateurs culturels ayant pour objectif de produire des créations professionnelles originales. Elle a approuvé la mise au concours annuelle d'une bourse de mobilité en faveur de la création artistique professionnelle. La Commission a enfin proposé au Conseil d'Etat le lauréat du Prix culturel de l'Etat.

13.2 Subventions en faveur de la culture

Pour encourager les diverses disciplines artistiques (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts plastiques, danse) et autres formes d'animation culturelle, ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 3 950 000 francs.

13.2.1 Eléments statistiques

85 % (83) des subventions ont été attribuées à des projets de créations et 15 % (17) à des projets d'animations culturelles, et cela dans les disciplines artistiques suivantes :

Disciplines artistiques	2014	2013
Théâtre	38,2 %	41,4 %
Festivals/manifestations culturelles	13,8 %	15,8 %
Musique	22,8 %	21,0 %
Danse	13,6 %	11,2 %
Arts visuels	7,2 %	7,4 %
Littérature / édition	2,0 %	0,9 %
Cinéma / vidéo	2,4 %	2,3 %

Le site Internet du Service (www.fribourg-culture.ch) a été consulté à plus de 44 000 (38 000) reprises.

13.2.2 Aides pluriannuelles à la création

Les associations culturelles suivantes ont bénéficié d'une aide pluriannuelle à la création (période 2012–2014) pour un montant total de 1 975 000 francs : Théâtre des Osses / Centre dramatique fribourgeois (Givisiez), Compagnie de danse DA MOTUS! (Givisiez), Compagnie de danse Fabienne Berger (Promasens), Ensemble Orlando Fribourg, Opéra de Fribourg, Centre d'art contemporain Fri-Art, Belluard Bollwerk International et Fondation Equilibre et Nuithonie. RésiDanse Fribourgeoise a permis d'accueillir en résidence de création trois troupes de danse fribourgeoises : la Compagnie DA MOTUS!, la Compagnie Noireclaire et le Tanztheater Karin Jost.

13.2.3 Aides ponctuelles à la création

La Direction a octroyé des aides ponctuelles à la création pour un montant de 1 107 000 francs aux créateurs et aux organismes suivants :

13.2.3.1 Musique, chant, rock, jazz

Orchestre de chambre fribourgeois, Festival de musiques sacrées, Opéra des Champs Bulle, Chœur des XVI, Opéra Louise, Ensemble vocal De Musica, Compagnie de l'Orchestre Animé, Chœur Arsis, Concerts de la Semaine Sainte, Orchestre de la Ville et de l'Université, Divertimento Vocale, Sympphonie Editions, Ensemble vocal La Rose des Vents Romont, Chœur Anonymos Ecuwillens, CantaSense Düringen, Collegium Vocale Seeland, Ensemble vocal Utopie, Denis Beuret, Quintette Eole Bulle, Association Nouvelles Créations Semsales, L'Echo des Roches La Roche, Association romande de soutien aux chorales d'enfants et de jeunes, Maîtrise L'Annonciade Romont, Camerata Variable, Sylvain Tissot, René Perler, La Chanson de Fribourg ;

13.2.3.2 Littérature, édition

Till Schaap Edition, Paulusverlag, Editions Slatkine, Editions Cabédita, Editions de l'Hèbe, Offizin Verlag GmbH Zürich, Editions Faim de Siècle, Editions Tsar Vevey, Werd & Weber Verlag AG, Editions Alphil ;

13.2.3.3 Danse

Compagnie Drift, Danse Créations ;

13.2.3.4 Théâtre

Talman Ensemble, Le Magnifique Théâtre, Le Guignol à Roulettes, Roz & Coz Theatre Company, Collectif Ouverture, Opus 89, Compagnie Boréale, Compagnie Koenig, Compagnie Les Débrouillarts ;

13.2.3.5 Cinéma, vidéo

Fondation romande pour le cinéma, Calypso Film AG ;

13.2.3.6 Arts visuels, photographie

Jérôme Berbier, Sandro Godel, Chi-Long Trieu, Gaël Sapin, Musée Gutenberg, Association Wallriss, Pierre-Yves Massot, Karin Kurzmeyer, Association Charlatan, Romano P. Riedo, Hans Schöpfer, Jean-Michel Robert.

13.2.4 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La Direction a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant total de 444 000 francs aux manifestations et organisations suivantes :

EclatsConcerts Fribourg, Association des concerts de Corpataux-Magnedens, Société des concerts de la ville de Bulle, Association des amis de l'orgue du Collège St-Michel, Nuit des Musées de Fribourg, Académie d'orgue de Fribourg, Fête du livre et du papier (Gruyères), FriScènes (Fribourg), Ludimania'K (Estavayer-le-Lac), Association Guitare et Luth (Gruyères), Cantorama (Jaun), Association Rencontres Guitares (Bulle), Association ADMA (Fribourg), Sangeet Swiss (Pont-la-Ville), Groupe Cortez (Vuadens), Rencontres théâtrales de Bulle, 20 Heures de Musique Romont, Swing in the Wind (Estavayer-le-Lac), BédéMania Belfaux/Corminboeuf, Art Forum Glâne (Rue), Fribourg Piano Association, Guitare Passion (Fribourg), Prix interrégional des jeunes auteurs PIJA (Charmey), Triennale Altitudes (Bulle), Orchestre des Jeunes de la Suisse romande, Association des Amis de La Planche (Fribourg), Laure Betris (Fribourg), Association Roadmovie, ktv-atp Association Artistes-Théâtre-Promotion, Manuel Oberholzer (Fribourg), Arnaud Francelet (Murten), Association Crapouille (Fribourg), Kunos Circus Theater (Prez-vers-Noréaz), Benoît Gisler (Fribourg), Al Comet (Marly).

13.2.5 Subventions ordinaires

La Direction a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 158 000 francs à 30 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale pour contribuer au financement de leurs activités courantes.

13.2.6 Dons de la Loterie romande

Avec l'approbation du Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la Loterie romande a soutenu en particulier, pour un montant de 3 175 000 francs, les animations et les lieux culturels suivants : Bad Bonn (Düdingen), Belluard Bollwerk International (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Estivale Openair (Estavayer-le-Lac), Festival Les Georges (Fribourg), Festival international de Jazz de Fribourg, Festival international de Films de Fribourg, Festival de Musiques sacrées (Fribourg), Fri-Art (Fribourg), Les Francomanias de Bulle, Fondation du Théâtre des Osses (Givisiez), Fri-Son (Fribourg), La Spirale (Fribourg), Le Bilboquet (Fribourg), Les Concerts de l'Avent (Villars-sur-Glâne), Murten Classics, Musica Virtuosa-Festival du Lied (Fribourg), Nouveau Monde (Fribourg), Opéra de Fribourg, Rencontres de folklore internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg.

D'autre part, également avec l'approbation du Conseil d'Etat, la Commission a aussi soutenu, pour un montant total de 1 038 000 francs, les saisons culturelles des infrastructures suivantes : Bicubic (Romont), Théâtre Equilibre (Fribourg), Espace Nuithonie (Villars-sur-Glâne), CO2 (La Tour-de-Trême), Podium (Düdingen), Univers@lle (Châtel-St-Denis), La Tuffière (Corpataux-Magnedens).

13.2.7 Soutien aux musiques actuelles

15 journées de résidence de création ont été attribuées à Bad Bonn (pour l'accueil de Toronaut et Grand Atlas Mondial), au Nouveau Monde (Sébastien Peiry), à Ebullition (Primasch) et à Fri-Son (The burden remains), afin que les groupes accueillis puissent préparer leurs prestations scéniques et musicales.

13.2.8 Prix culturel de l'Etat

Le Prix culturel de l'Etat de Fribourg est attribué tous les deux ans. Cette année, le Conseil d'Etat l'a décerné, sur proposition de la Commission des affaires culturelles, à la compagnie de danse DA MOTUS! à Givisiez. D'un montant de 15 000 francs, le Prix a été remis lors d'une manifestation publique qui s'est déroulée à Fribourg le 10 décembre.

13.2.9 Enquête photographique fribourgeoise

Le projet lauréat de la 9^e Enquête photographique fribourgeoise a été réalisé par Marc Renaud, photographe domicilié à Neuchâtel. Intitulé « Dossier hospitalier », il présente le portrait de l'hôpital fribourgeois (HFR) dans un contexte de réformes hospitalières. Il a fait l'objet d'une exposition à la Bibliothèque cantonale et universitaire et d'un catalogue.

13.2.10 Fonds Pierre et Renée Glasson

Une bourse de 10 000 francs du Fonds Pierre et René Glasson a été octroyée à Zoltàn Despond, violoncelliste domicilié à Grandvillard, pour suivre ses études de master à la Haute Ecole des Arts de Zurich. M. Despond a été sélectionné parmi trois candidatures, sur la base d'une audition par un jury d'experts.

13.2.11 Coopération

Le Service a collaboré aux activités de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles) et de « Label+Théâtre romand ». Il a soutenu les activités de la Fondation romande pour le cinéma (Cineforum), de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA), du Réseau Danse Suisse (RESO) et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS). Il a aussi participé activement aux travaux des conférences suisse et romande des affaires culturelles.

La Convention de coopération culturelle entre l'Etat de Fribourg et la Région Alsace a permis cette année l'accueil de Tartine Reverdy (Dangolsheim) à L'Arbanel (Treyvaux). Une résidence de création a été octroyée à la Fondation Equilibre et Nuithonie pour l'accueil de la Compagnie Act2 (Mulhouse). Le Théâtre des Osses s'est déplacé à la Comédie de l'Est (Colmar) pour visionner une création susceptible d'être accueillie à Fribourg. Une plateforme d'échanges culturels a rassemblé à Fribourg une quinzaine de responsables de salles de spectacles et de compagnies théâtrales des deux régions.

Le Service a soutenu les activités et le fonctionnement de la Casa Suiça à Nova Friburgo (Brésil), conformément à l'engagement pris par le Conseil d'Etat en 2010. En outre, une subvention extraordinaire de 8000 francs a permis de soutenir un échange d'étudiants entre le Collège Ste-Croix à Fribourg et des élèves de l'Alliance Française de Nova Friburgo.

Le Chef du Service représente l'Etat de Fribourg au sein des conseils de fondation de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande et de la Haute Ecole de Musique (HEMU) Vaud/Valais/Fribourg.

13.2.12 Résidences d'artistes à l'étranger

Pierre-Yves Massot, photographe domicilié à Fribourg, a séjourné durant le 1^{er} semestre de l'année à la résidence artistique « im Wedding » de Berlin. Le jury d'experts a également désigné Gaël Sapin, artiste visuel domicilié à Lully, pour occuper durant six mois l'atelier « Jean Tinguely » de la Cité des Arts à Paris. La résidence artistique « The Toy Factory » à New York a été occupée durant le 2^e semestre par Chi-Long Trieu, artiste visuel domicilié à Marly.

13.2.13 Culture et école

Sous le label « Culture et école », le Service a soutenu financièrement 29 (20) représentations scolaires produites par des acteurs culturels fribourgeois. Il a par ailleurs accordé un soutien à huit musées et lieux d'exposition du canton, ainsi qu'au Festival BédéMania Belfaux/Corminboeuf, pour l'élaboration d'ateliers et d'animations destinés aux classes de l'enseignement obligatoire.

Les subventions accordées par le biais du programme « Culture et école » s'élèvent à 123 398 francs, auxquels s'ajoute un montant de 85 000 francs prélevé sur le Fonds des taxes de loteries, destiné à soutenir les activités pédagogiques du Festival international de films de Fribourg.

13.2.14 Patrimoine culturel immatériel

L'inventaire cantonal des traditions vivantes, dont le Conseil d'Etat a confié la responsabilité scientifique au Musée Gruérien, est actualisé en coopération avec les porteurs de traditions. Le site Internet dédié aux traditions vivantes

dans le canton, publié en avril sur le portail de l'Etat, présente 46 traditions sur la septantaine recensée dans l'inventaire cantonal. Il a été consulté par plus de 9200 personnes en huit mois.

13.3 Evénements particuliers

En remplacement de la résidence artistique « The Toy Factory » (New York), la Direction a introduit un nouvel instrument de politique culturelle en faveur de la création artistique professionnelle : une bourse de mobilité en faveur de la création artistique. Cette bourse permettra de soutenir les artistes professionnels fribourgeois qui souhaitent développer et réaliser un projet de création spécifique nécessitant un séjour de trois à six mois hors de leur région linguistique ou à l'étranger.

Le 18 octobre à Fribourg, l'Etat et la Région Alsace ont renouvelé pour trois ans la convention de coopération culturelle qui les lie depuis 2008. La nouvelle convention renforce les dispositifs de soutien et s'étend désormais aussi aux domaines des arts visuels et des musiques actuelles.

13.4 Surveillance et coordination des institutions culturelles

Le Chef du service a organisé une trentaine de séances de coordination bilatérales avec les responsables des institutions culturelles. Il a supervisé l'établissement du budget et des comptes de chacune d'elles et a participé aux séances de leurs commissions respectives (bureau et commission plénière). Il a également participé aux réunions d'une dizaine de conseils de fondation chargés de la gestion d'institutions culturelles, fribourgeoises ou romandes, fondées par des tiers.

Le Chef du service est membre de la commission de construction chargée de préparer l'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire, de la commission chargée de l'élaboration de la loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch), ainsi que de la Task Force chargée de réfléchir à l'avenir du réseau des bibliothèques romandes RERO, après l'annonce de la sortie du canton de Vaud.

13.5 Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)

Archiviste cantonal : Alexandre Dafflon

13.5.1 Bases légales et ressources

13.5.1.1 Avant-projet de loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat

Le Conseil d'Etat a mis en consultation l'avant-projet de loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (4 avril). La consultation a donné lieu à 99 réponses. Les résultats de la consultation mettent en évidence les nombreuses attentes dans le domaine de l'archivage au sein de l'administration cantonale et l'utilité d'une loi générale sur le sujet. Un certain nombre d'articles du projet de loi et de points du message d'accompagnement ont été revus à la lumière des remarques reçues.

13.5.1.2 Ressources humaines

Les AEF disposent d'un effectif de 6 EPT, au regard du volume d'archives conservées (14,5 kilomètres linéaires) et de celui des versements annuels (de 350 à 400 mètres linéaires). D'importants besoins se manifestent dans la gestion et dans la mise en valeur des fonds médiévaux et de l'ancien régime, ainsi que dans le records management et l'archivage électronique (deux défis étroitement liés à l'adoption d'une loi sur l'archivage).

13.5.1.3 Bâtiments et équipements

Dix ans après l'installation des AEF aux Arsenaux 17, les dépôts de Fribourg et Bulle atteignent la saturation. Un dépôt provisoire dans l'ancien dépôt du Groupe E aux Daillettes 6, mis à disposition en fin d'année, constitue une solution transitoire. Face à ce problème récurrent, les AEF ont besoin d'espaces libres importants pour gérer les versements annuels, qui tendent à augmenter en volume. Un « stockage interinstitutionnel cantonal »(SIC) est analysé dans le cadre de l'agrandissement de la Bibliothèque cantonale et universitaire. L'adéquation des espaces actuels aux exigences de la conservation et de la consultation constitue également un sujet de préoccupation.

13.5.2 Activités

13.5.2.1 Commission des archives

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a été informée du projet de budget 2015 et de la révision du plan financier 2015–2018, ainsi que des travaux préparatoires dans le domaine du records management et de l'archivage électronique. Elle a reçu des informations concernant l'avant-projet de loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat et a pris connaissance du rapport annuel des AEF.

13.5.2.2 Informatiques et nouvelles technologies

L'outil de publication *query sync tool* a été installé sur la base de données informatique des AEF. Il permettra la mise à jour régulière des informations. Les travaux de numérisation et de microfilmage de grandes séries documentaires se poursuivent : plans topographiques des communes, plans cadastraux du XIXe siècle (par commune), registres d'érou du fonds des Etablissements de Bellechasse, etc. Le fonds des Diplômes a été entièrement photographié.

Après la rédaction, en 2013, de *Recommandations en matière d'archivage numérique* (REDREC), en collaboration avec le SITel, les AEF et ce dernier service travaillent à l'établissement d'un canevas d'audit documentaire, permettant d'analyser la documentation analogique et numérique d'un service et de mettre en place des solutions de gestion électronique de documents (mandat AUDoc). Ce projet sera poursuivi en 2015 et complété par une réflexion sur des modèles d'archivage numérique. Depuis 2014, la solution transitoire d'archivage numérique ARCUN permet aux AEF de mettre en sécurité leurs propres données et documents numériques.

13.5.2.3 Relations avec les producteurs d'archives

37 (36) entités de l'administration ont été visitées (83 visites et séances). 31 (25) tiers ont sollicité les conseils des AEF (38 visites et séances).

13.5.2.4 Accroissement des fonds d'archives et bibliothèque

En 2014, 405,30 (375,91) mètres linéaires d'archives ont été versés aux AEF, dont 372,28 (334,83) mètres provenant de la sphère étatique et 33,02 (41,08) mètres provenant d'autres collectivités ou de personnes privées. Un nouveau bilan du métrage linéaire conservé fait état d'un total de 14,5 kilomètres linéaires. Les AEF ont par ailleurs acquis des documents originaux et ont enrichi leur bibliothèque de 375 titres nouveaux.

13.5.2.5 Travaux de classement et d'inventaire

Les AEF ont entrepris et terminé l'inventaire de 17 fonds d'archives, dont le fonds des Diplômes (1219–1697) et le fonds Roger de Diesbach (1979–2007). Parmi les travaux importants en cours (15 fonds), figurent le classement et l'inventaire des fonds des Etablissements de Bellechasse, du Service des ponts et chaussées, du Département militaire, du Tribunal d'arrondissement de la Singine, des plans de la cathédrale Saint-Nicolas (Service des bâtiments). Un collaborateur, salarié par la DSJ, a travaillé pour le Tribunal cantonal et les Tribunaux d'arrondissement de la Singine et de la Gruyère.

13.5.2.6 Conservation, restauration, microfilmage

13 pièces du fonds des diplômes (1289–1439) ont été restaurées, ainsi que 7 autres pièces dont un registre d'érou de la maison de force (1916–1928) et un volume de plans géométriques de la commune de Montbovon (1801–1805). 219 volumes (grosses de Bulle et Châtel-Saint-Denis – ancêtres du registre foncier, registres paroissiaux) ont été microfilmés.

13.5.2.7 Service au public, visites, expositions

9821 (8729) documents ont été consultés par 634 (640) lecteurs représentant 2173 (2282) passages journaliers. Les AEF ont transmis 602 (478) dossiers aux tribunaux et service de l'administration. 36 recherches ont été effectuées à la demande de personnes ayant subi des placements sous contrainte à des fins d'assistance avant 1981. Les AEF ont accueilli 154 étudiants et personnel enseignant en séance de travail. Elles ont organisé 12 visites guidées pour 277 personnes. Les AEF ont prêté plusieurs documents pour des expositions à Fribourg, Genève et Freiburg im Breisgau.

13.5.2.8 Recherches scientifiques et activités culturelles

Deux projets de recherche scientifique sont menés avec l'appui de la Fondation des sources du droit et du Fonds national de la recherche scientifique : l'édition du premier registre de notaires fribourgeois, le *Registrum Lombardorum* (1356–1359), et la recherche sur « Fribourg et la Réforme ». Les AEF ont co-organisé plusieurs journées d'études : un cours de la Société d'histoire du canton de Fribourg intitulé « Parcours de vie » (12 février au 10 avril, 112 participants), une journée sur le Sonderbund à Fribourg (21 juin, 50 participants) et une journée et demie sur les archives judiciaires (3–4 octobre, 65 participants). Les collaborateurs et collaboratrices des AEF ont prononcé de nombreuses conférences et ont publié des ouvrages ou des articles dans des revues ou publications diverses. Les AEF ont co-publié avec le Chapitre Saint-Nicolas un ouvrage bilingue : Joseph Leisibach, *Les antiphonaires de Saint-Nicolas / Die Antiphonare von Sankt Nikolaus in Freiburg*, Fribourg, 2014, 103 p. (ill.). Elles préparent la publication d'une *Histoire des Archives de l'Etat de Fribourg*, prévue pour la fin 2015, et participent à l'édition du journal de Jean de Montenach (1766–1842), délégué suisse au congrès de Vienne, en collaboration avec l'Université de Fribourg et la Société d'histoire du canton de Fribourg.

Les collaborations universitaires sont importantes, que ce soit avec le Séminaire d'histoire médiévale de l'Université de Lausanne, dans le cadre *Master of advanced studies in archival, library and information sciences* des universités de Berne et Lausanne ainsi qu'avec l'Institut d'histoire contemporaine de l'Université de Fribourg. Des collaborateurs et collaboratrices des AEF donnent des cours au sein de ces structures universitaires.

Pour des compléments d'informations, voir le site Internet des AEF (www.fr.ch/aef).

13.6 Bibliothèque cantonale et universitaire

Directeur : Martin Good

13.6.1 Commission

La Commission a tenu deux séances au cours desquelles elle a pris connaissance des comptes 2013 et préavisé favorablement le budget 2015. Parmi les principaux thèmes traités : le projet d'extension et de réaménagement des locaux de la Centrale, l'évolution du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), le projet de numérisation de la presse fribourgeoise, l'avant-projet de loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat, le prêt gratuit de livres électroniques pour le grand public. Les membres de la Commission ont apprécié la qualité et la diversité du programme culturel proposé au public cantonal.

13.6.2 Direction et services généraux

La BCU dispose d'un effectif de 49,46 EPT (comme en 2013), réparti sur 64 personnes. De plus, elle gère environ 45 personnes engagées sur des contrats de durée déterminée (mandats spéciaux financés par des tiers, personnes payées à l'heure, civilistes, personnes en programme d'occupation, stagiaires, apprentis).

Principaux dossiers traités :

- > projet d'extension et de restructuration de la BCU, notamment conduite de l'étude de détail, qui comprend également l'analyse d'un « stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) » ;
- > représentation fribourgeoise au « Conseil stratégique RERO » (lancement d'un groupe de travail bibliothéconomique pour élaborer un scénario RERO 2017 à la suite de l'annonce du retrait du canton de Vaud de RERO pour la fin 2016 ; renouvellement complet de la direction RERO) ;
- > représentation fribourgeoise à la Conférence des bibliothèques universitaires suisses CBU (notamment admissibilité de l'envoi d'articles aux usagers sous l'angle du droit d'auteur ; lancement du projet « Swiss Library Services Platform SLSP ») ;
- > représentation fribourgeoise à la Conférence suisse des bibliothèques cantonales (notamment lancement d'un projet de mise en ligne de cartes postales historiques) ;
- > gestion des conséquences de la faillite de l'agence Swets, qui gérait les périodiques étrangers pour la BCU, notamment afin d'éviter dès 2015 une interruption de l'approvisionnement de l'Université en information scientifique ;

-
- > numérisation des journaux fribourgeois (notamment préparation des conventions avec les éditeurs, la Bibliothèque nationale et l'Association pour la conservation, la numérisation et la valorisation des journaux fribourgeois) ;
 - > participation à l'organisation du CAS en gestion de documentation et de bibliothèque proposé par le Service de formation continue de l'Université de Fribourg.

13.6.2.1 Bâtiments, équipement, conciergerie, sécurité des personnes et des biens

Sous la conduite du Service des bâtiments, plusieurs projets ont été réalisés en plus de l'entretien courant, notamment une thermographie du bâtiment afin de prendre des mesures d'économie d'énergie, la rénovation du sol de la salle de lecture des collections spéciales, la réfection des fenêtres des ateliers de reliure et d'équipement, les mesures de protection (ventilation, alarme, etc.) des fonds audiovisuels fribourgeois, le grand entretien des toits plats et pentus, la pose d'étagères mobiles dans l'abri des biens culturels pour les fonds patrimoniaux audiovisuels.

13.6.2.2 Formation professionnelle

La BCU a encadré 6 apprentis en information et documentation (2 ont terminé leur formation en été, 2 nouveaux ont été engagés), 2 apprentis médiaticiens (dont 1 a terminé sa formation en été), 2 stagiaires pré-HES (12 mois) et un 1 stagiaire post-master (6 mois).

13.6.2.3 Coordination avec l'Université

Le Groupe de coordination a notamment abordé les thèmes suivants : l'agrandissement et la restructuration de la BCU, l'extension de Miséricorde, la réaffectation du crédit pour les projets du Groupe de coordination, les conséquences de la faillite du fournisseur de périodiques Swets, l'avenir de Fribourg au sein de RERO à la suite de la résiliation de la convention par le canton de Vaud, le projet de création d'une « Swiss Library Service plateforme » au niveau national.

13.6.2.4 Coordination des bibliothèques associées

La coordination s'est occupée au total de 17 bibliothèques associées. A Bulle, une nouvelle unité de documentation, Lec'Tour, la bibliothèque scolaire de La Tour-de-Trême, a été intégrée au réseau. Pour la première fois, la BCU a procédé à la rentrée scolaire au chargement automatique des nouveaux lecteurs des bibliothèques de la HEdS et de la HEF-TS.

13.6.2.5 Coordination avec l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF-VFB)

Une nouvelle répondante pour les bibliothèques du canton a été engagée. L'Association des Bibliothèques Fribourgeoises ABF-VFB a principalement travaillé à l'élaboration d'une « Charte des bibliothèques fribourgeoises », destinée à fédérer les bibliothèques du canton autour de missions, de valeurs et d'une vision communes. Le don de la Loterie romande à l'attention des bibliothèques de lecture publique fribourgeoises s'est élevé en 2014 à 137 568 francs et a été entièrement distribué à ces bibliothèques.

13.6.2.6 Projet d'extension, de restructuration et de rénovation du bâtiment

Le 25 juin 2014, un crédit d'étude de 4 millions de francs a été approuvé par le Grand Conseil et l'étude de détail du projet a pu ainsi débuter avec mise en place d'un Comité de pilotage présidé par le Chef du service de la culture puis par l'Architecte cantonal.

13.6.2.7 Numérisation des journaux fribourgeois

Principaux axes de travail : restructuration des données existantes (notamment reconnaissance de caractères), recherche de fonds et règlement des droits avec les éditeurs.

13.6.3 Secteur Collections fribourgeoises et activités culturelles

13.6.3.1 Acquisitions

3822 imprimés fribourgeois sont entrés dans les collections de la BCU, soit par dépôt légal, achat ou don. Elle a collecté 1718 périodiques fribourgeois en dépôt légal, dont 69 nouveaux titres, et 311 pièces de littérature grise. Les collections iconographiques s'enrichissent de 809 affiches, de 9 cartes de géographie, de 50 tirages de l'exposition

« Dossier Hospitalier » de Marc Renaud, de 280 photos anciennes et du fonds de cartes postales de Gilbert Fleury (4000 pièces). Dans le domaine son et vidéo, la BCU a acquis 265 documents audio, 36 vidéos et elle a effectué 190 enregistrements patrimoniaux. Lors d'une cérémonie de remise le 9 mai, la BCU a acquis à titre de don les importantes archives du Théâtre des Osses.

13.6.3.2 Traitement, catalogage, numérisation

Dans le cadre du catalogage des imprimés anciens, 876 volumes ont été catalogués. Pour la Bibliographie fribourgeoise, 2035 nouvelles notices ont été créées. Outre le traitement annuel des 120 affiches, la numérisation du Fonds Léo et Micheline Hilber s'est poursuivie ainsi que celle des Fonds Prosper Paul Macherel, Alice Reymond et Jean-Pierre Anderegg. 1428 documents audio ou vidéo ont été numérisés. Les régies son et vidéo ont été utilisées durant 1282 heures.

L'équipe de l'atelier de reliure et de conservation - outre ses tâches habituelles de reliures, réparations et restaurations, fabrication de boîtes, montage d'expositions - a assuré le service de reprographie et de gestion des microfilms (détail cf. BCU Info 72). Plusieurs périodiques et livres fribourgeois ont été numérisés et mis en ligne en collaboration avec les projets « retro.seals.ch » et « e-rara.ch », notamment le « Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles » et les « Cahiers d'archéologie fribourgeoise ».

13.6.3.3 Consultation

750 documents iconographiques des archives ont été utilisés par des services de l'Etat, des médias, des éditeurs, des communes, des entreprises, des fondations culturelles et des particuliers.

13.6.3.4 Activités culturelles

Expositions présentées : « Vivian Maier » dans le cadre du FIFF (29.03–10.05.), « Pro Fribourg » (13.06.–30.08.), « Warum Meienberg? Pourquoi Meienberg? » (12.09.–15.11.) et « Enquête photographique 2015 : Dossier hospitalier de Marc Renaud » (27.11.14–28.02.15).

Publications : Urs Haenni/Silvia Zehnder-Jörg, « Reportagen aus Freiburg – Erinnerungen an Niklaus Meienberg (1940 – 1993) » ; Société d'histoire du Canton de Fribourg, « Chronique fribourgeoise 2013 » ; « BCU Info No 71 » ; Marc Renaud « Dossier Hospitalier – Enquête photographique fribourgeoise 2014 ».

Les nombreux débats, lectures, conférences, visites guidées et animations ainsi que le programme cinématographique sont référencés dans la revue BCU Info.

13.6.4 Secteur Manuscrits, incunables et archives

13.6.4.1 Acquisitions remarquables

3 partitions autographes de l'abbé Bovet (1879–1951) : Le lutin du chalet des Rêbes, Au chemin de la vie et La polka des armaillis ; « Nachlass » du Prof. Harald Fricke (1949–2012) ; 6 manuscrits liturgiques du XIXe siècle provenant de la paroisse de Sâles ; Marie-Claire Dewarrat, Les torts et paradoxes de Monsieur Pierroton. Ms., tapuscrits et dossier d'édition.

13.6.4.2 Traitement

Inventorisation : Fonds du Théâtre des Osses ; Fonds Ghislain de Diesbach ; photographies de pièces d'orfèvreries religieuses par Max de Techtermann (1845–1925) ; pré-inventaire des cartes et plans fribourgeois ; catalogage des incunables.

13.6.4.3 Principales collaborations et autres activités

Franco Cajani (éd.), Lettere di Achille Ratti (1880–1922), t. 4, 2013 (plusieurs lettres éditées) ; « Concert médiéval autour de la Vie de Saint Guillaume », reportage par « La Télé », 21.03.2014 (sur le ms. L 315) ; mise en ligne de 104 plans imprimés de la ville de Fribourg du XIXe au XXe siècle (collaboration avec le séminaire de Patrick Minder et le secteur Cadastre de la Ville de Fribourg) : www.ville-fr-cartes-historiques.ch.

La fréquentation de la salle de lecture des collections spéciales s'établit comme suit : 2582 (2439) documents ont été consultés dont 762 (788) manuscrits, et 749 (777) visites ont été enregistrées.

13.6.5 Secteur Technologies de l'information

Projets principaux :

- > à la suite de l'annonce du retrait du canton de Vaud de RERO dès la fin 2016, engagement conséquent dans les travaux du Groupe de travail Bibliothéconomie - RERO 2017 et dans les travaux visant à mettre sur pied le projet SLSP (Swiss Library Services Platform) avec les principales bibliothèques universitaires suisses ;
- > mise en production de la liste A-Z des e-books et amélioration de la liste A-Z des périodiques ;
- > élaboration de procédures pour l'acquisition, le traitement et l'accès à des e-books académiques ;
- > participation à la réalisation du projet d'accès aux e-books tout public pour le volet du chargement des enregistrements des lecteurs sur les plateformes d'accès ;
- > participation à la rédaction du rapport de pré-étude pour l'installation d'un serveur de streaming (plateforme multimédia) ;
- > mise en production d'un système provisoire d'archivage sur cassettes magnétiques.

13.6.6 Secteur Acquisitions

13.6.6.1 Statistiques

Documents	2014	2013
Achats sur le budget de la BCU-Centrale	17 611	17 538
Achats sur le budget de l'Université	18 508	18 753
Achats sur crédits spéciaux	1 308	979
Dons, dépôt légal, échanges, dépôts	15 410	10 945
Périodiques : nouveaux abonnements	101	130
Périodiques : numéros spéciaux	411	422
Total	53 349	48 767
Périodiques		
Etat de la collection (titres)	5 050	5 038
Périodiques électroniques (titres)	15 757	15 136
Périodiques électroniques gratuits référencés (titres)	47 178	43 208
Bases de données (cédéroms et en ligne)	400	398

Le bulletinage des périodiques sur support papier a porté sur 22 220 fascicules.

13.6.6.2 Acquisition de ressources électroniques

La BCU a poursuivi sa participation au Consortium des bibliothèques universitaires suisses, qui vise un approvisionnement coordonné en information électronique des hautes écoles suisses à des conditions financières favorables. L'essentiel des 15 757 périodiques disponibles en ligne sur le campus et dans le bâtiment de la BCU fait l'objet d'abonnement via le Consortium. La BCU a également acquis les e-books suivants : Oxford Scholarship Online Philosophy 2014–2015, Blackwell Reference online 2013–2014 ainsi que la Loeb classical library. Des contrats ont en outre été signés pour les bases de données World Press Trends, Philpapers, Emerald Management xtra et OpenEdition Freemium.

13.6.7 Secteur Catalogage

Catalogage formel : la BCU a traité 63 459 (209 852) documents, se répartissant ainsi : nouveau catalogage 45 861 (187 645) ; recatalogage 12 507 (16 407) ; divers 5091 (5800). L'apport des bibliothèques associées a été de 24 286 (27 500) documents.

Catalogage matières : 23 064 (21 728) documents indexés par la BCU ; 14 455 (14 478) par une autre bibliothèque ; 27 965 (178 403) non-indexables ; 2392 (2866) notices d'autorité et de concordance.

L'apport des bibliothécaires administrés par l'Université : 27 % (10 %) pour le catalogage formel et 35 % (40 %) pour le catalogage matières. Dans le cadre de la collaboration avec le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale

(RERO), 48 % (77 %) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le catalogage formel, 39 % (40 %) pour le catalogage matières, respectivement si l'on ne tient pas compte des ouvrages non indexables, ni des notices d'autorité et de concordance.

La BCU recense dans son catalogue 1 909 223 (1 853 065) notices bibliographiques, ce qui correspond à 2 664 993 (2 581 405) volumes.

Recatalogage : 8013 volumes (11 179) à la Centrale et 4494 volumes (5228) à l'Université. De 1985 à 2014, 988 058 volumes ont été recatalogués dont 12 507 cette année (16 407).

13.6.8 Secteur public

13.6.8.1 Prêt de documents et autres services

210 380 (224 054) documents ont été prêtés par le service du prêt de la BCU-Centrale, dont 72 173 (81 191) proviennent de sa médiathèque. 3047 (2814) des documents ont été prêtés pour une consultation sur place. Par le biais du prêt entre bibliothèques, la BCU a commandé 8662 (9375) documents et photocopies en Suisse ou à l'étranger. En contrepartie, elle a fourni à ces bibliothèques 10 036 (10 153) documents et photocopies de son propre fonds.

La BCU a traité 333 (371) commandes de copies de journaux fribourgeois. Elle a facilité 5130 (4992) accès au WLAN à son public non-universitaire.

13.6.8.2 Accès aux ressources électroniques

Plus de 350 000 (300 000) articles contenus dans les périodiques abonnés via le Consortium ont été consultés dans les 40 (42) bouquets de journaux. Plus de 370 000 (350 000) recherches ont été effectuées dans les 400 (400) bases de données (e-books scientifiques inclus) qui ont fait l'objet d'un abonnement par la BCU.

Le 1^{er} juin, en collaboration avec les bibliothèques communales du canton, la BCU a lancé le projet-pilote FReBOOKS pour le prêt d'e-books grand public. Depuis, 4301 e-books ont été empruntés par les lectrices et lecteurs des bibliothèques membres.

13.6.8.3 Formation des usagers

La BCU-Centrale a organisé 41 (41) visites guidées et formations à l'utilisation de la bibliothèque et à la recherche documentaire pour un total de 418 (505) personnes. Plus de 900 (853) étudiants ont profité du programme intégré à la formation universitaire.

13.6.9 Secteur logistique

Le secteur a participé à la réflexion sur un « Stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) », notamment à l'évaluation des besoins. Dans les magasins de stockage, il a continué la phase opérationnelle du projet « Organisation et gestion des masses documentaires – OGMD », notamment la fin du reclassement des grands formats de la Réserve des imprimés anciens. L'équipement des documents a porté sur les opérations suivantes : 68 653 (72 905) volumes cotés ; 20 701 (20 290) volumes magnétisés ; 125 000 (227 000) volumes équipés avec une puce RFID, soit 685 000 volumes entre 2011 et 2014. 4637 (4450) paquets ont été envoyés.

13.6.10 Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

Constellation (le Groupement des responsables de bibliothèques à l'Université) a défini cinq objectifs pour la période 2014–2016 : consolidation du bon fonctionnement de Constellation, définition d'une vision pour la place commune des bibliothèques dans l'organigramme de l'Université, participation aux décisions dans les projets de réorganisation des bibliothèques, développement de politiques d'acquisition coordonnées, présence dynamique des bibliothèques sur le nouveau site web de l'Université.

13.7 Conservatoire

Directeur : Giancarlo Gerosa

13.7.1 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2013 et préavisé favorablement le budget 2015. Elle a traité notamment des thèmes suivants : décentralisation de l'enseignement du Conservatoire, collaboration avec l'HEMU, rentrée scolaire 2014/15.

13.7.2 Activités

13.7.2.1 Description par branche d'enseignement

Données selon la statistique d'octobre 2014.

Art dramatique

Doyen : Yann Pugin ; nombre d'élèves 39 ; répartition par degré : cours d'introduction I, II, III 10 ; moyen 9, secondaire 10, certificat 5 amateur; certificat préprofessionnel 5 ; nombre de professeurs : 10 ; lieu d'enseignement : Fribourg.

Bois

Doyen : Christophe Rody ; nombre de cours 800 : flûte à bec 162, flûte traversière 290, clarinette 143, saxophone 146, hautbois 37, basson 14 ; répartition par degré : inférieur 487, moyen 199, secondaire 79, certificat amateur 27 ; filière préprofessionnelle 4 ; nombre de professeurs : flûte à bec 12, flûte traversière 11, clarinette 6, saxophone 5, hautbois 1, basson 1 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 24 succursales réparties dans chaque district.

Chant

Doyen : Nicolas Pernet ; nombre de cours 170 ; répartition par degré : inférieur 79, moyen 35, secondaire 27, certificat amateur 19 ; filière préprofessionnelle 2 ; nombre de professeurs : 9 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et Morat.

Cordes

Doyen : Pierre-Bernard Sudan ; nombre de cours 450 : violon 321, violoncelle 101, alto 16, contrebasse 10 ; répartition par degré : inférieur 257, moyen 99, secondaire 59, certificat amateur 27 ; filière préprofessionnelle 2 ; nombre de professeurs : violon 15, violoncelle 4, alto 3, contrebasse 1 ; lieux d'enseignement : violon (Fribourg, Bulle et 7 communes réparties dans chaque district) ; alto (Fribourg et Bulle) ; violoncelle (Bulle, Fribourg, Morat, Wünnewil) ; contrebasse (Fribourg et Bulle).

Cuivres

Doyen : Laurent Carrel ; nombre de cours 600 : trompette 383, euphonium 79, alto 57, tuba 8, cor 28, trombone 44 ; répartition par degré : inférieur 321, moyen 168, secondaire 87, certificat amateur 21 ; filière préprofessionnelle 3 ; nombre de professeurs : trompette 15, tuba 3, cor 2, trombone 1 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 40 succursales réparties dans les 7 districts.

Danse

Doyenne : Corinne Held ; nombre d'élèves 90 ; répartition par degré : certificat amateur 62 ; filière préprofessionnelle 28 ; nombre de professeurs : 5 (et 7 maîtres de stage) ; lieu d'enseignement : Fribourg.

Guitare

Doyenne : Jacqueline Sudan ; nombre de cours 390 ; répartition par degré: inférieur 280, moyen 98, secondaire 23, certificat amateur 12 ; nombre de professeurs : 13 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 16 succursales réparties dans les 7 districts.

Jazz

Doyen : Christophe Tiberghien ; nombre de cours 400 : piano 128, guitare 94, batterie 106, studio électronique (informatique musicale et synthétiseur) 15, chant 23, guitare basse et contrebasse 15 ; clarinette et saxophone 15 ; répartition par degré : inférieur 262, moyen 80, secondaire 32, certificat amateur 8 ; filière préprofessionnelle 2 ; nombre de professeurs : 17 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.

Piano

Doyen : Olivier Lattion ; nombre de cours 1330 ; répartition par degré : inférieur 804, moyen 292, secondaire 133, certificat amateur 53 ; filière préprofessionnelle 0 ; nombre de professeurs : 48 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 30 succursales réparties dans les 7 districts.

Autres branches

- > Accordéon : nombre de cours 34 ; répartition par degré : inférieur 17, moyen 10, secondaire 6 ; certificat amateur : 1 ; nombre de professeurs : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg.
- > Clavecin : nombre de cours 4 ; répartition par degré : inférieur 2 ; secondaire 2 ; nombre de professeurs : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg.
- > Culture musicale : formation initiale et amateur : nombre de cours pris 92 ; répartition par degré : niveau I : 7 ; niveau II : 26 ; niveau III : 18 ; niveau IV : 31 ; formation préprofessionnelle : nombre de cours pris 10, répartition par degré : niveau I : 3 ; niveau II : 7 ; nombre de professeurs : 4 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.
- > Direction chorale : degré certificat amateur, nombre d'élèves 7 ; nombre de professeurs : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg.
- > Direction d'ensembles à vent : filière préprofessionnelle, nombre d'élèves 10 ; nombre de professeurs : 2 ; lieu d'enseignement : Fribourg.
- > Eveil à la musique : nombre d'élèves : 196 ; répartition par discipline : initiation musicale 82, rythmique Jaques Dalcroze 60, méthode Orff 54 ; nombre de professeurs : 3 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.
- > Improvisation au clavier : nombre de cours 14 ; répartition par degré : inférieur 9, moyen 3, secondaire 1, certificat amateur 1 ; nombre de professeurs : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg.
- > Orgue : nombre de cours 11 ; répartition par degré : inférieur 6, moyen 4, certificat amateur 1 ; nombre de professeurs : 3 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.
- > Percussion classique : nombre de cours 78 ; répartition par degré : inférieur 50, moyen 15, secondaire 11 ; certificat amateur : 1 ; nombre de professeurs : 2 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.

13.7.2.2 Examens

Durant l'année scolaire 2013/14, 1108 examens ont eu lieu dans les 3 domaines (musique, art dramatique et danse). Musique : 981 examens dont 36 examens finaux (26 certificats amateur et 10 certificats préprofessionnel) ; art dramatique 61 examens dont 7 examens finaux (2 certificats amateur et 5 certificats préprofessionnel) ; Danse 66 examens (aucun examen final).

Lauréats (certificats amateur, CA, et préprofessionnel, PP)

Accordéon (1 CA) ; art dramatique (4 PP, 2 CA) ; batterie jazz (1 PP) ; chant (1PP, 2 CA) ; clarinette (2 CA) ; direction ensembles à vent (1 PP) ; direction chorale (1 CA) ; flûte à bec (1 PP, 2 CA) ; flûte traversière (1 CA) ; hautbois (1 CA) ; piano (1 PP, 2 CA) ; piano jazz (1 PP, 1 CA) ; saxophone (2 CA) ; trombone (1 CA) ; trompette (3 PP) ; tuba (1 CA) ; violon (1 PP, 2 CA).

13.7.2.3 Personnel enseignant

Durant l'année scolaire 2013/14, 190 professeurs ont assuré en moyenne 2800 heures d'enseignement hebdomadaire (112.13 EPT). Le Conservatoire accueille les étudiants des collèges (St-Michel, Ste-Croix et Collège du Sud) dans le cadre de l'option spécifique musique, ainsi que les étudiants de la Haute Ecole de Musique de Lausanne (HeMU), site de Fribourg, pour la formation pratique du deuxième instrument et de la discipline principale « Musique à l'école ». Le Conservatoire collabore avec l'Université de Fribourg (Institut de musicologie) et offre aux étudiants

universitaires la possibilité d'accéder gratuitement aux cours de culture musicale. Il propose également la formation en direction chorale aux étudiants se destinant au DEEM (diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité).

13.7.2.4 Activités culturelles et vie pédagogique

Près de 300 auditions, concerts et spectacles ont permis au public d'apprécier le travail réalisé. L'année a été particulièrement riche en rencontres pédagogiques, cours de maître et cours de formation continue. Plus de 40 activités, dans les domaines musique, danse et théâtre, ont permis aux élèves et professeurs de parfaire leur formation.

13.7.2.5 Information et communication

Le bulletin du Conservatoire, tiré à 5200 exemplaires, est distribué deux fois par an. En décembre, les communes fribourgeoises reçoivent un document d'information qui traite de l'organisation et du fonctionnement du Conservatoire.

13.8 Musée d'art et d'histoire

Directrice : Verena Villiger Steinauer

13.8.1 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises, a examiné les comptes 2013 et préavisé favorablement le budget 2015.

13.8.2 Personnel

L'effectif du personnel du MAHF est resté stable en 2014, à savoir 14,75 EPT. Des civilistes et des assistants scientifiques ont complété l'effectif pour la préparation d'expositions et la ré-inventorisation de la collection. Des étudiants universitaires ont suivi des stages muséologiques.

13.8.3 Activités

13.8.3.1 Expositions temporaires et permanente

Dress Code. Le vêtement dans les collections fribourgeoises (08.11.13–02.03.14) / Le pinceau, le taureau, la femme – Picasso graveur (01.05–17.08.) / Sandro Godel – Au-delà des apparences (23.05–13.07.) / Marcello, Adèle d'Affry (1836–1879), femme artiste entre cour et bohème (07.11.14–22.02.15).

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, les expositions précitées, l'exposition permanente et les animations ont reçu en tout 12 238 (12 744) visiteurs dont 187 (189) classes représentant 3271 (2838) élèves ; la Nuit des Musées a été visitée par 1477 (1750) personnes. Moyenne journalière de 40 (41) visiteurs.

13.8.3.2 Visites guidées

Le nombre total de visites guidées de l'exposition permanente et des expositions temporaires (y compris « Les sept merveilles du MAHF », voir ci-dessous) est de 98 (128). « Les sept merveilles du MAHF » : trois dimanches par an, le MAHF invite à la (re)découverte de ses chefs-d'œuvre.

13.8.3.3 Conférences et concerts

Le nombre total de conférences (y compris les « Découvertes du mardi ») a été de 35 (28). « Découverte du mardi » : présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du MAHF. Dix conférences-discussions, données par des spécialistes, ont été offertes au public. Huit (10) concerts ont été donnés par différentes formations à la salle du Lapidaire.

13.8.3.4 Nouvelles réserves

L'aménagement de la future réserve centralisée de la collection du MAHF aux Daillettes est en cours. Gérés par le Service des bâtiments, ces travaux sont accompagnés par les restaurateurs du Musée.

13.8.3.5 Activités scientifiques et publications

Les publications suivantes ont été éditées par le MAHF, sous la direction ou avec la contribution de ses collaborateurs : Marcello-Adèle d'Affry (1836–1879), Duchesse de Castiglione Colonna (F, D, I) ; Cahier d'artistes :

Sandro Godel – Au-delà des apparences. Un colloque « Marcello » a été organisé les 26 et 27 novembre. Six nouvelles « Fiches du MAHF » (courtes monographies d'œuvres) ont paru. 19 articles sur la collection, rédigés par les collaborateurs du MAHF, ont été publiés dans différentes revues.

13.8.3.6 Site Internet

Le site Internet du MAHF et de l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle a été consulté par 389 911 (481 632) visiteurs (moyenne de 1110 par jour). Il permet, entre autres, de consulter un nombre croissant d'œuvres de la collection, actuellement 2978 œuvres (2015).

13.8.3.7 Dons et acquisitions

Liste complète sur le site Internet :

http://www.fr.ch/mahf/fr/pub/musee_art_et_histoire/collection/nouvelles_acquisitions.htm

Dons

Peinture : Pères Rédemptoristes : Inconnu, Saint Antoine de Liguori en prière devant la Sainte Famille, autour de 1828, huile sur toile.

Sculpture : M. Robert Chappuis : Atelier Souabe (Ulm), Enfant Jésus, 1510–1515, bois polychromé.

Arts graphiques : M. et Mme Iso et Verena Baumer : Copie d'après « Das geistliche deutsche Kartenspiel » d'Andreas Strobl de 1691, feuille manuscrite traduite en français, première moitié du XIX^e siècle, plume, encre brune et aquarelle sur papier. M. et Mme Louis et Marie-Thérèse Hayoz : Matthäus Merian l'Ancien, Freyburg in Uechtlandt, milieu du XVII^e siècle, gravure sur cuivre. Idem : M. Marcel Hayoz, Düdingen am Bach, 1987, lithographie en couleur. M. Hermann Schöpfer : Josef Friedrich Leopold, 15 planches sur la Passion du Christ d'après Antoine Dieu, autour de 1700, gravure au burin.

Arts appliqués : M. Géza Teleki-Cuénod : Fragment d'un drapeau, 3^e quart du XV^e siècle, soie ; fragment d'un drapeau aux armes d'Affry, autour de 1800, soie.

Remis

Peinture : DFIN, Service des contributions : Ernest Riesemey, Allée de bouleaux, autour de 1954, huile sur panneau.

Sculpture : Fonds d'acquisition de l'Etat : Hans Schöpfer, Hommage au pont de la Poya 8, 2014, fer, feuille d'or ; idem : Hommage au pont de la Poya 9, 2014, fer, feuille d'or.

Dépôts

Sculpture : Confédération : Atelier du Maître aux gros nez (1502/03–1508), Vierge à l'Enfant avec anges, autour de 1505, bois avec restes de polychromie.

Acquisitions

Peinture : François Bonnet, Intérieur de Saint-Nicolas, autour de 1876, huile sur carton. Inconnu, Portrait Rudella, 1642, huile sur toile. Idem, Bourguillon, chapelle et calvaire vus de l'ouest, 1800–1810, huile sur toile. Hans Fries, Vierge à l'Enfant avec saint Joseph, autour de 1505, liant huileux sur bois de tilleul. Sandro Godel, Sans titre, 2013, encre de Chine et pigments sur papier japon marouflé sur toile. Inconnu, Portrait du Père Grégoire Girard, autour de 1805, miniature sur ivoire. Inconnu, Portrait de Nicolas Thumbé, 1642, huile sur toile.

Sculpture : Atelier Hans Roditzer, Vierge à l'Enfant, 1515, bois de tilleul polychromé.

Arts graphiques : François Bonnet, Tour d'Aigroz à Fribourg, 1860–1894, crayon sur papier. Oscar Cattani, Deux projets de concours pour la décoration du chevet de l'église Saint-Pierre à Fribourg, 1931, détrempe sur papier. David Herrliberger, Le duc de Bourgogne vaincu après les sièges de Grandson et de Morat, 1740, gravure au burin. Idem, Le jeune duc Maximilien Sforza reçoit des mains des Confédérés les clefs de Milan en 1512, 1743, gravure au burin. Idem, Les Moratois reçus par le roi de France Louis XI, 1740–1750, gravure au burin. Idem, Bataille de Morat, 1751, gravure au burin. Alexis Nicolas Pérignon, Vue de Fribourg, autour de 1770, taille-douce ajourée et colorisée

d'époque. Johann Jacob Thurneysen, Portrait de François Joseph Fégely, 1676, gravure au burin. Friedrich Wagner, Vaulruz, dessin ayant servi à l'édition de l'ouvrage « Ansichten von Burgen », 1840, crayon sur papier.

Arts appliqués : Aloys Kerber, Agnus Dei et sa chaîne, autour de 1840, argent. Châle Cachemire blanc, dernier tiers du XIX^e siècle, laine.

13.8.3.8 Médiation culturelle

Le service de médiation culturelle a pour tâche d'orchestrer un dialogue entre le public et les œuvres. Il crée et développe des concepts, des documents et des ateliers créatifs afin de visiter le Musée de manière différente. Il élabore des dossiers pédagogiques. Il accueille les groupes (enfants, adultes, classes) et leur propose des visites-ateliers autour des expositions permanente ou temporaires. Il crée des ateliers-animations autour d'événements ponctuels.

La médiation culturelle a effectué 162 visites-ateliers, 83 au MAHF et 79 à l'Espace Tinguely-Niki de Saint Phalle, pour un total d'env. 2560 personnes. Les 162 ateliers ont été suivis par 150 groupes d'enfants (dont 112 classes de l'école obligatoire du canton) et 12 groupes d'adultes.

Elle a également donné 5 ateliers-animations durant des événements particuliers : Nuit des Musées (2), Journée Tinguely (1), Fête du quartier du Bourg (2).

13.8.3.9 Atelier de conservation-restauration

L'atelier de conservation-restauration a assuré le suivi de la surveillance climatique des différentes réserves ainsi que des locaux d'expositions permanentes et temporaires. Il a établi les constats d'état, procédé aux contrôles d'entrée et de sortie lors du montage/démontage des 5 expositions temporaires ayant eu lieu au MAHF et à l'Espace. Dans ce cadre ainsi qu'en vue de prêts à l'extérieur, il a procédé à des travaux d'entretien, de conservation et de restauration sur 27 œuvres de la collection. Il a participé aux animations mises en place dans le cadre de la Nuit des Musées. L'atelier a poursuivi les travaux de planification des nouvelles réserves pour la collection du MAHF (Daillettes), en établissant une étude plus poussée des contraintes et des coûts liés à leur aménagement. L'atelier a accueilli deux étudiantes en restauration pour un stage en cours de formation. Il a poursuivi son activité de consultation pour des intervenants internes et externes par l'établissement d'expertises et de conseils techniques.

13.8.4 Organisation interne

Le Conseil de direction a siégé 11 fois, la Conférence du personnel deux fois.

13.8.5 Événements particuliers

Le MAHF a participé le 24 mai à la Nuit des musées et les 13 et 14 septembre aux Journées du patrimoine (entrée libre).

13.9 Musée d'histoire naturelle

Directeur : André Fasel du 1er janvier au 31 mai 2014 ; Peter Wandeler du 1er juillet au 31 décembre 2014

13.9.1 Commission

En 2014, la Commission a pris connaissance des comptes 2013 et examiné le projet de budget 2015. Elle a traité notamment les questions de la station de soins et de la délocalisation du MHN. Elle a préavisé favorablement l'acquisition d'une météorite lunaire par le Fonds du Musée.

13.9.2 Effectif

L'effectif du personnel du MHN est resté stable en 2014, à savoir 9,7 EPT et un poste de stagiaire. Du personnel auxiliaire, des stagiaires et des civilistes ont complété les ressources disponibles.

13.9.3 Bâtiment et équipement

L'espace dévolu au MHN au chemin du Musée 6 a atteint le taux de saturation. Un crédit d'étude en vue de délocaliser le Musée sur le site des Arsenaux a été inscrit au plan financier sur les années 2016–2018. Plusieurs

incidents dans les locaux qui abritent les collections ont été résolus : panne du système d'humidification, problèmes de transmission des alarmes, inondation, contamination par des insectes (voir 13.9.7.1).

13.9.4 Fréquentation

La fréquentation du MHN se maintient à un haut niveau avec 66 714 (70 874) visiteurs, dont 10 171 (8044) élèves. Moyenne journalière de 185 visiteurs. Moyenne annuelle sur les 5 dernières années : 58 800 visiteurs.

13.9.5 Impact médiatique

Les activités du MHN ont fait l'objet de 197 articles de presse, ainsi que de plusieurs émissions de radio et de reportages TV. Le site Internet du MHN a été consulté par 191 062 visiteurs (moyenne de 523 par jour).

13.9.6 Transmission du savoir

13.9.6.1 Expositions temporaires et permanentes

« Météorites » (22.02. – 31.08.) – « Poussins » (22.03. – 27.04.) – « 100 % pure laine » (14.06.2014 – 25.01.2015) – « Au sud sans perdre le nord » (11.10.2014 – 01.03.2015). L'exposition permanente n'a pas subi de modification majeure.

13.9.6.2 Médiation culturelle

La médiation culturelle offre un accès à la culture de manière alternative. Quelque 7000 personnes ont profité des différentes offres, soit plus de 10 % du nombre total de visiteurs.

Pour les écoles, le service pédagogique du MHN propose :

- > Un service de prêt d'animaux naturalisés et autres objets : 161 (225) objets prêtés à 77 (98) enseignants et enseignantes.
- > Deux (1) valises sur le thème de l'ADN : empruntées par sept (8) CO et collèges durant 15 (15) semaines.
- > Des dossiers thématiques : élaboration de trois (2) nouveaux dossiers.
- > Des ateliers : production de trois (4) nouveaux ateliers. Sous le label « Culture et Ecole », le MHN a proposé au total 11 (10) ateliers différents qui ont été suivis par 197 (130) classes, soit 3604 (2206) élèves.

Aux plus jeunes, le Musée propose divers types d'animations (excursion, bricolage, atelier, etc.) afin de sensibiliser les enfants à des thématiques des sciences naturelles. Au total 115 (95) animations ont réuni 1237 (1053) enfants.

Pour les adultes, 25 (11) visites guidées, 18 (38) conférences, animations et films, trois (3) soirées de découverte scientifique, une (7) excursion et trois événements ont été mis sur pied dans le cadre des expositions. Ces différentes activités ont été suivies par 4228 personnes (dont 1779 pour la Nuit des Musées).

13.9.7 Gestion des collections et recherche

13.9.7.1 Collections

Les collections du MHN s'enrichissent par des acquisitions ainsi que par des dons. En 2014, 306 (301) personnes ont fait don au MHN de 439 (432) animaux ou objets divers.

Tout au long de l'année, les inventaires des collections scientifiques du MHN se sont poursuivis.

	Nombre total de pièces (estimation)	Nombre de pièces cataloguées en 2014	Nombre de pièces cataloguées en 2013
Géosciences	32 000	165	308
Zoologie	105 200	183	122
Botanique	60 000	500	748
Mycologie	2 600	2	82
Total	199 800	843	1 260

Les travaux d'assainissement des herbiers, initiés en 2013 suite à une inondation des réserves, se sont poursuivis. Un tiers de la collection a été assainie, et les travaux se poursuivront en 2015 et 2016.

Une invasion d'insectes a été constatée dans les dépôts décentralisés qui héberge une partie des collections scientifiques. La collection des champignons a été touchée (perte d'une trentaine d'échantillons), ainsi que la charpente. Plusieurs désinfections ont été réalisées et un système de monitoring a été installé.

13.9.7.2 Projets scientifiques et publications

En 2014, le MHN a conduit 10 projets scientifiques : deux sur les oiseaux (Milans royaux et Martinets noirs) et huit (4) sur la botanique (entre autres sur les plantes menacées, les algues, la flore du tertiaire et les plantes endémiques de l'Atlantique).

Le projet d'étude du comportement migratoire des Milans royaux, initié en 2001, a pris fin au 31 décembre 2014. Il a permis d'analyser le déroulement temporel et spatial de la migration, de définir les quartiers d'hivernage, ainsi que la fidélité aux sites de naissance.

En botanique, la collaboration avec l'Académie nationale des sciences naturelles de Bakou (Azerbaïdjan) a permis la mise sur pied de l'exposition « Green treasure of Azerbaijan ». Elle a été inaugurée le 2 mai 2014 à Bakou en présence de l'Ambassadeur de Suisse, des attachés culturels des ambassades allemande et autrichienne, ainsi que de scientifiques de 10 pays différents.

Le MHN a publié quatre (6) contributions relatives à ces projets dans des revues scientifiques internationales soumises à l'évaluation par les pairs (peer reviewed), ainsi qu'un catalogue en ligne de l'exposition « Green treasure of Azerbaijan ».

13.9.8 Centre de compétence et de consultation

13.9.8.1 Protection de la nature

Le MHN est propriétaire de plusieurs bio et géotopes. Il veille à leur conservation et siège au sein de plusieurs groupes de travail et commissions (Commission consultative pour la protection de la nature et du paysage, Commissions des marais de Düdingen et de Rechthalten/St. Ursen).

13.9.8.2 Station de soins

Durant l'année, 234 (233) animaux blessés ont été apportés ; 67 (75) ont été soignés et relâchés ; 165 (149) sont morts ou ont été endormis. A la fin de l'année, deux (9) animaux étaient encore en soins. Dans le cadre des mesures structurelles et d'économie 2013–2016, la gestion de la station de soins sera confiée au Service des forêts et de la faune.

13.10 Château de Gruyères

Conservateur : Raoul Blanchard, du 1^{er} au 31 janvier 2014 – Filipe Dos Santos, du 1^{er} février au 31 décembre 2014

13.10.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni trois fois. Le Bureau du Conseil de fondation s'est réuni cinq fois. Il a notamment traité la révision des statuts de la fondation et la question urgente de la restauration des remparts d'enceinte.

13.10.2 Activités

13.10.2.1 Expositions et événements culturels

Parallèlement à la présentation des collections permanentes, le Château de Gruyères a organisé trois expositions temporaires : deux consacrées au travail des artistes contemporains suisses Mélanie Rouiller (*Berlin. Wedding*, 2012, 03.05 – 03.08.) et Stéphane Kropf (*Crème double*, 06.09 – 16.11.) et une historique dédiée aux santons provençaux (*Crèches et santons de Provence. Les collections du MuCEM de Marseille*, 29.11.2014 – 18.01.2015).

Plusieurs événements culturels ont ponctué l'année : la fête médiévale de la Saint-Jean (21 – 22.06.) placée sous le thème de la foire au Moyen Age ; le 12^e Atelier de Musique ancienne (24 – 31.08.) pendant lequel un théorbe vénitien a été construit ; et un nouvel événement, la 1^{ère} Nuit des Musées en Gruyère (08.11.).

Le château a encore été le cadre de la fête de remise du prix L'Illustré-RTS *Le plus beau village de Suisse romande 2014* (14.10.) et il a abrité un enregistrement musical d'Adalberto Maria Riva et Guy Raffalli (10 – 12.09.).

13.10.2.2 Accueil du public et visites officielles

Le château a accueilli près de 175 070 (178 391) visiteurs et a organisé 332 (377) visites guidées et 495 (445) animations, auxquelles 4568 (8777) scolaires ont notamment participé. Au cours de l'année, il a également reçu plusieurs visites officielles, dont celles des délégations de la République d'Inde, de la République de Turquie, de la République de Moldavie et de la République de Géorgie.

13.10.2.3 Conservation du bâtiment et des collections

En collaboration avec le Service des bâtiments, des études ont été conduites tout au long de l'année afin d'établir un plan d'action à moyen et long termes sur différents points de conservation du bâtiment. Les œuvres et objets non exposés ont également été examinés pour préparer le récolement des collections qui débutera en 2015. Une série d'objets non présentés a été restituée au Musée d'Art et d'Histoire de Fribourg et cinq huiles sur toile ont été restaurées en vue de leur exposition.

13.10.2.4 Collaborations et recherche

Le Château de Gruyères a activement collaboré avec les autres membres de l'association Musées en Gruyère en conduisant des actions de communication et en développant des événements communs, dont la présentation des musées au Comptoir de Romont (30.05.) et la Nuit des Musées en Gruyère.

Cinq œuvres d'Auguste Baud-Bovy ont été prêtées au Musée Courbet d'Ornans pour d'être présentées dans le cadre de la première exposition monographique consacrée au peintre suisse en France (13.12.2014 – 20.04.2015). Le Château est amplement représenté dans l'exposition ainsi que dans la publication qui l'accompagne.

Le Château a également travaillé avec le Musée des Civilisations d'Europe et de Méditerranée de Marseille dans le cadre de l'exposition *Crèches et santons de Provence. Les collections du MuCEM de Marseille*.

13.11 Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre

Directeur : Stefan Trümpler

13.11.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises. Il a adopté les comptes et le projet de budget et il a examiné les activités du Vitrocentre, en tenant compte du rapport du Comité scientifique.

13.11.2 Activités

L'ouvrage « Le vitrail fribourgeois du XVI^e au XVIII^e siècle » dans la série du Corpus Vitrearum a été présenté au public le 21 novembre lors d'une manifestation au Vitromusée Romont. L'inventaire visant la publication des vitraux du canton de Berne avance comme prévu. Pour les vitraux suisses conservés en Grande Bretagne, l'analyse de la collection du Victoria & Albert Museum Londres est terminée. A la suite de projets de recherche sur la « médialité » des vitraux, le vitrail du XIX^e en Suisse et les effets climatiques de verrières de protection, des publications ont paru et une exposition sur l'atelier Röttinger se prépare avec le Vitromusée. Les études sur les peintures à froid ont été poursuivies, en lien avec un projet de recherche soutenu par le FNS sur la collégiale de Berne. La nanotechnologie et la coloration des verres, la numérisation d'images de vitraux et le vitrail dans le contexte de l'art néo-mauresque font l'objet de nouveaux projets. Dans le cadre d'un programme pluriannuel, le Vitrocentre, en collaboration avec le Vitromusée, met un accent sur la gestion et la documentation de ses recensements et ses collections de sources scientifiques, dans le but de les rendre accessibles en ligne.

Le Vitrocentre a poursuivi ses services d'expertises pour la conservation du patrimoine verrier de l'église orthodoxe russe à Genève, la cathédrale San Lorenzo à Lugano jusqu'à l'église de Schaan en Liechtenstein. Il a consacré une étude approfondie au vitrail gothique de la chapelle de Oberkirch à Frauenfeld.

Les chercheurs du Vitrocentre se sont engagés pour la formation à plusieurs niveaux : des apprentis peintres-verriers, cours EHS jusqu'à l'enseignement et le suivi de recherches universitaires en Suisse et à l'étranger. Le Vitrocentre participe à l'organisation du 20^e Congrès de l'Association internationale pour l'histoire du verre qui se tiendra en septembre 2015 à l'Université de Fribourg et à Romont.

13.12 Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle

Conservatrice : Caroline Schuster Cordone, Directrice adjointe du MAHF

13.12.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé une fois. A cette occasion, il a approuvé les comptes et le projet de budget ; en outre, il a arrêté le programme des expositions et des animations et réfléchi au développement futur de l'Espace.

13.12.2 Exposition et animations

L'Espace a organisé plusieurs expositions temporaires, pendant lesquelles se sont déroulées de nombreuses manifestations (vernissages, visites, ateliers créatifs, apéritifs, concerts, et entretien d'artistes) : Gilles Rotzetter. Blasted Glory (27.09.13–12.01.14). Corps en jeu. La Collection du MAHF (14.02–24.08.). Paul Talman. La forme en mouvement (19.09.14–11.01.15). Jean Tinguely a été à l'honneur le 18 mai lors d'une journée Tinguely avec entrée gratuite, visites guidées thématiques et atelier créatif. Une « Découverte du mardi » a été consacrée à l'une des œuvres de l'Espace : Miss Helvetia de Niki de Saint Phalle. L'Espace a été visité par 17 556 (18 142) personnes dont 184 (177) classes représentant 3398 (3314) élèves ; il a participé à la Nuit des Musées avec 2046 (2235) visiteurs. 2 (4) concerts ainsi que 62 (63) visites commentées et 79 (47) animations pédagogiques y ont été organisées.

13.13 Musée romain de Vallon

Conservatrice : Carmen Buchillier, Archéologue cantonale

13.13.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni deux fois en 2014. Il a adopté les comptes et a en particulier pris acte des travaux de suivi des mesures de protection des mosaïques entrepris par le SAEF ainsi que des améliorations apportées à l'éclairage des deux pavements.

13.13.2 Expositions et animations

Le Musée a accueilli 4990 (4865) visiteurs. Au total, 50 (57) visites guidées et 42 (43) animations pédagogiques ont été organisées. Deux expositions temporaires ont marqué l'année : « Rome vue du lac. Histoires d'eaux entre Avenches et Vallon » (28 avril 2013–12 janvier 2014, prolongée jusqu'au 9 mars 2014) et « Autour de la table. Usages et savoir-vivre à l'époque romaine » (29 mars 2014–22 février 2015). Celle-ci, conçue et créée par le Musée romain de Vallon, aborde les différents aspects du festin romain (arts de la table, déroulement du repas, bonnes manières, etc.), en partant de l'immense salle de banquet ornée par la mosaïque de la chasse. Le public a pu profiter de visites guidées gratuites de l'exposition (« Dimanche au musée ») et de plusieurs activités en marge de cette manifestation (présentations, animations, conférence, avec la participation de M. Jean-Charles Simon et de Mme Catherine Chenaux). De plus, le 22 juin a eu lieu la traditionnelle Fête romaine (« A boire et à manger ») qui a décliné la thématique du banquet en proposant de nombreuses animations, ainsi que de la nourriture à la romaine. La manifestation, qui a attiré un public passionné, a eu un bon succès. En décembre, le musée a collaboré pour la première fois à la fête de la Saint-Nicolas ainsi qu'aux Fenêtres de l'Avent de Vallon. Divers contacts sont en cours avec les organes touristiques régionaux et cantonaux (projet de réalisation d'un parcours à vélo, etc.). Dès cette année, un bref rapport d'activités est disponible sur www.museevallon.ch.

Le Musée a participé à plusieurs événements culturels (Römertag à Vindonissa/Brugg, Fêtes du Forum à Martigny, Römerfest à Augst, Journées Européennes du Patrimoine, En famille au musée à La Tour-de-Peilz).

14 Service archéologique (SAEF)

Cheffe de Service : Carmen Buchillier

14.1 Activités

La mise sur pied de la base de données relationnelle « Système d'information archéologique fribourgeois » (SIAF) a nécessité l'engagement constant tant du Comité de projet que des référents-métiers ; la mise en production de cet outil est prévue pour le premier semestre 2015. Afin de lutter contre le pillage du patrimoine archéologique, l'introduction d'une amende d'ordre destinée aux contrevenants a été acceptée par le Grand Conseil dans le cadre de la révision de la loi sur la justice. La mise à jour de la carte archéologique du canton constituant l'une des missions légales du Service, un accent a été mis sur le suivi de travaux linéaires (pose de gazoducs, conduites électriques et chauffage à distance -CAD) en particulier dans des zones encore peu connues, méthode qui a permis la mise au jour de 55 nouveaux sites. Sur le plan documentaire, on a recouru plus systématiquement à la photogrammétrie aéroportée qui permet un gain de temps appréciable dans la documentation des étapes des chantiers. En juin, l'association faïtière « Archéologie Suisse/Archäologie Schweiz/Archeologia Svizzera » a été accueillie pour ses assises annuelles et un cahier « spécial Fribourg » a été rédigé dans ce cadre.

14.1.1 Interventions de terrain : fouilles, études de bâtiments, surveillance de travaux, sondages et prospection

Des fouilles de sauvetage, suivies de travaux et visions locales, ont été effectuées principalement à Arconciel/Sous les Châteaux, Autigny/Crétausaz, Barberêche/Village, Bas-Vully/Ch. des Sauges, Bösingén/Fendringen et /Bachtelastrasse, Bulle/Planchy-St-Joseph, Chavannes-les-Forts/Rte de la Pierre, Chénens/En Molleyres et /Sous Vigny, Corminboeuf/Ch. St-Jean, Cottens/En Bouleyres, Courtaman/Brunmatte et /Graustein, Courtepin/Courtaman, Cugy/Ch. de Saugy et /Le Verney, Domdidier/A Domdidier, Düdingen/Chänelmatt, Ependes/Ch. Pralet 5, Estavayer-le-Gibloux/Pra-Derrey 1, Estavayer-le-Lac/Croix de Pierre, /Place de l'Eglise 6 et /Rue de la Rochette, Font/Ch. du Château 54, Formangueires/Les Terreaux, Fribourg/Les Cordeliers, /Court-Chemin 19, /Petites-Rames 18, Place du Petit-St-Jean 11, /Planche-Inférieure 41, /Rte des Neigles 2, /Rue de Lausanne 9+32+80+82+87+92, /Rue de la Samaritaine 3+30, /Rue du Stalden 10 et /Ruelle des Maçons 1, Gletterens/Les Grèves, Haut-Vully/Rue du Château, Granges-Paccot/Agy, Kerzers/Bushalle, Illens/A Illens, Le Crêt/Sapaley, Lussy/Grands Champs, Marly-le-Grand/Rte du Chevalier 10, Marly-le-Petit/Au Port, Marsens/Le Perrevuet 41, Mézières/La Burita et /Pontet, Misery/Pré du Château et /Rte du Grenier, Montagny-les-Monts/Prés de l'Etang, Morens/Derrière-la-Cure, Mur/Rue du Château, Murten/Friedhof, /Hauptgasse 9, /Lausannestrasse, /Louis d'Affry-Weg 24, /Meylanstrasse 3, /Pra Zagan, /Prehlstrasse, /Rathausgasse, /Törliweg et /Weideweg 41, Pont-la-Ville/Chapelle de Thusy, Portalban/Ch. de la Condémine, Posieux/Bois de Châtillon, /Imp. du Sapex et /La Pala, Prez-vers-Noréaz/La Rapetta et /Rte des Chênes, Remaufens/Fin du Trugny, Romont/En Bouley et /Fille-Dieu, St-Aubin/Village, St-Martin/La Perrausa, Salvenach/Wattacher, Sévaz/Les Condémines, Saint-Aubin/Village, Ursy/Derrière la Grange, Vallon/Ch. des Mosaïques, Villargiroud/La Joux, Villarimboud/Rte de Torny 16, Villaz-St-Pierre/Fin Derrey et Vuisternens-en-Ogoz/L'Areyna. La fouille-école a permis d'explorer les abris d'Arconciel/Sous les Châteaux. Le suivi régulier des travaux linéaires en Sarine, Glâne et Gruyère s'est déroulé sur un total de 43 km. Sur les 338 surveillances de chantier et visions locales effectuées, 67 ont livré des informations archéologiques. La fouille de sauvetage de Bulle/Rue de la Poterne s'est déroulée sur sept mois, tandis que les structures identifiées à Vuisternens-en-Ogoz/L'Areyna ont nécessité une intervention de sauvetage.

De nombreux édifices médiévaux ont fait l'objet d'analyses, de documentation, de sondages, de prélèvements pour analyse dendrochronologique, ainsi que de suivis de travaux dans le cadre de projets de restauration et/ou de transformation à Alterswil/Teitscha, Estavayer-le-Lac/Rue du Château 12 et /Place de l'Eglise 6, Fribourg/Chapelle de Lorette, /Grand-Rue 8, /Place de l'Hôtel de Ville 2, /Place du Petit-St-Jean 21, /Planche-Inférieure 4, /Rue de la Cathédrale 71, /Rue de Lausanne 92, /Rue du Stalden 8+10 et /Ruelle des Maçons 1+9, Murten/Hauptgasse 9 et

/Roter Turm, Vaulruz/Rue du Château 28. S'agissant des ruines médiévales de Bossonnens, Illens et Montagny-les-Monts, le SAEF a accompagné les associations dans leurs programmes de conservation et de mise en valeur des vestiges.

Appliquant une stratégie préventive, le SAEF a réalisé des sondages d'évaluation, notamment dans des abris, sous forme de tranchées et de carottages à Corminboeuf/Champ de la Croix, Corpataux/Abri du Renard, Farvagny-le-Petit/Rte de Fribourg 85–87, Frasses/Burichet, Fribourg/Abri de la Maigrauge, Marly-le-Grand/Bois du Devin, Muntelier/Dorfmatte II, Montagny-la-Ville/Creux de la Chetta et Muntelier/Dorfmatte II.

Des prospections de surface ont été effectuées sur les sites de Bas-Vully/Les Sauges, Cormérod/Bois de Lavau, Cordast/Dorfmatte, Formangueries/Pré de la Grange et /Champs de la Croix, Düdingen/Schiffenengraben, Font/Sous l'Epeney, Frasses/Le Bochat et /Les Condémines, Montet/La Carrou, Pont-en-Ogoz/Vers-les-Tours et Treyvaux/Les Conches. Le suivi des activités des 19 détectoristes au bénéfice d'une autorisation a été assuré et au cours d'une table ronde d'information et d'échanges, ces derniers ont ramené des objets provenant de 12 sites identifiés. Dans le cadre du programme de recherches sur l'occupation du canton durant le Mésolithique, des campagnes de prospection ont été effectuées dans les vallées de la Sarine et de la Singine, ainsi que dans l'Intyamon.

S'agissant de la documentation des sites lacustres du canton menacés, une intervention subaquatique a été effectuée à Greng/Pointe de Greng (au Patrimoine mondial de l'UNESCO), tandis que sur la station lacustre de Font/Sous l'Epenex, les mesures de protection avec l'aide de la Protection civile ont été achevées et un relevé réalisé.

Les découvertes réalisées font l'objet de notices dans la rubrique « Chronique archéologique » des Cahiers d'archéologie fribourgeoise 16, 2014, 130–152, ainsi que dans la rubrique « Chronique archéologique » de l'*Annuaire d'Archéologie Suisse* 97, 2014, 195–288.

14.1.2 Collaborations

Le SAEF collabore avec le Service des biens culturels (SBC) et le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA). Il a été sollicité pour de nombreux projets de transformation et de restauration de bâtiments dans les bourgs médiévaux et en vieille ville de Fribourg ainsi que dans des monuments historiques (couvent et église des Augustins, cathédrale St-Nicolas à Fribourg p. ex.) ; il a par ailleurs assisté aux séances de la Commission de l'Edilité et de la Commission du Patrimoine de la Ville de Fribourg.

S'agissant de la procédure de permis de construire, 937 préavis (840 en 2013) ont été formulés à l'attention du Service des constructions et de l'aménagement, dont 37 (56) pour des demandes anticipées ; 57 (67) dossiers de plans d'aménagement locaux ainsi que 33 (24) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail ont en outre fait l'objet d'un préavis. 23 % (29 %) des requérants ne se sont pas conformés à la requête du SAEF, à savoir l'annonce préalable du début de leur chantier.

14.2 Elaboration et publications

Outre les travaux courants d'analyse de mobilier et de rédaction de rapports et d'études concernant particulièrement des sites fouillés dans le cadre des Routes Nationales (Marsens/En Barras, Gumefens/Sus Fey et Morat/Combette), les collaborateurs/trices scientifiques ont rédigé les plaquettes accompagnant les expositions « Un dernier verre? Archéologie d'une matière » (Ch. Martin Pruvot – F. Lagger – L. Stöckli, *Un dernier verre? Archéologie d'une matière*, Fribourg 2014 ; Ch. Martin Pruvot – F. Lagger – L. Stöckli, *Ein letztes Glas? Archäologie eines Materials*, Freiburg 2014 – Übersetzung : B. Bär), et « Autour de la table. Usages et savoir-vivre à l'époque romaine » (C. Agustoni, *Autour de la table. Usages et savoir-vivre à l'époque romaine (Musée Romain de Vallon 5)*, Fribourg 2014).

Le numéro 16 des *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise (CAF/FHA)* est paru cette année, de même que le fascicule bilingue de la revue *as*. « Fribourg de 7 en 14 / Freiburg von 2007 bis 2014 » (A.-F. Auberson – C. Buchillier – R. Blumer (coord.), *Fribourg de 7 en 14 / Freiburg von 2007 bis 2014 (as. 37.2)*, Bâle 2014). Pour le détail des contributions, voir http://www.fr.ch/dics/fr/pub/rapport_dactivite.htm. Désormais, les CAF de même que les monographies réalisées par le SAEF sont disponibles *online* moyennant un embargo.

14.2.1 Autres articles

- C. Agustoni, « Autour de la table. Usages et savoir-vivre à l'époque romaine », *Info patronale* 11, 2014, 7.
- G. Bourgarel, « La Commanderie sous toutes ses coutures », in : A. Lauper – L. Cesa – I. Andrey (réd.), *La Commanderie de Saint-Jean de Jérusalem à Fribourg (Patrimoine fribourgeois, n° spécial 20)*, Fribourg 2014, 19-31.
- C. Buchillier, « 'Provenance : Sabaria', petite rhapsodie magyare dans les collections archéologiques », in : J. Bullinger – P. Crotti – C. Huguenin, *De l'âge du Fer à l'usage du verre (CAR 151)*, Mélanges offerts à Gilbert Kaenel, dit « Auguste », à l'occasion de son 65^e anniversaire, Lausanne 2014, 297–299.
- K. L. Kapper – F. Donadini – M. Mauvilly – S. Panovska – A. M. Hirt, « New directional archeomagnetic data of burned cave sediments from Switzerland and geomagnetic field variations in Central Europe », *Geophysical Journal International* 198.2, 2014, 1143–1156.
- D. Mannes – C. Benoît – D. Heinzelmann – E. Lehmann, « Beyond the visible : combined neutron and X-ray imaging of an altar stone from the former Augustinian Church in Fribourg, Switzerland », *Archeometry* 56.5, 717–725.
- M. Mauvilly, « D'une ouverture naturelle à une percée archéologique : la quête des abris en territoire fribourgeois », in : J. Bullinger – P. Crotti – C. Huguenin, *De l'âge du Fer à l'usage du verre (Cahier d'archéologie romande 151)*, Mélanges offerts à Gilbert Kaenel, dit « Auguste », à l'occasion de son 65^e anniversaire, Lausanne 2014, 265–270.
- M. Mauvilly, « Das keltische Erbe in unserer Region », *Freiburger Volkskalender* 2015, 2014, 63–67.

14.2.2 Graphisme et dessin, photographie et infographie

Les travaux de mise au net de plans et de dessins d'objets archéologiques destinés aux études de sites (Marsens/En Barras, Gumefens/Sus Fey, Morat/Combette, Courgevau/En Triva, Vallon/Sur Dompierre, Schmitt, Bösing, etc.) et aux interventions de terrain de l'année ont constitué une part importante des activités de ce domaine qui a, par ailleurs, collaboré à la mise en place de l'archivage des relevés de terrain. Ont également été réalisées des illustrations destinées à des publications (*CAF* 16, plaquettes d'expositions, cahier spécial Fribourg *as.2014.2*) d'études scientifiques, d'articles, de conférences ainsi que de documents muséographiques. Le lay-out de plusieurs publications a été pris en charge (*CAF* 16, G. Graenert, *Die frühmittelalterlichen Bestattungen von Gumefens/Sus Fey* à paraître début 2015) et les travaux autour de l'imposante monographie sur l'établissement de Vallon/Sur Dompierre (3 vol.) se sont poursuivis. La plaquette de l'exposition « Un dernier verre? » ainsi que les panneaux et cartels des expositions « Un dernier verre? » et « Autour de la table » ont été réalisés.

Divers travaux photographiques (prises de vue, traitement d'images, reproductions de clichés, etc.) ont été menés à bien en vue de publications, d'expositions, de conférences et de demandes de tiers. 25 photographies de sites et d'objets ont été mises à disposition du nouveau Manuel romand de l'élève Histoire 5^H–6^H et des fascicules « L'atelier de l'histoire » (thèmes 4 et 8).

14.3 Conservation et restauration

14.3.1 Activités du laboratoire de conservation-restauration (LCR)

Le LCR a réceptionné et provisoirement conditionné plus de 2000 objets/lots d'objets provenant des fouilles et aussi pris en charge les objets amenés de prospection par huit détectoristes. Les objets en métal (bronze, fer et plomb) – dont de nombreuses monnaies –, verre, céramique et terre cuite de toutes périodes ont été nettoyés, consolidés, restaurés et conditionnés. Deux statuettes en terre cuite ont été restaurées pour le Musée Bible+Orient, une statuette de Tanagra l'ayant été à la demande de la FEDPOL (pour le détail, http://www.fr.ch/dics/fr/pub/rapport_dactivite_.htm). Outre les habituels travaux de nettoyage, de marquage de galets et de microlithes préhistoriques (particulièrement de l'abri d'Arconciel/La Souche), l'autel funéraire de *Valeria Secca* dans une maison privée à Môtier a fait l'objet d'une consolidation *in situ*. Une dizaine de conduits en bois de Vallon/Sur Dompierre ont été lyophilisés. Un squelette d'enfant d'Arconciel/Pré de l'Arche a été consolidé, nettoyé et remonté dans un but muséologique tandis que 214 cartons de squelettes humains ont été nettoyés et transportés dans un dépôt qui se situe à Aesch (BL). Plusieurs personnes ont travaillé au marquage et au conditionnement de la

faune d'Arconciel/La Souche. Le LCR a collaboré avec de nombreux intervenants externes (étudiant(e)s, restaurateurs/trices, consultant(e)s, scientifiques, musées, etc.). Pour gagner en efficacité, un nouvel espace de dégorgeage et d'imprégnation des bois et artefacts en matières organiques a été installé et la gestion du local frigorifique a été reprise. Le LCR a également effectué le suivi climatologique des dépôts et réalisé de nombreux conditionnements et soclages d'objets destinés à diverses expositions ou manifestations. Il a par ailleurs collaboré au montage et au démontage des expositions temporaires « Rome vue du Lac », « Autour de la table » (Musée romain de Vallon) et « Un dernier verre? » (SAEF). Le rangement et le conditionnement des enduits peints de Vallon/Sur Dompierre et de la documentation afférente ont été achevés. Le projet de mise en valeur des peintures murales de Hans Fries a commencé avec la réalisation d'un concept d'exposition et la mise sur panneau de la première scène retenue.

Au Musée romain de Vallon, le LCR a suivi l'état de conservation des mosaïques (suivi photographique de l'évolution des algues), analysé des données thermo-hydrographiques et hydrogéologiques et traité chimiquement les pavements. Il a accompagné la mise en place d'un nouvel éclairage de lumière froide indispensable à la conservation des mosaïques.

14.3.2 Collections

57 palettes de mobilier archéologique (en majorité des objets lithiques) ont été transférées dans un nouveau dépôt extérieur tandis qu'un groupe de travail a œuvré à la réorganisation des dépôts internes. Une réflexion est en cours avec le MAHF concernant la compétence de gestion de l'entier de la collection archéologique cantonale. Les corrections et l'uniformisation des fiches informatisées d'inventaire du mobilier se sont poursuivies en vue de la migration dans la nouvelle base de données. Des objets des collections archéologiques cantonales (originaux et copies) ont été prêtés pour différentes expositions et manifestations (125 ans de l'Université de Fribourg, Musée Bible+Orient, Musée romain de Vidy, Musée romain de Vallon).

14.4 Archivage

Le rangement des fichiers numériques s'est poursuivi avec assiduité puisque quelque 140 000 (70 000) documents ont été traités au total. La documentation papier des interventions de terrain de ces dernières décennies a été rassemblée, réorganisée et rangée selon le plan de classement en vigueur. Les relevés de terrain sur papier film ont été regroupés préalablement à leur transfert dans des boîtes d'archives. Un listing des interventions pour lesquelles de la documentation papier existe a été dressé. Par ailleurs, il a été procédé au regroupement de la documentation papier des autres activités du SAEF (expositions, publications, études) tandis que le remplacement des feuillets à négatifs en mauvais état a été achevé dans la photothèque.

14.5 Événements particuliers

14.5.1 Médiation, manifestations expositions et autres

Le SAEF a assuré des visites guidées de ses locaux, de l'exposition « Un dernier verre? », de sites et de chantiers, notamment dans le cadre des excursions de l'Association « Archéologie Suisse » ; il a également accueilli le passeport-vacances de Fribourg, pris part à des émissions radiodiffusées et mis sur pied l'exposition temporaire « Un dernier verre? Archéologie d'une matière » et son riche programme de médiation (cf. www.undernierverre.ch). Le SAEF a également collaboré à la fête romaine du Musée romain de Vallon sur le thème « Du pain et des jeux ».

14.5.2 Conférences et cours

Outre sa participation à diverses assemblées annuelles, commissions et groupes de travail, et à la présentation de conférences lors d'assemblées générales, de colloques et de manifestations organisées par diverses associations. Le SAEF a collaboré à la formation de la relève au sein de plusieurs universités romandes (UNIFR, UNINE, UNIL), encadrant stagiaires et travaux. Auprès de l'UNIFR, il a assuré le cours-bloc sur la métallurgie antique, un cours de dessin/photo ainsi que le cours *bachelor* d'introduction à l'archéologie au semestre de printemps. Un cours « grand public » intitulé Arkeopop a été organisé en collaboration avec l'Association des Amis de l'Archéologie. Le SAEF a également accompagné les activités du Village lacustre de Gletterens.

15 Service des biens culturels (SBC)

Chef de service : Stanislas Rück

15.1 Activités

15.1.1 Recensement des biens culturels

Les travaux de recensement consistent en l'identification et la documentation des sites, des constructions et des objets patrimoniaux dignes de protection. Ils se sont poursuivis dans toutes les parties du canton avec un accent particulier sur la Ville de Fribourg qui, pour la première fois, fait l'objet d'un recensement systématique dans tous les quartiers incluant le patrimoine bâti du 19^e et du début 20^e siècle, de même que le patrimoine de l'architecture contemporaine. Les travaux ont couvert les secteurs Palatinat/St-Léonard, Jura, Gambach et Hôpitaux-Dessus. 958 (972) nouveaux immeubles ont été recensés et évalués dans ces périmètres sur quelque 2041 immeubles assurés. En outre, 77 (45) fiches descriptives ont été rédigées pour les secteurs recensés de Fribourg et 3 (8) immeubles ont fait l'objet de documentation étendue.

Le recensement a été revu dans 8 (10) autres communes : Châtel-sur-Montsalvens, Bussy, Senèdes, Autafond, Givisiez, Oberschrot, Morat (secteur Büchslen) et St-Ours. Sur 2 465 immeubles considérés, 483 ont été recensés et évalués.

Le recensement des biens culturels meubles s'est également accentué en Ville de Fribourg, où les bâtiments religieux sont particulièrement nombreux et importants. Le recensement a été effectué dans 7 (2) églises paroissiales et 29 (2) chapelles et oratoires, a été documenté et évalué en vue d'une mise sous protection : Châtonnaye, Saint-Paul à Fribourg, Bonnefontaine, Praroman, Forel et les deux églises de Montbrelloz. 634 objets ont été recensés, portant à 11 687 le nombre des objets recensés dans le canton.

15.1.2 Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)

La mise sous protection se fait sur la base des recensements du Service par le biais des plans d'aménagement local. Elle se traduit formellement par la validation des périmètres de protection dans les plans de zones et par l'ajout de listes des biens culturels meubles et immeubles où figurent les valeurs au recensement et les degrés de protection. Différentes raisons cumulatives, comme la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, l'accélération des fusions des communes ou encore l'arrivée à échéance des PAL de première génération, font qu'une grande partie des communes du canton se trouvent dans une procédure de révision de leur PAL. Ainsi, le Service a préavisé plus de 70 (71) dossiers dans les différentes phases de révision, dont 42 en examen préalable et 28 en examen final.

En outre, le Service est chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire), soit actuellement 8435 (8434) objets sur un total de 17 541 (16 722) immeubles recensés. 15 % des immeubles protégés ont été déclassés en quatre ans, ce qui témoigne des dégradations de notre environnement bâti.

6218 objets figurent à l'inventaire cantonal des biens culturels meubles, dont 2486 protégés par le biais de la mise sous protection de l'immeuble.

15.1.3 Examen des demandes de permis de construire

La bonne conjoncture et la croissance de la population se font directement ressentir dans le grand nombre de demandes de permis de construire, autant pour la transformation d'objets protégés que pour la réalisation de nouvelles constructions dans des sites protégés. Ainsi, le service s'est prononcé officiellement sur 1839 (1662) demandes, toutes procédures confondues, soit 1085 (1043) examens finaux, 411 (372) examens préalables et 258 (221) consultations hors procédure. A cela s'ajoute au moins autant de demandes informelles.

15.1.4 Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions

Les mesures de protection se vérifient et se confirment dans le suivi des travaux de restauration. Dans ce cadre, l'attribution de subventions joue un rôle particulièrement important pour motiver les propriétaires privés, les paroisses et les communes dans leurs investissements en faveur du patrimoine. Tout au long de l'année, les collaborateurs du Service se déplacent sur les chantiers pour apporter leur conseil dans l'exécution des travaux.

Les subventions cantonales versées représentent un montant de 1 492 494 (1 888 290) francs. Elles ont été destinées pour 76 % à des privés et pour 24 % à des personnes morales de droit public (communes et paroisses). Les subventions octroyées représentent un montant total prévu de 1 973 000 (2 179 000) francs. Les subventions sollicitées par des privés représentent 92 % du montant total ; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses), 8 %.

Sur l'ensemble, les promesses et versements de subventions atteignent en 2014 un taux moyen d'environ 14 % (16 %) sur un montant subventionnable de près de 14 (13) millions de francs. Sachant que les frais subventionnables ne représentent en principe pas plus de 50 % des coûts totaux d'un chantier, on peut affirmer que chaque franc de subvention versée correspond à 14 (12) francs d'investissements en faveur du patrimoine en particulier et de l'économie du canton en général.

Des subventions fédérales ont été versées pour un montant de 813 543 (407 562) francs, dont 580 539 (323 732) francs dans la cadre de la convention programme et 233 004 (83 830) francs hors convention programme pour des objets urgents et particulièrement complexes.

15.1.5 Expertise et conseils

En relation avec la préparation et le suivi des travaux de conservation et restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant de 50 517 (42 350) francs. Ces investigations sont déterminantes pour la bonne facture des travaux de conservation. Ils contribuent également à une meilleure connaissance des objets patrimoniaux en présence.

Le Service a accompagné en tant qu'expert plusieurs concours d'architecture et mandats d'études parallèles pour des sites et des objets sensibles. Il assure finalement aussi la direction des travaux de restauration à la Cathédrale Saint-Nicolas et dans l'église des Augustins, toutes deux propriétés de l'Etat de Fribourg.

15.1.6 Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé, une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

4 rapports et dossiers de restauration ont été archivés. La totalité des plans de la Cathédrale Saint-Nicolas ont été recensés et scannés. Toutes les photos de détails des vitraux de Mehofer réalisées depuis plus de dix ans ont été digitalisées et reportées sur microfilm. Le classement et le tri d'anciennes photographies a permis l'identification de 22 441 (6 500) tirages qui sont venus enrichir la photothèque du Service. En outre, 841 (1 692) pièces, pour l'essentiel des coupures de journaux, ont été versées dans la documentation fribourgeoise. 272 (107) notices biographiques sommaires d'artistes ou artisans ont été rédigées pour compléter la base de données des « auteurs » liée à celle du recensement des biens culturels immeubles. La bibliothèque s'est enrichie de 224 (224) ouvrages, monographies et numéros de revues.

15.1.7 Publications et actions de sensibilisation

La 20^e livraison de la revue Patrimoine Fribourgeois a paru en septembre. Elle était entièrement consacrée à l'histoire et à la réhabilitation du site de la commanderie des Chevaliers de Saint-Jean à Fribourg, qui héberge les locaux du Service depuis l'automne 2013.

Comme chaque année, le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a notamment pris en charge les Journées Européennes du Patrimoine dans le canton sur le thème « A table ». Cette manifestation a permis de présenter la commanderie de St-Jean à plus de 1500 visiteurs. En collaboration avec la Société d'histoire du canton de Fribourg, il a organisé la 9^e édition des

Printemps du patrimoine en présentant l'église de Wünnewil restaurée. Il a également participé à la Nuit des Musées en présentant la chapelle de Lorette et « le voyage extraordinaire de la maison de la Vierge ».

15.1.8 Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise

Un seul projet a bénéficié de la subvention de 20 % accordée par l'Office fédéral de la protection de la population : la sauvegarde par numérisation et le microfilmage des fonds de négatifs anciens du Service des biens culturels. 2014 relève également l'achèvement des travaux et la mise en service de l'abri des biens culturels du Couvent des Cordeliers. C'est la première infrastructure de ce type qui est réalisée dans le canton.

15.1.9 Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

Le Service participe à la publication d'ouvrages pour le canton de Fribourg dans la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » éditée par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS). La rédaction du tome VI consacré à la Ville d'Estavayer-le-Lac, engagée en 2008, s'est poursuivie en 2014 et devrait s'achever fin 2015. La publication de l'ouvrage est prévue pour 2017.

15.1.10 Commissions

La Commission des biens culturels a tenu 9 (9) séances ; le bureau de la Commission des biens culturels, 6 (10) séances ; la Commission scientifique chargée de suivre le travail de recherche lié à la rédaction des ouvrages dans la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse », 1 (1) séance, la sous-commission des biens culturels meubles, 1 (1) séance.

Le Service siège également dans différentes commissions et fondations à titre de représentant de l'Etat de Fribourg : Commission des biens culturels de la Ville de Fribourg, Commission de la vieille ville d'Estavayer-le Lac, de Romont et de Morat, Fondation de l'Abbaye d'Hauterive, Fondation du Panorama de Morat, Fondation de l'ancien Pont d'Allières, Fondation pour la conservation de la Cathédrale Saint-Nicolas, etc.

15.2 Evénements particuliers

Pour faire face à la forte charge de travail, autant au niveau des recensements que des demandes de permis de construire, le Service a accueilli plusieurs collaborateurs auxiliaires. Le premier a collaboré au recensement des biens culturels immeubles de la ville de Fribourg, le second a entrepris la révision du recensement d'architecture contemporaine (RAC) en vue d'une publication fin 2015. Trois stagiaires et un jeune demandeur d'emploi ont en outre complété leur formation au sein des deux sections du Service. Ce dernier profite doublement de l'intégration de ces forces vives, par leur dynamisme d'une part et en développant chez ces professionnels de demain la sensibilité pour les enjeux du patrimoine d'autre part.

16 Etat du personnel

		Comptes 2014	Comptes 2013	Ecart
		EPT	EPT	EPT
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport		4'726.10	4'666.63	59.47
Administration centrale		249.88	245.78	4.10
3200 / IPCS	Secrétariat général	24.02	23.87	0.15
3202 / ENOB	Enseignement obligatoire	46.78	46.79	-0.01
3208 / ENSA	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	8.96	8.80	0.16
3225 / OSPR	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	27.99	26.99	1.00
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	4.69	4.17	0.52
3265 / CULT	Service de la culture	2.80	2.72	0.08
3270 / ARCH	Archives de l'Etat	6.00	6.02	-0.02
3271 / BCUN	Bibliothèque cantonale et universitaire	49.78	50.19	-0.41
3273 / MAHF	Musée d'art et d'histoire	15.03	14.92	0.11
3274 / MHNA	Musée d'histoire naturelle	9.96	9.75	0.21
3280 / SACF	Service archéologique	31.67	31.71	-0.04
3281 / BIEN	Service des biens culturels	16.10	13.83	2.27
3292 / SPOR	Service du sport	6.10	6.02	0.08
Secteur de l'enseignement		4'476.22	4'420.85	55.37
03 / EPRE	Enseignement préscolaire	386.40	352.92	33.48
3205 / EPRI	Enseignement primaire	1'397.16	1'380.35	16.81
3210 / CORI	Cycle d'orientation - décharges	20.82	21.55	-0.73
3210 / CORI	Cycle d'orientation	925.27	923.91	1.36
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	1.64	1.58	0.06
3230 / ECDD	Ecole de culture générale	72.94	70.05	2.89
3235 / CGAM	Collège de Gambach	76.87	74.43	2.44
3240 / CSCR	Collège Sainte-Croix	86.40	89.49	-3.09
3245 / CSMI	Collège Saint-Michel	112.95	120.08	-7.13
3249 / CSUD	Collège du Sud	104.42	103.40	1.02
3256 / HEPF	Haute école pédagogique	95.94	98.32	-2.38
3258 / HESS	Haute école de santé	60.98	57.28	3.70
3259 / HETS	Haute école fribourgeoise de travail social	47.62	47.80	-0.18
3260 / UNIV	Université	963.16	955.84	7.32
3272 / CONS	Conservatoire	123.65	123.85	-0.20

Rapport d'activité

Direction de la sécurité
et de la justice

—

2014



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	8
1.1	Activités	8
1.1.1	Activités courantes	8
1.1.2	Événements particuliers	8
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	9
1.2.1	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	9
1.2.2	Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (CDCM)	10
1.2.3	Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	10
1.2.4	Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)	10
1.3	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	10
1.3.1	Décisions de première instance	10
1.3.2	Décisions sur recours	10
1.3.3	Responsabilité civile	11
1.4	Législation	11
1.4.1	Lois et décrets	11
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	11
1.4.3	Règlements et décisions intercantonaux adoptés en 2014	11
2	Police cantonale	12
2.1	Ressources humaines	12
2.1.1	Effectif au 31.12.2014	12
2.1.2	Mouvement de l'effectif	12
2.1.3	Formation et formation continue	12
2.1.4	Cellule «relations humaines»	12
2.1.5	Psychologie du travail	13
2.2	Activité de la Police cantonale	13
2.2.1	Affaires traitées	13
2.2.2	Arrestations	14
2.2.3	Circulation et navigation	14
2.2.4	Convention du lac de Neuchâtel	15
2.2.5	Sécurité et ordre public	15
2.2.6	Stupéfiants	16

2.3	Evénements de l'année 2014	17
2.3.1	Affaires judiciaires particulières traitées par la police de sûreté	17
2.3.2	AIR 14	19
2.3.3	Tour de Romandie	19
2.3.4	Inauguration du Pont de la Poya	19
2.3.5	Actions de prévention	19
2.4	Domaines particuliers	19
2.4.1	Gens du voyage	19
2.4.2	Protection de personnalités	20
2.4.3	Refoulement à l'étranger	20
2.4.4	Maintien de l'ordre	20
2.4.5	Chiens de police	20
2.4.6	Education routière	21
2.4.7	Secteur communication et prévention	21
2.4.8	Bureau des armes et explosifs (BAE)	22
2.4.9	Bureau des entreprises de sécurité	23
2.5	Logistique	23
2.5.1	Informatique et télécommunications	23
2.5.2	Véhicules	24
2.5.3	Intendance	24
2.5.4	Habillement, équipement et armement (HEA)	24
2.5.5	Comptabilité	25
3	Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)	25
3.1	Protection de la population	25
3.1.1	Activités courantes	25
3.1.2	Organe cantonale de conduite	26
3.1.3	Organes communaux de conduite	26
3.1.4	Plans d'engagement	27
3.1.5	Evénements particuliers	27
3.2	Protection civile	27
3.2.1	Activités courantes	27
3.2.2	Demandes de dispenses	27
3.2.3	Affaires disciplinaires	27
3.2.4	Instruction	28
3.2.5	Organisation	28
3.2.6	Constructions et matériel	29
3.2.7	Evénements particuliers	30

3.3	Administration militaire	30
3.3.1	Activités courantes	30
3.4	Intendance des bâtiments	33
3.4.1	Activités courantes	33
3.4.2	Événements particuliers	34
4	Service de la population et des migrants (SPoMi)	35
<hr/>		
4.1	Police des étrangers	35
4.1.1	Activités courantes	35
4.1.2	Événements particuliers	36
4.2	Domaine de l'asile	36
4.2.1	Activités courantes	36
4.2.2	Événements particuliers	36
4.3	Main-d'œuvre étrangère	36
4.3.1	Activités courantes	36
4.3.2	Événements particuliers	37
4.4	Passeports et cartes d'identité suisses	37
4.4.1	Activités courantes	37
5	Service de la police du commerce (SPoCo)	38
<hr/>		
5.1	Etablissements publics	38
5.1.1	Activités courantes	38
5.1.2	Événements particuliers	39
5.2	Boissons alcooliques	39
5.2.1	Activités courantes	39
5.3	Loteries et collectes	40
5.3.1	Activités courantes	40
5.4	Appareils de jeu	40
5.4.1	Activités courantes	40
5.5	Salons de jeu	40
5.5.1	Activités courantes	40
5.6	Prostitution	40
5.6.1	Activités courantes	40
5.7	Commerce itinérant	41
5.7.1	Activités courantes	41
5.8	Crédit à la consommation	41
5.8.1	Activités courantes	41
5.9	Activité à risque	41
5.9.1	Activités courantes	41

5.10 Poids et mesures	41
5.10.1 Activités courantes	41
5.11 Indication des prix	42
5.11.1 Evénements particuliers	42
6 Service de la justice (SJ)	42
6.1 Activités	42
6.1.1 Barreau	42
6.1.2 Notariat	42
6.1.3 Assistance judiciaire en matière civile	43
6.1.4 Assistance judiciaire en matière pénale	43
6.1.5 Assistance judiciaire en matière administrative	43
6.1.6 Entraide judiciaire	43
6.1.7 Médiation judiciaire	43
6.1.8 Surveillance des fondations classiques	44
6.1.9 Autres activités	45
7 Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)	45
7.1 Application des sanctions pénales	45
7.1.1 Peines privatives de liberté et mesures	45
7.1.2 Peines pécuniaires et peines privatives de liberté de substitution	48
7.1.3 Travail d'intérêt général	48
7.1.4 Recours en grâce	48
7.1.5 Recherche de places en détention provisoire	49
7.1.6 Casier judiciaire	49
7.2 Prisons	49
7.2.1 Entrées en 2014	49
7.2.2 Journées de détention	49
7.2.3 Subsistance	50
7.2.4 Locaux	50
7.2.5 Occupation des détenus	50
7.2.6 Assistance des détenus	50
7.2.7 Récapitulatif des prestations à la Prison centrale et la Prison de Romont	51
8 Service de probation (SProb)	52
8.1 Activités	52
8.2 Secteur administratif	52
8.3 Secteur de probation	52
8.4 Secteur des peines en milieu ouvert (PMO)	53

8.5	Événements particuliers	55
8.5.1	Formation des agents de probation à la gestion du risque	55
8.5.2	Présentations et échanges autour du modèle d'intervention fribourgeois	56
8.5.3	Accueil d'une délégation tunisienne	56
8.5.4	Mise en place d'une formation d'agent de probation	56
9	Office de la circulation et de la navigation (OCN)	56
10	Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)	57
11	Etablissements de Bellechasse	57
12	Etat du personnel	57

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Erwin Jutzet

Secrétaire générale : Claudine Godat

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

Le Secrétariat général exerce les tâches d'état-major de la Direction, en particulier la planification et la coordination des travaux, la préparation des dossiers pour le Conseil d'Etat, le suivi des dossiers et le traitement des affaires administratives (finances, personnel, logistique). Il gère l'information interne et externe et conduit des projets relevant du champ de compétence de la Direction, ainsi que des projets interdirectionnels.

1.1.2 Evénements particuliers

1.1.2.1 Politique d'intégration

Conformément au chantier 7.6 du défi No 4, « Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans contexte de forte expansion », du Programme gouvernemental, les efforts ont été poursuivis en 2014 dans les domaines de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme. Cette année a été la première de la mise en œuvre du nouveau Programme d'intégration cantonal 2014-2017, élaboré en collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales (pour l'intégration dans le domaine de l'asile), conformément à la nouvelle politique d'intégration de la Confédération. Les trois axes de cette politique sont : 1) information et conseil ; 2) formation et travail ; 3) compréhension et intégration sociale.

Au-delà de la poursuite ou du renforcement de mesures déjà mises en œuvre auparavant (notamment le soutien aux cours de langue), l'accent a été mis en 2014 sur le soutien aux communes dans leur rôle de proximité en matière d'intégration. Une plateforme internet a été développée spécialement à leur intention, qui regroupe notamment les bonnes pratiques développées par certaines communes et reproduisibles dans d'autres. Le projet « Communes sympas » a lui aussi connu un développement important, avec la décision de la commune de Fribourg d'y participer. Désormais, 50 % des migrant-e-s séjournant dans le canton de Fribourg vivent dans les sept communes participantes.

Enfin, un guide de bonnes pratiques a été élaboré à l'intention des employeurs du canton, afin de favoriser l'intégration au sein des entreprises.

1.1.2.2 Coopération au développement et aide humanitaire

Le partenariat entre l'Etat de Fribourg et l'association faîtière Fribourg-Solidaire fait depuis 2013 l'objet d'un mandat de prestation quadriannuel. Conformément au financier 2013-2016, l'enveloppe budgétaire consacrée à la coopération au développement a été portée en 2014 à 200 000 francs, soit 10 000 de plus qu'en 2013. 150 000 francs sont allés à Fribourg-Solidaire pour financer des projets à l'étranger développés par les organisations membres, 20 000 francs sont allés à un projet mené en collaboration avec la Confédération et les cantons de Berne, de Genève et du Jura afin d'améliorer le réseau de santé mentale en Fédération de Bosnie et Herzégovine. Enfin, 30 000 francs sont allés au Comité international de la Croix-Rouge.

La Commission cantonale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (CCDAH) s'est réunie à deux reprises en 2014. A son initiative a été lancée un projet d'état des lieux des projets de coopération au développement menés par des acteurs privés ou institutionnels du canton.

1.1.2.3 Conseil cantonal de prévention et de sécurité

Organe consultatif du Conseil d'Etat institué en parallèle à la création de la Police de proximité, le CCPS est présidé par le Directeur de la sécurité et de la justice et regroupe des représentants de la Police cantonale, du Ministère public, des préfectures, des communes, des organes de promotion de la santé, de l'animation socioculturelle, des délégués à la jeunesse et des personnes âgées. En 2014, le CCPS s'est réuni à trois reprises.

Lancée en juin 2013, la campagne de prévention « La Famille Kolly », consacrée au thème des bons comportements, a été poursuivie en 2014, avec trois épisodes consacrés aux conflits entre usagers de la route, au cambriolage, aux incivilités dans les transports publics. Des partenariats fructueux ont été conclus avec l'Office de la circulation et de la navigation et avec les Transports publics fribourgeois pour la production du premier et du troisième de ces épisodes.

Marquant un grand intérêt pour le Programme national Jeunes et violence mené par l'Office fédéral des assurances sociales, qui lui a été présenté durant l'année, le CCPS examine la possibilité d'œuvrer pour une meilleure coordination des différents acteurs cantonaux concernés par la problématique de la violence chez les jeunes.

1.1.2.4 Projet Campus Schwarzssee/Lac-Noir

Le 4 avril 2014, le Conseil d'Etat a adopté le projet de décret et de message relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement de 27,7 millions de francs pour la transformation du camp du Lac-Noir, afin d'y accueillir 2016 le centre national de formation du Service civil, actuellement situé à Schwarzenburg (BE), ainsi qu'un centre sports et loisirs destinés aux utilisateurs privés ou publics (clubs sportifs, écoles, groupes divers). Le 15 mai, le Grand Conseil a consacré la pertinence de ce projet en approuvant à l'unanimité ce crédit d'engagement. Mené par la Direction de la sécurité et de la justice en étroite collaboration avec le Service des bâtiments, ce projet constitue un important défi technique et organisationnel en raison de la brièveté des délais, la première volée de civilistes étant programmée pour le début janvier 2016. Si un recours – finalement retiré ensuite d'un accord – déposé dans la procédure d'adjudication a fait perdre deux mois au projet, l'objectif de livrer en janvier 2016 un centre opérationnel à l'Organe d'exécution du service civil est maintenu.

1.1.2.5 Planification pénitentiaire

La DSJ a entrepris en 2014 d'élaborer une planification pénitentiaire à l'horizon 2025. Ce projet majeur entend répondre à plusieurs objectifs. D'abord améliorer la gestion de l'exécution des différents types de peines (exécution anticipée de peine, courtes et longues peines, etc.), par des aménagements infrastructurels et organisationnels et de nouvelles constructions aux Etablissements de Bellechasse (EB). Ensuite doter le canton, toujours sur le site des EB, d'une unité thérapeutique dédiée aux détenus sous le coup d'une mesure. Enfin, offrir la possibilité d'incarcérer sur plusieurs sites les personnes détenues avant jugement (détention préventive) dans les affaires avec risque de collusion. Dans ce sens, un accord d'échange de places de détention avant jugement a été conclu en 2014 avec le canton de Neuchâtel.

En parallèle à cette planification pénitentiaire, la DSJ a entrepris les travaux préparatoires à une révision complète de la législation sur les Etablissements de Bellechasse.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

1.2.1 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2014. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Restructuration du domaine de l'asile
- > Réseau national de sécurité
- > Exécution des peines et des mesures
- > Harmonisation de l'informatique policière

1.2.2 Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (CDCM)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2014. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Loi fédérale sur les jeux d'argent
- > Evaluation de la taxe sur la dépendance au jeu

1.2.3 Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2014. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Planification concordataire
- > Réglementation concordataire
- > Concordat latin sur la détention pénale des personnes mineures

1.2.4 Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)

Par décision du 3 avril 2014, les conférences CLAMPP et CLDJP ont été regroupées.

1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

1.3.1 Décisions de première instance

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (décisions Fri-Pers, mesures administratives concernant le statut du personnel, autorisations de déposer en justice, assistance juridique, assistance judiciaire, plaintes art 38 LPol, plaintes contre le directeur des EB, remise d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, examens de chefs d'entreprises de sécurité, approbation de règlements communaux, concessions de ramonage, etc.). La situation pour 2014 est la suivante :

Cas traités (procédures ouvertes en 2014)	42
Décisions prises	24
Aucune mesure prise / Procédures devenues sans objet	11
Recours au CE contre des décisions prises en 2014	0
Recours au TC contre des décisions prises en 2014	0
Procédures encore pendantes le 31 décembre 2014	7

1.3.2 Décisions sur recours

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. Ces recours concernent pour l'essentiel les services suivants : Police cantonale, Service de la protection de la population et des affaires militaires, Service de la police du commerce, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Etablissements de Bellechasse. La situation pour 2014 est la suivante :

Recours déposés en 2014	97
Dont	
Admis	5
Rejetés	22
Irrecevables	2
Devenus sans objet, à la suite du retrait de la décision ou du recours	57
Procédures pendantes à la Direction le 31 décembre 2014	11

1.3.3 Responsabilité civile

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation pour 2014 est la suivante :

Requêtes encore pendantes au 1 ^{er} janvier 2014	3
Requêtes déposées en 2014	9
Requêtes liquidées en 2014 par la DSJ	7
Requêtes pendantes le 31 décembre 2014 (déposées en 2014)	3

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

- > Loi du 19 décembre 2014 modifiant la loi sur la justice et d'autres lois
- > Décret du 15 mai 2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac-Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs

1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

- > Ordonnance du 11 février 2014 modifiant l'ordonnance fixant les émoluments en matière de police des étrangers
- > Ordonnance du 23 décembre 2014 modifiant l'ordonnance fixant la participation de l'ECAB aux frais de fonctionnement des centres de renfort
- > Ordonnance du 23 décembre 2014 abrogeant l'arrêté interdisant le stationnement des camions-magasins sur la voie publique

1.4.3 Règlements et décisions intercantonaux adoptés en 2014

- > Règlement du 31 octobre 2013 concernant l'octroi d'autorisations de sortie aux personnes condamnées adultes et jeunes adultes
- > Règlement du 31 octobre 2013 sur le droit disciplinaire applicable aux personnes détenues pénalement ou placées dans des établissements fermés pour mineurs
- > Règlement du 31 octobre 2013 concernant l'octroi d'autorisations de sortie aux personnes condamnées mineures
- > Décision du 31 octobre 2013 modifiant la décision du 25 septembre 2008 relative à l'exécution des peines sous la forme de la semi-détention
- > Décision du 31 octobre 2013 relative à la rémunération et aux indemnités versées aux personnes mineures placées ou détenues dans les établissements concordataires de détention

2 Police cantonale

Commandant : Pierre Schuwey

2.1 Ressources humaines

2.1.1 Effectif au 31.12.2014

EPT (Unités)	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Apprenti-e-s	Total
Commandement	8.50 (9)	-	-	9.50 (10)	-	18 (19)
Ressources humaines	8 (8)	24 (24)	-	5.30 (6)	1 (1)	38.30 (39)
Services généraux	18 (19)	-	-	40.90 (47)	2 (2)	60.90 (68)
Gendarmerie	370 (376)	-	19.85 (23)	21.20 (30)	2 (2)	413.05 (431)
Police de sûreté	91 (97)	-	-	11.60 (14)	1 (1)	103.60 (112)
Total	495.50 (509)	24 (24)	19.85 (23)	88.50 (107)	6 (6)	633.85 (669)

2.1.2 Mouvement de l'effectif

	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Total
Engagements	1 (1)	25 (25)	-	13.80 (18)	39.80 (44)
Départs à la retraite	8 (8)	-	-	1 (1)	9 (9)
Démissions et réductions de taux d'activité	14.70 (12)	1 (1)	-	9.40 (10)	25.10 (23)
Engagements comme policiers	-	28 (28)	-	-	28 (28)

2.1.3 Formation et formation continue

Le 6 janvier 2014, 25 personnes ont commencé l'école d'aspirants de police (EAP). En cours d'année, un aspirant a dû interrompre sa formation. Au terme de leur année de formation, 24 candidat-e-s se sont présentés aux examens du brevet fédéral de policier et l'ont réussi. Le vendredi 12 décembre 2014, 19 gendarmes et 5 inspecteurs-trices ont été assermentés à la cathédrale de Fribourg.

25 aspirants, à savoir 19 aspirant-e-s pour la gendarmerie et 6 aspirant-e-s pour la police de sûreté, ont été engagés pour l'EAP 2015.

Suite à la convention signée, le 31 octobre 2013, entre les écoles d'aspirants de police de Fribourg (EAP) et de l'ERAP, à Colombier, 35 jours de formation commune ont été organisés. De plus, les aspirants des deux écoles ont passé leurs examens du brevet fédéral de policier en commun au centre de formation de la protection civile à Sugiez (FR). La collaboration entre les deux écoles sera encore renforcée en 2015.

En 2014, des formations continues ont eu lieu pour le personnel armé dans le domaine du tir, de la self-défense (MDTS) ainsi que dans celui de l'utilisation des moyens de contrainte.

En outre, le Centre de formation a organisé, en 2014, différents cours au profit des partenaires fribourgeois de la sécurité (Sapeurs-pompiers et Protection civile).

2.1.4 Cellule «relations humaines»

En 2014, le chef de la cellule a eu de nombreux contacts et entretiens avec des collaborateurs et collaboratrices (policiers ou personnel civil) pour des problèmes de santé, des difficultés relationnelles que ce soit au niveau professionnel ou privé. Dans la majorité des cas, une solution convenant aux différents intervenants a pu être trouvée. Pour certains cas difficiles, une collaboration avec le Care Management ou l'appui de l'AI a été nécessaire.

La cellule «relations humaines» et ses 6 débriefeurs ont été sollicités à plusieurs reprises pour apporter aux policiers, le soutien psychologique nécessaire à la suite de situations particulièrement tragiques.

Le chef de la cellule des relations humaines et le psychologue du travail sont responsables des cours de psychologie policière pour les aspirants de l'école de police.

Membre de différentes commissions (Violence au sein du couple – Prévention du suicide Fribourg – Harcèlement sexuel sur la place de travail et Commission cantonale des addictions), il a participé à de nombreuses séances et assemblées.

2.1.5 Psychologie du travail

En 2014, le psychologue du travail a contribué particulièrement à la sélection de nouveaux collaborateurs et collaboratrices et apprenti-e-s, de la relève des cadres et de la sélection des aspirants de police pour l'école 2015. En effet, il a conduit environ une centaine d'entretiens dans l'année écoulée.

En collaboration avec le chef de la cellule des relations humaines, il a conçu, organisé et partiellement animé les 80 heures de cours de psychologie policière au profit des aspirant-e-s de police.

De plus, il a contribué notamment aux travaux d'un groupe de projet permanent dit « recrutement romand ». Plusieurs processus de la sélection des aspirants de police ont été uniformisés et des recommandations ont été rédigées. A noter que la solution online de postulation fribourgeoise a été adoptée par les corps de police des autres cantons.

2.2 Activité de la Police cantonale

2.2.1 Affaires traitées

	2013	2014
Rapports de police établis	18 622	16 366
soit par la gendarmerie	15 490	12 755
soit par la police de sûreté	1 323	1 468
soit par les services généraux	1 809	2 143
Plaintes pénales enregistrées	10 243	10 266
soit par la gendarmerie	9 926	8 961
soit par la police de sûreté	117	137
soit par les services généraux	0	0
Réquisitions traitées	25 428	24 523
soit par la gendarmerie	22 633	21 908
soit par la police de sûreté	1 445	1 477
soit par les services généraux	1 350	1 138
Transports de détenus et prévenus	5 452	5 286
soit dans le canton	4 768	4 661
soit hors canton	684	625
Appels téléphoniques entrants	330 244	324 033
dont des appels sur un numéro d'urgence	102 479	103 037
Alarmes traitées	3 521	1 950
soit pour incendie	819	539
soit pour effraction/agression	2 702	1 411
Identifications par le CIJ :	506	586
soit par empreintes digitales	151	224
soit par ADN	199	266
soit par traces de semelles	101	96
soit par traces d'oreille	55	0
Relations par traces de semelles	237	225
Relations par ADN	219	210

	2013	2014
soit internes	27	17
soit avec d'autres cantons	192	193
Prises ADN sur la personne	1518	1394
Effacements de profils ADN	848	1069
Personnes dactyloscopiées	1291	1577

2.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2013	85	321	406
2014	58	227	285

2.2.3 Circulation et navigation

En 2014, le nombre d'accidents constatés, soit 1426 (1563 en 2013), est en diminution de 8.8 %. Le nombre de personnes blessées, soit 697 (744 en 2013), est en diminution de 6.3 % et le nombre de personnes tuées, soit 9 (11 en 2013), est en diminution de 18.18 %.

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Sarine	599	532	245	237	4	0
Singine	200	165	127	82	1	2
Gruyère	342	290	155	136	1	1
Lac	148	137	71	102	2	3
Glâne	99	96	56	49	3	1
Broye	92	117	59	50	0	2
Veveyse	83	89	31	41	0	0
Total	1 563	1 426	744	697	11	9

Sur demande de la DAEC, la Police cantonale a appuyé la campagne nationale de sécurité des ouvriers de voirie "Nous travaillons pour vous. Respectez notre sécurité !" en effectuant des contrôles de circulation et de vitesse dans les zones de chantier des routes nationales et cantonales. Cette action baptisée "SECA" s'est déroulée du 1er juin au 31 décembre 2014. 1106 conducteurs ont été dénoncés pour dépassement de la vitesse autorisée et 11 faisaient usage de leur téléphone portable sans kit mains libre. Nous avons également dénombré 11 accidents sur ces tronçons, dont deux impliquaient des conducteurs en état d'ébriété qualifiée.

	2013	2014
Saisies du permis de conduire	1 008	993
Contrôles de vitesse	4 013	3660
Fuites après accident	746	718
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	292	226
Montant des amendes d'ordre encaissé	CHF 6 425 417	CHF 6 288 614
Entreprises de transport contrôlées (depuis 2008 et conformément aux directives de l'OFROU, les chiffres à fournir concernent uniquement les heures de contrôles)	26	32
Accompagnements de transports spéciaux	428	355
Accidents de navigation	3	2
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	6	7
Engagements du groupe des plongeurs	10	14

2.2.4 Convention du lac de Neuchâtel

Le 15 août 2014, une convention intercantonale relative à l'organisation et à la gestion de la police du lac de Neuchâtel entre les cantons de NE, VD et FR est entrée en vigueur.

La police neuchâteloise ne disposait pas des ressources humaines et matérielles suffisantes pour surveiller ses eaux territoriales de manière adéquate. Les polices du lac fribourgeoises et vaudoises disposent des mêmes droits d'intervention sur l'ensemble du lac pour y assurer des missions sécuritaires. Dès lors, les policiers fribourgeois sont compétents pour contrôler les embarcations sur le lac de Neuchâtel.

La police cantonale fribourgeoise assurera cette prestation à raison d'environ 150 heures par année, soit un tiers de sa capacité de surveillance.

Depuis ce jour, la police fribourgeoise est intervenue à une reprise pour un accident à Hauterive/NE et 3 rapports dénonciation (2x équipements et 1x bateau non immatriculé, défaut RC et équipement) ont été effectués.

2.2.5 Sécurité et ordre public

Des actions permanentes ou ponctuelles sont mises sur pied dans chaque région de gendarmerie. Adaptées aux spécificités géographiques, touristiques et culturelles de chaque région, elles s'inscrivent prioritairement dans un cadre préventif, dissuasif, mais aussi répressif en cas de découverte d'infractions. Ces actions menées sur le long terme se concrétisent par une présence accrue de gendarmes en uniforme dans les lieux sensibles tels que les parcs publics, les zones piétonnes, les gares, les plages, les lieux de manifestations à grandes affluences et les établissements publics. Outre le fait que ces actions rassurent la population, elles permettent de limiter les incivilités, d'assurer l'ordre public et, à défaut, de lutter contre des trafics en tout genre, notamment celui des stupéfiants.

ACTIONS CANTONALES

« SERENADE »	<p>Présence visible et régulière des moyens de police (sécurisation publique) au centre-ville de Fribourg, Bulle, Romont, Châtel-St-Denis et Attalens, Estavayer-le-Lac, Morat, Chiètres et actions répressives coordonnées visant à:</p> <ul style="list-style-type: none">- prévenir l'apparition de trafic de stupéfiants dans les établissements publics, dans la rue, dans les parcs publics et dans les espaces propices aux rassemblements;- contrôler les interdictions de zone prononcées contre les dealers;- empêcher le développement de la mendicité;- prévenir les incivilités et les infractions, notamment les vols à la tire;- veiller à ce qu'aucun mendiant ou sans-abri ne passe la nuit dehors par de grands froids;- veiller au respect de l'ordre et de la tranquillité publique des habitants;- renforcer le sentiment de sécurité de la population. <p>8219 agents ont été engagés dans le cadre des 4134 actions menées. 258 personnes ont été dénoncées pour des délits divers et 102 pour des infractions à la loi sur les stupéfiants.</p>
«TABARRO»	<p>En fin de semaine et en soirée (principalement les vendredis et samedis soirs), présence visible dans les endroits très fréquentés (centre-ville), les établissements publics à forte affluence ainsi que sur les sites de manifestations importantes à caractère festif. 52 engagements, d'une durée totale de 513 heures, ont été effectués. 311 agents ont participé à cette action.</p>
«ANGEL» 01.12 – 31.12.2014	<p>Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible dissuasive des moyens de police, dans les lieux et les rues commerçantes du centre-ville de Fribourg, de Bulle, de Romont, de Châtel-St-Denis, d'Estavayer-le-Lac, de Morat et de Lully, afin de prévenir les infractions, notamment les vols (vols à la tire, vols à l'arraché, vols à l'étalage), et de rassurer la population. Lors des 671 efforts effectués, 1327 agents ont assuré une présence de 616 heures.</p>
«PRESENCE VISIBLE»	<p>Présence préventive et répressive des agents aux abords des routes aux heures à fort volume de circulation.</p>

ACTIONS CANTONALES

	Dans le cadre de cet effort, les 5276 agents ont assuré une présence de 1 945 heures.
«AURORE»	Le week-end, tôt le matin, sur les autoroutes, contrôles d'automobilistes de passage, susceptibles d'être sous l'effet de stupéfiants et/ou d'alcool (rentrée de fêtes). 402 agents ont effectué 184 efforts sur les autoroutes A1 et A12. 9 personnes ont été dénoncées pour des infractions à la loi sur les stupéfiants et 18 conducteurs ont été dénoncés pour des infractions LCR.
«CRIMINO»	Lutte contre les cambriolages commis à la tombée de la nuit et touchant les appartements, les villas et les commerces. Lors des 4080 effectués, 8 912 agents ont assuré une présence de 6730 heures. 652 personnes ont été contrôlées/identifiées, 183 véhicules ont été contrôlés et 15 personnes arrêtées.
«BOX DUE»	La task-force « BOX II » visait à agir contre l'évolution du phénomène tags et graffitis en ville de Fribourg, dans son agglomération, ainsi que dans le canton. Constituée de 4 agents provenant des 3 régions de gendarmerie et d'un inspecteur de la police de sûreté, elle était opérationnelle du 15 septembre au 19 décembre 2014. Durant cette période, quelque 5 rapports de dénonciation, impliquant 25 personnes, élucidant 220 cas de dommages à la propriété, tels que des tags et graffitis, pour un montant global de 121 000 fr. ont été établis. Quelques enquêtes pour dommages à la propriété sont en cours. Le montant des dégâts des enquêtes en cours reste indéterminé.

ACTIONS RÉGIONALES

Région Centre:

«OASIS» 21.01-28.05.2014	La task-force OASIS lutte contre les délits imputables aux ressortissants magrébins, en particulier au centre-ville de Fribourg. La task-force OASIS, constituée de 3 collaborateurs de la région Centre a permis, grâce à son action ciblée, tant préventive que répressive, une nette diminution du phénomène. En parallèle, un travail de contact avec les citoyens, les commerçants et l'ensemble des partenaires concernés, a été déployé par la police de proximité. Durant la période en question, 6 personnes ont été incarcérées et 14 ont été mises en arrestation provisoire. 99 rapports de dénonciation, d'enquête et d'information concernant des dommages à la propriété, des vols simples ou/et à l'étalage, vols par introduction clandestine, du recel et des infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers ont été établis. 6 rapports de dénonciation pour empêchement d'accomplir un acte officiel et 4 pour violence envers les fonctionnaires ont été établis. Durant la période 2014, 3.4 g. d'héroïne, 13.6 g de cocaïne, 53.6 g de haschisch et 10 g de Marijuana ont été séquestrés.
-----------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Région Nord:

«BATELO» 28.03 – 23.04.2014 13.10. – 07.11.2014	Suite à des vols de moteurs de bateaux, 97 passages et prises de contact avec les capitaines des ports été effectués pendant les deux périodes de l'effort. Des affiches ont également été apposées. Durant la deuxième période, les propriétaires de bateau ont été rendus attentifs à la mise en sécurité des moteurs durant l'hiver.
-------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.2.6 Stupéfiants

	2013	2014
Stupéfiants séquestrés		
haschisch (en grammes)	11 292	2 026
marijuana (en grammes)	25 191	35 082
héroïne (en grammes)	2 583	183
cocaïne (en grammes)	1 575	2 636
pastilles thaï, LSD, ecstasy	10 690	852

	2013	2014
amphétamines (en grammes)	51	249
Morts par surdose	1	1
Vols par effraction et tentatives dans des pharmacies, hôpitaux et cabinets médicaux	29	21

S'agissant de la culture de chanvre, il est souligné ce qui suit:

	2013	2014
Champs déclarés	0	1 (superficie d'env. 2 000 m ²)
Quantité de chanvre séquestré	621 plants dont : - 372 en culture indoor - 249 en culture outdoor	1455 plants dont : - 1325 en culture indoor - 130 en culture outdoor
Cultures indoor	20	30

2.3 Événements de l'année 2014

2.3.1 Affaires judiciaires particulières traitées par la police de sûreté

Dans le courant de l'année 2014, la police de sûreté a notamment procédé à des investigations importantes suite aux événements marquants suivants:

Homicide		<p>Deux tentatives d'homicides ont été traitées (dont l'une à Rossens, avec l'interpellation de l'auteur au Brésil) et un homicide (victime : femme ressortissante portugaise).</p> <p>Les investigations de l'homicide de Frasses, commis en mai 2013 ont été terminées et deux auteurs ont été dénoncés au Ministère public.</p>
Levées de corps	Canton	Interventions pour 70 morts suspectes, dans le cadre desquelles les causes ont pu être déterminées : homicide (1), morts naturelles (28), morts accidentelles (13), suicides (26).
Brigandages	Canton	<p>Le nombre de brigandages a augmenté. Plusieurs auteurs ont été interpellés (stations-service à Bulle en début d'année, stations-service à Fribourg, en fin d'année, kiosques en ville de Fribourg...).</p> <p>54 brigandages/braquages annoncés. La majeure partie des brigandages commis dans des commerces et établissements a pu être élucidée et les auteurs ont pu être arrêtés.</p>
Vols par effraction Vols	Canton et hors canton	<p>Environ 1900 vols par effraction, tentatives de vol par effraction ou d'introductions clandestines enregistrés. De plus, 490 cas de vols par effraction dans des véhicules.</p> <p>Le commissariat criminel a traité une enquête importante suite à un vol par effraction dans un stand de tir à Corminboeuf. Deux auteurs soupçonnés ont été placés en détention préventive. Ils sont liés au banditisme français. Cette affaire a également permis d'élucider différents délits connexes. Quelques armes dérobées lors du vol par effraction ont été écoulées vers la France.</p> <p>Le commissariat criminel a également traité un cambriolage où des VTT ont été dérobés pour plus d'un million de francs. Les investigations devraient permettre d'identifier le ou les auteurs.</p> <p>De nombreux cambrioleurs ont été interpellés, une multitude d'auditions et de rapports de dénonciation ont été établis.</p>
Affaires financières	Canton Villars-sur-Glâne	<p>Enquêtes sur 20 cas de « social engineering » relatif à des escroqueries visant des entreprises de la place fribourgeoise.</p> <p>Enquête sur la perte de plusieurs dizaines de millions du fonds de prévoyance ACSMS à Villars-sur-Glâne</p>

Escroquerie	Guin	Une affaire conséquente d'escroqueries à l'encontre de patients, dont l'auteur est un médecin-psychiatre qui exerçait à Guin.
Incendies	Canton	Intervention dans 53 cas d'incendies. Causes: intervention humaine (33), technique (16), naturelle (3), indéterminée (1).
Stupéfiants ROSIERE, KIM, CHACAL, PERRIER	Canton	<p>ROSIERE : interpellations de 8 trafiquants de l'Afrique de l'Ouest et de 2 mules pour du trafic international de cocaïne. La drogue était importée du Portugal et d'Espagne à destination de Fribourg. La cocaïne était ensuite coupée et revendue à des dealers de rue de Fribourg et plusieurs autres cantons suisses. Le trafic porte sur une dizaine de kilos de drogue écoulée.</p> <p>KIM : arrestations de 3 trafiquants de marijuana qui sont soupçonnés d'avoir écoulé près d'une tonne de ce produit stupéfiant. Saisie d'environ 290 000 francs.</p> <p>CHACAL : cette enquête a permis 12 arrestations, fin 2013 et début 2014, le démantèlement d'un trafic international de stupéfiants, cocaïne, marijuana et principalement ecstasy. L'enquête et la centaine d'auditions ont permis de confondre les principaux prévenus pour un trafic de plus de 60 000 ecstasy entre la Hollande et la Suisse ainsi que plusieurs dizaines de kilos de marijuana. La drogue était revendue principalement dans les cantons de Fribourg, Berne, Soleure et Genève.</p> <p>PERRIER : un trafic de cocaïne dans le milieu capverdien dont la base arrière se trouvait à Bulle a pu être mis à jour. Les principaux protagonistes, inconnus de nos services, écoulaient leur marchandise principalement dans les cantons de Vaud et de Genève. Arrestations de 4 personnes et saisie d'environ 1700 grammes de cocaïne.</p>
Pornographie Mœurs	Canton	<p>23 cas de pornographie illégale dont 4 affaires concernant des mineurs.</p> <p>360 contrôles de salons de massage.</p> <p>22 contrôles dans les cabarets.</p> <p>1010 péripatéticiennes contrôlées.</p> <p>245 prostitué(e)s recensé(e)s et 57 dénoncé(e)s.</p> <p>5 responsables de salon de massage dénoncés.</p>
Atteintes à l'intégrité sexuelle	Canton	<p>De nombreuses enquêtes consécutives à des dénonciations pour actes d'ordre sexuel (AOS) et viols ont été menées.</p> <p>87 auditions filmées ont été effectuées. Afin d'améliorer la qualité de ces auditions, 15 agents ont suivi une formation particulière (méthode NICHD).</p>
Appui enquêteur IT	Canton	<p>409 analyses de téléphones portables.</p> <p>231 analyses de supports informatiques.</p>
Prévention/image de la police		<p>Prévention par les chargés de prévention BMI:</p> <p>227 classes primaires et 175 classes au niveau des CO visitées. Participation à 131 réunions de parents, de professeurs et d'autres, 79 interventions ponctuelles. Participation au projet DDC au bénéfice de membres de la police bulgare avec déplacement en Bulgarie.</p> <p>Raid Aventure 2014: participation pour la troisième fois consécutive à ce projet de la police lausannoise en collaboration avec la Fondation CAP. Durant 24 heures, 2 inspecteurs de la BMI, accompagnent 5 adolescents, ayant connu quelques difficultés, sur un parcours pédestre parsemé de postes réflexifs et actifs. Expérience très enrichissante au niveau des échanges entre policiers et jeunes.</p>

2.3.2 AIR 14

Du 30 août au 7 septembre 2014, l'aérodrome de Payerne a accueilli le meeting aérien qui marquait les 100 ans des Forces aériennes, les 50 ans de la Patrouille Suisse et les 25 ans du PC-7 TEAM. Cette manifestation a attiré un total d'environ 395 000 visiteurs.

Cette manifestation a nécessité un important effort de planification (environ 350 heures). Afin d'assurer la sécurité publique, une structure de conduite ad hoc a été mise sur pied et une force inter cantonale (FR-VD) a été déployée. Au total, les 130 policiers engagés ont effectués 4355 heures.

2.3.3 Tour de Romandie

Le 3 mai 2014, la 4^e étape du Tour de Romandie 2014, avec départ et arrivée à Fribourg, s'est déroulée sur une boucle de 30 km parcourue à 6 reprises par les coureurs. Elle a empruntée les routes des districts de la Sarine et de la Singine. Au total, 87 agents ont effectué 786 heures.

2.3.4 Inauguration du Pont de la Poya

Les 10,11 et 12 octobre 2014, se sont déroulées l'inauguration, la journée porte ouverte et l'ouverture du Pont de la Poya. Cette manifestation a attiré environ 50 000 visiteurs. Au total, les 29 agents ont effectué 303 heures.

2.3.5 Actions de prévention

01.01 - 31.12	La ceinture pour la vie	Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité. 3831 (3653) AO/DR ont été délivrés.
01.01 - 31.12	TECO	Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant. 2382 (2592) automobilistes ont été dénoncés. Effort soutenu.
01.01 - 31.12	Action deux-roues – contrôles radar	Contrôles de vitesse ciblés sur les routes régulièrement fréquentées par les motards, avec poste d'interception. 232 (194) motocyclistes en infraction. Action saisonnière.
25.08 - 05.09	Rentrée scolaire	Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers - 605 (666) conducteurs ont dépassé la vitesse autorisée. Des contrôles axés sur le non-port de la ceinture de sécurité complétaient cette action - 24 (99) adultes et enfants ne faisaient pas usage de la ceinture. En 2015 cette action sera conduite à trois reprises (après les vacances de Noël, de Pâques et d'été).
13.11	Journée de la lumière	Le BPA (Bureau de prévention des accidents) en collaboration avec les polices cantonales et municipales de Suisse, le Fonds de sécurité routière et le groupe de travail "Sécurité par la visibilité", ont mis sur pied une journée de sensibilisation pour rappeler l'importance de la visibilité dans le trafic routier. L'action «Éclairage» débutait par cette campagne suisse. 1 048 (527) flyers ont été distribués. 42 (55) conducteurs ont été dénoncés et 645 (571) fiches techniques ont été délivrées.
14.11 - 28.11	Action «LUX» SEE YOU - Sois visible	

2.4 Domaines particuliers

2.4.1 Gens du voyage

Dans le courant de l'année 2014, l'intervention de la gendarmerie a été sollicitée à 19 (33) reprises lors de l'arrivée des gens du voyage sur le territoire fribourgeois avec 256 (486) caravanes. Ces personnes sont demeurées 128 (116) jours dans le canton. En l'absence de terrain réservé à l'accueil des gens du voyage, il est chaque fois procédé, pour déterminer le lieu et la durée du séjour, à une négociation entre les intéressés, les autorités (communales et/ou préfectorales) et, le cas échéant, le propriétaire des lieux. Ces négociations sont menées, en principe, par un officier de police judiciaire. En 2013, le canton a signé une convention avec la Confédération pour aménager une aire multifonctionnelle sur l'A12, à la Joux-des-Ponts, Sâles, qui pourra accueillir les gens du voyage. En automne 2014, la mise à l'enquête publique a été publiée. Cette aire multifonctionnelle devrait être prête d'ici fin 2016.

2.4.2 Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 27 (28) services de protection rapprochée en 2014, pour 41 personnes, dont 24 représentants des autorités fédérales et 17 personnalités étrangères en visite en Suisse.

2.4.3 Refoulement à l'étranger

En 2014, les agents de la Police cantonale ont procédé à 9 (21) reprises à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. Actuellement, 25 gendarmes, dont 6 femmes, sont formés pour accomplir ce genre de mission.

2.4.4 Maintien de l'ordre

En plus de leur activité ordinaire, les gendarmes sont, jusqu'à l'âge de 40 ans, incorporés à la compagnie de maintien de l'ordre. Cette limite d'âge fluctue en fonction des effectifs. Elle n'est, en général, pas applicable pour les cadres.

Afin d'être à même de faire face à des manifestations de grande envergure et de garantir une même doctrine d'engagement et de formation, les polices romandes, avec le Tessin, ont formé un groupement de maintien de l'ordre, connu sous l'abréviation GMO (Groupement romand de maintien de l'ordre).

Durant l'année, 803 (1015) agents ont été engagés à 20 (23) reprises pour des opérations de maintien de l'ordre qui se sont déroulées dans le canton, dont 17 (18) matchs de hockey sur glace pour le HC-Gottéron, 2 (2) matchs de football, 1 fois lors de la manifestation du CCIS (3 manifestations diverses en 2013). Pour ces événements, les agents totalisent 4692 (6490) heures d'engagement. Dans le cadre des manifestations sportives, 17 (11) interdictions de stades et 10 (104) interdictions de périmètres ont été prononcées.

Sous l'égide du GMO, 45 (17) agents ont été engagés, Berne, dans le cadre d'une manifestation en marge du WEF 2014 (World Economic Forum), à Montreux, lors de la conférence internationale sur la Syrie et à Bâle, dans le cadre de la conférence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Au total, ils totalisent 1440 (266) heures d'engagement.

2.4.5 Chiens de police

	2013	2014
Nombre de chiens	18	18
Nombre d'engagements	793	665
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	52	38
dont des perquisitions par des spécialistes drogue	70	86
dont des recherches de personnes	32	0
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	9	5

A 36 reprises, lors d'intervention (pistes – recherche d'objets – fouille de bâtiments – travail de défense) et à 70 reprises lors de recherche de drogue, l'engagement des chiens s'est révélé positif.

Lors de ces engagements, 844,5 g de haschich, 2741 g d'héroïne, 59,8 g de cocaïne, 1211 g de cannabis, 20 pièces d'extasy ainsi que 9180 francs ont été séquestrés.

2.4.6 Education routière

Le secteur de l'éducation routière a notamment eu, au cours de l'année 2014, les activités suivantes:

	2013	2014
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1276	1336
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1386	1229
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	468	518
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1233	1164
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	9	6

2.4.7 Secteur communication et prévention

2.4.7.1 Activités

En 2014, le secteur communication et prévention a conduit les activités médiatiques suivantes:

909 (2013: 628)	communiqués de presse
12 (13)	conférences de presse et points presse
908 (600)	demandes de journalistes
12 (43)	messages SMS d'alerte à la presse sur des événements en cours

Par ailleurs, 179 187 visites sur le site Internet ont été recensées, soit 491 par jour en moyenne.

Des activités de relations publiques ont été réalisées sous la forme de stands dans l'ensemble du canton. Plus particulièrement, le secteur communication et prévention a contribué aux manifestations suivantes:

03.05	Stand au village du Tour de Romandie à Fribourg
20.09	Stand au village de la mobilité à Fribourg (semaine de la mobilité)
24 – 26.10	Stand à la foire ÜBEX à Überstorf

2.4.7.2 Evénements particuliers

2.4.7.2.1 Conférences de presse et points presse

La police a convié les journalistes à 12 (13) reprises en 2014. La remise de l'arme aux aspirants de l'école de police (janvier), l'introduction de vélos électriques à la police de proximité (avril), de nouvelles fresques dans les parloirs du poste de police de Fribourg (juin), la nouvelle convention intercantonale pour la gestion de la police du lac de Neuchâtel (septembre), un exercice d'intervention d'urgence sur le pont de la Poya (octobre) ou encore l'inauguration du nouveau laboratoire du Commissariat d'identification judiciaire (octobre) ont notamment intéressé les médias. Parmi les autres conférences de presse organisées, on peut encore citer celles concernant les statistiques de la circulation, la criminalité et l'ordre public (mars) ou encore la traversée du lac de Morat (juillet).

2.4.7.2.2 Campagnes de sécurité routière

Diverses campagnes de sécurité routière ont été menées durant l'année 2014. Conduites par la gendarmerie, le secteur communication et prévention y a contribué en publiant plusieurs communiqués de presse et en relayant ces informations sur les réseaux sociaux. Les principaux thèmes traités ont été : les rentrées scolaires (contrôles accrus aux abords des écoles), la sécurité des cantonniers (campagne menée en collaboration avec la DAEC), l'équipement des piétons et cyclistes (campagne see you – sois visible) ainsi que l'éclairage des véhicules.

2.4.7.2.3 Campagnes de prévention de la criminalité

Les cambriolages étant toujours nombreux, deux campagnes de prévention ont été menées en collaboration avec les autres cantons latins. La première s'est déroulée durant le mois de juillet et la seconde en novembre. Des messages de prévention ont été diffusés par le biais d'affiches et de flyers ainsi que par voie de presse.

Durant la période des fêtes de fin d'année, une campagne visant à prévenir les vols a été menée dans les zones commerçantes du canton. Elle s'est concrétisée par une présence renforcée d'agents en uniforme et la distribution d'affiches.

De plus, depuis août 2014, une quinzaine de visites de sécurité (conseils de prévention en matière de cambriolage) a été effectuée chez des particuliers.

2.4.7.2.4 Médias sociaux

Une présence de la Police cantonale a été lancée sur divers réseaux sociaux par le secteur communication et prévention: Facebook (15.10.-31.12.2014: 1875 mentions j'aime, 39 publications), Google+ (03.11.-31.12.2014: 4142 consultations, 28 abonnés), Twitter (30.10.-31.12.2014: 134 tweets, 174 abonnés), YouTube (6664 vues, 34 abonnés) et Issuu (23.12.-31.12.2014: 16 publications).

2.4.7.2.5 Evénements de relations publiques

La Police cantonale a organisé plusieurs visites de ses différents sites. Sur l'année, elle a ainsi accueilli près de quarante groupes. De plus, durant l'été, 18 (20) passeports-vacances ont été organisés dans les régions Nord, Centre et Sud. Les agents ont par ailleurs assuré l'animation d'une vingtaine de conférences sur divers thèmes en lien avec la sécurité et la prévention.

2.4.8 Bureau des armes et explosifs (BAE)

2.4.8.1 Activité

L'activité du BAE pour l'année 2014 a été, entre autres, la suivante:

	2013	2014
Permis d'acquisition d'armes (civil)	739	692
Permis d'acquisition d'armes militaires (mise en prêt et reprise de l'arme lors du départ de l'armée)	196	205
Auditions en relation avec les permis d'achat d'armes	84	68
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	16	10
Permis de port d'armes	36	46
Carte européenne d'armes à feu	64	175
Mention dans carte européenne d'armes à feu	53	35
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	28	15
Contrôle armureries	2	2
Contrôle collectionneurs d'armes automatiques	9	0
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosibles & feux d'artifices cat. 4	9	37
Permis d'acquisition de matières explosives	14	19
Contrôles d'entrepôts de matières explosibles (utilisateurs)	3	7
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques cat. 2 et 3 (<i>fêtes de fin d'année</i>)	101 (11)	68 (9)
Autorisations d'acquisition et mise à feu d'engins pyrotechniques cat. 4	0	89
Saisies d'armes (nombre de cas)	299	281
Enquêtes	256	221
Préavis pour mesures administratives	21	20
Renonciation volontaire à la reprise de l'arme dans le cadre d'une enquête administrative	49	24
Restitution d'objets ou/et d'armes aux propriétaires	47	53
Restitution d'armes d'ordonnance à la BLA Grolley	19	6
Destruction d'armes	986	805
Reprise d'armes auprès de tiers pour destruction	223	276
Reprise de munitions auprès de tiers pour destruction (en kilogrammes)	env. 350	env.300
Reprise d'explosifs à des fins de destruction (en kilogrammes)	115	170
Reprise de détonateurs à des fins de destruction (en pièces)	1700	150
Déclaration d'armes à feu acquises antérieurement au sens de l'art. 42 LArm	17	68

Le BAE a procédé à l'octroi d'un nombre important de permis d'acquisition d'armes à feu. Dans le cadre de l'examen des demandes, de nombreuses auditions de requérants ont été effectuées par le BAE. A la suite de ces auditions, des requêtes ont dû être refusées notamment en raison de problèmes de santé ou de dossiers de police défavorables.

De nombreuses modifications des cartes européennes d'armes à feu (ajout de nouvelles armes) ont été effectuées. De plus, le BAE a procédé aux premiers renouvellements de ces cartes, introduites en 2009, dont la validité est de cinq ans.

En relation avec les affaires de violences domestiques et les autres affaires où des armes furent séquestrées, le BAE est tenu d'effectuer des enquêtes administratives, conformément à l'article 31 de la loi sur les armes. Il appartient, en effet, à ce dernier de décider, à l'issue de l'enquête, si une arme est restituée à son propriétaire ou non.

De nombreux citoyens se sont séparés de leurs armes à feu et de leurs munitions. Parmi ces objets se trouvaient également des vieux explosifs et des feux d'artifice; la destruction de ces produits a occupé de manière importante le BAE.

2.4.8.2 Evénements particuliers

Dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur les explosifs, l'acquisition et la mise à feu de feux d'artifice de la catégorie 4 sont soumises à autorisation depuis le 1^{er} janvier 2014. A cet effet, un nouveau système d'autorisation a été mis en place par le BAE. L'autorisation est approuvée par les préfectures et les communes concernées et octroyée par le BAE. La procédure d'octroi des autorisations a fait ses preuves et a été saluée de manière positive par les partenaires.

2.4.9 Bureau des entreprises de sécurité

En 2014, ont été délivrées:

- > 106 (116) autorisations d'engager du personnel
- > 133 (92) autorisations d'exercer
- > 3 (2) autorisations d'exploiter
- > 13 (8) autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les établissements publics
- > 15 autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les commerces.

On compte actuellement 16 (15) entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

2.5 Logistique

2.5.1 Informatique et télécommunications

Au cours de l'année 2014, en matière d'informatique et de télécommunications, l'accent principal a été mis sur les objets suivants:

- > POLYCOM: finalisation des procédures de demandes de permis de construire et des constructions de sites, installation des équipements POLYCOM dans les véhicules de service, des terminaux dans les centrales d'engagement (police – 144), équipement et formation des utilisateurs, mise en production
- > POLYCOM – GPS : analyse, acquisition et équipement de 55 véhicules de service, réalisation de l'interface téléguidage avec SAGA
- > redondance infrastructure informatique ACC (abri cantonal) : appel d'offre, adjudication, acquisition et installation des diverses infrastructures (climatisation des locaux, courant fort, câblage informatique, mobilier, système d'accès, alarmes et surveillance vidéo)
- > tableau de bord – datawarehouse (phase 1) : étude, analyse, développement et mise en production
- > tablette pc Win 8 : équipement des officiers et sous-officiers supérieurs
- > remplacement de 100 ordinateurs fixes
- > système central d'information Zephyr - Migration des interfaces ROI en Web Service de la confédération : étude, analyse, développement et mise en production

- > HIP plateforme des armes : étude, analyse et développement de l'application d'extraction, de transfert des données et interrogation
- > véhicule TeddyK – migration applicative : analyse, installation et mise en production
- > maintenance et exploitation des systèmes informatiques de la Police cantonale et de l'ACC
- > maintenance et exploitation du réseau radio analogique (équipements radio dans les véhicules d'intervention, radios portables, 10 sites/antennes) jusqu'en mai. Dès juin, maintenance et exploitation du réseau POYLCOM (27 sites – antennes).

2.5.2 Véhicules

Exploitation et gestion du parc des véhicules de la Police cantonale, soit:

	2013	2014
Voitures	223	225
Motos	10	10
Bateaux	5	5

Cette année fût marquée par l'introduction de nouvelles voitures hybrides de marque Toyota Auris pour la Pol Prox. Egalement dans cette optique, 7 nouveaux vélos électriques de marque Scott et Stromer ont été mis en fonction.

2.5.3 Intendance

Dans le cadre de l'entretien des 46 bâtiments occupés par les services, plus de 1000 interventions diverses (rafraîchissement, entretien, peinture, sol, panne, etc.) ont été effectuées. Vingt (32) déménagements ou mutations internes, 54 (55) projets de moyenne à grande importance ont été réalisés et 40 bons de travaux demandé aux artisans de l'Etat. Principaux projets:

- > projet du commandement (MAD 3) suite à l'acceptation par le peuple de ce projet
- > travaux de rénovation du poste de Charmey
- > travaux de rénovation du poste de Guin
- > construction du bâtiment de la rte de l'Europe (Tribunal – Office poursuites – Justice de paix – Police) et inauguration
- > déménagement du poste de police de Bulle (Château) vers ses nouveaux locaux, durant une semaine
- > réaménagement des salles de rapport de la région Centre
- > assainissement des bureaux des amendes d'ordres
- > assainissement de la BAAC, à la police de sûreté
- > assainissement du contrôle d'accès des principaux postes de police par des biométries
- > assainissement et inauguration du garage de la police
- > gestions de 25 divers petits à moyens chantiers répartis sur l'ensemble du territoire
- > travaux de réaménagement du poste de Châtel-St-Denis
- > déménagement du poste de la gare de Fribourg, vers ses nouvelles surfaces
- > assainissement des locaux de la police du lac
- > assainissement des bureaux du cdmt de la police de la circulation
- > réorganisation des bureaux du cdmt de la gendarmerie
- > concept multifonction pour l'ensemble de la police cantonale terminée (62 machines)
- > étude et demande de crédit d'engagement pour modifications sprinkler et adduction eau potable CIG Centre
- > création de nouvelles places de travail à la Comm
- > suite à l'entrée ES Polycom, 350 armoires pour les agents ont été livrées dans les unités de police mobile
- > installation d'un nouveau groupe de secours et ACS au CIG Nord.

2.5.4 Habillement, équipement et armement (HEA)

Le secteur habillement, équipement et armement est responsable de la gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale. Il se charge également de l'équipement de base des aspirants de l'école de police.

Pour l'année 2014, les réalisations suivantes sont à relever :

- > collaboration avec le groupe UNIMATOS pour l'appel d'offres de l'uniforme RT
- > acquisition de gilets pare-balles personnels pour la police de sûreté
- > acquisition de combinaisons ignifuges (GMO) pour les ELI
- > acquisition de casques de protection pour les véhicules d'intervention
- > acquisition d'un nouvel uniforme pour la fanfare de la Police cantonale
- > acquisition de nouveaux appareils de photo pour le corps et l'EAP.

2.5.5 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi 19 362 factures (22 027 en 2013) sur la base de l'ordonnance du 22 décembre 2009 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un montant total de 5 230 740 francs (4 551 171 francs en 2013) a été facturé.

3 Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)

Chef de service: Jean-Denis Chavaillaz

3.1 Protection de la population

3.1.1 Activités courantes

Dans le cadre de la collaboration avec les instances fédérales, le chef de la protection de la population a participé aux séances mises sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL), la Région territoriale 1 et la Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité.

Le chef de la protection de la population a poursuivi son activité de président de la Conférence latine des responsables de la protection de la population (CLAPP), subordonnée à la Conférence latine des chefs de service de la sécurité civile et militaire (CLSCM).

Avec le canton de Vaud et l'armée, la protection de la population, en intégrant ses partenaires, a finalisé les travaux de planification, débutés en 2012, en vue d'assurer la sécurité au sol du meeting aérien "AIR 14 PAYERNE".

La rédaction de l'ordonnance sur l'information, telle que prévue dans la LProtPop, a été finalisée par l'établissement d'un avant-projet "Ordonnance sur la communication en cas d'événement extraordinaire". Après la mise en consultation début 2015, le Conseil d'Etat devrait pouvoir la mettre en vigueur dans le courant 2015.

Dans le cadre du projet "Protection des infrastructures critiques", initié par l'OFPP, les travaux de recensement des infrastructures critiques, débutés en 2013, se sont poursuivis. Une base de données des infrastructures critiques fribourgeoises a pu être remise à l'OFPP.

Dans le cadre du projet POLYCOM, la protection de la population a organisé la formation, mis en place le programme d'e-learning et accompagné les partenaires dans la définition de leur tactique d'engagement. Elle a également établi un ordre général, validé par l'OCC et s'adressant à tous les partenaires.

En étroite collaboration avec la police cantonale, les travaux de mise à niveau des infrastructures de l'ACC, notamment en matière d'informatique et de sécurité (électrique, intrusion, feu...) débutés en 2013, se sont terminés. La protection de la population a également effectué les travaux nécessaires à la réception de POLYCOM et de GSM dans l'ouvrage. Une inauguration officielle de la nouvelle infrastructure aura lieu en 2015.

Le 4 avril 2014, un exercice de gestion de crise a été conduit par la protection de la population au profit de l'Ecole d'Ingénieurs et d'Architectes de Fribourg. Il a permis d'exercer la cellule de crise de cette école par le biais d'une situation extraordinaire.

Le 25 septembre 2014, l'expérience, commencée en 2013, de rassembler les chargés de communication de l'OCC, de l'Etat et des entreprises avec lesquelles la protection de la population collabore étroitement, a été réitérée. Pour tous les participants, les échanges ont été jugés importants et les enseignements nombreux.

Comme Groupe E assure l'approvisionnement électrique des cantons de Neuchâtel et de Fribourg, le 17 octobre 2014, pour la première fois, une rencontre a été organisée entre Groupe E, la protection de la population des deux cantons, afin de clarifier la répartition des compétences et la collaboration en cas de pénurie électrique.

Alors que cela se fait déjà depuis plusieurs années entre le CEA et la protection de la population, cette rencontre bisannuelle a été élargie au CASU 144. Cela a permis notamment de mettre à niveau les connaissances, de clarifier les procédures d'alarme et la collaboration en cas d'événement extraordinaire.

Tant dans le groupe technique que dans le COPIL, la protection de la population a été intégrée dans le projet eKom de l'OFPP, destiné à mettre à disposition de la population des moyens pour s'informer et se préparer à des événements extraordinaires.

A la suite de la migration du CEA vers la nouvelle version de leur outil d'aide à l'engagement SAGA, le système de mobilisation téléphonique de la protection de la population GAFRI a également été migré vers une nouvelle version. On en a profité pour changer les serveurs qui dataient d'environ 10 ans.

3.1.2 Organe cantonal de conduite

L'Organe cantonal de conduite (OCC) s'est réuni 6 fois durant l'année 2014 dans le cadre de séances ordinaires. Le nouveau chef de la protection civile a intégré l'OCC dès le 1^{er} août 2014.

L'OCC a été exercé durant les 3 semaines qu'a duré l'exercice fédéral du Réseau national de sécurité (ERNS14). Sur le thème d'une pénurie d'approvisionnement électrique, aggravée par une pandémie, l'OCC s'est exercé pendant 5 jours au total. Les enseignements de cet exercice seront intégrés dans la mise à jour des deux plans d'engagement ad hoc existants.

Les spécialistes OCC ont été conviés au rapport annuel le vendredi 9 mai 2014, où ils ont été informés sur les nouveautés au sein de la protection de la population. De plus, ils ont été invités à suivre les modules de formation fixés dans leur écolage en fonction des formations déjà suivies. Cette formation a été dispensée par les instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) pendant une semaine à l'Institut agricole de Grangeneuve, avec comme effort principal le module "visualisation". Des spécialistes en provenance d'autres cantons latins ont également pu suivre ces modules de formation organisés par le canton de Fribourg.

La protection de la population a poursuivi la formation continue de la cellule de renseignement OCC à l'occasion de cours destinés aux officiers de renseignement et aux aides de commandement OCC. Ces formations orientées sur l'engagement en vue du meeting AIR14 ont également été suivies par les aides de commandement vaudois et les agents de renseignement des polices cantonales fribourgeoise et vaudoise.

3.1.3 Organes communaux de conduite

En 2014, 74 journées de formation ont été proposées aux organes communaux de conduite (ORCOC), dont 6 ont été dispensées, que ce soit de la formation de base, de la formation continue ou des formations techniques (outils ou spécifiques à des fonctions).

Un séminaire d'une journée destiné aux chefs ORCOC a été organisé le 21 mars 2014. Les thèmes abordés durant le séminaire ont été « l'évaluation opérationnelle des ORCOC » et le recensement des moyens à disposition des ORCOC. Ces thèmes ont fait l'objet de présentations et discussions de groupe.

Le rapport annuel des chefs des organes communaux de conduite s'est tenu à Pringy le 5 décembre 2014. Il a permis de réunir tous les chefs en dehors des cycles de formation.

A la demande du Conseil intercommunal de l'ORCOC Trême, un exercice a été conçu et conduit afin de tester le fonctionnement de l'ORCOC dans le cadre d'une planification liée à un danger de crue.

3.1.4 Plans d'engagement

Le plan d'engagement « Epizooties », mis à jour en 2013, afin de couvrir non seulement la grippe aviaire, mais toutes les épizooties hautement contagieuses, ainsi que le plan d'engagement "crues" ont été présentés au Conseil d'Etat en août 2014, traduits et mis en ligne sur internet.

Sur mandat de l'OCC, la protection de la population a établi un plan-pilote d'intervention OPAM pour le site de Multigas à Domdidier. Ce plan, qui est un complément au plan d'intervention édité par l'entreprise et destiné aux sapeurs-pompiers, servira aux autres feux bleus.

Comme concrétisation du plan d'engagement "Rupture d'approvisionnement électrique", la protection de la population, en intégrant les gestionnaires de réseaux de distribution du canton (Groupe E, Gruyère Energie, EW Jaun et IB Murten), a débuté les travaux visant à établir des plans de délestage. Ceux-ci, en prévision de la quantité d'énergie électrique disponible, doivent permettre un approvisionnement équitable de la population, tout en garantissant le maintien des prestations des entreprises vitales.

Sous la coordination générale de l'OCC, la protection de la population a établi le plan d'engagement "Vagues de chaleur" qui couvre les événements de type "sécheresse" ou "canicule".

3.1.5 Evénements particuliers

Du 30 août au 7 septembre 2014 a eu lieu le meeting aérien AIR14. La protection de la population et certains membres de l'OCC y ont été intégrés pendant plus de deux semaines, notamment dans la conduite sécuritaire et l'information.

3.2 Protection civile

3.2.1 Activités courantes

3.2.1.1 Administration et informatique

La convocation aux différents services, la gestion des services et la communication des jours accomplis au secteur de la taxe d'exemption ont été effectuées au moyen du système informatique OM. Ces opérations se sont déroulées à entière satisfaction.

Le canton de Fribourg est représenté dans le groupe de travail fédéral PISA-Protection civile et il fait partie des quelques cantons pilotes désignés pour la phase test. L'objectif du groupe de travail est de mettre en place un système, identique dans tous les cantons, qui permettra de tenir les contrôles de la protection civile au moyen du système informatique PISA dès 2015.

3.2.2 Demandes de dispenses

Le nombre de demandes de dispenses, malgré les courtes périodes de service et la diminution des effectifs réglementaires induite par la nouvelle organisation de la protection civile, reste très élevé. Il en découle une charge administrative importante. L'organisation interne du secteur de la protection civile a cependant permis le règlement rapide de toutes les demandes.

3.2.3 Affaires disciplinaires

Défaillants aux cours de protection civile	40 (46)
Renonciations après enquête pénale préliminaire	18 (18)
Avertissements (cas de peu de gravité)	2 (1)
Dénonciation pour infraction à la LF	20 (5)
Sanctions/décisions	14 (22)
Procédures encore pendantes le 31 décembre 2014	6 (0)

Aucune des ordonnances pénales rendues n'a fait l'objet d'une opposition.

3.2.4 Instruction

Le personnel d'instruction, administratif et technique exerçant son activité au centre d'instruction cantonal de Sugiez porte en 2014 sur 6,1 EP (inchangé par rapport à 2013).

Écoles de formation de base (EFB)

Neuf (9) écoles de formation de base de 2 semaines ont été organisées au centre d'instruction de Sugiez.

Fonction enseignée

Préposé à l'assistance	15 (17)
Pionnier	57 (60)
Collaborateur EM	15 (24)
Préposé constructions	15 (12)
Préposé matériel	8 (12)
Cuisiniers	3 (4)
Total	130 (132)

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

En application de la convention intercantonale en matière d'instruction (cantons romands + partie romande du canton de Berne), des cours de cadres et spécialistes ont eu lieu au centre d'instruction de Sugiez et dans les centres d'instruction d'autres cantons, à savoir Grône (VS), Spiez (BE, d), Köniz (BE, d), Couvet (NE), Aarwangen (BE,d), Sugiez (FR) et Bernex (GE).

Fonction	Participants fribourgeois	Participants d'autres cantons	Total	Centre d'instruction
Chef de section appui	4		4	Couvet
Chef de groupe appui	14		14	Bernex, Couvet, Spiez, Gollion
Chef de groupe assistance	3	17	20	Sugiez, Bernex, Aarwangen
Chef d'élément logistique	0		0	Spiez, Grône
Préposé aux constructions	0	3	3	Sugiez
Préposé au matériel	3	3	6	Grône, Sugiez
Spécialiste PBC	4	7	11	Sugiez
Comptable	3	3	6	Sugiez
Chauffeur	15		15	Sugiez
Spécialiste aide cdmt OCC	0		0	Sugiez
Cours de la Confédération	11		11	Schwarzenburg
Cours pour personnel d'instruction	3		3	Schwarzenburg
Total	60	33	93	

Le centre de Sugiez a enregistré en 2014 une occupation de 4886 (5608) journées, dont 1682 par des organisations partenaires ou privées.

3.2.5 Organisation

Le rapport des commandants a réuni, en décembre durant une journée, l'état-major cantonal de la protection civile, les commandants et commandants remplaçants de la compagnie état-major nouvellement formée et des trois compagnies d'intervention. Il s'agissait de faire le bilan des activités de l'année écoulée et d'ordonner les commandants de compagnie pour l'exécution des missions d'utilité publique 2015.

Recrutement 2014

	Centre de recrutement Lausanne (f)	Centre de recrutement Sumiswald (d)	Total
Collaborateurs EM	12	12	24
Préposés à l'assistance	56	23	79
Pionniers	64	36	100
Prépose constructions	16	6	22
Préposé matériel	9	5	14
Cuisinier	4	2	6
Total	161	84	245

Cours de répétition

176 (244) cours de répétition représentant 5080 (6673) jours/homme ont été accomplis en 2014. La matière a porté sur l'entretien périodique des installations, les travaux pratiques en faveur de la collectivité et l'appui dans le cadre d'exercices ou d'engagements en faveur de partenaires ORCAF.

Malgré la courte durée des cours de répétition, un grand nombre de demandes de dispense a été sollicité. Celles-ci ont été traitées selon la procédure appliquée par le SPPAM pour les demandes de dispense présentées par les astreints au service militaire. Sur les 2287 (3835) convocations établies, 452 (541) demandes de dispenses ont été accordées et 44 refusées. 13 astreints n'ont pas accompli leur service pour des raisons médicales alors que 58 astreints ne sont pas entrés en service.

3.2.6 Constructions et matériel

Contrôle périodique des constructions

Sur la base des pièces justificatives fournies, des communes ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement de certaines prestations dans le domaine de l'entretien des constructions.

Durant l'année 2014 les constructions suivantes ont fait l'objet d'un contrôle périodique :

Construction	Type	Résultat
Düdingen	BSA II	En état de fonctionnement
Charmey	PCIII / Po att II	En état de fonctionnement
Semsaies	PCII réd / Po att II*	En état de fonctionnement
Romont	PC II / Po att II*	En état de fonctionnement

Sirènes

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 4 sirènes sur un total de 261 dont 178 téléc commandées et 83 déclenchements manuels ont présenté des défauts qui ont été réparés dans les meilleurs délais.

Constructions

Abris privés	
Constructions projetées en 2014	94
Total des places protégées	5550
Dans des abris obligatoires	4400
Dans 15 abris privés communs	1150
Constructions réalisées en 2014	67
Total des places protégées	3683
Dans des abris obligatoires	2394
Dans 25 abris privés communs	1289
Dossiers en cours :	372
Contributions de remplacement destinées à la construction de places protégées	3193

Abris privés	
Contributions de remplacement perçues	2 217 620 francs
Abris publics	
Projets approuvés en 2014	2
Places protégées	244
Projets terminés	3
Places protégées	652

La Confédération a versé 179 900 francs de subventions d'entretien pour 45 constructions protégées.

3.2.7 Evénements particuliers

3.2.7.1 Intervention dans le cadre du capricorne asiatique

Dans le cadre de la lutte contre le capricorne asiatique, à la demande du service phytosanitaire cantonal, des astreints de la protection civile ont été convoqués.

Il s'agissait d'aider les professionnels, après l'abattage des arbres à ramasser les branches et à passer le tout dans la broyeuse. Une partie du travail consistait également au contrôle des arbres encore sur pied dans les zones focales en compagnie des spécialistes.

3.3 Administration militaire

3.3.1 Activités courantes

3.3.1.1 Promotions d'officiers

99 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus en 2014 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit neuf colonels, six lieutenants-colonels, quinze majors, neuf capitaines, vingt-neuf premiers-lieutenants et trente-et-un lieutenants.

3.3.1.2 Services d'instruction des formations

En 2014, 871 demandes ont abouti à 774 déplacements de service (88.8 %) ainsi qu'à 97 refus (11.2 %).

Les motifs des demandes de déplacements de service accordées sont les suivants :

Apprentissage	5.0 %
Etudes	41.5 %
Professionnel	27.4 %
Perfectionnement professionnel	10.3 %
Séjour à l'étranger	5.8 %
Raison médicale	3.8 %
Autres raisons	6.2 %

3.3.1.3 Tir hors service

Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commission	Démission au 31.12.2014	Nomination au 01.01.2015
1 FR Sarine	M. Julien Meuwly	Stgm chef Yoan Tomasin

Participation aux exercices fédéraux

Année	Tir au fusil à 300m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire	Tir en campagne	Programme fédéral	Tir en campagne
2014	7068	5222	828	1786
2013	7315	5288	816	1783
2012	7538	5422	804	1820

Nombre de jeunes tireurs

2014 527

2013 498

2012 552

Dispenses de tirs obligatoires

2014 23

2013 20

3.3.1.4 Affaires disciplinaires et pénales

576 enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 485 décisions disciplinaires.

3 recours contre ces décisions ont été traités par la Direction de la sécurité et de la justice. Ceux-ci ont été rejetés.

11 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut à la journée d'information, 4 pour un deuxième défaut et 1 pour un troisième défaut.

67 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 14 pour un deuxième défaut, 11 pour un troisième défaut et 7 pour un quatrième défaut. 3 conscrits ont été déférés à la justice militaire pour un cinquième défaut.

3.3.1.5 Activités de recrutement

Journées d'information

30 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1996 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la commandante d'arrondissement.

La planification des périodes d'écoles de recrues des 1094 conscrits de langue française et des 407 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante :

Conscrits francophones de la classe d'âge 1996			
Année	Printemps	Eté	Automne
2015	3.0 %	4.3 %	9.2 %
2016	7.9 %	35.7 %	Pas proposé (DEVA)
2017	21.2 %	15.5 %	Pas proposé (DEVA)
2018	0.6 %	2.6 %	Pas proposé (DEVA)

Conscrits alémaniques de la classe d'âge 1996			
Année	Printemps	Eté	Automne
2015	1.7 %	5.7 %	7.8 %
2016	11.0 %	48.2 %	Pas proposé (DEVA)
2017	10.3 %	14.8 %	Pas proposé (DEVA)
2018	0 %	0.5 %	Pas proposé (DEVA)

Organisation du recrutement

En 2014, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes :

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	1462	489
Aptes au service militaire	866 (59.2 %) dont 106 service long	320 (65.4 %) dont 66 service long
Aptes au service PCi	163 (11.2 %)	66 (13.5 %)
Inaptes au service	298 (20.4 %)	62 (12.7 %)
Inaptes au service in abs	65 (4.4 %)	21 (4.3 %)
Ajournés au recrutement compl.	56 (3.8 %)	19 (3.9 %)
Ajournés d'une année	10 (0.7 %)	1 (0.2 %)
Ajournés de deux ans	4 (0.3 %)	0 (0 %)

Service sans arme

Deux demandes pour un service sans arme ont été présentées. Celles-ci ont été acceptées.

3.3.1.6 Libération de service

686 militaires des classes d'âge 1980 (solde), 1981, 1982, 1983 et 1984 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31.12.2014. Les inspections de libération ont eu lieu sur deux jours à la caserne de La Poya à Fribourg.

En application des articles 11 et 12 de l'Ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir un permis d'acquisition d'armes. Sur les 640 militaires armés, 69 (11 %) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1964, les capitaines de la classe d'âge 1972 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1978, soit au total 21 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Chef du Service de la protection de la population et des affaires militaires.

3.3.1.7 Taxe d'exemption de l'obligation de service (TEO)

Le canton a compté 10 218 assujettis à la taxe en 2014. (42 % de plus qu'en 2004 – entrée en vigueur d'AXXI). Le mouvement démographique, le report de l'ER, l'exemption pour motifs médicaux sont les raisons certaines de cette évolution. L'année 2014 présente des similitudes avec les précédentes : augmentation de l'encaissement, augmentation des demandes d'arrangements de paiement, des rappels et des procédures de poursuites.

793 astreints au service militaire et 234 astreints au service civil, ont été soumis à la taxe parce qu'ils n'ont pas accompli leur service en 2013.

Pour 1126 assujettis, la taxe a été réduite en fonction du nombre total des jours de service accomplis dans l'année d'assujettissement, et cela à raison d'un dixième par tranche de 50 jours de service militaire effectués (75 jours de service civil).

Pour 930 assujettis ayant servi dans la protection civile, la taxe a été réduite de 4 % pour chaque jour accompli dans l'année d'assujettissement.

Le taux de la taxe s'élève à 3 % du revenu imposable IFD, mais à 400 francs au minimum. Pour 3059 assujettis, elle a été calculée sur la base de la taxe minimale.

Le remboursement a lieu une fois que la durée totale des services obligatoires a été accomplie. 1395 décisions de remboursement de taxes représentant 580 217 francs ont été établies, soit 13,5 % de moins qu'en 2013.

Un service militaire avec restrictions médicales particulières est désormais proposé aux personnes qui préfèrent accomplir un service plutôt que de s'acquitter de la taxe. Comme elles doivent faire valoir leur demande auprès du Bureau de la taxe d'exemption, celui-ci a été appelé à répondre régulièrement à des questions téléphoniques et écrites.

Une décision sur réclamation (aucune en 2013) a été l'objet d'un recours interjeté auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

Perception de la taxe dans le canton

	2014	2013
Taxes payées par les assujettis	7 399 350.18	7 031 095.95
Remboursements (remplacement de service)	580 217.00	671 074.25
Produit net de la perception	6 819 133.18	6 360 021.70
Part de la Confédération (80 %)	5 455 306.54	5 088 017.36
Part du canton (20 %)	1 363 826.64	1 272 004.34
Intérêts moratoires portés en compte	72 340.58	63 132.55
Intérêts sur montants à restituer	2627.80	2071.65
Solde des arriérés	2 523 167.17	2 449 734.63
Montant des actes de défaut de biens	188 909.45	183 546.36

Statistiques

	2014	2013
Nombre de décisions de taxation	15 964	13 769
Nombre de décisions avec taxe minimale (400 francs)	3059	2897
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	722	700
Montant des taxes abandonnées	7378.01	13315.59
Montant des taxes remises	33 491.30	21 038.70
Arrangements de paiement	1106	967
Sommations/rappels avant poursuite	2663	2502
Réquisitions de poursuites	710	401
Décisions de remboursements	1395	1411
Décisions de restitutions	592	666

3.4 Intendance des bâtiments

3.4.1 Activités courantes

3.4.1.1 Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés :

- > Entretien courant de tous les bâtiments de la caserne
- > Construction des chambres fortes (sécurité des armes) dans les bâtiments 3 et 4
- > Assainissement des douches du bâtiment 3.

Tenant compte du fait que la caserne doit être encore exploitée jusqu'en 2020 au moins, ces travaux de maintenance de la substance ont toujours leur raison d'être. En effet, il faut assurer aux militaires qui y logent un standard convenable du point de vue de la sécurité et du confort.

Suite à l'ouverture du Pont de la Poya, il s'avère que l'accès à l'avenue Général Guisan par la sortie principale de la caserne est devenu difficile pour les véhicules militaires, spécialement pour les poids lourds avec remorque. De plus, l'existence de bouchons journaliers complique la sortie en direction du Pont de la Poya. Une évaluation de cette situation sera faite au printemps 2015 avec armasuisse et les forces terrestres ; une intervention auprès de la Ville de Fribourg sera éventuellement nécessaire.

3.4.1.2 Camp de Schwarzsee

Les travaux suivants ont été réalisés :

- > Entretien courant de tous les bâtiments du camp de Schwarzsee.

En vue des importants travaux de transformation du camp en 2015, l'entretien s'est limité au strict minimum.

Achat de literie et de lingerie

- > Renouvellement courant de la literie nordique.

Journées d'occupation

27 946 (31 296)

Sur les 27 946 journées, 20 351 journées civiles ont été accomplies par des écoles, sociétés et groupements divers. Les occupations militaires se sont élevées à 7595 journées (3808 journées en 2013).

3.4.2 Evénements particuliers

3.4.2.1 Place d'armes de Fribourg

Ouvrage souterrain de Châtillon

A la fin du mois de juin 2014, la collaboration avec l'Office fédéral des Migrations (ODM) qui a occupé cet ouvrage à titre provisoire pour l'hébergement des requérants d'asile, a pris fin. L'occupation a duré une année et demie.

D'importantes travaux d'adaptation de l'ouvrage, notamment dans le domaine de la sécurité incendie, ont dû être réalisés, afin de pouvoir accueillir ces requérants d'asile. Au terme de cette occupation, il s'est avéré que ce genre d'ouvrage n'est pas conçu pour abriter des civils durant une si longue période. En effet, la police du feu exige que les portes de l'ouvrage restent ouvertes en permanence, ce qui rend le système de ventilation inefficace et provoque la formation d'humidité à l'intérieur des locaux (douches etc.). Tous les travaux de remise en état de l'ouvrage ont été pris en charge par la Confédération.

Caserne de la Poya

Deux départs ont été enregistrés au sein du personnel d'exploitation de la place d'armes de Fribourg. Il s'agit d'une auxiliaire de nettoyage, qui a bénéficié de la retraite au 30.06.2014, et d'un collaborateur infrastructure, qui a démissionné avec effet au 31.10.2014. Les deux postes ont été repourvus.

Dépôt décentralisé de la place d'armes à Grolley

Suite à un transfert interne, un nouveau logisticien a été engagé.

3.4.2.2 Camp de Schwarzsee

Projet « Campus Schwarzsee/Lac-Noir »

L'intendance des bâtiments a pris part à diverses séances du groupe de travail organisées par la DSJ et le service des bâtiments. En date du 05.11.2013, la DSJ a remis à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) à Berne une offre concernant, d'une part, la location du camp de Schwarzsee par le centre de formation du Service civil et, d'autre part, une offre complémentaire réglant les prestations hôtelières fournies. Suite à une évaluation effectuée par l'OFCL, c'est le site de Schwarzsee qui a été choisi et désigné comme futur Centre de formation national pour le service civil. En principe, ce centre sera opérationnel dès le début de l'année 2016. Le groupe de travail « Campus Schwarzsee/Lac Noir » continue actuellement à travailler à la réalisation de ce projet.

Le départ d'une auxiliaire d'exploitation a été enregistré au sein du personnel d'exploitation du camp de Schwarzsee. En prévision des importants changements dus au projet de rénovation en cours, ce poste reste pour l'instant vacant et sera repourvu dans le courant 2015, au plus tard le 01.01.2016, date de la réouverture du campus Schwarzsee/Lac-Noir.

4 Service de la population et des migrants (SPoMi)

Chef de service : Patrick Pochon

4.1 Police des étrangers

4.1.1 Activités courantes

4.1.1.1 Permis délivrés

	2013	2014
Autorisations d'établissement	3929	4000*
Autorisations de séjour	5387	4000*
Autorisations de séjour de courte durée	695	700*
Autorisations frontalières UE/AELE	350	350*
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	15 448	16 000*

*Estimations : statistiques finales non encore disponibles en raison d'un changement de système d'information de la Confédération

4.1.1.2 Visas de retour en Suisse

	2013	2014
Visas de retour en Suisse	357	274

4.1.1.3 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2013	2014
Avec autorisations d'établissement	39 139	41 004
Avec autorisations de séjour	21 174	22 869
Avec autorisations de courte durée	2611	2137
Avec autorisation frontalière	621	705
Totaux	63 545	66 715

4.1.1.4 Mesures administratives

	2013	2014
Auditions effectuées par le Service	245	297
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	29	36
Décisions de renvoi	238	283
Injonctions de départ selon directive européenne	30	23
Refus d'autorisations de séjour, de prolongations d'autorisations ou révocations	49	75
Révocations d'autorisations d'établissement	11	12
Menaces de refus ou de révocation	12	21
Décisions en matière d'assistance judiciaire	4	4
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	268	203
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	178	139
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	38	32
Séances de contrôle auprès du Tribunal des mesures de contrainte (TMC)	28	60
Renonciations à la procédure orale par le TMC	35	35
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	122	62

	2013	2014
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	31	28
Recours jugés au Tribunal cantonal et au TMC contre l'ensemble de ces mesures administratives	46	49
Recours admis, totalement ou en partie	6	8
Affaires rayées du rôle	9	5

4.1.2 Evénements particuliers

L'acceptation par les citoyens suisses le 9 février 2014 de l'initiative populaire "contre l'immigration de masse" n'a pas encore d'impact sur la population étrangère du canton. L'effectif total de celle-ci (tous permis confondus, mais sans l'asile) a une nouvelle fois fortement augmenté, enregistrant une croissance nette de 3170 personnes entre fin 2013 et fin 2014.

En matière de détention administrative, le service a loué dès le 1^{er} mars 2014 auprès de la prison de l'aéroport de Zurich 5 places, en compensation de celles dont il disposait à la Prison centrale, dorénavant affectées aux besoins des détentions pénales. La diminution en 2014 du nombre des situations de détention s'explique par la chute d'environ 50 % des cas de réadmission vers un Etat Dublin.

4.2 Domaine de l'asile

4.2.1 Activités courantes

	2013	2014
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	10	4
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	637	794
Autorisations de travailler accordées	164	164
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	48	43
Personnes admises provisoirement	76	221
Décisions positives rendues par l'ODM	86	233
Décisions négatives rendues par l'ODM (rejets et non entrées en matière)	440	354
Décisions d'application de l'Accord de Dublin	210	165
Demandes d'asile en suspens auprès de l'ODM	573	583
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton au 31 décembre	621	644
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	774	896

4.2.2 Evénements particuliers

La hausse des demandes d'asile en Suisse (+ 2300 par rapport à 2013) résulte des nombreux foyers de crise à travers le monde et du nombre constamment élevé de migrants voyageant par la voie maritime qui ont accosté au Sud de l'Italie avant de poursuivre leur migration vers le Nord. La Confédération répartissant proportionnellement la grande majorité des requérants d'asile entre les cantons, Fribourg a accueilli en 2014 le deuxième effectif le plus élevé de ces 12 dernières années.

4.3 Main-d'œuvre étrangère

4.3.1 Activités courantes

4.3.1.1 Annonces de ressortissants UE/AELE

	2013	2014
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	3097	2815
pour travailleurs détachés	2633	2570
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	2194	2075

4.3.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants UE-2

	2013	2014
Autorisations de longue durée	19	14
Autorisations de courte durée	82	90
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	41	38
Autorisations pour artistes de cabaret UE	182	167

4.3.1.3 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2013	2014
Autorisations de longue durée	38	21
Autorisations de courte durée	39	53
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	27	31
Autorisations pour artistes (musiciens)	105	96

4.3.1.4 Autres décisions

	2013	2014
Refus d'autorisation	155	135
Décisions sur réclamation	4	6

4.3.1.5 Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 LEtr, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2013	2014
Avertissements	6	5
Sommations/menaces	26	48
Suspensions/rejets	15	23

4.3.2 Evénements particuliers

Les périodes de contingentement des autorisations de séjour adoptées par le Conseil fédéral à l'égard des ressortissants de l'UE (activation de la clause de sauvegarde) ont pris fin en avril et mai 2014. Seuls les ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie (UE-2) restent pour l'heure soumis à des mesures limitatives.

4.4 Passeports et cartes d'identité suisses

4.4.1 Activités courantes

4.4.1.1 Documents délivrés

	2013	2014
Passeports ordinaires biométriques	20 502	24 514
Cartes d'identité	31 676	34 799
Passeports provisoires	615	588
Documents de voyage biométriques pour étrangers	216	339
Titres de séjour biométriques pour étrangers	10 363	11 314

Evénements particuliers

Le nombre des documents délivrés en 2014 par le service à des citoyens suisses a encore augmenté par rapport à 2013 (+ 16 % pour les passeports et + 9 % pour les cartes d'identité). Le maintien de cette forte demande s'explique par les demandes en renouvellement, 10 ans après leur délivrance, des documents de la génération 2003, qui avaient suscité à l'époque une forte demande.

Le formulaire jusqu'ici en vigueur dans les communes pour la réception des demandes de cartes d'identité a en outre été remplacé en 2014 par une solution entièrement informatique décidée par la Confédération (projet NAVIG).

5 Service de la police du commerce (SPoCo)

Chef de service : Alain Maeder

5.1 Etablissements publics

5.1.1 Activités courantes

5.1.1.1 Autorisations délivrées

	2013	2014
Patentes A d'hôtellerie	1	-
Patentes B d'établissement avec alcool	34	12
Patentes C d'établissement sans alcool	3	2
Patentes E de bar d'hôtel		2
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	2	5
Patentes spéciales H	13	13
Patentes I d'établissement parahôtelier	5	2
Patentes T de traiteur	7	9
Patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	202	214
Renouvellements de patente	630	525
Changements de dénomination	31	47
Extensions de patente	14	30

5.1.1.2 Mesures administratives

	2013	2014
Non-renouvellements	1	4
Retraits de patente	5	5
Refus de patente	6	3

5.1.1.3 Décompte des patentes d'établissements publics

	2013	2014
Patentes A d'hôtellerie	156	153
Patentes B d'établissement avec alcool	606	612
Patentes C d'établissement sans alcool	15	18
Patentes D de discothèque	20	23
Patentes E de bar d'hôtel	16	17
Patentes F de restaurant de nuit	4	4
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	100	105

	2013	2014
Patentes spéciales H	462	464
Patentes I d'établissement parahôtelier	111	109
Patentes T de traiteur	59	69
Patentes U de bar dépendant d'un local de prostitution	-	-
Totaux	1549	1574

5.1.1.4 Fumée passive

	2013	2014
Fumoirs autorisés	89	84

5.1.1.5 Formation obligatoire

	2013	2014
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en français	139	92
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en allemand	28	8
Personnes ayant obtenu leur certificat de capacité professionnelle	115	76

5.1.1.6 Formation partielle

	2013	2014
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G ou T en français	21	16
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G ou T en allemand	2	5
Personnes ayant réussi le test pour détenteurs de patentes G ou T	23	17
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en français	29	13
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en allemand	6	11
Personnes ayant réussi le test relatif à la loi sur les établissements publics	35	23

5.1.2 Evénements particuliers

Le nouveau programme de la formation obligatoire destinée aux cafetiers-restaurateurs a été mis en place tant pour les exploitants d'établissements principaux (patentes A à F) que pour les responsables d'établissements accessoires (patentes G et T). Le diplôme de cafetier-restaurateur est désormais illustré par l'artiste François Aeby et a fait l'objet d'une première distribution lors de l'Assemblée cantonale de GastroFribourg.

Le renforcement des exigences liées à cette formation n'a pas donné lieu à une augmentation marquée du nombre d'échecs aux épreuves d'examen. Le taux de participation est quant à lui resté stable et a concerné en grande majorité des titulaires de patente provisoire.

5.2 Boissons alcooliques

5.2.1 Activités courantes

5.2.1.1 Autorisations délivrées

	2013	2014
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	56	61
Kiosques et stations d'essence	8	12

5.2.1.2 Mesures administratives

	2013	2014
Refus de patente	-	2

5.2.1.3 Décompte des patentes de boissons alcooliques

	2013	2014
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	425	423
Kiosques et stations d'essence	69	73

5.3 Loteries et collectes

5.3.1 Activités courantes

5.3.1.1 Autorisations délivrées

	2013	2014
Petites loteries	82	76
Collectes	93	90

5.4 Appareils de jeu

5.4.1 Activités courantes

5.4.1.1 Autorisations délivrées

	2013	2014
Appareils à sous servant aux jeux d'adresse	344	287
Appareils de distraction	305	137

5.5 Salons de jeu

5.5.1 Activités courantes

5.5.1.1 Autorisations délivrées

	2013	2014
Patentes de salon de jeu	1	-

5.5.1.2 Décompte des autorisations de salons de jeu

	2013	2014
Patentes de salon de jeu	4	4

5.6 Prostitution

5.6.1 Activités courantes

5.6.1.1 Autorisations délivrées

	2013	2014
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution	6	12

5.6.1.2 Mesures administratives

	2013	2014
Refus	1	1
Retraits	1	-

5.6.1.3 Décomptes des autorisations

	2013	2014
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de prostitution	21	23

5.7 Commerce itinérant

5.7.1 Activités courantes

5.7.1.1 Autorisations délivrées

	2013	2014
Autorisations pour commerçants itinérants	17	22
Autorisations d'exploiter une activité foraine ou un cirque	4	4

5.8 Crédit à la consommation

5.8.1 Activités courantes

5.8.1.1 Décomptes des autorisations

	2013	2014
Exercice à titre professionnel de l'activité de courtier en crédit	12	10

5.9 Activité à risque

5.9.1 Activités courantes

5.9.1.1 Autorisations délivrées

	-	2014
Autorisations pour activité à risque	-	22

5.10 Poids et mesures

5.10.1 Activités courantes

5.10.1.1 Instruments de mesure vérifiés

	2013	2014
Balances pour la vente directes au public	763	477
Balances non destinées à la vente directe au public	1136	1035
Balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	38	50
Balances spéciales	66	76
Balances à fonctionnement automatique	23	17
Instruments de pesage étiqueteurs de prix	252	252
Ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	1040	801
Distributeurs routiers de gaz naturel et de pétrole liquéfié	2	1
Ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	38	31
Mesures de longueur	-	1
Appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	402	361

5.10.1.2 Contrôles des préemballages

	2013	2014
Même quantité nominale	346	408
Préemballages aléatoires	147	95

5.10.1.3 Surveillance du marché

	2013	2014
Points de vente publics contrôlés	258	118

5.11 Indication des prix

5.11.1 Evénements particuliers

Une campagne de sensibilisation nationale en matière d'annonces de rabais dans les offres commerciales en ligne a été réalisée conformément aux objectifs fixés avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Au terme de cette campagne qui a porté sur les prix comparatifs, les rabais et réductions de prix ainsi que sur l'indication du prix total dans neuf branches différentes (sport, vêtements, appareils ménagers, meubles, cosmétiques, jouets, etc.), il a été réjouissant de constater que la plupart des pages internet contrôlées indiquaient correctement les prix.

Le Service de la police du commerce a par ailleurs organisé, avec l'aide du SECO, une journée de formation relative à l'indication des prix à l'intention des collaboratrices et collaborateurs des communes de Fribourg, Marly, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot et Corminboeuf chargées des contrôles dans ce secteur. Cette journée a rencontré un vif succès et a permis de mettre en lumière les difficultés de garantir une application conforme des règles applicables à la publicité et à la comparaison des prix.

6 Service de la justice (SJ)

Cheffe de service : Lise-Marie Graden

6.1 Activités

6.1.1 Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à Mmes Stéphanie Amara, Jenny Castella, Claire-Lise Clément, Claire de Reyff, Delphine Disler, Eloïse Dorsaz, Zoé Esseiva, Alexandra Fabbro, Sophie Germond, Florine Küng, Stéphanie Kuonen, Sarah Luisier-Curchod, Sandra Mantelli, Alexandra Müller, Virginie Pahut, Inès Proença, Sarah Riedo, Eléonore Salina, Isabelle Schuwey, Angelika Spiess, Sofia Suarez et Camille Zahno et MM. Gilles Aebischer, Marcel Amberg, Mathieu Azizi, Laurent Berset, Vincent Binetti, Pierre Bugnon, Carlo Ceccarelli, Boris Eicher, Andrea Ermotti, Olivier Ferraz, Alexandre Sacha Khomutov, Romain Lang, Tramor Mehmetaj, Alain Monnerat, Baptiste Morard, Elias Moussa, Tristan Pannatier et Vincent Perritaz.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes :

Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	8
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	7
Plaintes et dénonciations	10
Levée du secret professionnel	7
Autorisations de stage d'avocat	37
Réductions de la durée du stage d'avocat	2
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	-

Etaient inscrits au 31 décembre 2014:

Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	190
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	5
Avocats stagiaires	156

6.1.2 Notariat

Au 31 décembre 2014, il y avait 49 notaires en exercice, dont 6 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. A ce jour, le nombre maximal est atteint.

6.1.3 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, le Service de la justice a reçu 1 479 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

	Assistance avec remboursement	Assistance sans remboursement	Total
Tribunal cantonal	0	94	94
Tribunal de la Sarine	7	580	587
Tribunal de la Singine	0	79	79
Tribunal de la Gruyère	1	199	200
Tribunal du Lac	1	84	85
Tribunal de la Glâne	2	93	95
Tribunal de la Broye	1	95	96
Tribunal de la Veveyse	4	55	59
Justices de paix	0	184	184
Totaux	16	1463	1479

1115 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2014 pour un montant de 3 199 283 francs (2839 174 francs en 2013 pour 1116 listes de frais).

A teneur des articles 123 LJ et 123 CPC, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la personne est revenue à meilleure fortune.

En 2014, un montant de 142 519 francs a été récupéré à ce titre.

6.1.4 Assistance judiciaire en matière pénale

Depuis le 1^{er} janvier 2011, et en vertu du nouveau code de procédure pénale suisse, l'autorité qui décide de l'assistance judiciaire en matière pénale n'est plus uniquement la Chambre pénale du Tribunal cantonal, mais chaque instance judiciaire au fil de la procédure. Les statistiques concernant cette assistance judiciaire se trouvent dans les rapports des différents tribunaux.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, le Service de la justice a reçu 603 décisions relatives à l'assistance judiciaire.

656 listes de frais d'avocat ont été payées en 2014 pour un montant de 2 660 489 francs.

Jusqu'à fin 2013, les factures étaient payées par les autorités pénales, sur visa du Service de la justice. Depuis 2014, c'est le Service de la justice qui a procédé à ces paiements, déchargeant ainsi les autorités judiciaires de cette tâche.

6.1.5 Assistance judiciaire en matière administrative

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, le Service de la justice a reçu 115 avis d'assistance judiciaire.

82 listes de frais d'avocat ont été payées en 2014 pour un montant de 123 988 francs.

6.1.6 Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2014, il a traité 15 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton, mais aucune demande provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers.

6.1.7 Médiation judiciaire

6.1.7.1 Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs

Cette commission exerce la surveillance générale sur les personnes soumises à l'ordonnance sur la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs, c'est-à-dire les médiateurs et médiatrices assermentés qui exercent la médiation dans le cadre d'une procédure judiciaire.

La Commission décide des inscriptions, mises à jour et radiations à effectuer au tableau des médiateurs et médiatrices assermentés, surveille la conformité de l'activité des médiateurs et médiatrices à leur serment ou à leur promesse solennelle, exerce le pouvoir disciplinaire et édicte les directives nécessaires.

En 2014, la Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs a inscrit quatre médiateurs/trices au tableau et radié une inscription (à la demande de la personne).

6.1.7.2 Bureau de la médiation pénale pour mineurs

Statistiques	2014	2013
Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation)		
concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause)	111	125
et également (nombre de jeunes adultes mis en cause)	4	11
ainsi que (nombre de lésés/victimes impliqués)	73	113
35 affaires ne concernaient qu'un seul mineur mis en cause		
22 affaires concernaient deux mineurs mis en cause		
16 affaires concernaient trois mineurs mis en cause ou plus (jusqu'à 6)		
Répartition selon le sexe		
Garçons	94	95
Filles	17	30
Répartition selon la langue		
Français	83	97
Allemand	28	28
Provenance		
Fribourg-Ville	10	17
Sarine campagne	22	21
Gruyère	32	23
Broye	10	21
Glâne	2	5
Veveyse	4	12
Singine	21	16
Lac	8	7
Autre canton	2	3
Autre pays	-	-
Résultats du traitement des affaires		
Processus ayant conduit à un accord de médiation	65	79
Processus de médiation n'ayant pas abouti	13	15
Décision de retrait de plainte	6	6
Processus en cours au 31 décembre 2013	34	48

6.1.8 Surveillance des fondations classiques

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports d'activité et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution, la liquidation et la radiation de fondations.

Au 31 décembre 2014, 260 fondations classiques, représentant une valeur totale au bilan (au 31 décembre 2013) de l'ordre de 1043 millions de francs, étaient surveillées par le canton.

L'autorité de surveillance a rendu deux décisions d'assujettissement à surveillance de fondations nouvellement constituées. Sept fondations ont été dissoutes et radiées, six ont été transférées à l'Autorité fédérale de surveillance des fondations.

Les modifications des statuts de dix-huit fondations ont été approuvées. Il en a été de même des règlements de quatre fondations.

6.1.9 Autres activités

Formation des assesseur-e-s des Justices de paix

A la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2013, du nouveau droit fédéral de la protection de l'enfant et de l'adulte, l'ancien droit de la tutelle a été substantiellement modifié. Tandis que les juges de paix et leurs greffiers ont pu suivre les cours organisés par la « Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes » (COPMA) pour se familiariser avec cette nouvelle matière, tel n'a pas été le cas des assesseur-e-s des Justices de paix, notamment en raison des coûts élevés de ces cours (quatre modules d'une à deux journées, chaque module coûtant 800 francs par participant). C'est pourquoi le Service de la justice a organisé une formation interne au canton, dispensée par Parisima Vez, professeure titulaire à l'Université de Fribourg, cheffe adjointe du Service de la justice. Les cours ont eu lieu en février 2014, en trois blocs de deux journées. Au total, 63 assesseur-e-s y ont pris part, dont environ 25 % d'alémaniques.

7 Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)

Chef de service : Thomas Freytag

7.1 Application des sanctions pénales

7.1.1 Peines privatives de liberté et mesures

7.1.1.1 Nombre de jugements reçus

En 2014, 431 jugements pour des peines privatives de liberté (ci-après: PPL) ont été adressés au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises dont :

- > 324 jugements pour des peines < 6 mois
- > 61 jugements pour des peines \geq 6 mois et \leq 1 an
- > 46 jugements pour des peines > 1 an

7.1.1.2 Modalités (excepté les peines pécuniaires et les peines privatives de liberté de substitution)

- > 172 convocations en régime ordinaire ont été établies.
- > 50 convocations ont été établies pour des personnes ayant obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit, le samedi et le dimanche.
- > 2 convocations ont été établies pour une personne ayant demandé une répartition des journées de condamnation sur les fins de semaine.
- > 38 condamnations de PPL, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises, ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton. En sus, le SASPP a reçu 26 condamnations de PPL, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter conjointement avec une condamnation prononcée par les autorités fribourgeoises dont la quotité de la peine était plus longue.
- > Nombre de jugements traités (PPL + TIG + conversion en TIG ou en PPL) 1536
- > Interruption de l'exécution des peines 1
- > Personnes signalées à la recherche informatisée de police (ci-après : RIPOL) 199
- > Ordres d'exécution de mandats non menés à terme à la gendarmerie 17
- > Ordres de transfert 135

7.1.1.3 Nombre de journées de privation de liberté et de détenus

Etablissement	Journées de détention	Détenu(s)
Etablissements de Bellechasse, Sugiez/FR	29 994	223
Etablissements de la plaine de l'Orbe/VD	3 183	11
Etablissement de Bellevue, Gorgier/NE	1 795	10
Prison de la Tuilière, Lonay/VD	1 097	19
Pénitencier de Witzwil/BE	113	1
Pénitencier d'Hindelbank/BE	395	1
Prison de Thorberg/BE	286	2
Pénitencier de Lenzburg/AG	391	4
Pénitencier de Pöschwies/ZH	43	1
Pénitencier de Bostadel /ZG	61	1
UPD, Berne	127	1
Le VAM, Fribourg, Bulle, Düdingen	113	26
Ritec, Düdingen	569	24
Inselspital Bern (Quartier cellulaire)	113	11
Diverses courtes peines hors canton	1 459	117
Centre de mesures St-Jean/BE	290	2
Fondation Bartimée, Grandson/VD	682	4
Le Tremplin « Foyer Horizon », Fribourg	421	2
Fondation Le Torry, Fribourg	280	1
Foyer St Louis, Fribourg	730	2
Foyer Le Radeau, Orsonnens	1 175	4
Foyer La Thièle, Yverdon-les-Bains/VD	153	1
Fondation Saphir, Corcelles /VD	265	1
Syphon, Brügg	150	1
Foyers Les Rives-du-Rhône, Sion /VS	68	1
Centre éducatif de Pramont /VS	175	2
EMS Sylvabelle SA, Provence/VD	192	2
Fondation Terra Vecchia, Schüpfen/BE	334	1
UPK, Basel/BS	408	1
Résidence Les Sources, Sonceboz	212	1
CAAD, Saxon /VS	519	3
Foyer du Parc, Couvet /NE	31	1
Total	45 824	482

7.1.1.4 Nombre de mesures

En 2014, 119 personnes ont exécuté ou exécutent encore une mesure selon le Code pénal, dont:

- > 21 personnes un traitement des troubles mentaux en vertu de l'article 59 CP ou des articles 59 et 60 CP (mesures thérapeutiques institutionnelles);
- > 15 personnes un traitement des addictions en vertu de l'article 60 CP (mesure thérapeutique institutionnelle);
- > 3 personnes une mesure applicable aux jeunes adultes en vertu de l'article 61 CP (mesure thérapeutique institutionnelle);
- > 76 personnes un traitement ambulatoire pendant l'exécution de leur peine ou en liberté en vertu de l'article 63 CP;
- > 4 personnes un internement en vertu de l'article 64 CP.

Ces personnes ont été placées selon le tableau 1.1.1.3.

Le SASPP a rendu 30 ordonnances de traitement, 10 décisions de levée de la mesure, 28 décisions de refus de levée de la mesure, 5 décisions d'octroi de libération conditionnelle de la mesure, 13 décisions de refus de libération conditionnelle de la mesure, 2 refus de libération conditionnelle de l'internement, 3 décisions de prolongation de la mesure, 4 décisions d'interruption de la mesure.

7.1.1.5 Travail externe

14 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail externe. Lieux de placement

Etablissement	Journées de détention	Détenu(s)
Etablissements de Bellechasse, Sugiez/FR	29 994	223
Maison de détention « Les Falaises »	716	9
Maison Montfleury/GE	256	1
Maison Le Vallon/GE	327	3
Steinhof, Hindelbank	229	1
Wohnheim Monbijou, Bern	334	1
Total	1862	15

7.1.1.6 Travail et logement externe

4 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail et logement externes.

7.1.1.7 Libération conditionnelle et levée de mesures

En application de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons est habilité à rendre des décisions de libération conditionnelle des peines privatives de liberté (lorsque la peine privative de liberté est supérieure à deux ans, le SASPP est tenu de demander le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité).

De même, le SASPP est compétent pour prendre toute décision relative à la libération conditionnelle ou/et à la levée des mesures ambulatoires, des mesures thérapeutiques institutionnelles ou des internements. Dans plusieurs cas, le SASPP est également enjoint de demander son préavis à la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité.

Les décisions suivantes ont été ordonnées :

Libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal des 2/3	31
Libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure	10
Refus de libération conditionnelle	47
Prolongation du délai d'épreuve	2
Levée de la mesure accordée	10
Levée de la mesure refusée	28
Libération conditionnelle de la mesure accordée	5
Libération conditionnelle de la mesure refusée	13
Libération conditionnelle de l'internement refusée	2
Demande de prolongation de la mesure	3
Interruption de la mesure	4
Total	155

7.1.2 Peines pécuniaires et peines privatives de liberté de substitution

Les amendes et peines pécuniaires impayées sont converties en jours de peine privative de liberté de substitution.

Nombre de peines privatives de liberté de substitution reçues (amendes et peines pécuniaires impayées) et montant encaissé par le Service pour chaque autorité:

Autorité	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Ministère public	4086	893 737.85
Préfectures	1959	271 900.35
Autres cantons	61	31 418.50
Tribunaux	76	16 233.35
Ville de Fribourg	1024	49 854.75
Commune de Planfayon	2	1366.90

Le total s'élève à 7208 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution reçues concernant des amendes et des peines pécuniaires impayées ainsi qu'à un montant total encaissé de 1 264 511 fr. 70.

174 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution concernant 83 personnes ont été transmises au secteur des peines privatives de liberté pour être intégrées à des peines fermes. De plus, 33 ordonnances de conversion d'amende concernant 17 personnes ont été transmises au secteur du TIG pour exécution d'un travail d'intérêt général.

Autres chiffres concernant le traitement des peines privatives de liberté de substitution:

Mandats attribués à la gendarmerie	2750
RIPOL effectués	808
Délégations transmises aux autres cantons	1686
Arrangements de paiement accordés	499
Nombre de convocations	64

7.1.3 Travail d'intérêt général

Le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et le Service de probation sont chargés de faire exécuter les peines de travail d'intérêt général prononcées par les autorités judiciaires. Le SASPP prend les décisions prévues aux articles 11 et 12 de l'Ordonnance fédérale du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire, ainsi que les mesures administratives prévues à l'article 13 de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général.

En 2014, 457 ordonnances de TIG ont été adressées au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises. En sus, le SASPP a reçu 63 condamnations de TIG, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans notre canton.

434 dossiers de TIG ont été transmis au Service de probation comme mandats d'exécution. 71 courriers « droit d'être entendu » ont été transmis pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention. En outre, 85 rapports ont été rédigés pour les autorités judiciaires en vue d'une éventuelle suppression de TIG.

98 condamnations à un travail d'intérêt général, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises (excepté les amendes converties), ont été exécutées dans d'autres cantons, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton.

7.1.4 Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité 3 recours en grâce en 2014.

7.1.5 Recherche de places en détention provisoire

Nombre de places recherchées	98
Nombre de places trouvées	92
Nombre de téléphones effectués	1244
Nombre d'heures de recherche	142

7.1.6 Casier judiciaire

En 2014, le Service de coordination du casier judiciaire a enregistré 5402 jugements et délivré 16 103 extraits pour les autorités judiciaires du canton.

7.2 Prisons

La Prison centrale occupe 36 collaborateurs, un stagiaire et une apprentie.

En 2014, la Prison de Romont a été ouverte du 1er janvier 2014 au 13 juin 2014.

Les prisons hébergent les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeurs ou mineurs:

- > Les inculpés en détention provisoire
- > Les personnes condamnées jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution des peines
- > Les détenus en transfert d'un établissement à l'autre
- > Les détenus aux arrêts
- > Les personnes condamnées qui purgent une peine de quatre semaines au plus par journées séparées
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de douze mois au maximum, sous le régime de la semi-détention
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine de plusieurs mois en régime du travail externe (fin de longues peines)
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine privative de liberté ferme de six mois au maximum en régime ordinaire
- > Les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs
- > Les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers
- > Les arrêts militaires.

7.2.1 Entrées en 2014

	Suisses	Etrangers
Hommes – Prison centrale	110	423
Femmes – Prison centrale	0	1
Filles mineures – Prison centrale	1	0
Garçons mineurs – Prison centrale	2	3
Hommes – Maison de détention « Les Falaises »	31	23
Femmes – Maison de détention « Les Falaises »	2	1
Total	150	463

7.2.2 Journées de détention

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention avant jugement					
Prison centrale	3 481	0	12 029	4	15 514
Prison de Romont	185	0	527	0	712
Détention des mineurs					
Prison centrale	17	1	21	0	39

	Suisse		Etrangers		Totaux
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
Prison centrale	1 134	1	2 645	0	3 780
Exécution par journées séparées					
Prison centrale	0	5	10	0	15
Exécution en semi-détention					
Maison de détention « Les Falaises »	2 578	14	1 666	60	4 318
Exécution en régime de travail externe					
Maison de détention « Les Falaises »	295	0	421	0	716
Mesures de contrainte	0	0	1 316	0	1 316
Arrêts militaires - Prison centrale	2	0	0	0	2
Totaux	7 692	21	18 635	64	26 412

7.2.3 Subsistance

Le plan des menus s'étend sur plusieurs semaines. A la Prison centrale ainsi qu'à la Maison de détention « Les Falaises », les repas sont préparés par deux cuisiniers professionnels qui se partagent le plan de service durant 7 jours par semaine secondés par deux détenus. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2014 en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

7.2.4 Locaux

7.2.4.1 Locaux de la Prison centrale divisés en quatre secteurs

	Places
Détention provisoire des hommes	58
Détention des mineurs	2
Exécution de peines des hommes	15
Exécution des mesures de contrainte des hommes	4
Total des places à disposition	79

7.2.4.2 Locaux de la Maison de détention « Les Falaises » divisés en deux secteurs

L'exécution de régimes facilités – semi-détention hommes

L'exécution de régimes facilités – semi-détention femmes

Total des places à disposition 20

7.2.4.3 La Prison de Romont

Détention provisoire des hommes 5

7.2.5 Occupation des détenus

Les personnes placées en détention provisoire ne sont pas astreintes au travail, mais elles sont occupées par les différents programmes au sein de l'établissement. Par contre, les dispositions du Code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'exécution de peines privatives de liberté sont astreints au travail.

En 2014, les détenus ont eu l'occasion d'être occupés, que ce soit à la cuisine, à la buanderie, à l'atelier d'occupation, au nettoyage et à l'entretien du bâtiment. Au total 26 632 heures, correspondant à un montant de 79 895.50 francs de rémunération.

7.2.6 Assistance des détenus

Les deux assistantes sociales se partagent un taux d'activité de 40 % au sein de la Prison centrale. Elles sont présentes quatre demi-journées par semaine et assurent une prise en charge sociale des personnes en exécution de peine ainsi que des détenus en régime de semi-détention à la Maison de détention « Les Falaises ». Durant l'année 2014, les assistantes sociales se sont entretenues avec 757 personnes en régime d'exécution de peine.

Elles élaborent et rédigent un plan d'exécution de la sanction pénale (PES) pour les personnes en régime de semi-détention ayant à exécuter une peine de plus de 6 mois au sein de la Maison de détention « Les Falaises ». Un nombre de 10 PES a été effectué.

Les collaborateurs du Service de probation assurent le service social des personnes en détention avant jugement dans les prisons du canton. Ils sont présents quatre après-midis par semaine à la Prison centrale et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. En cas d'occupation de la prison de district de Romont, les collaborateurs du Service de probation sont présents une fois par semaine. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour à la liberté.

L'assistance sociale a pour buts ; l'écoute, le soutien et l'accompagnement des personnes détenues dans diverses démarches administratives, prises de contact (famille, autorités, avocats, établissements, employeurs et autres services).

Un certain nombre de personnes bénévoles s'est rendu dans les prisons du canton pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec celle-ci.

Le Service de probation en collaboration avec les responsables de la Prison centrale, organise régulièrement des visites d'enfant qui favorisent la maintenance de liaison entre le détenu et ses enfants. Tous les samedis, les détenus en régime de détention provisoire moyennant l'autorisation du Ministère public et tous les dimanches, les détenus en exécution de peines selon le régime ordinaire peuvent recevoir la visite de leurs proches. Les personnes en détention administrative peuvent recevoir la visite le dimanche et durant la semaine.

L'adjoint du chef de service ou l'un des deux chefs de secteur se sont entretenus avec 542 nouvelles personnes incarcérées dans les 48 heures suivant leur arrivée.

Le Chef de service est à disposition pour les personnes détenues qui en font la demande.

L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par deux médecins, un/e psychiatre, deux psychologues, une infirmière à 70 %, un infirmier à 50 % ainsi qu'une infirmière à 30 %. Elle a notamment pour rôle de donner les soins adéquats aux détenus, d'organiser des consultations médicales (médecins ou psychiatres), de distribuer et gérer les médicaments, de collaborer avec les différents intervenants ainsi que de coordonner les collaborateurs médicaux externes et internes à la prison.

Les médecins généralistes de la Prison centrale ont consulté 469 détenus. 784 détenus ont bénéficié d'une consultation infirmière. Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires ou encore des interventions. De plus, certains détenus ont eu recours à des médecins spécialisés.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale a consulté 310 détenus pour des problèmes psychiatriques et 109 détenus pour un suivi psychologique.

Un aumônier catholique, une pasteure protestante et un imam assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. En outre, les détenus qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle limitée.

7.2.7 Récapitulatif des prestations à la Prison centrale et la Prison de Romont

	2013	2014
Nombres d'entrées	655	613
Entretiens à l'entrée	543	542
Consultations par l'infirmier/ère	681	784
Consultations par le médecin	570	469
Consultations par la psychiatre	271	310
Consultations par la psychologue	115	109
Consultations médicales en urgence	63	52
Entretiens par le personnel social du SASPP	606	763
Heures de travail rémunérées à 3 francs/heure	24 155	26 632
Séquences de sport de 60 minutes	405	405

	2013	2014
Séquences de promenade de 60 minutes	1 095	1 120
Visites familiales	813	826
Entretiens par le SPOMI	16	14
Entretiens par la Croix-Rouge	76	58
Entretiens par les intervenants religieux	208	148
Sanctions disciplinaires	23	25

8 Service de probation (SProb)

Chef de service : Philippe Pillonel

8.1 Activités

8.2 Secteur administratif

Ce secteur qui est notamment garant de la bonne constitution des dossiers physiques et informatiques a géré un flux de 669 dossiers du secteur probation et de 590 dossiers du secteur des peines en milieu ouvert, soit des augmentations respectives de 20 et 23 % du nombre total de dossiers en flux pour l'année 2014.

En ce qui concerne le soutien financier octroyé par le Service, la répartition des charges est la suivante :

Prestations financières	2011	2012	2013	2014
Soutien aux personnes en détention	2983	2416	1905	2631
Soutien aux personnes sous mandat	33 377	31 599	13 757	27 473
Réinsertion professionnelle	(1045)	9301	8180	8409
Traitements psychothérapeutiques	10 574	18 510	8077	29 911
Prélèvements biologiques	15 030	22 252	23 330	33 745
Logements	6490	7865	15 453	16 806
Programmes spéciaux TIG			2132	2378
Total	68 454	91 943	72 834	121 353

Le montant destiné aux personnes sous mandat de probation, c'est-à-dire aux personnes suivies en milieu ouvert, a pratiquement doublé par rapport à l'année dernière. Les prestations ont été attribuées sous forme de participation à des cours, bons alimentaires, de titres de transports et de participation aux frais médicaux ou à des soutiens d'activités diverses (sport, culture, etc.).

Le coût des traitements thérapeutiques ordonnés, de même que celui des prélèvements biologiques ont atteint en 2014 des montants record, respectivement 29 911 francs et 33 745 francs soit le 25 % et le 28 % du montant total alloué. Cette explosion des coûts répond principalement à la forte tendance des autorités judiciaires de prononcer dans un grand nombre de cas des mandats d'assistance de probation couplés à des règles de conduite astreignant la personne à un suivi thérapeutique et/ou à un contrôle d'abstinence.

Le taux d'occupation des appartements sous-loués par le Service à des personnes sortant d'un régime privatif de liberté est de 75 %. Le garde-meuble de Belfaux, quant à lui, répond toujours à une nécessité et accueille les affaires personnelles de 22 personnes se trouvant en régime de privation de liberté.

8.3 Secteur de probation

Dans ce secteur, comme dans l'ensemble des services de probation, le défi majeur réside dans la pertinence des appréciations portées sur les situations. Il s'agit là du grand défi que le suivi des personnes en fin de peine doit

relever. Afin de répondre le plus consciencieusement possible à ce challenge, le Service a poursuivi le développement et l'implémentation du processus actif de gestion des risques et d'encouragement à la désistance (PAGRED). Ce processus appliqué à ce jour à 79 % des dossiers suivis par le service permet d'identifier que 28 % des personnes suivies « hors les murs » nécessitent qu'un degré de vigilance accru soit porté à leur situation.

Mandat en milieu ouvert au 31.12.14	Mandant	2011	2012	2013	2014
Assistance de probation et/ou règles de conduite et/ou traitement ambulatoire ou traitement institutionnel	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP) 104 mandats / 49 % en 2014	37	44	44	64
Assistance de probation et/ou règles de conduite lors d'une libération conditionnelle (art 87.2 CP)		35	34	33	34
Travail externe – Travail et logement externes (art 77a CP)		9	8	6	6
Assistance de probation et/ou règles de conduite dans le cadre d'un sursis ou d'un sursis partiel (art. 44.2 CP)	Tribunal des mesures de contrainte, Tribunaux pénaux et d'arrondissement, Ministère public 107 mandats / 51 % en 2014	91	94	90	86
Mandat de mesures de substitution lors d'une mise en liberté (art. 237 CPP)		17	21	25	21
Mandats		189	201	198	211

La deuxième préoccupation majeure et récurrente de ce secteur est le sous-effectif chronique en ressource humaine auquel il doit faire face. L'effectif de ce secteur est resté inchangé depuis 2001 en dépit de la charge de travail en constante augmentation. Cette augmentation est non seulement due à la progression en chiffres absolus du nombre de mandats mais également à l'introduction de nouvelles approches. Ces nouveaux outils, tels les échelles de risque, ont progressivement modifié en profondeur les processus d'intervention au sein du service. Ils nous permettent d'avoir une perception plus fine des situations et une appréciation plus performante du degré de risque présenté par les personnes suivies avec pour objectifs de répondre aux missions premières attribuées aux services de probation, la réduction de la récidive et l'insertion sociale des personnes condamnées. Avec 211 mandats pour un effectif de 2.6 EPT, chaque agent de probation gère plus de 80 dossiers. En 2014 et pour la dernière année, nous avons pu cependant compter sur l'apport appréciable d'une personne dans le cadre du programme « Jeune demandeur d'emploi ».

En ce qui concerne la détention provisoire, le nombre d'entretiens et d'interventions tout en étant important est en légère diminution par rapport à 2013.

Détention provisoire du 01.01. au 31.12.14	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de personnes rencontrées	189	196	156	269	258	243
Nombre d'entretiens	984	919	883	1085	1210	1138

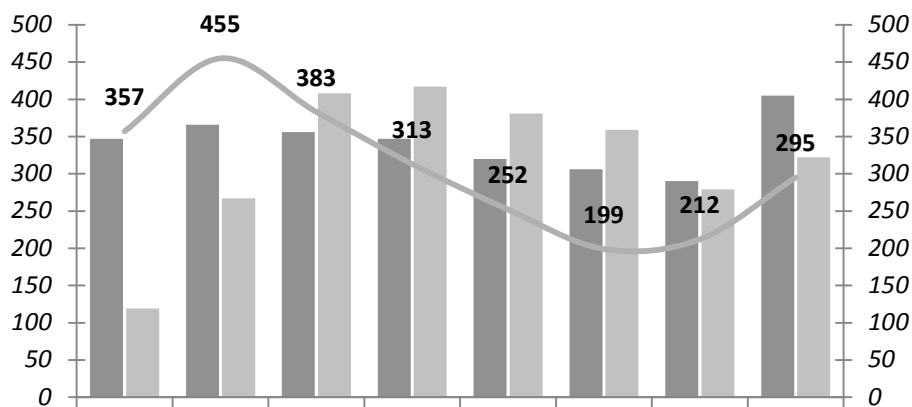
8.4 Secteur des peines en milieu ouvert (PMO)

L'activité de ce secteur consiste dans la mise en œuvre et le suivi des peines prononcées sous forme de travail d'intérêt général (acronyme TIG). Le travail d'intérêt général est une peine principale autonome. Le juge peut ordonner, avec le consentement de la personne condamnée, un travail d'intérêt général de 720 heures au plus, quatre heures de travail correspondant à un jour de privation de liberté. La peine est accomplie au profit de bénéficiaires, groupements forestiers, institutions sociales, œuvres d'utilité publiques, réseau hospitalier, etc.

En dépit de quelques mouvements de personnel, ce secteur a fait face à une importante charge de travail. Alors que la tendance était au fléchissement du nombre de condamnations à un travail d'intérêt général depuis l'entrée en vigueur du code de procédure pénale en 2011, l'année 2014 se caractérise par un record de 405 TIG confiés au service par les autorités judiciaires.

Le travail d'intérêt général reste une peine très prisée par les autorités judiciaires de ce canton et Fribourg pointe depuis de nombreuses années à la quatrième place des cantons suisses quant au nombre de TIG exécutés, derrière ZH, BE et BS (statistiques OFS 2013).

Evolution des dossiers TIG de 2007 à 2014



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
■ Nouveaux dossiers	347	366	356	347	320	306	290	405
■ Dossiers exécutés	119	267	408	417	381	359	279	322
— Dossiers en stock	357	455	383	313	252	199	212	295

Répartition des dossiers en stock selon les statuts au 31 décembre 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	%
Dossiers en attente	187	79	72	30	76	99	100 %
-non attribués	156	54	67	27	73	95	96 %
-à convoquer	31	25	5	3	3	4	4 %
Dossiers en exécution	205	232	180	170	136	196	100 %
-en tractation	86	111	65	70	51	58	29 %
-en cours d'exécution	92	95	72	64	47	95	49 %
-en difficultés	14	9	17	15	18	17	9 %
-début différé	1	3	8	9	8	8	4 %
-suspendus	12	14	18	12	12	18	9 %
Total des dossiers	392	311	252	200	212	295	

Ce tableau nous amène au constat que sur l'ensemble des dossiers en stock, grossièrement deux tiers sont en préparation ou en cours de traitement et un tiers en attente d'attribution à un agent de probation.

Dossiers sortis au 31 décembre 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dossiers	408	417	381	359	279	322
Heures ordonnées	49 432	49 490	55 071	51 162	43 457	47 592
Heures exécutées	27 000	26 301	30 636	31 322	25 644	28 061

En 2014, 28 061 heures de TIG sur 47 592 heures ordonnées par les autorités judiciaires ont été réalisées, soit l'équivalent de 7015 jours-amendes ou 14.8 équivalents plein-temps (EPT) sur toute l'année répartis sur l'ensemble des bénéficiaires. En 2014, 86 bénéficiaires ont accueilli des « tigestes » (personne exécutant un TIG) au sein de leur organisme.

Répartition des dossiers fermés selon les statuts au 31 décembre 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	%
Dossiers suivis	286	285	293	283	234	252	100 %
Exécution totale	244	239	235	236	193	206	82 %
Exécution partielle	31	31	39	32	27	22	8 %
Conversion	11	15	19	15	14	24	10 %
Dossiers non exécutés	122	132	88	76	45	70	100 %
Dossiers non exécutoires	62	59	42	28	15	38	54 %
Sans réponse aux convocations	60	73	46	48	30	32	46 %
Total des dossiers	408	417	381	359	279	322	

La proportion des dossiers suivis pour lesquels le processus est arrivé à son terme et l'exécution de la peine sous forme de travail d'intérêt général pleinement exécutée est de 82 % et ce taux reste identique à celui de l'année précédente. Pour des raisons essentiellement liées à des difficultés relationnelles du « tigiste » avec le lieu de placement, 22 programmes (8 %) ont été interrompus en cours d'exécution et 24 personnes n'ont pas débuté l'exécution de leur peine en raison d'une demande de conversion du travail d'intérêt général en peine pécuniaire ou en peine privative de liberté. Sous la rubrique « Dossiers non exécutoires » on trouve 38 dossiers pour lesquels les démarches n'ont pu être entamées pour cause d'hospitalisation de la personne, de l'absence d'adresse ou du fait que la personne est introuvable. Pour 32 dossiers, les convocations sont restées sans réponse en raison d'un déménagement dans un autre canton ou les personnes n'ont pas daigné donner suite aux courriers du Service. Ces dossiers dont la peine n'a pu être mise en œuvre sont retournés à l'autorité d'exécution.

Le partenariat mis en place en 2012 avec deux associations afin d'accueillir et d'encadrer les personnes condamnées à un travail d'intérêt général et souffrant de carences socio-éducatives a permis, en 2014, à 46 personnes d'effectuer 3941 heures de TIG, ce qui est l'équivalent de 985 jours-amendes.

8.5 Événements particuliers

8.5.1 Formation des agents de probation à la gestion du risque

L'évaluation, l'identification et la gestion des risques constituent aujourd'hui une part indissociable de l'activité des services de probation. Cette activité nouvelle vise à renforcer les compétences de façon à répondre au mieux aux missions fondamentales définies par le code pénal qui met en première ligne la prévention de la récidive tout en favorisant la réinsertion sociale. Afin de garantir ces missions, il apparaît essentiel de permettre aux agents de probation de maîtriser un certain nombre d'outils dans le domaine de la gestion du risque. C'est la raison pour laquelle, la Commission latine de probation, faisant le constat que de telles formations n'existaient pas en Suisse romande, a fait appel en 2012 déjà, au Prof. Th. H. Pham, spécialiste reconnu sur le plan international pour dispenser un cours intitulé « Bases de l'évaluation et de la gestion du risque de violence » à ses collaborateurs. L'ensemble des agents de probation du canton de Fribourg ont participé à cette formation.

Une deuxième formation a également été mise en place au niveau cantonal et a regroupé des collaborateurs du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, des Etablissements de Bellechasse et du Service de probation. Cette formation a permis de former les agents de probation à l'utilisation d'un nouvel outil d'évaluation et de gestion du risque de récidive (le LS/CMI - Level of Service / Case management Inventory) ainsi qu'un guide d'évaluation des facteurs de protection pour les risques de violence (le SAPROF – Structured Assessment of PROtective Factors for violence risk). La mise en place d'outil commun entre les trois entités devrait permettre une meilleure cohérence dans l'appréciation du risque de récidive des situations.

8.5.2 Présentations et échanges autour du modèle d'intervention fribourgeois

Le modèle d'intervention fribourgeois PAGRED (Processus actif de gestion des risques et d'encouragement à la désistance) développé à l'interne depuis quelques années est un processus innovant, intégrant les différentes théories de la gestion des risques et de la désistance (sortie de la délinquance et de la criminalité) et permettant un suivi actif, collectif et dynamique des personnes, ainsi qu'une prise en charge individualisée et différenciée des situations. Ce modèle a éveillé un intérêt certain de la part du monde académique et de professionnels de divers horizons et a fait l'objet de plusieurs présentations durant l'année 2014, notamment le 25 mars à Amiens (F) dans le cadre d'une Journée d'Etude intitulée "Évaluation de la dangerosité et du risque de récidive chez les auteurs de violences sexuelles. Pratiques en France et chez ses voisins européens" organisée par le CRIAVS (Centre ressource pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles) de Picardie. Ce processus a également fait l'objet d'une présentation lors des journées GERN (Groupe européen de recherche sur les normativités) les 26 et 27 juin à Lausanne et le 1^{er} décembre dans le cadre du Master en criminologie de l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne.

8.5.3 Accueil d'une délégation tunisienne

Le 22 septembre 2014, le Service a accueilli une délégation tunisienne composée de quatre agents de probation et de deux magistrats du premier bureau de probation de Tunisie pour une journée d'échange d'expériences et de formation. Cette visite, placée sous l'égide de la Croix-Rouge internationale, portait en particulier sur l'expertise de notre Service dans le domaine du travail d'intérêt général, ainsi que sur le processus actif de gestion des risques et d'encouragement à la désistance (PAGRED). Cette rencontre, qui s'est déroulée sur une journée, a permis à nos hôtes tunisiens de découvrir notre pratique et a été l'occasion d'un partage et d'un échange constructif.

8.5.4 Mise en place d'une formation d'agent de probation

Les agents de probation sont issus de milieux présentant une certaine hétérogénéité (éducateurs, juristes, psychologues, psychocriminologues). Face à la complexité croissante des tâches, la nécessité de mettre en place une formation post grade pour ces professionnels est apparue depuis quelques années. Une démarche visant à élaborer le profil professionnel des agents de probation est actuellement en cours, en collaboration avec l'Institut fédéral pour les hautes études professionnelles. Plusieurs collaborateurs/trices du Service ont participé à ce processus.

9 Office de la circulation et de la navigation (OCN)

Directeur : Marc Rossier

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public) depuis 1997, a son siège à Fribourg ainsi que deux succursales à Bulle et Domdidier. Il compte 87 unités plein temps et réalise un chiffre d'affaires supérieur à 19 millions de francs.

L'OCN est en charge de l'admission des conducteurs, des véhicules et des bateaux présentant toutes les garanties de sécurité sur les routes et les voies d'eau. Le canton de Fribourg dénombre plus de 230 000 conducteurs et plus de 245 000 véhicules. L'OCN perçoit les impôts sur les véhicules et les bateaux (plus de 102 millions de francs) pour le compte du canton de Fribourg. Il instruit également les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière ; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière.

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, case postale 192, 1707 Fribourg ou téléchargé sur www.ocn.ch.

10 Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)

Directeur : Jean-Claude Cornu

L'Etablissement cantonal des assurances (ECAB), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, près de 117 000 bâtiments pour une valeur assurée de quelque 83 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de près de 15 millions de francs, soit plus du tiers des primes encaissées. En 2014, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de 13,2 millions de francs.

L'activité de l'ECAB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg ou téléchargé sur www.ecab.ch.

11 Etablissements de Bellechasse

Directeur : Franz Walter

Les Etablissements de Bellechasse (EB) sont chargés de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal. Intégrés dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, ils accueillent essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Ils accueillent également, au foyer La Sapinière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance. Au total, les EB ont une capacité d'accueil de 203 places.

L'activité des EB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès des Etablissements de Bellechasse, Case postale 1, 1786 Sugiez.

12 Etat du personnel

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2014 EPT	Comptes 2013 EPT	Ecarts EPT
Direction de la sécurité et de la justice	898.89	890.27	8.62
Administration centrale	765.82	758.19	7.63
3300 / JPMS Secrétariat général	8.96	8.32	0.64
3302 / SFPP Service de la surveillance des fondations		1.56	-1.56
3305 / JUST Service de la justice	7.01	5.69	1.32
3330 / POCO Service de la police du commerce	3.63	3.5	0.13
3335 / PETR Service de la population et des migrants	40.65	39.75	0.90

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2014 EPT	Comptes 2013 EPT	Ecarts EPT
3345 / POLI Police cantonale	630.84	627.66	3.18
3355 / SPEN Service de l'application des sanctions pénales et des prisons	37.96	34.58	3.38
3370 / PATR Service de probation	7.37	6.98	0.39
3375 / MILI Service de la protection de la population et des affaires militaires	16.63	16.80	-0.17
3385 / PROT Protection civile	12.77	13.35	-0.58
Secteurs spéciaux, établissements divers	133.07	132.08	0.99
3365 / EBEL Etablissements de Bellechasse	131.09	130.08	1.01
3382 / LACN Camp du Lac Noir	1.98	2.00	-0.02
Pouvoir judiciaire	293.19	290.05	3.14
Administration centrale	293.19	290.05	3.14
2100 / TCAN Tribunal cantonal	40.98	41.33	-0.35
2105 / TARR Tribunaux d'arrondissement	79.68	76.92	2.76
2111 / MINP Ministère public	54.79	55.14	-0.35
2112 / TMCO Tribunal des mesures de contrainte	2.00	2.00	
2115 / CPMI Tribunal des mineurs	10.33	10.36	-0.03
2120 / JUPA Justices de paix	34.91	34.79	0.12
2125 / OPOU Offices des poursuites	57.79	56.55	1.24
2130 / OFAI Office des faillites	11.41	11.66	-0.25
2900 / CMAG Conseil de la magistrature	1.30	1.30	

Rapport d'activité

Direction des institutions,
de l'agriculture et des forêts

—

2014



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	7
1.1	Activités du secrétariat général	7
1.1.1	Activités générales	7
1.1.2	Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations	7
1.1.3	Agriculture, Alimentation et Forêts et faune	8
1.1.4	Décharge de la Pila	8
1.2	Collaborations intercantionales	9
1.2.1	Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEc)	9
1.2.2	Conférence des Directeurs de l'Agriculture	9
1.2.3	Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts	9
1.2.4	Conférence des Directeurs cantonaux de la chasse	9
1.3	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	9
1.4	Législation	10
1.4.1	Lois et décrets	10
1.4.2	Ordonnances et règlements	10
1.5	Entités rattachées au secrétariat général	11
1.5.1	Conseil des jeunes	11
1.5.2	Autorité foncière cantonale	11
1.5.3	Administration des vignobles de l'Etat	12
2	Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)	12
2.1	Domaine de l'état civil	12
2.1.1	Actes des services centraux	12
2.1.2	Offices décentralisés de l'état civil	14
2.2	Domaine des naturalisations	14
2.2.1	Naturalisations ordinaires	14
2.2.2	Cérémonies d'engagement des nouveaux naturalisés	15
2.2.3	Droit de cité cantonal	15
2.2.4	Naturalisations facilitées	15
2.2.5	Réintégrations	15
2.2.6	Révocations	15
3	Service des communes (SCom)	16
3.1	Activités	16
3.1.1	Travaux législatifs	16

3.1.2	Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement	16
3.1.3	Etablissement de la situation financière des communes	16
3.1.4	Calcul de la péréquation financière intercommunale	16
3.1.5	Autorisations de financement	16
3.1.6	Contrôle des coefficients communaux	17
3.1.7	Etablissement de statistiques	17
3.1.8	Examen des statuts d'associations de communes	17
3.1.9	Examen et préavis de règlements communaux	17
3.1.10	Elaboration de formulaires de révision	17
3.1.11	Avis juridiques	17
3.1.12	Cours de formation	17
3.2	Commissions et groupes de travail	17
4	Service de l'agriculture (SAgri)	18
4.1	Paiements directs et mesures environnementales	18
4.1.1	Paiements directs	18
4.1.2	Reconnaissance des exploitations	19
4.1.3	Protection de l'environnement, de la nature et du paysage	19
4.2	Aides structurelles	20
4.2.1	Subventions à « fonds perdu »	20
4.2.2	Crédits d'investissements	20
4.2.3	Aide aux exploitations paysannes	21
4.2.4	Fonds rural cantonal	21
4.3	Aménagement du territoire	21
4.4	Promotion des produits, élevage et viticulture	21
4.4.1	Promotion des produits agricoles	21
4.4.2	Elevage bovin	21
4.4.3	Elevage chevalin	22
4.4.4	Elevage porcin, ovin et caprin	22
4.4.5	Viticulture	22
4.5	Participation à des commissions	22
4.6	Evénements particuliers	22
5	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	22
5.1	Introduction	22
5.2	Activités	23
5.2.1	Direction et administration	23
5.2.2	Laboratoires	23
5.2.3	Eau potable, eau des piscines et plages publiques	27

5.2.4	Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	29
5.2.5	Campagnes cantonales, intercantionales et nationales	30
5.2.6	Produits chimiques	30
5.2.7	Inspectorat des viandes et abattoirs	30
5.2.8	Santé animale	31
5.2.9	Inspectorat laitier et production primaire	33
5.2.10	Protection des animaux	34
5.2.11	Expérimentation animale	35
5.2.12	Affaires canines	35
5.2.13	Importations et exportations des animaux vivants	36
6	Service des forêts et de la faune (SFF)	36
6.1	Forêts	37
6.1.1	Conservation des forêts	37
6.1.2	Diversité biologique en forêt	37
6.1.3	Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices	38
6.1.4	Gestion des forêts, production et utilisation du bois	39
6.1.5	Formation	40
6.2	Faune, chasse et pêche	40
6.2.1	Rapports de dénonciation	40
6.2.2	Saison de chasse	40
6.2.3	Événements particuliers	41
6.2.4	Statistique des permis de pêche	41
6.2.5	Pêche affermée	41
6.2.6	Pêche dans le lac de Neuchâtel	41
6.2.7	Pêche dans le lac de Morat	41
7	Préfectures	42
7.1	Conférence des préfets	42
7.2	Préfecture de la Sarine	42
7.3	Préfecture de la Singine	45
7.4	Préfecture de la Gruyère	45
7.5	Préfecture du Lac	50
7.6	Préfecture de la Glâne	53
7.7	Préfecture de la Broye	57
7.8	Préfecture de la Veveyse	59
7.9	Tableau des statistiques	62
8	Institut agricole de Grangeneuve (IAG)	63

8.1	Activités et événements particuliers	63
8.2	Formations professionnelles	64
8.2.1	Formation des métiers de la terre et de la nature	64
8.2.2	Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire	64
8.3	Economie laitière	64
8.4	Prestations de service	65
8.4.1	Capricorne asiatique	65
8.4.2	Politique agricole 2014-2017	65
8.4.3	Participation à des manifestations	65
8.4.4	Marché concours des taureaux	65
8.4.5	Cours de formation continue	66
8.5	Exploitations	66
8.5.1	Ferme-Ecole de Grangeneuve	66
8.5.2	Ferme-Ecole de Sorens	66
8.5.3	Jardins-Ecole et Le Magasin	66
8.5.4	Rucher-Ecole et Verger-Ecole	67
9	Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	67
10	Etat du personnel	67

1 Direction et secrétariat général

Conseillère d'Etat, Directrice : **Marie Garnier**

Secrétaires généraux : **Peter Mäder** et **Samuel Russier**

1.1 Activités du secrétariat général

1.1.1 Activités générales

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a dans ses attributions :

- > Les affaires institutionnelles (Constitution, politique des langues, relations Eglises-Etat, droits politiques)
- > Les naturalisations et l'état civil
- > Les préfectures
- > Les communes
- > L'agriculture et la viticulture
- > L'enseignement professionnel agricole, agro-alimentaire, forestier et en économie familiale
- > Les améliorations foncières
- > Les affaires vétérinaires, le contrôle des denrées alimentaires, le contrôle des substances et préparations dangereuses et la protection des animaux
- > L'assurance des animaux de rente
- > Les forêts, les mesures de protection contre les catastrophes naturelles et la faune
- > Les vignes de l'Etat

En sa qualité d'organe d'état-major, le Secrétariat général appuie la Direction en collaborant à la prise de décisions et à la réalisation des différents projets. A ce titre, il s'emploie également à analyser à l'intention de la Conseillère d'Etat, Directrice, les projets soumis au Conseil d'Etat, notamment ceux relevant de la compétence des autres Directions.

1.1.2 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

Rapports entre l'Etat et les Eglises. La DIAF a contribué à la réalisation du défi 4, chantier 7 du programme gouvernemental : « Promouvoir la compréhension entre les communautés religieuses » : une délégation du Conseil d'Etat, présidée par la Directrice IAF, a rencontré le 11 février 2014 les représentants des communautés musulmanes et orthodoxes. Divers points ont été abordés lors de ces deux séances dont la problématique du manque de locaux et de salles de réunion, le carré musulman dans les cimetières et la question de l'aumônerie dans les établissements pénitentiaires.

Par ailleurs, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts gère le secrétariat de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie. Sur la base du bilan fouillé de l'application de la Convention cadre du 3 mai 2005 sur l'exercice des aumôneries catholique romaine et évangélique réformée dans les établissements de l'Etat réalisé par ladite commission pour la période 2006-2014, le Conseil d'Etat a décidé de la reconduire pour une nouvelle période de cinq ans.

Communes et structures territoriales. La DIAF a contribué à la réalisation du défi 6, chantier 6 du programme gouvernemental : « Renforcer la place des communes comme premier niveau des institutions cantonales ». La DIAF préside l'organisation de projet chargée du désenchevêtrement des tâches Etat-communes. Elle s'engage également, notamment par le biais de son Service des communes, dans l'accompagnement des projets de fusions de communes. Elle a également mené différents travaux, et mandatés différentes études en lien avec la question des agglomérations et du renforcement institutionnel du centre cantonal.

Etat civil et naturalisations. La DIAF a réalisé un important chantier de réorganisation, aboutissant à la transformation de l'actuel Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN) en un Service des affaires

institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) dès le 1^{er} avril 2015. Cette réorganisation vise à valoriser les synergies entre ces domaines, à donner une meilleure visibilité aux questions institutionnelles et à réaliser la réorganisation de l'état civil, en cours, de manière optimale.

Cercles électoraux. La DIAF a contribué à la réalisation du défi 6, chantier 7 du programme gouvernemental : « Optimiser le fonctionnement des structures territoriales ». Dans ce cadre, afin de corriger le problème de quorum naturel induit, dans les cercles électoraux de la Glâne et de la Veveyse, par la réduction du nombre de parlementaires au Grand Conseil (réduction de 130 à 110), la DIAF a proposé au Grand Conseil l'adoption du système des groupes de cercles. Cette réforme a été acceptée en automne 2014 et entrera en vigueur pour les prochaines élections cantonales.

Médiation administrative. La DIAF a contribué à la réalisation du défi 7, chantier 4 du programme gouvernemental : « Développer et appliquer le concept de médiation administrative ». Un projet de loi sur la médiation administrative, instituant un organe de médiation dont les tâches et compétences se situe entre celles d'un médiateur et celles d'un ombudsman, a été transmis au Grand Conseil.

Droits politiques. Quatre votations fédérales et une votation cantonale ont eu lieu. Le Conseil d'Etat a pris les arrêtés en vue de la convocation du corps électoral du canton de Fribourg aux scrutins prévus en 2014 les 9 février, 18 mai, 28 septembre et 20 novembre. Pour le surplus, ce référer au chapitre « 1.6.2 Votations » du rapport d'activité de la Chancellerie d'Etat.

1.1.3 Agriculture, Alimentation et Forêts et faune

La mise en œuvre de la politique agricole 2014 - 2017 fut le grand défi de l'année 2014 pour la Direction et ses services. Ce fut la tâche prioritaire l'an passé pour le Service de l'agriculture et l'Institut agricole Grangeneuve, mais aussi pour le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, qui a été mis à forte contribution dans le domaine des contrôles. Le but de la Direction était de soutenir le mieux possible les paysans dans l'application de cette politique. Un premier bilan montre que le canton a obtenu près de 6 millions de moins qu'en 2013 à titre de paiements directs. Comme dès 2015, tous les paysans auront accès aux programmes de la qualité agricole, une part au moins de cette réduction devrait pouvoir être compensée.

Avec les services, la Direction a publié en 2014 la deuxième édition du rapport agricole quadriennal. Le Grand Conseil en a pris connaissance en décembre. Ce rapport contient une analyse de la situation et décrit les mesures et moyens financiers de la politique agricole cantonale pour les quatre prochaines années. A l'avenir encore, le canton mettra principalement l'accent de son action sur l'amélioration des structures et l'appui aux mesures de promotion des ventes de produits agricoles. Le rapport est publié dans son intégralité sur le site Internet de la Direction.

Le Grand Conseil a approuvé en octobre une motion et un postulat sur le thème « Promotion des produits régionaux dans la restauration collective ». La Direction établira dans le délai d'un an un projet de loi et un rapport. Elle peut pour ce faire utiliser des travaux en cours dans le cadre du plan de mesures pour le développement durable. Le Grand Conseil a également approuvé une motion visant à encourager les investissements pour la rénovation des infrastructures de l'Institut agricole du canton de Fribourg à Grangeneuve. Il n'a pas fixé de montant précis, mais 10 millions de francs sont prévus au plan financier 2015 - 2018. Une première étude de faisabilité a déjà commencé en 2014.

Le projet de déplacement du site Agroscope-Liebefeld-Berne à Posieux ALP avance selon le calendrier prévu. En février 2014, le concours d'architecture pour le bâtiment voué à la recherche s'est achevé avec le choix du projet gagnant « AOP ». Durant le deuxième semestre, le projet de détail a été mis au point dans le but de présenter au Grand Conseil un décret ainsi qu'un message au printemps 2015. Les coûts totaux s'élèvent à 70 millions de francs. Le Conseil d'Etat a approuvé le décret en janvier 2015.

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a travaillé en 2014, en collaboration avec la Direction, à la mise en œuvre de la loi sur l'eau potable. La directive pour l'établissement du plan des infrastructures d'eau potable PIEP ainsi qu'un règlement-type d'eau potable pour les communes ont été mis au point et publiés. Le projet Aquafri a également débuté, qui doit permettre une saisie de données géoréférencées de l'infrastructure d'eau potable de tout le canton et fournir ainsi la base d'une planification cantonale.

Les surfaces d'assolement ont constitué un thème important en 2014. La DIAF et le DAEC ont signé avec l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) une convention ayant pour objet de compléter l'inventaire des surfaces d'assolement. En l'occurrence, le but est de compléter l'inventaire cantonal sur la base des critères de l'Aide à la mise en œuvre 2006 de l'ARE. À court terme, les quelques 250 ha de surface d'assolement manquants doivent être validés afin que le zonage de ces surfaces soit à nouveau possible dans l'intérêt public. Au cours d'une période encore à déterminer, un inventaire définitif des surfaces d'assolement devra être établi.

2014 a été placée sous le signe de la collaboration avec la planification directrice des forêts du canton. Les causes de toutes les parties prenantes ont été recensées et discutées au sein de groupes de travail thématiques et régionaux. La planification établie sur la base de cette collaboration sera soumise en 2015 à la procédure de consultation interne et externe et devrait être achevée à fin 2015.

1.1.4 Décharge de la Pila

Conformément au cahier des charges retenu, le « Consortium pour l'assainissement de la Pila » avait déposé le projet d'assainissement en décembre 2010.

La réalisation des mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge s'est terminée en 2014. Les mesures préliminaires entrent dans une phase d'exploitation qui durera jusqu'à l'assainissement du site. Un projet de plan d'action qui précise les investigations complémentaires à entreprendre sur la décharge et sur le secteur concerné de la Sarine a été élaboré et soumis à la DIAF, au Service des forêts et de la faune, ainsi qu'au « Consortium pour l'assainissement de la Pila » durant l'été 2014. De nombreuses réticences ont été formulées à cette occasion, notamment s'agissant de la réelle utilité de procéder à des investigations supplémentaires, forcément coûteuses.

1.2 Collaborations intercantionales

1.2.1 Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEc)

Cette Conférence a siégé à une seule reprise en 2014. Le principal thème traité a été le suivant :

- > Transfert du registre informatisé de l'état civil Infostar à la Confédération – Modalités du transfert

1.2.2 Conférence des Directeurs de l'Agriculture

Cette Conférence a siégé à trois reprises en 2014. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Ordonnances fédérales de la politique agricole (PA 2014-2017)
- > Législation fédérale sur le droit foncier rural
- > Surfaces d'assolement

1.2.3 Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts

Cette Conférence a siégé à une seule reprise en 2014. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > RPT-Convention-programme pour les forêts
- > Organisation et évolution des conférences des directrices et directeurs des forêts et de la chasse

1.2.4 Conférence des Directeurs cantonaux de la chasse

Cette Conférence a siégé à une seule reprise en 2014. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Introduction de l'exercice de tir avec prise en compte des résultats
- > Organisation et évolution des conférences des directrices et directeurs des forêts et de la chasse

1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service de l'état civil et des naturalisations, le Service de l'agriculture, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, ainsi que le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2014 sont les suivantes :

Genre	Traitées	En suspens
1 Décisions sur recours	28	11
2 Responsabilité civile	2	0
3 Récusations	17	0
4 Décisions de première instance ou sur opposition	12	10
5 Plaintes administratives	4	1
6 Surveillance AFC	389	0
7 Affaires du personnel	0	1
8 Divers	2	1

Cinq décisions rendues par la DIAF sur recours sont pendantes devant une instance supérieure.

1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets, d'une part, et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), d'autre part, dans les domaines relevant de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, est la suivante :

1.4.1 Lois et décrets

- > Décret du 20 février 2014 relatif aux naturalisations
- > Loi du 28 mars 2014 modifiant la loi sur la pêche
- > Décret du 14 mai 2014 relatif aux naturalisations
- > Décret du 11 septembre 2014 relatif aux naturalisations
- > Loi du 11 septembre 2014 modifiant la législation en matière de droits politiques (groupe de cercles électoraux)
- > Loi du 7 octobre 2014 modifiant la législation en matière de droits politiques (adaptations diverses)
- > Loi du 20 novembre 2014 modifiant la loi sur les communes (élections générales reportées en cas de fusion)
- > Décret du 17 décembre 2014 relatif aux naturalisations

1.4.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 21 janvier 2014 modifiant le règlement concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2013, 2014 et 2015
- > Décision du 14 janvier 2014 modifiant le règlement sur l'exercice de la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2013, 2014 et 2015
- > Décision du 23 janvier 2014 modifiant le règlement sur l'exercice de la pêche dans le lac de Morat en 2013, 2014 et 2015
- > Ordonnance du 18 mars 2014 sur les conditions d'estivage
- > Ordonnance du 18 mars 2014 modifiant l'ordonnance concernant la zone de tranquillité de la Berra
- > Règlement du 8 avril 2014 sur la sécurité alimentaire (RSAI)
- > Ordonnance du 8 avril 2014 sur les épizooties (OEpiz)
- > Ordonnance du 8 avril 2014 fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées
- > Statut du 14 décembre 1996 des corporations ecclésiastiques catholiques du canton de Fribourg (Statut ecclésiastique catholique) – Révision
- > Ordonnance du 23 juin 2014 modifiant les dispositions en matière de surveillance de la faune, de la flore, de la chasse et de la pêche (suppression des coordinateurs de région et introduction des surveillants des réserves naturelles)
- > Ordonnance du 5 août 2014 délimitant la commune de Marly en zones, en relation avec une contamination par le capricorne asiatique, et ordonnant des mesures d'éradication
- > Ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV)
- > Ordonnance du 6 octobre 2014 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2015 (OPFI 2015)

-
- > Ordonnance du 2 décembre 2014 portant adhésion à la convention intercantonale de dissolution du concordat sur le commerce du bétail

1.5 Entités rattachées au secrétariat général

1.5.1 Conseil des jeunes

Conformément à la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse, la DIAF assume le suivi administratif du Conseil des jeunes (CJ) du canton de Fribourg. En 2014, le CJ a été très actif, avec une nouvelle équipe présidée par Julien Heckly, de Grandvillard. Outre la réalisation d'un nouveau logo, le CJ a actualisé la ligne graphique des Infos-Votations, le feuillet bilingue informant les jeunes de l'enjeu des votations fédérales. Le *flyer* est publié en collaboration avec la fondation alémanique Vimentis qui met à disposition les textes en allemand. Le CJ se charge de les traduire en français.

Une délégation du Conseil des jeunes a participé aux quatre cérémonies d'accueil des nouveaux citoyens fribourgeois qui ont eu lieu dans le canton. A l'issue des séances, la délégation a pu s'entretenir avec les jeunes ayant acquis la nationalité suisse afin de les sensibiliser à l'importance des droits civiques et les a encouragés à s'exprimer dans les urnes lors des votations et des élections.

Le 15 novembre 2014, une nouvelle présidente du Conseil des jeunes a été élue en la personne d'Anthéa Chavannes, apprentie employée de commerce, de Châtel-St-Denis.

Lien vers le site internet du CJ, où le rapport détaillé est en ligne : <http://www.cjfr.ch/fr/news.html>

1.5.2 Autorité foncière cantonale

Henri Nuoffer, Président

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

1.5.2.1 Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 13 (13) séances plénières avec 146 (102) décisions en séance et de séances hebdomadaires avec effectif restreint conduisant à 561 (597) décisions par voie présidentielle.

Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 482 (560) dossiers dont:

- > 280 (307) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR)
- > 91 (152) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole
- > 64 (65) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR)
- > 5 (6) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR)
- > 42 (30) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR)

Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 47 (65) dossiers dont:

- > 14 (14) portant sur la durée de bail
- > 8 (18) portant sur la détermination du fermage licite
- > 4 (2) affermage par parcelles d'entreprises agricoles
- > 21 (28) approbations de fermage d'entreprises agricoles
- > 10 (3) dossiers d'opposition au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture
- > En outre, 4 (4) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal

1.5.3 Administration des vignobles de l'Etat

Mission et évènement particuliers

L'Administration des vignobles de l'Etat de Fribourg (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des deux domaines viticoles de l'Etat de Fribourg, à savoir le Domaine des Faverges dans le Lavaux et le Vignoble de l'Etat de Fribourg ainsi que le Domaine du Château de Mur au Vully. Elle est rattachée à la DIAF.

Au cours de l'année écoulée les vins de l'Etat de Fribourg ont obtenu diverses distinctions :

- > Le Pinot noir « Vully Etat de Fribourg » 2012 a obtenu une médaille d'or au Grand Prix du Vin Suisse
- > Le Merlot 2012 du Domaine des Faverges a obtenu une médaille d'or au Mondial du Merlot 2014 ainsi qu'une médaille d'argent au Grand Prix du Vin Suisse
- > L'Enigme 2012, du Domaine des Faverges, Chasselas cultivé selon les méthodes de production biologiques a obtenu une médaille d'argent au Grand Prix du Vin Suisse ainsi qu'une médaille d'argent au Mondial du Chasselas
- > Le Faverges St-Saphorin Grand cru 2013, Chasselas en reconversion « Bourgeon Bio Suisse » a obtenu une médaille d'argent au Grand Prix du Vin Suisse

Résultats des vendanges des deux domaines

Au Domaine des Faverges le millésime 2014 a été touché par la grêle le 10 juin, raison de la faible récolte quantitative. Au Vully et aux Faverges, on a dû faire face au nouveau ravageur Drosophile suzuki, qui a aussi influencé la quantité de raisin.

Faverges : 15.5 ha dont 6.6 ha en reconversion bourgeon Bio Suisse	2014	2013	2012
Faverges blanc	46'300 lt	52'310 lt	73'100 lt
Ogoz (uniquement du raisin blanc)	5'880 lt	7'330 lt	12'500 lt
Faverges rouge	22'590 lt	25'440 lt	40'870 lt

Vully : 2.2 ha Etat de Fribourg et 3.3 ha Château de Mur	2014	2013	2012
Etat de Fribourg blanc	9'350 lt	7'050 lt	11'450 lt
Château de Mur blanc	10'650 lt	9'450 lt	17'700 lt
Etat de Fribourg rouge	4'100 lt	4'100 lt	5'200 lt
Château de Mur rouge	6'750 lt	6'950 lt	9'450 lt

2 Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)

Chef de service : **Jean-Pierre Coussa**

2.1 Domaine de l'état civil

2.1.1 Actes des services centraux

Documents d'état civil se rapportant à l'étranger	2014	2013
transcriptions d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1533	1439
transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC)	109	153
transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus	2357	2027

Documents d'état civil se rapportant à l'étranger	2014	2013
dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)		
transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	24	27

Mariages	2014	2013
examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC)	332	184
dossiers de procédure de mariage retirés	8	7

Partenariats	2014	2013
examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés	11	4
dossier de procédure de partenariat retiré	0	0

Reconnaisances	2014	2013
examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 11 et 16 OEC)	52	36

Changements d'état civil	2014	2013
rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	64	30
instructions diverses relatives au Service de l'état civil	72	65
traitement des dossiers d'adoption (art. 264 ss CC)		
prononcées par la DIAF	26	20
demande retirée	2	0
changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC)		
accordés par le SECiN	328	218
demandes retirées	14	13

Droits de cité

En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCF), les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation):

	2014	2013
contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		
selon art. 21, 23 et 58 LN	4	18
selon art. 21 LDCF	5	12
naturalisations ordinaires (art. 13 LN)	655	511
naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	479	506
naturalisations facilitées (art. 31a et 31b LN)	9	13
naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN)	134	54
naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCF)	7	18
conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF)	2	0
pertes du droit de cité suisse (art. 10 et 42 LN)	1	1
libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF)	19	2
libération du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)	9	9

Divers	2014	2013
autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	57	33
recherche d'un membre de la famille	12	11

2.1.2 Offices décentralisés de l'état civil

En 2014, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de:

	2014	2013
naissances	2427	2365
reconnaisances	848	764
mariages	1304	1238
décès	1911	1803
divorces	555	579
partenariats	17	14
dissolutions du partenariat	3	3
déclarations de nom	430	663

2.2 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2014, le Service des naturalisations a enregistré 1597 (1110) nouveaux dossiers, toutes procédures confondues.

2.2.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 481 demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Pays d'origine	Dossiers	Pays d'origine	Dossiers
Afghanistan	2	Irak	6
Albanie	1	Iran	1
Algérie	9	Irlande	1
Allemagne	31	Israël	2
Angola	4	Italie	73
Argentine	2	Kénya	5
Arménie	2	Kosovo	112
Autriche	2	Macédoine	35
Bangladesh	1	Madagascar	2
Belgique	12	Maroc	5
Bosnie et Herzégovine	34	Néo-Zélande	1
Brésil	6	Pays-Bas	1
Bulgarie	8	Pérou	3
Cambodge	1	Philippines	1
Cameroun	6	Pologne	13
Canada	7	Portugal	123
Cap-Vert	10	République démocratique du Congo	18
Chili	6	République dominicaine	3
Chine	2	Roumanie	9
Colombie	6	Russie	4
Costa Rica	1	Rwanda	1
Croatie	9	Serbie	51
Cuba	1	Somalie	3
Espagne	34	Soudan	1
Etats-Unis	2	Sri Lanka	12

Pays d'origine	Dossiers	Pays d'origine	Dossiers
Ethiopie	11	Tchèque	1
Finlande	3	Tunisie	6
France	103	Turquie	48
Grande-Bretagne	11	Ukraine	2
Guinée	1	Vietnam	5
Hongrie	5	Personnes confédérées	8

Parmi ces 481 (372) dossiers de naturalisation ordinaire, 265 (169) personnes concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 881 (636) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 481 (372) ressortissant(e)s étrangers(ères) avec 162 (100) conjoints étrangers et 238 (164) enfants étrangers.

2.2.2 Cérémonies d'engagement des nouveaux naturalisés

En 2014, le Service a organisé 4 cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant un représentant du Conseil d'Etat, d'être fidèles aux Constitutions fédérale et cantonale.

Ces cérémonies ont eu lieu le

- > 15 janvier 2014 à l'Université Miséricorde: 135 (122) nouveaux citoyens
- > 19 mars 2014 au Cycle d'Orientation du Lac à Morat: 111 (160) nouveaux citoyens
- > 18 juin 2014 à la salle Univers@lle à Châtel-St-Denis: 144 (198) nouveaux citoyens
- > 8 octobre 2014 à la salle Podium à Düdingen: 374 (144) nouveaux citoyens

2.2.3 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 8 (7) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 7 (12) réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 19 (20) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.2.4 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des migrations, a traité 618 (518) demandes de naturalisation facilitée, dont 504 (518) fribourgeois, après préavis de la DIAF. Ces procédures de naturalisations facilitées se répartissent comme suit:

507 (403) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suisseuse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);

111 (115) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suisseuse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN) ou qui n'ont pas pu être compris dans la naturalisation de l'un de ses parents (art. 31a et 31b LN).

2.2.5 Réintégrations

4 (9) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des migrations.

2.2.6 Révocations

9 (4) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par l'Office des migrations suite à la dénonciation par le canton.

6 (8) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés à l'Office fédéral des migrations.

3 Service des communes (SCom)

Chef de service : **Gérald Mutrux**

3.1 Activités

3.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir :

- > l'ordonnance du 6 octobre 2014 sur la péréquation financière intercommunale qui met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2015. Les nouveaux paramètres font l'objet d'une annexe à cette ordonnance ;
- > l'élaboration d'une nouvelle loi sur les finances communales introduisant le nouveau modèle de compte harmonisé (MCH2) pour les communes fribourgeoises ; un comité de pilotage sera institué avec mission d'examiner les recommandations de la Conférence des Directeurs des finances relatives à MCH2 et les propositions du groupe de projet (GPMCH2) ;
- > la loi sur les communes a été modifiée à deux reprises, soit par la loi du 7 octobre 2014 (ROF 2014_077) et par la loi du 20 novembre 2014 (ROF 2014_087) ;
- > en outre, le Service a été sollicité à collaborer dans divers projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois considérables.

3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité formelle des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2013.

3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 163 communes (état au 1^{er} janvier 2014), ainsi que les montants pour les communes contributrices ou bénéficiaires des ressources et les montants pour toutes les communes bénéficiaires des besoins.

Les travaux pour la première évaluation du système de péréquation financière sont en cours. Un groupe de travail accompagnant les travaux de la première évaluation de la péréquation financière intercommunale (GT Évaluation péréquation) a été institué par le Conseil d'Etat en mai 2014.

3.1.5 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 118 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

3.1.6 Contrôle des coefficients communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a communiquées à l'intention des destinataires concernés. Le cas échéant, il a également préparé les projets d'arrêté du Conseil d'Etat approuvant ou abrogeant les coefficients d'impôt supérieurs à 100 % de l'impôt cantonal de base.

3.1.7 Etablissement de statistiques

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service.

3.1.8 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 18 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

3.1.9 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 96 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

3.1.10 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants : « Contrôle périodique des valeurs au bilan » et « Vérification des comptes pour les organes externes ». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

3.1.11 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfetures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

3.1.12 Cours de formation

Les travaux relatifs à la formation francophone intercantonale BE-NE-JU-FR-VD-GE-VS des secrétaires municipaux se sont poursuivis en 2014. Le cinquième cycle de formation a induit un changement de nom compte tenu du fait que la formation englobe désormais tous les cantons romands y compris Berne : elle s'appelle ainsi « Formation romande des cadres communaux FR2C ». La branche du droit communal comprise dans le module 2 est quant à elle dispensée par un enseignement commun pour les généralités et des enseignements spécialisés pour les particularités cantonales. En ce qui concerne le canton de Fribourg, un collaborateur du Service a contribué aux cours consacrés aux spécificités du canton de Fribourg.

3.2 Commissions et groupes de travail

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- > Groupe d'accompagnement de l'unité « Politiques locales » de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique ;
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions ;
- > Groupe de travail accompagnant les travaux de la première évaluation de la péréquation financière intercommunale (GT Évaluation péréquation) ;
- > Commission des constructions scolaires ;
- > Groupe de travail « Agglomération-fusions » ;
- > Commission chargée de la formation et du perfectionnement du personnel administratif des communes de la Singine et du Lac ;
- > Groupe de travail « Frais d'investissement et frais financiers des EMS – Fiffine » ;
- > Groupe de coordination intercantonale MCH2 ;
- > Organe paritaire pour l'étude du financement des centres de renfort – FriFire CR ;

- > Groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de loi révisant la loi sur l'exercice des droits politiques et la loi sur les communes ;
- > Groupe de pilotage du projet de révision de la loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires ;
- > Groupe de travail chargé de préparer un avant-projet de loi relative à la contribution sur la plus-value (jusqu'en octobre 2014) ;
- > Groupe de projet chargé d'élaborer un modèle comptable harmonisé pour les communes fribourgeoises (MCH2).

4 Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service : **Pascal Krayenbuhl**

Le Service de l'agriculture (SAgri) est chargé d'appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l'agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l'élevage et de la viticulture ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d'accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

4.1 Paiements directs et mesures environnementales

4.1.1 Paiements directs

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. En 2014, l'Ordonnance sur les paiements directs a été révisée dans son intégralité. Il n'est dès lors pas possible de présenter une comparaison détaillée des montants versés en 2013 et 2014. En 2014, 2 624 exploitations agricoles, ainsi que 557 exploitations d'estivage ont bénéficié de ces contributions.

Le tableau suivant présente les contributions versées en 2014.

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
Contribution au paysage cultivé		28 052	28 052
Contribution à la sécurité de l'approvisionnement		81 109	81 109
Contribution à la biodiversité	430	16 813	17 243
Contribution à la qualité du paysage	254	2 287	2 541
Contribution au système de production		34 504	34 504
Contribution à l'efficacité des ressources		513	513
Contribution à la transition		23 237	23 237
Total paiements directs	684	186 515	187 199
Contributions à la culture des champs		4 566	4 566
Contributions pour la protection des eaux	106	405	511
Contributions pour la protection de l'air (FRIAMMON)		2 144	2 144
Contributions cantonales à l'estivage	210		210
Contributions cantonales pour les méthodes culturales préservant le sol	75		75
Total des contributions	1 075	193 630	194 705

Dès 2014, les contributions d'estivage sont intégrées à la contribution au paysage cultivé. Les exploitations d'estivage bénéficient également de deux nouveaux types de contributions, soit celles pour la biodiversité et celles pour la qualité du paysage. C'est au total un montant de 12 045 617 francs qui est attribué aux exploitations d'estivage.

Les contributions cantonales d'estivage sont allouées en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant versé pour l'année 2014 a été de 210 000 francs. Il a été réparti entre 52 bénéficiaires, selon le volume des productions engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2014, le volume total est de 3 158 189 kg de lait, ce qui représente 6,6 centimes par kilo de lait.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes de Mézières (secteur Berlens) et de Crésuz ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2014.

4.1.2 Reconnaissance des exploitations

En 2014, 57 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 16 communautés complètes ont été formées pour 14 dissoutes. 12 communautés partielles formées pour 9 dissoutes ainsi que 6 nouvelles exploitations simples reconnues.

4.1.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage

4.1.3.1 Protection de la nature: biodiversité et mise en réseau

En application de l'ordonnance fédérale sur les paiements directs, 1 077 exploitations ont bénéficié de subventions à titre de la biodiversité de qualité 2 pour un montant total de 2 782 118 francs. 1 405 exploitations ont bénéficié d'un bonus de 4 239 097 francs pour le volet de mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). 9 nouveaux projets de mise en réseau ont été reconnus en 2014. Le nombre total de réseaux est de 48. Le financement pour les réseaux écologiques est à la charge à 90 % de la Confédération et à 10 % du canton.

4.1.3.2 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface pour 64 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants: Avry, Neyruz, Middel, Courgevaux, Fétigny, Domdidier, Lurtigen et Gurmels. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 510 867 francs. La part cantonale des indemnités versées (20,7 % du total) s'élève à 105 980 francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

4.1.3.3 Protection de l'air

Un projet ammoniac, selon les articles 77a et b de la loi fédérale sur l'agriculture intitulé « Amélioration de l'efficacité de l'azote par réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole-FRIAMMON » a été élaboré et signé le 2 juin 2009. En 2014, il y a eu 60 demandes pour des pendillards, 38 pour des couvertures de fosses ouvertes, 19 projets pour l'affouragement des porcs avec de l'aliment appauvri en azote et 7 projets individuels. Ainsi, 124 projets ont été décomptés pour un montant de 2 144 207 francs à charge de la Confédération. Le montant d'investissement global s'élève à 3 195 397 francs. Le programme FRIAMMON est arrivé à échéance en 2014.

4.1.3.4 Protection des sols

Préavis sol. Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 173 demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

Semis sans labour. Cette mesure, reprise par les paiements directs fédéraux, a été payée pour la dernière fois en 2014. Le Service a versé des contributions à 50 agriculteurs, pour une surface de 195 ha, concernant 115 parcelles, pour un montant total de 75 384 francs.

4.1.3.5 Qualité du paysage

Dès 2014, la loi sur l'agriculture prévoit la possibilité de créer des projets de qualité du paysage dont les mesures peuvent bénéficier de paiements directs. En 2014, les projets « Broye », « Intyamou-Jogne » et « Gantrisch » ont été approuvés. Trois nouveaux projets ainsi que l'agrandissement du projet « Vallées de l'Intyamou et de la Jogne » - sur la commune de Jaun - ont été développés et déposés le 31 août à l'Office fédéral de l'agriculture pour validation. Si tous les projets sont acceptés, le canton sera couvert en 2015.

Le financement des projets de qualité du paysage sont à charge à 90 % de la Confédération et à 10 % du canton.

4.2 Aides structurelles

4.2.1 Subventions à « fonds perdu »

4.2.1.1 Subventions ordinaires

Améliorations foncières (subventions ordinaires)

Les contributions pour les améliorations foncières (AF) sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que remaniements parcellaires, chemins, assainissements de terrain, remises à ciel ouvert de ruisseaux, irrigations, adductions d'eau et raccordements électriques. Les améliorations foncières bénéficient de subventions cantonales et fédérales.

Bâtiments ruraux (subventions ordinaires)

Les contributions pour les bâtiments ruraux sont des aides pour la construction ou la transformation de bâtiments d'exploitation, de laiteries ou de bâtiments d'alpage. Les bâtiments ruraux bénéficient de subventions cantonales et fédérales. A relever que les bâtiments en zone de plaine ne bénéficient que d'une subvention cantonale.

Subventions ordinaires versées en 2014

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.	Total Fr.
Améliorations foncières	4 267 824	5 651 719	9 919 543
Bâtiments ruraux	4 311 700	3 003 035	7 314 735
Total versé en 2014	8 579 524	8 654 754	17 234 278

Le montant total des travaux soutenus par les subventions ordinaires représente environ 50 millions de francs.

4.2.1.2 Subventions du Fonds des améliorations foncières (Fonds des AF)

Le Fonds des améliorations foncières (AF) est un fonds cantonal. Il est utilisé pour subventionner des entreprises d'améliorations foncières agricoles d'un coût peu élevé et permet notamment de participer au financement d'études dans le domaine du génie rural et des bâtiments ruraux. Les contributions du Fonds des AF sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que groupements volontaires de parcelles, chemins, assainissements de terrains, adductions d'eau, raccordements électriques, irrigations, ruraux et bâtiments alpestres. A noter que les travaux subventionnés à l'aide du Fonds des AF ne bénéficient pas de subventions fédérales.

Subventions du Fonds des AF versées en 2014	Fr. 655 158
----------------------------------------------------	-------------

Le montant total des travaux soutenus par le Fonds des AF représente environ 3 millions de francs.

4.2.2 Crédits d'investissements

Il s'agit de prêts financés par la Confédération dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts accordés en 2014 en faveur des personnes physiques	Fr. 21 236 000
-----------------------------------------------------------------	----------------

Il s'agit de prêts essentiellement accordés pour des aides initiales, constructions et transformations de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitations, de constructions de poulaillers, d'achats d'exploitation par le fermier, de diversifications et petites entreprises artisanales.

Prêts accordés en 2014 en faveur des personnes morales	Fr. 2 548 000
---------------------------------------------------------------	---------------

Il s'agit de prêts accordés pour des constructions et transformations de laiteries ainsi que d'ouvrages en faveur des communes et syndicats.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en 2014 s'élève à 23 784 000 francs.

4.2.3 Aide aux exploitations paysannes

Il s'agit de prêts financés à part égale par la Confédération et par le canton dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts en 2014

Buts	Montants Fr.
Conversions de dettes existantes	410 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	85 000
Total 2014	495 000

4.2.4 Fonds rural cantonal

Il s'agit de prêts financés par le canton, par le biais du Fonds rural cantonal.

Prêts accordés en 2014 en faveur des personnes physiques	Fr. 3 604 000
-----------------------------------------------------------------	---------------

Il s'agit de prêts accordés pour des travaux de constructions/rénovations diverses (habitations et bâtiments d'exploitation), des achats de terres et domaines, des entreprises de mise en valeur, des chemins alpestres et des mesures de diversification.

Prêts accordés en 2014 en faveur des personnes morales	Fr. 500 000
---------------------------------------------------------------	-------------

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en 2014 s'élève à 4 104 000 francs.

4.3 Aménagement du territoire

Le Service préavise les demandes de permis de construire en zone agricole et celles concernant les immeubles ayant fait l'objet d'améliorations structurelles. L'examen des dossiers de plans d'aménagement consiste à évaluer l'impact des modifications proposées sur l'agriculture.

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2014:

- > 362 demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, transformations d'habitations, hangars, poulaillers, serres, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles;
- > 195 demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles;
- > 54 dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL) ainsi que de zones de protection de sources.

4.4 Promotion des produits, élevage et viticulture

4.4.1 Promotion des produits agricoles

Le canton soutient des actions de promotions des produits agricoles afin de renforcer l'image des produits fribourgeois ainsi que de favoriser leur mise en valeur sur les marchés. Pour l'année sous revue, le canton a versé des aides pour 26 projets et notamment 350 000 francs à l'association pour la promotion des produits du terroir du pays de Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

4.4.2 Elevage bovin

En 2014, le canton a alloué 395 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 575 000 francs pour l'écoulement du bétail de boucherie par l'intermédiaire de la Coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail.

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations régionales. L'amélioration de la qualité, en particulier par un soutien de la production de lait durable et des analyses de la qualité du lait, est également une mesure phare en faveur des éleveurs bovins fribourgeois.

Trois manifestations de niveau national organisées dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton: Expo Bulle (50 000 francs), Marché-Concours des taureaux (60 000 francs) et JUNIOR BULLE EXPO (40 000 francs).

4.4.3 Elevage chevalin

En 2014, le canton a alloué 30 600 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage chevalin fribourgeois.

4.4.4 Elevage porcin, ovin et caprin

Le soutien cantonal 2014 s'élève à 16 970 francs pour les mesures concernant l'élevage porcin (uniquement contribution au Service sanitaire) et à 75 400 francs pour les mesures de soutien à l'élevage ovin et caprin.

4.4.5 Viticulture

La vendange 2014 a fourni un rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal de 898 645 kg tous cépages confondus. La surface inscrite au cadastre viticole est de 115,9 ha. Des statistiques de détail sont disponibles sur le site du SAgr (www.fr.ch/sagri). Malgré un été pluvieux et des conditions météorologiques difficiles, l'état sanitaire de la vendange a été bon.

4.5 Participation à des commissions

Le Service participe à la

- > commission de l'agriculture
- > commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA)
- > commission de recours en matière d'améliorations foncières
- > commission d'acquisition des immeubles
- > commission pour la protection des végétaux
- > commission de la viticulture
- > commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée.

4.6 Evénements particuliers

La mise en œuvre de mesures de la PA 14 – 17 et la mise en production d'une nouvelle version du programme de gestion des paiements directs Gelan 2015 ont occupé le Service de manière importante.

Le Service a collaboré de manière intensive à la mise à jour de l'inventaire des surfaces d'assolements (SDA).

Le SAgr a coordonné la rédaction du deuxième rapport quadriennal sur l'agriculture.

5 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service et Vétérinaire cantonal : **Dr. Grégoire Seitert**

Chef de service adjoint et Chimiste cantonal : **Dr. Jean-Marie Pasquier**

5.1 Introduction

Pour le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), trois épisodes majeurs ont marqué l'année 2014 : la tuberculose bovine, le retrait de fromages importés et la contamination des réseaux d'eau potable.

Bénéficiant du nouveau logiciel commun à l'ensemble des cantons romands (LIMSOPHY) pour le contrôle (inspection, prélèvement, analyse) des denrées alimentaires depuis 2012, le SAAV a pu étendre cette application informatique aux inspections des abattoirs et aux analyses de biologie vétérinaire. Les trois laboratoires romands pour

les analyses des épizooties (FR, NE et VD) ont également été mis en réseau aux niveaux logistique, analytique et informatique. Désormais, ils sont soutenus par les six cantons romands comme pôle régional.

Enfin, les travaux de construction/rénovation du futur bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire), qui doit accueillir notamment le SAAV, nécessitent un travail conséquent de la part des services concernés (SAAV, Service de l'Environnement, section Lacs et cours d'eau du Service des ponts et chaussées). Le déménagement aura lieu après l'été 2015.

5.2 Activités

5.2.1 Direction et administration

Suite à la réorganisation du service – la détermination du catalogue des prestations, des missions et des tâches à l'échelon du service ainsi que des collaboratrices et collaborateurs du SAAV, le nouvel organigramme du service, le nouveau catalogue des prestations entériné par la DIAF, la finalisation de 109 cahiers des charges, la réalisation des entretiens annuels, la fixation d'objectifs sur toutes les unités organisationnelles avec fixation d'indicateurs de performance SMART – les nouvelles bases législatives ont permis de sceller définitivement les prestations dans le droit cantonal (RSAI, RSF 821.30.11 ; OEpiZ, RSF 914.10.11 ; OFSAAV, RSF 821.30.16).

Pour l'année 2014, tous les objectifs fixés ont été atteints grâce à l'engagement important de chaque collaboratrice et chaque collaborateur du SAAV ainsi que des différents partenaires du service.

En vue du déménagement, une directive de classement, de pré-archivage et d'archivage a permis au service de classer et mettre à jour tous les documents administratifs durant l'été 2014.

Au niveau juridique, le service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 27 projets de révision législatifs. Il a également, pour la DIAF, participé aux projets de réponse à 4 instruments parlementaires qui ont été déposés par le Grand Conseil.

Le service a émis 2812 décisions administratives. De plus, l'autorité a prononcé 4 interdictions de détention d'animaux et 1 interdiction d'utilisation de locaux. Le SAAV a répondu à 25 oppositions, rendu 15 prises de position dans le cadre des demandes d'observation suite à des recours et a transmis 131 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale, dont 3 dossiers pour infraction aux articles 285 ou 286 du code pénal suisse du 21 décembre 1937 (RS 311.0, CPS), empêchement d'un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires chimie et biologie	300	6	1	8
Inspectorat des denrées alimentaire	881	11	2	44
Inspectorat de l'eau potable et des produits chimiques	203	6	0	1
Santé animale	1214	0	2	23
Inspectorat des viandes et abattoirs	25	2	1	3
Protection des animaux	189	-	9	49
Direction	-	-	-	3
Total	2812	25	15	131

5.2.2 Laboratoires

5.2.2.1 Biologie alimentaire

En 2014, le secteur a été très dynamique et proactif quant au développement de nouvelles méthodes d'analyses partiellement automatisées pour les paramètres de microbiologie alimentaire tout en assurant les principales missions de routine comme effectuer les analyses microbiologiques de denrées alimentaires et d'eau potable. Le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 3249 échantillons d'eau potable, 112 échantillons d'eau de piscine, 16 échantillons d'eau de plage et 856 échantillons de denrées alimentaires, dont 800 dans le cadre de 8 campagnes internes et d'une campagne nationale. A ces analyses s'ajoutent 152 analyses d'échantillons pour les légionelles et 25 échantillons analysés dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance de qualité).

Le nombre d'échantillons de denrées alimentaires pris en charge a augmenté de 35,4 % par rapport à l'année précédente.

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Échantillons non conformes
Établissements de restauration	533	129 (24 %)
Glaçons	104	32 (30 %)
Produits à base de viande échaudés	16	4 (25 %)
Fromageries artisanales	19	1 (5 %)
Listeria dans les produits à risques	49	0 (0 %)
Foie gras et produits dérivés	18	2 (11 %)
Buffets froids et buffets de salades	20	2 (10 %)
Articles de boulangeries et de pâtisserie	19	2 (11 %)
Statut microbiologique des fromages	22	1 (5 %)

5.2.2.2 Biologie vétérinaire

Dans le domaine analytique, l'année 2014 fut marquée par la mise en place d'une méthode permettant le dépistage du syndrome dysentérique respiratoire porcin (SDRP). Dans ce but, le laboratoire a introduit et validé la méthode moléculaire permettant la détection du virus du SDRP dans le sang.

L'année s'est terminée par beaucoup d'analyses pour la présence de salmonelles chez les bovins et les poules, dont une grande quantité de cas étaient positifs (voir illustration).



Sur le plan organisationnel, l'année a été marquée par la phase pilote, sur le site de Granges-Paccot, du projet de création du « Réseau VET » romand. Ce projet, regroupant les laboratoires vétérinaires des cantons de Fribourg, Neuchâtel et Vaud vise à une meilleure utilisation des ressources analytiques par la mise en commun des compétences et capacités respectives. Les premiers échanges d'échantillons de la phase pilote vont s'intensifier en 2015, suite à la signature, le 28 novembre 2014, par les 6 cantons romands, de l'accord intercantonal dudit « Réseau VET ».

Analyses diagnostiques des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
	Matériel analysé	2013	2014	2013	2014
Anamnèse					
IBR / IPV (ruminants)	Sang	3185	3047	1 (renne)	0
Brucellose bovine (bovins)	Sang	815	641	4	1
	Arrière-faix	452	499	0	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	888	457	0	0
Coxiellose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	90	89	19	19
	Arrière-faix	457	499	10	7

Analyses diagnostiques des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
Leucose enzootique bovine (bovins)	Sang	966	941	0	0
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	29	29	0	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	11	17	9	11
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	95	640	0	158
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Oeufs	473	340	31	11
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	345	18	0	0
Métrite contagieuse équine (chevaux)	Ecouvillons	3	2	0	0
Aujeszky (porcs)	Sang	1071	570	0	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	8	36	1	0
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	119	157	61	75
SDRP (porcs)	Sang	1071	827	0	0
ESB (bovins)	Obex	916	556	0	0
Maladie de la langue bleue BT, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	131	29	0	0
Maladie de la langue bleue BT, anticorps ELISA (bovins)	Sang		720		12
BVD anticorps (bovins)	Sang	3391	3904	199	178
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	3287	5441	41	183
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	9	20	3	5
Paratuberculose, antigène PCR (bovins)	Selles	14	22	5	9
Trichines (porcs)	Musculature	259	361	0	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	2	1	1	1
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	1	0	1	0
Tuberculose : - Interféron Gamma	Sang		34		20
PCR	Organes		30		1
coloration Zeehl Nelson (bâtonnets acido- résistants), microscopie	Divers		34		21

Genres d'analyses	2013	2014
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	1602	1358
Antibiogrammes des souches trouvés dans des laits mammitiques ou des analyses bactériologiques	42	41
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	133 (dont 8 positives aux substances inhibitrices)	133 (dont 9 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses, (urines, selles, pus, organes, surfaces, etc.)	134	103
Analyses parasitologiques dans les fèces	45	37
Recherches de substances inhibitrices (campagnes cantonales et nationales chez les bovins, porcs et chevaux avec rein et musculature)	846 (dont 7 résultats positifs)	742 (dont 9 résultats positifs)

5.2.2.3 Laboratoire chimie

Le secteur chimie a analysé un total de 3070 échantillons d'eau et 457 échantillons de denrées alimentaires et objets usuels, dans le cadre de 3 campagnes cantonales et de 6 campagnes intercantionales romandes.

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Échantillons non conformes
Nitrites et nitrates dans les produits de salaison cuits	15	1 (7 %)
Résidus de Benzimidazoles	30	0

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Échantillons non conformes
Composés organiques volatils (COV) dans l'eau potable	17	0

Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons (FR / autres cantons romands)	Échantillons non conformes (FR / autres cantons romands)
Trihalométhanes dans les eaux de piscines couvertes	47 / 47	6 (13 %) / 7 (15 %)
Bijoux (migration du nickel et teneur en cadmium et plomb)	44 / 53	34 (77 %) / 17 (32 %)
Glaces - teneur en matière grasse lactique	27 / 15	6 (22 %) / 0
Cosmétiques : agents blanchisseurs	11 / 20	1 (9 %) / 10 (50 %)
Fromages - teneur en matière grasse et en eau	20 / 52	5 (25 %) / 17 (33 %)
Diméthylfumarate et chrome (VI) dans les objets usuels en contact prolongé en cuir	10 / 33	1 (10 %) / 5 (15 %)

Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Échantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Produits aux arômes naturels	21	0
Appréciation de la qualité des champignons sauvages (secs)	13	5 (38 %)
Dosage du mercure dans les poissons de fin de chaîne, les crustacés et mollusques	18	1 (6 %)
Phtalates dans les jouets en plastique souple	25	0
Pesticides dans les agrumes	16	1 (6 %)
Ethéphon (pesticide) dans les tomates	20	0
COV (composés organiques volatils) dans les eaux minérales en bouteille	10	0
Recherche d'ingrédients non déclarés dans des viandes hachées	19	3 (16 %)
Qualité de la viande dans les cervelas	11	3 (27 %)
Recherche du virus hépatite A dans des baies congelées	10	0
Methylisothiazolinone dans les savons pour le bain	19	0
Contrôle des vaisselles et des ustensiles de cuisine en mélamine et en polyamide (" nylon ")	13	0
Colorants artificiels hydrosolubles dans les confiseries	19	5 (26 %)
Aflatoxines B/G et ochratoxine A dans les figes séchées et fruits secs	23	4 (17 %)
Fèves et pousses de soja (tromperie)	4	1 (25 %)
Appréciation de la qualité des châtaignes sur le marché	9	5 (56 %)
Etiquetage d'aliments spéciaux	10	8 (80 %)
Déclaration de viande dans les produits de charcuterie (viande séchée, mortadelle, saucisses, etc.)	10	0
Déclaration d'espèces dans les produits laitiers (fromages, yogourts, lait)	16	0

Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Échantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Amines biogènes dans les fromages (monitoring)	21	-
Encres de tatouage	8	4 (50 %)
Résidus de pesticides dans le miel	3	0

5.2.3 Eau potable, eau des piscines et plages publiques

5.2.3.1 Analyses

Pour veiller à la qualité de l'eau distribuée, le SAAV réalise toutes les analyses de l'eau distribuée dans le canton et procède à des inspections des réseaux d'eau potable. Les analyses réalisées concernent, d'une part, l'eau distribuée (eaux soumises à la loi sur les denrées alimentaires (LDAI), d'autre part, les ressources et les eaux de privés (non soumises à la LDAI).

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises à la LDAI	Lacs	85	-
	Captages (avant traitement)	425	-
	Autres	436	-
Eaux soumises à la LDAI	Sources (non traitées)	270	36 (13 %)
	Après traitement	207	12 (6 %)
	Distribuées	1903	136 (7 %)
Total		3396	184 (8 %)

5.2.3.2 Inspections

Le SAAV procède à des inspections sur place des réseaux d'eau potable, des piscines et des plages. Les inspections régulières sont réalisées selon les priorités données par une analyse des risques des distributeurs, tandis que d'autres types d'inspections (partielle, de suivi) sont effectuées pour la vérification d'un problème ponctuel, respectivement la vérification d'une nouvelle installation destinée à être (re)mise en service.

Souvent, l'analyse des dangers est lacunaire et l'élimination des risques résiduels n'est pas planifiée. Dans certains cas, cela a pour conséquence que les réseaux ne sont plus adaptés aux exigences actuelles ce qui peut être la cause de survenues de pollutions. 5 situations de pollution ayant nécessité des mesures (désinfection du réseau, information à la population) et un suivi minutieux ont été maîtrisées en 2014.

25 inspections régulières ont été réalisées en 2014, selon la liste de points de contrôle établie par les chimistes cantonaux.

Un nombre important de non-conformités concerne l'autocontrôle et les processus/activités, et en particulier les points touchant à l'organisation et la définition des responsabilités, à l'analyse des risques, au traitement des réclamations, à la surveillance (en particulier de la qualité des ressources) et à l'enregistrement des activités réalisées dans le cadre de la gestion du réseau d'eau potable. En ce qui concerne les installations, on constate la présence quasi systématique de non-conformités au niveau des captages et des zones de protection (en particulier l'absence de procédure de surveillance de ces zones). Les taux de non-conformités au niveau des réservoirs et des installations de traitement sont également préoccupants.

5.2.3.3 Planification et règlements communaux

Afin de veiller à assurer la couverture des besoins en eau, l'établissement d'un plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) est exigé des distributeurs. Pour les aider dans cette tâche et afin d'assurer une uniformité au niveau cantonal, le SAAV a terminé la rédaction de la directive PIEP. Après une vaste consultation des organes cantonaux et communaux, le document, fruit d'un consensus avec toutes les parties prenantes, est désormais à disposition des communes sur le site internet du SAAV.

Les grands principes de la planification sont les suivants : réalisation d'un inventaire des installations ⇨ établissement d'un bilan et analyse des besoins actuels et futurs ⇨ adaptation ou planification des installations. L'analyse des besoins est le pendant de l'analyse des dangers présentée ci-dessus.

Lorsqu'un besoin est identifié, le distributeur a les options suivantes :

- > correction immédiate des manques

- > planification des modifications ou de la construction nouvelle d'installations
- > prise de mesures d'accompagnement, si nécessaires

Au cours de l'année 2014, le SAAV a organisé 3 soirées d'information à destination des communes et bureaux d'ingénieurs afin d'expliquer ces principes, ainsi que le cadre légal et les aspects techniques de la directive PIEP.

Afin de répondre aux exigences de la loi sur l'eau potable, le SAAV a rédigé et mis à la disposition des communes un nouveau règlement-type pour la distribution de l'eau potable en étroite collaboration avec le Service des communes. Le SAAV est alors devenu l'organe de coordination pour la consultation et l'approbation des règlements communaux.

5.2.3.4 Respect du développement durable

Par développement durable, on n'entend pas seulement un développement « environnemental/écologique » de l'activité, mais d'une manière plus générale la gestion des ressources de sorte à satisfaire les besoins sans porter préjudice à la société de demain.

Si ce concept concerne la protection tant quantitative que qualitative des ressources, il englobe également une vision économique dans laquelle la gestion de la distribution est assurée à long terme. Pour cela, les distributeurs doivent concevoir un réseau efficace et autofinancé.

Dans cette optique, le SAAV a mis à la disposition des communes un modèle et une feuille de calcul correspondante afin d'aider au calcul du tarif de l'eau, dans le respect des exigences légales, et en englobant l'ensemble des coûts de l'activité, y compris le maintien de la valeur des installations. Il encourage les communes à intégrer au plus vite dans leurs coûts les assainissements/constructions exigés par les conclusions de l'analyse des dangers et par les besoins révélés par les bilans quantitatifs décrits plus haut, et à adapter au plus vite leur tarif afin de disposer des moyens nécessaires au moment de la réalisation.

5.2.3.5 Piscines

Pour la première fois de son histoire, le SAAV a été accrédité en tant qu'organisme d'inspection (type A) pour les piscines publiques du canton de Fribourg. Les bases légales et normatives pour les inspections sont l'« Ordonnance concernant l'hygiène des piscines et des plages de baignade publiques » (RSF 821.41.24) et la norme SIA 385/9. L'emploi et le stockage des produits chimiques ont été intégrés dans les points contrôlés.

En 2014, le SAAV a procédé à des analyses d'échantillons apportés par les responsables des établissements, à des prélèvements officiels avec l'objectif de vérifier uniquement la qualité de l'eau de baignade, ainsi qu'à des inspections complètes, en vertu de son accréditation nouvelle.

114 échantillons d'eau de piscines, dont 74 prélevés par le SAAV, ont été analysés. De ces derniers, 14 (19 %) étaient non conformes. Les sources principales des non-conformités étaient le dépassement des valeurs de tolérance pour les trihalométhanes (4 échantillons), le chlore libre (5) et combiné (3), et le pH (4). 2 établissements ont été fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

7 inspections complètes ont été réalisées. Si toutes les inspections ont révélé des non-conformités, le traitement de l'eau et l'entretien général des établissements propriétés des collectivités publiques ont été jugés globalement bons.

5.2.3.6 Plages de baignade publiques

Les eaux des 9 plages de baignade publiques du canton ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique durant l'année 2014. Les analyses ont été effectuées conformément aux recommandations de la Confédération.

7 plages ont obtenu la classe de qualité A, signifiant par là qu'une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'était pas à craindre. 2 plages ont obtenu, pour des prélèvements effectués en juillet, la classe de qualité C. Dans un tel cas, une atteinte à la santé des baigneurs n'est pas à exclure. Ces plages ont fait l'objet d'une surveillance renforcée et il a été recommandé aux baigneurs, à l'aide de panneaux, de se doucher à fond après le bain. Les réanalyses des plages

incriminées, effectuées 3 et 6 semaines plus tard, étaient conformes aux exigences de la classe de qualité A, ce qui a permis de lever les restrictions à la baignade.

5.2.4 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

A côté des activités de prélèvement d'échantillons (1335 échantillons prélevés en 2014 auprès de 484 établissements), l'inspecteurat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) s'occupe principalement d'effectuer des inspections dans les plus de 3700 établissements du canton soumis à son contrôle.

En 2014, ce sont ainsi 1562 inspections qui ont été effectuées par les 7 collaborateurs de l'inspecteurat (contre 1375 en 2013 et 983 en 2012), la plupart du temps sans annonce préalable. A cette occasion, des manquements ont été constatés dans 55 % des cas, pour lesquels des mesures correctives ont été ordonnées. Ces inspections se sont déroulées majoritairement dans des établissements de restauration (62 % des inspections effectuées en 2014), suivis par les commerces (21 %), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries, etc. 16 %) et les industries (1 %).

Comme indiqué ci-dessus, une grande proportion (45 %) des contrôles effectués en 2014 n'a pas donné lieu à contestation. Il arrive toutefois régulièrement que des mesures sévères doivent être prises lors du contrôle, que ce soit l'élimination de denrées alimentaires (marchandise avariée ou ayant dépassé la date limite de consommation : 25 cas en 2014) ou l'interdiction d'utilisation de procédés, de locaux, d'instruments ou de véhicules (25 cas également durant cette année). Les photos prises durant les contrôles de ce type permettent notamment de documenter les cas dénoncés au Ministère public.



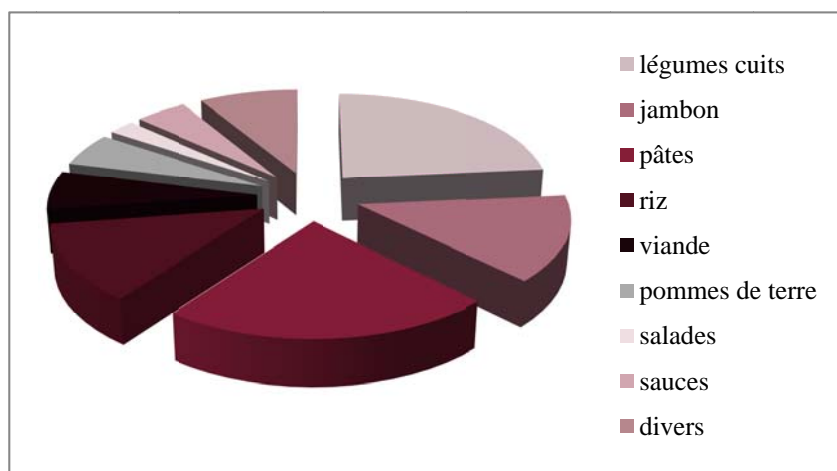
L'IDO a participé en 2014 à une campagne d'inspection organisée au niveau national destinée à vérifier le respect des conditions d'hygiène et de bonnes pratiques durant le transport de denrées alimentaires devant être conservées au froid. Sur les 51 véhicules contrôlés à cette occasion dans le canton, seuls 6 véhicules ont dû faire l'objet de mesures particulières.

En 2014, une entreprise a été agréée par l'IDO pour l'exportation de denrées alimentaires vers l'Union douanière Russie – Biélorussie – Kazakhstan (en sus des 2 entreprises fribourgeoises déjà agréées en 2013 dans ce but), et deux entreprises ont en outre été inspectées pour vérifier le respect des exigences posées par la République populaire de Chine en matière d'importation de denrées alimentaires. Les entreprises soumises à autorisation d'exploiter ont occupé l'IDO à plusieurs titres en 2014 : la section a en effet terminé la mise à jour et le renouvellement de ces autorisations (qui concernent principalement des fromageries, en plaine comme en alpage, ainsi que des industries alimentaires actives dans le domaine laitier) et a, elle-même, été auditée à ce sujet par l'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL).

Dans le secteur de la restauration, l'IDO a commencé à vérifier la mise en place du nouveau guide officiel des « Bonnes pratiques dans l'hôtellerie et la restauration », ceci après en avoir discuté les modalités avec GastroFribourg. L'IDO procède en outre à l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire, et participe à la formation donnée aux gérants d'établissements publics. Enfin, elle effectue des contrôles sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification (OIC) dans le cadre du contrôle du respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP.

5.2.5 Campagnes cantonales, intercantionales et nationales

Le SAAV a organisé 10 campagnes de contrôles cantonales. Il a participé à 25 campagnes organisées dans le cadre de l'accord intercantonal romand, dont 6 pour lesquelles il a fonctionné comme laboratoire d'analyse, et à 5 campagnes nationales. Ces campagnes ont porté notamment sur la conformité microbiologique des denrées alimentaires dans les établissements publics de restauration, les cuisines collectives et les cantines, l'analyse des glaçons, les buffets froids et buffets de salades, la migration de nickel et la teneur en cadmium/plomb dans les bijoux ou encore les composés organiques volatils (COV) dans l'eau potable. Pour le détail des résultats de ces campagnes, voir les tableaux ci-dessus, 5.2.2.1 et 5.2.2.3.



Nettoyage insuffisant d'une machine à glaçons – rouille

Répartition des échantillons de denrées alimentaires non conformes

5.2.6 Produits chimiques

Suite à la séance d'information des responsables des cours de sciences des cycles d'orientation (CO) organisée en 2013, 7 CO ont été inspectés. Les résultats étaient globalement bons.

22 inspections d'entreprises ont été réalisées dans le cadre du contrôle de la mise sur le marché, dont 20 avec des non-conformités.

Le SAAV a également participé à une campagne de contrôle des produits contenant des isocyanates de méthylène diphenyle tels que des mousses, revêtements de surface et colles. Les 7 produits contrôlés se sont révélés non conformes.

Le Service a enfin envoyé aux intéressés une lettre d'information sur les nouvelles dispositions de la loi sur les produits chimiques et rédigé une proposition d'Ordonnance cantonale sur les produits chimiques, dans laquelle les tâches définies par la loi fédérale sont réparties entre les divers organes cantonaux concernés.

5.2.7 Inspectorat des viandes et abattoirs

5.2.7.1 Activité dans les abattoirs

Le contrôle des viandes vérifie le respect des prescriptions légales en matière de protection des animaux, santé animale, médicaments vétérinaires et denrées alimentaires.

En collaboration avec l'OSAV, la section s'engage à la formation qualifiante pour les assistants officiels et les vétérinaires officiels. La section IVA a assuré la formation continue pour ses collaboratrices et ses collaborateurs à l'interne.

Le SAAV a également organisé une formation qualifiante suite à l'introduction du règlement cantonal du 8 avril 2014 sur la sécurité alimentaire (RSAI, RS 821.30.11) et du règlement cantonal du 8 avril 2014 sur les épizooties (OEpiZ, RS 914.10.11). Cette formation pratique et théorique est destinée aux vétérinaires et garde-faune. Elle a pour but de contrôler officiellement l'hygiène du gibier destiné à la vente et de surveiller l'éventuelle émergence ou propagation d'épizooties comme la tuberculose bovine ou la peste porcine chez les animaux sauvages.

Pour les abattages, tous enregistrés dans le programme informatique nommé « Fleco », les données suivantes ont été répertoriées :

Abattages des animaux à onglons :

Chiffre total d'abattages	Animaux de provenance suisse	Animaux de provenance étrangère
496 171	494 185	1986

La viande de 495 077 animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 1094 animaux a été déclarée impropre.

Le total des abattages par espèce a été enregistré comme suit :

Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Gibier d'élevage	Lapins	Lama	Alpaca
95 788	2476	521	397 050	122	112	101	1	0

Abattages de la volaille domestique : 27 181 928 animaux ont été abattus. La viande de 26 741 470 animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 440 458 a été déclarée impropre.

Objectifs 2014 : 15 inspections ont été effectuées dans 2 grands établissements, 11 petits abattoirs et 2 triperies. Les 11 rapports pour les petits abattoirs ont été effectués dans LIMSOPHY.

5.2.7.2 Surveillance de la santé animale et de la protection des animaux aux abattoirs fribourgeois

Document d'accompagnement pour les animaux à onglons : le détenteur a l'obligation de compléter le document d'accompagnement, un papier officiel ayant une utilité à la fois pour la sécurité alimentaire et pour la lutte contre les épizooties. L'inspecteur des viandes et abattoirs traite les cas dans lesquels le document d'accompagnement n'est pas rempli correctement. En 2014, il y a eu 9 avertissements pour des documents mal remplis, 27 avertissements et 2 dénonciations pour des animaux malades ou accidentés non annoncés, et 3 avertissements pour la non-identification de l'animal.

Parasitoses : lors du contrôle des viandes après l'abattage, on peut détecter quelques parasites qui affectent également l'homme : les sarcocystis, certains cestodes et les trichinelles. Lorsque ces parasites sont découverts par le contrôle des viandes, la viande est contestée. 9 cas de sarcosporidiose généralisée ont été décelés sur des animaux provenant du canton et les 9 carcasses ont été déclarées impropres à la consommation. En outre, sur 75 cas de cysticerose décelés aux abattoirs sur des animaux provenant du canton, 4 carcasses ont été déclarées impropres à la consommation.

Monitoring : sur la plan national, différents programmes de surveillance sont réalisés avec des objectifs différents : a) preuve de l'absence d'une maladie, b) preuve de la dissémination d'un agent infectieux dans la population animale, c) respect des dispositions en matière de médicaments vétérinaires. Les résultats globaux de ces campagnes sont publiés par l'Office vétérinaire fédéral. 9 cas de présence de substances inhibitrices dans les reins des animaux de boucherie ont ainsi été décelés aux abattoirs, ce qui a entraîné 4 avertissements et 1 dénonciation.

Bien-être des animaux : 138 dossiers de constats d'infraction ont été transmis par la section Inspectorat des viandes et abattoirs.

5.2.8 Santé animale

5.2.8.1 Tuberculose bovine

Suite aux cas de tuberculose détectés en 2013, entre fin janvier et début mars 2014, 2063 animaux ont été tuberculinsés (dont 1293 animaux de 29 exploitations « répétitions » et 770 animaux de 100 exploitations « forensiques »). En tout, 26 animaux ont réagi non négativement à la tuberculination. 8 exploitations ont été placées sous séquestre (suspicion de tuberculose bovine). Cependant, les résultats des analyses PCR se sont tous révélés négatifs, indiquant qu'il n'y a pas de foyer supplémentaire sur Fribourg. Les retuberculinations des exploitations sous séquestre (40 jours après l'élimination) ont toutes donné des résultats négatifs. De ce fait, les séquestres ont pu être

levés. En automne, après le retour des estivages 2014, 3 exploitations « répétitions » restant de fin 2013 ont donné des résultats négatifs.

5.2.8.2 Apiculture

Comme chaque année, un tiers des ruchers du canton de Fribourg a été contrôlé par les inspectrices et inspecteurs des ruchers. Durant l'année 2014, 10 décisions ont été établies concernant 3 cas de loque américaine et 2 cas de loque européenne.

En ce qui concerne la varroase, il y a eu, en 2014, quelques analyses de laboratoire et annonces d'épizooties de plus qu'en 2013 (2 en 2013 et 7 en 2014). La majorité des cas de varroa est détectée sans analyse de laboratoire. Les contrôles des ruchers effectués en 2014 ont permis de mettre en exergue que les pertes liées au varroa et dues à un début de saison humide et précoce (2 générations de plus de varroa) ne vont pas s'arrêter fin 2014.

Dès 2014, les inspecteurs des ruchers sont formés de manière centralisée pour toute la Suisse. La formation est réglementée par la législation fédérale et les inspecteurs des ruchers obtiennent le titre d'« assistants officiels en inspection des ruchers ». Suite à ces changements dans la législation, le canton de Fribourg a mis sur pied une commission d'examens (composée d'experts apicoles et de vétérinaires officiels). La majorité des inspecteurs des ruchers déjà en fonction avant 2014 a passé, durant l'année écoulée, l'examen (pratique et théorique) exigé par la loi. Fin 2014, 11 personnes ont reçu leur diplôme comme « assistant officiel en inspection des ruchers ».

5.2.8.3 Objectifs 2014

Equipe d'intervention

L'objectif d'organiser, instruire, former et équiper l'équipe d'intervention a été rempli. Au cours de l'année, deux séances de l'équipe ont eu lieu. Suite aux cas d'épizooties des volailles (laryngotrachéite infectieuse et salmonelles), l'équipe a dû intervenir sur 4 exploitations et sur ordre du Vétérinaire cantonal.

Délivrance des diverses autorisations : grâce à l'information diffusée simultanément avec les informations du Service de l'agriculture, de nombreux détenteurs ayant besoin d'une autorisation pour l'insémination artificielle dans leur propre exploitation se sont annoncés au SAAV. Les autorisations nécessaires (62 autorisations) ont été délivrées. Les autres autorisations ont également pu être délivrées à temps.

En plus des 83 décisions d'autorisation, 45 patentes de commerce de bétail ont été établies.

Type de décisions	Nombre de décisions
Exposition d'animaux, autorisation	10
Insémination artificielle propre exploitation, autorisation	62
Sous-produits animaux, autorisation de transport	2
Sous-produits animaux, autorisation centre collecteur	1
Sous-produits animaux, autorisation d'enfouissement d'un bovin péri	1
Sous-produits animaux, autorisation d'enfouissement suite incendie	1
Transhumance, autorisation	6
Total	83

Monitoring national (épizooties) : les sondages annuels ont été effectués avec des résultats négatifs pour toutes les exploitations. Dans certains cantons, les analyses de sondage quant au syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP) ont donné des résultats non négatifs, ce qui a eu comme conséquence des analyses supplémentaires dans certains élevages porcins. Sur Fribourg, toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Programmes de surveillance des ruminants	Espèces	Nombre d'exploitations testées négatives
IBR et EBL : exploitations sentinelles	bovins	10
IBR et EBL : exploitations sans lait	bovins	38
Brucella melitensis	ovins	30

Programmes de surveillance des ruminants	Espèces	Nombre d'exploitations testées négatives
Brucella melitensis	caprins	25

Au cours de l'année 2014, 76 cas d'épizootie ont été annoncés. Heureusement, aucune épizootie hautement contagieuse ne se trouvait parmi ces cas détectés.

Après la période d'estivage, plusieurs nouveaux cas de la diarrhée virale bovine (BVD) ont été diagnostiqués. De plus, il y a eu des réinfections dans une dizaine d'exploitations.

En 2014, plusieurs cas de salmonellose ont également été détectés. Parmi ces cas, 4 cas concernaient des exploitations de poules d'engraissement et 2 cas des exploitations bovines, dont une grande exploitation bovine avec des symptômes très aigus.

Épizooties	Types d'épizootie	Nombre d'épizooties annoncées	Remarques
APP	à combattre	1	
Artérite virale équine	à surveiller	1	
BVD	à éradiquer	7	sans les réinfections
Campylobacter jejuni	à surveiller	1	
Charbon symptomatique	à surveiller	1	
Chlamydie	à surveiller	4	
Coxiellrose	à surveiller	15	
Cryptosporidiose	à surveiller	13	
Echinococcose	à surveiller	1	
Leptospirose	à combattre	1	
Loque américaine	à combattre	3	
Loque européenne	à combattre	2	
LTI	à combattre	2	
Maedi Visna	à surveiller	1	
Neosporose	à surveiller	4	
ParaTbc	à surveiller	4	
Salmonelles	à combattre	8	4 x volailles, 2 x bovins, 1 x ovins, 1 x serpent
Varroa	à surveiller	7	
Total		76	

5.2.9 Inspectorat laitier et production primaire

L'accréditation selon la norme EN 17020 a été renouvelée, suite à l'audit SAS.

La polyvalence visée des contrôles est acquise. L'objectif de 800 contrôles en 2014 est quasiment atteint. Un total de 756 contrôles officiels a été effectué. Par ailleurs, 27 exploitations (cessations d'exploitation ou actuellement sans animaux) se trouvaient sur la liste. A signaler, une collaboration entre l'IDO et l'ILPP pour le contrôle des piscicultures.

Grâce à une fructueuse collaboration entre les différentes unités du SAAV (IDO et ILPP), sans oublier le SAgri, 286 exploitations avec vente directe sont recensées sur le canton de Fribourg en 2014, soit une augmentation de plus de 100 % ; 84 ont été contrôlées par l'ILPP et 95 par l'IDO entre 2013 et 2014. Sur les deux dernières années plus de 180 exploitations avec vente directe ont été contrôlées. La fréquence de l'IDO est sur 2 ans et celle de l'ILPP est sur 4, respectivement 8 ans sur les estivages.

Les 29 (51) suspensions de livraison du lait sont dues à la présence de substances inhibitrices 22 (38), aux problèmes de cellules 5 (8), aux problèmes de germes 2 (2) et à des contrôles effectués 0 (3). Les chiffres entre parenthèses correspondent à 2013. 4 dénonciations ont été transmises au Ministère public.

Nombre	Cellules	Germes	Substances inhibitrices	Contrôles de base officiels
Suspensions de livraison du lait	5 (8)	1 (2)	22 (38)	0 (3)
Levées de suspension	4 dont 1 de 2013 (6)	1 (1)	22 (38)	0 (1)

L'ILPP a assuré le monitoring de résidus dans le lait pour l'OSAV et réalisé les contrôles AOP Gruyère, Vacherin Fribourgeois ainsi qu'Emmentaler-Switzerland pour l'OIC.

5.2.10 Protection des animaux

Le secteur Protection des animaux – détention (PAD) avait pour objectif d'effectuer au moins 280 contrôles durant l'exercice. Nous avons enregistré 407 demandes d'intervention, dont 8 émanaient de détenteurs souhaitant se mettre aux normes. Le secteur PAD a effectué 239 contrôles, auxquels on peut ajouter 42 porcheries inspectées par le Service sanitaire porcin sur mandat. Parmi ces dernières, près d'un tiers présentait des manquements.

Au cours de l'exercice, 346 dossiers ont pu être clos. Parmi les annonces de manquements chez les animaux de rente, le groupe d'animaux apparaissant le plus souvent est celui des bovins (28 %), suivi des équidés et des porcs (16 % et 15 %), puis des petits ruminants (11 %). La précision de la norme en matière de poids de chargement des caisses de poulets de chair a provoqué une recrudescence de cas transmis par le contrôle des viandes, ce qui porte à 28 % la part des dossiers relatifs à la volaille.

Pour ce qui touche au mandat confié à l'AFAPI (Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux), 737 exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 86 constats avec des manquements (11,7 %). Ce chiffre a augmenté par rapport à l'année passée. Ceci est dû essentiellement à l'échéance de plusieurs délais transitoires (appareils pour dresse-vaches, largeurs de couche, eau en permanence pour les veaux, boxes de vêlage, etc.). Les résultats des contrôles avec manquements ont tous été introduits dans le programme informatique Acontrol, qui a pour objectif d'enregistrer toutes les données de contrôle des exploitations agricoles suisses.

Parmi les animaux de compagnie, les espèces faisant le plus fréquemment l'objet d'une plainte sont les chats (41 %) et les oiseaux d'ornement (26 %).

Les interventions du Service ont donné lieu à 4 décisions d'interdiction de détention d'animaux, à une décision d'interdiction d'utilisation de locaux et à 9 dénonciations au Ministère public.



2 des chevaux (9 chevaux) séquestrés pour manque de soins chronique

A ce jour, le canton de Fribourg gère 121 autorisations de détention d'animaux sauvages. En 2014, 13 nouvelles demandes d'autorisations et 32 demandes de renouvellement d'autorisations ont été reçues.

Le secteur a émis 24 autorisations pour des expositions d'animaux d'espèces diverses et renouvelé une autorisation de commerce d'animaux.

D'autre part, 134 animaux trouvés ont été annoncés à notre banque de données (www.animal-trouve.ch) et 122 animaux ont été signalés comme perdus (www.animal-perdu.ch).

5.2.11 Expérimentation animale

Actuellement, 136 autorisations d'expériences sur les animaux sont valables sur le territoire du canton de Fribourg. La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.

En 2014, le SAAV a émis 103 autorisations. 22 concernaient des expériences de degré 0 (cf. expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteinte à leur dignité) et 81 des demandes de degré 1 à 3. Dans 35 cas, il s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Dans la majorité des cas, des précisions ont dû être demandées aux chercheurs et les autorisations n'ont pu être émises qu'assorties de conditions supplémentaires, afin d'assurer que les animaux ne subissent pas plus de contraintes que nécessaire.

Dans l'ensemble, une demande a été refusée et 7 ont été renvoyées aux requérants pour révision.

Le SAAV a également émis 19 préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantionales.

Le canton de Fribourg compte 4 centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en 6 unités (instituts) de détention séparées. Tous les centres et unités détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2014.

5.2.11.1 Commission de surveillance des expériences sur les animaux

La commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à 7 reprises et a traité 68 demandes d'autorisation et demandes de modification d'autorisations émises. Le secrétariat de la commission a été assuré par le Service.

Sur mandat du SAAV, la commission a également procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation).

5.2.12 Affaires canines

L'année 2014 a été marquée par 138 évaluations de chiens dangereux et/ou soumis à autorisation. La détention de chiens de races listées est en constante diminution (de 224 en 2013 à 215 en 2014 : -5 %). Les tâches liées à la protection des animaux-chiens ont augmenté (28 %), soit 50 dossiers en 2013 et 64 dossiers en 2014. Etant donné que pour chaque dossier traitant le suivi des cours obligatoires est contrôlé, le secteur a dû donner suite dans 196 cas. Sur l'ensemble des dossiers traités en 2014, seuls 37 cas ont dû être dénoncés au Ministère public.

Concernant les éducateurs canins, le canton en compte actuellement 138 (111 en 2013) qui ont obtenu un agrément définitif du Service, dont 23 ont été inspectés dans leur pratique par nos soins. 123 (108 en 2013) éducateurs ont obtenu un agrément provisoire. Par conséquent, le canton compte 261 éducateurs canins en activité (209 en 2013).

Le tableau ci-dessous représente le récapitulatif des tâches qui ont été prioritaires pour le secteur. Il s'agit notamment des cas liés à la dangerosité, ainsi que le contrôle annuel des chiens utilisés dans le cadre de la prévention des accidents par morsure dans les écoles primaires. En relation avec la convention signée entre la DIAF et la Fondation fribourgeoise pour la prévention des accidents par morsure de chiens (PAMFri reconnue d'utilité publique), le tableau résume les contrôles effectués par service et les interventions de la fondation auprès des élèves des classes de 2^e et 3^e HARMOS.

Dans le cadre des contrôles de détentions de chiens à caractère professionnel, 21 pensions ou mini-pensions (< 5 chiens) ont été traitées et inspectées, sans constater de manquements graves. L'effort se poursuit en 2015.

Dangerosité	2014	2013
Morsures sur humains	87	49
Enfants de 0 à 13 ans	20	
Adolescents de 13 à 17 ans	1	
Adultes	66	
Morsures sur animaux	40	36
Comportements d'agression	35	17
Totaux	162	102

Contrôle des chiens pour la prévention des accidents par morsure (PAMFri)	2014
Teams d'intervention diplômés	21
Teams d'intervention en fin de formation	4
Total	25
Classes visitées/élèves	35 classes/646 élèves

5.2.13 Importations et exportations des animaux vivants

Comme pour les années précédentes, une multitude d'animaux a été importée dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Ainsi, 21 décisions de surveillance vétérinaire officielle, soumises à émoulement, ont été émises.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire, ont notamment été importés : 70 (43) chats, 221 (186) chiens, 123 (133) chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 13 810 (15 156) doses de semence bovine, 469 (598) doses de semence équine et 127 (51) embryons bovins ont été importés en 2014.

22 importations de chiens ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect.

18 certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Entre autres, des attestations ou certificats ont été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 131 (94) équidés, 61 (4) caprins, 4 (20) bovins, 10 (8) chats, 12 (25) chiens, 33 (15) perruches, 5 (3) ovins et 86 907 (69 901) poules pondeuses (pour abattage à l'étranger).

6 Service des forêts et de la faune (SFF)

Chef de service : **Walter Schwab**

Le SFF s'engage pour la gestion durable du milieu naturel, en particulier pour:

- > la forêt et ses multiples fonctions
- > la faune et la protection de son habitat
- > la protection de l'homme et des biens contre les dangers naturels gravitaires
- > les propriétés de l'Etat confiées au Service

Faits marquants de l'année:

Personnel du Service

- > Nouvel ingénieur forestier à la tête du 2^e arrondissement forestier (Singine) depuis le mois d'avril, à la suite du départ à la retraite du prédécesseur
- > Corps des gardes-faune complet, soit 16 gardes-faune depuis le mois de juillet, ceci après une interruption de plusieurs années

Mise en valeur de la ressource bois indigène

- > Réalisation des coupes de bois coordonnées pour préparer les assortiments requis pour la construction du nouveau bâtiment administratif de la police cantonale

Forêts domaniales

- > Reconstruction et inauguration du pont couvert en bois du Höllbach

Protection des forêts, problème phytosanitaire

- > Découverte à Marly de foyers de capricornes asiatiques situés en bordure de la forêt; 2^e constat dans le canton de Fribourg après celui de Brünisried

Dangers naturels gravitaires

- > Fortes précipitations en juillet et en août provoquant des inondations et des glissements et nécessitant différentes interventions rapides du Service pour limiter, voire éviter, des dégâts aux infrastructures et aux habitations

Gestion de la faune sauvage

- > Elaboration et mise en œuvre du « Concept forêt – cerf » et du « Concept castor »

6.1 Forêts

6.1.1 Conservation des forêts

Décisions DIAF, sur proposition du SFF:	Nombre
Défrichements	11
<i>Surface totale et motifs des défrichements: 41 744 m²; adduction et évacuation d'eau (5), protection contre les crues (2), extension réseau de gaz (1), exploitation de matériaux (1), agrandissement d'installations existantes (2)</i>	
Constatations de la nature forestière	20
Manifestations en forêt	16
Autorisations d'exploitation préjudiciable de la forêt délivrées par le SFF:	44

Préavis du SFF:	Nombre
Demandes de permis de construire à proximité de la forêt	281
Dossiers de révision de PAL/PAD, programmes de révision et autres projets non régis par la LATeC (routes, conduites de gaz, projets AF, etc.)	94
Manifestations en forêt (non soumis à autorisation DIAF)	36
Dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt):	83

6.1.2 Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la convention-programme 2012-2015, les interventions suivantes ont été réalisées en 2014: mesures en faveur des espèces forestières particulières (chênes, arbres rares, espèces animales) sur 51 ha et structuration de lisières forestières sur 19 ha. Le montant arrondi des subventions (cantonales et fédérales) est de 570 000 francs.

6.1.3 Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices

6.1.3.1 Forêts protectrices

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Mesures sylvicoles en forêts protectrices (y c. dégâts phytosanitaires)	4 035 000	33 projets en cours 587 ha de surface influencée
Infrastructures en forêts protectrices	549 000	7 projets en cours 240 m' de nouveaux chemins 12 142 m' de chemins remis en état

6.1.3.2 Mesures de protection

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres	2 500 000	11 projets en cours 554 000 francs réduction annuelle du risque

6.1.3.3 Cartographie des dangers naturels, aménagement du territoire

La contribution du service pour la mise en œuvre de ces données au niveau de l'aménagement du territoire (préavis CDN pour les permis de construire, PAL, PAD) est une tâche permanente. Les cartes de dangers concernant les processus d'instabilité et d'avalanches sont terminées pour l'ensemble du territoire cantonal. La révision des données pour le secteur préalpin a été entamée par une nouvelle approche de modélisation des processus. Un concept de mise à jour des cartes et d'assurance de qualité est en cours d'élaboration.

6.1.3.4 Cadastre d'événements StorMe

L'année 2014 a été marquée par un été très pluvieux avec de nombreux événements durant les mois de juillet et août. Un rapport spécial contenant différentes analyses avec un regard sur l'ensemble des problèmes est disponible.

Année	Avalanches	Chutes	Glissements	Eaux	Total
2005	0	3	51	21	75
2006	1	4	16	0	21
2007	1	5	31	6	43
2008	0	2	2	0	4
2009	3	8	3	3	17
2010	6	2	3	4	15
2011	0	3	2	3	8
2012	3	6	7	1	17
2013	1	7	13	2	23
2014	0	4	33	18	55
Total 10 ans	15	44	161	58	278

6.1.4 Gestion des forêts, production et utilisation du bois

6.1.4.1 Mesures d'encouragement

Motif d'encouragement	Montant arrondi des versements (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Régénération des forêts	505 000	14 302 m ³ de coupes de bois déficitaires 14 ha de plantation
Accueil du public en forêt	656 000	3 022 ha de forêt où l'accueil est important
Infrastructures en dehors des forêts protectrices	492 000	11 nouveaux projets (desserte forestière, entrepôt ou hangar forestier)
Amélioration des conditions de gestion de la propriété forestière	73 000	4 projets de groupement volontaire de parcelles forestières ou de remaniement parcellaire
Dégâts aux forêts	507 000	13 810 m ³ de coupes de bois endommagé
Unités de gestion optimale des forêts	132 000	Une fusion d'unités de gestion
Soins aux jeunes peuplements	1 281 000	591 ha de jeunes peuplements soignés
Crédits d'investissements	1 045 000	4 nouveaux contrats conclus

6.1.4.2 Unités de gestion forestières

Corporations dotées de la personnalité juridique	Convention écrite entre deux partenaires	Syndicat à buts multiples	Unités formées par un seul propriétaire	Triages forestiers sans unité de gestion
20 unités	4 unités	1 unité	4 unités	4 triages qui contiennent essentiellement des forêts privées

Des projets d'évolution des unités de gestion forestière sont en élaboration, en particulier dans la Sarine et la Broye.

6.1.4.3 Planification forestière

Le processus de planification directrice des forêts fribourgeoises PDFF a avancé comme prévu en 2014 avec les différentes étapes de la phase participative :

- > Janvier et février: conférence de presse et sondage en ligne
- > Mars: séances d'information
- > Avril: groupes de travail thématiques (3 séances)
- > Mai – juin: groupes de travail régionaux (6 séances)
- > Juillet: séance participative interne carte des fonctions

Il s'en est suivi la rédaction des fiches d'objectifs et de mesures, ainsi que la cartographie des fonctions de la forêt. Une première version complète du document, appelé aussi « Stratégie Forêt – Fribourg 2025 », est prête. L'année 2015 sera consacrée à la consultation des milieux concernés.

Les **plans de gestion** suivants ont été approuvés en 2014:

- > Corporation de la Basse-Broye
- > Forêt du Groupe E SA
- > Groupement d'Exploitation Forestière Intercantonal de la Broye (GEFIB)

6.1.5 Formation

6.1.5.1 Apprentissage de forestier-bûcheron CFC et praticien forestier AFP

Contrats enregistrés au 1^{er} janvier 2014

1 ^{ère} année (CFC)	16	(14 F et 2 A)
2 ^e année (CFC)	9	(7 F et 2 A)
3 ^e année (CFC)	18	(14 F et 4 A)
Formation élémentaire	2	(1 F et 1 A)
1 ^{ère} année (AFP)	5	(2 F et 3 A)

Nouveaux apprentis ayant commencé leur formation en automne 2014

CFC	18	(13 F et 5 A)
AFP	4	(3 F et 1 A)

Les apprentis CFC suivent pendant leur apprentissage un total de 52 jours de cours interentreprises et les apprentis AFP 32 jours.

Les formateurs en entreprise, les formateurs en cours interentreprises et à l'école professionnelle ainsi que les experts aux examens ont également bénéficié de cours de formation continue.

6.1.5.2 Formation continue

Cours	Nombre	Participants (total)
Cours à la tronçonneuse	9	90
Cours de bûcheronnage 2	5	27
Répétition de secourisme	2	28
Sylviculture	4	33
Gestion	3	7
Machines	1	3
Formation	3	4
Faune	4	25

6.2 Faune, chasse et pêche

6.2.1 Rapports de dénonciation

En 2014, les gardes-faune ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

- > 25 rapports en matière de chasse et de protection de la faune
- > 83 rapports en matière de la loi sur les routes
- > 22 rapports en matière de pêche
- > 85 rapports en matière de protection des eaux

2 droits d'exercer la chasse n'ont pas été délivrés pour la saison 2013-2014 aux personnes sous le coup d'une enquête pénale.

6.2.2 Saison de chasse

En montagne (permis A), le tir d'un chamois et des carnassiers était autorisé du 15 septembre au 4 octobre. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 22 septembre au 18 octobre; le tir d'un, de deux ou de trois chevreuils était autorisé. Entre le 20 et le 25 octobre, les chasseurs ont pu tirer des chevreuils supplémentaires à certains endroits pour diminuer la pression sur la forêt. La chasse du sanglier en plaine a débuté avant les autres chasses, le 1^{er} septembre, et se terminera le 31 janvier 2015 en plaine. La chasse du lièvre et à la marmotte n'était pas autorisée.

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf mâle, un daguet ou un faon en montagne ou en plaine du 15 au 20 septembre et une femelle, un daguet ou un faon du 20 octobre au 8 novembre. A cette date, 45 des 60 cerfs prévus dans le plan de tir ont été prélevés. Une chasse complémentaire n'a pas été organisée. Une chasse spéciale du chamois a eu lieu du 14 au 20 septembre; elle était destinée à prélever des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Vu la diminution du cheptel des bouquetins, il ne fut pas nécessaire d'organiser une chasse de régulation cette année.

Le permis E pour la chasse du gibier à plumes donnait le droit de tirer ce gibier entre le 22 septembre et le 15 janvier et du 15 octobre au 14 décembre pour la bécasse des bois.

6.2.3 Evénements particuliers

6.2.3.1 Simplification de la législation de chasse

Pour protéger le cerf durant le brame, cette chasse a été avancée d'une semaine. Seuls les mâles, les daguets et les faons peuvent être tirés durant la première semaine, puis la chasse est interrompue pendant quatre semaines. Cela permet aux cerfs de passer une période de brame dans la tranquillité, ce qui a un impact positif sur la distribution des effectifs dans les Préalpes.

Différentes mesures pour faciliter la chasse aux sangliers ont été introduites dans la législation, comme l'élargissement de la période de chasse du 1^{er} septembre au 31 janvier en plaine et la réorganisation de la chasse aux miradors le long de la rive sud.

6.2.3.2 Evolution de la répartition des dégâts causés par des sangliers

Par rapport à l'année 2013, le montant indemnisé pour les dégâts des sangliers aux cultures agricoles a baissé. En effet, les indemnités versées par le biais du Fonds de la faune sont passées de plus de 170 300 francs à 92 223 francs, soit une diminution de 45 % par rapport à l'année 2013.

6.2.4 Statistique des permis de pêche

Les statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2014 peuvent être consultées sur le site internet du Service des forêts et de la faune.

6.2.5 Pêche affermée

En 2010, une nouvelle période d'affermage a débuté; elle durera jusqu'à fin 2015.

Des 72 lots de pêche, 70 sont affermés.

6.2.6 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2014, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

4 permis de pêche professionnelle (permis A), 3 permis spéciaux de pêche professionnelle (permis B), 173 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 173 permis de pêche de loisir (permis D), 158 permis additionnels « hôte », 44 permis journaliers C et 70 permis journaliers D.

6.2.7 Pêche dans le lac de Morat

En 2014, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

1 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 360 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 481 permis de pêche de loisir (permis D) et 355 permis additionnels « hôte ».

7 Préfectures

7.1 Conférence des préfets

Président : **Michel Chevalley**

Présidée par le préfet de la Veveyse, la Conférence des préfets a tenu 13 séances ordinaires et 2 séances extraordinaires en 2014.

Elle a été amenée à rencontrer le Conseil d'Etat, mais également, au gré de l'actualité, les différentes directions, services de l'Etat ou partenaires avec lesquels les préfets ont un lien étroit: DSAS, DFIN, commandant de la Police cantonale, chef de la Gendarmerie, Comité cantonal des communes fribourgeoises (ACF), TPF, ECAB, SPoMi, SPPAM, SMO, pour ne citer que ces derniers.

La Conférence des préfets est en principe représentée dans tous les chantiers de l'Etat qui sont en cours. Elle répond à chaque consultation qui lui est adressée.

Le nouveau droit des constructions est le cheval de bataille des préfectures, d'autant qu'il a des incidences majeures sur l'activité et la dotation de chacune. La juridisation et la complexification des dossiers suivent, hélas, une courbe exponentielle. Ce qui n'est pas pour simplifier les choses.

Les préfets étant très impliqués à la tête de leur région, au sens économique du terme, la Conférence dirige Innoreg.Fr, structure en lien avec le développement endogène et la NPR.

7.2 Préfecture de la Sarine

Préfet : **Carl-Alex Ridoré**

Domaine de la DICS

Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. L'association a poursuivi la mise en œuvre de la nouvelle organisation statutaire de l'association, en se dotant notamment d'une nouvelle directive concernant les remboursements de frais. Le comité de direction a en outre approfondi la question des relations avec la Ville de Fribourg. A cet effet et afin de tenir compte de l'ouverture prévue à fin août 2016 du nouveau bâtiment du CO alémanique en Ville, les parties ont convenu d'une prolongation de deux ans de la convention définissant les conditions cadres de scolarisation des élèves des communes membres de l'association fréquentant un CO de la Ville et réciproquement des élèves de la Ville fréquentant un CO de l'association.

Coriolis Infrastructures. Les cinq communes-membres ont ratifié l'augmentation de participation par habitant, passant de 22.50 à un maximum de 32.50 par habitant, pour pallier à la diminution d'apport du casino de Fribourg et poursuivre ainsi leur politique culturelle ambitieuse. Après avoir mis en œuvre son dispositif de mesures internes d'économies (diminution du montant alloué à la fondation Equilibre et Nuithonie, baisse des investissements en faveur d'autres infrastructures culturelles), le comité a œuvré à l'élargissement du périmètre en entamant les discussions avec des communes tiers qui, pour certaines, ont mis un montant symbolique de participation à Coriolis Infrastructures dans leur budget 2015.

Assises de la culture dans la région fribourgeoise. 200 personnes ont participé à la Journée des Assises de la culture, le 28 février 2014, un an après son lancement officiel. L'occasion pour le Groupe de travail de présenter publiquement sa vision à l'horizon 2030, ses trois objectifs stratégiques et les dix propositions concrètes qui en découlent. Les retours des milieux concernés ont été très positifs. Au final, plus de 500 personnes auront pris part à ce processus participatif, qui a vu naître différentes initiatives et a engendré une excellente dynamique culturelle. CULTURE 2030, le Rapport des Assises de la culture dans la Région fribourgeoise, est sorti à l'automne, après une rencontre du Comité de Pilotage politique avec les représentants de la DICS, en vue de mettre en œuvre les propositions de manière coordonnée.

Centre cantonal de natation. En prolongement des démarches entreprises par le Comité de pilotage de la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement coordonné, un groupe de travail réunissant le Préfet et les communes de Fribourg, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne, a présenté les résultats d'une étude préliminaire d'implantation d'un centre cantonal de natation dans le Grand Fribourg. Réalisée à l'initiative du Préfet et avec l'accord de cinq communes concernées par un bureau d'architectes, cette étude a porté sur treize sites et a retenu le site de la gravière d'Agy (Granges-Paccot), le site de Bertigny Ouest / Bertigny-Guintzet (Villars-sur-Glâne et Fribourg) et le site sportif de Saint-Léonard (Fribourg) comme étant ceux ayant le meilleur potentiel. Sur cette base, le Préfet a chargé un groupe de travail réunissant les représentants techniques des cinq communes, présidé par un de ses conseillers juridiques, d'analyser plus profondément ces trois sites.

Domaine de la DSJ

Etablissements publics et manifestations temporaires de grande importance. La surveillance des établissements publics, la gestion des demandes de prolongations et les contrôles en matière de police du feu et des constructions ont comme d'habitude passablement occupé le personnel de la préfecture. La préfecture a traité 9 dossiers de patentes complémentaires B+ (renouvellements, reprises, nouvelles demandes, suivi etc), dont trois nouvelles autorisations. Outre l'octroi de nombreuses autorisations diverses (patentes K, cortèges, etc.), le préfet a délivré des autorisations à plusieurs événements majeurs (carnaval des Bolzes; 29^e giron des musiques; finale de la Swiss Basket League; foire de Fribourg; Heros Day des Tigres Tamouls ; 1^{er} giron cantonal des jeunes Fribourgeois – Farvagny 2014 ; inauguration du Pont de la Poya, 1^{er} festival « Les Georges »). En fonction des besoins, des séances de préparation et de coordination ont été organisées avec les différents partenaires. Enfin, pour la première fois, en application des nouvelles dispositions légales, le Préfet a délivré une autorisation annuelle au HC Fribourg-Gottéron, ainsi que deux autorisations ponctuelles pour des rencontres sportives nationales et internationales (match amical FC Benfica-Bilbao et Suisse-Russie dans le cadre l'EuroBasket).

Activités et nuisances liées à la prostitution. Constitué en 2013 par le préfet de la Sarine, le groupe de travail relatif aux questions de prostitution en ville de Fribourg, réunissant les autorités locales, la police cantonale, la police du commerce, des riverains, des exploitants et des représentants des travailleuses du sexe, a continué son important travail de dialogue et d'analyse et a abouti à la mise en place d'un concept global de sécurité commun aux locaux de prostitution et au café situé à la Grand-Fontaine, contribuant ainsi à une meilleure maîtrise des nuisances liées aux activités de prostitution.

Défense incendie et police du feu. Outre la traditionnelle soirée d'information administrative, réunissant l'ensemble des commandants et présidents des commissions locales du feu, le préfet a procédé à plusieurs inspections de corps de sapeurs-pompiers et conduit différentes séances de travail destinées à améliorer et intensifier la collaboration en matière de défense incendie dans les différentes régions du district. Un conseiller juridique représente en outre les préfectures dans le cadre du projet de révision totale de la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages ainsi que de la loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (projet « ECALex »).

Domaine de la DIAF

Droits politiques. Une partie du personnel de la préfecture a été sollicitée lors des scrutins cantonaux et fédéraux pour la coordination et l'exécution des tâches légales. La préfecture de la Sarine participe en outre activement au projet SyGEV visant l'introduction d'un nouveau système de gestion informatique des élections et votations. En effet, depuis l'entame du projet, le préfet participe au comité de pilotage et un de ses conseillers juridiques au comité de projet.

Agglomération. Pour l'Agglomération de Fribourg, l'année 2014 a été pour l'essentiel dédiée à la mise en œuvre des 48 mesures ressortant du plan d'agglomération de deuxième génération (PA2 ; 2015-2018) et à la préparation de sa révision en vue l'adoption d'un plan d'agglomération de troisième génération.

La pertinence de mener une réflexion approfondie sur l'extension du périmètre de l'Agglomération, mesure d'accompagnement des fusions préconisée dans le Plan de fusion du district de la Sarine, a été confirmée à plusieurs reprises par les instances fédérales. Le 18 décembre 2014, l'Office fédéral de la statistique a en effet publié une

nouvelle définition des espaces urbains suisses qui a pour conséquence une extension du périmètre statistique de l'agglomération de Fribourg par rapport au périmètre précédent (2002) qui était déjà plus étendu que le territoire de l'Agglomération institutionnel. De plus, dans son rapport d'examen du PA2 du 26 février 2014, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) relevait : « Le projet d'agglomération se limitant à un périmètre restreint tant au niveau conceptionnel qu'en termes de mesures concrètes, des développements considérables restent possibles à l'intérieur du périmètre OFS de l'agglomération ».

La préfecture est activement impliquée dans les travaux menés sous l'égide de la DIAF relatifs à l'articulation Agglomération de Fribourg – fusions de communes. Le préfet est membre du comité de pilotage, alors qu'un de ses conseillers juridiques participe aux travaux du groupe des spécialistes techniques.

Fusions de communes. Suite à la sortie de la commune d'Hauterive du processus, les communes de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Rossens, Le Glèbe et Vuisternens-en-Ogoz ont poursuivi durant l'année 2014 un projet de fusion à cinq. Soumise à la votation populaire le 30 novembre 2014, la fusion a été acceptée par les cinq corps électoraux à une majorité de plus de 75 % des votes totaux. La fusion entrera en vigueur au 1er janvier 2016 pour donner naissance à la nouvelle commune nommée Gibloux.

La fusion « 2c2g – Englisbourg » (Chésopelloz, Corminbœuf, Givisiez et Granges-Paccot), finalisée au courant de l'année 2013, a échoué en votation populaire le 30 mars 2014 en raison du refus de la population de Granges-Paccot d'adopter la convention de fusion. Dans les suites de cet échec, les communes de Chésopelloz et de Corminbœuf ont entrepris des discussions poussées en vue d'une fusion à deux.

A l'intérieur du périmètre de fusion de Sarine Nord, les communes de Grolley et Ponthaux ainsi que celles de Belfaux et Autafond ont élaboré des projets de fusion. Les corps électoraux de ces deux dernières communes se prononceront sur la convention le 8 mars 2015 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Initialement également prévu pour le 1er janvier 2016, le projet de fusion entre Ponthaux et Grolley vise aujourd'hui le 1er janvier 2017.

A Sarine Ouest deux études préliminaires de fusion ont abouti, l'une impliquant l'ensemble des communes du périmètre (Autigny, Avry, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Noréaz, Prez-vers-Noréaz) et une autre n'impliquant que Matran et Avry. Les communes concernées ont prévu de soumettre ces deux projets à un vote consultatif le 8 mars 2015.

Surveillance des communes. Le 13 octobre 2014, six des sept conseillers communaux de Rossens ont démissionné avec effet immédiat. Le lendemain, le préfet a désigné, en sus du conseiller resté en fonction, quatre personnes extérieures à la commune, dont un de ses conseillers juridiques, en qualité de membres du Conseil communal ad intérim jusqu'à la tenue d'élections complémentaires et la reconstitution du Conseil communal.

Domaine de la DEE

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Dans l'attente de la création d'une structure régionale formelle, le préfet continue de représenter le district de la Sarine au sein du comité de l'association des régions fribourgeoises pour la nouvelle politique régionale (INNOREG FR). La collaboration opérationnelle avec les autres secrétariats régionaux est assurée par l'agglomération de Fribourg.

Domaine de la DSAS

CODEMS. Pour la première année, la CODEMS a procédé au contrôle des comptabilités des investissements des EMS du district sur la base de la nouvelle directive pour le calcul des frais financiers et d'investissements des EMS (directive « Fiffine »). La commission a en outre achevé la mise à jour de son règlement et réglé la problématique de la valeur des terrains selon la nouvelle directive « Fiffine ». Outre sa visite annuelle de tous les EMS du district et l'étude de plusieurs projets d'agrandissement et rénovation, la Commission a par ailleurs participé à la consultation sur le projet Senior +.

Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS). Suivant les recommandations de l'audit externe effectué en 2013, le comité de Direction a décidé la création d'un nouveau poste de Directeur général et la suppression des postes de direction auprès du Home médicalisé de la Sarine (HMS) et du Service des ambulances de la Sarine (SAS). Le futur Directeur général sera chargé de réaliser les autres étapes identifiées dans le rapport d'audit,

à savoir : intégration de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine (FASDS) au sein de l'ACSMS ; unification des services RH, comptabilité et finances des différentes entités ; adaptation et renforcement du contrôle des dépenses et des investissements ; poursuite des efforts de collaboration et de synergies entre les EMS et les autres formes de prise en charge des personnes âgées au sein du district.

Dès septembre, les incertitudes liées à la viabilité à terme du fonds de prévoyance auquel est affiliée l'Association ont incité le comité de Direction à agir de manière rapide pour rassurer le personnel et chercher une nouvelle institution permettant d'assurer les prestations du deuxième pilier pour tout le personnel des institutions chapeautées par l'ACSMS, suite à l'annonce de la future mise en liquidation du fonds communiquée en décembre.

Domaine de la DAEC

Mobilité. La Préfecture de la Sarine a conduit, avec l'appui du Service de la mobilité (SMo), des groupes de travail portant sur la mobilité, plus spécifiquement les transports publics, dans les régions de Sarine Ouest et du Gibloux, réunissant des représentants des régions (conseillers communaux et députés), les prestataires (Transports publics fribourgeois et CarPostal) et des représentants des régions voisines (Gruyère et Glâne). Après une analyse de la situation existante et des besoins exprimés par les communes, ces groupes se sont penchés sur les perfectionnements qui pouvaient être apportés au trafic régional et ont élaboré des avant-projets d'horaires qui apportent des améliorations substantielles, autant qualitatives et quantitatives. La mise en consultation de ces projets, plébiscités par les communes concernées, est prévue pour le printemps 2015 pour une entrée en vigueur lors de la modification d'horaire de décembre 2015.

Projet Poya – Plateau d'Agy. Le groupe de travail présidé par le préfet de la Sarine a poursuivi ses travaux en vue de l'élaboration et la coordination de solutions pour la gestion du trafic et des grandes manifestations autour du site sportif Saint-Léonard et sur le plateau d'Agy. Le Pont de la Poya a été ouvert à la circulation le 13 octobre 2014. La nouvelle gare CFF Fribourg-Poya a été mise en exploitation le 14 décembre 2014. Les défis posés par ces deux nouvelles infrastructures ont nécessité de nombreuses séances de coordination entre les autorités, la police cantonale et les utilisateurs du plateau d'Agy. Grâce à ce travail de partenariat, des solutions concrètes ont toujours été trouvées.

Modalité de traitement des demandes de permis de construire et projet. La mise en place effective des nouvelles modalités de traitement ont notamment eu pour conséquence un important report de charge sur la préfecture. Un Conseiller juridique de la préfecture a en outre participé activement aux différents groupes de travail constitués dans ce domaine (HarmBat, PerCo, modalité de traitement des permis, etc...).

7.3 Préfecture de la Singine

Préfet : **Nicolas Bürgisser**

Direction de l'instruction publique, éducation, de la culture et du sport

La transformation du CO de Planfayon avance conformément aux plans. Le dépassement des coûts pose des problèmes aux communes. Le permis de construire pour le nouveau terrain de football du club de sports de Guin a été accordé.

La région de la Singine assume le secrétariat et la comptabilité de l'OS Sense (cycle d'orientation de la Singine). Le Préfet, en sa qualité de membre du comité OS Sense, a participé tout au long de l'année à ses travaux et a apporté son soutien en tout domaine au comité et aux communes.

Les difficultés existantes en matière de transport scolaire ont trouvé leur solution avec les TPF.

Direction de la sécurité et de la justice

L'Association des sapeurs-pompiers du district de la Singine prévoit la mise au point d'un concept permettant de créer une plus active collaboration entre les divers corps. La volonté de collaboration, voire l'intention de fusionner entre les corps respectifs, s'est encore intensifiée lors du rapport annuel des commandants du corps des sapeurs-pompiers de la Singine. Lors de plusieurs inspections des divers corps de sapeurs-pompiers, le Préfet a pu se faire une idée de la qualité dans différents petits villages. L'engagement et la volonté étaient partout exemplaires. La collaboration du

Préfet avec les corps locaux de sapeurs-pompiers, avec le centre de renfort de Guin et l'ECAB a été intense et excellente tout au cours de l'année. En 2014 encore, le Préfet du district de la Singine a travaillé en tant que représentant de la Conférence des préfets au sein du Conseil cantonal de prévention et sécurité. Plusieurs communes singinoises ont pris part sur invitation du Préfet à trois séances de travail communes avec la police de proximité. Ce genre de collaboration a été apprécié par tous les participants, de sorte que les séances de travail se répéteront à intervalles réguliers.

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

En sa qualité d'instance de surveillance et de conseiller des communes, le Préfet constate ce qui suit:

Les fusions de communes sont dans la phase finale. La fusion Plaffeien/Oberschrot/Zumholz/ Brünisried/Plasselb est sur le point de s'achever. Le Préfet doute uniquement de la volonté de fusion de Plasselb, mais auprès des quatre autres communes, la fusion devrait passer. La fusion de communes dans le "Mittelland singinois" n'avance qu'au ralenti. Les deux communes de Tavel et St-Antoine sont maintenant en phase de rapprochement et envisagent un vote à titre consultatif.

En 2014, le Préfet a poursuivi les visites officielles des diverses communes. À cette occasion, il a pu constater que dans l'ensemble, elles étaient bien dirigées et administrées. Par contre, il y a eu plusieurs recours et plaintes contre des conseils communaux. Nombre de séances de travail ont eu lieu avec toutes les communes, sur de nombreux thèmes. Il est à relever que les communes ne désirent pas réinventer la roue chacune de leur côté et qu'elles collaborent bien en de nombreux domaines. Il en va de même pour la coordination des prises de position relatives aux procédures de consultation en cours.

De nombreuses démissions ont été enregistrées en 2014 de la part de membres de conseils communaux.

Direction de l'économie et de l'emploi

Le zonage définitif de Birch (commune de Guin) est difficile à accepter de la part de nombreuses instances en tant que site industriel de premier ordre. On ne peut constater nettement une véritable volonté d'affecter ces terrains à des exploitations industrielles.

Le district de la Singine est toujours membre de la "Région capitale Suisse" et de l'association "Cité de l'énergie Suisse". Dans le domaine de la "Nouvelle politique régionale", les communes de Singine se sont résignées et ont fini par considérer que ce nouvel instrument ne constitue pas vraiment une aide.

Direction de la santé et des affaires sociales

La votation du peuple singinois a résulté en l'acceptation - à une grande majorité - du projet de construction du nouveau centre pour patients atteints de démence, à Tavel. La suppression partielle de prestations de services sur le site HFR de Tavel n'est pas restée sans effets. Toujours plus nombreux sont les habitants de Singine à se rendre maintenant à l'hôpital dans la région de Berne. La demande de permis de construire de la société Hirslanden et la transformation de l'hôtel de la Gare à Guin sont en cours. Par ailleurs, le Préfet s'engage d'office dans le domaine de la santé et aussi en tant que membre de l'association des communes « Réseau de santé Singine » (autrefois dénommée « Gemeindeverband Pflegeheim Maggenberg und sozialmedizinische Dienste »).

La commission pour l'octroi des indemnités forfaitaires continue, dans son travail, à réévaluer tous les cas, en se fondant pour ce faire sur les directives mises au point par la conférence des préfets.

Le centre d'hébergement de requérants d'asile à Guin fonctionne toujours sans problème. D'autres sites sont en cours d'évaluation.

Direction des finances

Pas de remarques.

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Les problèmes existant dans le domaine des plans d'aménagement locaux, qui ont déjà été évoqués dans les rapports annuels précédents, sont toujours d'actualité. De nombreux plans d'aménagement locaux attendent souvent depuis

longtemps leur approbation. Le plan d'aménagement régional du district de la Singine a été approuvé définitivement en 2014 par les divers services cantonaux, après un travail de quatre ans.

Durant l'année certains retards dans le traitement des demandes de permis de construire ont été constatés.

Remarques finales

En sus des engagements mentionnés, le Préfet et la Préfecture suivent et soutiennent de façon générale la vie publique dans le district, mais aussi les initiatives privées sous l'angle économique, culturel et sportif. Dans cet esprit, le Préfet et son représentant ont montré comme l'année précédente, par leur participation à de nombreuses manifestations, l'intérêt que portent les autorités à ce qui se passe au plan régional et local.

Pour terminer, je remercie Mesdames et Messieurs les conseillers d'État, la Chancellerie d'État ainsi que tous les services cantonaux, au nom de la population, des communes et de la préfecture, pour leur bonne collaboration durant l'année 2014.

7.4 Préfecture de la Gruyère

Préfet : **Patrice Borcard**

Domaine de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Gruyère. L'année 2014 a été une période chargée pour le Comité du CO de la Gruyère. Le projet de construction du CO de Riaz a largement occupé le comité et la commission de bâtisse, qui ont dû consentir à un report de l'ouverture à la rentrée 2018, alors qu'il était envisagé une ouverture pour la rentrée 2017. Divers problèmes ont été traités, notamment, en collaboration avec la commune de Riaz, les oppositions au PAD et au bâtiment. Chiffré à 81 millions, le projet a été accepté à l'unanimité par les délégués de l'Association du Cycle d'orientation de la Gruyère lors de l'assemblée du 28 août. Les citoyennes et citoyens du district ont été consultés le 30 novembre et ont approuvé ce crédit à 77,5 %. A l'issue de ce vote, le permis de construire a été déposé et le début des travaux est prévu avant l'été 2015.

Les deux autres chantiers conduits par le comité du CO arrivent à leur terme. Il s'agit d'abord des transformations du CO de Bulle, qui s'est achevé avec l'année 2014, en respectant l'enveloppe budgétaire. Face à l'état dégradé de la piscine, une étude a été lancée afin de mettre à niveau des installations vieilles de plus de 30 ans. Quant aux quatre classes supplémentaires construites sur les vestiaires du CO de La Tour-de-Trême, elles ont été réalisées dans les délais par la Commune de Bulle, propriétaire du bâtiment. De manière générale, la pression démographique est telle que les deux CO de la Gruyère sont contraints de travailler dans des conditions très difficiles, notamment à Bulle où les pavillons atteignent leurs limites.

Le comité du CO, en lien avec le comité de l'Association CO2 (salle culturelle), a poursuivi la réorganisation de l'administration technique et artistique de la salle CO2. Un nouvel administrateur a été nommé alors qu'une radiographie de la collaboration entre les deux associations intercommunales a été initiée.

Collège du Sud. Les travaux d'agrandissement du bâtiment ont débuté, après l'octroi du permis à l'automne 2013. Conduits notamment durant la période estivale et vacancière, ils tentent de ne pas perturber la vie estudiantine.

Fondation du Château de Gruyère. Avec l'entrée en activité d'un nouveau conservateur, le château de Gruyères a intensifié sa réflexion sur sa « Stratégie de valorisation et de communication ». Le Conseil de fondation a œuvré à une refonte des statuts et de son règlement d'organisation. En collaboration avec la DICS, il a établi un projet de mandat de prestation contracté entre l'Etat de Fribourg et la Fondation du château afin de mieux répartir les missions et les charges de l'Etat propriétaire et de la fondation appelée à gérer ce monument historique. Ces discussions devraient déboucher, en 2015, sur la rédaction d'un message au Grand Conseil accompagnant un projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le château.

Centre sportif régional. S'il n'avance pas au rythme que souhaitent les milieux appelés à l'utiliser, le centre sportif a franchi d'importantes étapes durant l'année 2014. Avec l'engagement d'un mandataire – l'entreprise Ernst & Young – le projet a pris une vitesse de croisière qui a conduit au lancement du concours destiné à choisir le partenaire privé appelé à réaliser la partie optionnelle du projet. Un jury a été constitué. Le comité de l'ARG a également déterminé la

procédure de ratification politique, avec la volonté de permettre à la population du district de la Gruyère de donner son avis avant le renouvellement des autorités communales en mars 2016. A la fin de l'année, le préfet a conclu les négociations au sujet du choix du site sur lequel serait construit le centre. L'information, selon laquelle le site de la Ronclina à La Tour-de-Trême a été choisi, a été rendue publique au début de l'année 2015.

Domaine de la DSJ

Etablissements publics et manifestations temporaires d'importance. La surveillance des établissements publics, la gestion des demandes de patentes et de prolongations et les contrôles en matière de police du feu et des constructions ont abondamment occupé le personnel de la préfecture. Avec la nouvelle LEPU, ce sont six patentes B+ qui ont été délivrées, avec la particularité que l'horaire de fermeture – autorisé à 3 h selon ce type de patente – a été arrêté à 2 h, selon un accord défini entre tous les établissements de la ville de Bulle. La Préfecture a poursuivi, voire intensifié, son travail de prévention afin de diminuer les nuisances sonores et la consommation abusive d'alcool. En collaboration avec les associations « Noct-en-Bulle » et « Stop Violence », plusieurs campagnes ont été conduites durant l'année.

Dans le cadre de ces actions de prévention, une attention particulière a été portée aux sociétés de jeunesse du district. La trentaine de sociétés a été réunie afin d'être informée au sujet du Label Party, dont le projet est conduit par la préfecture et l'Association REPER. L'organisation de la prochaine fête des jeunes a été discutée et des aménagements décidés. Le projet d'une Fédération des jeunes de la Gruyère a été lancé, suivi par la constitution d'un comité de pilotage qui s'est réuni sous la présidence du préfet à la fin décembre.

Projet de label festif. Le projet de label en milieu festif a évolué durant l'année 2014 en prenant une dimension plus concrète. Le préfet s'est investi à deux niveaux afin de faire avancer ce dossier. En présidant le groupe de travail constitué au niveau de la Gruyère, réunissant tous les partenaires de ces manifestations (police, samaritains, SPoCo, organisateurs, REPER), il est parvenu à définir les éléments principaux du label, lesquels ont fait l'objet de tests lors de deux manifestations. Porté par l'ambition de donner une dimension cantonale au label, le Comité de pilotage cantonal, conduit par l'association REPER, travaille à rechercher des partenaires capables d'assurer une pérennité au projet. Le COPIL est également chargé de donner une identité visuelle au projet.

Défense incendie et police du feu. Avec quatre inspections, de nombreuses manifestations, assemblées, cours et exercices des corps de sapeurs-pompiers, l'année 2014 a été chargée au niveau de la défense incendie. Mais c'est le projet « Frifire Gruyère » qui a nécessité la plus grande énergie. Constitué en mars 2014, le groupe de travail présidé par le lieutenant de préfet André Geinoz a rendu un rapport au préfet en décembre. Sa mission était d'établir un état des lieux de la situation actuelle (organisation, personnes, matériel, coûts), de déterminer les besoins en investissements et d'émettre des propositions de regroupements de corps. Deux scénarios ont été finalement étudiés avec l'accord du préfet, afin de définir les meilleures structures qui permettront à la défense incendie d'assurer efficacement sa mission dans les décennies à venir.

Domaines de la DIAF

Fusion de communes. Le préfet a participé à plusieurs séances d'information et conférences organisées au sein des communes afin de sensibiliser la population aux objectifs poursuivis par les fusions de communes. Un sondage a été organisé par la commune de Riaz afin de connaître son sentiment par rapport à une éventuelle fusion avec Bulle ou avec les communes de la Rive Gauche, selon le principe établi par le plan de fusions approuvé par le Conseil d'Etat. C'est cette dernière variante qui a obtenu une large majorité des votants.

Aide aux communes. Sollicité par la Conférence des syndicats du centre du district et interpellé par d'autres élus communaux au sujet des difficultés grandissantes auxquelles sont confrontées les autorités communales, le préfet a confié un mandat à une commission de l'Association Régionale la Gruyère de dégager des pistes afin de proposer un soutien concret aux élus de milice. Les réponses au questionnaire envoyé aux 25 communes gruériennes témoignent des problèmes rencontrés au niveau de la gouvernance communale. Vingt-deux communes affirment nécessiter un soutien juridique et une aide technique. Le projet de doter le secrétariat régional de l'ARG d'un soutien juridique a été accepté par les délégués de l'association. Un système d'information intranet sera mis en place afin de rendre cette information disponible à toutes les communes et, ainsi, faciliter la circulation des infos et des bonnes pratiques entre

les communes. Quant au soutien technique (technicien, ingénieur ou architecte), il sera discuté au sein des périmètres de fusions, à l'initiative du préfet.

Chalet d'alpage. Initié en octobre 2013, le groupe de travail « Avenir des chalets d'alpage » s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année 2014, sous l'égide de l'ARG. Rassemblant les milieux paysans, patrimoniaux et touristiques, le PNR, l'Autorité foncière cantonale et le Service des biens culturels, ce groupe a rassemblé quantité d'informations destinées à être mises à disposition des communes. Il a commencé la rédaction d'un rapport contenant des pistes concrètes afin de préserver au mieux ce riche patrimoine tout en ouvrant la porte à d'autres affectations lorsque les conditions le permettent.

Domaines de la DEE

Nouvelle politique régionale (NPR). La NPR a été sollicitée par la région pour un soutien à un projet de politique foncière active. L'ARG a engagé une réflexion au sujet du potentiel de développement de la région, en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT. Un bureau a été mandaté afin de définir une stratégie dynamique de développement des zones, afin, également, d'assurer une bonne gestion de l'aménagement du territoire pendant la période du moratoire imposé par la révision de la LAT.

Tourisme. L'ARG a organisé ses états généraux annuels au mois de novembre. Le thème de cette édition concernant l'avenir du tourisme régional soumis aux contraintes des changements climatiques. Cette thématique était liée à la récente décision de l'ARG de ne pas participer au financement de canons à neige, décision accompagnée de la promesse de soutenir les efforts de diversification touristique. Ces états généraux ont permis d'aborder cette question à travers de multiples expériences et de modèles extérieurs.

Domaines de la DSAS

CODEMS. Président de la Commission des EMS de la Gruyère, le préfet a lancé, dès la fin 2012, une réflexion au sujet d'une politique régionale d'accompagnement de la personne âgée, afin de répondre, notamment, au défi démographique. Au début de l'année 2014, les groupes de travail mis en place ont déposé leur rapport, au sujet des structures intermédiaires et de la construction de nouveaux EMS. Le rapport du groupe de travail « Organe de coordination et d'information » a, quant à lui, débouché sur la mise en place progressive d'une entrée unique dans le système des EMS gruériens. De trois, les EMS participant à cette phase test ont passé à six en cours d'année, alors que la participation de tous les EMS à l'organe de coordination est prévue pour le début février 2015. Sur la base de toutes les analyses fournies, la CODEMS a constitué un Comité de pilotage qui a été formellement nommé par l'Assemblée des délégués du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) en décembre. Objectif de ce COPIL : mettre en place un concept d'accompagnement régional de la personne âgée et assurer la coordination de ce concept avec les exigences de Seniors + (mise en réseau des EMS). L'ambition est de permettre aux délégués du RSSG et des autorités communales de se prononcer sur ce concept avant la fin de la présente législature.

Domaines de la DFIN

Rien à signaler

Domaines de la DAEC

Aménagement du territoire. Président de l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale MOBUL, le préfet a suivi les travaux réalisés dans l'agglomération dans le cadre de la mise en œuvre de MOBUL. En sa qualité de président de l'ARG, il a proposé au comité d'instituer un groupe de réflexion, en collaboration avec MOBUL, afin de dégager des pistes destinées à faciliter une politique foncière active au sein du district. Une réflexion complémentaire au mandat confié par l'ARG à un bureau d'aménagement. Convaincu des enjeux importants que représente pour l'avenir régional le prochain Plan directeur cantonal, le préfet a accepté de participer aux réflexions du Comité de pilotage, présidé par le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz.

7.5 Préfecture du Lac

Préfet: **Daniel Lehmann**

Domaine de la DICS

Ecoles. Le Préfet préside l'assemblée des délégués du cycle d'orientation de la région de Morat. Il représente les communes du Haut-Lac français au comité du cycle d'orientation Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Il exerce une activité de conseil auprès des responsables des écoles communales, ainsi qu'auprès des comités, commissions et directions d'écoles du cycle d'orientation et des écoles primaires du district.

À titre de fondement de l'élaboration d'un concept des transports publics dans le district du Lac, le comité du cycle d'orientation de la région de Morat et le Service de la mobilité ont élaboré un concept d'intégration des transports scolaires dans les transports publics ordinaires. Le concept nécessite un changement des horaires scolaires, en particulier la pause de midi. Le concept a été présenté aux communes à l'occasion de l'assemblée des délégués d'automne du site d'orientation de la région de Morat.

Dans l'optique de la suppression du cercle d'école primaire francophone de Barberêche, le Préfet a coordonné une solution transitoire avec les communes de Barberêche, Courtepin et Wallenried. La solution définitive doit être trouvée dans le cadre des entretiens de fusion de ces communes.

Orientation professionnelle. La commission du district du Lac pour l'orientation professionnelle présidée par le Préfet exerce la surveillance de l'orientation professionnelle dans les cycles d'orientation de Morat, Chiètres et Gurmels, ainsi que du centre d'information professionnelle (Berufsinformationszentrum BIZ) du district du Lac à Morat.

Culture. Le Préfet apporte son soutien à diverses activités culturelles dans le district, tout comme aux organisations dédiées à la conservation ou la restauration de biens culturels.

Dans le cadre du Festival Murten Classics, le Préfet a collaboré à l'organisation de la réception que le Conseil d'Etat met sur pied chaque année pour les cadres supérieurs de la Confédération ayant un lien avec le canton de Fribourg. De même, toujours dans le contexte de ce festival, le Préfet a participé à l'organisation de la réception de la nouvelle ambassadrice des USA par le Conseil d'Etat.

Domaines de la DSJ

Police. Le Préfet entretient un échange d'informations régulier avec le commandant de la région Nord et soutient la police dans l'application de son concept de police de proximité. Il apporte également son soutien aux activités prioritaires de la police et se concertent notamment avec elle pour assurer la sécurité de grandes manifestations.

Affaires pénales. Le nombre des plaintes qui ont entraîné la fixation d'une séance de conciliation a régressé par rapport à l'année précédente (44 contre 54 l'année précédente). Le nombre de conciliations qui ont été menées à bien a cependant augmenté en comparaison de l'année antérieure (28 contre 24).

En comparaison de l'exercice précédent, le nombre des ordonnances pénales a diminué (-274 soit -9.6 % pour s'établir maintenant à 2586 ordonnances) Le nombre des oppositions formulées contre des ordonnances pénales a augmenté en chiffres absolus (+11) ainsi que proportionnellement (1,82 % contre 1,26 % en 2013, 1,32 % en 2012 et 1,80 % en 2011).

Durant l'année sous rapport, 1 demande (l'année précédente 1) de transformation d'une amende en travaux d'intérêt général a été transmise au Service de l'application des sanctions pénales et des prisons.

Etablissements publics et manifestations. Comme les années précédentes, les réclamations en rapport avec les émissions sonores d'établissements publics et de manifestations ainsi que les élucidations menées avant l'octroi de l'autorisation de manifestations spéciales ont pris beaucoup de temps. Le nouveau concept de sécurité pour le Carnaval de Morat a encore fait ses preuves au cours de la deuxième année, mais il a fait l'objet d'un nouveau développement pour les futures manifestations, avec des suites de coûts pour les organisateurs.

Tir. La commission cantonale pour les stands de tir présidée par le Préfet a, en collaboration avec le Service de l'environnement, fourni des activités de conseil.

Pompiers. Le Préfet et son lieutenant ont exécuté plusieurs exercices régionaux et inspections et suivi des cours cantonaux et de district. Par ailleurs, il y a eu une intense activité de conseils prodigués aux communes et corps de sapeurs-pompiers concernant des coopérations ou fusions, en particulier pour ce qui touche aux conventions, statuts et règlements y afférents.

Le rapport concernant le district, établi par le Préfet vers la fin de l'année sous examen, a montré que la réorganisation des sapeurs-pompiers dans le district du lac a bien progressé.

Domaines de la DIAF

Elections et votations. Le Préfet a préparé et exécuté les votations fédérales et cantonales, tout en apportant son appui aux bureaux de vote communaux dans leurs préparatifs et travaux.

Communes. Le Préfet a, pour une part en collaboration avec les services officiels compétents, donné des séances d'information sur divers thèmes ou rédigé des informations écrites. Il conseille les communes pour des questions de procédure et de droit. Une priorité a été conférée au traitement de questions procédurales en rapport avec les assemblées communales.

Fusions de communes. Le plan de fusion préparé par le préfet a été généralement bien accepté dans le district du Lac. En diverses régions, des projets de fusion sont en cours, qui vont tous dans la direction indiquée par le plan de fusion. La fusion des communes de Courlevon, Jeuss, Lurtigen et Salvenach avec Morat a été acceptée par la population de toutes les communes concernées, avec un taux de participation réjouissant, soit entre 80 et plus de 90 %.

L'ouverture d'une procédure dans l'optique d'une fusion communale intercantonale entre Morat et Clavaleyres a été approuvée par les gouvernements des cantons de Berne et de Fribourg. Le Préfet accompagne les travaux dans la perspective de cette fusion.

Association des communes du district du Lac. Dans le cadre de l'Association des communes du district du Lac, des prises de position ont été rédigées à propos de nombreux projets importants. Le préfet a pris part aux travaux de l'association, en particulier dans les domaines des transports et de l'aménagement du territoire.

Le principal projet actuel de l'association, à savoir la révision du plan directeur régional, a été mis en consultation au printemps de l'année sous rapport. Après avoir été épuré, le projet a été approuvé par le comité à l'attention de l'assemblée des délégués.

Formation des conseillers communaux et du personnel communal. Le préfet a participé à une journée d'information des administrateurs communaux de langue allemande en charge de la construction dans les districts de la Singine et du Lac. En outre, il officie en qualité de professeur de l'école professionnelle, dans le domaine des marchés publics et des registres publics, en des cours destinés à des personnes à former dans les administrations cantonales et communales.

Domaines de la DEE

Nouvelle politique régionale (NPR). En sa fonction de président de l'Association régionale du Lac, le Préfet s'implique dans la mise au point et la réalisation de projets de politique régionale. L'incubateur Nord supporté par les associations des districts du Lac, de la Singine et de la Broye a été à nouveau en mesure d'accompagner divers projets prometteurs.

Le Préfet a pris part au repourvoi du poste de directeur d'Innereg FR (association des régions fribourgeoises pour la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale) et à la réorientation de la collaboration de cette organisation avec la promotion économique du canton.

Région capitale Suisse. L'association régionale du Lac est, tout comme la ville de Morat, membre fondateur de l'Association Région capitale Suisse et soutient par-là les efforts entrepris par le canton pour maintenir cette région

dans le rôle qui lui revient. A titre de membre du comité de Région capitale Suisse, le Préfet renforce la participation du canton et du district du Lac au sein de cette organisation.

Lors de la définition des objectifs stratégiques de la Région capitale Suisse, le Préfet a œuvré pour que soient également inscrits dans le catalogue la promotion et l'entretien du bilinguisme. En conséquence, il participe également aujourd'hui aux travaux du groupe de projet qui doit faire avancer l'application de cet objectif.

Promotion économique. En qualité de président de l'Association Régionale du Lac, qui est en charge dans ce district de la promotion économique régionale, le Préfet coordonne notamment les entretiens avec que les régions voisines de la Singine et de la Broye, et il participe au forum d'entretien créé par l'association régionale précitée à l'attention des communes du district, ce qui doit leur permettre un échange d'expériences à propos de la promotion économique au niveau communal. Au demeurant, la région collabore avec la Promotion économique cantonale et les organisations économiques.

Les travaux en vue de la réalisation de la zone industrielle stratégique du Löwenberg sont d'une importance capitale pour la promotion économique régionale.

Suite à la fermeture provisoire de l'Hôtel du Vieux Manoir, le Préfet a mené d'intenses entretiens de médiation entre les propriétaires de l'hôtel et le Conseil communal de Meyriez. Malheureusement, cette médiation n'a pas encore rencontré de succès durant l'année sous rapport. Mais les entretiens se poursuivront.

Tourisme. L'Association régionale du Lac participe activement au marketing coordonné du tourisme du canton de Fribourg et mène avec succès ses propres actions de marketing. Il convient également de relever la collaboration au-delà des frontières cantonales, comme en particulier dans la région touristique des Trois-Lacs, où le Préfet représente les régions fribourgeoises au sein du comité. Au niveau cantonal, le Préfet est actif en sa qualité de membre du comité et du comité stratégique de l'Union fribourgeoise du tourisme.

Marché du travail. Avec son collègue du district de la Singine, le Préfet du district du Lac est membre du conseil de fondation de "deStarts", fondation ayant pour but d'offrir à des jeunes l'intégration professionnelle et sociale. Par ailleurs, il est membre du comité et vice-président d'IRIS-FR, une association qui est principalement active dans les districts du Lac et de la Singine et dont le but est de favoriser l'intégration sociale et professionnelle de chômeurs.

Domaines de la DSAS

Mise en œuvre de la planification hospitalière. La transformation et la nouvelle construction de l'hôpital HFR Meyriez-Murten se poursuivent selon programme, tant au plan du calendrier que des coûts. Avant le début de l'hiver, l'enveloppe du bâtiment a été achevée et le bouquet de chantier a été posé. Après adjudication de plus de 80 % des travaux, les coûts demeurent dans le cadre du devis établi.

Réseau de Santé du district du Lac. Le Préfet est président de l'assemblée des délégués et membre du comité du Réseau de Santé du district du Lac (RSL). Le RSL a poursuivi sa restructuration et renforcé la coordination entre les unités opérationnelles (hôpitaux). De plus, il a mené des entretiens avec les organisations Spitex du district, dans l'optique de leur intégration dans le réseau.

Coûts de financement et d'investissement des établissements médico-sociaux. En tant que président de la commission de district pour les EMS, le Préfet a participé aux travaux portant sur la réglementation des coûts de financement et d'investissement des EMS. L'année précédente, l'assemblée des délégués du Réseau de Santé du Lac avait approuvé la proposition de rembourser aussi à l'avenir ces coûts aux institutions du district n'appartenant pas au réseau, comme ceci est d'ailleurs prescrit par la législation cantonale pour les résidents du district dans des homes d'autres districts. Suite à cette décision, l'Hospice St-Peter à Gurmels a demandé si les coûts de financement et d'investissement pouvaient également lui être remboursés selon tarif cantonal moyen. Le comité du RSL a d'abord rejeté cette demande, car il s'agit là d'une institution sans lits reconnus. Dans la perspective d'une intégration possible de cet institut au sein du RSL le comité a cependant fait une proposition de solution à cet hospice, sous la forme d'une prise en charge anticipée de ses coûts par le RSL.

Soins à domicile. Le Préfet assume la présidence et le secrétariat de la commission du district pour les soins à domicile, qui doit notamment rendre les décisions concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire. Par ailleurs, le

Préfet coordonne les entretiens des quatre services Spitex du district du Lac pour l'examen de leurs possibilités de collaboration dans l'optique de leur future intégration au RSL.

Domaines de la DFIN

Pas de remarques.

Domaines de la DAEC

Aménagement du territoire. Au niveau cantonal, le Préfet a pris part aux travaux relatifs à l'application des nouvelles dispositions fédérales relatives à l'aménagement du territoire. Au plan du district, l'accent a été mis sur les travaux de révision du plan directeur régional. La consultation de cette révision a été effectuée au printemps. Sur la base des prises de position recueillies dans ce cadre et des derniers entretiens avec les services cantonaux, notamment après correction finale avec le Service des constructions et de l'aménagement, le projet définitif a été finalement de mis au point et a été approuvé par le comité de l'association des communes du district du Lac à l'attention de l'assemblée des délégués. Un élément central du plan directeur régional révisé consiste en la définition des structures d'habitat avec cinq centres régionaux, qui correspondent au plan de fusion élaboré par le Préfet. Pour l'avenir du district, est également d'importance cruciale le concept des zones industrielles régionales, qui est prévu pour une exploitation régionale. Un autre élément important réside dans le domaine des transports publics et des routes.

Enfin, dans le cadre de la révision d'un plan d'aménagement local, le Préfet a joué dans une commune le rôle de médiateur entre celle-ci et les propriétaires spécialement concernés par la révision.

Constructions. Le nombre des permis de construire accordés a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Comme auparavant, le problème existe, à savoir que la nouvelle procédure de traitement des demandes de permis de construire, qui a engendré un transfert sur le Préfet d'une part considérable du travail des divers services donnant leur préavis, et a entraîné une augmentation massive de la charge liée au traitement des demandes. Etant donné que jusqu'à présent, aucune main d'œuvre supplémentaire n'a été mise à disposition pour maîtriser ce surcroît de travail, les limites de capacités ont été atteintes, voire dépassées.

Routes. Aussi longtemps que la question du tracé de la H10 (respectivement du raccordement de la Mossstrasse à l'autoroute A1) n'est pas tirée au clair, il existe une incertitude concernant la suite des travaux d'études pour la zone industrielle stratégique du Löwenberg. À l'occasion d'un entretien avec la Direction, il a été convenu que le service cantonal compétent et les responsables des travaux d'études pour ladite zone se mettent d'accord et coordonnent leurs actions à ce sujet.

Transports publics. Sous l'égide du Service de la mobilité et en collaboration avec les entreprises de transport actives dans le district du Lac, la région a pris en main les travaux destinés à mettre au point un concept régional de transports publics. À cet égard, il s'agira en particulier de réorganiser le réseau des liaisons par bus, afin de garantir autant que possible des dessertes et navettes sans faille et denses menant aux liaisons ferroviaires.

7.6 Préfecture de la Glâne

Préfet : **Willy Schorderet**

Domaines de la DICS

Association du Cycle d'Orientation (CO) de la Glâne. Suite à l'évaluation des besoins et la répartition des locaux pour la transformation du Cycle d'Orientation, le comité a présenté à l'ensemble des conseillers communaux de la Glâne et aux conseillers généraux des communes de Romont et Rue les réflexions et une estimation des coûts.

Le projet définitif comprend deux axes principaux à savoir, d'une part la réfection de l'ensemble du bâtiment principal, des classes et du bâtiment annexe avec une redistribution des locaux et des classes spéciales et, d'autre part la construction d'un nouveau complexe avec piscine, des salles pour les cours du conservatoire, une bibliothèque régionale, une ludothèque, des locaux de sports et des salles d'enseignement.

Changement de direction au Cycle d'Orientation de la Glâne. Notre Directeur, Monsieur Olivier Crausaz, qui réalise un voyage avec sa famille, avait mis en place, avec le comité d'école, une nouvelle organisation pour assurer

le suivi de l'école pour l'année scolaire 2014/2015. Monsieur Pierre Kolly, alors adjoint de direction, a accepté de reprendre, ad intérim, la direction jusqu'en juin 2015.

Suite à la mise au concours d'un poste de directeur au Cycle d'Orientation de Farvagny, Monsieur Pierre Kolly a été nommé directeur au 1^{er} janvier 2015.

Ce nouveau changement sera compensé par un engagement supplémentaire des adjoints de direction et l'engagement à 40 % de Monsieur Henri Terrapon, ancien directeur du Cycle d'Orientation d'Estavayer-le-Lac. Nous remercions Monsieur Terrapon d'avoir accepté de compenser la diminution du temps de travail de Monsieur Pierre Kolly, en assumant une partie des tâches de la direction.

Paysages éducatifs en Glâne – Transition. Le groupe de travail a poursuivi ses travaux et l'accompagnement des jeunes en 2014. La mise en place de ce projet novateur est possible grâce à une solide collaboration entre actrices et acteurs scolaires, extrascolaires, familiaux, économiques, professionnels et politiques engagés dans le projet. Du reste, le dynamisme apporté, dans ce projet par la Jeune Chambre Internationale de la Glâne, a été récompensé par un « Award » lors du congrès national en octobre 2014.

Finalement, la seule chose à retenir c'est que, grâce à de tel programme, nous avons réussi à aider des jeunes et ça c'est tout simplement exceptionnel.

Bicubic. Le Bicubic a fêté ses dix ans. L'association du Bicubic a marqué cet événement par une manifestation où elle a relevé l'engagement des communes et des personnes qui font vivre ce lieu.

Activités et rencontres culturelles. Bons vœux du nouvel an, carnaval, fête des musiques, comptoir et foire de la Glâne, fêtes de jeunesse, de chant, rencontres sportives et culturelles étaient au rendez-vous des moments inoubliables de 2014. Rien d'extravagant, mais des relations vraies, solides, une identification des gens à leurs sociétés telles peuvent être résumées les fêtes de rencontre et d'amitié qui ont animé et égayé la Glâne en 2014. Merci à tous ces faiseurs de « Glâne ».

Domaines de la DSJ

Etablissements publics et ordre public. Les changements de tenanciers sont toujours nombreux.

C'est avec satisfaction que nous relevons que toutes les grandes manifestations qui se sont déroulées dans la Glâne en 2014 n'ont posé aucun problème de voisinage, d'abus ou de délinquance.

Les contacts réguliers avec la population et les responsables des sociétés, les informations données et les rencontres organisées par la préfecture avec les organisateurs et les autorités communales ainsi qu'avec les responsables des ambulances, du feu et de la police sont appréciés. Cette manière de faire sera poursuivie ces prochaines années car elle permet une bonne compréhension des problèmes, la recherche commune de solutions, en mettant chacun devant ses responsabilités.

Curatelles. La commission « Curatelle » de la nouvelle Association de communes à buts multiples de la Glâne (ABMG), a poursuivi la réorganisation du service et clarifié les cahiers des charges, fonctions et l'organisation.

Les changements apportés permettront de continuer dans les meilleures conditions possibles à gérer, pour les communes, les curatelles.

Gens du voyage. Malgré plusieurs demandes et des discussions parfois vives, les gens du voyage ne se sont pas installés dans notre district en 2014. Comme déjà indiqué, le préfet est prêt à jouer son rôle d'intermédiaire et de conciliateur. Il est à disposition des autorités pour trouver des solutions en attendant la construction de l'aire de la Joux-des-Ponts.

Défense incendie. 2014 aura été la première année où tous les corps répondent aux normes Frifire. S'il faut du temps pour mettre en place ces changements et modifier les habitudes, l'on peut dire que, dans l'ensemble, ces nouvelles organisations sont justes et apportent une nouvelle dynamique.

Domaines de la DIAF

Fusion de communes. Deux projets de fusion basés sur le plan de fusion du préfet ont été développés en 2014. Il s'agissait du projet de la nouvelle commune de « Villaz » et du projet de la nouvelle commune de « Romont ».

Pour l'instant, il n'y a pas d'autres projets. Néanmoins, des discussions et des réflexions ont lieu régulièrement.

Association à buts multiples de la Glâne (ABMG). En 2014, un groupe de travail a été mis sur pied pour définir une organisation optimale de l'accueil de la petite enfance en Glâne. Suite à une étude détaillée, les délégués des communes ont confié à l'ABMG, dès le 1^{er} janvier 2015, la gestion de la petite enfance.

Cette organisation permettra aux parents d'avoir un seul interlocuteur pour les demandes de subventions. Nous évitons ainsi une redondance de requêtes et apportons une cohésion dans les démarches et dans les contrôles.

De plus, par une telle organisation, nous apportons une offre unique et identique pour toutes les familles du district. Il s'agit d'une première cantonale qui, nous l'espérons, pourra être suivie par d'autres.

Corporations forestières. Au 1^{er} janvier 2014, a été créée la nouvelle corporation forestière intercommunale « Glâne-Farzin ». Celle-ci compte trente propriétaires forestiers publics et deux privés et gère 2612 ha.

Si cette nouvelle organisation a impliqué que l'ancienne corporation « Farzin – Glâne Nord », se réorganise, on peut dire avec fierté que ces changements ont été menés d'une main de maître grâce aux membres du comité et surtout à Monsieur Jean-Noël Gendre, chef d'entreprise. La corporation se veut une entreprise formatrice et un partenaire fiable pour l'économie régionale du bois. Cette première année a été exceptionnelle. Cette organisation unique et pionnière peut être citée en exemple.

Droits politiques. La préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle de tous les scrutins, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux.

Le préfet a été attentif sur les avantages et inconvénients des différentes variantes de modifications de la loi sur l'exercice des droits politiques, en rapport avec les cercles électoraux. Il remercie Madame la Conseillère d'Etat et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour son engagement dans ces changements.

Le préfet relève qu'il y a eu, depuis les dernières élections communales et jusqu'au 31 décembre 2014, quinze démissions, ce qui correspond à la tendance des trois périodes précédentes.

Vétérinaire. Les excellents contacts avec le Service vétérinaire et les quelques échanges apportent à chacun une bonne vision des situations et permettent de trouver, lorsque c'est nécessaire, de bonnes solutions.

La construction du centre collecteur régional de déchets à La Joux, sur la commune de Vuisternens-devant-Romont, répond aux besoins du canton, et en particulier des districts du Sud du canton. Cette construction, à l'emplacement de l'ancien dépôt militaire, située sur la route principale de Sâles en direction du Crêt, devrait récolter environ cinq cent tonnes de déchets d'animaux.

Domaines de la DEE

Economie. La Glâne va bien. Le taux de chômage était à la fin de l'année à 2,1 %. Les nombreux échanges avec les responsables d'entreprises sont appréciés car, même si le préfet ne peut pas agir d'une manière marquée, ces contacts sont aussi ressentis comme une reconnaissance de l'autorité vis-à-vis des faiseurs d'emploi et de notre économie.

Cette année aura aussi été marquée par le Comptoir et foire de la Glâne, la rencontre avec les industriels de la Ville de Romont, la participation du préfet aux réunions de la Sicare et des commerçants de la Ville et les visites d'entreprises organisées par la Région Glâne-Veveyse.

Innoreg. Suite à sa nomination comme nouveau responsable du secteur de la Nouvelle Politique Régionale à la Direction de l'économie et de l'emploi, Monsieur Alain Lunghi a quitté à la fin de l'année sa fonction de responsable d'Innoreg FR, responsabilité qu'il assumait depuis 2009. Innoreg FR a permis l'éclosion de plusieurs projets touchant tous les districts du canton et permettant la valorisation de nombreux domaines d'activités, tels que le tourisme, le soutien aux entreprises, la mobilité ou l'énergie.

Domaines de la DSAS

Réseau Santé de la Glâne (RSG). 2014 restera celle du début des travaux de la construction d'un nouvel home à Vuisternens-devant-Romont. La pose de la première pierre a eu lieu le vendredi 11 juillet 2014 en présence de Madame la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre.

Afin de pouvoir apporter des réponses adéquates aux besoins futurs, un nouveau groupe de travail a été mis sur pied pour planifier la transformation du foyer Notre Dame Auxiliatrice de Siviriez.

HFR. Nous sommes attentifs à la réorganisation de l'HFR et la population attend que le site de Billens, malgré l'évolution des missions, reste un des sites reconnus et prioritaires du canton et que les engagements pris par les politiciens cantonaux pour renforcer Billens soient respectés, ceci conformément aux diverses déclarations et aux demandes de la déclaration de Vulruz II.

Médecins - Cabinets de groupe. Les premières réflexions pour la mise en place d'un cabinet de groupe ont eu lieu et l'étude devra se poursuivre en 2015, avec la collaboration de l'HFR. Afin d'éviter une discrimination entre les régions, il y aura aussi lieu de définir le support financier de l'exploitation de ces nouvelles structures.

Fondation glânoise en faveur des personnes handicapées mentales et IMC. Le préfet participe au conseil de fondation en tant que délégué des autorités cantonales fribourgeoises.

La fondation a inauguré en 2014, en présence de Madame la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, la transformation des Ateliers de la Glâne à Romont. Les nouveaux locaux répondent aux besoins et la fondation a réalisé des surfaces supplémentaires étant donné l'augmentation importante des demandes.

Domaines de la DFIN

Informatique des communes – CommuNet. De par la participation de Madame Sarah Devaud, au comité de l'association CommuNet, nous suivons attentivement et participons à l'évolution des tâches et des synergies développées entre le canton et les communes. Il est indispensable que l'ensemble des projets informatiques du canton en lien avec les communes transite par CommuNet si l'on veut simplifier les processus et trouver un maximum de complémentarités qui profiteront aussi bien au canton qu'aux communes. Les contacts et recherches de solutions avec le SITel doivent être permanents.

Domaines de la DAEC

Dossiers de permis de construire. Actuellement, la nouvelle procédure ne donne pas encore satisfaction. La Direction a fixé des nouvelles règles et objectifs qui, dans l'ensemble, devraient permettre d'améliorer le système.

L'état d'esprit et la volonté de chacun, dans son secteur, de rechercher les meilleurs processus sont indispensables. Vu la complexité des procédures, on constate que de plus en plus les communes confient le contrôle des dossiers à des professionnels. Dans cette recherche d'efficacité, la préfecture de la Glâne organise régulièrement des séances d'information et de formation avec les élus et les employés communaux.

RER. C'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance du rapport de la Région de planification Ouest et des projets du canton de Fribourg, en particulier de la réintroduction de la liaison RER entre Romont et Bulle à la cadence horaire avec arrêt aux haltes intermédiaires supprimées lors de l'introduction de la 1^{ère} étape du RER. Nous rappelons nos différentes démarches en faveur des haltes de Vuisternens-devant-Romont et Sâles.

Transports publics. Nous sommes reconnaissants au Directeur de la DAEC de s'être engagé, pour la mise en place d'un groupe de travail pour l'étude de la desserte des transports publics du Sud du canton. Cette étude permettra de repenser les transports tenant compte des nouveaux besoins liés aux plans d'aménagement et des transports scolaires.

Le canton devra aussi s'engager pour défendre l'offre aux gares de Romont et Palézieux, car selon les premières planifications pour 2025, les propositions faites ne sont pas acceptables puisque l'offre actuelle serait fortement péjorée.

7.7 Préfecture de la Broye

Préfet : **Christophe Chardonnens**

Domaines de la DICS

Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos : L'année aura été marquée par l'arrivée d'un nouveau directeur à la tête du CO d'Estavayer-le-Lac, en la personne de M. Frédéric Gander, appelé à succéder à M. Henri Terrapon qui a fait valoir son droit à la retraite. Par ailleurs, l'assemblée des délégués a accepté l'octroi d'un crédit d'étude pour développer un projet d'extension des locaux du CO de la Broye et l'amener à faire un choix entre un agrandissement du site de Domdidier et la création d'un troisième site.

Gymnase intercantonal de la Broye : Les perspectives d'agrandissement du Gymnase intercantonal de la Broye se précisent avec l'acquisition d'un terrain susceptible d'accueillir de nouveaux bâtiments. Pour le reste, le Gymnase affiche toujours le même dynamisme non seulement dans le développement des filières de formation proposées aux jeunes de la région mais encore dans le rôle prépondérant qu'il exerce dans le paysage de la Broye intercantonale.

Fondation Pro Vallon : Comme bon nombre de musées, le Musée romain de Vallon peine à trouver l'équilibre financier. Il convient dès lors de se montrer rigoureux dans la gestion financière de l'institution tout en ne manquant pas de favoriser le développement des activités et autres expositions qui sont proposées aux visiteurs et qui ne manquent pas de contribuer à la renommée du site.

Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye : Les efforts financiers consentis par les communes en 2013 ont porté leurs fruits et les moyens mis en œuvre ont permis de répondre plus efficacement aux attentes. Il n'en demeure pas moins que les besoins ne cessent d'augmenter.

Collaboration scolaire intercantonale : La création de cercles scolaires bicantonaux de droit scolaire cantonal est au point mort, quand bien même les communes fribourgeoises de Murist et Vuissens n'ont pas abandonné l'idée d'une collaboration avec les communes vaudoises de Treytorrens et Champtauroz. Cela étant, comme la future loi scolaire ne manquera pas d'entraîner la fusion de l'un ou l'autre cercle scolaire, de possibles collaborations intercantionales pourraient refaire surface.

Domaines de la DSJ

Etablissements et manifestations publics : La préfecture a été très attentive à l'activité des établissements publics du district. Les changements d'exploitants sont toujours aussi nombreux et la situation économique ne favorise pas l'essor des petits établissements de campagne. La préfecture se réjouit de l'étroite collaboration qu'elle entretient avec la Gendarmerie cantonale dans la préparation et le suivi des manifestations publiques d'importance.

Sapeurs-pompiers : L'année 2014 n'aura pas été propice à de nouveaux regroupements de corps de sapeurs-pompiers, si ce n'est le corps de Léchelles qui disparaîtra au 1^{er} janvier 2016 du fait de la fusion des communes de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy. Pour le reste, les réorganisations sont suspendues aux votes de fusions de communes qui devraient intervenir durant le premier semestre 2015. Les communes qui ne devraient pas avoir de solution au terme de l'année 2015 doivent toutefois bien être conscientes qu'elles pourraient se voir imposer des regroupements.

Air14 : Le meeting aérien qui s'est tenu fin août à Payerne a connu un succès retentissant avec près de 400'000 spectateurs en deux weekends et, sur le terrain, la parfaite entente des forces de police et de protection civile des cantons de Fribourg et de Vaud.

Domaines de la DIAF

Votations : La préfecture a veillé au bon déroulement des scrutins fédéraux et cantonaux avec une mobilisation particulière du personnel les jours de scrutin. La préfecture a également prêté son concours aux communes qui ont dû procéder à des élections complémentaires. Une attention particulière a également été portée aux réflexions visant à doter le canton, les préfectures et les communes d'un nouveau logiciel pour les prochaines élections.

Fusions de communes : La population des communes de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy a accepté la fusion qui leur était proposée, si bien que la nouvelle commune de Belmont-Broye verra le jour le 1^{er} janvier 2016.

Un recours a toutefois été déposé devant le Tribunal cantonal. Pour le reste, les réflexions se poursuivent et les projets de fusion des communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens et des communes de Cugy, Fétingny, Les Montets, Ménières et Nuilly devraient être soumis au peuple le 24 juin 2015. La fusion des quatre communes de l'enclave de Surpierre n'aura pas lieu mais les communes de Surpierre et Villeneuve devraient se prononcer sur leur destin le 26 avril 2015. Pour le reste, les communes de Gletterens, Delley-Portalban, St-Aubin et Vallon poursuivent leurs réflexions, tout comme les communes de Châbles et Cheyres.

Association des communes de la Broye (Ascobroye) : Le préfet a participé aux différentes séances du comité de l'association ainsi qu'aux assemblées générales, tout en apportant son concours à la conduite des dossiers en cours. Le développement économique de la Broye ainsi que l'aménagement du territoire auront notamment été au cœur des préoccupations.

Domaines de la DEE

Communauté régionale de la Broye (Coreb) : La Communauté régionale de la Broye a poursuivi ses efforts visant à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises. Le développement de l'Aéropôle prend ainsi forme après l'approbation, en 2013, du règlement d'exploitation civile. L'exercice 2014 a également été marqué par de belles avancées en matière de transports publics, avec l'inauguration de la deuxième étape du RER Fribourg|Freiburg, sur la ligne Fribourg – Estavayer-le-Lac – Yverdon-les-Bains, et le lancement d'un nouveau réseau de bus dans la Broye.

Aéropôle : Le développement de l'Aéropôle prend forme avec le développement des premiers projets d'implantation. Si Solar Impulse devrait bientôt faire ses valises et s'envoler pour conquérir le monde, tous les regards sont dorénavant tournés vers le projet Swiss Space Systems - S3 dont l'objectif consiste à devenir le leader mondial dans la mise en orbite de petits satellites.

Nouvelle Politique Régionale (NPR) : Si l'association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR) a enregistré le départ de son chef de file, M. Alain Lunghi, elle conserve tout son dynamisme. Les projets développés dans la Broye ont ainsi été récompensés avec l'octroi d'une aide NPR substantielle pour le développement des sites d'activité Aéropôle et Rose de la Broye durant les deux prochaines années.

Domaines de la DSAS

Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye : Le projet de transformation et d'agrandissement de l'EMS Les Fauvettes, à Montagny-la-Ville, est sous toit. Le devis détaillé ainsi que le montant nécessaire à la mise en œuvre de la planification 2010-2025 des lits EMS du district de la Broye ont ainsi été présentés aux communes fin 2014. L'assemblée des délégués sera appelée à se prononcer début 2015 et, si les décisions sont favorables, l'enveloppe de 57,9 millions nécessaires au financement des travaux d'agrandissement et de transformation des EMS du district de la Broye sera soumise au peuple (référendum obligatoire). L'assemblée des délégués a également confirmé son attachement aux projets intercantonaux en acceptant de poursuivre le financement d'un SMUR intercantonal alors qu'elle avait la possibilité de rejoindre le SMUR mis en place et financé par le canton de Fribourg. Enfin, l'assemblée a donné son feu vert à la poursuite du projet de regroupement des structures d'aide et de soins à domicile de la Broye fribourgeoise et de la Broye vaudoise.

Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) : L'Hôpital intercantonal de la Broye a revêtu son nouveau statut d'établissement autonome de droit public et le nouveau conseil d'établissement, composé de sept membres, a pris ses fonctions au cours du deuxième trimestre. Cette première année restera comme une année de transition, partagée entre la nécessité de prendre le temps de mettre les choses en place et la nécessité d'œuvrer au développement de l'hôpital.

COSAF : La commission a traité de nombreuses demandes d'indemnité forfaitaire, tout en suivant attentivement le développement des collaborations entre les différents acteurs médico-sociaux et plus particulièrement le projet de regroupement des structures d'aide et de soins à domicile de la Broye fribourgeoise et de la Broye vaudoise.

CODEMS : La commission a suivi attentivement les travaux de mise en œuvre de la planification 2010-2025 des lits EMS du district de la Broye.

Domaine de la DFIN

Informatique : La préfecture suit attentivement le développement des outils et des prestations informatiques à disposition des administrations et des particuliers. Elle appelle de ses vœux la rapide mise à disposition d'un outil de gestion électronique des documents.

Domaines de la DAEC

Association de la Grande Cariçaie : La nouvelle association est désormais bien implantée et peut se consacrer pleinement aux travaux de conservation des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel.

Commission paritaire consultative des réserves naturelles de la rive sud : La commission paritaire poursuit ses travaux en favorisant les échanges entre les différents partenaires. Elle reste dans l'attente d'une détermination des cantons de Fribourg et de Vaud sur son rôle et les attentes des deux cantons à la suite de la création de l'association de la grande cariçaie.

Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf : Tout en assurant le suivi des travaux d'entretien des berges de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf, la commission cherche à susciter des projets de revitalisation afin d'éviter que le coût des travaux d'entretien n'explose. Elle porte ainsi une attention particulière au projet de revitalisation développé par les communes fribourgeoises de St-Aubin et Vallon et vaudoises de Missy et Vully-les-Lacs.

Plan directeur intercantonal : Les travaux ont repris avec la ferme intention de pouvoir enfin boucler cet important dossier dans le courant de l'année 2015. Il s'agira cependant de pouvoir compter sur le soutien des Direction et Département en charge de l'aménagement du territoire des cantons de Fribourg et de Vaud pour espérer pouvoir clore les travaux dans les délais. S'il s'agit là d'un exercice dont l'importance et la nécessité ne sont plus à démontrer, force est de constater que l'exercice reste particulièrement audacieux, ce qui est regrettable au vu des enjeux.

Transports publics : Le travail entrepris par la Communauté régionale de la Broye, les Services de la mobilité des cantons de Fribourg et de Vaud, les tpf et Car Postal a porté ses fruits avec le lancement du nouveau réseau de transports par bus dans la Broye. L'exercice 2014 aura également été marqué par l'inauguration de la deuxième étape du RER Fribourg/Freiburg, sur la ligne Fribourg – Estavayer-le-Lac – Yverdon-les-Bains. Il s'agit maintenant de sensibiliser la population de la région à ces nouvelles offres et lui faire prendre conscience qu'il est également possible de voyager en transports publics dans la Broye. Ce ne sera pas chose facile mais c'est là tout l'enjeu auquel nous nous devons de répondre.

Entente intercommunale pour le développement du secteur stratégique Rose de la Broye : Partagée entre un certain découragement et la conviction d'avoir là une réelle opportunité de développer des emplois de qualité dans la Broye, l'entente intercommunale poursuit ses travaux. Il s'agira toutefois que le canton se positionne sur sa réelle volonté de favoriser le développement de cette zone dans un proche avenir.

Gens du voyage : Il est particulièrement réjouissant de constater que l'année 2014 aura été relativement calme.

Aérodrome militaire de Payerne : Le groupe de contact s'est félicité des accords signés avec la commune de Morens tant pour le règlement d'exploitation militaire que pour le règlement d'exploitation civile de l'aérodrome de Payerne. Cela étant, après le refus par le peuple de la création d'un fonds pour l'acquisition d'un nouvel avion de combat, le groupe de contact suit attentivement l'évolution du dossier, tant les enjeux pour la région sont importants.

7.8 Préfecture de la Veveyse

Préfet : **Michel Chevalley**

Domaines de la DICS

Cycle d'orientation de la Veveyse (COV): Sous la pression de la croissance démographique, le district a débloqué un montant de 30 millions de francs, désigné le lauréat du concours et lancé les travaux qui doivent permettre au futur CO d'accueillir, dans 2 ans, jusqu'à 850 élèves. Dans la foulée, il a dû modifier ses statuts et les faire approuver, engager davantage de personnel administratif, y compris pour répondre aux besoins du Centre d'orientation professionnelle et de formation des adultes.

Bibliothèque publique de la Veveyse (BPV): Les chiffres sont éloquentes avec plus de 20'000 ouvrages et de 80'000 prêts par année. Corollaire, ce succès, basé jusqu'ici sur le travail de bénévoles ou semi-bénévoles, demande une restructuration, actuellement en cours.

Services auxiliaires scolaires (SAS): Ces services connaissent d'énormes difficultés, plus particulièrement sous l'angle du recrutement des indispensables spécialistes, si difficiles à trouver.

Paysages éducatifs en Veveyse (PEV): Subventionné par la Fondation Jacob's et rayonnant désormais sur l'ensemble du district, PEV contribue à élargir la palette de loisirs à disposition de la jeunesse.

Domaines de la DSJ

Police cantonale: Au vu de l'activité policière quotidienne, force est de reconnaître que la Veveyse n'a rien d'un îlot de verdure et de paix qui échapperait aux tendances cantonales: drogues, y compris chez les jeunes en âge de scolarité obligatoire, plantation illégale de chanvre, vols par effraction, violence sous toutes ses formes... Fort heureusement, la Police cantonale fait un travail remarquable, la Police de proximité assurant, elle aussi, une présence et une visibilité, qui renforcent sans conteste le sentiment de sécurité qui prévaut encore chez la majorité de nos concitoyens.

Police du feu: Le préfet a participé aux séances d'un groupe de travail sur la révision de la loi (ECAlex). Par ailleurs, et comme à l'accoutumée, il a visité les différents corps de sapeurs-pompiers, réuni la Commission d'instruction de district, réuni les commandants, leurs remplaçants, ainsi que les commissions locales du feu. Il a inspecté le CSPi Semsales – La Verrerie. Chez les sapeurs-pompiers, ça bouge. Les exigences induites par Frifire ne sont pas étrangères à cette effervescence. Ainsi, une réflexion est en cours sur une éventuelle nouvelle fusion des corps, ou, pour le moins, sur une fusion Glâne – Veveyse pour leur instruction.

Etablissements publics: Le message est passé et il n'a y plus guère de problèmes avec les établissements publics, pas plus qu'avec les éventuelles nuisances qu'ils génèrent autrefois. Il faut dire que deux d'entre eux, et non des moindres, sont dans l'attente éventuelle d'une patente B+.

ORCOC: Le district a enregistré la démission de son chef. L'activité est au point mort et le Conseil intercommunal de conduite ne s'est réuni qu'une seule fois en 2014.

Domaines de la DIAF

Communes: Les communes du district n'ont pas connu de gros problèmes en 2014. Il faut dire qu'elles sont au point mort, dans leurs réflexions visant à relancer la discussion autour d'une fusion éventuelle. Quant aux décisions qu'elles prennent, la tendance est à la contestation et donc au recours auprès de la Préfecture. C'est une des raisons qui pousse la Préfecture, justement, à demander un appui juridique. Les dossiers sont, globalement, peut-être moins nombreux, mais ils se sont terriblement complexifiés.

Les communes ressentent de plein fouet le climat de morosité qui prévaut un peu partout. Elles sentent s'alourdir leurs charges fixes, leurs charges liées. Chacune doit faire face au renouvellement ou à l'agrandissement des structures existantes, augmentation démographique oblige. Qui plus est, elles ont dû, au niveau du district, consentir des investissements très importants pour assurer leur avenir (EMS, épuration, CO), soit un montant à hauteur de quelque 80 millions de francs. Ce qui n'ira pas, bien évidemment, sans grever leur budget et réduire d'autant leur marge de manœuvre.

Dans le chef-lieu, voire dans les bourgs les plus importants du district, un phénomène nouveau s'est fait jour: une frange non négligeable de la population ou du conseil général se lève et proteste contre le développement prôné par l'autorité communale, ou encore contre les constructions projetées, indispensables pourtant à l'accueil de nouveaux citoyens. Si la vox populi est indiscutablement à prendre en compte, il faut pourtant tenir fermement une ligne qui réponde à un besoin avéré, celui qui prône de densifier, et d'en finir, une fois pour toutes, avec le mitage du territoire.

Activités au niveau communal ou intercommunal: 3 communes ont fêté en 2014 le 10^{ème} anniversaire de leur fusion: ce sont Le Flon, St-Martin et La Verrerie. Le préfet préside les associations de communes du district. Il apporte ainsi sa contribution au développement de son coin de terre (loi du 20 novembre 1975 sur les préfets, art.15, al.1) et bénéficie en outre, pour ce faire, de l'appui constant de la Région Glâne-Veveyse, qu'il préside.

Syndics: Réunie une dizaine de fois par année, la Conférence des syndics reste un outil de travail intéressant. Outil capable, en temps normal, d'agir et de réagir avec une certaine célérité, d'autant que le district est petit.

Le préfet prête en outre ses bons offices pour tenter de concilier les parties qui connaissent un litige. Par exemple un citoyen contre sa commune, contre un service de la commune... Ou alors l'inverse.

Grand Conseil: Comme le veut la coutume instaurée, le préfet a, une fois sur deux, invité les députés veveysans, toutes couleurs politiques confondues, le mardi ou le jeudi précédent la session. Les débats sur certains thèmes se sont avérés passionnants.

Domaines de la DEE

Région Glâne-Veveysse (RGV): La RGV est toujours très active dans le domaine, complexe, ô combien, des transports publics et de l'amélioration de l'offre pour les utilisateurs.

Pour suivre la volonté des communes et de son comité, la RGV a initié des ateliers et des échanges sur le thème de la planification énergétique. L'idée, conduite conjointement avec le Service de l'énergie de M. Boschung, est de fournir aux communes une boîte à outils, pour les encourager à innover, ou alors, partant du principe qu'il est inutile de réinventer la roue, à reprendre ce qui se fait déjà ailleurs avec succès.

Economie: La société coopérative « Comptoir de la Veveysse » a été créée et annonce une nouvelle édition de sa manifestation-phare pour 2015. Que du bonheur!

Le préfet a poursuivi ses pérégrinations et visité plusieurs nouvelles entreprises supplémentaires, ayant siège dans le district.

Tourisme: Malheureusement, malgré le soutien de plus en plus marqué qu'essaie de prodiguer, avec ses modestes moyens, la Région, le tourisme reste l'un des parents pauvres. Et pourtant, son apport sur le plan économique est indiscutable. Complètement dépendant des ressources allouées pour initier de nouveaux projets ou faire vivre ceux qui existent, le tourisme a de la chance de pouvoir compter sur l'engagement sans faille du personnel de l'Office et sur celui d'une poignée de bénévoles, passionnés de leur district. Le préfet siège par ailleurs au sein du Fonds d'équipement touristique.

Domaines de la DSAS

Hôpital fribourgeois: L'unité de soins palliatifs basée à Châtel-St-Denis a déménagé. Le district n'abrite désormais plus aucun site appartenant à l'Hôpital fribourgeois. Les Veveysans les plus impliqués dans la chose publique ne digèrent pas, ne digéreront jamais, le mauvais coup que leur a joué le Conseil d'Etat et ils ne se privent pas de nous le faire remarquer.

Centre médical: Devenus propriétaires des installations de feu l'Hôpital Monney, les communes et le comité du Réseau Santé sont à pied d'œuvre pour mettre en place, d'une part, une nouvelle structure qui puisse satisfaire aux principaux besoins d'une population en matière sanitaire et d'autre part, une occupation des plus pertinentes des locaux restés vacants.

Commission des EMS (CodEMS): A force de mettre et remettre l'ouvrage sur le métier, une convention a finalement été signée entre chaque commune du district et chacune des deux fondations privées qui dirigent les homes. Elle confirme l'engagement des communes envers les EMS, garantissant, entre autres, une éventuelle couverture de déficit. L'engagement financier relatif aux transformations se situe à hauteur de 40 millions de francs.

Aide et soins à domicile: La Commission ad hoc a pu se rendre compte de la demande exponentielle en matière de demandes d'aides. La fermeture de l'HFR en Veveysse n'y est certainement pas étrangère.

Domaines de la DFIN

Informatique: L'ordinateur portable, qui fait office de tablette interactive, est enfin arrivé. Si l'on veut aller dans le sens de « zéro papier », il faut très rapidement mettre sur pied des modules de formation en matière de gestion électronique des documents. Les services prodigués par le SITel sont en tout point remarquables. La hot line est un outil de travail précieux où les spécialistes interpellés agissent avec compétence et célérité.

Domaines de la DAEC

Commission « Transports »: Cette commission, très active, anticipe les éventuels problèmes d'horaires, se fait le porte-parole des revendications légitimes des utilisateurs, pour densifier l'offre en transports publics, travaille à améliorer la desserte fine. La commission se félicite de la décision de la DAEC de mettre sur pied deux groupes de travail appelés à repenser et améliorer la desserte dans le sud du canton.

Plan directeur régional (PDR): Le projet veveysan est passé aux oubliettes. Il mériterait pourtant d'être réactualisé. D'autant que les fusions de communes ont capoté et que l'aménagement du territoire, via la nouvelle LAT, demande une concertation sur le plan régional.

Le préfet est également invité dans les comités de pilotage PDR Lavaux-Oron et RiVeLAc, ce dernier projet étant toujours dans l'attente d'une décision favorable de la Confédération.

Epuration des eaux usées: Poussée démographique oblige, il va falloir redimensionner la STEP d'Ecublens. Le VOG (Veveyse-Oron-Glâne) a rencontré les responsables pour les investissements à consentir, soit, au total des 3 districts, quelque 30'000'000 millions de francs. Toute la Veveyse, sauf Châtel-St-Denis, est concernée.

7.9 Tableau des statistiques

	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Plaintes et dénonciations	8669	8399	1100	1011	2347	2183	2630	2914	377	438	1025	951	554	668
Tentatives de conciliation:														
<i>ayant abouti</i>	202	259	24	27	39	52	28	24	18	24	16	23	20	37
<i>ayant échoué</i>	105	140	12	17	29	39	14	24	18	18	22	29	25	23
Ordonnances pénales:														
<i>définitives</i>	8263	7871	1032	942	2214	2035	2539	2824	327	379	951	864	493	591
<i>frappées d'opposition</i>	42	55	14	15	65	57	47	36	2	2	7	16	16	17
Recours administratifs	61	51	24	20	28	37	8	11	12	14	21	23	20	5
Permis de construire														
<i>délivrés</i>	831	795	340	364	544	534	294	277	219	219	391	328	152	161
<i>Refusés</i>	642	688			518	512	288	274	210	211	380	317	149	161
<i>Annulations de demandes de permis</i>	6	2			14	8	-	-	7	8	5	4	0	0
<i>Permis de chasse</i>	19	5			12	14	6	3	2	0	6	7	3	0
<i>Permis de pêche</i>	877	487	314	311	630	655	179	160	295	203	231	219	279	288
<i>Permis et impôts pour les chiens</i>	2333	1518	1425	1328	2061	1901	3418	2834	297	285	695	712	218	220
<i>Mises en bières</i>	3960	3715	2741	2724	3148	3028	2046	2085	1894	1908	2272	1913	1452	1415
<i>Autorisations diverses</i>	26	27	2	2	13	6	1	0	0	3	0	1	5	3
<i>Privation de liberté (mandat d'amener)</i>	3733	3707	845	912	2488	2400	1431	1459	845	796	1153	1199	780	858
<i>Autorisations d'installer un</i>	47	33	2	0	41	21	3	5	10	17	5	0	4	0
	6	13	0	7	0	7	2	1	4	3	3	3	1	3

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse							
système de vidéosurveillance														
Admises	6	12	0	7	0	7	2	1	4	3	3	2	1	3
refusées	0	1	0	0	0	0	-	-	0	0	0	1	0	0

8 Institut agricole de Grangeneuve (IAG)

Directrice : **Geneviève Gassmann**

8.1 Activités et événements particuliers

Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, a vécu une année 2014 qui lui a permis de s'illustrer dans plusieurs domaines d'excellence.

Les Ateliers laitiers ont remporté trois distinctions lors des Swiss Cheese Awards, qui ont eu lieu du 23 au 26 octobre 2014 à Rapperswil-Jona : une médaille pour le Gruyère AOP, une médaille pour le « Bleu de Fribourg » et le titre de Swiss Champion toutes catégories a été décerné au Gruyère AOP. Ce fromage a particulièrement plu au grand jury composé de spécialistes venant de tout le pays.

En novembre 2014, l'Interprofession du Gruyère a attribué une médaille de bronze à Grangeneuve pour la production de son Gruyère AOP de qualité. L'attribution de cette distinction se base sur la moyenne pondérée de la période de production allant du 1^{er} mai 2009 à fin 2013, à savoir 19,17 points sur 20.

Le jardin pédagogique a été inauguré au printemps, en présence d'un large public. Il s'agit d'un outil pédagogique de premier ordre qui permet de former les apprentis horticulteurs et paysagistes fribourgeois ainsi que la centaine de candidats suivant des cours de préparation aux examens fédéraux.

Dès le 1^{er} janvier 2015, la station de vulgarisation d'économie agraire et familiale ainsi que celle des productions animales et végétales se muent en un Centre de conseils agricoles. Le CCA comprendra quatre secteurs, à savoir le secteur « Economie d'entreprise et comptabilité », le secteur « Stratégie d'entreprise et projets collectifs » ainsi que la « Production végétale » et la « Production animale ». Grangeneuve souhaite ainsi encore mieux accompagner les familles paysannes, en leur offrant des prestations construites sur une vision globale de l'entreprise et de la famille. Quant à la formation continue en économie familiale, elle est rattachée à partir du 1^{er} janvier au Centre de formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire.

En ayant comme voisin l'Institut des sciences des denrées alimentaires d'Agroscope, Grangeneuve acquiert une dimension nationale et renforce encore sa spécificité de réunir l'ensemble des acteurs de la filière agro-alimentaire sur un même site. Grangeneuve devient ainsi un des pôles agro-alimentaires majeurs en termes de recherche, de formation, de conseil et de services en Suisse.

Le Conseil d'Etat a inscrit 10 millions de francs au plan financier pour les années 2015 à 2018 en vue de rénover et de renforcer les infrastructures consacrées à la formation à la pratique professionnelle et à l'expérimentation.

Le groupe de travail du bilinguisme a établi les principes du bilinguisme actif dans le système de gestion de qualité, assurant ainsi un suivi et un développement des langues officielles à Grangeneuve. Il a par ailleurs organisé diverses activités, dont un cours de Schwyzertütsch suivi par 20 participants.

Le système qualité a été actualisé de manière constante. En décembre, Grangeneuve a passé avec succès l'audit de recertification de la norme ISO 9001 pour tout l'institut. Les auditeurs ont relevé la pertinence de la mise en place d'un système de management par la qualité comprenant la conduite par objectifs.

8.2 Formations professionnelles

Les centres de formation professionnelle de Grangeneuve ont fonctionné régulièrement au service de 1017 élèves (1025).

8.2.1 Formation des métiers de la terre et de la nature

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2014	2013
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	237	239
Apprentissage forestier-bûcheron	51	52
Apprentissage horticole (CFC, AFP et élémentaire)	154	163
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	62	83
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	70	38
Cours préparatoire aux brevets fédéraux horticole pour spécialistes de gazon, de sport et de golf, pour spécialistes de soins aux arbres, paysagistes, spécialistes d'entretien espace vert, spécialistes en jardins naturels, floriculteurs, cultivateurs de plantes vivaces et pépiniéristes	54	91
Cours préparatoires à l'examen professionnel partiel paysagiste, conducteurs de travaux (diplôme 1 ^{ère} partie)	15	13
Ecole de commerce, 20 semaines	10	15
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	42	11

Pour la première fois depuis la création des écoles supérieures à Grangeneuve, ce sont deux classes qui ont été ouvertes pour accueillir les agrotechniciens et les agrocommerçants. Ces effectifs réjouissants sont certainement liés aux bonnes perspectives professionnelles de ces métiers ainsi qu'aux opérations de marketing réalisées dans les écoles d'agriculture et d'horticulture de Suisse romande.

Environ la moitié des étudiants sont hors canton, signe de la reconnaissance de ces formations au-delà des frontières cantonales. Une collaboration mutuellement bénéfique s'est mise en place avec la Haute Ecole de gestion de Fribourg pour l'enseignement de branches de gestion.

8.2.2 Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2014	2013
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	25	25
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme paysanne	9	11
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	82	79
Apprentissage en technologie laitière (CFC et AFP)	119	123
Apprentissage en technologie alimentaire (CFC et AFP)	47	42
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en industrie laitière	10	12
Cours préparatoire au diplôme fédéral de technologue en industrie laitière	10	13
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en denrées alimentaires	-	-
Ecole supérieure technique agroalimentaire	20	15

31 contrats d'apprentissage ont été signés entre le Réseau fribourgeois d'entreprises formatrices des gestionnaires en intendance et employés en intendance et les apprentis.

La formation de technologue en lait s'est achevée, sous l'ancien règlement, avec la remise de 43 CFC.

8.3 Economie laitière

Le Service de consultation fromagère laitière (CASEi) a poursuivi son activité auprès de quelque 220 fromagers et 3600 producteurs de lait.

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois (LAAF) a effectué de nombreuses analyses pour les mêmes clients. Il a assuré le service de ramassage des échantillons pour son partenaire Suisselab, à Zollikofen, dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et du Jura.

En 2014, le LAAF a mis à disposition de ses clients un outil informatique qui s'appelle WebLISA. Ce logiciel permet de consulter les résultats d'analyses en ligne et d'établir ses propres statistiques. Il est aussi possible d'archiver les données électroniques.

8.4 Prestations de service

En 2014, les faits importants pour les Stations agricoles sont les suivants :

8.4.1 Capricorne asiatique

Des capricornes asiatiques ont été découverts à Marly le 9 juillet 2014. Organisme nuisible particulièrement dangereux, cet insecte exotique détruit les bois de feuillus. La découverte de ce foyer a nécessité des mesures urgentes. Des contrôles et des abattages préventifs ont été réalisés dans un périmètre de cent mètres autour des premiers arbres touchés. La population du quartier concerné a été informée par courrier des mesures à prendre. Une information circonstanciée a en outre été adressée aux habitants dans la zone dite focale, soit dans un rayon pouvant aller jusqu'à 500 mètres autour du foyer, afin de les sensibiliser à la présence possible du capricorne et aux mesures à prendre en vue d'éviter une extension du foyer. En outre, une zone tampon d'un rayon de 2 km, bénéficiant d'une surveillance accrue, a été mise en place. Pour rappel, le capricorne asiatique a été découvert pour la première fois en Suisse en 2011 dans la commune de Brünisried.

8.4.2 Politique agricole 2014-2017

En 2014, Grangeneuve a poursuivi l'information et les cours de formation en lien avec la nouvelle politique agricole 2014-2017. Des séances d'information ont été menées pour informer les agriculteurs notamment sur les projets de réseaux OQE et qualité du paysage. En 2014, neuf nouveaux projets de réseaux écologiques ont été acceptés. Deux rapports finaux et onze rapports intermédiaires ont été déposés.

Du côté de la contribution à la qualité du paysage, trois nouveaux projets ainsi que l'agrandissement du projet « Vallées de l'Intyamon et de la Jogne » - sur la commune de Jaun - ont été déposés le 31 août. Ces projets ont été examinés par les différents services cantonaux en lien avec le paysage ainsi que par une experte externe. Suite à des modifications, ces projets ont été transmis à l'Office fédéral de l'agriculture pour validation. Ainsi, tous les agriculteurs du canton auront la possibilité de participer au programme qualité du paysager en 2015.

8.4.3 Participation à des manifestations

Grangeneuve a participé à plusieurs manifestations. Il y a notamment eu :

- > une démonstration de charrues déchaumeuses, organisée à Grangeneuve le jeudi soir 8 mai dans le cadre de la PA 14-17 et du soutien aux techniques culturales préservant le sol, qui a attiré près de 200 personnes. Les cinq charrues et un chisel de précision ont travaillé dans des conditions moyennes, car le sol n'était pas assez ressuyé. L'intérêt des participants a néanmoins été vif.
- > l'organisation de la Gmüesfescht 2014. Environ 40'000 visiteurs se sont déplacés les 5, 6 et 7 septembre à Kerzers. Les conseillers de Grangeneuve étaient sur place pour dialoguer avec les maraîchers et les visiteurs sur les défis de la profession. Un atelier de découpe de légumes a été organisé par Grangeneuve et environ 70 enfants et 120 adultes ont tenté l'expérience.
- > Grangeneuve a participé à l'exposition « l'Oracle du papillon », en participant en septembre à plusieurs actions dans le domaine de prévention et de la promotion de la santé. Des collaboratrices de l'Institut ont proposé des ateliers montrant comment apprêter les restes de nourriture et fabriquer de la choucroute.

8.4.4 Marché concours des taureaux

Le Marché concours des taureaux s'est déroulé les 19, 20 et 21 septembre, dans le cadre de la grande Bénichon qui a pris ses quartiers à Espace Gruyère. Quelque 5000 visiteurs ont foulé la sciure pour découvrir les 241 taureaux d'élite.

8.4.5 Cours de formation continue

La campagne de cours de formation continue en agriculture a été préparée durant l'été. Grangeneuve a offert aux agriculteurs membres de la vulgarisation et aux clients du secteur comptabilité agricole la possibilité de participer à des journées thématiques basées sur le duo comptabilité et technique. Sept journées ont été proposées en novembre, soit quatre en français et trois en allemand. Quelque cent agriculteurs y ont participé.

8.5 Exploitations

Les collaborateurs s'investissent constructivement dans le projet Investissements pour les années 2015-2018, en participant activement aux différentes séances de préparation des réalisations projetées (nouvelle Ferme-Ecole, nouveau Magasin de Grangeneuve lié à la Vitrine des terroirs et développement à long terme de la Ferme-Ecole de Sorens).

La formation adéquate pour les collaborateurs et les apprentis pour la conduite des machines dangereuses (élévateurs, chariots à timon, télescopiques,...) a été mise sur pied et bon nombre de personnes ont été dûment instruites (permis délivrés par SVBL / ASFL Association suisse pour la formation professionnelle en logistique).

Les faits principaux concernant les exploitations en 2014 sont les suivants :

8.5.1 Ferme-Ecole de Grangeneuve

L'année a été difficile pour les grandes cultures, mais les résultats ont été excellents. Aucun lot de céréales pour les semences ou les panifiables n'a été déclassé. Tout a pu être moissonné et livré dans de bonnes conditions.

La parcelle de La Thioleyre (7 ha) a été découpée en 7 parcelles avec 3 variantes (procédé conventionnel, sans chimie ou biocompatible) pour faire des relevés en terrain. Elle sert aussi de surfaces d'exercice et de démonstration pour les élèves et les agriculteurs.

La place à compost/fumier a été assainie et permet un meilleur stockage et tri des déchets organiques (fumier, horticulture, espaces verts,...)

A la porcherie, les résultats techniques d'élevage et d'engraissement ont été très bons. Par contre, les résultats financiers ont été mauvais en raison du prix du porc qui a fortement chuté au cours de l'année 2014.

8.5.2 Ferme-Ecole de Sorens

Six personnes suivant la formation spécifique indépendante de la profession (FSIP-Cervidés) ont accompli leur formation pratique sur la Ferme-Ecole de Sorens, formation dispensée en collaboration avec Agridea, le Service sanitaire des petits ruminants et l'Association suisse des éleveurs de cervidés (ASEC). Pour la première fois en Suisse, voire en Europe, toute une série de pesages d'animaux pour estimer leur accroissement individuel a été réalisée par ces personnes en formation. Un article et les résultats ont été publiés dans le journal de l'ASEC.

Retour des grandes cultures à Sorens : cette année, deux parcelles de 2 ha ont été emblavées avec du blé et du maïs. Les rendements de ces cultures ont été bons et les premières expériences riches. De grandes quantités de fourrages ont pu être récoltées et déjà en parties commercialisées chez les agriculteurs bio de la région.

8.5.3 Jardins-Ecole et Le Magasin

En raison des mauvaises conditions climatiques, les rendements en légumes sur l'exploitation ont diminué, ce qui a dû être compensé par l'achat de marchandises à l'extérieur, surtout pour les produits transformés de quatrième gamme.

Au Magasin, les chiffres des quantités commercialisées ont été stables. Par contre, les prix obtenus pour les surplus écoulés chez un primeur de la région ont chuté à cause de la concurrence accrue des grands producteurs des régions environnantes.

Les ventes de vins au Magasin de Grangeneuve ont progressé : +1,5 %. En 2014, il y a eu en moyenne 68 tickets par jour, avec une valeur par panier de Fr. 37.-.

8.5.4 Rucher-Ecole et Verger-Ecole

Les récoltes de miel ont été modestes pour 2014 : environ 300 kilos pour 26 ruches, dont une au Musée d'histoire naturelle de Fribourg et quatre au Jardin botanique de Fribourg. Des travaux de rafraîchissement et de mise aux normes pour les denrées alimentaires ont été réalisés en novembre.

Au Verger-Ecole, 22 arbres fruitiers ont été plantés ou remplacés. Des installations (armatures, irrigation et protection) ont été réalisées pour deux lignes de kiwis. Par ailleurs, deux lignes de raisins de table (18 variétés) ont été plantées. Plus de 70 personnes ont fait des exercices et des travaux pratiques dans le cadre de la formation.

L'IAG publie chaque année un rapport annuel détaillé, téléchargeable sur son site Internet : www.fr.ch/iag.

9 Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

Administrateur : **Hubert Jungo**

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF.

SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Référence soit au dit rapport, disponible sur le site Internet de SANIMA : <http://www.fr.ch/sanima>.

10 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2014 EPT	Comptes 2013 EPT	Ecart EPT
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	441.36	438.98	2.38
Administration centrale	256.41	251.88	4.53
3400 / ICAS Secrétariat général	11.84	12.24	-0.40
3405 / ETCI Service de l'état civil et des naturalisations	27.32	26.75	0.57
3410 / PREF Préfectures	40.26	39.27	0.99
3415 / DECO Service des communes	7.65	7.90	-0.25
3425 / AGRI Service de l'agriculture	24.57	23.40	1.17
3430 / OVET Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	82.12	81.28	0.84
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	61.89	60.28	1.61
3460 / VILA Vignobles de Lavaux	0.76	0.76	
Secteurs spéciaux, établissements divers	184.95	187.10	-2.15
3440 / IAGR Institut agricole de l'Etat de Fribourg	169.43	169.25	0.18
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	14.28	16.61	-2.33
3461 / VIVU Vignobles du Vully	1.24	1.24	

Rapport d'activité

Direction de l'économie
et de l'emploi

—

2014



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	7
1.1	Activités	7
1.1.1	Activités courantes	7
1.1.2	Evénements particuliers	7
1.2	Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger	7
1.3	Tourisme	8
1.4	Collaborations intercantionales	9
1.5	Affaires contentieuses	10
1.6	Législation	10
1.6.1	Lois et décrets	10
1.6.2	Ordonnances et règlements	11
2	Promotion économique (PromFR)	11
2.1	Activités	11
2.1.1	Implantation de nouvelles entreprises en provenance de l'extérieur du canton (promotion exogène)	11
2.1.2	Promotion économique endogène	12
2.1.3	Création d'entreprises	13
2.2	Les mesures de soutien en chiffres	14
2.2.1	Soutien aux entreprises	14
2.3	Nouvelle Politique Régionale	15
3	Service public de l'emploi	15
3.1	Activités courantes	15
3.2	Section Chômage	15
3.2.1	Assurance-chômage	15
3.2.2	Offices régionaux de placement (ORP)	15
3.2.3	Mesures actives du marché du travail (MMT)	16
3.2.4	Médiation	17
3.2.5	Collaboration interinstitutionnelle (CII)	17
3.2.6	Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle	17
3.3	Section Marché du travail	17
3.3.1	Inspection du travail	17
3.3.2	Observatoire du marché du travail	18
3.3.3	Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)	18
3.3.4	Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)	19

3.3.5	Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)	19
3.3.6	Lutte contre le travail au noir	19
3.3.7	Placement privé et location de services	19
3.4	Section juridique	20
3.4.1	Décisions en première instance	20
3.4.2	Décisions en deuxième instance / observations au Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral	20
	Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries	20
3.4.3	Autres activités de la Section juridique	20
3.5	Section Services généraux	21
3.5.1	Communication	21
3.5.2	Planification, Logistique et Informatique	21
3.5.3	Comptabilité	21
3.6	Section Organisation	21
4	Caisse publique de chômage (CPCh)	22
4.1	Activités	22
4.1.1	Activités courantes	22
4.1.2	Genre et nombre de prestations versés aux bénéficiaires	22
5	Service du registre du commerce (SRC)	23
5.1	Activités	23
5.1.1	Activités courantes	23
5.1.2	Evènements particuliers	23
5.2	Statistiques	23
5.2.1	Etat des sociétés actives	23
5.2.2	Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription	24
5.2.3	Tableau comparatif des nouvelles sociétés	24
5.3	Collaborations intercantionales	24
5.4	Affaires contentieuses	24
6	Service de l'énergie	24
6.1	Activités	24
6.1.1	Activités courantes	24
6.1.2	Etudes en cours	25
6.2	Formation	25
6.2.1	Programme de formation continue	25
6.2.2	Promotion/formation pour professionnels	25
6.2.3	Promotion/formation pour la jeunesse	25
6.3	Procédures d'autorisation de construire	25

6.3.1	Demande de permis de construire	25
6.3.2	Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses	25
6.3.3	Gaz naturel	25
6.3.4	Lignes haute tension	26
6.4	Programme d'encouragement en matière d'énergie	26
6.4.1	Installations de chauffage au bois	26
6.4.2	Installations solaires thermiques	26
6.4.3	Bâtiments remplissant les critères du standard Minergie-P	26
6.4.4	Pompes à chaleur en substitution d'un chauffage électrique	26
6.4.5	Pompes à chaleur en substitution d'une énergie fossile	26
6.4.6	Réseau hydraulique (distribution de chaleur)	26
6.4.7	Programme Bâtiments	26
6.4.8	Nouveaux réseaux de chauffage exploitant des rejets thermiques	26
6.4.9	Couplage chaleur-force	26
6.4.10	Cité de l'énergie pour les communes	26
6.5	Législation	26
7	Service de la statistique	27
7.1	Activités	27
7.1.1	Collecte de données	27
7.1.2	Exploitation des données	27
7.1.3	Diffusion des résultats	27
7.1.4	Conseil	27
7.2	Projets et événements particuliers	27
7.3	Collaboration intercantonale	28
8	Service du logement	28
8.1	Activités	28
8.1.1	Marché du logement	28
8.1.2	Abaissement des loyers par les pouvoirs publics	28
8.1.3	Suivi des aides octroyées	29
8.1.4	Réserves de terrains	29
8.1.5	Vente d'immeubles aux étrangers	29
8.1.6	Commission cantonale du logement	29
8.2	Collaborations intercantionales	29
8.3	Affaires contentieuses	29
9	Service de la formation professionnelle	30
9.1	Activités courantes	30

9.2	Événements particuliers	31
9.2.1	Validation des acquis (VAE)	31
9.2.2	Nouveaux locaux d'enseignement auprès de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	32
9.2.3	Ecole des Métiers Technique et art Fribourg (EMF)	32
9.3	Formation	32
9.3.1	Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale	32
9.3.2	Enseignement professionnel	32
9.3.3	Cours interentreprises	33
9.3.4	Formation professionnelle supérieure et continue	33
9.3.5	Bibliothèque des Arts et Métiers (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)	34
10	Haute école fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)	34
10.1	Activités de la HEF-TG	34
10.2	Activités de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR)	35
10.2.1	Implication de l'EIA-FR dans le cadre du quartier d'innovation blueFACTORY	35
10.2.2	Mise à disposition de surfaces supplémentaires pour la formation et la recherche	35
10.2.3	Programme d'investissement pour renouvellement des équipements et des installations techniques de la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg	36
10.2.4	Positionnement dans le Domaine Ingénierie et Architecture de la HES-SO	36
10.2.5	Enseignement	36
10.2.6	Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations à des tiers (PS)	36
10.2.7	Formation continue	37
10.2.8	Collaborations nationales et internationales	37
10.3	Activités de la Haute école de gestion Fribourg (HEG-FR)	37
10.3.1	Enseignement	38
10.3.2	Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations à des tiers (PS)	38
10.3.3	Mandats & Fundraising	39
10.4	La HEF-TG en chiffres	39
	Statistique des collaboratrices et collaborateurs HEF-TG (EIA-FR + HEG-FR)	39
	Statistique des étudiant-e-s HEF-TG + ETC	39
	Statistique des étudiant-e-s selon la provenance (cantons, étrangers)	40
10.5	Ecole technique de la construction (ETC)	40

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Beat Vonlanthen

Secrétaire général : Christophe Aegerter

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

Le 15 mai 2014, le Grand Conseil adoptait la loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR), dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2015. Cette loi aura notamment pour conséquence la réunion des écoles fribourgeoises de niveau HES sous un seul texte légal et sous une seule direction politique, à savoir la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE).

L'année 2014 a également été marquée par l'adoption de décrets relatifs au financement des projets de contenu sur le parc technologique de blueFACTORY. Ainsi, au mois de mai, le Grand Conseil acceptait l'octroi d'une aide financière en faveur du projet Smart Living Lab (SLL) et la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) dans le canton de Fribourg. Cette décision était suivie, au mois de décembre 2014, par l'adoption d'un crédit d'engagement en faveur de la future association Innosquare et l'acceptation d'une aide financière en faveur de BioFactory Competence Center SA.

1.1.2 Evénements particuliers

Au mois de février 2014, l'Etat et la Ville de Fribourg créaient, sur la base d'une convention d'actionnaires, la société anonyme blueFactory Fribourg-Freiburg SA, dont le but est de promouvoir, développer, construire, exploiter et gérer le quartier d'innovation sis sur l'ancien site de la brasserie Cardinal. En parallèle, un conseil stratégique consultatif était également mis sur pied, soit un organe de réflexion prospective et consultatif susceptible d'apporter au conseil d'administration de la société un support en terme stratégique.

Parmi les faits marquants, il sied encore de citer les événements organisés en vue de la célébration du 300 000^e Fribourgeois, la présentation au Conseil d'Etat du concept relatif à la géothermie profonde et la poursuite de la campagne de sensibilisation dans le domaine de l'électricité (campagne « OFF »). La Direction a également été impliquée dans la gestion des difficultés rencontrées par des entreprises fribourgeoises, avec, dans un cas, la survenance d'une grève.

1.2 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2014, 19 décisions, soit :

- > 6 décisions accordant l'autorisation ;
- > 6 décisions constatant le non-assujettissement ;
- > 6 radiations de charges ;
- > 1 constat de retrait.

Les 6 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit :

- > 1 décision fondée sur l'art. 8 al. 1 lit. d LFAIE (réalisation forcée) ;
- > 2 décisions fondées sur l'art. 8 al. 2 (liens étroits avec l'immeuble) ;
- > 3 logements de vacances.

Secteur Vallée de la Jogne et Berra	1
Secteur Intyamou	1
Secteur Singine	1

1.3 Tourisme

L'hôtellerie suisse conforte sa progression avec une hausse de 0,9%, soit +310'000 nuitées. Le résultat annuel de 35,9 millions de nuitées est à mettre à l'actif autant de la clientèle nationale qu'étrangère. En effet, les hôtes suisses atteignent le seuil de 16 millions de nuitées, soit le meilleur score depuis le début des années 1990. Les visiteurs étrangers génèrent 19,9 millions d'unités correspondant à une croissance de 0,9% également.

Suivant la courbe nationale ascendante, Fribourg Région confirme l'évolution positive des dernières années avec une hausse des nuitées hôtelières de 1,8%. Le bilan annuel enregistre 423'044 nuitées, soit le meilleur résultat du tourisme fribourgeois établi sur la base des données de la Centrale fribourgeoise d'encaissement de la taxe de séjour, exemptes des nuitées non assujetties. Cette évolution favorable découle du renouvellement de l'offre hôtelière où créations d'établissements, rénovations ou agrandissements permettent de répondre aux exigences de qualité. Il convient d'y ajouter la prédominance d'une clientèle nationale (61,5%) et des prix attractifs en comparaison d'autres destinations phares de Suisse.

En majorité résidentielle, la parahôtellerie enregistre une baisse globale de 1,8%, soit -24'533 nuitées. Ce résultat s'explique par la fermeture et le changement d'affectation de plusieurs centres de vacances. Le tourisme cantonal démontre toutefois tous secteurs confondus une réjouissante stabilité avec un total de de près de 1,8 mio d'unités, soit en légère baisse de 0,9%.

Plusieurs lieux dits d'excursion tirent profit en 2014 des mauvaises conditions météo de l'été. Attraction touristique la plus importante de Suisse romande pour la 4^e année consécutive, la Maison Cailler compte 414'643 visiteurs. Avec une hausse de 21'000 entrées, le Papiliorama à Kerzers bénéficie également du climat pluvieux, tout comme Les Bains de la Gruyère et le Musée HR Giger avec près de 10'000 visites en plus.

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière - et positive - l'année touristique fribourgeoise 2014, il sied par ailleurs de mentionner :

- > l'avancement de la mise en œuvre de la Vision 2030, stratégie du développement du tourisme fribourgeois, avec notamment la mise en place de l'Observatoire Fribourgeois du Tourisme, qui élabore de manière systématique des bases quantitatives et qualitatives pour la prise de décision touristique, que ce soit au niveau cantonal, régional, local et pour les prestataires ;
- > la poursuite de la Vision 2030, avec notamment deux événements du Réseau PROTourism dédiés au métier d'accompagnateur en montagne et la formation d'un nouveau coach QQ du label de qualité du tourisme suisse au sein de la direction de l'UFT ;
- > au niveau de l'intégration de l'offre, le lancement par l'UFT d'un inventaire des infrastructures touristiques stratégiques du canton, ainsi que d'une prospection des équipements futurs à réaliser pour concrétiser la Vision 2030 sur le plan régional ;
- > la tenue à Fribourg Région de plusieurs événements touristiques d'importance nationale voire internationale, entre autres : le spectacle rétrospectif de la bataille de Morat « 1476 », la 2^e édition de la Bénichon du Pays de Fribourg à Bulle, les deux journées « Slow Up » du Lac de Morat et de la Gruyère, le show aérien Air'14 ;
- > l'organisation par l'UFT de la venue à Fribourg Région d'une délégation de plus de 50 collaboratrices et collaborateurs de Suisse Tourisme dans le cadre de leur sortie de prospection et découverte annuelle, ainsi que la participation de l'UFT à divers groupes de travail en lien avec le tourisme sur le plan cantonal et national ;
- > la vice-présidence par le directeur de l'UFT de la Conférence suisse des Directeurs régionaux ;
- > le lancement ou l'achèvement - en divers lieux de Fribourg Région - Estavayer-le-Lac, Jaun, La Berra, Sugiez et Schwarzsee - de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements à caractère touristique ;
- > la poursuite de l'offensive sur les marchés en ligne, avec notamment plus de 12 000 téléchargements de l'application FRIBOURG REGION, ainsi que l'édition et la diffusion par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois ;

- > l'exécution par l'UFT d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, en Allemagne, en Espagne, en France et en Grande-Bretagne; cela, en coordination avec les organismes touristiques des régions et pôles cantonaux fribourgeois, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme et l'Office du Tourisme du Canton de Vaud ;
- > l'accueil par les services de l'UFT – en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et stations fribourgeoises – de quelque 74 représentants de médias touristiques et d'intermédiaires commerciaux, en provenance notamment de Suisse, d'Allemagne, de France, d'Italie, d'Espagne, des Pays Bas, de Pologne, de République Tchèque, d'Ukraine, d'Israël, des Etats-Unis, du Canada, d'Inde, d'Indonésie et de Chine ;
- > la gestion par l'UFT – avec les Organisations touristiques régionales – de la plateforme de réservation TOMAS (Touristic Online Management System) pour l'hôtellerie, la parahôtellerie et les offres forfaitaires, ainsi que celle des sites Internet www.fribourgregion.ch et www.skifribourg.ch, de la version mobile et de l'application FRIBOURG REGION, de la page Facebook, des comptes Twitter, Flickr, Instagram et Pinterest de Fribourg Région ;
- > la mise en ligne par le département Incoming de 13 forfaits interrégionaux et l'élaboration de 15 offres forfaitaires interrégionales disponibles dès 2015 ;
- > l'activité de service déployée par la Centrale fribourgeoise d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2014, de quatorze (des dix-huit) sociétés de développement ;
- > l'action de valorisation et de gestion touristique des réseaux de randonnée de Fribourg Région, désormais renforcée par la convention de collaboration conclue entre l'UFT et l'Association fribourgeoise de randonnée pédestre ;
- > la coordination et l'entretien du réseau pédestre cantonal fort de 1 800 km.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing en faveur de la promotion touristique régionale - à laquelle s'est ajouté plus de 1,35 mio de francs de taxe cantonale de séjour, affecté au financement de prestations directes en faveur des hôtes - a servi pour l'essentiel à continuer à faire connaître les attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

Le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg - qui présentait, au 31 décembre 2014, un actif de 2'024'111 francs - a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé - outre la confirmation, à hauteur de quelque 928 166 francs d'engagements pluriannuels antérieurs - l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants :

- > Hostellerie Le Vignier à Avry-devant-Pont : agrandissement et transformation de la partie hôtelière de l'établissement ;
- > Hôtel de la Gare à Sugiez : construction d'un nouveau bâtiment et transformation de l'établissement existant ;
- > Kaisereggbahnen Schwarzsee AG : extension de l'enneigement artificiel.

1.4 Collaborations intercantionales

Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

L'assemblée générale de la CDEP-SO s'est réunie à quatre reprises en 2014 et a notamment traité :

- > du programme en cours de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) 2012–2015 : la CDEP-SO a suivi le développement de son programme intercantonal NPR au travers des activités et du développement de ses plateformes de promotion sectorielle et de coaching ;
- > des excellents résultats enregistrés lors de l'audit effectué sur les prestations de toutes ses plateformes durant les deux périodes de programmation NPR, soit de 2008 à 2015. Cet audit a en outre permis de mettre en évidence des aspects à améliorer lors du prochain programme NPR, tels que le renforcement des synergies entre plateformes ;
- > des contours généraux et du cadre qu'elle souhaite donner au prochain programme NPR de Suisse occidentale, en vue de la validation du concept en 2015 ;

- > du Parc national d'innovation (PNI) et de la participation des cantons de Suisse occidentale, ainsi que de l'implication de sites d'autres régions du pays ;
- > de la mise en œuvre de l'art. 121a Cst dans les cantons ;
- > de la représentation des cantons de Suisse occidentale au sein du conseil d'administration de l'aéroport international de Genève.

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)

L'assemblée générale de l'EnDK, dont la présidence a été assurée par le Directeur de l'économie et de l'emploi, a siégé trois fois en 2014, alors que le Bureau s'est réuni à six reprises.

Ces deux instances ont traité notamment :

- > de la défense des intérêts des cantons dans les débats parlementaires sur la stratégie énergétique 2050 ;
- > de la révision du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) ;
- > de l'examen d'opportunité d'un concordat sur l'énergie (abandon pour le moment) ;
- > des négociations avec l'Union européenne relatives à un accord sur l'électricité ;
- > du changement de système dans le Programme Bâtiments suite à la stratégie énergétique 2050 ;
- > de la conclusion d'une nouvelle convention-programme pour le Programme Bâtiments avec l'Office fédéral de l'énergie ;
- > du développement d'une position cantonale concernant la force hydraulique ;
- > des risques stratégiques d'une participation cantonale aux entreprises d'approvisionnement en énergie ;
- > du Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) et de la création d'une association ;
- > de l'élaboration d'une déclaration des cantons pour l'encouragement de la diminution des émissions en CO2 ;
- > de divers projets de lois ou mesures envisagés par la Confédération (consultation sur la deuxième étape de l'ouverture du marché de l'électricité) ;
- > des développements au sein de Swissgrid SA (modification de la structure de l'actionnariat suite à la vente de participations) ;
- > de la coopération avec l'Union des villes suisses et l'Association Minergie ainsi que des relations avec des tiers.

1.5 Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2014 est la suivante :

Recours déposés	19
Recours traités	34
Dont :	
Admis	0
Partiellement admis	0
Rejetés	21
Recours sans objet ou retrait du recours	12
Irrecevables	1
Encore pendants à la DEE au 1er janvier 2015	9

1.6 Législation

1.6.1 Lois et décrets

- > Décret du 15 mai 2014 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur du projet Smart Living Lab (SLL) et de la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) dans le quartier d'innovation blueFACTORY ;
- > Loi du 15 mai 2014 sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR) ;
- > Décret du 18 décembre 2014 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la future BioFactory Competence Center SA ;

-
- > Décret du 18 décembre 2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur de la future association Innosquare.

1.6.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 4 février 2014 abrogeant les arrêtés relatifs aux générateurs et récipients de vapeur ;
- > Ordonnance du 20 mai 2014 modifiant l'arrêté établissant un contrat-type de travail pour les collaborateurs du service de maison ;
- > Ordonnance du 2 septembre 2014 indiquant les effectifs au 31 décembre 2013 de la population dite légale des communes du canton de Fribourg ;
- > Ordonnance du 23 septembre 2014 modifiant l'ordonnance fixant les tarifs des taxes et des indemnités de la formation professionnelle ;
- > Règlement du 25 novembre 2014 sur l'approvisionnement en énergie électrique (RAEE).

2 Promotion économique (PromFR)

Directeur : Jean-Luc Mossier

2.1 Activités

2.1.1 Implantation de nouvelles entreprises en provenance de l'extérieur du canton (promotion exogène)

La PromFR a soutenu en 2014 l'implantation dans le canton de Fribourg de 17 nouvelles entreprises dont quatre sociétés d'origine suisse et 13 nouvelles entreprises étrangères en provenance des pays suivants : France, Etats-Unis, Espagne, Angleterre, Allemagne et Argentine.

Les nouvelles entreprises implantées en 2014 dans le canton de Fribourg prévoient de créer environ 130 nouveaux emplois à moyen terme.

2.1.1.1 Sociétés en provenance de l'étranger

Les responsables de marchés de la PromFR ont effectué des missions de démarchage sous l'égide de Greater Geneva Berne area (GGBa) en France, aux Etats-Unis, en Allemagne et en Asie-Pacifique. Ils ont également participé à des événements organisés par Switzerland Global Enterprise, à des séminaires professionnels et ont effectué des visites directes d'entreprises dans d'autres marchés. La PromFR a rendu visite individuellement à une bonne cinquantaine de responsables d'entreprises et à une quinzaine de consultants spécialisés, sans compter les rencontres faites lors des séminaires et événements.

En 2014, la PromFR a accueilli une soixantaine d'entreprises en provenance de 18 pays, dont une quinzaine par l'entremise de GGBa, pour des visites dans le canton de Fribourg. Les Etats-Unis et la France restent les principaux pays de provenance, auxquels s'ajoutent la Russie et l'Espagne.

Comme l'année précédente, le travail au sein de GGBa a généré une quinzaine de visites d'entreprises en 2014 et a conduit à quelques implantations, alors que d'autres visites d'entreprises sont d'ores et déjà prévues pour le début 2015. Le contrat de prestations du canton de Fribourg avec GGBa a été reconduit pour 2014 sur la même base de participation financière réduite en 2013, à savoir 120 000 francs pour la cotisation de membre de l'association et 180 000 francs attribués au mandat de prestations dans les marchés, pour un total de 300 000 francs. Il faut constater que les résultats obtenus en 2014 au travers du canal GGBa, même s'ils ne sont pas encore pleinement satisfaisants, sont toutefois en progrès par rapport aux années précédentes. Cette évolution est due d'une part à l'assouplissement de certaines procédures qui ont été introduites en 2014. Il faut également y voir un premier effet positif de l'image de notre canton qui démontre une dynamique intéressante, notamment grâce à l'essor du projet blueFACTORY.

2.1.1.2 Implantation de nouvelles sociétés suisses

Comme lors des trois précédentes années qui ont vu d'importants projets d'investissement industriels créateurs de nombreux emplois se concrétiser dans notre canton, le dernier exercice a débuté avec une annonce marquante du groupe Liebherr. Dans les six prochaines années, un montant de plus de 200 millions de francs va être investi dans le site de développement et de production bullois pour augmenter les capacités de production dans les domaines des moteurs diesel et des systèmes d'injection et moderniser les infrastructures de service, de logistique et de formation.

2.1.2 Promotion économique endogène

2.1.2.1 Guichet-entreprises

En 2014, 85 sociétés et porteurs de projets ont été conseillés et dirigés vers les différents partenaires de la PromFR dans le cadre du guichet-entreprises. L'association Fri Up et Cautionnement Fribourg, l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand, contribuent en particulier à offrir des solutions adaptées aux besoins des entreprises locales. D'autre part, six entreprises ont pu être soutenues dans le cadre de leurs recherches immobilières.

2.1.2.2 Développement d'entreprises existantes

De manière générale, à peu près la moitié des ressources financières de la PromFR sont attribuées au soutien d'entreprises existantes déjà établies dans le canton et ayant des projets d'extension ou de développement de produits. En 2014, cette proportion s'est élevée à 75 % des ressources financières utilisées pour le soutien aux projets d'extension locaux.

2.1.2.3 Soutien d'entreprises en situation de crise

En 2014, la PromFR a également apporté son soutien à plusieurs entreprises en difficultés par la recherche de solutions à court et moyen terme. Compte tenu de la situation économique difficile, cette activité a impliqué un investissement conséquent de ressources, bien que cela n'apparaisse pas dans les résultats quantitatifs de la PromFR en termes de nouvelles places de travail.

2.1.2.4 Cautionnement Fribourg

En 2014, 18 entreprises fribourgeoises ont pu être soutenues par des cautionnements de l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand. Des cautionnements pour un total de 3,4 millions de francs ont ainsi été attribués et ont permis la réalisation d'investissements de plus 14 millions de francs.

Le nombre de projets soutenus est quasiment similaire à celui de 2013 (19 cautionnements). Le montant des cautionnements accordés a été légèrement inférieur de 0,7 million de francs du fait que les projets soutenus en 2014 nécessitaient des financements moindres qu'en 2013.

2.1.2.5 Journée suisse occidentale sur le thème de la succession

La journée suisse occidentale sur le thème de la succession (« Réussir sa succession! ») a été organisée le 11 novembre 2014 à Forum Fribourg en collaboration avec l'association Relève PME et l'Union Patronale du canton de Fribourg (UPCF). Une centaine de personnes a pris part à cette manifestation.

Le succès de cet événement n'est pas vraiment surprenant si l'on considère que plus de 20 % des PME helvétiques doivent régler leur succession dans les cinq prochaines années.

2.1.2.6 Prix à l'innovation du canton de Fribourg

Au total, pas moins de 28 entreprises ont soumis un dossier de candidature dans le cadre du Prix à l'innovation 2014-2015 du canton de Fribourg. Le jury a retenu six finalistes, à savoir trois dans la catégorie PME et trois dans la catégorie Start-up.

Trois prix ont été remis à l'occasion d'une cérémonie s'étant déroulée à Forum Fribourg en présence de 500 invités. Le Prix PME a été remporté par l'entreprise Bumotec SA (Sâles), la société Bcomp SA (Fribourg) a été choisie par le public comme vainqueur du Prix Start-up alors que la mention Cleantech a été décernée à la société Liebherr Machines Bulle SA (Bulle).

2.1.3 Création d'entreprises

2.1.3.1 Quartier d'innovation blueFACTORY

2014 a été une année déterminante qui a vu la livraison de plusieurs projets clés par la PromFR :

- > Création de la société BFFSA - Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (12 février 2014), avec comme actionnaires l'Etat et la Ville de Fribourg et mise en place d'un conseil d'administration composé majoritairement d'industriels. Procédure de sélection et nomination d'un directeur, entré en fonction le 1^{er} décembre 2014. Fin du mandat de la PromFR dans la direction ad intérim de la société à fin 2014 ;
- > Contrat de collaboration (21 mars 2014) entre l'Etat de Fribourg et l'EPFL en vue de la création d'une antenne EPFL Fribourg ;
- > Décisions de financement par le Grand Conseil (15 mai 2014) des plateformes technologiques SLL (Smart Living Lab) et SICHH (Swiss Integrative Center for Human Health) ;
- > Décisions de financement par le Grand Conseil (15 décembre 2014) des plateformes technologiques Innosquare et BCC (bioFactory Competence Center).

A fin 2014, la PromFR a terminé son mandat de création de la société BFFSA. Elle va rester impliquée dans le développement des plateformes technologiques, notamment en collaborant avec ces plateformes pour développer de nouvelles relations industrielles, utilisant maintenant ces plateformes pour attirer de nouveaux investissements dans le canton de Fribourg et sur le site blueFACTORY.

2.1.3.2 Seed Capital Fribourg

Créée en mars 2010 sur l'initiative de l'Etat, dotée d'un capital de 2 millions de francs, la Fondation Seed Capital Fribourg est issue du plan de relance du canton de Fribourg. Elle a pour mission de soutenir financièrement des entreprises en phase de création, particulièrement des spin-offs des Hautes écoles et de l'Université, par le biais de prêts (maximum 200 000 francs). Elle dispose d'un conseil de fondation indépendant, dans lequel la PromFR est représentée.

A ce jour, douze entreprises ont bénéficié d'un tel soutien, dont deux nouvelles entreprises soutenues en 2014. Deux entreprises ont déjà remboursé leur prêt et sont sorties du programme lors de leur tour de financement ultérieur (une entreprise est sortie en 2014). Toutes les entreprises soutenues sont encore actives. Plus d'une trentaine d'emplois directs ont été créés.

2.1.3.3 Capital Risque Fribourg SA

La société Capital Risque Fribourg SA a réalisé en 2014 trois nouveaux investissements :

- > g2e glass2energy SA, prêt pour financement des équipements de production (capteurs photochimiques, procédé Grätzel) ;
- > DAHU Sports Company SA, augmentation de capital et prêt à court terme destiné à financer le fonds de roulement ;
- > SOFTCAR SA, prise de participation pour un projet de développement de véhicules électriques présentant un bilan carbone exceptionnellement favorable.

A fin 2014, le portefeuille de participations de Capital Risque Fribourg SA comprend onze sociétés, pour un total d'investissements de 3,77 millions francs.

2.1.3.4 Nouvelle Politique Régionale

La Nouvelle Politique Régionale (NPR) est une politique de croissance menée par la Confédération pour dynamiser les régions. Le programme de mise en œuvre de la NPR pour les années 2012-2015 s'appuie, au niveau cantonal, sur la loi sur la Promotion économique (LPEc) et distingue trois niveaux d'intervention : cantonal, intercantonal et transfrontalier. Le soutien à l'innovation technologique et d'affaires, l'amélioration de la productivité des entreprises grâce à l'optimisation des flux de matière et d'énergie, le développement d'une offre touristique basée sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel du canton et la politique foncière active représentent les axes stratégiques prioritaires pour la NPR dans le canton de Fribourg.

Dans le domaine de la coopération transfrontalière, un nouveau programme Interreg VA France-Suisse 2014-2020 (www.interreg-francesuisse.org) a été élaboré par les cantons de Suisse occidentale et des régions françaises (Ain, Doubs, Jura, Haute Savoie, Territoire de Belfort). Ce programme s'appuie sur des axes prioritaires tels que le rapprochement des structures en matière d'innovation, la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, l'encouragement du transport durable et la favorisation de l'emploi et de la mobilité de la main-d'œuvre.

2.2 Les mesures de soutien en chiffres

2.2.1 Soutien aux entreprises

2.2.1.1 Aides financières

Parmi les 32 projets réalisés en 2014, cinq entreprises ont bénéficié d'un soutien financier. Le montant global des soutiens financiers s'élève à 6,7 millions francs au maximum. Le versement des aides financières est en effet effectué en fonction du développement économique des sociétés concernées et s'étale ainsi sur plusieurs années.

Les contributions directes en cours selon la LPEc sont les suivantes :

	Montant des aides financières (Frs)
Aides financières en faveur des entreprises en 2014	3'789'092
Aides financières en faveur des entreprises en 2013	2'249'645

Cautionnements en vertu de l'arrêté Bonny	Nombre	Montant (Frs)
Etat au 31.12.2014	5	1'476'125

2.2.1.2 Allègements fiscaux

Parmi les 32 projets réalisés en 2014, deux sociétés se sont vu octroyer un allègement fiscal. Aucun allègement fiscal total sur le bénéfice et le capital n'a été octroyé. Les deux allègements fiscaux accordés ne portent que sur les impôts cantonaux et communaux. Le nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal en cours :

2011	2012	2013	2014
74	65	67	61

En comparant ce tableau avec celui publié en 2013, on constate que les chiffres 2012 et 2013 ont été modifiés. Ces adaptations sont dues à des retards de réalisation de certains projets ou à des mesures de réorganisation d'entreprises (fusions / scissions) apparus avant la fin de l'imposition ordinaire. Seuls les chiffres 2011 et 2012 peuvent ainsi être considérés comme définitifs.

2.2.1.3 Incidences fiscales des allègements fiscaux pour la période fiscale 2012

Durant l'année 2014, le Service cantonal des contributions a terminé la taxation ordinaire de la période fiscale 2012. Sur la base de ces informations, seules les incidences fiscales de cette période peuvent être présentées.

Le tableau suivant résume les incidences des allègements accordés sur les recettes fiscales encaissées par l'Etat pour l'année 2012. Les recettes fiscales comprennent les impôts cantonaux (sur le capital et le bénéfice) ainsi que la part cantonale de l'impôt fédéral direct (17 % de l'impôt fédéral direct perçu).

On y distingue trois niveaux d'informations. La « cote brute » équivaut au montant que le canton aurait potentiellement pu encaisser si les sociétés en question s'étaient implantées dans le canton ou y avaient développé leurs nouvelles activités sans bénéficier d'aucun allègement fiscal. A noter que cette situation est relativement théorique, dans la mesure où nombre de ces sociétés n'auraient probablement pas réalisé leurs projets dans le canton sans allègement. Les montants indiqués sous « incidences des allègements » correspondent aux recettes non encaissées en raison des allègements accordés. La « Cote nette » représente quant à elle les montants effectivement encaissés auprès des sociétés ne bénéficiant que d'un allègement partiel.

	Cote brute (mios)	Incidences des allègements	Cote nette
2011	95,981	- 60,888	35,093
2012	105,879	- 59,650	46,229

Il ressort de ce tableau que le canton a renoncé en 2012 à des rentrées fiscales de 59,650 millions francs, du fait des 65 entreprises au bénéfice d'allègements fiscaux en cours. Toutefois, sans allègement fiscal la majorité de ces entreprises n'aurait pas réalisé de projet dans le canton de Fribourg et n'aurait donc pas contribué aux recettes fiscales nettes qui s'élèvent tout de même à 46,229 millions francs (cote nette).

2.3 Nouvelle Politique Régionale

Le programme de mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) 2012-2015 dispose d'un budget de 29,5 millions de francs. En 2014, 10 projets ont été approuvés pour un montant de 1,6 millions de francs.

3 Service public de l'emploi

Chef de service : Charles de Reyff

3.1 Activités courantes

L'année 2014 a été placée sous le signe de la consolidation des synergies entre le Service public de l'emploi (SPE) et les institutions avec lesquelles il collabore dans sa lutte contre le chômage. La Commission des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) s'est notamment alliée les compétences du domaine « Sociologie, politiques sociales et travail social » de l'Université de Fribourg pour mener une étude sur l'efficacité du case management. Le rapport 2013 de la Collaboration interinstitutionnelle (CII), paru en été, confirme également que la mise en commun des compétences des ORP, de l'Office cantonal de l'assurance invalidité et des services sociaux régionaux (SSR) est une composante indispensable pour un retour durable des demandeurs d'emploi fragilisés sur le marché du travail. Ceci est d'autant plus évident que la CII traite aujourd'hui trois fois plus de cas complexes qu'en 2009. Enfin, une convention de collaboration entre les ORP et les SSR a été signée en octobre. Elle liste les stratégies à mettre en œuvre pour prévenir le chômage de longue durée au moyen d'une mise en commun des actions entre ces offices. La mesure Pôle Insertion+, qui s'adresse aux demandeurs d'emploi en fin ou sans droit à l'assurance-chômage, est l'une des concrétisations majeures de cette coordination. L'année a également été marquée par le lancement de la deuxième phase du plan de communication concernant la prévention du travail au noir, spécialement dédiée aux employeurs.

3.2 Section Chômage

3.2.1 Assurance-chômage

Le taux de chômage a baissé dans le canton, passant de 3,4 % en janvier à 3,2 % en décembre (3,3 % en décembre 2013). En 2014, le taux moyen de chômage s'est établi à 2,9 % de la population active (2,7 %) et se situe en-dessous de la moyenne affichée au niveau national (3,2 %). La courbe des demandeurs d'emploi a suivi la même tendance, passant de 5,5 % en début d'année pour aboutir à 5,3 % en décembre (5,4 %). En 2014, 1290 (1279) personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage.

3.2.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP : l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. Le SPE dispose d'un Pôle Placement au sein de chaque ORP dont l'objectif est d'assurer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'exploitation d'un service centralisé de traitement des postes

vacants. Depuis mars 2013, chaque ORP abrite un Pôle Insertion+, formé d'un tandem réunissant un conseiller en personnel et un assistant social et dont l'objectif est l'insertion des demandeurs d'emploi de longue durée bénéficiant de l'aide sociale.

3.2.3 Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur MMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins : cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET).

3.2.3.1 Mesures d'emploi

En 2014, 2074 (1998 en 2013) programmes d'emploi temporaires (PET) ont été octroyés, dont 65 % auprès de fournisseurs subventionnés (dont la structure et les frais d'encadrement sont financés par le SPE), 15 % auprès d'associations à but non lucratif et 20 % auprès de communes, de l'Etat ou d'organismes hors canton.

Les semestres de motivation (SeMo) ainsi que les structures offrant des préformations (PréFo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation professionnelle. Durant l'année scolaire 2013-2014, 358 (325) jeunes ont suivi un SeMo/PréFo qui dure en moyenne 5,3 mois.

91 (71) mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels par l'intermédiaire desquels les assurés peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou reprendre contact avec une profession et le monde du travail.

3.2.3.2 Mesures de formation

Les plateformes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs d'emploi. 5541 (5309) mesures de ce type ont été octroyées dans différents domaines (technique de recherche d'emploi : 49 %; langues : 30 %; informatique : 6 %; autres : 15 %).

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale (EPCO) permet aux assurés de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion correspondent à celles d'une entreprise privée. Les deux EPCO fribourgeoises, FRee Trading et free win, ont accueilli au total 165 (175) assurés durant l'année.

1011 (849) stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assurés de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

3.2.3.3 Mesures spécifiques

Parmi les 599 (524) mesures spécifiques octroyées, 66 % constituent des allocations d'initiation au travail, 20 % des soutiens à une activité indépendante, 8 % des allocations de formation et enfin 6 % des contributions aux frais de déplacement.

3.2.3.4 Répartition du budget MMT

Le budget MMT (LACI) englobe les mesures de formation et les mesures d'emploi, mais ne comprend pas le budget alloué aux mesures spécifiques géré directement par le SECO. En 2014, 42 % (40 %) du budget MMT sont alloués aux programmes d'emploi temporaires (PET), 41 % (42 %) aux mesures de formation (cours, entreprise de pratique commerciale) et 17 % (18 %) aux semestres de motivation (SeMo).

3.2.3.5 Contrats LEMT

La loi cantonale sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) institue une mesure de réinsertion professionnelle qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit LACI en leur offrant une activité au sein d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association ou fondation à but non lucratif. 185 (115) contrats LEMT ont été octroyés dont 42 % (57 %) auprès d'associations ou fondations à but non lucratif, de communes et de l'Etat et 58 % (43 %) auprès d'entreprises. La durée moyenne par contrat est de 2,8 mois.

3.2.4 Médiation

La médiation, qui est directement subordonnée au secrétariat général de la DEE, est destinée aux assurés qui rencontrent des difficultés avec les ORP, les caisses de chômage et la section juridique du SPE notamment. 77 (74) interventions ont été recensées en 2014.

3.2.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Pour aider les personnes qui cumulent les problèmes (santé, chômage, difficultés sociales), les ORP, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ainsi que les services sociaux régionaux (SSR) emploient une stratégie commune : la collaboration interinstitutionnelle (CII). Nommée par le Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la CII a pour mandat d'organiser le dispositif CII cantonal et d'en assurer le suivi.

En 2014, les ORP ont eu recours à la CII et à son outil informatique de gestion de cas (CaseNet) pour 38 (42) situations, dont 34 (31) situations complexes.

3.2.6 Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Créée en mai 2007, la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) a pour objectif de favoriser la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que la transition vers le marché de l'emploi à l'issue de la formation. Les jeunes concernés se situent entre la 1^{ère} année du Cycle d'orientation et l'entrée du marché du travail. La Plateforme Jeunes, existante depuis 2001, constitue le pivot principal dans la transition I. Elle a pour objectif d'orienter le jeune vers la mesure adaptée à ses besoins (semestre de motivation ou de préformation, préapprentissage, cours d'intégration, etc.).

Le SPE appuie la CJD dans le développement des mesures d'aide en mettant à sa disposition plusieurs forces de travail, dont un chef de projet ainsi qu'une personne pour la gestion administrative.

En 2014, une nouvelle cheffe de projet a pris le relais. De plus, le président du Comité de pilotage de la Plateforme Jeunes a été nommé membre de la Commission, renforçant ainsi la coordination entre les décisions stratégiques et la mise en œuvre opérationnelle des actions. Le travail de la CJD durant 2014 s'est concentré sur les résultats de l'évaluation menée par l'Université de Fribourg au sujet du Case management. Des pistes d'amélioration ont été décidées et seront mises en application en 2015.

3.3 Section Marché du travail

3.3.1 Inspection du travail

S'agissant de la protection des travailleurs, l'Inspection du travail a effectué 329 (307) visites d'entreprises, partiellement ou intégralement indemnisées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). Elle a également effectué 56 (35) audits système MSST complets ou préalables (Médecins et spécialistes de la sécurité au travail), portant sur l'organisation et la gestion de la sécurité au travail dans les entreprises.

Dans le domaine particulier de l'amiante, l'Inspection a préavisé 191 dossiers spécifiquement en relation avec l'application de la nouvelle procédure quant aux exigences d'investigation avant travaux. La quasi-totalité des diagnostics soumis dans le cadre de cette procédure révèlent des matériaux de construction contenant de l'amiante.

L'Inspection a effectué plusieurs investigations en hygiène du travail en collaboration avec le laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) portant notamment sur l'exposition à des poussières de métaux, des solvants ou encore des huiles de coupe.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale de la semaine de travail, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 16 (22) demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés.

Le registre des entreprises industrielles a fait l'objet des modifications suivantes : aucune libération, un nouvel assujettissement et deux modifications d'assujettissement.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2013	2014	2013	2014
Travail de nuit	99	114	151	277
Travail du dimanche	124	112	139	276
Travail en continu	1	1	4	13
Travail en 3 équipes	9	1	-	-
Total	233	228	294	566

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2013	2014
Agrandissements (transformations) industriels	21	35
Autorisations d'exploiter	11	11
Entreprises non industrielles (y.c. préavis substances dangereuses – amiante)	611	854
Total	643	900

3.3.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire Romand et Tessinois du marché de l'Emploi (ORTE) sur mandat de la Conférence Romande et Tessinoise des Offices cantonaux de l'emploi (CRT) :

- > Publication interne de quatre plaquettes « Indicateurs trimestriels sur l'évolution du chômage dans les cantons romands » ;
- > Rapport sur le secteur de la construction ;
- > Etude sur le chômage et nationalité (zoom sur les ressortissants de l'UE27) ;
- > Publication de la mise à jour des données 2013 sur « l'évolution du travail intérimaire en Suisse romande » ;
- > Bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet, octobre 2014) ;
- > Bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, juillet 2014) ;
- > Bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2014).

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé à différents projets, à la production de données pour le Bureau de surveillance du marché du travail (BSMT) et à la rédaction des rapports pour le SECO et pour la DEE.

3.3.3 Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

Les activités déployées par cet organe cantonal découlent de l'application de la loi cantonale sur l'approvisionnement économique du pays (LAE), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2012. Les cantons sont plus spécialement appelés à collaborer avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays dans trois domaines spécifiques, à savoir le rationnement des aliments, la gestion réglementée du mazout et le rationnement des carburants. Les communes sont compétentes pour l'application sur le plan local des instructions fédérales et cantonales en matière d'approvisionnement économique du pays.

L'article 3 LAE institue un organe cantonal qui est rattaché à la DEE et dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat. Charles de Reyff, chef du SPE, dirige l'OCAE.

3.3.4 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)

L'OCCT, sous la présidence de M. Michel Pittet, ancien Conseiller d'Etat, n'a pas dû intervenir en 2014.

3.3.5 Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. Le secteur de la Surveillance du marché du travail (SMT) assure la responsabilité de l'Inspection de l'emploi et de l'observation du marché du travail.

Responsable de l'observation du marché du travail dans le cadre des conditions salariales, le secteur SMT a exécuté un sondage du marché pour employés suisses comme étrangers dans la branche horticulture, jardiniers, paysagistes. Pour les 220 entreprises et 1100 employés contrôlés, les salaires sont généralement conformes à ceux recommandés dans la Convention collective de travail pour la Branche verte (CCT non étendue) et aux salaires usuels. Aucune sous-enchère abusive et répétée n'a été constatée.

Le secteur SMT contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 388 (353) contrôles portant sur 672 (739) travailleurs ont été réalisés.

L'intervention des inspecteurs auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 97 708 francs de salaire au profit des travailleurs détachés.

L'Inspection a traité 6778 (5811) annonces pour 8924 (7792) travailleurs, dont 3896 travailleurs détachés, 3227 prises d'emploi en Suisse (dont plusieurs via agences) et 1801 prestataires de services indépendants.

Sur mandat du Service de la population et des migrants (SPoMi), le secteur SMT a aussi effectué la vérification des conditions salariales pour répondre à 80 demandes d'entreprises. Ces demandes portaient sur des autorisations de séjours pour prestataires de services transfrontaliers aboutissant à des conventions de détachement pour leurs travailleurs.

3.3.6 Lutte contre le travail au noir

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des trois inspecteurs du SPE et des inspecteurs de la construction, dépendant de l'Association fribourgeoise de contrôles. Le SPE a délégué à cette association les activités de contrôle du travail au noir dans le secteur principal et le second œuvre de la construction comme dans la branche du nettoyage industriel, par le biais d'un mandat de prestations.

L'Inspection du travail au noir a effectué 459 (509) contrôles concernant 1297 (1132) travailleurs. Parmi ces contrôles, 163 (144) entreprises pour 600 (348) travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. Les infractions les plus répandues ont trait au non-respect des obligations en matière de droit des étrangers.

Les efforts de prévention portés sur les employés en 2013 ont été poursuivis en 2014. Le nouveau dossier dédié aux employeurs avec les informations clés sur le travail au noir apporte une pièce de plus aux supports de communication pour la prévention. Ceci s'ajoute au dépliant d'informations qui est remis à chaque travailleur lors des contrôles.

3.3.7 Placement privé et location de services

La section a délivré 25 (30) autorisations en 2014 : 6 pour le placement privé et 8 pour la location de services, 11 pour le placement privé et la location de services. 2 autorisations ont été supprimées : une à la suite d'une cessation d'activité et une suite à une reprise par une autre société.

Elle a préavisé favorablement auprès du SECO 18 (10) demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontaliers et/ou le placement privé intéressant l'étranger.

En 2013 (les chiffres pour 2014 seront disponibles au printemps 2015), 816 (898 en 2012) personnes ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises. Les agences de location de services fribourgeoises ont loué les services de 6369 (6676) personnes, ce qui correspond à 3 076 581 (3 499 027) heures de mission. La partie d'étrangers parmi les personnes dont les services ont été loués se monte à 71,1 % (69,2 %), ce qui est supérieur à la moyenne suisse de 64,1 % (62,4 %).

Par ailleurs, la section a mené des investigations afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services. Les pratiques illicites constatées lors des contrôles concernent notamment la forme et le contenu des contrats, qui ont été corrigés conformément aux standards et directives. Le règlement de l'horaire de travail dans le contrat de mission a souvent donné lieu à des remarques.

A noter que l'ordonnance sur le service de l'emploi et la location de services (OSE) a connu plusieurs modifications (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014) qui concernent notamment l'activité de placement exercée gratuitement par des institutions de formation, l'examen des modèles de contrat et l'emploi des sûretés.

3.4 Section juridique

3.4.1 Décisions en première instance

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 8635 (8218) décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage en 2014, selon la répartition suivante :

> Suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité :	5944 (5673)
> Aptitudes au placement et autres décisions :	463 (327)
> Remises de l'obligation de restituer :	145 (87)
> Avis de droit en matière d'assurance-chômage :	2083 (2131)

3.4.2 Décisions en deuxième instance / observations au Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral

La section juridique a également enregistré 549 (548) oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE. Elle a rendu 663 (487) décisions sur opposition, dont 59 % ont été rejetées ou déclarées irrecevables (58,95 %), 23,5 % admises (25,65 %), 13,5 % partiellement admises (12,5 %) et 4 % sans suite ou rayées du rôle (2,9 %).

En 2014, 33 (28) décisions sur opposition ont été contestées par recours auprès du Tribunal cantonal (TC) et 4 arrêts prononcés par le TC ont fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral des assurances (TFA). 19 (9) arrêts ont été rendus par le TC et 3 par le TFA, dont 95,5 % ont été rejetés ou déclarés irrecevables (66,7 %), 4,5 % admis (0 %), aucun partiellement admis (33,3 %) ou rayé du rôle (0 %). La section a déposé des observations auprès des tribunaux dans 37 (36) affaires.

3.4.3 Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries

	Travailleurs touchés				Heures chômées			
	2013	2014	CH 2013	CH 2014	2013	2014	CH 2013	CH 2014
Janvier	337	0	13 263	3 195	15 666	0	693 779	181 202
Février	130	0	11 066	3 282	5 028	0	545 522	191 508
Mars	217	46	11 115	3 811	10 097	1 766	536 086	206 123
Avril	266	46	11 051	2 509	13 702	907	530 516	137 287
Mai	240	30	8 509	2 776	15 033	924	395 731	148 045
Juin	348	54	7 639	2 551	19 432	5 240	390 127	152 452
Juillet	185	8	3 611	1 369	10 930	837	189 094	82 255
Août	128	3	4 195	1 292	5 371	242	216 879	69 168
Septembre	36	0	4 332	1 810	1 530	0	215 032	114 766
Octobre	113	4	4 053	1 986	4 219	288	217 529	130 594
Novembre	44	163	6008	2926	1694	13 620	289 313	179 539
Décembre	15	188	3837	2249	906	10 559	173 751	132 863

3.4.4 Autres activités de la Section juridique

La Section juridique assure une permanence en matière de droit du travail, en renseignant les personnes qui le désirent lors d'entretiens téléphoniques ou dans ses locaux. La section conseille le service dans l'ensemble de ses domaines

d'activité et, le cas échéant, rend des avis de droit. Elle est régulièrement amenée à rédiger les textes juridiques nécessaires à la bonne marche du service. Deux nouvelles activités se sont ajoutées aux tâches de la section en 2014 : assurer le suivi des dossiers transférés par ses soins auprès du médecin conseil – l'institut IST à Lausanne (4 cas en 2014) et pouvoir à l'échange d'informations avec le SPoMi concernant les ressortissants de l'UE/AELE titulaires de permis L, B ou G (20 cas en 2014).

La section statue en outre sur les réclamations déposées à l'encontre des décisions de l'Inspection du travail. Elle prononce également des décisions en matière de loi sur les travailleurs détachés (Ldét) et est compétente pour mener, en collaboration avec le SECO, la procédure d'extension des conventions collectives de travail au niveau cantonal.

3.5 Section Services généraux

3.5.1 Communication

Le service a étoffé son catalogue de publications en 2014. Il s'est occupé de produire le matériel de communication nécessaire à la mesure Pôle Insertion+ (flyer, brochures, etc.), ainsi qu'une brochure destinée aux étudiants et apprentis les informant sur le droit au chômage après la formation. La communication en matière de prévention du travail au noir s'est adressée plus particulièrement aux entreprises par la création d'une brochure d'information destinée aux employeurs du canton. La section gère également l'utilisation et la communication de la salle d'exposition sise dans la Maison de l'économie, Espace 25.

3.5.2 Planification, Logistique et Informatique

La création de l'unité Planification, Logistique et Informatique (PLI), qui a pour objectif l'établissement pour le SPE d'une stratégie informatique et logistique à long terme, a nécessité l'élaboration de procédures, de directives et d'outils de gestion. En matière de logistique, l'unité s'est attelée à la préparation du déménagement de l'ORP Nord District Lac prévu pour l'été 2015. En parallèle l'unité a procédé à la définition d'un concept de « place de travail idéale » (ergonomie et sécurité).

3.5.3 Comptabilité

La section gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales mais sans les coûts des MMT, de 23,4 millions de francs. En outre, 2 400 315 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs ayant épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les contrats LEMT en entreprises ont coûté 1 697 606 francs, les contrats LEMT au sein d'associations 451 852 francs et auprès du canton et des communes 250 857 francs. Au 31 décembre 2014, le capital du Fonds se montait à 13,2 millions de francs.

3.6 Section Organisation

La section a mis en place une nouvelle organisation pour la recherche, la production et l'analyse des statistiques.

La structure du support informatique a été adaptée et la plateforme easyvista, permettant un meilleur suivi et une priorisation des interventions, est opérationnelle depuis le mois mai. Plus de 1100 demandes ont été traitées.

Le système de management de la qualité a une nouvelle interface sous la forme de processus. Une révision complète des documents datant d'avant 2011 a été réalisée.

Le projet de développement durable a été clôturé avec la mise en œuvre de plusieurs mesures dont un recyclage des déchets optimisé sur tous les sites du service, un plan de mobilité et une campagne d'éco-gestes. Les chefs de projets sont en permanence formés et soutenus dans la conduite de leurs projets. Le projet pour la refonte du site intranet a démarré avec les phases d'analyse des besoins et de réalisation des tests techniques.

4 Caisse publique de chômage (CPCh)

Administrateur : Dominique Schmutz

4.1 Activités

4.1.1 Activités courantes

Si le chômage est resté stable en 2014, le nombre de bénéficiaires inscrits auprès de la Caisse a continué d'augmenter. Afin de pouvoir répondre à la demande, la CPCh a quelque peu modifié son organisation durant l'année 2014.

La Caisse publique de chômage a notifié 2285 décisions et a soumis au Service public de l'emploi (SPE) 37 cas pour examen.

4.1.2 Genre et nombre de prestations versés aux bénéficiaires

4.1.2.1 Demandes d'indemnités en cas de chômage (IC)

Année	2013	2014	Variation en pour-cent
Nombre d'assurés	5976	6907	15.58 %
Nombre d'inscriptions	6428	7928	23.34 %
Nombre d'indemnités journalières versées	476 858.1	549204	15.17 %

4.1.2.2 Demandes d'indemnités en cas de d'intempéries

Année	2013	2014	Variation en pour-cent
Nombre d'entreprises	99	9	-90.97 %

4.1.2.3 Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

Année	2013	2014	Variation en pour-cent
Nombre d'entreprises	29	9	-68.97 %

4.1.2.4 Demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité

Année	2013	2014	Variation en pour-cent
Nombre d'entreprises	39	41	5.13 %

4.1.2.5 Indemnités versées

Année et francs	2013 Fr.	2014 Fr.	Variation en pour-cent
Chômage complet (IC)	77 266 536.35	91 304 647.90	18.17 %
Allocations familiales	1 491 106.00	1 684 963.60	13.00 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	4 803 345.50	5 772 943.35	20.19 %
Coût afférent au projet (Organisateur)	17 767 898.75	17 463 197.45	-1.71 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	5 732 992.30	888 790.50	-84.50 %
Insolvabilité	1 095 783.50	3 402 916.85	210.55 %
Total	108 157 662.40	120 517 459.65	11.43 %

4.1.2.6 Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)

Année	2013	2014	Variation en pour-cent
Nombre de personnes annoncées	92	86	-6.52 %
Nombre de personnes subventionnées	64	62	-3.10 %

5 Service du registre du commerce (SRC)

Préposée : Uschi Kozomara Yao

5.1 Activités

5.1.1 Activités courantes

Dans le courant de l'année 2014, le Service du registre du commerce a traité au total 6663 dossiers aboutissant à des inscriptions dans le Journal du registre du commerce. Ce chiffre se compose de 1222 inscriptions de nouvelles sociétés, ainsi que de 1115 radiations et 4326 modifications concernant les sociétés existantes. Le total de dossiers traités a ainsi encore augmenté de 518 par rapport à l'année 2013, il reste plus élevé que la moyenne des dix dernières années. Le nombre total de sociétés inscrites continue de croître. Le registre du commerce du canton de Fribourg affichait 16 363 sociétés inscrites au 31 décembre 2013 et 19 952 sociétés à la fin de l'année 2014.

5.1.2 Evènements particuliers

Le Service du registre du commerce a obtenu, en tant que premier service de l'Etat de Fribourg, le Label du Bilinguisme qui lui a été décerné par le Forum du Bilinguisme de Bienne en date du 5 septembre 2014. Le label atteste que le Service cultive le bilinguisme tant envers ses clients qu'à l'égard de son personnel.

Une séance de l'Office fédéral de la justice a été organisée en mai 2014, qui avait notamment pour but d'informer sur l'introduction du registre suisse des officiers publics en vue de la communication électronique des actes authentiques. L'introduction de ce registre n'est cependant pas du ressort du Service qui doit par contre terminer l'adaptation de son logiciel aux exigences légales en matière de communication électronique, en collaboration avec ses registres partenaires de Vaud, Genève et Neuchâtel, ainsi qu'avec leur fournisseur du logiciel commun.

Le Service a à nouveau contribué à la formation d'un stagiaire de la Brigade financière de la Police cantonale.

5.2 Statistiques

5.2.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2014, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant :

Entreprises individuelles (EI)	5961
Sociétés en nom collectif (SNC)	338
Sociétés en commandite (SC)	25
Sociétés anonymes (SA)	6999
Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)	4867
Etablissements de droit public (EDP)	21
Société en commandite par actions (SCA)	1
Sociétés coopérative (COOP)	538
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	134
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	373

Associations (ASS)	217
Fondations (FOND)	470
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	8
Total	19 952

5.2.2 Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription

Au 31 décembre 2014, la répartition linguistique des sociétés actives inscrites au registre du commerce était la suivante :

Total des sociétés actives inscrites en langue française	15 462
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	4490

5.2.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

Depuis l'introduction de la tenue informatisée du registre du commerce au niveau cantonal, l'évolution des **nouvelles** sociétés inscrites peut être suivie et se présente comme suit :

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	Sàrl	SEE/SES	SNC/SC
2004	7	2	348	17	256	309	80	31
2005	7	3	351	24	292	350	60	49
2006	7	5	359	14	298	372	46	54
2007	8	5	374	17	291	415	57	43
2008	18	0	379	19	334	398	42	32
2009	15	6	376	15	293	448	38	36
2010	9	2	420	10	317	430	36	24
2011	6	5	401	13	385	492	59	32
2012	7	4	445	20	327	476	35	34
2013	13	5	471	13	375	519	40	48
2014	18	4	407	9	273	441	32	38

5.3 Collaborations intercantionales

Le Service a participé aux séances de travail semestrielles d'un groupe de registres de commerce alémaniques, soit de Zurich, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Berne et Haut-Valais, ayant pour but de discuter des questions juridiques liées aux inscriptions. A leur tour, les offices des registres de commerce des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et Bas-Valais ont poursuivi leurs séances annuelles pour discuter à l'exemple de leurs homologues alémaniques, et le Service a également participé à ces séances.

5.4 Affaires contentieuses

Pour l'année 2014, aucune affaire contentieuse n'est à signaler par le Service.

6 Service de l'énergie

Chef de service : Serge Boschung

6.1 Activités

6.1.1 Activités courantes

Le Service de l'énergie est chargé de mettre en œuvre la stratégie énergétique du canton visant à atteindre l'objectif de la « Société à 4000 Watts d'ici 2030 ». Dans un but d'exemplarité des collectivités publiques, le service a poursuivi en 2014 son action d'information et d'accompagnement auprès des communes, en collaboration avec les programmes

« SuisseEnergie pour les communes », l'Association « Cité de l'énergie » et « Ergo ». La campagne de sensibilisation à la question de l'économie d'énergie sur l'ensemble du territoire cantonal a également été poursuivie en 2014. Celle-ci déploiera ses effets jusqu'à la fin 2015. Le Service est chargé de la gérer, en collaboration avec une agence de communication. Le but central de cette campagne est le Challenge « OFF », qui vise aucune augmentation de consommation d'électricité dans le canton entre le 1^{er} juin 2014 et le 31 mai 2015.

Durant l'année écoulée, plusieurs cours et séminaires destinés aux professionnels du bâtiment ont été organisés.

La Commission cantonale de l'énergie (CCE) n'a pas tenu de séance.

6.1.2 Etudes en cours

Le Service a poursuivi les différentes études en cours dans le cadre de la révision de la planification énergétique cantonale, à savoir :

- > la valorisation du potentiel éolien du canton : révision de la planification datant de 2008 en fonction notamment des avancées technologiques ;
- > la détermination du potentiel géothermie profonde et délimitation des sites présentant le plus grand intérêt ;
- > la valorisation des rejets de chaleur afin d'établir un cadastre sur l'ensemble du territoire.

6.2 Formation

6.2.1 Programme de formation continue

Le vaste programme de formation continue sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique qui a débuté en 2013 se poursuit. Il est organisé en collaboration avec l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR). Ce projet, qui fait l'objet d'un mandat du Grand Conseil, s'étale sur 3 ans pour un budget de 1,5 millions de francs.

6.2.2 Promotion/formation pour professionnels

Suite à l'entrée en vigueur de l'article 18a LEn concernant les gros consommateurs, le Service a notamment organisé plusieurs séances d'information pour les entreprises identifiées comme tels.

Les audits énergétiques des gros consommateurs auront lieu en 2015-2016.

6.2.3 Promotion/formation pour la jeunesse

Le Service poursuit son action d'information et de sensibilisation, auprès des nouvelles générations, sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie.

Le programme appelé « Animations énergie » est proposé gratuitement aux enseignants des classes primaires francophones et alémaniques de 6H et 8H du canton. Durant l'année scolaire 2013/14, 171 classes ont été visitées, ce qui équivaut à 3253 élèves.

Il soutient également la diffusion d'un programme intitulé « Enerschool » pour les cycles d'orientation et les collèges. Au cours de l'année 2014, les projets initiés ont été poursuivis.

6.3 Procédures d'autorisation de construire

6.3.1 Demande de permis de construire

Au cours de l'année 2014, le Service a contrôlé et préavisé 2331 demandes de permis de construire (procédures ordinaires et procédures simplifiées).

6.3.2 Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé 12 autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification, de chauffage électrique direct, de chaudière à gaz naturel, de chaudière à mazout sans condensation, etc.

6.3.3 Gaz naturel

En application de l'arrêté du 5 juin 1979 sur les installations de transports par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux non soumises à concession fédérale, le Service a autorisé la construction et/ou l'exploitation des

extensions du réseau Frigaz SA dans 16 dossiers. Il a également autorisé la construction et/ou l'exploitation des extensions du réseau Cosvegaz SA à 2 reprises et du réseau de la Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA à 5 reprises.

6.3.4 Lignes haute tension

Le Service a donné son préavis pour un projet sur la commune d'Ursy.

6.4 Programme d'encouragement en matière d'énergie

6.4.1 Installations de chauffage au bois

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 37 promesses de subvention représentant un montant de 396 723 francs pour une puissance de 3627 kW.

6.4.2 Installations solaires thermiques

Le Service a délivré 210 promesses de subvention représentant un montant de 567 324 francs pour une surface totale installée de 2265 m².

6.4.3 Bâtiments remplissant les critères du standard Minergie-P

Le Service a délivré 23 promesses de subvention représentant un montant de 271 524 francs.

6.4.4 Pompes à chaleur en substitution d'un chauffage électrique

Le Service a délivré 85 promesses de subvention représentant un montant de 382 500 francs pour une puissance de 1057 kW.

6.4.5 Pompes à chaleur en substitution d'une énergie fossile

Le Service a délivré 114 promesses de subvention représentant un montant de 604 500 francs pour une puissance de 1538 kW.

6.4.6 Réseau hydraulique (distribution de chaleur)

Le Service a délivré 57 promesses de subvention représentant un montant de 253 500 francs.

6.4.7 Programme Bâtiments

Le Service a délivré 297 promesses de subvention représentant un montant de 1 422 325 francs. La part nationale promise par le Programme Bâtiments pour le canton de Fribourg représente quant à elle un montant de 3 123 270 de francs.

6.4.8 Nouveaux réseaux de chauffage exploitant des rejets thermiques

Le Service a délivré 3 promesses de subvention représentant un montant de 554 733 francs pour une puissance totale des bâtiments nouvellement raccordés de 3 065 350 kW.

6.4.9 Couplage chaleur-force

Le Service a délivré 1 promesse de subvention représentant un montant de 145 000 francs pour une puissance totale installée de 143 kW (électricité) et 207 kW (chaleur).

6.4.10 Cité de l'énergie pour les communes

Le Service a délivré 22 promesses de subvention représentant un montant de 110 859 francs.

6.5 Législation

La nouvelle loi sur l'énergie (LEn) est entrée en vigueur le 1^{er} août 2013. Un projet d'ordonnance modifiant le règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie (REn) a été mis en consultation large du 26 juin au 26 septembre 2014. Le règlement d'application de la LEn pourrait en principe entrer en vigueur au début de l'année 2015.

Le règlement du 25 novembre 2014 sur l'approvisionnement en énergie électrique (RAEE) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

7 Service de la statistique

Chef de service : Pierre Caille

7.1 Activités

7.1.1 Collecte de données

Le Service de la statistique (SStat) procède à des enquêtes dans le cadre de relevés qui sont pour la plupart coordonnés au niveau fédéral. C'est le cas notamment du recensement scolaire, pour lequel des données individuelles portant sur plus de 50 000 élèves doivent être annuellement transmises à l'Office fédéral de la statistique. La collaboration des cantons est en outre parfois requise pour vérifier et corriger des données locales. C'est le cas notamment des statistiques fédérales portant sur l'emploi. Le rôle des cantons dans les relevés fédéraux est réglé par l'article 7 de la Loi sur la statistique fédérale (LSF), ainsi que par l'Ordonnance concernant l'organisation de la statistique fédérale et l'Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe fournit la liste exhaustive des enquêtes fédérales, avec mention – le cas échéant – de la participation des cantons.

7.1.2 Exploitation des données

Conformément à la tendance de la statistique moderne et au souhait exprimé par le Législateur (loi sur la statistique cantonale, LStat, art. 5 al. 2), les informations statistiques sont toujours plus souvent tirées de registres ou de données administratives, c'est-à-dire des données qui n'ont a priori pas été collectées à des fins statistiques. Certaines statistiques sur la population sont ainsi tirées du registre cantonal de la population FriPers et la statistique de la construction est établie à partir du registre fédéral des bâtiments et logements. La nouvelle statistique fédérale des entreprises STATENT, partiellement fondée sur les registres AVS et réalisée en étroite collaboration avec les cantons en lieu et place des anciens recensements des entreprises, livre désormais ses données annuellement au lieu d'une fois tous les 3 ou 4 ans (trois fois par décennie) auparavant.

Pour obtenir les informations qui ne figurent pas dans les registres, le Service exploite principalement des données issues des enquêtes par échantillons, notamment celles qui ont récemment été mises en place par l'Office fédéral de la statistique pour compenser au moins en partie l'abandon des recensements traditionnels.

7.1.3 Diffusion des résultats

Les résultats statistiques sont principalement diffusés sous forme électronique, par le biais du site www.stat-fr.ch (ou www.fr.ch/sstat). Seuls l'annuaire statistique, le mémento « Le canton de Fribourg en chiffres » et la brochure trimestrielle « Conjoncture » ont fait l'objet d'une publication sur support papier en 2014. En outre, de nombreux résultats et exploitations particulières de données statistiques sont fournis en réponse à des demandes individuelles (environ 800 par année) qui parviennent au SStat par lettre, par courriel ou par téléphone.

7.1.4 Conseil

Le Service de la statistique soutient les services de l'administration cantonale dans le cadre de travaux à caractère statistique ou mathématique.

7.2 Projets et événements particuliers

Le SStat collabore en outre au projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles (HAE) dirigé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) en veillant à ce qu'y soient intégrés les besoins de la statistique fédérale et en mettant les données collectées dans le cadre du recensement scolaire à disposition pour constituer le référentiel des données du nouveau système. Le 6 octobre 2014, dans le cadre de la Foire de Fribourg, a eu lieu une manifestation pour célébrer le passage du cap des 300 000 habitants.

7.3 Collaboration intercantonale

Le chef du Service de la statistique est membre du Bureau de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT). Le Service de la statistique est aussi actif au sein de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT) et est représenté au sein du comité de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Il est enfin présent, au titre de délégué des cantons, dans différents groupes de travail chargés de nouveaux projets ou de réformes statistiques sur le plan fédéral.

Comme plusieurs offices fédéraux et la plupart des services statistiques des cantons et des villes, le SStat est signataire de la Charte de la statistique publique suisse, elle-même inspirée du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il s'engage à ce titre à respecter les principes de la Charte et s'est déclaré prêt à participer au programme d'évaluation du respect de ces principes, qui est en cours d'élaboration par les partenaires signataires.

8 Service du logement

Responsable : Marcel Godel

8.1 Activités

8.1.1 Marché du logement

Au 1^{er} juin 2014, 1070 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 187 unités de plus que l'année précédente. Le taux de logements vacants, rapporté au total des logements en 2014, augmente de 0,66 % en 2013 à 0,78 % en 2014. La construction de nouveaux logements a permis de couvrir partiellement l'augmentation de la demande conditionnée par l'évolution démographique soutenue du canton de Fribourg.

Le taux de logements vacants varie fortement d'un district à l'autre. Il se présente comme suit :

	2013	2014
Sarine	0,88 %	0,67 %
Glâne	0,54 %	0,77 %
Gruyère	0,44 %	0,59 %
Broye	0,58 %	1,00 %
Veveyse	0,50 %	0,54 %
Singine	0,63 %	0,99 %
Lac	0,53 %	1,08 %

La répartition des logements vacants est la suivante :

	2013	2014
1 et 2 pièces	29 %	24 %
3 pièces	28 %	32 %
4 pièces	27 %	28 %
5 pièces et plus	16 %	16 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 81 % (82 % en 2013) sont à louer et 19 % (18 % en 2013) sont à vendre en 2014.

8.1.2 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les deux tâches principales suivantes :

-
- > mutations de locataires (environ 1000 par année) et paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 4 503 425 francs en 2014 (4 555 677 francs en 2013) ; quant aux contributions communales, elles ont atteint 2 011 953 francs en 2014 (2 042 424 francs en 2013) ;
 - > contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale pour 3345 logements à la fin de l'année 2014 (3489 logements à la fin de l'année 2013). A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été réduites ou supprimées.

Le Service du logement a mis en service en 2010 son nouveau logiciel de gestion des aides au logement. Durant l'année 2014, cette application a continué à faire l'objet d'adaptations.

8.1.3 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à l'Etat en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2014, un seul immeuble a fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ces remboursements s'est élevé à 6 505 francs en 2014 (32 100 francs en 2013). Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées. En outre, plusieurs ventes ont été autorisées sans remboursement de subventions, les propriétaires ayant revendu ou cédé leur immeuble au prix de revient.

8.1.4 Réserves de terrains

En 2014, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

8.1.5 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2014, le Service n'a été saisi d'aucune demande ou de radiation de charges.

8.1.6 Commission cantonale du logement

La Commission cantonale du logement a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. Dans ce cadre, elle coordonne les travaux d'études pour une nouvelle politique cantonale du logement. La commission s'est réunie à deux reprises cette année, soit le 2 avril et le 3 novembre 2014.

8.2 Collaborations intercantionales

Les services cantonaux latins du logement (de la Suisse romande et du Tessin) organisent chaque année une rencontre intercantonale avec l'Office fédéral du logement pour un échange de vues. Cette réunion s'est tenue cette année à Fribourg, les 13 et 14 novembre 2014 et a été organisée par le Service du logement avec la collaboration de l'Union fribourgeoise du Tourisme.

8.3 Affaires contentieuses

La Direction de l'économie et de l'emploi a été saisie à la fin de l'année 2014 de trois recours, tous en matière d'aide au logement dans le cadre de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et de la loi cantonale du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social. Sept décisions ont été rendues en 2014 par la DEE en matière d'aide au logement.

9 Service de la formation professionnelle

Chef de service : Christophe Nydegger

9.1 Activités courantes

Le Service a connu une nouvelle augmentation globale de 66 apprentis et élèves, ce qui porte à 9351 le nombre de personnes en formation professionnelle dans le canton. Le démarchage pour créer de nouvelles places d'apprentissage, les autorisations de former accordées et les entreprises formant actuellement des apprentis sont répertoriés comme suit :

	2013	2014	Evolution
Nouvelles autorisations de former accordées	200	209	+4.5 %
Entreprises avec 1 ^{ère} autorisation de former	112	123	+9.8 %
Entreprises avec autorisation(s) supplémentaire(s) de former	80	86	+7.5 %

Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale pour 25 professions sont entrées en vigueur cette année, dont 7 pour les apprentissages de deux ans menant à l'attestation professionnelle fédérale (AFP) et 18 pour les apprentissages de trois et quatre ans menant au certificat fédéral de capacité (CFC). Le Service s'est prononcé sur toutes les consultations, notamment pour limiter l'impact sur les coûts pour l'Etat et les entreprises.

Les partenaires du Service, depuis 2007, obtiennent régulièrement des informations grâce à l'envoi de *Newsletters*. En 2014, 3 communications ont été adressées à plus de 4500 acteurs de la formation professionnelle aux niveaux cantonal et national. La *Newsletter* permet d'approcher directement les partenaires et de les sensibiliser sur les nombreux thèmes connexes à la formation avec des liens dynamiques sur les pages de sites Internet concernés.

26 cours pour formateurs en entreprise, dont 3 en soirée, ont eu lieu au Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI) à Granges-Paccot et à l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC) à Bulle. 550 personnes, dont 1/5 de la partie alémanique du canton, ont reçu leur attestation à la suite des 40 périodes d'enseignement prescrites légalement. Le canton a délivré une reconnaissance pour une nouvelle filière de formation à l'Association fribourgeoise des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie et fabriques de meubles, afin d'intégrer la formation de spécialiste de fabrication. A la fin 2014, le Service a repris le programme informatique de gestion des cours du CPI pour l'appliquer à sa filière de formation et proposer des prestations administratives adaptées.

Le canton de Fribourg est membre officiel du programme d'échanges Eurodyssée de l'Assemblée des Régions d'Europe. Le programme « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » est également mis en œuvre pour les apprentis de l'Ecole des Métiers | technique et art | Fribourg (EMF) avec le soutien de la Fondation ch. L'EMF porte ces 2 projets.

Le système d'enseignement des langues, appelé « Campus Tell-Me-More® » n'a pas fait ses preuves durant les trois années du projet-pilote de sa mise en œuvre pour les élèves du degré secondaire II et a donc été abandonné.

Au niveau de la promotion, l'année 2014 a été marquée par la célébration du dixième anniversaire de la Loi fédérale sur la formation professionnelle. La Confédération et les cantons ont profité de cette occasion pour communiquer plus activement sur les avantages de notre système de formation duale. De nombreuses manifestations ont été organisées dans ce cadre, également par les associations patronales. Cette série d'événements a culminé en septembre avec l'organisation à Berne du premier concours national des métiers, baptisé SwissSkills 2014. Les championnats de 70 professions étaient réunis pour la première fois dans le cadre d'un événement unique. Le canton de Fribourg était représenté par une équipe de 38 participants issus de 16 professions. Parmi les quelque 1000 jeunes concurrents, 6 Fribourgeois ont décroché une médaille, dont une médaille d'or dans la profession de laborantin (élève de l'EPAI) et une médaille d'or dans la profession de mécatronicien (élève de l'EPAC). La manifestation, qui a duré cinq jours, a attiré plus de 155 000 visiteurs. Ces championnats des métiers étant plus populaires en Suisse alémanique qu'en Suisse

romande, le Service a organisé, peu avant les SwissSkills 2014, une manifestation de soutien aux concurrents fribourgeois. Ce fut l'occasion de faire connaître l'événement et de relever l'excellence de nos jeunes professionnels.

Le 14 mai 2014 s'est déroulée la Journée intercantonale de la formation professionnelle. Cette manifestation jouit désormais d'une forte notoriété dans le canton ainsi qu'au niveau national. Elle est en effet organisée par la plupart des cantons. A l'occasion de cette journée, 20 entreprises ont annoncé 40 places d'apprentissage vacantes, dans 21 professions différentes.

La première partie de la mise en place du case management de la formation professionnelle (CMFP) étant achevée, ce processus est entré dans la phase de consolidation mise en place par le SEFRI. Durant la période 2012–2015, cette phase a pour objectif d'ancrer durablement les case managers de la formation professionnelle dans les structures cantonales d'encadrement des jeunes en difficulté. Le CMFP a d'ores et déjà répondu avec succès aux exigences des trois premières étapes, à savoir celles de 2012, 2013 et 2014.

La Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) a publié à mi-juillet une étude commandée aux domaines de sociologie, de politiques sociales et de travail social de l'Université de Fribourg. Cette étude portait sur « l'évaluation de la mise en œuvre et de l'organisation d'aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans vie professionnelle » et doit permettre une optimisation de la prise en charge des jeunes.

S'appuyant sur les premières recommandations issues de cette étude, le Service a décidé, lors de l'entrée en service de la nouvelle case manager le 1^{er} mars 2014, de localiser son poste de travail auprès de la Plateforme Jeunes, plutôt qu'au Service, comme c'était le cas jusqu'à lors. Ce déplacement permettra de rapprocher naturellement le CMFP de la Plateforme Jeunes.

La Commission de la formation professionnelle s'est réunie à deux reprises. Elle a traité d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure et continue. Elle a procédé à la nomination des membres des commissions d'apprentissage en remplacement des membres démissionnaires, tout en veillant à tendre à la parité des représentations. La Commission a également approuvé les comptes et adopté le budget du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), émis des recommandations quant aux salaires indicatifs des apprentis et préavisé la politique de la formation professionnelle.

9.2 Evénements particuliers

9.2.1 Validation des acquis (VAE)

Pour la profession de logisticien CFC, sur les 50 personnes ayant participé à la séance d'information du 7 octobre 2013, 13 candidats ont effectivement entamé la procédure, dont 4 personnes du canton de Vaud. Tous les candidats ont achevé les phases 1 (entretien et conseil) et 2 (élaboration du dossier personnel) durant la période de décembre 2013 à septembre 2014. 5 personnes bénéficient déjà d'une première formation et ont été dispensées de la partie relative à la culture générale. La phase d'évaluation des dossiers est actuellement en cours et se terminera en janvier 2015. En outre, une collaboration avec les cantons de Neuchâtel et du Jura a permis à 5 personnes supplémentaires d'être intégrées à la phase d'expertise dans notre canton. Les compléments de formation seront proposés pour le début de l'année 2015 par le Centre de formation en logistique (CFL) de Marly et les centres de formation professionnelle de notre canton (EPAC, ESSG).

Pour la profession d'assistant socio-éducatif CFC (ASE), 8 personnes avaient remis un bilan de compétences à fin décembre 2013. De ces candidates, deux personnes ont obtenu leur CFC sans complément de formation. Les autres fréquenteront les modules nécessaires à l'obtention du titre auprès de l'Ecole professionnelle santé-social (ESSG) et de l'OrTra santé-social Fribourg. Une deuxième session est d'ores et déjà en cours, suite à la séance d'information du 10 mars 2014. Ce sont 18 personnes qui ont opté pour cette voie de qualification et leur bilan est attendu au 27 mars 2015 pour évaluation par nos experts.

Pour la profession d'assistant en soins et santé communautaire CFC (ASSC), les résultats des 35 candidats de la 2^{ème} session ont été publiés en mai 2014. 4 candidats ont obtenu leur CFC sans complément de formation, les autres suivent les compléments de formation définis par les experts auprès de l'Ecole professionnelle santé-social (ESSG). 8 candidats issus de la 1^{re} session, dont la procédure a débuté en 2011, ont reçu leur CFC également.

9.2.2 Nouveaux locaux d'enseignement auprès de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)

Lors de son assemblée du 5 juillet 2013, les membres de l'Association du centre professionnel cantonal (ACPC) avaient accepté l'aménagement de 5 salles de classes supplémentaires auprès de l'EPAC. 2 nouvelles salles informatiques, équipées de moyens pédagogiques performants, ont pu être mises à disposition de l'EPAC à la rentrée scolaire 2014. Quant aux travaux des 3 autres salles, ils débiteront en janvier 2015.

9.2.3 Ecole des Métiers | Technique et art | Fribourg (EMF)

Le déménagement des locaux de l'Arsenal a été réalisé durant l'été 2014 dans les nouveaux, sis à la route des Daillettes 6. Ces locaux accueillent, pour l'instant seulement, la phase de professionnalisation des formations de la seule section ergon^{EMF} – technologies industrielles. A terme, la phase de professionnalisation de la section logus^{EMF} – informatique et technologies de l'information – y sera également installée.

9.3 Formation

9.3.1 Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et d'attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant :

	Personnes en formation		Certificats et attestations délivrés	
	2013	2014	2013	2014
Maturité professionnelle post CFC	367	359	522	525
Apprentissage (avec maturité professionnelle intégrée)	8 006	7 992	2061	2184
Auditeurs	280	300	109	122
Formation pratique	7	4	5	2
Formation élémentaire	39	20	39	18
Préapprentissage	51	86		
Cours préparatoire (SeMo)	322	368		
Cours d'intégration	215	222		
Total	9 285	9 351	2 736	2 851

Pour 2014, le taux de réussite est de 90.5 % (90.8 % en 2013).

1529 élèves fribourgeois suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 142 en école de métiers. Il est à relever que le Service et les Centres de formation professionnelle forment eux-mêmes 25 apprentis.

9.3.2 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel est dispensé dans les centres de formation suivants, qui accueillent aussi 251 apprentis issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces centres.

Centres de formation	Personnes en formation		Total
	Français	Allemand	
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	2 676	747	3 423
Ecole professionnelle commerciale (EPC)	790	384	1 174
Ecole des Métiers Technique et art Fribourg (EMF)	528	62	590
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	1 129	-	1 129
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	449	67	516
Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	380	27	407
Polybau	141	-	141
Divers	396	46	442
Total	6 489	1 333	7 822

L'EPAI a ouvert une classe de première année en maturité professionnelle technique intégrée alémanique. De plus, 5 classes, en lieu et place de 4 en 2013, ont été ouvertes en maturité professionnelle santé-social post-CFC, soit 3 classes francophones et 2 classes alémaniques. Une classe de « confectionneur AFP » a été créée et les cours professionnels sont dispensés à l'EPAI. Les offres transitoires ont connu une nouvelle augmentation des effectifs, notamment en ce qui concerne les cours préparatoires et les cours d'intégration. Un nombre toujours plus important de jeunes se retrouvent sur une liste d'attente. A la fin juin, l'Ecole de couture de Fribourg a proposé diverses activités créatives à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire. A la suite de départs à la retraite, les successeurs des doyens de 3 sections ont pris leur fonction en septembre 2014. Le poste de responsable cantonal pour l'enseignement de la culture générale (RCG) a également été repourvu.

En 2014, la première volée d'aides en soins et accompagnement (ASA) du canton de Fribourg a obtenu l'attestation de formation professionnelle (AFP). Il s'agit d'une nouvelle formation, dispensée par l'ESSG, fortement orientée vers la dimension pratique du métier et destinée aux élèves qui présentent des difficultés à suivre un cursus CFC sur trois ans.

L'ESSG, à l'instar des autres centres de formation professionnelle, est engagée dans l'accompagnement des personnes qui ont besoin de mesures compensatoires durant la formation professionnelle. Il s'est agi ces dernières années de cas de dyslexie, de dyscalculie ou de personnes malentendantes. L'histoire remarquable d'une apprentie ASSC, dyslexique, qui a obtenu son CFC en 2014, a d'ailleurs été documentée dans le film "Empreintes de Dyslexies".

Le Groupe de recherche sur la santé des adolescents, soutenu activement par la Commission cantonale fribourgeoise de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement, a lancé l'enquête « generationFRee » auprès de quelque 8000 élèves du Secondaire II du canton de Fribourg. La majorité des élèves des écoles professionnelles fribourgeoises ont été associés à l'enquête qui sera répétée pendant quatre ans. Les résultats de l'enquête devraient permettre de mieux comprendre l'importance de la problématique des jeux d'argent chez les jeunes et de développer ainsi des stratégies de prévention à l'intention des personnes concernées.

9.3.3 Cours interentreprises

3809 apprentis ont suivi les cours interentreprises dans le canton durant l'année scolaire 2013-2014 et 1924 à l'extérieur du canton. 94 apprentis fréquentent ces cours directement au sein de leur entreprise formatrice.

9.3.4 Formation professionnelle supérieure et continue

Le CPI a enregistré 3832 inscriptions réparties dans quelque 480 cours de formation continue organisés durant l'année 2014. Il a en outre accueilli 364 personnes dans 6 filières menant à des titres de formation professionnelle supérieure. 197 formateurs ont collaboré avec le CPI sur une durée moyenne de 132 périodes de formation par formateur et un taux de satisfaction de 98 % selon les évaluations des participants.

Avec un budget de fonctionnement de 3 724 661 francs, le CPI a réalisé en 2013 une perte d'exploitation de 175 064 francs, due à une réduction du nombre moyen de participants dans la formation professionnelle supérieure.

9.3.5 Bibliothèque des Arts et Métiers (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)

La Bibliothèque des Arts et Métiers (BAM) a vu environ 15 000 visiteurs passer ses portes durant l'année 2014 (visites d'environ 200 classes – dont 79 avec explication du fonctionnement du catalogue et démonstration des autres ressources à disposition –, usagers individuels pour travaux personnels, lecture, internet). Les bibliothécaires ont procédé à l'acquisition de 1573 nouveaux ouvrages et 6441 ont été prêtés. Le nombre de lecteurs inscrits s'élève à 11 419 (697 nouvelles inscriptions en 2014). L'année 2014 aura permis de voir se concrétiser des projets tels que la mise à disposition du catalogue de la bibliothèque en ligne, ainsi que la possibilité de gérer son compte lecteur à distance. D'autre part, la recherche simplifiée d'ouvrages, par mots-clés, est désormais possible en français et en allemand.

La bibliothèque de l'EPAC a acquis 355 nouveaux ouvrages et a réalisé 2761 prêts. 5430 personnes l'ont visitée (travail personnel, lecture, internet, matériel scolaire, visites de classes) et 2479 lecteurs y sont inscrits à ce jour, ce qui représente 182 nouvelles inscriptions en 2014.

10 Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)

Directeur général : Jean-Etienne Berset

10.1 Activités de la HEF-TG

Le premier fait marquant de l'année ne s'est pas fait attendre puisque, le 9 février 2014, le peuple fribourgeois acceptait à 73.3 % un crédit de construction d'un nouveau bâtiment destiné à abriter dès la rentrée académique 2017/2018 la Haute Ecole de santé et la Haute Ecole de travail social. Pour rappel, ces deux hautes écoles passeront de la DICS à la DEE à l'entrée en vigueur de la loi sur la HES-SO//FR, soit au 1.1.2015.

Ce même 9 février, l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative contre l'immigration de masse allait, elle aussi, marquer l'actualité des hautes écoles puisque l'Union européenne déclarait la participation des chercheur-e-s suisses au programme Horizon 2020 suspendue *sine die* alors que ce programme avait été lancé officiellement en Suisse à mi-janvier 2014. Dans l'intervalle, les perspectives se sont quelque peu éclaircies, un accord partiel ayant été trouvé quant à une participation de la Suisse réduite et limitée dans le temps.

En tant que partenaire de la HES-SO, la HEF-TG, ainsi que les deux autres hautes écoles de la HES-SO//FR, a accueilli la Rectrice de la HES-SO le 9 octobre 2014 pour une visite individuelle. Auparavant, le 26 juin, c'est tout le personnel du siège de la HES-SO qui avait fait halte à la HES-SO//FR pour une journée consacrée à la fois à des visites des quatre hautes écoles fribourgeoises et à une séance interne. En outre, le 3 septembre, le Vice-recteur Qualité de la HES-SO a tenu séance à l'EIA-FR avec les chefs qualité et représentant-e-s des quatre hautes écoles cantonales/régionale suivantes : HE-Arc, HES-SO//FR, HES-SO//GE, HES-SO//VS.

Même située en dehors du périmètre de la HEF-TG, il faut relever que le 15 septembre, une nouvelle filière d'études a été ouverte à la Haute Ecole de santé. Il s'agit de la filière ostéopathie, organisée pour toute la Suisse en mode bilingue à Fribourg. A relever que cette filière mène directement au niveau master et n'offre pas de bachelor professionnalisant. Cette filière est régulée du point de vue du nombre d'étudiant-e-s, à savoir 30 étudiant-e-s par année d'étude.

Sans doute possible, l'évènement de l'année 2014 est l'adoption par le Grand Conseil, à l'unanimité, de la loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR), en date du 15 mai. Cette loi consacre onze années d'efforts marqués par divers écueils dus à l'évolution du dossier des hautes écoles sur les plans fédéral et intercantonal. Cette loi dote les quatre hautes écoles de type HES de notre canton d'un toit juridique unique et remplace trois lois sous les régimes desquelles vivent encore les écoles jusqu'au 31.12.2014. L'adoption de cette loi implique

toute une série de mesures de mise en œuvre dont les premières, très importantes, ont déjà été prises par le comité de direction de la HES-SO//FR.

De fait, la LHES-SO//FR impose la constitution d'un Conseil représentatif du personnel et des étudiant-e-s de la HES-SO//FR (art. 28 à 30) dont les membres doivent être élus par leurs pairs. Des élections tenues du 24 au 28 novembre ont permis la constitution de ce conseil et la nomination des 16 membres prévus par la loi.

De même, trois projets de règlements très importants pour le fonctionnement de la HES-SO//FR et qui requièrent tous une approbation du Conseil d'Etat sont en cours d'élaboration et seront, si la planification prévue peut être tenue, soumis à cette instance avant la pause d'été 2015. Il s'agit des règlements sur le personnel de la HES-SO//FR, sur son organisation et sur ses rapports financiers avec l'Etat de Fribourg.

Finalement, relevons que cette partie du rapport d'activité de la DEE pour l'année 2015 se fera sous le titre « Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg HES-SO//FR ». Dans ce cadre, signalons que le Conseil d'école de la HEF-TG, présidé par le Conseiller d'Etat Directeur EE, a tenu sa toute dernière séance le 11 décembre. De fait, l'abrogation de la loi sur la HEF-TG deviendra effective à l'entrée en vigueur de la LHES-SO//FR le 1^{er} janvier 2015. Sous le régime de la LHES-SO//FR, un Conseil de la HES-SO//FR sera mis en place et jouera en quelque sorte le rôle que le défunt Conseil d'école HEF-TG jouait jusqu'alors.

10.2 Activités de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR)

10.2.1 Implication de l'EIA-FR dans le cadre du quartier d'innovation blueFACTORY

10.2.1.1 INNOSQUARE

Depuis août 2014, les deux instituts de l'EIA-FR, ISIS et iPrint, fonctionnent dans le cadre des centres de compétences d'INNOSQUARE avec leurs partenaires stratégiques industriels sur le site de blueFACTORY. En décembre 2014, le Grand Conseil a accepté de soutenir l'initiative INNOSQUARE avec un investissement à fonds perdus. Ce soutien permettra la mise sur pied de clusters dans les domaines IT, Plasturgie, Energie & Bâtiment et FOOD, de pérenniser les centres de compétence et de financer un laboratoire de prototypage (test et validation).

Grâce à INNOSQUARE, de nombreux et nombreuses étudiant-e-s pourront contribuer à la capacité d'innovation des entreprises partenaires. De fait, ils/elles auront la faculté d'effectuer leurs travaux de Bachelor et Master dans ce contexte.

10.2.1.2 Smart Living Lab (SLL)

Le projet Smart Living Lab a commencé ses activités en septembre avec le transfert de l'équipe « BUILD » de l'EPFL dans les locaux de l'EIA-FR à la route de la Fonderie 8.

Premier projet fédérateur entre les trois institutions partenaires du Smart Living Lab : la présence d'étudiant-e-s et de professeur-e-s à un workshop préparant une participation à la prochaine édition du Solar Décathlon. Ce workshop a consisté en une visite du Solar Décathlon à Versailles et en deux semaines de projet en Suisse.

10.2.1.3 BCC

En juillet 2014, la CAPE (NPR) a donné son accord pour le soutien du projet BioFactory Competence Center. L'EIA-FR a été mandatée pour la création d'une SA destinée à offrir des formations, des services et de la production de substances actives pour le domaine biopharmaceutique. Le Grand Conseil a aussi accordé son soutien à ce projet en lui octroyant un crédit et un cautionnement.

10.2.2 Mise à disposition de surfaces supplémentaires pour la formation et la recherche

Vu le besoin en surfaces supplémentaires de l'EIA-FR, la direction de l'école et le Service des bâtiments se sont rencontrés afin que les travaux de planification pour l'extension du site Pérolles 80 puissent démarrer et qu'une solution transitoire (containers ou autres structures éphémères) sur le site de Pérolles 80 soit trouvée.

10.2.3 Programme d'investissement pour renouvellement des équipements et des installations techniques de la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture de Fribourg

La commission d'adjudication a siégé huit fois en 2014. Des adjudications représentant un montant de 2 798 381 francs ont été attribuées. Un report de crédit de 554 086 francs a dû être annoncé, certains projets d'investissements ayant pris du retard pour des raisons diverses.

Les montants réservés pour le projet d'assainissement des ventilations en chimie ont aussi été reportés, ce projet interférant avec le projet d'extension du site de Pérolles 80.

10.2.4 Positionnement dans le Domaine Ingénierie et Architecture de la HES-SO

Le domaine de l'ingénierie et de l'architecture doit fournir la preuve de sa capacité à piloter son offre de formation. Dans la poursuite de cet objectif, les filières du pôle des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont en train d'élaborer un modèle d'une filière unique pour toute la HES-SO. Il s'agit d'établir une offre cohérente dans laquelle les sites se profileront par des spécialisations liées, d'une part, à leurs compétences, notamment en recherche et, d'autre part, aux équipements lourds existants. Ce projet du pôle TIC revêt une très grande importance car il servira de modèle pour les autres pôles, à savoir : TIN (Technologies INDUSTRIELLES), CEN (Construction et ENVIRONNEMENT et C&LS (Chimie et Life Sciences) de la HES-SO.

10.2.5 Enseignement

Le nombre d'étudiant-e-s immatriculé-e-s en bachelor à l'EIA-FR a augmenté de presque 8 % entre 2013 et 2014. Ceci nous confirme que les nombreuses actions de recrutement menées depuis plusieurs années portent leurs fruits. Cette augmentation est réjouissante quand on connaît la pénurie de personnel qualifié dans les domaines MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques).

Les 7 filières bachelor de l'EIA-FR et celle de l'Ecole technique de la construction (ETC) revoient en permanence leur programme de formation et participent à la révision de leur plan d'études cadre respectif. L'architecture a ainsi mis en place la troisième année de son programme bachelor à l'automne 2014. Quant à la filière Télécommunications, elle a introduit la deuxième année de son approfondissement « Internet et Communication ». Dans les autres filières, des adaptations qui tiennent compte des retours de nos différents partenaires ont été apportées.

10.2.6 Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations à des tiers (PS)

10.2.6.1 Instituts et projets stratégiques

En 2014, l'EIA-FR a consolidé la réorganisation de sa recherche appliquée (répartition en dix nouveaux instituts). Ces derniers ont été présentés lors de la Journée de la recherche qui a connu un très grand succès. Les résultats globaux de l'année, tant en termes financiers que qualitatifs, montrent le bien-fondé de cette réforme.

L'année a aussi été marquée par le montage, la finition et l'acceptation par le Grand Conseil des dossiers liés à la création de plateformes technologiques sur le site blueFACTORY.

10.2.6.1.1 Smart Living Lab (SLL)

Le projet Smart living lab vise à créer, au cœur du site blueFACTORY, un espace de travail et de vie anticipant le futur de façon permanente. Il hébergera un centre d'excellence interinstitutionnel (EPFL, EIA-FR, UNIFR) et interdisciplinaire dans le domaine des technologies et concepts innovants liés au bâtiment. Les compétences et les capacités de recherche de l'EIA-FR seront ainsi fortement valorisées autour d'un dénominateur commun : l'intégration intelligente de technologies et de processus novateurs dans la transformation de l'espace habité qui prennent en compte les valeurs d'usage et culturelles.

10.2.6.1.2 BioFactory Competence Centre (BCC)

Le BCC consiste en une plate-forme technologique se basant sur une infrastructure de type « usine école ». Il reproduira à l'identique les installations d'une usine de production biotechnologique. Ainsi répondra-t-il aux besoins et exigences des entreprises en termes de formation de base, de formation continue et de conseil technologique dans le domaine de la production biotechnologique et pharmaceutique.

10.2.6.1.3 INNOSQUARE

Implanté sur le site blueFACTORY, INNOSQUARE permettra de localiser des centres de compétences, des projets de collaboration et de développement réalisés dans le cadre de partenariats public-privé. A l'heure actuelle, trois centres sont prévus, soit le « Robust and Safe Systems (ROSAS) », le « Printing (PCC) » et le « Plastics Innovation (PICC) ». INNOSQUARE comprendra également une unité de management de clusters, unité reprise du PST-FR.

10.2.6.2 Projets, publications et résultats financiers

Une centaine d'exposés ont été présentés par des professeur-e-s de l'EIA-FR dans le cadre de conférences nationales ou internationales. 68 articles ont été publiés dans des revues spécialisées et 39 dans des médias locaux. 35 conférences importantes sur différents thèmes ont été organisées. 237 projets de recherche et 55 prestations de service ont été réalisés. Le montant facturé est de 13.4 millions dont 78.7 % correspondent à des projets de recherche et 21.3 % à des prestations de service. Le financement est assuré à raison de 50.4 % par des fonds exogènes privés, 24.7 % par des fonds endogènes (HES-SO) et 24.9 % par des fonds exogènes publics (CTI, fondations, etc.). Au total, 61 professeur-e-s (8 EPT) ont conduit ces activités et 231 collaborateurs scientifiques ou techniques (84.5 EPT) y ont œuvré à plein temps ou à temps partiel.

10.2.7 Formation continue

L'EIA-FR est au service de ses partenaires du domaine ingénierie et architecture, en particulier par son offre de formation certifiante de type Certificate of Advanced Studies (CAS) de 10 à 12 ECTS (300 / 360 heures de travail pour l'étudiant-e-s) réalisés sur 6 à 10 mois. De même, l'EIA-FR participe à plusieurs formations de type MAS (Master of Advanced Studies).

En 2014, l'EIA-FR a pu répondre à un nouveau besoin en proposant un CAS en génie ferroviaire axé sur les installations électriques. L'offre de formation en génie ferroviaire est maintenant bien étoffée, d'une part, avec le démarrage d'une nouvelle édition de la formation en voie ferrée en 2014 et, d'autre part, par la préparation d'un CAS en génie ferroviaire (installations de sécurité) dont le démarrage est prévu pour l'automne 2015.

Le programme « Energies renouvelables et Efficience énergétique » réalisé par notre institution sur mandat du Service de l'Energie de l'Etat de Fribourg nous a aidés à introduire un nouveau CAS en analyse énergétique des bâtiments dont le coup d'envoi sera donné au tout début de l'année 2015.

10.2.8 Collaborations nationales et internationales

De nouveaux accords ont été conclus ou renouvelés avec les hautes écoles et universités suivantes :

University of Hawaiï, Cluj University, Poznan University, Leuven University, RWTH Aachen University, Ozyegin University, Iceland Academy of Arts, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de la Normandie à Rouen, ESIGETEL Paris, Limerick Institute of Technology

En chiffres les activités des relations internationales se résument comme suit :

- > 29 étudiant-e-s OUT (Allemagne, Canada, Irlande, Mexique, Etats-Unis, Inde, Tasmanie, Italie, Finlande, etc.)
- > 41 étudiant-e-s IN (Liban, Canada, France, Belgique, Mexique, Italie, Pologne)
- > 17 étudiant-e-s de l'University of Calgary ont été présent-e-s auprès de notre institution dans le cadre d'un programme spécial. Cet échange nous permet par ailleurs d'envoyer des étudiant-e-s à Calgary sans écolage.

10.3 Activités de la Haute Ecole de gestion Fribourg (HEG-FR)

En 2014, la croissance fut à nouveau à l'ordre du jour puisque la HEG a connu une nouvelle augmentation de ses effectifs d'étudiant-e-s en formation de base (bachelor et master). Cette évolution, certes très réjouissante, ne va pas sans poser des problèmes d'ordre logistique. Pour les pallier, un projet de rénovation du bâtiment est en cours. Il permettra d'adapter et de moderniser les locaux laissés vacants par l'Ecole des métiers. Ainsi répondront-ils aux besoins de la HEG-FR.

Cette année encore, la HEG-FR a organisé de nombreuses conférences et manifestations. A titre d'exemples, citons le Business Event du 3 avril 2014 avec des orateurs phares venus parler de leur expérience professionnelle. En décembre, la HEG-FR a accueilli divers invités issus du monde sportif lors de l'évènement « Sports Create Entrepreneurs ».

10.3.1 Enseignement

10.3.1.1 Bachelor

Suite à l'introduction du système dit de « Bologne », la HEG-FR a décerné, pour la 7ème fois, des diplômes de « Bachelor of Science HES-SO en Economie d'entreprise ». Ce titre consacre les efforts de 50 étudiant-e-s.

32 étudiant-e-s ont suivi une formation en emploi, ceci durant quatre ans, alors que 18 d'entre eux/elles ont suivi le cursus à plein temps durant trois ans. Tous les étudiant-e-s ont suivi une formation bilingue en français et en allemand et ont ainsi obtenu un diplôme « bilingue », offre unique en Suisse pour ce type de formation. En outre, 9 étudiant-e-s ont suivi une formation trilingue en français, allemand et anglais.

10.3.1.2 Master

Depuis l'automne 2008, il est possible de poursuivre des études de master (2^e cycle du système de Bologne) à la HEG-FR. Les étudiant-e-s de la cinquième volée ont reçu leur diplôme de « Master of science HES-SO in business administration, major in Entrepreneurship (Innovation & Growth) », le 7 novembre 2014. Le master de la HEG-FR est spécialisé en entrepreneuriat et innovation dans l'entreprise. Le programme comporte des options bilingues et trilingues et s'étend sur quatre semestres. Les études de master permettent de pratiquer une activité professionnelle à mi-temps. A noter que l'orientation en entrepreneuriat jouit d'une excellente réputation. Plus d'une trentaine d'étudiant-e-s ont entamé ce type d'études à la rentrée 2014, ce qui constitue un succès remarquable pour cette orientation que pilote la HEG-FR.

10.3.1.3 Formation continue

L'année 2014 a permis la remise des premiers certificats CAS pour le programme Supply Chain Management. Les CAS en gestion d'entreprise et en gestion de projet ont connu un succès sans précédent avec 38 participant-e-s. Les collaborations dans le cadre de la HES-SO se sont matérialisées notamment avec la HEIG-VD (CAS en gestion publique) et la HEG-Arc (master en marketing). Par ailleurs, et pour la 6^{ème} année consécutive, la Summer School du EMBA a connu un vif succès, réunissant 15 participant-e-s venus du Mexique. Un projet analogue au Vietnam est actuellement à l'étude pour l'EMBA. Il pourrait se concrétiser dès 2015.

De plus, la HEG-FR assume depuis 6 ans la formation du personnel et des cadres pour l'Etat de Fribourg. En 2014, cette activité a consisté en l'organisation d'une quinzaine de séminaires pour les cadres, de 65 formations pour les collaboratrices et collaborateurs et de plus de 80 ateliers d'informatique et de langues. Plus de 1100 participant-e-s ont suivi ces formations offertes en français ou en allemand. Le programme de formation continue de l'Etat de Fribourg est géré en étroite collaboration avec le service du personnel et d'organisation (SPO).

10.3.2 Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations à des tiers (PS)

Les activités de la HEG-FR dans le domaine Ra&D se concentrent sur deux volets principaux : la réalisation des objectifs de recherche de la HES-SO et le transfert des connaissances pour nos services d'enseignement et nos prestations de services.

En 2014, la HEG-FR a lancé de nombreux projets et continué son travail sur différents projets en cours. A la fin de l'année, un projet FNS concernant l'écosystème et le Venture Capital en Roumanie s'est achevé avec succès.

De plus, l'institut Entrepreneuriat & PME a notamment publié en collaboration avec l'EPF de Zurich et la SUPSI (Manno), le projet GEM 2013/14 (Global Entrepreneurship Monitor). Depuis 2009, cet institut est responsable pour la Suisse de la collecte de données destinées à la plus large étude consacrée à l'entrepreneuriat et à l'innovation sur le plan mondial (70 pays).

Conformément à sa stratégie, la HEG-FR a été présente tout au long de l'année dans de nombreuses conférences internationales. Dans ce contexte, elle a publié plusieurs articles dans des revues renommées et s'est bien positionnée dans la presse régionale et nationale.

10.3.3 Mandats & Fundraising

Divers mandats de conseil auprès de tiers ont été réalisés pendant l'année 2014, notamment des mandats concernant l'optimisation de processus et de procédures. La formation continue pour les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de Fribourg et des différentes communes du canton est l'un des principaux mandats assurés par la HEG-FR. Les cours sont dispensés en français et en allemand. Finalement, plusieurs événements ont été organisés pour assurer la continuité des rapports entre étudiant-e-s et entrepreneurs.

10.4 La HEF-TG en chiffres

Statistique des collaboratrices et collaborateurs HEF-TG (EIA-FR + HEG-FR)

	HEF-TG		HEG-FR		EIA-FR ¹	
	2013/2014	2014/2015	2013/2014	2014/2015	2013/2014	2014/2015
Professeur-e-s et chargé-e-s de cours						
plein temps	68	71	6	6	62	65
temps partiel	184	188	48	48	136	140
Total	252	259	54	54	198	205
Collaborateurs/collaboratrices scientifiques et techniques						
plein temps	85	86	0	1	85	85
temps partiel	90	103	8	8	82	95
Total	175	189	8	9	167	180
Administration et direction						
plein temps	21	22	6	7	15	15
temps partiel	33	30	11	8	22	22
Total	54	52	17	15	37	37
Apprenti-e-s						
	30	32	1	2	29	30
Total général						
plein temps	204	211	13	16	191	195
temps partiel	307	321	67	64	240	257
Total	511	532	80	80	431	452

Statistique des étudiant-e-s HEF-TG + ETC

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2014	Master délivrés en 2014
EIA-FR								
Architecture	82	74	70	-	39	265	66	15
Chimie	45	30	15	-	-	90	13	-
Génie civil	37	36	27	-	-	100	24	-
Informatique	29	24	20	-	-	73	20	-

¹ Y compris l'Ecole technique de la construction ETC

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2014	Master délivrés en 2014
Télécommunications	-	21	19	-	-	40	18	-
Réseau et sécurité	18	-	-	-	-	18	-	-
Internet et communication	23	-	-	-	-	23	-	-
Génie électrique	57	29	-	-	-	86	-	-
Electronique	-	-	6	-	-	6	5	-
Energie électrique	-	-	14	-	-	14	14	-
Génie mécanique	66	40	37	-	-	143	36	-
Total EIA-FR	357	254	208	-	39	858	196	15
HEG-FR								
Economie d'entreprise	98	81	24	-	-	203	56	-
à plein temps								
Economie d'entreprise	104	42	80	36	73	335	70	20
en emploi								
Total HEG-FR	202	123	104	36	73	538	126	20
ETC								
Conduite des travaux	27	27	20	-	-	74	20 ¹	-
Total HEF-TG	586	404	332	36	112	1470	342	35
dont niveau HES	559	377	312	36	112	1396	322	35

Statistique des étudiant-e-s selon la provenance

	HEF-TG	HEG-FR	EIA-FR	ETC
Fribourg	807	379	396	32
Berne	67	38	26	3
Genève	21	7	14	-
Jura	38	6	25	7
Neuchâtel	36	3	32	1
Tessin	95	1	94	-
Vaud	216	60	147	9
Valais	128	22	84	22
Autres cantons	27	14	13	-
Etranger	35	8	27	-

10.5 Ecole technique de la construction (ETC)

L'ETC est une école supérieure (ES) à plein temps, permettant aux professionnel-le-s titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une qualification équivalente d'obtenir un diplôme de degré tertiaire reconnu à l'échelle fédérale.

Contrairement aux HES, les filières de formation ES portent sur un domaine plus spécifique et sur des contenus plus pointus. Les étudiants qui suivent une filière de formation ES sont en général plus jeunes que ceux qui passent un examen professionnel fédéral. Dans la plupart des cas, la formation dispensée par une ES intervient directement ou trois à quatre ans après le degré secondaire II. Souvent, elle constitue la première étape d'une carrière professionnelle.

La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) et les ES qui forment les conducteurs de travaux en Suisse collaborent au sein du « Forum de contact Conducteurs de travaux » qu'elles ont créé ensemble. Elles veillent à prendre en compte les

préoccupations communes et à répondre aux exigences requises ainsi qu'aux attentes du marché. En sa qualité d'organisation du monde du travail (Ortra), la SSE soutient les ES dans leurs activités de formation de conducteurs de travaux.

Le 14 novembre 2014, 20 diplômes de Technicien-ne-s diplômé-e-s ES en conduite des travaux ont été décernés dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes de l'EIA-FR.

11 Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Comptes 2014 EPT	Comptes 2013 EPT	Ecarts EPT
Direction de l'économie et de l'emploi		720.43	706.21	14.22
Administration centrale		77.26	75.91	1.35
3500 / ETES	Secrétariat général	8.13	8.01	0.12
3505 / PECO	Promotion économique du canton de Fribourg	8.89	9.35	-0.46
3510 / OPEM	Service public de l'emploi	15.71	14.56	1.15
3525 / RCOM	Service du registre du commerce	6.03	5.67	0.36
3535 / LOGE	Service du logement	2.19	2.18	0.01
3542.1 / SFPR	Service de la formation professionnelle	23.36	23.13	0.23
3560 / STAT	Service de la statistique	7.95	8.00	-0.05
3565 / ENER	Service de l'énergie	5.00	5.01	-0.01
Secteur de l'enseignement		643.17	630.30	12.87
3542.2 / EPAI	Ecole professionnelle artisanale et industrielle	177.65	178.51	-0.86
3542.3 / EPCO	Ecole professionnelle commerciale	57.36	56.48	0.88
3542.4 / EPAC	Ecole professionnelle artisanale et commerciale	48.60	47.23	1.37
3542.5 / EPSS	Ecole professionnelle santé-social	27.92	28.85	-0.93
3542.6 / EMEF	Ecole des Métiers technique et art Fribourg	87.45	85.54	1.91
3557 / ETEC	Ecoles techniques	7.63	7.73	-0.10
3558 / HESF	Haute école fribourgeoise de technique et de gestion	236.56	225.96	10.60

Rapport d'activité

Direction de la santé
et des affaires sociales

—

2014



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	7
1.1	Activités	7
1.1.1	Activités courantes	7
1.1.2	Événements particuliers	7
1.2	Collaborations intercantionales	9
1.2.1	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	9
1.2.2	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	10
1.2.3	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	10
1.2.4	Conférence latine des Chefs des Départements compétents en matière d'asile et des migrants (CLDAM)	10
1.3	Affaires contentieuses	10
1.4	Législation	11
1.4.1	Lois et décrets	11
1.4.2	Ordonnances et règlements	11
2	Service de la santé publique (SSP)	12
2.1	Activités	12
2.2	Professions de la santé	13
2.2.1	Autorisations de pratique	13
2.2.2	Autorisations d'exploitation	13
2.2.3	Surveillance des professions de la santé	14
2.3	Hôpitaux	14
2.3.1	Activités générales	14
2.3.2	Les hôpitaux en chiffres	14
2.3.3	Statistiques	15
2.4	Hospitalisation hors canton	16
2.5	Planification hospitalière	16
2.6	Aide et soins à domicile	17
2.7	Soins palliatifs	18
2.8	Promotion de la santé et prévention	19
2.8.1	Planification, mandats de prestations et projets spécifiques	19
2.8.2	Programmes cantonaux	19
2.8.3	Relations cantonales, intercantionales et nationales	20
2.9	Activité du pharmacien cantonal	21
2.9.1	Information et formation des partenaires	21

2.9.2	Contrôle	21
2.9.3	Contribution à divers projets	22
2.9.4	Traitements de substitution	22
2.9.5	Formation des pharmaciens et pharmaciennes d'officine	22
2.9.6	Assistance pharmaceutique dans les établissements médico-sociaux (EMS)	22
2.10	Assurance-maladie	22
2.11	Assurance scolaire contre les accidents (ASA)	23
2.11.1	Activités	23
2.11.2	Prestations	23
2.11.3	Comptabilité	23
3	Service du médecin cantonal (SMC)	24
3.1	Prévention et promotion de la santé	24
3.1.1	Maladies transmissibles	24
3.1.2	Maladies non transmissibles	24
3.1.3	Addictions	26
3.1.4	Canicule	27
3.1.5	Médecine scolaire	27
3.1.6	Activités en lien avec la protection de la santé de la population	27
3.2	Gestion de la promotion de la santé	28
3.2.1	Surveillance et planification du système sanitaire	28
3.3	Planning familial et information sexuelle (PFIS)	29
3.3.1	Planning familial et centre de consultation en matière de grossesse	29
3.3.2	Cours, interventions et collaborations	29
3.3.3	Information sexuelle	30
3.3.4	Données statistiques	30
3.4	Information et coordination	30
3.4.1	Statistiques	31
3.4.2	Echanges et collaborations	31
4	Service dentaire scolaire (SDS)	32
4.1	Activités	32
4.1.1	Prophylaxie	32
4.1.2	Pédodontie	32
4.1.3	Orthodontie	32
4.1.4	Tâches de surveillance	32
4.2	Statistiques	32
4.3	Législation	33

5	Service de la prévoyance sociale (SPS)	33
5.1	Activités	33
5.1.1	Secteur des institutions spécialisées	33
5.1.2	Secteur des EMS	34
5.2	Projets et événements particuliers	35
5.2.1	Secteur des institutions spécialisées	35
5.2.2	Secteur des EMS	35
5.3	Statistiques	36
5.3.1	Secteur des institutions spécialisées	36
5.3.2	Secteur des EMS	39
6	Service de l'action sociale (SASoc)	40
6.1	Aide aux personnes dans le besoin	40
6.1.1	Tâches	40
6.1.2	Contribution aux mesures de politique sociale	40
6.1.3	Coordination	41
6.1.4	Information et formation	41
6.1.5	Prévention	41
6.1.6	Suivi du dispositif d'aide sociale	42
6.1.7	Représentations	42
6.1.8	Statistiques et dépenses de l'exercice 2014	42
6.2	Coordination de la politique familiale	43
6.3	Fribourg pour tous	44
6.3.1	Information auprès du public	44
6.3.2	Collaboration avec le réseau professionnel	44
6.4	Aide aux victimes d'infraction	44
6.4.1	Activités principales	44
6.4.2	Statistiques	45
6.4.3	Dépenses LAVI	45
6.5	Aide aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés, aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force, aux réfugiés	46
6.5.1	Cadre légal	46
6.5.2	Statistiques du domaine de l'asile	46
6.5.3	Situation de l'hébergement	46
6.5.4	Suivi social et financier	46
6.5.5	Requérants d'asile déboutés	47
6.5.6	Programmes d'occupation pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire	47

6.5.7	Programme cantonal d'intégration des migrant-e-s pour les années 2014 à 2017 (PIC)	47
6.5.8	Réfugiés	47
6.5.9	Dépenses de l'exercice	48
6.6	Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires	48
6.6.1	Activités principales	48
6.6.2	Statistiques	49
7	Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)	50
7.1	Activités	50
7.2	Activités du Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ)	50
7.2.1	Politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse	50
7.2.2	Soutien aux projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse	51
7.2.3	Information	52
7.2.4	Relations publiques et coordination	52
7.3	Activités du secteur de l'action sociale directe (SASD)	52
7.4	Activités du secteur Intake (permanence, enquêtes et mandats particuliers)	52
7.5	Activités du secteur des milieux d'accueil (SMA)	53
7.5.1	L'adoption	53
7.5.2	Les familles d'accueil	53
7.5.3	L'accueil extrafamilial de jour	53
7.6	Activités du Centre de consultation LAVI	54
8	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)	54
8.1	Activités	54
8.2	Activités particulières	55
8.2.1	L'égalité en évidence : 20 ans au service de l'égalité et de la famille	55
8.2.2	Egalité et profession	56
8.2.3	Egalité et formation	56
8.2.4	Politique familiale globale	56
8.2.5	Violence conjugale	56
8.2.6	Femmes et vie publique	57
8.2.7	egalite.ch et Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité	57
9	Etat du personnel	57

1 Direction et secrétariat général

Conseillère d'Etat, Directrice : Anne-Claude Demierre

Secrétaire général : Antoine Geinoz

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

Une prise en charge sanitaire et sociale de qualité pour l'ensemble de la population fribourgeoise : tel est le grand objectif poursuivi en permanence par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Ses services assurent un large éventail de prestations à tous les âges de la vie, en particulier pour les personnes momentanément ou durablement fragilisées. L'Etat, par le biais de la DSAS, subventionne aussi de nombreux organismes actifs dans ses domaines de compétence. Trois établissements, l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), ainsi que le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) lui sont rattachés administrativement.

Le Secrétariat général a une mission d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction et de coordination entre les unités administratives. Il est chargé des finances, des ressources humaines, de la communication, de la traduction, du conseil juridique et du contentieux. Il est l'interlocuteur des services centraux de l'Etat et assure la représentation de la DSAS dans plusieurs commissions. En outre, le Secrétariat général effectue la surveillance des caisses d'allocations familiales actives dans le canton.

1.1.2 Evénements particuliers

a. Planification sanitaire

Au début de l'année, la Direction a mis en consultation le rapport définissant les besoins de la population en prestations hospitalières jusqu'en 2020. Sur cette base, elle a ensuite établi le projet de planification hospitalière 2015-2020, qui doit être adopté au début 2015. La Commission de planification sanitaire a donné un préavis favorable lors de ces deux grandes étapes. Si la durée moyenne des séjours est appelée à diminuer, notamment en raison du virage stationnaire-ambulatoire amorcé, l'évolution démographique et épidémiologique annonce une augmentation des besoins. C'est sur la base de la planification qu'est établie la liste hospitalière, qui définit l'attribution des prestations aux établissements (publics et privés). La planification et la liste seront régulièrement actualisées.

b. Promotion de la santé, prévention et activités jeunesse

Dans de multiples domaines, le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention s'est concrétisé, que ce soit par des mandats de prestations confiés à des institutions ou par la mise en œuvre de programmes cantonaux. Le programme « Poids corporel sain », qui s'adresse aux enfants, a contribué à des formations pour les médecins de premiers recours et pour les sage-femmes. Le Concept cantonal de santé à l'école 2014-2017 a démarré en étroite collaboration avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS). Le Programme cantonal de prévention du tabagisme déploie 17 projets pour diminuer la consommation, notamment empêcher qu'elle commence chez les jeunes, et protéger la population contre la fumée passive. En matière de santé mentale, un état des lieux a été effectué auprès de 180 partenaires en vue de l'établissement d'un plan cantonal.

La nouvelle loi sur la médecine dentaire scolaire a été adoptée par le Grand Conseil en décembre. Elle maintient pour les écoliers l'obligation de contrôles, qu'ils soient assurés par des dentistes privés ou par le Service dentaire scolaire, et elle pérennise la mission de prophylaxie assignée au Service.

Dans l'ensemble des secteurs de prévention et de promotion de la santé, l'Etat, par la DSAS, subventionne de nombreux organismes et leur confie des mandats de prestations. La DSAS a également soutenu 34 projets jeunesse.

c. Soins palliatifs

Un concept de soins palliatifs accompagné d'un plan d'action a été élaboré, en vue d'une mise en consultation au début 2015. Les mesures prévues visent à la coordination entre les partenaires institutionnels, associatifs et privés et au renforcement de la visibilité de l'offre. Elles pérennisent également l'équipe mobile de soins palliatifs *Voltigo*. Le concept propose en outre des formations en soins palliatifs aux professionnels des soins aigus et des soins à domicile, ainsi que des conseils aux proches aidants. Ces derniers bénéficieront aussi d'un service d'accompagnement professionnel pour les soulager. On entend répondre au besoin toujours plus présent de rester à domicile, y compris pour des personnes atteintes d'une maladie incurable.

d. hôpital fribourgeois

L'année 2014 de l'hôpital fribourgeois (HFR) s'est ouverte avec l'entrée en fonction de la nouvelle Directrice générale, Claudia Käch. Le conseil d'administration a accueilli trois nouveaux membres représentant le Grand Conseil, les députés Yvan Hunziker, André Schoenenweid et Markus Zosso.

Le HFR a lancé au mois de mars le projet de mise en œuvre progressive de sa stratégie 2013-2022, baptisé « Polaris ». Il a déjà modifié et enrichi ses structures et équipements de plusieurs manières. Ainsi les soins palliatifs ont-ils été déplacés de Châtel-St-Denis à la Villa St-François, à deux pas du HFR Fribourg – Hôpital cantonal. L'ancien bâtiment de Châtel-St-Denis a été repris par le Réseau santé de la Veveyse, mais il reste une « porte d'entrée HFR », avec le maintien de consultations d'orthopédie, de chirurgie et de radiologie. Le centre de la douleur, qui existait déjà à Tafers, a été étendu à Fribourg avec une nouvelle unité d'antalgie à l'Hôpital cantonal.

En novembre, le HFR Fribourg – Hôpital cantonal a inauguré ses nouveaux locaux de soins intensifs, sur deux étages, à proximité des urgences et du bloc opératoire. Il s'est également équipé d'une « Stroke Unit », unité spécialisée dans le traitement de l'accident vasculaire cérébral (AVC) et de l'accident ischémique transitoire, qui frappent quelque 600 Fribourgeois par année. En complément des services d'ambulances, le HFR a élaboré un projet de transferts interhospitaliers médicalisés (TIM), sur lesquels pourra s'appuyer le Service mobile d'urgence et de réanimation cantonal (SMUR).

L'établissement a renforcé ses prestations en gynécologie-obstétrique à Tafers et en gastroentérologie à Fribourg, où il a signé un contrat avec un consortium d'éminents spécialistes. Il a aussi mis en place des procédures de collaboration médicale avec l'Hôpital Daler dans le domaine de l'obstétrique.

Côté construction, enfin, alors que la rénovation/agrandissement du site de Meyriez s'est poursuivie durant toute l'année, à Riaz, le HFR a mis à l'enquête un deuxième bâtiment de radiologie, qui permettra de libérer les espaces nécessaires au service des urgences.

e. Réseau fribourgeois de santé mentale

L'année 2014 du RFSM a été marquée par un fort taux d'occupation du Centre de soins hospitaliers, notamment dans les secteurs des adultes et des adolescents. Le réseau a également poursuivi son développement en mettant en place de nouvelles prestations au service de la population fribourgeoise.

Au mois d'avril, le Centre de soins en santé mentale (CSSM) de Bulle a investi ses nouveaux locaux de la rue de la Condémine 60. En marge des prestations ambulatoires pour les enfants et adolescents, les adultes et les personnes âgées, qu'il délivrait jusqu'ici à la rue de La Lécheretta 1, le CSSM accueille également sous son toit les activités de la Clinique de jour du sud, projet développé ces dernières années sur le site de Marsens. Avec ses 20 places, elle propose désormais de manière plus complète et plus proche de l'environnement des patients un accompagnement intermédiaire entre l'hôpital et les consultations ambulatoires.

De plus, au mois d'octobre, le RFSM a ouvert le Centre cantonal d'addictologie (CCA). Situé dans la maison du Père Girard au Couvent des Cordeliers à Fribourg, le CCA se veut un centre de compétences hautement spécialisé dans le traitement des troubles de l'addiction, qu'elle soit légale ou illégale, avec substance ou sans substance. Ce centre bilingue constitue l'un des maillons majeurs de la politique cantonale en matière de troubles de l'addiction aux côtés de la DSAS et du médecin cantonal. Par ailleurs, il collabore étroitement avec les autres acteurs de la santé.

Un projet de rénovation des bâtiments du Séminaire diocésain à Villars-sur-Glâne est lancé : il permettra d'y transférer la clinique de jour et d'y développer des consultations ambulatoires pour patients germanophones dès 2017. L'année suivante, le RFSM y ouvrira de nouveaux lits en psychiatrie, dont deux unités pour germanophones. Ces nouveaux aménagements sont indispensables pour améliorer la prise en charge psychiatrique de la population germanophone du canton et pour faire face à l'augmentation des besoins en soins psychiatriques.

Le RFSM poursuit donc son développement en permettant à toute personne souffrant d'un trouble, d'une maladie ou d'un handicap en santé mentale de bénéficier de soins adéquats et de qualité, en favorisant son autonomie relationnelle, familiale, sociale et économique. Ses professionnels contribuent à la prise en charge pluridisciplinaire des patients et patientes dans leur cadre de vie habituel en coordonnant les soins en ambulatoire, en clinique de jour et à l'hôpital.

f. Senior+

Le projet Senior+ a franchi une étape importante en 2014 avec la procédure de consultation, à laquelle ont participé de nombreux organismes. Les trois avant-projets de loi présentés – loi sur les seniors, loi sur les prestations médico-sociales et loi sur l'indemnité forfaitaire – ont trouvé un accueil globalement favorable. L'objectif est de favoriser l'intégration et l'autonomie des aînés, en tenant compte de leurs besoins et en mettant en valeur leurs compétences. L'Etat entend agir en priorité dans le domaine des soins et de l'accompagnement à la personne fragilisée, mais aussi au travers de mesures en matière d'habitat, d'infrastructures et de services. La nouvelle législation sera soumise au Grand Conseil en 2015.

g. Asile

En raison notamment de la situation en Syrie, le nombre de requérants d'asile arrivés en Suisse a augmenté d'environ 10 % en 2014. Le canton de Fribourg en a accueilli près de 800. Ils sont hébergés dans les 4 foyers permanents à disposition et dans le centre provisoire de Guin, dont la disponibilité a été prolongée pour l'année 2015. La Confédération a cessé d'utiliser l'abri de Châtillon au mois de juin. En revanche, elle cherche à implanter de nouveaux centres d'hébergement et de procédure dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile, qui vise en particulier à raccourcir les procédures : le canton de Fribourg participe à la recherche de sites dans le cadre de la conférence romande des conseillers et conseillères d'Etat concerné-e-s. Parallèlement se poursuit la recherche d'un nouveau centre d'hébergement cantonal.

h. Stratégie cantonale de l'enfance et de la jeunesse

Les travaux préparatoires d'une stratégie cantonale de l'enfance et de la jeunesse ont été menés durant l'année. Un comité de pilotage a été formé sous la présidence de la Directrice SAS et un soutien financier de la Confédération a été obtenu. La stratégie vise à fixer les priorités de la politique de l'enfance et de la jeunesse et renforcer la participation des enfants et des jeunes ; elle est d'ailleurs baptisée « Je participe ! Ich mache mit ! ». Une journée cantonale lui sera consacrée au printemps 2015.

i. 20^e anniversaire du Bureau de l'égalité

Créé en 1994, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) a fêté son 20^e anniversaire, marqué par diverses manifestations tout au long de l'année. A raison d'un évènement chaque mois, le BEF a pu sensibiliser un large public aux thèmes de sa compétence, tels que conciliation travail-famille, ouverture des horizons professionnels des filles et des garçons, lutte contre la discrimination et contre le harcèlement sexuel, prévention de la violence conjugale, place des femmes dans la vie politique. Ces temps de réflexion et de fête ont permis de prendre conscience du chemin parcouru et de celui qui reste.

1.2 Collaborations intercantionales

1.2.1 Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

La CDS a soutenu l'arrêté fédéral sur les soins médicaux de base, soumis au peuple en tant que contre-projet à l'initiative « Oui à la médecine de famille ». Le nouvel article constitutionnel favorise le déploiement d'une médecine de base de qualité, du cabinet médical au secteur ambulatoire des hôpitaux et aux soins à domicile. Elle a d'autre part

réagi à l'acceptation de l'initiative « contre l'immigration de masse », qui risque d'entraîner une pénurie de personnel médical et infirmier.

La CDS a par ailleurs continué à s'engager pour une convention intercantonale sur la compensation des contributions à la formation médicale postgrade, à laquelle tous les cantons devraient adhérer. En matière de médecine hautement spécialisée, elle a revu sa pratique afin de l'adapter aux directives du Tribunal administratif fédéral : l'organe de décision intercantonal définira dans un premier temps quelles interventions et traitements relèvent de la médecine hautement spécialisée, et il procédera à l'attribution des prestations dans une seconde phase. Au printemps 2014, selon le tournus en vigueur, la Directrice SAS a quitté l'organe de décision, où lui a succédé son collègue de Glaris.

Les conséquences du nouveau financement hospitalier préoccupent aussi les responsables de la santé : les dépenses des cantons ont augmenté de 1,3 milliard de francs. La répartition des coûts entre assureurs et collectivités publiques a été modifiée, et des prestations ont été transférées de l'assurance complémentaire à l'assurance de base : la CDS attend des assureurs une réduction plus importante des primes pour assurances complémentaires.

Dans le cadre du Dialogue Politique nationale de la santé, la Confédération et les cantons ont notamment pris connaissance d'un rapport sur la santé psychique en Suisse, qui souligne l'importance de la prévention et de la détection précoce.

1.2.2 Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

La CDAS a pris position de manière globalement positive sur le projet du Département fédéral de l'intérieur *Prévoyance vieillesse 2020*. Elle a salué le maintien d'un système performant et la flexibilisation de l'âge de la retraite. Elle veillera à ce que la réforme n'entraîne pas une réduction des prestations aux dépens des cantons.

Le dossier des mesures coercitives à des fins d'assistance a beaucoup occupé la Conférence. Dans le cadre de la constitution par la Confédération et la Chaîne du bonheur d'un fonds d'aide immédiate aux victimes, elle s'est prononcée pour un système aussi simple que possible et pour l'exemption des prestations sociales.

Avec la Conférence des Directeurs de justice et police (CCDJP), la CDAS a été impliquée dans un autre dossier d'actualité, la restructuration du domaine de l'asile. Ses membres participent ainsi aux conférences chargées de trouver de nouveaux sites pour des centres d'hébergement fédéraux.

Enfin, la CDAS planche sur l'élaboration d'exigences de qualité pour les institutions pour personnes handicapées et pour les structures d'accueil extrafamilial.

1.2.3 Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)

La CLASS s'est réunie à quatre reprises durant l'année. Elle a traité plusieurs dossiers liés à l'assurance maladie obligatoire, telles que la participation financière des cantons en cas de non-paiement des primes et la participation aux coûts des assurés faisant l'objet d'actes de défaut de biens. La planification hospitalière et la médecine hautement spécialisée ont continué à occuper la Conférence. Enfin, la CLASS et des groupements ont poursuivi la mise en œuvre du financement des soins de longue durée et le traitement de dossiers liés à l'assurance invalidité, à l'aide sociale et à la prévention et promotion de la santé.

1.2.4 Conférence latine des Chefs des Départements compétents en matière d'asile et des migrants (CLDAM)

La Directrice de la santé et des affaires sociales a participé aux séances de la CLDAM consacrées à la restructuration du domaine de l'asile, notamment pour la recherche de sites de centres d'hébergement fédéraux dans les cantons romands.

1.3 Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l'art. 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2014 est la suivante :

Procédures pendantes au 31 décembre 2013 : 0

Recours déposés 8

Recours traités 8

dont :

Admission 1

Admission partielle 1

Rejetés 4

Classé 1

Suspension 1

Sur les huit recours enregistrés en 2014, cinq ont été déposés en français et trois en allemand.

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

Loi du 19 décembre 2014 sur la médecine dentaire scolaire (LMDS)

1.4.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 17 février 2014 fixant la participation cantonale aux coûts des prestations de soins aigus et de transition

Ordonnance du 17 février 2014 approuvant la convention tarifaire fixant la valeur du point tarifaire TARMED applicable entre les hôpitaux somatiques fribourgeois, le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale et la communauté d'achat HSK

Ordonnance du 17 février 2014 fixant les tarifs provisoires des hôpitaux somatiques et des maisons de naissance

Ordonnance du 25 février 2014 approuvant les conventions tarifaires 2013 concernant le traitement hospitalier en division commune de l'Hôpital intercantonal de la Broye

Ordonnance du 11 mars 2014 abrogeant l'ordonnance sur la Commission d'éthique de recherche

Ordonnance du 24 mars 2014 fixant la part cantonale à la rémunération des prestations hospitalières

Ordonnance du 24 mars 2014 fixant la valeur du point tarifaire TARMED 2013 applicable entre les hôpitaux somatiques fribourgeois, le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale et les assureurs-maladie affiliés à tarifsuisse SA ainsi qu'à Assura et Supra

Ordonnance du 1^{er} avril 2014 approuvant les conventions tarifaires 2012 et 2013 concernant le traitement hospitalier en division commune de l'hôpital fribourgeois

Ordonnance du 1^{er} avril 2014 modifiant l'ordonnance sur le nouveau régime de financement des soins

Ordonnance du 8 avril 2014 fixant les baserates 2012 et 2013 de l'hôpital fribourgeois pour les assureurs-maladie affiliés à tarifsuisse SA, Assura-Basis SA et SUPRA-1846 SA

Ordonnance du 27 mai 2014 modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

Ordonnance du 6 octobre 2014 modifiant l'ordonnance fixant les tarifs de référence des hôpitaux et des maisons de naissance

Ordonnance du 4 novembre 2014 modifiant l'ordonnance concernant la réduction des primes d'assurance-maladie

Ordonnance du 4 novembre 2014 modifiant le règlement sur l'enfance et la jeunesse

Ordonnance du 4 novembre 2014 adaptant la législation en matière hospitalière

Ordonnance du 15 décembre 2014 approuvant la convention entre Logopédie Fribourg et tarifsuisse SA relative à la fixation de la valeur du point tarifaire des prestations logopédiques

Ordonnance du 15 décembre 2014 approuvant les accords concernant les soins à la charge de l'assurance-maladie dispensés dans les foyers de jour du canton de Fribourg

Ordonnance du 23 décembre 2014 modifiant le règlement sur les agences communales de la Caisse cantonale de compensation AVS

2 Service de la santé publique (SSP)

Chef de service : Patrice Zurich

2.1 Activités

Les attributions du Service de la santé publique (SSP) portent principalement, d'une part, sur la planification et la gestion du domaine de la santé dans le but d'assurer l'accessibilité aux soins et une prise en charge de qualité pour la population et, d'autre part, sur la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé et de prévention. Dans ce cadre, les domaines d'activité du Service concernent essentiellement la planification, le subventionnement, respectivement le financement, le contrôle et la police sanitaire.

Les principales activités du Service sont les suivantes :

- > le suivi du dossier de la planification hospitalière
- > le subventionnement, respectivement le financement des hôpitaux publics, des services d'aide et de soins à domicile, ainsi que des institutions et projets de promotion de la santé et de prévention
- > la gestion financière des hospitalisations hors canton
- > la gestion des autorisations de pratiquer pour les professionnel-le-s de la santé, y compris l'établissement de préavis des demandes de permis de séjour pour les professionnel-le-s de la santé étranger-ère-s
- > la gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé
- > le contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise en commerce, ainsi que la surveillance des pharmacies et drogueries du canton et le contrôle des stupéfiants
- > la gestion du Fonds spécial pour enfants accidentés (ancienne Assurance scolaire contre les accidents)

Suite à la modification du 21 décembre 2007 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, l'Etat participe au financement des prestations des hôpitaux privés figurant sur la liste hospitalière cantonale, aux mêmes conditions que celles applicables aux hôpitaux publics. Le Service s'est ainsi impliqué dans le financement des hôpitaux publics et privés et de la maison de naissance, l'élaboration de leurs mandats de prestations, ainsi que le suivi des dossiers concernant ces établissements.

La collaboration avec le Service de la prévoyance sociale sur le projet de planification des soins de longue durée, qui a des implications sur la prise en charge par les organisations de soins et d'aide à domicile, ainsi que celle instaurée dans le cadre des travaux du projet Senior+, se sont poursuivies et sont appelées à continuer.

Le Service a encore organisé, au début 2014, une journée de réflexion sur l'avenir de la cybersanté dans le canton de Fribourg. Cette journée a réuni la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et les principaux acteurs de la santé. Sur cette même thématique, le 26 juin 2014, le Grand Conseil a pris en considération le postulat Jean-Pierre Siggen et André Ackermann (repris par Elian Collaud et Jean-Pierre Doutaz) relatif à la coordination de l'échange électronique des informations médicales dans l'intérêt du patient.

Le Service a transmis à la DSAS, pour approbation, 7 règlements communaux de cimetière, 3 règlements communaux en matière de soins dentaires scolaires et 3 conventions relatives à l'organisation du service dentaire scolaire dans deux communes.

Le Service a poursuivi le traitement des questions concernant l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), conclu avec l'Union européenne (UE) et la Convention relative à l'Association européenne de libre-échange (AELE) en matière d'assurance-maladie.

Dans le cadre de Programme « je mange bien, je bouge bien », un nouveau site Internet a été officiellement mis en ligne (adresse : <http://www.fr.ch/pcs>).

2.2 Professions de la santé

2.2.1 Autorisations de pratique

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la DSAS a délivré les autorisations de pratique suivantes :

- > Audioprothésiste : 1
- > diététicien-ne : 2
- > droguiste : 2
- > ergothérapeute : 4
- > hygiéniste dentaire : 1
- > infirmier-ière : 16
- > masseur médical : 1
- > médecin : 52
- > médecin dentiste : 27
- > médecin vétérinaire : 8
- > opticien-ne diplômé-e : 4
- > opticien-ne : 3
- > ostéopathe : 10
- > pharmacien-ne : 21
- > physiothérapeute : 24
- > podologue : 2
- > psychologue-psychothérapeute : 13
- > sage-femme : 16

Conformément aux directives du 1^{er} juillet 2011 de la Direction, les professionnel-le-s de la santé exerçant au sein d'une institution de santé publique ou mandatée par une collectivité publique n'ont pas besoin d'une autorisation personnelle de pratique. Cela étant, chaque professionnel-le de la santé peut requérir une autorisation personnelle de pratique dans son propre intérêt, respectivement dans l'intérêt ou sur demande de l'institution. Cela peut par exemple concerner des médecins-cadres ayant une activité privée accessoire ou des personnes souhaitant adhérer à une association professionnelle qui exige une telle démarche de ses membres.

2.2.2 Autorisations d'exploitation

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la DSAS a délivré les autorisations d'exploitation suivantes :

- > établissement pour personnes âgées : 8
- > service de soins à domicile : 2
- > laboratoire d'analyses médicales : 2
- > institution médico-technique : 1
- > service d'ambulance : 2
- > institution de lutte contre les addictions : 1
- > institution spécialisée pour personnes handicapées et inadaptées : 4
- > institution ambulatoire : 5
- > pharmacie publique : 15
- > pharmacie d'institution : 11
- > pharmacie d'hôpital : 1
- > pharmacie de cabinet ou de centre vétérinaire : 5
- > droguerie : 1

2.2.3 Surveillance des professions de la santé

Au cours de sa 14^e année d'activité, la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes a été saisie de 19 plaintes, dénonciations ou autres requêtes.

Au total, en 2014, la Commission a liquidé 22 affaires, soit :

- > 2 par décision de sanction (avertissement) à l'encontre de professionnels de santé
- > 2 par préavis (de classement) à la DSAS
- > 7 par décisions de classement (constat d'absence de violation de la LSan/LPMéd)
- > 1 par décision de non-entrée en matière
- > 3 par médiation
- > 7 devenues sans objet ou ayant fait l'objet d'un retrait de plainte (dans deux cas, le retrait est intervenu suite aux explications fournies au plaignant et à la plaignante par la médiatrice au stade de la pré-médiation)

En outre, la Commission a rendu une décision d'exécution de l'une de ses décisions prise en 2013.

La Commission de surveillance a tenu 6 séances en 2014 : la première séance a réuni membres permanents et non permanents pour l'adoption du rapport annuel 2013. Les plaintes et dénonciations ont été traitées lors des séances ordinaires, auxquelles ne participent que les membres permanents ainsi que les représentant-e-s non permanent-e-s des professions concernées par les dossiers à traiter.

L'instruction des différents dossiers a donné lieu à la constitution de délégations, qui se sont réunies à 23 reprises pour entendre les parties et/ou pour délibérer en vue de rendre à la Commission permanente leurs rapports.

2.3 Hôpitaux

2.3.1 Activités générales

Le Service a finalisé les mandats de prestations 2014 du HFR et du RFSM. Des travaux très importants ont été réalisés et doivent encore l'être pour atteindre l'objectif d'un financement uniquement à la prestation.

Les deux cliniques privées fribourgeoises et la maison de naissance « Le Petit Prince » ont reçu un mandat de prestations pour l'année 2014 sur la base d'une activité hospitalière stationnaire prospective ; le décompte sur la base de l'activité réelle se réalisera dans le courant de l'année 2015. Pour l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), le Service a négocié le contrat de prestations 2014 avec le Service de la santé publique du canton de Vaud et la direction de l'établissement. Les décomptes 2013 des hôpitaux fribourgeois ont été analysés et ont donné lieu à des paiements complémentaires de la part de l'Etat, respectivement à des remboursements en faveur de l'Etat. En outre, le Service a répondu à de nombreuses questions relatives au domaine hospitalier et a participé à différentes commissions ou réflexions au plan intercantonal et national.

2.3.2 Les hôpitaux en chiffres

Le compte d'exploitation 2014 du HFR enregistre un financement total de l'Etat de Fribourg de 163 012 070 francs. Ce montant se compose de :

- > 96 595 641 francs d'achat de prestations (Pour le stationnaire aigu : 87 880 199 francs – 3 874 135 francs de prestations pour des patients d'autres cantons. Pour le stationnaire non-aigue : 12 751 574 francs – 161 997 francs de prestations pour des patients d'autres cantons)
- > 25 072 681 francs de financement des prestations d'intérêt général et autres prestations (24 372 681 francs + 700 000 francs de versement par l'Etat au HFR pour l'Equipe mobile de soins palliatifs, montant qui ne transite que par des comptes de bilan)
- > 41 343 748 francs de financement transitoire

Le compte 2014 de l'Etat présente, pour le total des positions comptables de charges liées au HFR, un montant de 163 653 537 francs (96 237 108 francs à la position 3634.020, 9 349 800 francs à la position 3634.022, 58 066 629 francs à la position 3634.023). Ce montant se compose de :

- > 163 136 429 francs de versements d'acomptes conformément au mandat de prestations (96 720 000 francs d'achat de prestations, 25 072 681 francs de financement des prestations d'intérêt général et autres prestations et 41 343 748 francs de financement transitoire). Le décompte définitif aura lieu dans le courant du premier semestre 2015 et les corrections éventuelles seront portées sur les comptes 2015 de l'Etat
- > 1 000 000 francs de report de crédit de 2014 sur 2015
- > - 482 892 francs de remboursements, notamment de Service Sinistres Suisse SA pour des hospitalisations de Fribourgeois relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable

Concernant le décompte 2013, le HFR a remboursé à l'Etat un montant de 5 669 767 francs (position 4260.084 du compte 2014 de l'Etat).

Le montant de financement versé par l'Etat au RFSM se monte à 32 416 384 francs. Ce montant comprend le versement de 1 000 000 francs résultant du décompte provisoire sur la base de l'activité réelle constatée. Le décompte définitif 2014 se fera dans le courant du 1^{er} semestre 2015. Le décompte 2013 a donné lieu à un remboursement à l'Etat d'un montant de 5 000 000 francs, dont 3 000 000 francs déjà comptabilisés dans les comptes 2013 de l'Etat et 2 000 000 francs dans les comptes 2014.

Concernant le HIB, le financement à charge de l'Etat de Fribourg, tel qu'il ressort du contrat de prestations 2014 signé conjointement par les cantons de Fribourg et de Vaud, s'est élevé à 10 984 483 francs. Le décompte définitif se fera en 2015 et tiendra compte de l'activité stationnaire réalisée pour chaque canton. Un montant de 98 728 francs a été remboursé à l'Etat par le HIB pour 2013 pour tenir compte de l'activité réalisée pour chaque canton.

S'agissant des autres établissements hospitaliers fribourgeois, l'Etat a payé un montant total de 33 191 983 francs, dont 31 886 184 francs concernent les prestations estimées pour l'année 2014 et 1 305 799 francs pour le solde des prestations 2013. Le montant payé à chaque établissement est le suivant :

Clinique générale :	13 849 393 francs
Hôpital Daler :	19 138 112 francs
Maison de naissance « le Petit Prince » :	204 478 francs

Le décompte définitif 2014 sera établi dans le courant 2015 sur la base de l'activité réelle.

Un montant de 3 360 118 francs a été versé pour les travaux de transformation et d'agrandissement de l'hôpital fribourgeois, site de Meyriez-Murten, conformément au décret du 12 septembre 2012.

2.3.3 Statistiques

Statistiques générales d'exploitation en 2014 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) (4)	Nombre de journées de malades (de chaque site) (5)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
HFR hôpital fribourgeois				
HFR Fribourg - Hôpital cantonal	324	12 527	98 895	7.9
HFR Tafers	86	2 607	25 227	9.7
HFR Riaz	104	3 747	33 469	8.9
HFR Billens	49	846	15 043	17.8
HFR Châtel-St-Denis	4	54	1 204	22.3
HFR Meyriez-Murten (1)	-	73	73	1.0

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) (4)	Nombre de journées de malades (de chaque site) (5)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
Hôpital intercantonal de la Broye (2)				
Hôpital intercant. de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac	47	759	18 556	24.4
Hôpital intercant. de la Broye, site de Payerne	105	5 288	28 294	5.4
RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale				
Centre de soins hospitaliers Marsens	170	2 230	62 533	28.0
Centre de soins hospitaliers Marsens (3)			(60 986)	
Cliniques privées de Fribourg				
	115	10 529	36 563	3.5
Total cantonal soins somatiques et psychiatriques	1 004	38 660	319 857	8.3

(1) Traitements par la permanence : transferts pour raisons médicales dans un autre établissement hors canton (selon règle de facturation SwissDRG cela correspond à une hospitalisation)

(2) Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y c. les patients vaudois)

(3) Nombre de journées facturées en 2014

(4) Ces chiffres comprennent les nouveau-nés et tiennent compte des regroupements selon les règles SwissDRG

(5) Conformément à la définition de la durée de séjour de SwissDRG (entrée en vigueur le 01.01.2012) soit la date de sortie ./ la date d'entrée ./ jours de congé ; pour le RFSM, la déduction des jours de congé se fait différemment

2.4 Hospitalisation hors canton

Avec la modification de la LAMal concernant le financement hospitalier entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, la participation financière de l'Etat aux frais d'une hospitalisation hors canton a fortement augmenté. Le « libre choix » de l'hôpital hors canton introduit par cette modification législative signifie que l'Etat de Fribourg doit participer aux frais d'hospitalisation hors canton d'un patient lorsque celui-ci se fait soigner dans un hôpital qui figure, soit sur la liste hospitalière du canton de Fribourg, soit sur la liste hospitalière du canton d'implantation de l'établissement. Cette participation correspond à 49 % du tarif de l'établissement hospitalier qui accueille le patient fribourgeois s'il s'agit d'une hospitalisation pour raison médicale, c'est-à-dire lorsque la prestation n'est pas disponible dans le canton ou s'il s'agit d'une urgence survenue hors canton ; elle s'élève à 49 % du tarif de référence fribourgeois si le patient choisit de se faire hospitaliser hors canton par convenance personnelle. Le volume de factures traitées par le Service reste aussi élevé qu'en 2012 et en 2013.

En 2014, les comptes de l'Etat pour le financement des hospitalisations hors canton se sont montés à 68 247 372 francs. Sur ce montant, environ 51,5 millions de francs concernent des séjours de l'année en cours, alors que près de 16,7 millions de francs ont servi à payer des factures pour des séjours de 2013 et des séjours antérieurs.

L'application informatique eHGP (« electronic health gouvernement plateforme ») qui permet la gestion des hospitalisations hors canton a encore évolué pour faciliter la vie des utilisateurs. Le Service a joué un rôle essentiel dans l'évolution de cette application utilisée par 14 autres cantons suisses et de nombreux établissements hospitaliers. A partir du deuxième semestre 2014, les premiers établissements hors canton ont commencé à envoyer leurs factures par voie électronique. Il s'agit notamment de l'Hôpital de l'Ile et des cliniques du groupe Hirslanden à Berne.

2.5 Planification hospitalière

Avec la modification de la LAMal concernant le financement hospitalier, la planification hospitalière doit être révisée pour tenir compte des nouveaux critères légaux, à savoir la qualité et le caractère économique des prestations stationnaires (art. 58b, al. 5 OAMal). Selon les nouvelles dispositions légales, les cantons doivent revoir leurs listes et planifications hospitalières afin de garantir la couverture des besoins de leur population.

Les travaux pour la planification hospitalière 2015 ont été divisés en trois étapes, à savoir : la définition des besoins en soins de la population fribourgeoise, l'élaboration du rapport de planification hospitalière et l'établissement de la liste hospitalière.

La première étape de la planification hospitalière entamée en 2013 s'est terminée par la publication, au 1^{er} semestre 2014, du rapport de définition des besoins ; ce rapport a permis d'apprécier les besoins stationnaires de la population en soins somatiques aigus, en réadaptation, en psychiatrie et en soins palliatifs relevant de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), indépendamment du lieu de traitement. En partant de la demande actuelle en soins hospitaliers de la population, le Service a déterminé les besoins à l'horizon 2020, en prenant en compte des facteurs d'influence comme les développements démographique, épidémiologique et de la technologie médicale. Pour définir les futurs mandats de prestations, le canton s'est basé sur le concept de groupes de prestations pour la planification hospitalière développé par le canton de Zurich, en collaboration avec le canton de Berne, concept recommandé par la Conférence suisse de directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

La deuxième phase du processus a débuté par l'élaboration des cahiers des charges permettant de soumettre les groupes de prestations à des conditions médicalement fondées, comme la combinaison de groupes de prestations permettant d'assurer une prise en charge globale du patient, la présence de disciplines de soutien (soins intensifs, urgences, etc.), le respect d'un nombre minimum de cas (masse critique) ou les dotations requises. Dans le cadre de la procédure lancée le 13 juin 2014, les établissements hospitaliers ont été invités à soumettre, jusqu'au 31 août 2014, leur offre pour les différents groupes de prestations, respectivement pour une inscription sur la liste hospitalière. Une proposition de liste des futurs hôpitaux répertoriés, respectivement de l'attribution des mandats de prestations à partir de 2015, a été préparée après analyse de toutes les offres reçues dans le délai. Les résultats de ces analyses sont présentés dans le rapport de planification et les prestations attribuées aux établissements figurent sur la liste hospitalière.

La troisième et dernière étape du processus de planification hospitalière est l'adoption par le Conseil d'Etat de la liste hospitalière pour les prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Le Conseil d'Etat prend sa décision sur préavis de la Commission de planification sanitaire et avis du Grand Conseil. La nouvelle liste hospitalière devrait donc être arrêtée à fin mars 2015. Dans l'intervalle, la liste hospitalière 2012 fait foi pour les mandats de prestations.

2.6 Aide et soins à domicile

Le Service est chargé du subventionnement des services d'aide et de soins à domicile mandatés par les pouvoirs publics. Il leur adresse des directives pour l'établissement des budgets et des comptes et analyse les données nominatives salariales du personnel subventionné. Il examine pour la Direction les demandes d'adaptation de la dotation des services, ainsi que leurs demandes d'autorisation d'exploiter. Il répond aux questions relatives aux soins et à l'aide familiale à domicile et participe, dans la mesure de ses disponibilités, aux travaux intercantonaux et fédéraux. Il veille aussi à la récolte des données de la statistique fédérale de l'aide et des soins à domicile et valide ces données pour la Confédération. Cette statistique s'étend aux infirmières et infirmiers domiciliés dans le canton de Fribourg qui exercent à titre indépendant et aux organisations d'aide et de soins à domicile privées, non mandatées.

En 2014, 11 services mandatés par les pouvoirs publics ont offert les soins et l'aide familiale à domicile, ainsi que l'ergothérapie à domicile, soit directement, soit par la conclusion d'un contrat avec des ergothérapeutes privé-e-s. Toute la population fribourgeoise est couverte par les 10 services d'aide et de soins à domicile mandatés par les communes ainsi que par l'Association fribourgeoise du diabète, mandatée par la Direction. Ces services bénéficient d'une subvention cantonale. La subvention des services mandatés par les communes est fixée à hauteur de 30 % des frais du personnel des soins et des aides familiales et au foyer, déduction faite des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Pour le service mandaté par la Direction, la subvention cantonale est basée sur les frais de fonctionnement du service de soins de pieds aux diabétiques, déduction faite des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins.

Les subventions aux services d'aide et de soins à domicile ont atteint en 2014 5 479 352 fr. 40 francs.

Subvention ordinaire	Acomptes 2014	Corrections années préc.	Solde 2013 versé	Total versé en 2014
Report de crédit 2013-2014		-78 000.00		-78 000.00
Sarine	1 009 346.00		70 449.30	1 079 795.30
Singine	697 078.00	77 485.75	95 989.15	870 552.90
Gruyère	1 013 396.00	8 509.75	145 037.45	1 166 943.20
Lac	390 280.00	-8 571.00	28 019.55	409 728.55
Glâne	570 064.00		110 090.45	680 154.45
Broye	555 226.00		86 434.40	641 660.40
Veveyse	411 434.00		58 230.75	469 664.75
Association du diabète (art.7 OPAS)	116 800.00		44 052.75	160 852.85
Report de crédit 2014-2015	-.-		200 000.00	200 000.00
TOTAL	4 763 624.00	-575.50	838 303.90	5 601 352.40

Le montant des subventions 2014 comprend 4 763 624 francs pour les acomptes 2014 et 715 728 fr. 40 pour le solde des comptes 2013 et les corrections des années précédentes.

La participation cantonale aux autres services et prestations de maintien à domicile se présente comme il suit :

Institutions subventionnées	Subvention cantonale (en francs)
Association fribourgeoise du diabète, conseil aux diabétiques (art. 9 OPAS)	55 750.00
AFAS	192 500.00
Pro Senectute, Service de nettoyage	112 500.00
Croix-Rouge fribourgeoise, Service d'aide aux proches	36 250.00
Association suisse Alzheimer, Service de soutien à domicile	22 500.00
Total	419 500.00

Le Conseil d'Etat a adopté au 1^{er} avril 2014, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, une modification de l'ordonnance sur le nouveau régime de financement des soins introduisant de nouveaux coûts des soins pour les prestations fournies par les infirmières et infirmiers indépendants. Les pouvoirs publics fribourgeois paient ainsi aux infirmiers et infirmières indépendants un coût résiduel des soins en application de la loi fédérale du 13 juin 2008 sur le nouveau régime de financement des soins. Le Service est chargé de la vérification et du règlement des factures présentées par les infirmières et infirmiers. La participation des communes leur est refacturée par le Service grâce à l'application DComm, qui a été implémentée cette année également. Dans le cadre du nouveau financement des soins, le Service a payé les coûts résiduels des soins pour 68 infirmières et infirmiers ayant fourni 25 348 heures aux patients fribourgeois, pour un montant de 198 763 fr. 90 dont 129 196 fr. 45, soit 65 %, refacturés aux communes.

Le Service a encore versé à des services d'aide et de soins à domicile hors canton une participation pour des prestations fournies à des patients fribourgeois. Cette participation est toutefois marginale.

2.7 Soins palliatifs

Suite à un postulat accepté en 2009 par le Grand Conseil, le Service a finalisé la rédaction d'un concept cantonal de soins palliatifs et d'un plan d'action. Leur élaboration ainsi que leur mise en œuvre avaient d'ailleurs été inscrites dans le Programme gouvernemental 2012-2016.

Cette rédaction a été marquée par de nombreuses rencontres avec les acteurs du terrain, les proches aidant-e-s et les professionnel-le-s de santé ayant été sollicités à diverses reprises au cours du processus. Le concept permettra de valoriser les initiatives déjà prises par l'Etat et les organismes parapublics et privés ; il se veut aussi porteur de nouveaux projets, surtout liés à la formation des professionnel-le-s de santé et au soutien des proches aidant-e-s.

Le concept cantonal de soins palliatifs et le plan d'action seront mis en consultation au tout début de l'année 2015.

2.8 Promotion de la santé et prévention

2.8.1 Planification, mandats de prestations et projets spécifiques

Le secteur prévention et promotion de la santé, conduit par la Déléguée cantonale à la prévention et à la promotion de la santé, veille à la pertinence des actions de prévention, au suivi et à la coordination entre les différents projets de promotion de la santé et de prévention, en lien avec les priorités cantonales en la matière.

En 2014, le secteur a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action découlant du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention (approuvé par le Conseil d'Etat en mai 2007 pour 2007-2011 et prolongé jusqu'en 2015). Ce plan d'action vise un impact durable dans la société en partant des besoins de santé connus de la population fribourgeoise et en s'appuyant sur une vision à long terme de la politique de santé dans le canton.

Le secteur a entrepris la valorisation des résultats de l'évaluation du Plan cantonal de prévention et de promotion de la santé. En 2014, une réflexion à ce sujet a réuni la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention, la DSAS, ainsi que les institutions de prévention et de promotion de la santé au bénéfice d'un mandat de prestations.

Le secteur est chargé de la préparation et du suivi des dossiers de la Commission de promotion de la santé et de prévention. En 2014, la Commission a préavisé plusieurs demandes faites auprès du Fonds pour la lutte contre les toxicomanies et consacré du temps aux réflexions liées aux résultats de l'évaluation du plan cantonal, dans la perspective de la révision de celui-ci.

Le budget de promotion de la santé et de prévention est constitué, d'une part, des subventions accordées aux institutions de promotion de la santé et de prévention et, d'autre part, des subventions allouées à des projets spécifiques. En 2014, un montant total de 2 491 450 francs a été consacré aux prestations d'institutions et un montant de 377 100 francs à divers projets spécifiques. Ces montants comprennent aussi la part prélevée sur la Dîme de l'alcool versée au canton par la Régie fédérale des alcools, ainsi que les montants accordés par Promotion Santé Suisse (PSCH) pour le Programme cantonal fribourgeois « Poids corporel sain ». Des soutiens ont en outre pu être obtenus auprès de la Loterie Romande.

Un mandat de prestations de la Direction définit les missions confiées aux institutions de prévention et de promotion de la santé dont les prestations sont subventionnées, ainsi que leurs objectifs et les prestations y relatives. Ainsi, huit mandats de prestations annuels avec ces institutions ont été concrétisés. Ce travail a abouti au développement de 20 objectifs annuels en lien avec les objectifs stratégiques du Plan cantonal. Afin d'assurer un meilleur pilotage des ressources de l'Etat, des mandats de prestations annuels 2014 ont été concrétisés avec des services de puériculture.

Les projets spécifiques désignent des actions de promotion de la santé et de prévention ciblées sur une thématique particulière. Ils sont limités dans le temps et doivent faire l'objet d'une évaluation systématique.

2.8.2 Programmes cantonaux

a. Poids corporel sain

La deuxième phase du Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien » a été lancée en collaboration avec Promotion santé suisse (PSCH). Le pilotage de ce programme est assuré par les chefs de divers services de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et de la DSAS. Comme exemple de réalisations en 2014, on peut relever le soutien à des projets concernant le thème « alimentation et mouvement », l'organisation d'une formation pour les médecins de premier recours, la mise sur pied d'une formation continue intercantonale pour sages-femmes, la participation à l'exposition *L'Oracle du Papillon* avec des journées sur l'alimentation et le développement durable ou l'organisation d'une demi-journée de réseau sur le thème « image de soi ».

b. Santé à l'école

Sur le plan de la santé scolaire, la mise en œuvre du Plan de mesures annuel détaillé, fondé sur le Concept cantonal de santé à l'école 2014-2017, a démarré. Un bureau cantonal pour la santé à l'école, chargé de suivre la mise en œuvre du concept et composé de représentant-e-s de la DICS et de la DSAS, a ainsi suivi et coordonné divers dossiers liés à ce concept. Ce bureau a par exemple :

-
- > procédé à l'agrément de dix projets de promotion de la santé dans les écoles
 - > mis sur pied un groupe d'accompagnement composé de représentant-e-s du domaine scolaire et de la santé
 - > géré le réseau cantonal des écoles en santé et organisé une demi-journée d'information et de présentation des institutions de santé du canton travaillant en lien avec les établissements scolaires
 - > collaboré avec les institutions partenaires de l'école et de la promotion de la santé pour la mise en place ou la mise à jour d'outils didactiques en lien avec le Concept, les priorités de santé ainsi que le Plan d'étude romand.

c. Tabac

Le secteur s'est impliqué dans le lancement du 2^e Plan cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017, mis en œuvre par le CIPRET et cofinancé par l'Etat et le Fonds national de prévention du tabagisme. Au titre des réalisations principales du programme, outre la poursuite des activités du plan précédent, on peut citer l'initialisation de nouveaux projets autour des multiplicateurs de la prévention du tabagisme, de la prévention par les pairs dans les centres de loisirs, et également de projets en lien avec les écoles en coordination avec le bureau santé à l'école.

d. Santé mentale

Le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention inscrit la santé mentale comme l'une des priorités pour le canton de Fribourg. Le Conseil d'Etat a inscrit l'élaboration d'un plan cantonal de promotion de la santé mentale parmi les objectifs de son programme gouvernemental 2012-2016.

Les résultats de l'état des lieux mené auprès de plus de 180 partenaires fribourgeois ont été présentés aux membres du Comité de pilotage du projet ainsi qu'aux membres de la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention. Les apports des membres ont permis de compléter et de finaliser le rapport de synthèse de l'état des lieux, actuellement à disposition sur le site internet du Service.

Ces travaux ont été complétés par une analyse des données scientifiques avec, d'une part, une analyse sélective de la littérature (actuellement disponible sur le site internet du SSP) et, d'autre part, une analyse des données d'enquêtes. L'étude des stratégies menées par les autres cantons sert également de base au développement du projet.

Enfin, dans le cadre du projet « santé psychique » du Dialogue politique nationale de la santé, le canton de Fribourg a participé à une étude menée par Interface, qui visait à dresser le portrait des activités du canton et à identifier les besoins subsistant au niveau cantonal. Le portrait réalisé est à disposition sur le site internet de l'Office fédéral de la santé publique (www.bag.admin.ch/themen/gesundheitspolitik > santé psychique > projet sur la santé psychique).

e. Alcool

Le projet d'élaboration d'un plan cantonal action alcool (PCAA) est mené conjointement par le Service du médecin cantonal (SMC) et le Service de la santé publique (SSP). Deux chefs de projet assurent le développement de ce plan.

L'année 2014 a été marquée par un intense travail de collaboration avec le groupe de partenaires du PCAA. Ce dernier, composé de représentants de la Police du commerce, de la Conférence des préfets, du bureau cantonal santé à l'école, du Service du médecin cantonal, de la Police cantonale, de REPER, de la Suchtpräventionsstelle, de l'Office de la circulation et navigation du canton de Fribourg (OCN) et de Pro Senectute, a participé activement à différents ateliers de travail pour identifier les besoins prioritaires pour le canton et amorcer une réflexion sur la vision et les objectifs à atteindre dans le cadre du plan cantonal. Le travail avec le groupe de partenaires se poursuivra en 2015.

Le chef du projet « coordination de la prise en charge des addictions » assure un lien étroit entre le PCAA et le groupe de travail chargé du projet de coordination de la prise en charge des addictions.

2.8.3 Relations cantonales, intercantionales et nationales

Le secteur est représenté dans la Commission d'utilisation du Fonds de prévention et de lutte contre le jeu excessif. Dans ce cadre, il participe également au groupe de travail chargé de mener une réflexion pour l'intensification de l'information et de la formation des adultes en lien avec les thématiques jeu – écrans – internet.

Le secteur est également membre du Comité de pilotage du projet « Développement durable : stratégie et plan d'action ». En lien avec ce thème, il est notamment membre de l'équipe d'audit « Boussole 21 » et a participé à ce

titre à l'évaluation de la durabilité du projet Senior+ et de loi sur l'aménagement du territoire. Il a aussi participé à un workshop avec la Commission consultative Développement durable, en vue de l'élaboration de nouvelles mesures.

Depuis 2014, une nouvelle Commission cantonale des addictions est opérationnelle. Le secteur a assisté aux deux séances qui se sont tenues depuis son institution.

Le secteur assiste aux séances du Groupement de promotion, de prévention et d'éducation à la santé du canton de Fribourg (GES). Le rôle du GES est actuellement en réflexion.

Au niveau intercantonal, le secteur est actif dans le cadre de la Commission de prévention et de promotion de la santé (CPPS) du Groupement romand des services de santé publique (GRSP). Il est membre d'un comité de pilotage chargé de mettre sur pied une formation en promotion de la santé et santé communautaire (CAS) et d'un groupe de travail intercantonal sur la santé mentale.

Au niveau national, le secteur a assisté à l'Assemblée annuelle de l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS) ainsi qu'à des journées organisées par l'ARPS sur divers thèmes de promotion de la santé et de prévention. Il est en outre membre du comité de l'ARPS et a participé à ce titre aux séances du comité, dont il assume la vice-présidence depuis fin 2014, et de manière active aux journées de l'ARPS.

La cheffe du secteur (Déléguée cantonale à la prévention et promotion de la santé) est membre de la Commission d'experts et d'expertes du Fonds national de prévention du tabagisme.

En lien avec l'élaboration d'une stratégie nationale de Prévention des maladies non transmissibles, le secteur est membre du Groupe de travail du sous-projet qui réfléchit à la prévention des facteurs de risque.

Par ailleurs, le secteur a participé à de nombreux colloques et conférences tout au long de l'année 2014, sur des thématiques en lien avec les priorités cantonales.

Enfin, le secteur est intervenu à la Haute Ecole de santé sur le thème de la promotion de la santé et de la prévention au niveau national et dans le canton de Fribourg (cadre général et exemples de projets) et à la Haute Ecole de travail social concernant l'administration publique, la gestion par mandats de prestations et l'évaluation, ainsi que dans le cadre du CAS en promotion de la santé et santé communautaire concernant l'évaluation.

2.9 Activité du pharmacien cantonal

Le pharmacien cantonal effectue des activités d'information et de contrôle et participe à des projets dans le domaine des produits thérapeutiques (médicaments et dispositifs médicaux) dans le but de favoriser leur utilisation appropriée. Pour mener à bien ses tâches, il collabore étroitement avec les partenaires, notamment avec les professionnel-le-s de la santé et les différents services de l'administration cantonale, des autres cantons et de la Confédération.

2.9.1 Information et formation des partenaires

En 2014, l'accent a été mis sur la prescription et la remise des médicaments soumis à la législation sur les stupéfiants et les substances psychotropes, ainsi que sur les dispositifs médicaux. Les partenaires principaux étaient les médecins et les pharmaciens pour les stupéfiants et les substances psychotropes et les médecins-dentistes et les responsables techniques des établissements hospitaliers et établissements pour personnes âgées (EMS) pour les dispositifs médicaux.

L'information concernant les produits thérapeutiques, donnée aux personnes qui sollicitent une autorisation de pratiquer une profession médicale universitaire, notamment celles qui ont effectué leurs études à l'étranger et ne bénéficient pas d'une expérience professionnelle en Suisse, a été renforcée. A cet effet, une information de base est faite lors d'entretiens menés dans le cadre des demandes d'autorisation de pratique à titre indépendant.

2.9.2 Contrôle

En 2014, 35 inspections ont été réalisées dans les 71 pharmacies publiques, dans les 47 établissements de soins, dans les 11 pharmacies privées de médecins autorisé-e-s à dispenser des médicaments, dans les 13 drogueries du canton, ainsi que dans les 20 entreprises pharmaceutiques effectuant le commerce de gros de médicaments (20).

En 2014, sept inspections (20 %) ont impliqué un travail supplémentaire important ; les entreprises concernées ont mis en œuvre des mesures correctives pour poursuivre leur activité. Pour sept inspections (20 %) au contraire, aucune non-conformité n'a été constatée. Enfin, pour les vingt et une autres inspections (60 %), les résultats ont été bons à satisfaisants, des non-conformités d'importance mineures à moyennement importantes ayant été relevées.

Les inspections incitent les responsables des entreprises à veiller à un niveau de qualité et à un service appropriés dans l'intérêt des utilisateurs des médicaments et dispositifs médicaux, en particulier des patients. Un autre bénéfice des inspections réside dans l'identification des besoins d'information.

2.9.3 Contribution à divers projets

Un projet important concerne le « dossier pharmaceutique partagé » (DPP), destiné à rendre accessible aux médecins des hôpitaux et médecins urgentistes l'historique pharmaceutique des patient-e-s devant être traité-e-s, pour éviter des traitements inappropriés ou des erreurs de thérapie. En 2014, le nombre de dossiers pharmaceutiques ouverts dans les pharmacies est passé de 8609 (début de l'année) à 13 973 (fin de l'année). Le nombre de patient-e-s ayant ouvert un dossier pharmaceutique est maintenant suffisant pour une utilisation régulière dans les services d'urgences des hôpitaux et par chaque médecin ayant besoin d'informations sur la thérapie médicamenteuse.

Un projet novateur a pu être mis en place pour le contrôle des dispositifs médicaux employés par les médecins-dentistes. Une convention a été signée avec la société faitière (SSO-FR), qui est chargée des inspections des cabinets dentaires à des conditions-cadres précises, la formation des personnes chargées des inspections ayant été assurée par le pharmacien cantonal.

2.9.4 Traitements de substitution

Les processus administratifs et les conditions cadres pour la mise en œuvre des traitements de substitution destinés aux personnes dépendantes des opiacés sont actualisés et rationalisés. L'exigence de formation des professionnel-le-s de la santé impliqué-e-s constitue une condition impérative pour la prise en charge de patient-e-s.

2.9.5 Formation des pharmaciens et pharmaciennes d'officine

De nouvelles normes ont été établies en collaboration avec la Société fribourgeoise des pharmaciens pour la formation continue des pharmaciens-ne-s d'officine. Le pharmacien cantonal est chargé de vérifier leur application.

2.9.6 Assistance pharmaceutique dans les établissements médico-sociaux (EMS)

La conception de l'assistance pharmaceutique dans les établissements médico-sociaux (EMS) ne se limite plus à assurer un approvisionnement sûr et économique en médicaments. Progressivement, les pharmaciens et pharmaciennes mandatés pour cette activité contribuent davantage à l'utilisation appropriée des médicaments, notamment en procédant, en collaboration avec les médecins, à l'analyse des traitements médicamenteux pour contrôler les interactions, en particulier lorsque la thérapie est complexe. Pour tenir compte de cette évolution, le cahier des charges des pharmaciens-ne-s a été adapté. Sa mise à jour a été effectuée en concertation avec la Société fribourgeoise des pharmaciens et l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA).

2.10 Assurance-maladie

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la gestion des dispenses de l'obligation d'assurance est assurée par les communes, qui peuvent toutefois compter sur l'assistance technique et juridique du Service pour examiner des dossiers particuliers.

Le Service a fourni 623 avis durant l'année. 57 % des demandes d'avis ont concerné des personnes en formation ou en perfectionnement, ainsi que des enseignants et des chercheurs rattachés à des établissements scolaires. Près de 41 % des demandes d'avis ont concerné des travailleurs et 2 % des rentiers.

Catégorie de personnes	Nombre d'avis
Formation	358
Travailleurs	253
Rentiers	12
Total	623

Compte tenu de la modification avec effet au 1^{er} janvier 2015 de l'activité d'une compagnie d'assurance dans le domaine de la couverture de prestations aux personnes en formation en provenance de l'étranger, le Service a invité les communes concernées à contacter les personnes séjournant sur leur territoire et affiliées à cette compagnie en vue de vérifier leur adhésion à une nouvelle caisse garantissant l'accès aux soins en Suisse.

Les données relatives à la réduction des primes accordée aux personnes de condition économique modeste sont contenues dans le rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS).

2.11 Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

2.11.1 Activités

Depuis l'abrogation de l'assurance scolaire contre les accidents (ASA), le Service est en charge de la liquidation des cas en cours pour les accidents survenus avant le 1^{er} septembre 2006, ainsi que de l'octroi de participations financières dans des cas de rigueur survenus après cette date. Le Service est le répondant pour toutes questions en relation avec l'ASA et gère les archives. Il est souvent sollicité pour des informations concernant d'anciens dossiers.

2.11.2 Prestations

Les prestations versées par le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA peuvent être distinguées comme il suit :

a. Les frais de traitement pour les accidents survenus avant l'abrogation de l'assurance en 2006

Même après l'abrogation de l'ASA, la prise en charge des traitements est garantie selon les règles en vigueur précédemment, soit le financement à titre complémentaire et subsidiaire de tous les frais de traitement jusqu'à cinq ans après la fin de l'affiliation obligatoire. Pour les enfants encore assurés au moment de la suppression de l'ASA en date du 31 août 2006, les frais sont pris en charge jusqu'à 5 ans après la fin de la fréquentation d'une école où ils auraient été précédemment soumis à l'obligation d'assurance (par exemple école secondaire, technique, d'agriculture, à l'exclusion de l'Université et de l'apprentissage).

Les dépenses pour les prestations garanties se sont stabilisées depuis 2011 ; ainsi, en 2014, 14 cas ont été remboursés pour un montant total de 8 881 fr. 85 (frais de traitement). Les soins dentaires avec 8 661 fr 85 (97.5 %) représentent la quasi-totalité des frais, les frais médicaux quant à eux se montent à 220 francs (2.5 %).

b. Des contributions financières en faveur de familles d'enfants accidentés, en cas de rigueur.

Une contribution financière prélevée sur le Fonds peut être versée pour améliorer les conditions de vie d'un enfant accidenté après le 1^{er} septembre 2006 ayant subi une invalidité ou une impotence durable. Aucun versement n'a été effectué en 2014.

2.11.3 Comptabilité

Le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA est géré de manière autonome et dispose de sa propre comptabilité. Les transactions n'affectent donc pas les comptes d'exploitation et le résultat des comptes de l'Etat. Lors de la création du Fonds, il a été prévu que ce dernier ne porte pas intérêt.

En 2014, la provision de traitements garantis a diminué de 8 881 fr. 85 et la provision des frais de restructuration de 4 685 fr. 10. Le déficit de l'exercice 2013 d'un montant de 42 009 fr. 75 a été compensé par le capital frais courant.

L'exercice 2014 se solde par un résultat d'exploitation négatif de 40 806 fr. 05.

Au 31 décembre 2014, le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA dispose d'un actif de 5 858 599 fr. 65.

3 Service du médecin cantonal (SMC)

Médecin cantonal : Dr Chung-Yol Lee

3.1 Prévention et promotion de la santé

3.1.1 Maladies transmissibles

a. Suivi des déclarations des maladies transmissibles

Durant l'année 2014, en étroite collaboration avec les partenaires sanitaires cantonaux, les cantons romands et la Confédération, le SMC a effectué un travail de préparation en vue de la survenue d'un éventuel cas d'Ebola sur le territoire fribourgeois.

La situation de la rougeole est restée stable, avec seulement 3 cas annoncés durant l'année. La couverture vaccinale pour les adolescent-e-s de 16 ans ayant reçu deux doses est passée de 88 % en 2010 à 91 % en 2013. L'objectif est d'atteindre 95 % de couverture vaccinale pour pouvoir éradiquer la rougeole, selon l'objectif fixé par la Confédération. Dans ce cadre-là, un entraînement à la communication pour les professionnels proches des familles, « Conseil en matière de vaccination contre la rougeole », a été organisé en collaboration avec la Haute Ecole de santé Fribourg.

b. Campagne de vaccination des jeunes filles contre le Papillomavirus humain (HPV)

Depuis le début du programme cantonal de vaccination contre le HPV (cancer du col de l'utérus), à la fin août 2008, jusqu'à la fin de l'année 2014, on estime à 12 800 le nombre de filles vaccinées (environ 10 200 dans le cadre de la médecine scolaire et environ 2600 dans les cabinets médicaux).

3.1.2 Maladies non transmissibles

a. Programme cantonal de dépistage systématique du cancer du sein

La Ligue fribourgeoise contre le cancer a, sur mandat de l'Etat, poursuivi le dépistage systématique du cancer du sein par mammographie. Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'envoi systématique des invitations a été étendu aux femmes jusqu'à 74 ans révolus. Cet envoi étant réparti sur deux ans, la participation est traitée de manière séparée dans les statistiques.

Monitoring de l'activité 2014 :

Invitations envoyées	19 718
Femmes non éligibles	225
Femmes éligibles	19 493
Mammographies effectuées	10 341
Participation des femmes de 50 à 69 ans	55.8 %
Participation des femmes de 70 ans et plus	36.7 %
Nombre des femmes rappelées pour diagnostic*	485
Taux de rappel	4.7 %

* Il s'agit des femmes pour lesquelles la mammographie a mis en évidence une anomalie à investiguer au moyen d'un examen clinique complémentaire.

Le taux d'activité moyen des districts romands est de 62 %, ce qui représente un très bon niveau de participation, alors qu'il se situe à 42.3 % pour les 2 districts alémanique et bilingue. Le nombre de cancers dépistés dans le cadre du programme cantonal en 2013¹ est de 57. Pour rappel, le nombre de cancers détectés ne peut être connu avec

¹ Dernières données disponibles

précision que 6 à 12 mois après la date de la mammographie de dépistage. Il est également à noter que plusieurs instituts de radiologie fribourgeois accrédités collaborent au programme : l'hôpital fribourgeois (sites de Fribourg, Meyriez, Riaz), l'Hôpital Daler, le Centre d'Imagerie de Fribourg (CIMED), l'Hôpital intercantonal de la Broye et Givision Bulle. Pour terminer, l'ensemble des programmes de dépistage du cancer du sein sont membres de la fédération swiss cancer screening, ce qui a permis en 2014 :

- > une réactualisation du matériel d'information destiné aux femmes
- > l'introduction d'une nouvelle plateforme informatique
- > la participation active à l'élaboration des nouvelles normes nationales de qualité pour le dépistage organisé, à mettre en œuvre progressivement dès 2015
- > des mesures communes d'évaluation et de contrôle de la qualité

b. Registre fribourgeois des tumeurs

Pour l'année 2013, toutes localisations et tous types de tumeur confondus, le registre a enregistré, à ce jour, 2606 nouveaux cas, dont 1281 cancers invasifs (sans la peau ni les tumeurs bénignes du système nerveux central, mais avec les mélanomes).

Groupes d'âge	0-19		20-49		50-59		60-69		70-79		80+		Total		Total FR
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Année 2013	1	2	65	91	136	114	219	146	212	102	209	84	742	539	1 281

L'analyse des données, depuis 2006, montre une augmentation progressive du nombre de cas par année. Cette augmentation du nombre de cas s'explique par l'augmentation de la population, qui est passée de 258 252 habitant-e-s en 2006 à 297 622 en 2013¹, car les taux d'incidence (nombre de cas/100 000 habitants) restent constants.

Les localisations les plus fréquentes restent les mêmes, avec le cancer de la prostate et le cancer du sein en première ligne.

Localisations les plus fréquentes concernant l'année 2013 :

Hommes		Femmes	
Prostate	196	Sein	175
Bronche et poumon	96	Bronche et poumon	41
Côlon-rectum	86	Côlon-rectum	47

La répartition par tranche d'âge met en exergue que 76 % des cancers surviennent après 50 ans, justifiant la mise en œuvre des mesures de dépistage précoce et de surveillance accrue à partir de cet âge-là, la promotion de la santé et la prévention primaire étant quant à elles destinées à toutes les catégories d'âge.

Le troisième numéro de la publication du registre, portant sur le cancer du poumon, est paru en septembre 2014 et a été largement diffusé à tous les acteurs de la santé. Il est disponible sur le site internet du Registre fribourgeois des tumeurs. Cette étude montre que les cancers dont le type histologique n'est pas à petites cellules (les moins agressifs) sont plus nombreux. Toutefois, quel que soit le type histologique du cancer, la survie moyenne en mois est très courte.

	Nombre de cas	Cas 2006-2012		Survie moyenne en mois	
		Pourcentage		Hommes	Femmes
Type histologique à petites cellules	136	14 %		10	12
Type histologique pas à petites cellules	737	78 %		12	13
Autres	77	8 %		Non calculé	

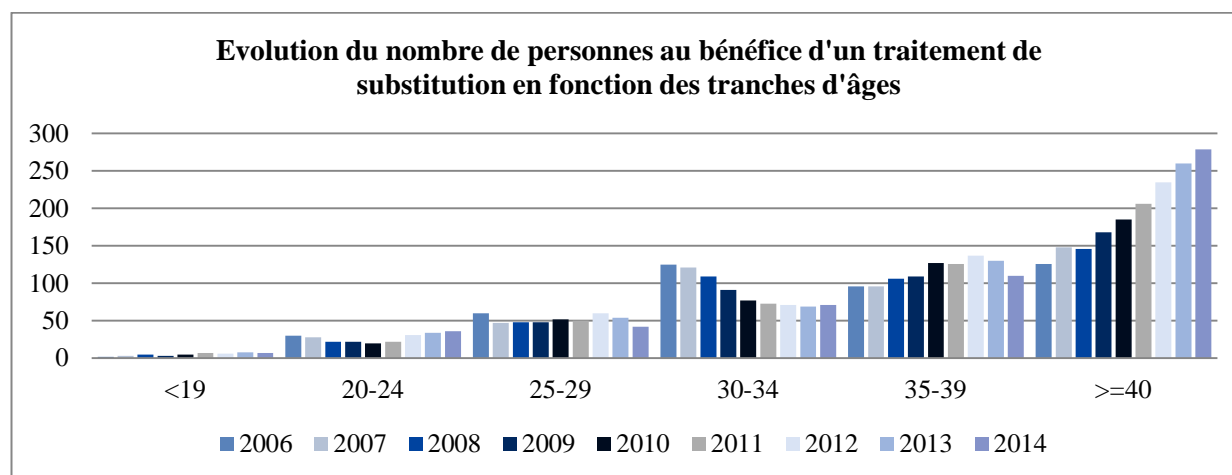
Le détail de l'analyse des données des registres suisses, avec la répartition des taux d'incidence, par tranche d'âge, pour toutes les localisations, est disponible sur le site Internet de l'Institut national pour l'épidémiologie et l'enregistrement du cancer (NICER). Le registre fribourgeois s'est fortement impliqué, au sein de NICER, pour

mettre en place un contrôle de la qualité du codage en Suisse, par recodage de cas tirés au hasard, afin d'évaluer la justesse, l'homogénéité et la reproductibilité du codage entre tous les registres.

3.1.3 Addictions

a. Traitement de substitution des personnes toxicodépendantes

Durant l'année 2014, 545 personnes ont bénéficié d'un traitement de substitution autorisé, dont 438 hommes (80,4 %) et 107 femmes (19,6 %). La fourchette d'âge de ces patients se situe entre 17 et 72 ans. Parmi eux, 244 ont reçu un traitement à la Buprénorphine et 301 un traitement de méthadone. Concernant leur accompagnement, 165 patients étaient suivis par le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), à savoir les centres de Fribourg et Marsens, tandis que 61 médecins autorisés hors RFSM traitaient 380 personnes. La moitié de cette population est âgée de plus de 40 ans, ce qui témoigne du vieillissement important de cette population.



Il est à noter également qu'un quart des personnes bénéficiant d'un traitement de substitution ont indiqué que leur revenu provenait d'un travail rémunéré à plein temps (115 personnes), tandis qu'un patient sur dix a indiqué travailler à temps partiel. Environ un quart des patients ont indiqué être au bénéfice d'une rente AI (140 personnes) et près d'un cinquième sont au bénéfice de l'aide sociale.

b. Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction

Le dispositif d'indication permettant d'améliorer l'orientation, le suivi des personnes souffrant d'addiction ainsi que la coordination des prestations fournies a été institué et est actuellement en fonction pour une première phase test. Les premiers résultats sont encourageants et une évaluation sera faite avant son lancement officiel au cours de l'année 2015. Le monitoring de la pré-indication et de l'indication permettra de favoriser l'adéquation entre les prestations offertes et les besoins de la population.

c. Projet « Plan cantonal d'action alcool »

Le projet « Plan cantonal d'action alcool » (PCAA) a pour but l'élaboration d'un plan qui met en œuvre la ligne du Programme national alcool (PNA) dans le canton de Fribourg. Ce projet est élaboré en collaboration avec le Service de la santé publique (SSP).

Durant l'année 2014, une phase d'analyse complémentaire a permis de déterminer les besoins et les priorités en lien avec la politique alcool du canton de Fribourg. De même, un groupe de partenaires, constitué d'acteurs du terrain, et un groupe ressource, constitué de différents délégués cantonaux, ont été créés et mobilisés de manière à élaborer une vision cantonale et de commencer à déterminer les objectifs du PCAA. Ces travaux se poursuivront durant l'année 2015.

d. Commission cantonale des addictions

Le 23 juin 2014, le Conseil d'Etat a nommé huit membres permanents et onze invités afin de soutenir la mise en œuvre d'une politique de prise en charge intégrée et coordonnée des personnes dépendantes dans le canton. Le président de cette nouvelle Commission est secondé par le délégué cantonal aux questions liées aux addictions.

3.1.4 Canicule

Le dispositif cantonal d'informations relatif à la protection contre les risques sanitaires en cas de grandes chaleurs relève de la responsabilité du SMC, en collaboration avec la Protection de la population, le SSP et le Pharmacien cantonal. Des informations sur la canicule, dont des dépliants d'information et les liens pertinents, sont accessibles sur le site Internet du SMC. En début de période estivale, le SMC informe de manière ciblée la population et les partenaires qui s'occupent de personnes à risques en cas de canicule. En cas de bulletin d'intempérie canicule de MétéoSuisse, le SMC rappelle à la population et à ses partenaires les mesures de prévention à adopter. Cela ne s'est pas produit l'été dernier.

3.1.5 Médecine scolaire

Les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton, en 2^H et en 7^H, ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Dans le cadre de la médecine scolaire, des contrôles du statut vaccinal ainsi qu'une offre de vaccination de rattrapage sont organisés. Dans ce contexte, les médecins scolaires ont vacciné 354 écoliers contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, 195 contre la diphtérie et le tétanos, 532 contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite, 180 contre la diphtérie-tétanos-poliomyélite, 1491 contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et 23 contre la poliomyélite. Comme ces dernières années, la vaccination des adolescent-e-s dans les cycles d'orientation contre l'hépatite B a remporté un succès puisque environ 2219 jeunes ont été vaccinés.

Concernant la campagne de vaccination des jeunes filles contre le Papillomavirus humain (HPV), se référer au point 3.1.1.

La médecine scolaire fait actuellement l'objet de réflexions qui visent une réorganisation du système actuel dans le cadre du projet « Frimesco », piloté par le médecin cantonal adjoint, sous mandat de la DSAS et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), dirigé par un groupe interdirectionnel de chefs de service.

3.1.6 Activités en lien avec la protection de la santé de la population

L'Organe cantonal de conduite (OCC) coordonne l'engagement de tous les partenaires de la protection de la population (police cantonale, sapeurs-pompiers, services de la santé, protection civile, services techniques), en cas de situation extraordinaire. L'OCC assure la conduite de l'Organisation Catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF). En tant que membres de l'OCC, le médecin cantonal et son adjoint ont été impliqués dans ses diverses activités, comprenant notamment ses séances bimestrielles ainsi que la participation en 2014 à l'Exercice du Réseau National de Sécurité 2014 (ERNS 14), qui traitait deux scénarii : une pandémie de grippe et une panne d'approvisionnement électrique. Le SMC a également contribué à l'élaboration d'un plan d'engagement cantonal « Vagues de chaleur ».

Une révision partielle de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé a permis d'instituer un Organe de conduite sanitaire (OCS) pour mieux faire face à des situations extraordinaires dans le domaine sanitaire où les acteurs ne sont pas regroupés dans une organisation distincte. Le 26 novembre 2013, le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance sur l'OCS ainsi que l'arrêté de nomination sur l'OCS. Cet organe est fonctionnel depuis le 1^{er} janvier 2014.

L'OCS facilite la coordination de la préparation et de l'engagement de l'ensemble des acteurs sanitaires concernés et leur montée en puissance pour faire face aux situations extraordinaires sur le plan sanitaire. Hors crise, l'OCS veille à la préparation du système sanitaire cantonal aux scénarios identifiés dans le cadre de l'analyse des risques cantonale. Rattaché administrativement à la DSAS et également subordonné à l'OCC, l'OCS assure le lien avec les partenaires sanitaires des autres cantons et de la Confédération, notamment l'OFSP et l'Organe sanitaire de coordination (OSANC). Les membres permanents de l'OCS sont les représentants et représentantes des institutions et des professionnel-le-s de santé qui jouent un rôle éminemment stratégique dans les situations extraordinaires sur le plan sanitaire : outre le médecin cantonal, qui préside l'OCS, et la coordinatrice pour les situations extraordinaires (collaboratrice scientifique au SMC), en font partie le pharmacien cantonal, une personne représentant la Direction du HFR, une personne représentant le domaine des urgences pré-hospitalières, ainsi que les personnes assurant leur suppléance. L'OCS a une composition modulaire permettant de réunir rapidement les personnes représentant des institutions de santé et des professionnel-le-s de santé concernés en cas de crise. En 2014, l'OCS a ainsi organisé deux séances ad hoc avec les partenaires cantonaux concernés par les mesures préparatoires liées au virus Ebola ainsi qu'à la Fête fédérale de lutte et des Jeux alpestres d'Estavayer-le-Lac qui aura lieu en 2016. Le SMC a par ailleurs

poursuivi sa collaboration avec le Service sanitaire coordonné (SSC) de la Confédération et au sein de l'Organe sanitaire de coordination (OSANC), organe du SSC dans lequel le médecin cantonal représente le canton de Fribourg.

3.2 Gestion de la promotion de la santé

Le SMC a contribué à la gestion et au pilotage de différents projets, parmi lesquels sont mentionnés à titre d'exemple :

- > Plan cantonal de santé mentale (en collaboration avec la Commission de promotion de la santé et de prévention et le SSP)
- > santé à l'école (en collaboration avec les Services de l'enseignement obligatoire de langue française et de langue allemande et le SSP)
- > assainissement de l'ancienne décharge de la Pila et autres questions liées à la contamination de l'environnement notamment par les cPCB et les métaux lourds (en collaboration avec le Service de l'environnement)

3.2.1 Surveillance et planification du système sanitaire

a. Institutions et professionnels de santé : résumé du nombre des prestations

Type de prestation	Nombre
Préavis d'autorisations d'exploiter une institution de santé	6
Visites dans le cadre de la surveillance des EMS et homes simples	7
Autorisation de placement en EMS en âge non AVS (cf. 3.2.1.b)	51
Contestation de niveaux tarifaires de soins de résidents en EMS	2
Contrôles en EMS de bonnes pratiques RAI	3
Evaluations des formations post-grade	7
Visites de cabinets médicaux et dentaires	1
Evaluations pour l'octroi de prestations sociales	1
Préavis de levée du secret médical	45

b. Placement en EMS en âge non AVS

En vertu de l'article 10 al. 2 du règlement d'exécution de la loi sur les établissements médico-sociaux (LEMS), le médecin cantonal peut accorder des dérogations permettant l'entrée en EMS de personnes n'étant pas encore en âge AVS mais nécessitant un séjour définitif en milieu institutionnel en raison d'une maladie ou d'un handicap sévère. En 2014, 51 demandes ont été adressées au SMC, qui en a accepté 46.

c. Préavis concernant les levées de secrets professionnels

En 2014, le SMC a donné son préavis à la DSAS pour 45 requêtes de levée de secret professionnel.

d. Projets et groupes de travail

Le SMC a contribué au développement, au suivi et au pilotage de différents projets, parmi lesquels :

- > **Senior+**, un concept cantonal en faveur des seniors
- > **UATO**, une unité d'accueil temporaire et d'orientation dans les EMS
- > **Dotation EMS 2014**, un système d'évaluation de la dotation en personnel des EMS
- > **Médecin répondant en EMS**, un projet qui vise à favoriser l'intégration de médecins dans les EMS
- > **Concept cantonal de soins palliatifs**
- > **Court séjour en EMS**
- > **Nouvelles modalités de visite en EMS**, visant à améliorer les visites des EMS dans le cadre du renouvellement des autorisations d'exploiter
- > **Planification hospitalière**

e. Hospitalisations hors canton

Du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2014, le SMC a traité 6366 demandes de garanties de paiement, ce qui signifie une diminution des demandes de 32 % par rapport à l'année précédente (total de garanties traitées en 2013 : 9307). La

majorité des demandes (62 %) sont issues d'hôpitaux universitaires des cantons de Berne (2608 demandes) et de Vaud (1310 demandes). La moitié des cas a dû être limitée aux tarifs de référence fribourgeois.

3.3 Planning familial et information sexuelle (PFIS)

Les activités spécifiques à mentionner pour l'année 2014 sont :

- > La collaboration avec le réseau de partenaires a été renforcée par les conseillères en santé sexuelle pour les thématiques suivantes : migrants en situation régulière et irrégulière, mariages forcés, mutilations génitales, personnes en situation de handicap, infections sexuellement transmissibles, prostitution, assistance sexuelle, protection de l'enfance.
- > Un projet de nouvelle brochure pour informer sur l'interruption volontaire de grossesse a été mené durant l'année et sera finalisé début 2015.
- > Suite au départ à la retraite de la responsable du planning familial, une nouvelle cheffe de secteur a été engagée en 2014.

3.3.1 Planning familial et centre de consultation en matière de grossesse

Conformément à son mandat de centre de consultation en matière de grossesse, le PFIS offre des entretiens d'information, de clarification et de soutien. Il informe les personnes concernées sur les aides privées et publiques auxquelles elles peuvent faire appel pour mener la grossesse à terme et les accompagne dans leurs démarches.

La collaboration avec le centre de planning familial intercantonal de Payerne s'est poursuivie en 2014 pour les Fribourgeois et Fribourgeoises.

Le PFIS dispose d'une consultation de prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et VIH/SIDA. Dans le cadre d'un entretien conseil, il offre la possibilité de faire un test anonyme de dépistage VIH/SIDA à Fribourg, à Bulle et à Payerne. 444 tests ont été réalisés cette année.

De même, le PFIS a répondu aux demandes individuelles et de couples concernant la santé sexuelle, la vie affective et la grossesse. En 2014 cela représente 625 entretiens qui correspondent à différents thèmes, répartis de la manière suivante :

- > contraception : 37,44 %
- > pilule d'urgence : 14,08 %
- > IST et VIH/SIDA : 5,76 %
- > grossesse : 15,84 %
- > interruption volontaire de grossesse : 6,56 %
- > éducation sexuelle et difficultés sexuelles : 4,32 %
- > questions médicales ou liées à la fertilité : 9,28 %
- > consultations psycho-sociales, ou liées à la sexualité et au handicap ou encore aux abus et à la violence : 6,72 %.

Concernant l'âge de la clientèle, 54,40 % des personnes sont âgées de moins de 20 ans et de ce groupe, 12,80 % ont moins de 16 ans. La consultation d'éducation sexuelle offerte par le PFIS en individuel ou en couple pour les personnes handicapées a donné lieu à 31 entretiens en 2014.

3.3.2 Cours, interventions et collaborations

Tout au long de l'année, le PFIS est sollicité pour des cours et interventions sur différents thèmes liés à la santé sexuelle et reproductive (40 en 2014). Les bénéficiaires de ces cours sont principalement des étudiants du secondaire II et de la Haute Ecole de santé Fribourg, des jeunes en foyer et des apprentis, des enfants ou adolescents en institution, des personnes en situation de handicap, des médiateurs scolaires.

Le secteur collabore avec les professionnel-le-s du domaine médical, social et éducatif, le HFR, le RFSM, le SEJ, les médecins gynécologues, les pharmaciens-ne-s, les foyers et institutions pour adolescents, ORS Service AG pour les requérants d'asile, Fri-Santé et Grisélidis pour les personnes en situation de précarité et prostitution, Espacefemmes et Empreinte. Le PFIS participe à différents groupements professionnels actifs dans la prévention et la promotion de la

santé tels que le Groupement de coordination du Réseau santé et social Gruyère, le groupement fribourgeois Coordination SIDA, et le Canteam, groupe de référence pour les cas de maltraitance et abus sexuels sur des enfants.

Dans le cadre de la prévention des mariages forcés, un guide d'intervention a été finalisé à l'attention des professionnel-le-s en collaboration avec le BEF. Un guide similaire est en cours de réalisation pour la prévention des mutilations génitales féminines, en collaboration avec le Bureau de l'intégration des migrants.

3.3.3 Information sexuelle

Le secteur intervient dans les écoles du canton et offre des cours de prévention des abus sexuels, en fonction des demandes, à l'école enfantine et en 4^H, puis des cours d'information sexuelle en 6^H, 8^H et 10^H. Une intervention a lieu également auprès des apprentis de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale à Bulle qui concerne la sexualité, la prévention des IST et du VIH-SIDA en particulier. Le PFIS cherche encore à élargir son réseau avec les écoles et les institutions alémaniques.

3.3.4 Données statistiques

a. Consultations au secteur du planning familial

En 2014, le PFIS a réalisé 3760 entretiens téléphoniques, 709 consultations médicales et 642 entretiens individuels et entretiens de couple. Le tableau ci-dessous présente le détail concernant les entretiens individuels et les entretiens de couples :

Entretiens individuels et entretiens de couple : provenance	642
Suisse	57.01 %
Etrangère	29.39 %
Inconnue	13.60 %
Fribourg-Ville	30.84 %
Sarine-Campagne	21.49 %
Singine	11.99 %
Gruyère	15.88 %
Lac	2.18 %
Glâne	4.05 %
Broye	2.18 %
Veveyse	1.27 %
Autres cantons et domicile inconnu	10.12 %

b. Interventions des formateurs et formatrices en santé sexuelle

En 2014, le PFIS a effectué 2773 heures d'intervention en classe, 42 soirées de parents et une cinquantaine de suivis de situations. Le tableau ci-dessous présente le détail concernant les interventions en classe :

Type de classe	Français	Allemand	Total
Ecoles enfantines, 3 ^H et 4 ^H (prévention des abus sexuels)	341	18	359
Ecole primaires, 5 ^H à 8 ^H (information sexuelle)	313	18	331
Cycles d'orientation (information sexuelle)	247	11	258
Ecoles professionnelles (prévention IST et VIH/SIDA)	26	-	26
Autres institutions	48	5	53

3.4 Information et coordination

Les nombreuses activités d'information et de coordination dans le cadre des projets mentionnés dans le rapport ou celles liées aux demandes qui parviennent au SMC chaque jour concernent des thèmes et des groupes cibles très hétérogènes. Ces activités, qui représentent un travail conséquent, ne peuvent pas être facilement résumées dans le rapport, vu leur grande diversité thématique.

3.4.1 Statistiques

Le SMC est responsable du recueil et de la transmission des données de la statistique médicale des établissements hospitaliers du canton à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis le 1^{er} janvier 2011, les établissements hospitaliers, ainsi que les maisons de naissance, sont tenus de livrer des données conformes à SwissDRG – *Swiss Diagnosis Related Groups* – qui correspondent au nouveau système tarifaire de rémunération des prestations hospitalières en soins somatiques aigus. Le SMC a pu livrer à l'OFS les données 2013 de l'ensemble des établissements concernés du canton.

Le SMC continue de collecter et de transmettre les déclarations des interruptions volontaires de grossesse (IVG) à l'OFS, qui fournit des analyses spécifiques au canton. En 2014, 289 interruptions de grossesse ont été déclarées.

3.4.2 Echanges et collaborations

En dehors des activités mentionnées ailleurs, les collaborateurs et les collaboratrices du service ont participé à de nombreux groupes de travail et commissions. Sont mentionnés ici :

Niveau cantonal :

- > Commission permanente pour la sécurité et la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale (SST)
- > Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées
- > Commission cantonale des addictions
- > Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention
- > Commission consultative dans le domaine de la prostitution
- > Commission d'hébergement pour les requérants d'asiles en cas de situation extraordinaire
- > Organe cantonal de conduite (OCC)
- > Organe de conduite sanitaire (OCS)
- > Groupe de coordination SIDA
- > Groupe sur la traite des êtres humains
- > Groupe de travail sur les mariages forcés
- > Groupe de travail sur les mutilations génitales féminines (MGF)
- > Comité scientifique du registre des tumeurs

Niveau intercantonal :

- > Commission des médecins cantonaux du GRSP
- > Comité de l'Association des médecins cantonaux suisses (AMCS)
- > Comité de pilotage de l'OFSP sur la campagne d'élimination de la rougeole
- > Comité de l'Association romande et tessinoise des conseillères en santé sexuelle et reproductive (ARTCOSS)
- > Comité de l'association romande et tessinoise des éducatrices/teurs, formatrices/teurs, en santé sexuelle et reproductive (ARTANES)

Niveau national

- > Commission fédérale pour la prévention du tabagisme
- > Commission fédérale de santé sexuelle (anciennement Commission fédérale sur les questions liées au SIDA)
- > Comité de l'inter-association de sauvetage (IAS, représentation de la CDS)

4 Service dentaire scolaire (SDS)

Cheffe de service : Claude Bertelletto Küng

4.1 Activités

4.1.1 Prophylaxie

Depuis le printemps 2014, la durée de l'unité d'enseignement de la prophylaxie a passé de 60 à 45 minutes. Cette mesure permet de mieux intégrer la prophylaxie dans les unités d'enseignement. Grâce à une organisation plus rigoureuse, quatre unités le matin et deux unités l'après-midi devraient en principe être dispensées. De plus, les effets de la prophylaxie peuvent être renforcés par des synergies à trouver avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (ci-après : la DICS) et le Service de la santé publique, section prévention. Pour donner suite à ces deux constatations, un groupe de travail conjoint entre la DICS et la Direction de la santé et des affaires sociales a été mis sur pied.

En 2014, les éducatrices en hygiène dentaire ont visité 1178 classes (1283 en 2013) et dispensé leur enseignement à 23 384 élèves (23 956). Une collaboratrice à mi-temps a pris sa retraite à fin juin 2014. Elle n'a pas été remplacée, compte tenu des mesures d'organisation exposées précédemment.

4.1.2 Pédodontie

L'année 2014 a été consacrée notamment au projet de réalisation des nouvelles cliniques mobiles, qui permettra de remplacer des cliniques dentaires désuètes par des véhicules autonomes, destinés uniquement aux contrôles dentaires.

Une meilleure répartition du travail et une organisation plus rigoureuse des processus dans les cliniques pédodontiques ont permis de supprimer définitivement un poste de médecin dentiste dans les effectifs du Service.

4.1.3 Orthodontie

Une orthodontiste travaillant au Service depuis plusieurs années a été nommée cheffe de secteur dès juillet 2014. Après un congé maternité, cette dernière a notamment repris son activité à la clinique orthodontique de Bulle. Grâce à l'excellente réputation de cette orthodontiste, la clinique a retrouvé un taux d'activité de deux jours par semaine, avec une patientèle toujours plus nombreuse.

Un arrêt maladie de longue durée a malheureusement continué à affecter le résultat financier sur les sept premiers mois de l'année 2014. Le poste d'orthodontiste à temps partiel n'a pas été repourvu pour l'instant. Cette mesure découle notamment de l'ouverture de nouveaux cabinets d'orthodontie privée en Ville de Fribourg et à Guin.

Le secteur orthodontique a accueilli 147 nouveaux patients et patientes (292 en 2013). Au total, 1215 enfants et jeunes (1404) ont été traités, ce qui représente 8476 rendez-vous (9363). Le chiffre d'affaires annuel se monte à 1 506 149 francs (1 851 151).

4.1.4 Tâches de surveillance

Le médecin dentiste conseil a rendu une dizaine de décisions sur réclamation, dont la moitié en orthodontie. Cela constitue une baisse d'un tiers par rapport à l'année précédente. Cette baisse est nettement plus marquée pour le secteur de la pédodontie.

Le Service a conseillé plusieurs communes souhaitant confier la médecine dentaire scolaire à des médecins dentistes privés. Ainsi, deux communes ont pu finaliser leur projet en 2014.

4.2 Statistiques

Les données statistiques, à peu près similaires à celles de 2013, dénotent une stabilité du Service. Un taux de fréquentation inférieur à 30 % dans certaines cliniques dentaires et/ou un horaire d'ouverture très partiel confirment

les options retenues pour la réorganisation du Service, à savoir la diminution du nombre de cliniques fixes destinées aux soins dentaires.

	1	2	3	4	5	6	7	8
Cliniques	Total des enfants ayant eu la possibilité de bénéficier de la visite de la clinique dentaire	Nombre d'enfants contrôlés	Nombre d'enfants avec nettoyage	Nombre d'enfants avec scellements	Nombre d'enfants avec soins	Nombre d'enfants contrôlés en privé (avec attestation)	Montant total des factures	% des enfants contrôlés à la clinique
Broye, clinique mobile (80 %)	3 563	1 180	1 008	21	223	2 383	150 766.40	33.12 %
Bulle, CO (40 %)	2 568	695	475	4	276	1 873	116 328.80	27.06 %
Bulle, Vudalla (80 %)	3 924	1 090	969	182	548	2 834	211 813.10	27.78 %
Fribourg, Les Buissonnets (100 %)	3 132	1 709	1 086	321	636	1 423	279 185.95	54.57 %
Fribourg, Pérolles (80 %)	3 089	1 488	1 043	295	738	1 601	310 411.35	48.17 %
Guin (40 %)	2 687	561	394	142	198	2 126	98 399.05	20.88 %
Marly (40 %)	1 810	685	392	160	288	1 125	125 380.30	37.85 %
Romont CO (80 %)	3 655	1 833	724	246	511	1 822	240 662.70	50.15 %
Sarine-Veveyse, clinique mobile (100 %)	6 101	1 590	1 106	73	444	4 511	181 655.30	26.06 %
Villars-sur-Glâne (40 %)	1 159	856	431	193	319	303	133 989.55	73.86 %
Total	31 688	11 687	7 628	1 637	4 181	20 001	1 848 592.50	36.88 %

Les chiffres sont tirés de l'outil métier Zawin 2014 et pour la colonne 1 du document « Effectifs classes et élèves 2013/14 » (DICS)

4.3 Législation

Le projet de loi sur la médecine dentaire scolaire a été adopté par le Grand Conseil à la session de décembre 2014. L'entrée en vigueur de la loi est prévue au 1^{er} août 2016.

5 Service de la prévoyance sociale (SPS)

Cheffe de service : Maryse Aebischer

5.1 Activités

5.1.1 Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées s'occupe principalement du subventionnement des lieux de vie et d'occupation pour les personnes adultes en situation de handicap qui présentent une altération significative durable ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions cognitives, physiques, psychiques ou sensorielles. Il subventionne aussi les structures institutionnelles accueillant des personnes aux prises avec des problèmes de dépendance, de même que les institutions socio-éducatives pour mineurs et jeunes adultes ainsi que les familles d'accueil professionnelles. Le secteur planifie l'offre des places dans ces établissements et contrôle leurs activités. Enfin, en qualité d'Office de liaison au sens de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), il gère le financement des placements effectués hors canton.

En 2014, les subventions versées aux institutions fribourgeoises pour personnes adultes en situation de handicap se sont montées à 88 822 732 francs (85 316 567 francs en 2013), alors que pour les mineurs et jeunes adultes pris en

charge dans les maisons d'éducation et les institutions médico-thérapeutiques, la subvention des pouvoirs publics s'est élevée à 16 976 736 francs (18 362 771 francs en 2013).

Le projet-pilote du Bosquet, lancé en mai 2012 sous le nom de Cerf-volant et qui offrait 7 places d'accueil d'urgence à Lossy, a pris fin en avril 2014. Ce projet a permis de vérifier la nécessité de disposer de places d'accueil d'urgence pour les enfants de 0 à 6 ans, mais leur nombre a été réduit à 3. Les places d'accueil d'urgence ont été réintégrées dans le bâtiment du Bosquet sis à Givisiez.

En août 2014, une nouvelle structure d'accueil de 9 places a été inaugurée par le Foyer St-Etienne, à Sommentier. En transférant les 9 places de son site de Fribourg, le Foyer St-Etienne dispose ainsi d'une offre de prise en charge décentralisée et mieux adaptée pour les enfants et les jeunes habitant le Sud du canton. L'utilisation de la place libérée au foyer de Fribourg permet notamment d'accueillir, pour une durée limitée de 24 à 48 heures, des jeunes âgés de 6 à 18 ans qui ne peuvent être pris en charge par la structure d'accueil d'urgence Transit, faute de place. Le Service a par ailleurs eu différentes discussions avec la direction de Transit en vue de planifier la construction d'un nouveau bâtiment permettant d'accroître, si nécessaire, la capacité d'accueil actuelle de l'institution (10 places).

Outre les nombreuses activités de conseil aux institutions et de surveillance de la qualité des prestations fournies, le Service a participé à divers groupes de travail au plan suisse. Il a notamment collaboré aux travaux pilotés par l'Office fédéral de la justice en vue d'élaborer une banque de données pour la planification des placements dans les institutions socio-éducatives.

En sa qualité d'Office de liaison du canton de Fribourg pour l'application des dispositions de la CIIS, le Service gère les demandes de placement dans les institutions situées hors canton. Il contrôle que les exigences législatives y relatives soient respectées, que le prix journalier de l'institution indiqué dans la demande corresponde au prix qui figure dans la liste officielle CIIS, vérifie que la contribution de la personne au coût du séjour soit conforme aux dispositions législatives du canton de Fribourg et donne son accord au financement du séjour. L'Office de liaison gère également les dossiers des personnes domiciliées hors canton placées dans des institutions fribourgeoises et traite les litiges pouvant survenir entre cantons, institutions et services placeurs. Le montant total payé par le Service pour les adultes en situation de handicap séjournant ou travaillant dans une institution hors canton s'est élevé à 10 000 000 francs (9 535 058 francs en 2013). Ce montant correspond à 244 garanties de financement de prestations (231 en 2013) et concerne 183 personnes en situation de handicap (183 en 2013), une même personne pouvant changer d'institution en cours d'année ou bénéficier de plusieurs prestations (ex. foyer et atelier). Parmi les personnes qui ont bénéficié de prestations d'institutions situées hors canton, 41 étaient en situation de handicap mental (42 en 2013), 33 en situation de handicap physique (38 en 2013), 50 en situation de handicap psychique (47 en 2013), 12 en situation de handicap sensoriel (12 en 2013) et 47 en situation de dépendance (44 en 2013). En ce qui concerne les séjours de personnes mineures placées dans des établissements socio-éducatifs hors canton, le montant à charge des collectivités publiques fribourgeoises a atteint 6 001 786 francs (5 401 017 francs en 2013) et correspond à 119 placements de 94 mineurs et jeunes adultes (122-105 en 2013). De ces placements, 39 ont été ordonnés par le Tribunal des mineurs (50 en 2013) et 40 par les justices de paix (38 en 2013). A noter que les placements hors canton recouvrent des séjours d'une durée très variable selon la nature de la prestation dispensée (stage d'observation de quelques jours ou placement institutionnel à l'année).

5.1.2 Secteur des EMS

Pour les 49 EMS du canton, le Service calcule le prix des soins et de l'accompagnement sur la base des dotations requises par chaque établissement en fonction des niveaux de soins des pensionnaires hébergés. Un système de correctif du prix, sur la base des comptes, garantit le financement des coûts effectifs. Le contrôle des comptes consiste à vérifier la dotation en personnel de soins et d'accompagnement en fonction des journées de soins facturées et réservées (en cas d'hospitalisation) ainsi que les salaires et charges salariales en relation avec les avis d'engagement préavisés par le Service (500 avis par année en moyenne). Ce personnel représente plus de 3500 personnes pour environ 1900 EPT. Le calcul de la participation des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement est effectué par la Caisse cantonale de compensation.

Au 31 décembre 2014, le canton de Fribourg comptait 2610 lits reconnus (2596 en 2013). Au 31 août 2014, le taux d'occupation des lits était de 96.94 % (97.30 % en 2013). Parmi les résidents des EMS, 13 étaient domiciliés hors canton (18 en 2013), dont 8 dans le canton de Vaud, 4 dans le canton de Berne et 1 dans le canton de Genève. 13 Fribourgeois étaient accueillis en long séjour dans des EMS hors canton (idem en 2013), dont 5 dans le canton de Berne, 2 dans le canton de Bâle, et 1 dans les cantons de Lucerne, Argovie, Valais, Zurich, St-Gall et Vaud. 9 Fribourgeois ont bénéficié d'une prise en charge en court séjour dans le canton de Berne (idem en 2013).

Dans le cadre des discussions budgétaires 2015, le Conseil d'Etat a décidé de reconnaître 18 nouveaux lits médicalisés long séjour et 1 nouveau lit médicalisé court séjour. Ces 19 lits ont été attribués au district de la Glâne, charge à ce district de les répartir entre les établissements médico-sociaux en fonction des demandes et de leur caractère prioritaire. L'attribution de ces nouveaux lits a été préavisée par la Commission consultative en matière d'établissements médico-sociaux (COMEMS).

A fin 2014, le canton de Fribourg comptait 71 places (68 en 2013) dans les foyers de jour.

5.2 Projets et événements particuliers

5.2.1 Secteur des institutions spécialisées

Dans le prolongement de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le domaine du handicap, un avant-projet de loi sur la personne en situation de handicap ainsi qu'un avant-projet de loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles ont été élaborées durant l'année. La rédaction de ces documents s'est faite en parallèle avec l'élaboration d'un avant-projet de lignes directrices concernant la future politique du canton relative à la personne en situation de handicap. Un projet de plan de mesures propose pour les années 2016 à 2020 une première concrétisation des objectifs et principes contenus dans ces lignes directrices. L'ensemble de ces documents sera mis en consultation à la fin du premier trimestre 2015.

En lien avec la mise en œuvre du plan stratégique LIPPI (loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides), le Service a organisé une deuxième phase test de l'outil permettant d'évaluer les besoins des personnes en situation de handicap et de les orienter vers les fournisseurs de prestations les mieux à même de répondre à leurs besoins durant le premier semestre 2014. Les expériences recueillies sur la base de cette deuxième phase test permettront d'apporter en 2015 les modifications nécessaires en vue de l'introduction généralisée de l'outil.

5.2.2 Secteur des EMS

Le 18 mars 2014, le Conseil d'Etat a autorisé la DSAS à mettre en consultation les trois avant-projets de loi en lien avec le projet Senior+ ainsi que le plan de mesures 2016–2020 qui concrétise le projet de concept Senior+. Au vu de l'ensemble des prises de position, globalement favorables à l'ensemble du projet, le Service a été chargé de rédiger les documents définitifs en vue de les transmettre au Conseil d'Etat au 1^{er} trimestre 2015.

La disposition transitoire de la loi fédérale du 13 juin 2008 sur le nouveau régime de financement des soins est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2014, les contributions aux soins fixées par le Conseil fédéral pour l'ensemble de la Suisse, dits « tarifs OPAS », sont aussi appliquées dans le canton de Fribourg. En moyenne, le tarif journalier versé par les assureurs-maladie en 2014 s'est élevé à 55 fr. 40. Or en 2011, avant l'introduction du nouveau régime de financement des soins, le tarif moyen payé par les assureurs était de 67 fr. 40. La charge supplémentaire pour les pouvoirs publics engendrée par le nouveau régime de financement des soins s'est ainsi élevée à plus de 11 millions de francs par année, ce montant ne prenant pas en compte l'augmentation moyenne et régulière due à la lourdeur des cas. Ce report de charges sur les pouvoirs publics est principalement dû à l'introduction du système d'évaluation sur 12 niveaux de soins, exigé par la législation fédérale et qui est fondé uniquement sur les prestations LAMal, contrairement à l'ancien système d'évaluation (grille fribourgeoise) qui englobait aussi certaines prestations dites « d'accompagnement ».

En 2014, alors que la fixation du niveau de soins se faisait au moyen du nouveau système d'évaluation sur 12 niveaux (ci-après : RAD), le calcul de la dotation en personnel de soins et d'accompagnement dans les EMS était encore établi

en référence à la grille fribourgeoise. Dès le 1^{er} janvier 2015, cette dotation sera elle aussi définie en référence au RAI. La dotation a été fixée de manière à maintenir, pour la totalité des EMS, le même nombre d'EPT que celui obtenu selon la grille fribourgeoise. La répartition des EPT dans les différents EMS varie cependant de manière assez importante et peut causer dans les différents EMS une augmentation ou une perte de postes de travail. Pour 2015, les prix des EMS ont été fixés par rapport à ce nouveau mode de calcul de la dotation.

La complexité de l'outil RAI et son influence sur la dotation dans les EMS ainsi que sur les finances des pouvoirs publics ont justifié l'engagement d'une collaboratrice à 50 %, chargée de veiller à la bonne utilisation de l'outil dans tous les EMS du canton. Par le biais de l'analyse régulière des données statistiques transmises par les EMS et de visites dans chaque établissement, l'application correcte de l'outil ainsi que son influence sur la dotation pourront être suivies et maîtrisées. Le groupe de travail qui a accompagné les travaux liés à la nouvelle dotation dans les EMS continuera son activité jusqu'à la fin de la période transitoire (fin 2016) et remettra semestriellement des rapports de situation à la DSAS.

Les huit foyers de jour du canton de Fribourg ont réalisé, en 2014, plus de 13 000 journées d'accueil. Dès 2014, ils utilisent également l'outil RAI pour l'évaluation de leurs hôtes. La participation moyenne des assureurs-maladie dans les foyers de jour s'élevait à 24 francs en 2013. En 2014, grâce à la facturation selon le RAI, celle-ci a augmenté à 43 francs. Dans ce contexte, de nouvelles directives ont été émises. Celles-ci précisent certains points en terme d'organisation et permettent de développer la sécurité et la qualité dans les foyers de jour en assurant la présence en permanence d'au minimum deux collaborateurs ou collaboratrices, dont une personne diplômée, et ceci sans coût supplémentaire pour les pouvoirs publics.

En 2014, le projet-pilote d'unité d'accueil temporaire et d'orientation (UATO) a continué son activité. Cette unité comprend 19 lits et se situe dans les locaux de l'EMS La Providence, à Fribourg. Elle est destinée à accueillir, pour une durée maximale de 3 mois et suite à un séjour hospitalier, les personnes âgées dont le retour à domicile s'avère encore problématique du point de vue de l'organisation des soins ou nécessite, au préalable, la mise sur pied de prestations d'accompagnement social. Cette unité accueille également des personnes en attente d'un placement en EMS ne nécessitant plus de soins hospitaliers. En 2014, l'UATO a accueilli 116 résidents (34 % pour des préparations de retours à domicile, 52 % pour des attentes de placement et 14 % pour des projets mixtes. 30 % des personnes accueillies sont effectivement retournés à domicile, 60 % ont trouvé une place en EMS et 10 % ont dû être réhospitalisés ou sont décédés à l'UATO. La durée moyenne de séjour à l'UATO approche les 50 jours. En février 2015, le projet UATO fera l'objet d'un second rapport intermédiaire à l'attention de la DSAS. Ce rapport présentera les problématiques rencontrées dans le projet durant l'année 2014. En effet, des modifications dans la prise en charge médicale ont été nécessaires et ont permis de développer une collaboration médicale plus étroite avec le HFR. D'autres objectifs du projet, comme le développement des prestations en vue d'un retour à domicile, demandent encore des améliorations. Une modification de la mission de l'UATO permettant d'accentuer le travail pour les préparations de retour à domicile ainsi que la reconduction du projet-pilote pour une durée d'un an sont dès lors envisagées.

Les directives relatives aux unités spécialisées en démence (ci-après USD) ont été élaborées et sont actuellement en consultation auprès de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA). Elles définissent les critères de reconnaissance de ces unités ainsi que les critères d'entrée, respectivement de sortie, des personnes. Les directives proposent également une dotation supplémentaire octroyée à chaque USD afin de répondre aux besoins particuliers de leurs résidents. Les premières reconnaissances devraient avoir lieu en 2015, sans charge financière supplémentaire pour les pouvoirs publics. En effet, les dotations supplémentaires seront octroyées dans le respect de la dotation actuelle des EMS.

5.3 Statistiques

5.3.1 Secteur des institutions spécialisées

A la fin de l'année 2014, le canton de Fribourg offrait pour les personnes adultes en situation de handicap 833 places (831 en 2013) dans des lieux de vie (homes sans et avec occupation, logements protégés) ainsi que 1152 places (idem

en 2013) en atelier et centre de jour. Pour les mineurs et les jeunes adultes, le nombre de places en institution s'élevait à 215 (218 en 2013), dont 179 dans des institutions socio-éducatives (182 en 2013).

En plus des places en milieu institutionnel, le canton de Fribourg disposait, au 31 décembre 2014, de 33 places (idem en 2013) pour l'accueil de mineurs en milieu familial, réparties dans 6 familles d'accueil professionnelles.

Lieu de vie - handicap mental	Lieu	Situation au 31.12.2014			Nouvelles places réalisées en 2014
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Wohn- und Werkgenossenschaft Sonnegg	Zumholz	8			
Home-Atelier « Linde »	Tentlingen	42			
Home-Atelier La Colombière	Misery	41			
Foyer La Rosière	Estavayer-le-Lac		16	11	
Home Clos Fleuri	Bulle	39	35		
Fondation glânoise en faveur des personnes handicapées mentales et IMC	Ursy	39		16	
Homato, Les Buissonnets	Fribourg	32			
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	Tafers	13	31	16	
Communauté de La Grotte et Béthanie	Fribourg		15		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	Murten		14	10	
Fara	Fribourg		24	24	
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis		16	4	
Total des places		214	151	81	0

Lieu de vie - handicap psychique	Lieu	Situation au 31.12.2014			Nouvelles places réalisées en 2014
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation HorizonSud	Marsens	85	22	32	
La Traversée 3	Seiry	12			
Foyer St-Louis	Fribourg	8	36		
Applico	Schmitten	8		12	2
La Traversée 1	Fribourg			13	
La Traversée 4	Fribourg			14	
Total des places		113	58	71	2

Lieu de vie - handicap physique	Lieu	Situation au 31.12.2014			Nouvelles places réalisées en 2014
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Association St-Camille	Marly	59		12	
Linde, Unité germanophone	Tentlingen	7			
SSEB Holzgasse	Kerzers	15			
Total des places		81	0	12	0

Lieu de vie - addiction	Lieu	Situation au 31.12.2014			Nouvelles places réalisées en 2014
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Le Torry	Fribourg	20			
Centre Le Radeau	Orsonnens	12			
Fondation Le Tremplin	Fribourg	14		6	
Total des places		46	0	6	0

Lieu d'occupation - handicap mental	Lieu	Situation au 31.12.2014		Nouvelles places réalisées en 2014
		Atelier	Centre de jour	
Home-Atelier « Linde »	Tentlingen		6	
Home-Atelier La Colombière	Misery		16	
Foyer La Rosière	Estavayer-le-lac	63	6	
Home Clos Fleuri	Bulle	110		
Homato, Les Buissonnets	Fribourg		9	
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	Tafers	135		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	Murten	70		
Fara	Fribourg	88	10	
Fondation glânoise en faveur des personnes handicapées mentales et IMC	Romont	60		
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis	40	5	
Total des places		566	52	0

Lieu d'occupation - handicap psychique	Lieu	Situation au 31.12.2014		Nouvelles places réalisées en 2014
		Atelier	Centre de jour	
Fondation HorizonSud	Marsens	137		
Fondation St-Louis	Fribourg	35	2	
La Traversée 3	Seiry		4	
Centre d'intégration socio-professionnelle CIS	Fribourg	91		
Fondation L'Estampille	Fribourg	40		
Applico	Schmitten	40		
Total des places		343	6	0

Lieu d'occupation - handicap physique	Lieu	Situation au 31.12.2014		Nouvelles places réalisées en 2014
		Atelier	Centre de jour	
Association St-Camille	Marly	163		
Total des places		163	0	0

Lieu d'occupation - addiction	Lieu	Situation au 31.12.2014		Nouvelles places réalisées en 2014
		Atelier	Centre de jour	
Le Tremplin	Fribourg	20		
Total des places		20	0	0

Institutions socio-éducatives	Lieu	Situation au 31.12.2014	Nouvelles places réalisées en 2014
Le Bosquet	Givisiez	21 (dont 3 places accueil d'urgence)	-3 (par rapport à la situation incluant le projet-pilote)
Foyer St-Etienne	Fribourg	42	
Foyer St-Etienne, Time Out	Villars-sur-Glâne	10	
Foyer Bonnesfontaines	Fribourg	28	
Nid Clairval	Givisiez	17	
Foyer des Apprentis	Fribourg	17	
La Traversée 2	Corminboeuf	14	
Kinderheim Heimelig	Kerzers	12	
Transit accueil d'urgence	Villars-sur-Glâne	10	
Aux Etangs	Fribourg	8	
Total des places		179	0

Autres institutions pour mineurs	Lieu	Situation au 31.12.2014	Nombre de nouvelles places réalisées en 2014
Centre thérapeutique de jour	Givisiez	18	
Tagesklinik	Fribourg	10	
Le Bosquet (secteur AI)	Givisiez	8	
Total des places		36	3

5.3.2 Secteur des EMS

Au 31 décembre 2014, le nombre de lits reconnus selon la loi cantonale sur les EMS était de 2610 (2596 en 2013), dont 2531 long séjour et 79 court séjour. En 2015, le nombre de lits reconnus sera de 2549 lits long séjour et 80 lits court séjour.

Nombre de lits reconnus long et court séjour par district

	2014		2015	
	Lits long séjour	Lits court séjour	Lits long séjour	Lits court séjour
Sarine	826	33	826	33
Singine	375	16	375	16
Gruyère	475	5	475	5
Lac	259	6	259	6
Glâne	188	4	206	5
Broye	194	11	194	11
Veveyse	149	4	149	4
Les Camélias, Marsens	15	0	15	0
ISRF, Fribourg	50	0	50	0
CANTON	2 531	79	2 549	80

Nombre de places en foyer de jour par district à fin 2014

	Etablissement	Nombre de places	Nombre de journées d'ouverture par semaine
Sarine	Home médicalisé du Gibloux, Farvagny	8	5
	Home médicalisé de la Sarine, Villars-sur-Glâne	8	5
Singine	Tagesheim St. Wolfgang, Düringen	15	5
	La Famille au Jardin, St. Ursen	11	5
Gruyère	Home de la Jogne, Charmey	7	4
Lac	Tagesstätte Les Platanes, Jeuss	8	5
Broye	Foyer Les Mouettes, Estavayer-le-Lac	4	4
Veveyse	Maison St-Joseph, Châtel-St-Denis	10	5
CANTON		71	

6 Service de l'action sociale (SASoc)

Chef de service : François Mollard

6.1 Aide aux personnes dans le besoin

6.1.1 Tâches

Le Service a pour tâches de proposer des mesures de politique sociale, d'évaluer et d'améliorer le dispositif cantonal d'aide sociale, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une coordination et une harmonisation des pratiques en vue de garantir une équité de traitement entre les bénéficiaires. Conformément à la loi sur l'aide sociale (LASoc), il est compétent pour décider de l'aide matérielle aux personnes de passage ou séjournant dans le canton ainsi qu'aux personnes sans domicile fixe (art. 8 et 21). Il assume les relations intercantionales définies dans la loi fédérale et procède à la répartition des charges d'aide matérielle entre les communes, le canton et les autres cantons. Le Service veille à favoriser le dialogue et la collaboration entre les acteurs publics, privés, bénévoles et avec les Eglises. Les tâches de coordination, d'information et de prévention prescrites par la LASoc font partie des activités permanentes du Service.

6.1.2 Contribution aux mesures de politique sociale

La politique cantonale d'insertion socio-professionnelle a occupé une part importante de l'activité du Service en 2014. Il a été chargé de coordonner la réalisation de la stratégie adoptée par le Conseil d'Etat sur la base des recommandations de la Commission d'étude prospective sur la politique en matière de chômage de longue durée. Il a finalisé la consultation sur la convention de collaboration entre les services sociaux régionaux (SSR) et les offices régionaux de placement (ORP) et en a organisé la mise en œuvre conformément à l'article 33 de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT). Il a participé au pilotage des *Pôle insertion+*, conformément à l'article 86 LEMT et a mis en place une évaluation de ces structures en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Le Service a participé à la conduite de la nouvelle mesure intitulée *Avenir 20-25* visant à assurer une formation professionnelle aux jeunes bénéficiaires de l'aide sociale afin de favoriser leur autonomie.

Le Service a participé aux travaux menés au sein de la Commission cantonale de coordination de la collaboration interinstitutionnelle (CII) et dans le cadre de la Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail (CEMT) grâce auxquels il peut contribuer au développement de mesures évitant que davantage de personnes aient recours à l'aide sociale.

Le Service a poursuivi l'élaboration du Rapport régulier sur la pauvreté dans le canton de Fribourg. Ce rapport donne suite au postulat des députés Burgener Woeffray et Fasel (P 2072.10). Sa présentation est prévue en 2015.

Dans le domaine du logement, le Service a relayé les préoccupations des SSR au sujet des difficultés que rencontrent les bénéficiaires de l'aide sociale pour trouver des appartements. Il a réuni les milieux concernés et conduit deux groupes de travail. Le Service a finalisé la consultation concernant le concept pour la mise en œuvre des travaux d'inspection et de révision visés par les articles 21a et suivants LASoc.

6.1.3 Coordination

Le Service a poursuivi ses efforts de coordination entre les SSR et les organismes fournissant des activités d'insertion en tenant à jour et en élargissant régulièrement le catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) accessible en permanence sur son site Internet. L'harmonisation des pratiques et le renforcement de l'égalité de traitement au sein de l'action sociale fribourgeoise est également une tâche dans laquelle le Service est engagé en permanence sous différentes formes : mise à disposition des SSR et des commissions sociales d'un répertoire des normes et procédures d'aide sociale, visite auprès des SSR et des commissions sociales, centralisation du système informatique de transmission des données d'aide sociale.

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantionales dans le domaine de la LASoc, le Service coordonne entre les SSR et l'Office fédéral de la statistique (OFS) la récolte des données nécessaires à la statistique suisse de l'aide sociale (SOSTAT).

6.1.4 Information et formation

Le Service assure une information régulière par le biais de son site Internet (www.fr.ch/sasoc). Il maintient aussi des liens étroits avec les SSR en participant régulièrement aux séances des groupements francophone et germanophone des SSR du canton et en rencontrant les organisateurs des mesures d'insertion sociale. Il a participé à la formation des professionnels des différents services impliqués dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII). Le Service est chargé de l'organisation des Assises du social, réalisées tous les deux ans, en collaboration avec l'Université de Fribourg. Le 4 avril 2014 a eu lieu la 8^e édition de cette journée d'échanges et de réflexions consacrée cette année à la question des territoires : *Quel(s) territoire(s) ? Les espaces pertinents de l'action publique.*

6.1.5 Prévention

Afin de promouvoir au sein de la population des initiatives visant à renforcer l'action sociale, le Service gère deux Fonds institués par le Conseil d'Etat. Le Fonds de l'action sociale a pour but d'accorder des subventions à des institutions sociales privées, reconnues d'utilité publique, sans but lucratif, qui développent ou gèrent des projets sociaux en faveur de personnes vivant dans la précarité ou la pauvreté. Grâce à ce fonds, 40 fondations ou associations ont bénéficié d'un soutien financier en 2014, pour un montant total de 469 059 fr. 80.

Un autre fonds est dédié à la prévention et à la lutte contre le jeu excessif. Ce fonds a pour but principal de soutenir des mesures de prévention et de lutte contre la dépendance au jeu. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le mandat de la Commission a été étendu à la prévention et à la lutte contre le surendettement. En 2014, un montant de 45 000 francs a été versé à l'association REPER, afin de financer un projet de prévention, de détection et d'intervention précoce dans le domaine du jeu excessif. Un autre montant de 34 000 francs a également été versé à cette organisation pour soutenir la prévention en milieu scolaire réalisée sous forme de spectacles interactifs sur la thématique du cyberharcèlement. En outre, un montant de 55 189 francs a été rétrocédé au Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu en tant que part cantonale aux projets soutenus et avalisés par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS). Le montant total des subventions 2014 se monte à 172 873 fr. 10. Une convention de collaboration a été ratifiée avec l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) pour soutenir la réalisation d'une étude longitudinale sur les jeunes et les jeux d'argent en Suisse romande.

Le Service assure en particulier la présidence de la Commission pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif et le surendettement. Cette Commission supervise notamment les prêts accordés pour le désendettement de personnes physiques. Il assume, en collaboration avec Caritas Fribourg et les services sociaux publics et privés, le suivi et la gestion de cet instrument d'assainissement des situations sociales précaires.

Enfin, le Service est intervenu dans la formation des nouveaux agents de l'Etat et des communes pour prévenir les risques et gérer les situations de violence dans les services publics. Il a aussi répondu dans ce domaine à différentes demandes des SSR confrontés à des situations de violence.

6.1.6 Suivi du dispositif d'aide sociale

Parallèlement, le Service a veillé à ce que les SSR et les commissions sociales assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il a organisé en particulier l'adaptation des normes LASoc selon des nouvelles recommandations CSIAS qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Il a aussi transmis régulièrement aux commissions sociales et aux SSR des avis de droit, des informations sur la jurisprudence ad hoc ainsi que la synthèse des réponses aux questions posées par les SSR sur l'application des normes d'aide sociale. Le Service entretient en outre des liens étroits avec plusieurs services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc), subventionnés par l'Etat dans le cadre de conventions et chargés dans leur domaine spécifique d'appuyer les SSR.

6.1.7 Représentations

En vertu des tâches qui lui sont confiées par la LASoc, le Service est représenté dans plusieurs Commissions cantonales, intercantionales et fédérales.

6.1.8 Statistiques et dépenses de l'exercice 2014

a. Aide matérielle LASoc

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2014 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton, se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 42 443 224 fr. 75 (35 218 360 fr. 50 en 2013, soit en augmentation de 20,51 %) pour 5287 dossiers (5042 en 2013, soit une augmentation de 4,86 %) représentant 9941 personnes (9587 en 2013, soit en augmentation de 3,69 %). A noter que depuis le 1^{er} janvier 2014, les bénéficiaires de l'aide matérielle au sens de la loi sur l'aide sociale ne bénéficient plus de la réduction de prime à l'assurance maladie de 100 %. Le canton a en outre assumé les aides matérielles des Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons pour un montant de 3 900 222 fr. 50 (3 725 287 fr. 45 en 2013) et pour les Fribourgeois domiciliés à l'étranger pour un montant de 110 000 francs (110 000 francs en 2013).

REPARTITION ETAT/COMMUNES ART : 32/33 LASoc

Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.
Suisses	8 833 008.55	52.61	1 351 877.25	83.49	12 680 383.90	52.76	22 865 269.70
Etrangers	7 955 759.55	47.39	267 310.65	16.51	11 354 884.85	47.24	19 577 955.05
Total	16 788 768.10	100	1 619 187.90	100	24 035 268.75	100	42 443 224.75

Aide matérielle 2014 : personnes domiciliées, en séjour ou de passage

REPARTITION DES DOSSIERS PAR CAUSE D'AIDE SOCIALE

Causes d'aide sociale	Nombre de dossiers	% Total
Chômage/avances s/chômage	692	12.09
Famille monoparentale/couple divisé	614	10.73
Maladie/accident/hospitalisation	420	7.34
Aide à l'enfance	37	0.65
Patronage	45	0.79
AVS/AI/PC : avances/insuf.	605	10.57
Revenus insuffisants	2 171	37.93
Placement HM/Home pour personnes âgées	28	0.49
Drogue/alcool	171	2.99
Hospitalisation/accident/maladie : de passage	22	0.38
Rapatriement : de passage	122	2.13

REPARTITION DES DOSSIERS PAR CAUSE D'AIDE SOCIALE

Chômage : fin de droits	797	13.91
Total dossiers	5 724	100

Remarque :

Le total des dossiers dans le recensement des causes d'aide sociale est supérieur au nombre réel de dossiers (5287 en 2014) parce que des changements d'attribution des causes en cours d'année peuvent entraîner un double comptage.

b. Fonds cantonal de désendettement

La Commission d'utilisation du fonds de désendettement a siégé à quatre reprises et s'est déterminée sur sept demandes de désendettement. Elle a rendu cinq décisions positives pour un total de 78 718 fr. 30 et deux demandes ont été retirées par les requérants.

		Fr.
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 1 ^{er} janvier 2014		1 138 993.55
Montant prêté par le Fonds	./.	53 984.85
Montant remboursé au Fonds	+	175 948.80
Divers frais de gestion	./.	13 164.80
Réapprovisionnement du Fonds hors prêts	+	13 164.80
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 31 décembre 2014		1 136 835.20

c. Inspection et révision LASoc

Sur requête de commissions sociales, de services sociaux régionaux, de la Direction ou même d'office, le Service a mené des travaux d'inspection sur le terrain afin qu'il soit vérifié que les conditions qui déterminent le besoin sont remplies et que les prestations d'aide sociale sont utilisées conformément à leur but. Ces observations sur le terrain menées pour la cinquième année consécutive ont été réalisées en 2014 dans 48 situations, dont 19 annoncées en cours d'année et 8 ont été clôturées. Au 31 décembre 2014, 40 situations sont en cours d'examen.

Par ailleurs, le Service est chargé de procéder périodiquement à des travaux de révision des dossiers des bénéficiaires. La révision a pour objet la vérification de la bonne application des normes et des lois régissant l'aide sociale ainsi que de la bonne utilisation des ressources allouées. En 2014, six SSR ont fait l'objet d'une révision.

d. Cartes de légitimation

Sur les trajets des entreprises de transport suisses, les voyageurs en situation de handicap bénéficient de la gratuité pour la personne qui les accompagne. Ils doivent pour cela posséder une carte de légitimation mise à disposition par les Chemins de fer fédéraux (CFF) et que le Service est chargé de délivrer dans le canton de Fribourg. En 2014, 411 cartes ont été émises.

6.2 Coordination de la politique familiale

Les mesures de politique familiale couvrent de multiples domaines. Cette politique est typiquement interdisciplinaire et se situe à la croisée de diverses interventions publiques et conceptions de la politique sociale. Afin de promouvoir une vision globale de ces mesures, des besoins des familles du canton et des enjeux en matière de politique familiale, le Service assure la coordination visant à développer une véritable stratégie cantonale, en collaboration avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF).

Le point fort de l'activité dans ce domaine se concentre sur l'élaboration d'un projet de prestations complémentaires en faveur des familles qui répond à l'un des mandats de la nouvelle Constitution cantonale. Ce projet est mené en collaboration avec l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Le Service a notamment procédé à une comparaison de divers systèmes de prestations complémentaires pour les familles parmi les cantons suisses afin d'étayer la solution proposée pour le canton de Fribourg.

Enfin, le Service a participé à différentes rencontres organisées au plan cantonal ou fédéral permettant de suivre les principaux développements dans ce domaine. Il a aussi apporté sa contribution en participant pour la Direction à plusieurs consultations tant cantonales que fédérales.

6.3 Fribourg pour tous

Espace d'accueil, d'information et d'orientation sociale, *Fribourg pour tous* a pour mission de garantir à toutes et à tous un accès facile, équitable, neutre et convivial à des informations personnalisées. Le dispositif social cantonal étant complexe et pas toujours connu, toute personne à la recherche d'information peut s'adresser à *Fribourg pour tous* et recevoir conseils et orientation vers les services d'aide les plus adaptés à ses besoins, en toute confidentialité et sans engagement. L'objectif de *Fribourg pour tous* est de déployer une action préventive en évitant la dégradation des situations sociales et en optimisant l'utilisation des prestations mises à disposition dans notre canton. Au total, 1120 personnes ont consulté ce guichet social en 2014.

6.3.1 Information auprès du public

Les activités de *Fribourg pour tous* se déploient en premier lieu à travers l'accueil des demandes soit au guichet, soit à la permanence téléphonique ou par e-mail. En 2014, les thèmes les plus abordés ont été le social, avec principalement des problèmes de budget et de logement et le thème du travail, avec des problématiques associées à la recherche d'emploi, pour des personnes inscrites ou non au chômage.

Fribourg pour tous a en outre développé en 2014 un projet-pilote d'une durée de six mois, intitulé « Aller vers », visant à rencontrer l'ensemble de la population de tous les districts du canton. Une permanence a été assurée par une assistante sociale qui s'est déplacée chaque semaine dans un des grands centres commerciaux de Morat, Guin, Bulle, Estavayer-le-Lac et La Tour-de-Trême. Le projet se poursuivra au début 2015 dans d'autres districts avant d'être évalué.

Des collaborations ont également été instaurées avec divers organismes tels que Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), Espacefemmes ou Les Peupliers afin que leurs usagers et usagères soient orientées sur les prestations disponibles dans le réseau socio-sanitaire fribourgeois.

6.3.2 Collaboration avec le réseau professionnel

Afin de bien connaître les prestations des organismes du réseau socio-sanitaire et de vérifier la pertinence des informations dont il dispose, *Fribourg pour tous* a rencontré en 2014 pas moins de quinze associations et services. De plus, il a mis sur pied des « Espaces Porte-voix » qui sont des échanges organisés avec le public dans les locaux de *Fribourg pour tous* au travers desquels des organismes tels que Empreinte ou la Fédération suisse des patients se sont présentés. Enfin, *Fribourg pour tous* a été invité à se présenter auprès de l'ORP de la Sarine, de SOS Futures Mamans à Châtel-St-Denis et de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) à Berne.

6.4 Aide aux victimes d'infraction

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions pénales du 23 mars 2007 (LAVI ; RS 312.5). L'aide aux victimes comprend trois volets distincts : l'aide immédiate et à plus long terme fournie via les deux centres de consultation LAVI du canton, la garantie de droits dans la procédure pénale et le droit pour la victime d'obtenir une réparation financière à titre d'indemnisation ou de réparation morale auprès du canton où l'infraction a été commise, lorsque ni l'auteur de l'infraction ni les assurances sociales ou privées ne peuvent ou ne doivent payer ces indemnités.

6.4.1 Activités principales

Les activités du Service sont les suivantes : le Service veille au bon déroulement des procédures pour garantir aux victimes une aide efficace et appropriée en fonction de leurs besoins après l'infraction ; il veille au bon fonctionnement des deux centres de consultation LAVI du canton (Solidarité Femmes Fribourg, pour les femmes victimes et les enfants qui les accompagnent d'une part, et le centre de consultation prévu pour toutes les autres victimes LAVI, d'autre part). Chacun de ces deux centres de consultation reste seul compétent pour décider d'une aide immédiate telle que définie par les normes cantonales en vigueur, alors que le Service est seul compétent pour

décider d'une aide à plus long terme, sous réserve d'une réclamation, puis d'un recours éventuel à la Direction. Le Service reçoit et vérifie toutes les factures relatives à l'aide immédiate accordée par les centres de consultation. Le Service demeure seul compétent pour statuer sur les demandes d'indemnisation et de réparation morale, sous réserve du recours au Tribunal cantonal. Le Service est également chargé par la législation cantonale de diffuser les informations nécessaires auprès du public et des services partenaires sur le dispositif cantonal et les prestations qui peuvent être accordées aux victimes dans le cadre de la LAVI. De manière générale, le Service exerce la coordination nécessaire dans le canton et hors canton et assume des tâches liées à la formation du personnel des centres de consultation LAVI, au versement de la subvention forfaitaire à l'association Solidarité Femmes Fribourg, ainsi qu'à l'association FIZ (Frauen Intervention Zentrum) dans le cadre de la prise en charge des victimes de traite d'êtres humains. La répartition des frais d'aide immédiate et à plus long terme entre l'Etat et les communes s'effectue conformément à l'article 9 al. 2 LALAVI (loi d'application de la LAVI) à raison de 45 % Etat et 55 % communes. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les frais d'octroi de l'aide personnelle du centre de consultation LAVI sont également répartis entre l'Etat et les communes dans la même proportion, l'Etat continuant d'assumer la totalité des dépenses en matière d'indemnisation et de réparation morale, sous réserve des montants récupérés par le Service auprès des auteurs d'infractions.

6.4.2 Statistiques

Dossiers traités par le Service (toutes prestations confondues)	418
Ecritures comptables (toutes entrées et sorties confondues)	767
Décisions formelles (sans les décisions d'aide immédiate des centres LAVI)	91
Décisions en matière d'aide à plus long terme, y compris la prise en charge des frais d'avocat	63
Décisions en matière d'indemnisation et de réparation morale	28
Recours formés auprès du Tribunal cantonal (procédure en cours)	1

Le nombre de dossiers traités est passé de 278 en 2007 à 418 en 2014, ce qui représente une augmentation annuelle quasi constante de la charge de travail. A cela s'ajoutent les opérations nécessaires pour obtenir chaque année, depuis fin 2009, le remboursement de prestations d'aide immédiate et à plus long terme auprès du canton de domicile de certaines victimes, en application de l'article 18 LAVI.

6.4.3 Dépenses LAVI

Pour l'année 2014, les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 343 136 francs (1 347 154 francs en 2013). Cette évolution des dépenses annuelles révèle une maîtrise des coûts en 2014 compte tenu de l'augmentation quasi constante de la charge de travail et du nombre de dossiers traités. Le détail figure dans le tableau ci-dessous.

Activités et dépenses de l'exercice 2014		
Subventions de l'Etat au centre de consultation et aux partenaires du dispositif	Fr.	771 508.00
Frais d'aide immédiate	Fr.	371 844.85
Frais d'aide à long terme	Fr.	61 449.35
Frais d'avocat	Fr.	34 831.85
Aide et remboursements autres cantons (art. 18 LAVI)	Fr.	4 125.00
Aide à répartir entre l'Etat et les communes	Fr.	472 251.05
Participation aux frais d'octroi de l'aide du centre de consultation LAVI	Fr.	455 000.00
Total à répartir entre l'Etat et les communes (45 %/55 %)	Fr.	927 251.05
Indemnisation (dommage matériel)	**Fr.	9 977.50
Réparation morale	**Fr.	89 399.35
Contentieux LAVI pour tort moral et indemnisation	**Fr.	-
**Dépenses entièrement à charge de l'Etat	Fr.	99 376.85
Total	Fr.	1 343 135.90

6.5 Aide aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés, aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force, aux réfugiés

6.5.1 Cadre légal

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi), notamment de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle ou de l'aide d'urgence aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés (RAD) et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (NEM) attribués au canton par l'Office fédéral des migrations (ODM). En vertu de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005 et de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007, il incombe en outre au Service de promouvoir l'intégration des personnes admises à titre provisoire. Par ailleurs, en vertu de la même législation fédérale, le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) et pour les réfugiés admis à titre provisoire (permis F).

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la société ORS Service AG (Organisation für Regie-und Spezialaufträge) (ci-après, ORS) assure le mandat, confié par le Conseil d'Etat, de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérants d'asile (permis N), des personnes admises à titre provisoire (permis F), des requérants d'asile déboutés (RAD) et des personnes NEM. Caritas Suisse-Département Fribourg (ci-après, Caritas) continue d'assurer le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) et des réfugiés admis à titre provisoire (permis F).

6.5.2 Statistiques du domaine de l'asile

Le nombre total des demandes d'asile enregistrées en Suisse a augmenté en 2014 par rapport à 2013. Il s'élève à 23 765 (contre 21 465 en 2013). Au niveau du canton, le nombre de requérants d'asile attribués s'élève à 794 (contre 642 en 2013). L'effectif des requérants d'asile domiciliés dans le canton a par conséquent augmenté. Au 31 décembre 2014, il s'élève à 1465 (contre 1401 en 2013) requérants d'asile, personnes admises à titre provisoire, personnes NEM et requérants d'asile déboutés.

6.5.3 Situation de l'hébergement

Compte tenu de cette situation, l'ouverture du foyer d'accueil provisoire de Guin a été prolongée avec l'accord de la Commune jusqu'au 31 décembre 2015, sans prolongation possible au-delà de ce terme.

Les requérants d'asile ont également été logés dans les quatre foyers d'accueil pérennes du canton, soit au foyer des Remparts et au foyer du Bourg, sis tous deux en ville de Fribourg, au foyer du Lac à Estavayer-le-Lac et au foyer des Passereaux à Broc. La capacité d'accueil de ces quatre foyers est de 287 personnes.

Les structures cantonales hébergent au 31 décembre 2014 plus de 1500 personnes. Les centres d'accueil du canton dont la capacité s'élève à 401 places, foyer provisoire de Guin et foyer de la Poya y compris, sont occupés à 100 % de leur capacité. 1071 personnes du domaine de l'asile étaient par ailleurs logées dans les autres structures d'hébergement gérées par ORS au 31 décembre 2014.

6.5.4 Suivi social et financier

Pour rappel, la Confédération verse au canton, depuis le 1^{er} janvier 2008, un forfait global pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire. Pour les personnes admises à titre provisoire bénéficiant de l'aide sociale, le forfait est versé durant les sept premières années de leur séjour en Suisse. Au-delà, ces personnes sont à la charge du canton.

Dans le cadre des mesures structurelles et d'économies, les normes d'aide sociale pour les personnes relevant du domaine de l'asile ont été modifiées dans le sens d'une réduction de l'argent de poche qui est passée de 2 francs à 1 franc par jour et par personne adulte. Les normes révisées sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

6.5.5 Requérants d'asile déboutés

Au 31 décembre 2014, le canton comptait 177 requérants d'asile déboutés (189 au 31.12.2013), dont 58 personnes vulnérables. A ces chiffres s'ajoutent 18 requérants d'asile déboutés dans le cadre de la procédure Dublin en attente, au 31 décembre 2014, de leur renvoi dans un pays tiers. 52 RAD étaient hébergés dans la structure « bas-seuil » de La Poya au 31 décembre 2014. Les coûts liés à la poursuite du séjour en Suisse des personnes RAD et NEM sont assumés par le canton. A titre compensatoire, une indemnisation forfaitaire unique est versée au canton par la Confédération pour chaque nouveau cas RAD ou NEM attribué au canton.

6.5.6 Programmes d'occupation pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire

Au cours de l'année 2014, ORS a réalisé les programmes d'occupation annoncés dans son plan d'action accepté par le Service. Les requérants d'asile en procédure et les personnes admises à titre provisoire en Suisse depuis moins de sept ans sont le public-cible de ces activités destinées à lutter contre l'inactivité, à donner au requérant un cadre et des règles à respecter et à augmenter ses perspectives d'insertion sur place ou de retour dans son pays d'origine. Les programmes réalisés en 2014 sont les suivants : couture et décoration, cuisine, atelier de réparation de vélo, peinture et rénovation d'appartements, pressing-laverie, langue-informatique-connaissances générales, programme d'intérêt général. Le programme de boulangerie mis sur pied en collaboration avec une association privée s'est poursuivi.

Dans ce cadre, ORS assume l'exploitation des réseaux de vélos en libre-service de l'Agglo et de Bulle, soit les tâches de maintenance et de rééquilibrage des vélos et des stations, qui sont exécutées par les requérants d'asile. Cette activité favorise l'intégration des requérants au service de la collectivité et donne une image positive de ces personnes.

6.5.7 Programme cantonal d'intégration des migrant-e-s pour les années 2014 à 2017 (PIC)

Les personnes admises à titre provisoire bénéficiant de l'aide sociale ont l'obligation, depuis le 1^{er} janvier 2008, de participer à des mesures d'intégration. Le Service est responsable de l'élaboration, de la mise en place et de l'évaluation de mesures spécifiques d'intégration sociale et professionnelle pour cette catégorie de personnes, mesures qu'il est chargé de valider et de réunir dans un catalogue.

Dès le 1^{er} janvier 2014, les mesures spécifiques d'intégration font partie du Programme cantonal d'intégration des migrant-e-s (PIC) validé par l'ODM. Le Service a participé activement avec le Bureau de l'intégration à l'instauration dudit programme cantonal d'intégration. Dans ce cadre, le Service a mis en œuvre les mesures planifiées ainsi que les instruments qui serviront à évaluer l'atteinte des objectifs du PIC. Le Service et le Bureau de l'intégration coordonnent leurs projets et stratégie dans un Groupe de pilotage établi par le PIC. Ceux-ci ont pour objectif commun d'encourager de manière intensive l'intégration de groupes de personnes présentant pour la plupart un cumul de facteurs de désinsertion. Un groupe-réseau pour les questions d'intégration a été constitué. Il est composé de l'Association des communes fribourgeoises, de la Ville de Fribourg ainsi que de 18 services ou institutions de l'Etat. Le Service et le Bureau de l'intégration ont également attribué un mandat au service d'interprétariat communautaire de Caritas Suisse à Lucerne « se comprendre ».

L'enjeu de l'instauration efficace du PIC est également financier, dans la mesure où l'investissement dans les mesures d'intégration induit une diminution des dépenses d'aide sociale des personnes relevant du domaine de l'asile entièrement à charge du canton.

Au titre de l'intégration, la Confédération verse un forfait unique pour chaque nouvelle personne admise à titre provisoire et pour chaque nouveau réfugié statutaire et chaque nouveau réfugié admis à titre provisoire dès le 1^{er} janvier 2008.

6.5.8 Réfugiés

Le règlement des conditions de résidence des réfugiés statutaires a été modifié par les Chambres fédérales dans le cadre de la révision de la LAsi du 14 décembre 2012. A partir du 1^{er} février 2014, l'octroi de l'autorisation d'établissement (permis C) est régi par l'article 34 LEtr. Elle est désormais octroyée après 10 ans, au lieu de 5 ans. Cela induit que le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) restera de la compétence de l'Etat, respectivement de Caritas, pendant une durée

beaucoup plus longue. Le nombre de réfugiés statutaires suivis par Caritas va par conséquent augmenter d'année en année.

Le nombre de réfugiés statutaires et de réfugiés admis à titre provisoire suivis par Caritas en 2014 est en forte hausse par rapport à 2013. Cela s'explique notamment par la stratégie de l'ODM qui a traité un grand nombre de dossiers pendants. Ainsi, le nombre de réfugiés statutaires (permis B) et de réfugiés admis à titre provisoire (permis F) suivis par Caritas est passé de 441 au 31 décembre 2013 à 693 au 31 décembre 2014. Le nombre de réfugiés statutaires en Suisse depuis plus de cinq ans suivis par Caritas est de 43 au 31 décembre 2014. Le nombre de réfugiés admis à titre provisoire en Suisse depuis plus de sept ans suivis par Caritas est de 34 au 31 décembre 2014 (16 au 31.12.2013).

Par ailleurs, la convention liant l'Etat à Caritas a été revue. Le Conseil d'Etat a approuvé en date du 2 décembre 2014 le « Mandat Réfugiés 2015 », qui comprend le cahier des charges, la convention passée entre le Conseil d'Etat et Caritas Suisse à Lucerne, ainsi que l'avenant 2015. Le « Mandat Réfugiés 2015 » entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

6.5.9 Dépenses de l'exercice

L'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2014 à 19 120 837 francs, dont 4 026 898 francs restent à la charge de l'Etat.

L'aide matérielle accordée aux requérants d'asile déboutés et aux personnes NEM, les frais du personnel d'encadrement, d'administration et d'hébergement ainsi que les frais de fonctionnement de la structure « bas-seuil » de la Poya se sont élevés en 2014 à 2 175 760 francs, dont 914 895 francs restent à la charge de l'Etat.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugiés et les réfugiés à titre provisoire se sont élevés en 2014 à 6 816 841 francs, dont 327 231 francs à charge du canton.

Les dépenses pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire du domaine de l'asile se sont élevées en 2014 à 550 000 francs. Les dépenses pour l'intégration des réfugiés et des réfugiés admis à titre provisoire se sont élevées en 2014 à 617 544 francs.

6.6 Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Le Service est chargé de fournir une aide appropriée au recouvrement des pensions alimentaires telles que fixées par un jugement exécutoire ou une convention homologuée en faveur d'enfants, de conjoints ou d'ex-conjoints domiciliés dans le canton. Parallèlement, en cas de non-paiement des pensions alimentaires par la personne débitrice, le Service peut accorder aux personnes bénéficiaires des avances mensuelles de 400 francs par mois et par enfant au maximum, respectivement de 250 francs par mois au maximum en faveur des conjoints ou des ex-conjoints lorsque leur situation financière le justifie (cf. article 89 al. 2 let. a LACC ; arrêté du 14 décembre 1993 fixant les modalités du droit au recouvrement et aux avances de contributions d'entretien). Le Service doit assumer, d'une part, des tâches liées au recouvrement des créances alimentaires et, d'autre part, des tâches d'information, de conseil et d'écoute tant auprès des personnes bénéficiaires de l'aide que des personnes tenues de payer des pensions alimentaires. Le Service assume également des tâches de gestion et de suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique.

6.6.1 Activités principales

Les activités du Service sont les suivantes : détermination du droit à l'aide au recouvrement et du droit aux avances de pensions alimentaires, préparation et motivation des décisions y relatives, révision périodique des dossiers et du droit aux prestations en faveur des bénéficiaires, information et accueil des personnes créancières et débitrices de l'obligation d'entretien, facturation mensuelle des pensions alimentaires, versement d'avances de pensions alimentaires et gestion du contentieux en cas d'avances perçues indûment, encaissement des contributions d'entretien, traitement de questions juridiques en lien avec ces activités, démarches d'encaissement proprement dites (poursuites, saisies de revenus, requêtes de sûretés, plaintes pénales), représentation du Service devant les préfectures et les tribunaux civils et pénaux du canton.

6.6.2 Statistiques

Démarches d'encaissement 2014

Comparutions devant le Président du Tribunal civil d'arrondissement dans les différents districts du canton	15
Comparutions devant les autorités de poursuite pénale	107
Réquisitions de poursuite déposées	485
Demandes de saisie de salaire	41
Plaintes pénales déposées	171

Avances de pensions alimentaires 2014

Montant total des avances de contributions d'entretien et des frais de procédures de recouvrement versés par l'Etat au 31 décembre 2014	Fr. 6 300 799
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

Recouvrement de pensions alimentaires 2014

Montant récupéré sur les avances de contributions d'entretien	Fr. 2 980 023
---------------------------------------------------------------	---------------

- > dont 59 757 fr. 88 ont été récupérés via la société de recouvrement mandatée par l'Etat
- > Taux de recouvrement : 47,30 % (46,78 % en 2013)
- > Montant non récupéré réparti à parts égales entre Etat et communes (art. 81 al. 2 LACC)

Récupération des pensions alimentaires non couvertes par les avances de l'Etat, en faveur exclusive des personnes créancières de l'obligation d'entretien	Fr. 2 551 645.16
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Montant total encaissé par le Service dans ses activités de recouvrement de pensions alimentaires	Fr. 5 531 668.86
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

Traitement des dossiers 2014

Dossiers en traitement au 31 décembre 2014 (1611 en 2013)	1 663
-----------------------------------------------------------	-------

- > dont dossiers relevant de l'application de la Convention internationale dite de New-York (domicile à l'étranger de la personne débitrice ou créancière de l'obligation d'entretien, l'autre devant être domiciliée dans le canton.)

Nouvelles demandes enregistrées en 2014 (245 en 2013)	278
-------------------------------------------------------	-----

Décisions (ouverture, clôture, etc)	732
-------------------------------------	-----

Révisions effectuées et formalisées par une décision	1 033
------------------------------------------------------	-------

Réclamations enregistrées par le Service	31
------------------------------------------	----

> Réclamations admises	13
------------------------	----

> Réclamation rejetées	13
------------------------	----

Recours déposés par les bénéficiaires	4
---------------------------------------	---

> Recours rejetés par la DSAS	1
-------------------------------	---

> Recours également rejetés par le Tribunal cantonal	1
------------------------------------------------------	---

> Procédure en cours	1
----------------------	---

Dossiers terminés	384
--------------------------	------------

En tant que membre de la Conférence romande des offices cantonaux de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires de Suisse latine, le Service a participé à deux séances à Fribourg et à Neuchâtel.

7 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

Chef de service : Stéphane Quéru

7.1 Activités

Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) est chargé de développer les éléments de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse et d'exécuter les différents mandats de protection de l'enfant en application des législations fédérales et cantonales. Il veille, en outre, à donner l'information à toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes.

En 2014, le Service a mis en œuvre la nouvelle organisation de son équipe de direction. La gestion des ressources humaines, des aspects financiers et de l'administration du Service est confiée au chef de service adjoint. La conduite des 3 secteurs régionaux d'action sociale directe est confiée à l'adjointe au chef de service.

La participation au service de piquet a été généralisée à l'ensemble des intervenants en protection de l'enfant (IPE) des secteurs de l'action sociale et de la permanence. Ce service est activé exclusivement par la police. En 2014, 45 interventions du service de piquet ont été effectuées pour un temps total de 43,60 heures.

Le Service a mis sur pied plusieurs groupes de travail internes dans le domaine de la coordination des placements d'enfants et de la coordination des interventions inter-secteurs lorsque des situations de maltraitance d'enfant sont annoncées.

Le Service est représenté au sein des Conférences suisse et latine des responsables des services de protection et d'aide à la jeunesse. Ces conférences dépendent respectivement de la CDAS (Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales) et de la CLASS (Conférence latine des affaires sanitaires et sociales) et s'efforcent de trouver les meilleures solutions pour uniformiser sur un plan intercantonal les pratiques de la protection de l'enfance et de la promotion de la jeunesse. Les thèmes de discussion touchent tout autant l'organisation des dispositifs et des procédures soutenues par le nouveau droit fédéral de la protection de l'enfant et de l'adulte que la législation sur l'encouragement aux activités de jeunesse.

7.2 Activités du Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ)

Le Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ) assure la mise en œuvre de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Il développe son activité habituelle sur 4 axes et anime le projet « Paysages éducatifs ».

7.2.1 Politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse

a. Rapport sur les politiques fribourgeoises - Etat des lieux

Le Bureau de promotion a poursuivi la rédaction du rapport « Soutenir les enfants et les jeunes dans le canton de Fribourg – état des politiques actuelles et potentiel de développement ».

b. Stratégie cantonale « Je participe! I mache mit! » 2015-2017

Sur mandat de la DSAS, le BPEJ a mené les travaux préparatoires pour le lancement d'une stratégie cantonale dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Dans ce cadre, une demande de co-financement a été déposée auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), qui a accordé un montant de 450 000 francs pour une période de trois ans. Suite à cette décision positive, un Comité de pilotage a été constitué sous l'égide de la Directrice de la santé et des affaires sociales. Le BPEJ a été accompagné dans ses travaux par la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ), qui s'est réunie trois fois en séance ordinaire en 2014.

c. Programme Paysages éducatifs

Le Bureau de promotion a également comme mission de soutenir les communes dans leur tâche de développer leur politique locale en faveur des enfants et des jeunes. A ce titre, il coordonne le programme « Paysages éducatifs en Suisse », lancé en 2012 par la Fondation Jacobs, en coopération étroite avec la DICS et soutient les trois projets

locaux du district de la Veveyse, du district de la Glâne et du quartier du Schoenberg en Ville de Fribourg. La mise en œuvre du programme dans le canton de Fribourg a été marquée en 2014 par l'organisation de la deuxième rencontre du Réseau fribourgeois des paysages éducatifs. La rencontre s'est déroulée le 9 octobre à Romont sur le thème de la transition encore l'école obligatoire et le monde professionnel et a réuni 60 représentant-e-s de l'éducation, de la formation et de l'orientation professionnelle, du patronat et de l'aide à la jeunesse. Alors que la mise en place des trois projets fribourgeois de paysage éducatif s'est poursuivie tout au long de l'année, un quatrième projet a été sélectionné par la Fondation Jacobs en octobre 2014 : le Paysage éducatif Bulle professionnelle. Ces quatre projets visent à renforcer la collaboration systématique de la part des acteurs scolaires et extrascolaires.

d. FriTime

Lancé par le Service du sport, le Service de la santé publique et le Service de l'enfance et de la jeunesse, le projet cantonal « FriTime » s'ancre dans la mission du BPEJ d'apporter du soutien aux communes fribourgeoises pour le développement de leur politique de promotion de la jeunesse. Le but du projet « FriTime » est de donner l'occasion aux enfants et aux jeunes de se retrouver tout en faisant du sport ou en participant à une activité culturelle ou artistique. En 2014, les communes de Morat, Schmitten, Le Glèbe et Cugy ont rejoint les communes d'Ursy, d'Hauterive, de Bulle et de Romont au sein de l'association. En outre, de nombreux contacts ont été pris avec des communes intéressées qui devraient adhérer au projet dans le courant de l'année 2015. Une collaboration avec Ujoin.ch a été mise en place pour offrir aux communes un nouvel outil d'information des activités mises en place. Le projet qui se déroule sur 4 ans (2013-2016) est soutenu par la subvention enfance et jeunesse de la DSAS, par la Loterie Romande et par la LORO-Sport.

e. Portefeuille d'actions durables

Les 67 fiches ludiques et faciles d'emploi du « Portefeuille d'actions durables » édité à l'intention des communes fribourgeoises ont été actualisées en 2014. Le BPEJ a contribué à ce travail pour les fiches « enfance et jeunesse ».

7.2.2 Soutien aux projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse

a. Subvention enfance-jeunesse

La DSAS octroie une aide financière pour les projets qui sont conçus avec, par et/ou pour les enfants et les jeunes. En 2014, 52 projets ont été déposés et 34 d'entre eux ont été soutenus par la subvention enfance et jeunesse pour un montant total de 199 500 francs. Parmi ces projets, 18 projets sont francophones, 8 germanophones et 8 sont bilingues. La DSAS est compétente pour octroyer, sur préavis de la Commission de l'enfance et de la jeunesse, les aides financières en faveur des projets intéressant la jeunesse.

Les projets jeunesse soutenus concernent des domaines très variés : création d'une pièce de théâtre avec des aînés, construction d'un skate-parc, développement d'une radio de jeunes, organisation de semaines d'activités pendant les vacances, réfection d'un local de jeunes, augmentation de la collection de livres jeunesse pour enfants migrants, projet d'intégration pour jeunes en difficultés, projet de renforcement de la tolérance et du respect entre groupes de jeunes, projet de création de groupes de danse Roundabout pour jeunes filles dans les communes alémaniques, activités FriTime dans les communes du canton, préparation de l'Action 72h00, formation pour des jeunes s'intéressant au journalisme, activités culturelles pour petits et adolescents, Midnight, Open Sunday, ateliers de danse Hip-Hop et création de textes, ateliers de percussion, jeux de rôles, chaises longues sur les Grand-Places, Urban Project, Maxi beaux-Arts, échanges de jeunes et travail collectif, activités des jeunes samaritains, jubilé des 10 ans du Centranim, création d'une Maison des Générations, publication d'un manuel dans le domaine de l'éducation, répertoire de camps de vacances...

b. Frisbee, le réseau cantonal des organisations de l'enfance et de la jeunesse

En 2014, Frisbee, le Réseau cantonal des organisations de l'enfance et de la jeunesse créé en juin 2013 sur l'impulsion du BPEJ, s'est consolidé. Interlocuteur de l'Etat de Fribourg pour les questions relatives à la politique de l'enfance et de la jeunesse, Frisbee est représenté par deux membres dans la Commission de l'enfance et de la jeunesse et participera à la définition de la politique cantonale.

7.2.3 Information

Après 7 ans d'existence, le BPEJ a publié en juin 2014 un rapport d'activités mettant en lumière les actions menées entre 2007 et 2013.

7.2.4 Relations publiques et coordination

Dans le cadre de leur mission de représentation des intérêts des enfants et des jeunes et de coordination des activités en faveur de la jeunesse, les Délégués à l'enfance et à la jeunesse ont participé en 2014 à une huitantaine de séances organisées avec des partenaires des autres Directions, des communes ou du monde associatif.

Le BPEJ a participé aux séances du Conseil de prévention et de sécurité (CCPS), qui privilégie une approche dynamique et pluridisciplinaire pour renforcer la sécurité de proximité et intervenir auprès des jeunes notamment. Le BPEJ est également membre invité de la Commission de prévention et de promotion de la santé et de la Commission cantonale des addictions nouvellement instaurée.

Le BPEJ participe aux rencontres de la Conférence nationale de la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) et de la Conférence Romande des Délégués à l'Enfance et à la Jeunesse (CRDEJ).

Le BPEJ est également le répondant cantonal de l'OFAS pour le programme national « Jeunes et violence ». A ce titre, il est membre du réseau national et transmet les informations nationales aux acteurs cantonaux intéressés. En janvier 2014, il a d'ailleurs organisé une rencontre afin de permettre à l'OFAS de présenter son programme et de favoriser les échanges entre la huitantaine d'acteurs fribourgeois qui ont répondu présents.

7.3 Activités du secteur de l'action sociale directe (SASD)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le secteur désigne les trois équipes régionales composées d'intervenants en protection de l'enfant (IPE) qui exécutent les mandats de protection ordonnés par les différentes autorités de protection de l'enfant (APEA), Tribunaux civils d'arrondissement (TcA) et Tribunal des mineurs (TM). La région Centre-Nord comprend la Ville de Fribourg et les districts de la Singine et du Lac. La région Ouest couvre Sarine- Campagne et le district de la Broye. La Région Sud se déploie sur les districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveysse.

En 2014, le secteur a consolidé ses interventions en respect de la législation cantonale d'application du nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA et OPEA).

En 2014, les trois secteurs du SASD ont suivi 1852 mandats. Les APEA ont ordonné 1795 mandats (97 %). Il faut mentionner que parmi eux, 894 mandats (49,8 %) concernent la surveillance des relations personnelles dans des situations de séparation ou de divorce. Ce chiffre est préoccupant car, quasiment la moitié des capacités d'intervention des 3 secteurs doivent être investies dans ces situations où de nombreux parents, ex-conjoints, entretiennent un conflit permanent. Ce conflit se traduit souvent par une instrumentalisation des enfants. Il en résulte que les intervenants des services de l'Etat sont très fréquemment pris à partie dans ces conflits, alors que leur mission est de protéger les enfants. Bien que la nouvelle législation sur le divorce ait introduit, au 1^{er} juillet 2014, la notion d'autorité parentale conjointe systématique dans ces situations, il n'y a pas d'amélioration à constater.

Les données montrent encore que 56 mandats (3 %) seulement ont été confiés par le TM au SEJ.

7.4 Activités du secteur Intake (permanence, enquêtes et mandats particuliers)

Pour répondre aux principes de la législation cantonale sur l'enfance et la jeunesse, qui impose que les mesures nécessaires de protection soient prises dans les plus brefs délais, le secteur Intake offre diverses prestations au sein de deux groupes.

Depuis 2003, l'Intake offre une consultation à bas seuil organisée sous la forme d'une permanence. Les enfants, les parents ainsi que tous les professionnels et autorités de l'enfance peuvent solliciter cette offre, particulièrement en cas d'urgence.

En 2014, les IPE de ce groupe ont suivi 814 situations, dont plus de la moitié (440 situations) ont fait l'objet d'un suivi sans mandat pendant trois mois. Les IPE de ce groupe assurent également la représentation des requérants d'asile mineurs non accompagnés (35 RMNA en 2014). Le groupe permanence exécute toutes les procédures

relatives à l'enlèvement international d'enfants (5 situations en 2014). Deux IPE du groupe permanence participent à la Plateforme jeunes.

Depuis 2010, un second groupe d'IPE est spécialisé dans la réalisation des enquêtes sociales ordonnées par les APEA d'une part, et par les TcA dans le cadre de procédures de divorce, d'autre part. En 2014, 74 enquêtes ont été réalisées pour les APEA et 48 enquêtes pour les TcA.

7.5 Activités du secteur des milieux d'accueil (SMA)

Le secteur des milieux d'accueil assure l'exécution de la législation fédérale et cantonale sur le placement d'enfants et la mise en œuvre du dispositif de l'accueil extrafamilial de jour. Il assume le rôle d'autorité centrale cantonale dans le domaine de l'adoption. Son activité consiste à évaluer, autoriser et surveiller les milieux d'accueil dans les domaines de l'adoption, des familles d'accueil et des structures d'accueil extrafamilial de jour.

7.5.1 L'adoption

Ce domaine connaît une transformation importante et les débats ouverts au Parlement fédéral sont suivis avec attention.

En 2014, 71 dossiers ouverts par des couples souhaitant adopter un enfant sont suivis par le SMA. Dans le domaine de l'adoption internationale, 4 enfants sont arrivés. Dans le domaine de l'adoption nationale, un enfant a été confié à un couple fribourgeois par une autorité centrale d'un autre canton.

7.5.2 Les familles d'accueil

En 2014, le SMA a suivi 160 familles d'accueil et 6 familles d'accueil professionnelles.

Le secteur a fait face à une augmentation des situations résultant de 2 facteurs. En premier lieu, l'ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants (OPE) impose, depuis 2013, l'autorisation et la surveillance des familles d'accueil d'enfants âgés de 0 à 18 ans. En second lieu, le Service de la population et des migrants demande une enquête sociale pour évaluer si des enfants étrangers placés par leurs parents ou par une autorité de leur pays peuvent être accueillis par des membres de leur famille élargie vivant sur le territoire fribourgeois.

Une nouvelle mise à jour de l'OPE est intervenue au 1^{er} janvier 2014. Elle consiste à prendre en compte les organismes de placement familial (OPF). Ces organisations, associations ou entreprises commerciales, se chargent d'engager des familles d'accueil et de proposer aux services sociaux des possibilités d'y placer des enfants. Ce système de prise en charge est pratiquement inconnu en Suisse romande alors que plus de 60 organismes sont actifs depuis de nombreuses années en Suisse alémanique. En 2014, deux organismes ont déjà présenté une demande de travailler avec des familles d'accueil sises sur le territoire fribourgeois.

7.5.3 L'accueil extrafamilial de jour

Le SMA a participé à une journée de travail organisée par la Fédération des Associations d'accueil familial de jour pour les coordinatrices, afin d'expliquer le fonctionnement du SEJ et de réfléchir sur les situations qui nécessitent une intervention de protection de l'enfant.

Le secteur a construit avec le Service du cadastre et de la géomatique une cartographie des structures d'accueil extrafamilial de jour. Cet outil a été mis en ligne le 2 juin 2014.

La loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) a institué deux fonds pour la création de places respectivement dans les accueils extrascolaires jusqu'à fin juin 2014 et dans les crèches jusqu'à fin décembre 2014. Les deux fonds sont épuisés et ont permis d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat. Au 31 décembre 2014, il existe 87 structures d'accueil extrascolaire qui disposent de 1394 places autorisées pour l'unité du matin, 2539 places pour l'unité de midi et 1883 places pour l'unité de l'après-midi. De même, il existe 56 crèches pour lesquelles 1511 places d'accueil sont autorisées.

Le SMA surveille en outre 131 maternelles et/ou ateliers/groupes de jeu répartis sur tout le territoire cantonal.

Le SMA a accompagné de nombreuses communes ou associations dans la mise en place de structures d'accueil de la petite enfance ou accueil extrascolaire afin qu'elles bénéficient du soutien LStE. Les communes du district du Lac ont

regroupé l'accueil extrafamilial sous une seule Association. Les autorisations concernant ces structures ont été accordées. De nombreuses structures ont fait valider leurs nouvelles grilles tarifaires.

Le service juridique du SEJ a préavisé 10 règlements communaux au titre de la LStE et 19 règlements communaux ont été soumis à l'approbation de la Conseillère d'Etat directrice de la DSAS.

7.6 Activités du Centre de consultation LAVI

Depuis avril 2013, le Centre fonctionne comme service de contact pour les victimes de mesures coercitives à des fins d'assistance et de placement extrafamilial. Ce mandat a demandé un grand investissement du secteur hommes, le suivi de ces situations demandant plus de temps que la moyenne des autres situations LAVI. Pour faire face, les intervenantes du secteur enfants ont dû prendre en charge des situations du secteur hommes (65 situations / 26 en 2013).

Le programme de gestion des dossiers et des statistiques a été remis à jour. Il permet de transmettre des statistiques complètes à l'OFS et de faciliter le travail des intervenantes et intervenants LAVI.

Au niveau cantonal, le Centre a participé à la Coordination cantonale LAVI, au CAN-TEAM, à la Commission contre la violence conjugale et au groupe de travail « Traite d'êtres humains ».

Au niveau national, le Centre a participé aux travaux des groupes d'intérêt CSOL-LAVI, Corola, Region 2 ainsi qu'aux rencontres des Centres LAVI pour enfants victimes d'abus sexuel. Le Centre est également très impliqué dans les rencontres d'échange entre points de contact cantonaux pour les victimes de mesures coercitives à des fins d'assistance.

En 2014, le secteur enfants du Centre a suivi 283 situations. Il y a une légère augmentation des nouvelles demandes (4 %). Le secteur hommes a suivi 363 situations. Le nombre de nouvelles situations est en hausse de 20 % pour ce secteur car c'est en lien avec les demandes de victimes de mesures coercitives (53 nouvelles demandes en 2014, 19 situations reprises de 2013).

Le Centre a conduit 647 entretiens et mené 629 consultations téléphoniques d'un temps supérieur à 15 minutes. 1741 autres contacts téléphoniques ont eu lieu en lien avec le suivi des victimes. Le Centre a réalisé 34 accompagnements de victimes auprès de la police, des avocats et des tribunaux. 760 contacts ont eu lieu avec des intervenants du réseau en lien avec les suivis des situations. 88 demandes de renseignements ou de triage vers une autre instance ont été effectuées. Le Centre a assumé 16 présentations à l'extérieur (formations, demandes individuelles, demandes de journalistes).

8 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)

Responsable : Geneviève Beaud Spang

8.1 Activités

Afin de répondre à son mandat, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) développe ses activités dans plusieurs domaines. Il conseille et mène des consultations juridiques pour les personnes qui se sentent lésées dans le cadre de la Loi fédérale sur l'égalité (LEg). Il propose des consultations, accompagnements et réponses aux demandes privées en lien avec les discriminations dans la vie professionnelle (dans le secteur public et dans le secteur privé). Il conseille juridiquement les personnes en situation de discrimination au sens de la LEg. Il informe – entre autres par le site www.familles-fribourg.ch – les particuliers ainsi que les professionnel-le-s à propos de questions liées à l'égalité ou aux questions familiales.

Le BEF rédige des prises de position et des réponses à des consultations internes à l'administration ou concernant des projets de lois, tant sur le plan cantonal que fédéral : 26 prises de position ont été rédigées en 2014.

Il assure la co-présidence, à l'échelle nationale, de l'Association « Futur en tous genres ». Il fait partie du groupe des questions juridiques de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE). Il participe aux séances organisées par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), notamment à la séance annuelle réunissant les Personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons.

Le BEF gère le secrétariat de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille. Celle-ci a tenu trois séances plénières durant l'année. Par ailleurs, un groupe de travail s'est réuni bénévolement de nombreuses fois afin de préparer la Rencontre des familles.

Le Bureau administre le secrétariat de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (CCMES) émanant de la LEg. Cette instance a siégé deux fois en 2014. De plus, de nombreuses demandes de renseignements et conseils juridiques ont été adressées au BEF. Par ailleurs, la CCMES est membre de la Conférence suisse des offices de conciliation (COC) et a participé à la rencontre annuelle de ladite Conférence.

Le BEF assure la présidence de la Commission cantonale contre la violence conjugale (CVC) et en gère le secrétariat. En 2014, trois séances plénières, une séance de formation pour des milieux professionnels et une séance d'un groupe de travail ont été tenues. Le BEF est membre de la Conférence suisse contre la violence domestique et a participé à une séance plénière ainsi qu'à un congrès national organisés par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG). Le BEF est aussi membre la Conférence latine contre la violence domestique et a assisté à deux séances de ladite conférence.

Le BEF préside le Groupe des personnes de confiance contre le harcèlement sexuel au sein de l'Etat. Celui-ci a été invité à participer à une formation spécifique proposée par le BEF. Le bureau a accompagné plusieurs personnes, services et entreprises qui se sont adressés à lui pour des situations de harcèlement sexuel.

Le BEF assure le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil. Le Comité a siégé trois fois et l'Assemblée générale a été réunie deux fois.

Le BEF a répondu à plusieurs interviews de différents médias locaux et romands. Il a rédigé plusieurs communiqués de presse, ce tout particulièrement dans le cadre son 20^e anniversaire et des manifestations mensuelles y relatives.

8.2 Activités particulières

8.2.1 L'égalité en évidence : 20 ans au service de l'égalité et de la famille

Le BEF a fêté en 2014 son 20^e anniversaire. A cette occasion, il a organisé chaque mois une action en lien avec ses thèmes de travail. Les mois de janvier et octobre ont mis l'accent sur la Loi sur l'égalité (LEg) avec la mise en place d'une formation « Mettre en pratique la loi sur l'égalité » et d'une conférence – débat « Le harcèlement sexuel en question ». Le mois de février a été consacré à l'égalité dans le mode professionnel et à ses répercussions dans la vie privée. Afin d'ouvrir le débat avec la population, un café-égalité a été proposé au public. Les mois de mars et novembre ont permis de sensibiliser les professionnel-le-s de la santé et du social, ainsi que la population, à la thématique de la violence au sein du couple ; concrètement, il s'est agi de la mise en ligne sur le site Internet www.fr.ch/violence de fiches de travail et de l'organisation d'une soirée présentant le film « Ne dis rien » d'Icár Bollàin suivi par un apéritif-réseau. Au mois d'avril, le BEF a rencontré les présidences des partis politiques cantonaux afin d'élaborer ensemble un outil de « bonnes pratiques » pour une représentation équilibrée des sexes en politique et pour encourager les personnes intéressées à s'engager en politique. Au mois de mai, l'exposition interactive « Filles ou garçons, ça change quoi ? » a offert à 600 élèves de 6 à 11 ans du canton ainsi qu'à de nombreuses familles, la possibilité d'imaginer le monde avec d'autres lunettes, exemptes de tous stéréotypes. En parallèle, une action « Filles et garçons, les mêmes superpouvoirs » a été proposée dans les librairies du canton. Au mois de juin, la Commission de l'égalité et de la famille, avec le soutien logistique du BEF a, par sa Rencontre des familles sur la question de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, mis le focus sur ce défi très actuel. En juillet, les portes du BEF se sont ouvertes et chacun et chacune a eu l'occasion de visiter les locaux agrémentés pour l'occasion de « micro-expositions » présentant les thèmes de travail du Bureau ; ce même mois a

permis d'inaugurer officiellement la mise en réseau du catalogue de la bibliothèque du BEF sur le réseau des bibliothèques de Suisse occidentale RERO. Au mois d'août a eu lieu une vaste campagne de publicité pour le site www.familles-fribourg.ch. En septembre, les habitant-e-s du canton ont pu voir, dans les vitrines de la rue de Lausanne et du quartier du Bourg, les 73 photos des personnes ayant participé aux concours « Sortir des clichés » lancé plus tôt dans l'année. Ce concours ouvert à tous et toutes a fait appel à la créativité des photographes amateurs et professionnels en leur proposant de réfléchir aux stéréotypes liés au genre. L'année de jubilé s'est conclue le 11 décembre avec une manifestation festive où plus de 140 personnes ont pu découvrir le court métrage documentaire « Travail, famille – on s'organise », réalisé pour le BEF et la Commission de l'égalité et de la famille dans la mouvance de la Rencontre des familles. Les invité-e-s ont aussi eu l'occasion de conclure cette année particulière, riche en enseignements réciproques, en rencontres et en visibilité, autour d'un gâteau d'anniversaire.

8.2.2 Egalité et profession

En 2014, le BEF a profité de son 20^e anniversaire pour mettre en avant la Loi sur l'égalité (LEg) en proposant aux professionnel-le-s et à la population plusieurs manifestations ciblées. Il a également édité une carte d'information sur la LEg en sept langues.

Le BEF mène les travaux du projet lié au plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC). Il assure la gestion de ce projet dans le cadre d'un groupe de travail réunissant, sous la présidence de la Directrice de la santé et des affaires sociales, des représentant-e-s de toutes les Directions, de l'Université, des Hautes Ecoles spécialisées, du Service du personnel et d'organisation et du BEF. Ce groupe a siégé quatre fois en 2014. Par ailleurs, les mesures concrètes du Plan d'action ont été élaborées par le BEF et le SPO.

8.2.3 Egalité et formation

Le BEF a mis en œuvre, sur le plan cantonal, la 14^e édition de la journée nationale « Futur en tous genres – nouvelles perspectives pour filles et garçons ». Un volet de cette journée s'adresse aux filles et aux garçons de 7^e HarmoS invités à découvrir le monde du travail et les métiers traditionnellement exercés par l'autre sexe. Plusieurs centaines d'enfants y participent régulièrement. Un autre module est proposé aux élèves de 10^e HarmoS : les filles ont pu se familiariser avec les domaines de la technique et de l'informatique au sein d'entreprises privées, à l'Ecole d'ingénieur-e-s et d'architectes ou à l'Université. Quant aux garçons, ils ont découvert les métiers de la santé, du social et de l'éducation dans des crèches et des homes pour personnes âgées. 110 jeunes (filles et garçons) ont participé aux différents ateliers proposés par ce module. Ces projets sont organisés en partenariat avec différentes organisations faîtières, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et les conseillers et conseillères en orientation professionnelle. En s'appuyant sur les récents travaux du PNR 60, le BEF a, par ailleurs, présenté les enjeux du genre dans l'orientation professionnelle lors d'une Rencontre cantonale des conseillers et conseillères d'orientation. Le BEF participe au Comité de pilotage national de « Futur en tous genres », il co-préside l'Association et assume la responsabilité hiérarchique de la coordinatrice romande.

8.2.4 Politique familiale globale

Le BEF a, au travers de ses actions des mois de juin, septembre et décembre, mis l'accent sur la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Par ailleurs, il collabore régulièrement avec *Fribourg pour tous* et poursuit la mise à jour du site www.familles-fribourg.ch.

8.2.5 Violence conjugale

Outre les actions liées au 20^e anniversaire du Bureau et au 10^e anniversaire de la CVC, le BEF est en train de finaliser un concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et de préparer une campagne de prévention destinée aux jeunes.

Par ailleurs, le BEF, en collaboration avec les professionnel-le-s du canton de Fribourg concernés par la problématique des mariages forcés, a élaboré un guide de prise en charge pour les victimes ; ce dernier s'adresse principalement aux professionnel-le-s. Pour cela, une coordinatrice à 50 % a pu être engagée pour un mandat de six mois financé par la Confédération.

8.2.6 Femmes et vie publique

A l'occasion de son 20^e anniversaire, le BEF a mis en ligne de nouveaux « outils » sur les pages de son site Internet liées à l'égalité en politique.

8.2.7 egalite.ch et Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité

Le BEF participe aux travaux de la Conférence romande de l'égalité - egalite.ch ; il a assisté aux Assises de l'égalité qui ont eu lieu en novembre à Neuchâtel.

Il est membre de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité et est actif dans le Groupe des questions rattaché à cette instance.

9 Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS		Comptes 2014	Comptes 2013	Ecart
Centre de charges		EPT	EPT	EPT
Direction de la santé et des affaires sociales		165.03	165.00	0.03
ADMINISTRATION CENTRALE		135.02	135.59	-0.57
3600/SASS	Secrétariat général	6.62	7.00	-0.38
3605/SANT	Service de la santé publique	14.10	13.92	0.18
3606/DENT	Service dentaire scolaire	24.24	25.74	-1.50
3608/SMED	Service du médecin cantonal	14.73	14.73	
3645/SOCI	Service de la prévoyance sociale	11.42	11.33	0.09
3650/AISO	Service de l'action sociale	15.97	16.09	-0.12
3665/OCMF	Service de l'enfance et de la jeunesse	47.94	46.78	1.16
SECTEUR HOSPITALIER		15.36	14.54	0.82
3619/EMSC	RFSM EMS «Les Camélias»	15.36	14.54	0.82
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS		14.65	14.87	-0.22
3624/MABU	Buanderie de Marsens	14.65	14.87	-0.22

Rapport d'activité
Direction des finances
—
2014



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND

Table des matières

1	Direction et secrétariat général (SG-DFIN)	7
1.1	Activités	7
1.1.1	Activités courantes	7
1.1.2	Événements particuliers	7
1.2	Collaborations intercantionales	8
1.2.1	Conférence des directeurs cantonaux des finances	8
1.2.2	Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins	8
1.2.3	Conférence romande de la Loterie et des Jeux	9
1.2.4	Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries	9
1.3	Affaires contentieuses	9
1.4	Législation	9
1.4.1	Lois et décrets	9
1.4.2	Ordonnances, arrêtés et règlements	9
2	Administration des finances (AFin)	10
2.1	Activités	10
2.1.1	L'actualisation du plan financier	10
2.1.2	Les mesures structurelles et d'économies	11
2.1.3	Le projet de budget 2015	11
2.1.4	L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat	12
2.1.5	La péréquation financière entre la Confédération et les cantons	12
2.1.6	Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)	12
2.1.7	Le contrôle périodique des subventions	13
2.1.8	Les comptes 2014	13
2.1.9	Le service financier et la gestion de la trésorerie	14
2.1.10	Le Service financier cantonal	14
2.1.11	Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire	14
2.1.12	Gestion par prestations (GpP) et gestion financière	15
2.1.13	Autres activités	15
3	Service cantonal des contributions (SCC)	16
3.1	Activités	16
3.1.1	Taxations fiscales	16
3.1.2	Encaissement	17

3.1.3	Formation du personnel	18
3.1.4	Travaux préparatoires et divers	19
3.1.5	Données statistiques	19
3.1.6	Collaboration	19
3.1.7	L'informatique du SCC	19
4	Service des impôts sur les successions et les donations (SISD)	20
4.1	Activités	20
4.1.1	Activités courantes	20
5	Service du personnel et d'organisation (SPO)	21
5.1	Activités	21
5.1.1	Généralités	21
5.1.2	Gestion du personnel	22
5.1.3	Gestion de la paie	22
5.1.4	Informatique	22
5.1.5	Activités juridiques	22
5.1.6	Assurances sociales	22
5.1.7	Fonds d'entraide sociale	23
5.1.8	Care Management	23
5.1.9	Santé et sécurité au travail	24
5.1.10	Evaluation des fonctions	24
5.1.11	Formation et développement	25
5.1.12	Organisation	26
5.2	Evénements particuliers	26
6	Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)	27
6.1	Activités	27
6.1.1	SITel depuis un demi-siècle au service de l'Etat	27
6.2	Commissions, collaboration et partenariat	28
6.2.1	Commission informatique de l'Etat de Fribourg	28
6.2.2	Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE)	28
6.2.3	Collaboration et partenariat	28
6.3	Sécurité des systèmes d'informations	28
6.3.1	Audits de sécurité	28
6.4	Section « Services généraux » (SG)	29
6.5	Section « Computing Service et Network » (CS)	29
6.5.1	Secteur Desktop	29
6.5.2	Secteur Middleware	30

6.5.3	Secteur Data Center	30
6.5.4	Secteur Networking & Telephony	30
6.5.5	Secteur Service Desk	31
6.6	Section Solution Engineering (SE)	31
6.6.1	Secteur Projet Management Office (PMO)	31
6.6.2	Secteur Application Engineering (AE)	32
6.6.3	Secteur Application Services (AS)	32
6.6.4	Secteur Architecture & Intégration (AI)	32
7	Service du cadastre et de la géomatique (SCG)	33
7.1	Activités	33
7.1.1	Généralités	33
7.1.2	Mensurations parcellaires	33
7.1.3	Entreprises décidées en 2014	33
7.1.4	Entreprises en cours d'exécution	33
7.1.5	Entreprises terminées en 2014	33
7.1.6	Conservation et mise à jour en 2014	33
7.1.7	Nomenclature et adresses	34
7.1.8	Base de données de la mensuration officielle (BDMO et DSK2)	34
7.1.9	Remplacement de l'application Autodesk TB3	34
7.1.10	Cadre de référence MN95	34
7.1.11	Référence de bâtiments et adresses	34
7.1.12	Autres activités MO	35
7.2	Centre de compétences (CC) SIT (système d'information du territoire)	35
7.2.1	Coordination	35
7.2.2	Projets et réalisations	36
7.2.3	Données géographiques	37
7.2.4	Information et promotion	37
7.3	Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF)	37
7.3.1	Activités	37
7.3.2	Etat des travaux	38
7.4	« Géoinformation »	38
7.4.1	Bases légales et organisation	38
7.4.2	Modèles de géodonnées minimaux	38
8	Registre foncier (RF)	38
8.1	Activités	38
8.1.1	Tenue du registre foncier	39
8.1.2	Informations et communications	39

8.1.3	Introduction du registre foncier fédéral	39
8.1.4	Informatisation du registre foncier	39
8.2	Taxation	40
8.2.1	Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers	40
8.2.2	Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole	40
8.2.3	La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)	40
8.3	Le secteur informatique des registres fonciers	40
8.3.1	Livraison de données et consultations	40
8.3.2	Les projets informatiques	40
8.4	Autres activités	41
8.4.1	Association des conservateurs du registre foncier	41
8.4.2	Représentation intercantonale	41
8.5	Autorité de surveillance du registre foncier	41
9	Service de l'Inspection des finances (IF)	42
9.1	Activités	42
9.1.1	Activités courantes	42
9.1.2	Rapports émis en 2014	43
9.1.3	Divers	43
10	Etat du personnel	44

1 Direction et secrétariat général (SG-DFIN)

Conseiller d'Etat, Directeur: Georges Godel

Secrétaire général: Pascal Aeby

1.1 Activités

Le Secrétariat général de la Direction des finances (SG-DFIN) s'occupe de la préparation des objets que la Direction des finances (DFIN) soumet au Conseil d'Etat et du suivi des dossiers que les autres Directions soumettent au Conseil d'Etat, notamment ceux qui sont importants sur les plans financiers, du personnel ou de l'informatique. Le SG-DFIN s'occupe également du traitement administratif des objets soumis au Grand Conseil, du suivi des actes législatifs et de la gestion de maints dossiers, notamment en matière de consultations internes ou externes. La gestion du portefeuille des assurances patrimoniales de l'Etat lui incombe également, ainsi que les relations avec la Société et la Commission cantonale de la Loterie romande.

L'administration du Secrétariat général comprend le traitement de la correspondance, les appels téléphoniques, la réception, les agendas et diverses réservations, le support logistique (notamment le matériel), le classement et l'archivage.

Le SG-DFIN, par ses deux traductrices à temps partiel, s'occupe de la traduction en allemand de textes en français, tout particulièrement des textes officiels à l'intention du Conseil d'Etat, des textes de la DFIN (correspondance, décisions), voire de textes des services. Les traductrices renseignent sur le plan interne sur des questions linguistiques, contrôlent sur demande des textes en allemand, établissent une documentation spécifique et collaborent à la terminologie en allemand dans les domaines relevant de la DFIN.

Le secteur juridique s'occupe des procédures contentieuses, de l'élaboration ou de la révision d'actes législatifs et de règlements. Il prépare les réponses à des consultations et donne des conseils juridiques à l'interne ou à l'externe de l'Etat, particulièrement aux services de la DFIN ne disposant pas de juristes.

Egalement rattachée au SG-DFIN, la chargée de communication traite des communiqués aux médias, de la préparation des conférences de presse, du suivi de l'actualité ainsi que du site internet de la DFIN. Elle s'occupe de la rédaction et/ou de la relecture des allocutions du Conseiller d'Etat, pour lequel elle recherche des informations et rédige divers textes. En collaboration avec les services, elle est chargée des relations avec les médias. Elle traite en outre des demandes d'accès aux documents.

1.1.1 Activités courantes

Le montant du fonds des bénéficiaires de la Loterie romande pour les domaines culturels et sociaux auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2014 à 9 943 542 francs (7 986 796 francs à fin 2013).

Le montant du fonds des taxes de loteries à disposition du Conseil d'Etat auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2014 à 1 934 917 francs (2 038 240 francs à fin 2013).

1.1.2 Evénements particuliers

La DFIN a organisé le 27 mai, en présence de Mme la Conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, Cheffe du Département fédéral des finances (DFF), une conférence-débat avec des ateliers sur le sujet suivant: « fiscalité: les entreprises au cœur du débat ». Les thèmes suivants ont été notamment abordés:

- > l'impact financier de la troisième réforme de la fiscalité des entreprises, avec M. Serge Gaillard, Chef de l'Administration fédérale des finances;
- > les nouveaux enjeux fiscaux pour les personnes morales, avec M. Adrian Hug, Directeur de l'Administration fédérale des contributions;

-
- > la fiscalité des entreprises au cœur d'enjeux politiques internationaux avec M. Christophe Schelling, ambassadeur, Chef de la division Fiscalité du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales.

En septembre, le Département fédéral des finances (DFF) a mis en consultation un projet de loi fédérale sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III). Cette thématique a fortement sollicité la DFIN qui a préparé les prises de position du Conseil d'Etat à l'intention de Conférence des gouvernements cantonaux, de la Conférence des directeurs des finances et du DFF.

Dans ce contexte, la DFIN a présenté le 11 décembre au Club économique du Grand Conseil les enjeux de la réforme de l'imposition des entreprises III. La stratégie du canton de Fribourg et les décisions du gouvernement en la matière ont été présentées le 15 décembre à l'occasion d'une conférence de presse à laquelle a participé le Conseil d'Etat in corpore.

L'entité de gestion des ressources humaines de la DFIN, dont le ou la responsable sera rattaché/e au SG-DFIN est en voie d'être créée. Le poste a été mis au concours en fin d'année et la place sera repourvue vraisemblablement au printemps 2015.

1.2 Collaborations intercantionales

1.2.1 Conférence des directeurs cantonaux des finances

La Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a tenu quatre séances en 2014, les 31 janvier, 5/6 juin, 26 septembre et 12 décembre.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue lors de la séance des 5/6 juin dans le canton d'Appenzell. Comprenant tous les Directeurs des finances des cantons suisses, elle accueille généralement la Cheffe du Département fédéral des finances (DFF) et des représentants de l'Administration fédérale des finances et des contributions ainsi que des Chefs des Services cantonaux des finances et des contributions. Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- > la réforme de la fiscalité des entreprises (réforme III / RIE III) et la prise de position à l'intention du DFF;
- > le deuxième rapport d'évaluation de l'efficacité RPT et la position des gouvernements cantonaux du 20 juin sur le rapport d'évaluation de l'efficacité;
- > l'initiative « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires »;
- > l'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes (notamment comité, office de coordination et de consultation en matière fiscale, Conférence suisse sur l'informatique, Conférence suisse des impôts, groupe de travail sur la péréquation financière, organe de révision).

La CDF, lors de sa séance plénière du 12 décembre, s'est penchée particulièrement sur la RIE III et a transmis le 16 décembre au DFF sa prise de position sur le sujet.

1.2.2 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des Directeurs cantonaux des finances des cantons latins (CLDF) qui réunit les Directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin a tenu quatre séances, les 23 janvier en Valais, 15 mai à Lausanne, 4 septembre à Genève et 6 novembre à Neuchâtel. Elle accueille généralement des représentants des Administrations cantonales des finances et de l'Administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- > les mesures d'économies cantonales;
- > la réforme de l'imposition des entreprises III;
- > l'initiative « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires »;
- > la RPT et la position des cantons contributeurs en marge du rapport d'efficacité;
- > des échanges d'informations sur les comptes et les budgets des cantons représentés, en particulier sur les recettes fiscales et les risques de dégradation des finances cantonales.

La CLDF a tenu une conférence de presse le 3 novembre pour présenter son opposition à l'initiative « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires ».

1.2.3 Conférence romande de la Loterie et des Jeux

La convention entre les six cantons romands relative à la Loterie romande a institué la Conférence romande de la Loterie et des Jeux (CRLJ) dont la mission consiste à encourager la coordination de la législation et de la politique administrative en matière de loteries et autres jeux d'argent dans le cadre des compétences reconnues aux cantons par le droit fédéral et la convention intercantonale. Le Directeur des finances y représente le canton de Fribourg.

La Conférence a tenu une séance en 2014, le 24 novembre à la Maison des Cantons à Berne. Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- > les prochaines échéances en lien avec la clôture de la consultation relative à l'avant-projet de la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent;
- > les prévisions des résultats de la Loterie Romande pour 2014;
- > des procédures judiciaires en lien avec le Tactilo et l'Euro Lotto.

1.2.4 Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries

Cette conférence s'est réunie à deux reprises, les 30 juin et 24 novembre. Les Directeurs des finances et de la Sécurité et de la justice représentent le canton de Fribourg. Il a été notamment question d'une évaluation de la taxe sur la dépendance au jeu et de la loi sur les jeux d'argent.

1.3 Affaires contentieuses

Les affaires contentieuses portent sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération, de demandes en remises et de prétentions en responsabilité civile contre l'Etat. Le nombre de dossiers est stable par rapport à 2013.

A souligner l'information qui suit, communiquée au Conseil d'Etat le 5 décembre par le Commissaire chargé de l'administration du Fonds de prévoyance de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS): ce fonds a vraisemblablement perdu l'essentiel de sa fortune. Il n'est pas exclu que la responsabilité de l'Etat soit engagée, notamment en raison de la surveillance qui avait été exercée jusqu'en fin 2011 par l'ancienne autorité de surveillance fribourgeoise, soit le « Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP) ». La responsabilité de l'Etat de Fribourg pourrait également être engagée en raison de la surveillance exercée depuis le 1^{er} janvier 2012 par « l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et fondations ».

1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et arrêtés d'autre part, adoptés en 2014 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante:

1.4.1 Lois et décrets

- > Décret du 20 février 2014 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2013;
- > Décret du 14 mai 2014 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2013;
- > Loi du 19 novembre 2014 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs;
- > Loi du 19 novembre 2014 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2015;
- > Décret du 19 novembre 2014 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2015;
- > Loi du 21 novembre 2014 modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (nouveau plan de financement).

1.4.2 Ordonnances, arrêtés et règlements

- > Arrêté du 18 mars 2014 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 1^{er} trimestre 2014 (180^e affectation);
- > Ordonnance du 27 mai 2014 précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat;
- > Arrêté du 17 juin 2014 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 2^e trimestre 2014 (181^e affectation);

-
- > Ordonnance du 23 juin 2014 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (greffier/ière au Tribunal cantonal);
 - > Ordonnance du 30 juin 2014 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (enseignement du secondaire I et enseignement professionnel);
 - > Ordonnance du 19 août 2014 modifiant le règlement relatif au Fonds d'entraide sociale;
 - > Arrêté du 16 septembre 2014 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 3^e trimestre 2014 (182^e affectation);
 - > Ordonnance de la Direction des finances du 7 novembre 2014 relative à la perception des créances fiscales;
 - > Ordonnance du 2 décembre 2014 concernant la fixation des échelles de traitements du personnel de l'Etat pour l'année 2015;
 - > Ordonnance du 2 décembre 2014 modifiant le tarif des émoluments du Service cantonal des contributions;
 - > Ordonnance du 10 décembre 2014 concernant le dépôt par voie électronique de la déclaration fiscale des personnes physiques;
 - > Arrêté du 10 décembre 2014 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 4^e trimestre 2014 (183^e affectation);
 - > Ordonnance du 15 décembre 2014 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (administration générale, laboratoire, Conservatoire);
 - > Ordonnance du 15 décembre 2014 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (manuel et exploitation, justice, Université);
 - > Ordonnance du 23 décembre 2014 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (fonctions de cadres).

2 Administration des finances (AFin)

Trésorier d'Etat: Daniel Berset (jusqu'au 30 septembre 2014); Laurent Yerly (dès le 1^{er} octobre 2014)

2.1 Activités

En 2014, l'AFin s'est principalement engagée dans les tâches suivantes: la poursuite de la mise en œuvre et le suivi des mesures structurelles et d'économies, l'élaboration du budget 2015 et l'actualisation du plan financier, l'analyse des projets des Directions et les relations financières avec la Confédération, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative ainsi que de la gestion par prestations. Elle a également pris part activement à la prise de position de l'Etat concernant le projet de réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III). L'AFin a aussi porté ses efforts sur la tenue et la clôture des comptes, le paiement des fournisseurs, l'encaissement et le suivi des débiteurs, le service financier et la gestion de la trésorerie, le réexamen des subventions et le contrôle budgétaire.

2.1.1 L'actualisation du plan financier

A mi-parcours de la législature, le Conseil d'Etat a procédé au réexamen des perspectives financières à moyen terme. Cette actualisation et la prolongation des estimations jusqu'en 2018 se sont déroulées dans un contexte difficile pour les finances cantonales et pour une période présentant d'importantes incertitudes.

Le plan financier finalement arrêté présente les principaux résultats suivants en millions de francs:

	2016	2017	2018
Déficit du compte de résultats	- 92.4	- 139.7	- 146.9
Découvert du compte des investissements (investissements nets)	- 209.2	- 217.7	- 176.9
Besoins de financement	195.5	252.3	226.6

En dépit du programme d'économies 2013 et malgré les multiples correctifs apportés aux prévisions initiales, les résultats finaux des travaux de planification font état d'une grave péjoration de la situation. Ils mettent en particulier en exergue le défi auquel est confronté le canton d'avoir à répondre à des besoins permanents en forte croissance avec des ressources dont la pérennité d'une partie d'entre elles n'est pas garantie, quand elles ne sont pas tout simplement remises en cause. Les incertitudes qui pèsent à cet égard concernent avant tout trois dossiers lourds: le bénéfice de la BNS, la péréquation financière fédérale et la réforme fiscale des entreprises.

2.1.2 Les mesures structurelles et d'économies

La plupart des mesures présentées dans le cadre du message N°2013-DFIN-20 du 3 septembre 2013 concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg (MSE) ont été appliquées à partir du 1^{er} janvier 2014, sous la responsabilité première des unités administratives et des Directions directement concernées et avec la collaboration ponctuelle avec l'AFin.

Au-delà de ces mesures, et de celles qui étaient déjà entrées en vigueur en 2013, le message sur les MSE indiquait que diverses mesures étaient envisagées pour les années 2015 ou 2016, mais devaient encore donner lieu à des analyses plus détaillées avant de pouvoir faire l'objet de décisions définitives. L'AFin a contribué aux travaux nécessaires en la matière tout au long de l'année 2014. Elle s'est notamment chargée, après consultation des Directions, de la tenue à jour de l'inventaire des mesures en question et de l'actualisation des fiches de suivi les concernant. L'AFin a également élaboré des propositions de regroupement et de priorisation des mesures à l'intention du Conseil d'Etat. Elle a de plus participé à la plupart des groupes de travail qui ont été mis en place en 2014 au sein de l'administration cantonale pour traiter des MSE restant à concrétiser.

Dans le cadre des procédures d'actualisation du plan financier et d'établissement du budget, il a été constaté que les perspectives financières de l'Etat restaient préoccupantes et que les mesures prises ou annoncées à ce jour dans le cadre du programme de MSE, malgré leurs incidences importantes, ne suffiraient probablement pas à assurer le respect à moyen et long terme des exigences constitutionnelles et légales en matière d'équilibre des finances cantonales. Des propositions de mesures complémentaires ont donc été formulées par l'AFin. Celles retenues par le Conseil d'Etat ont été présentées dans le cadre de la conférence de presse du 13.10.2014 sur le budget 2015 et la planification financière 2016-2018. Elles feront désormais l'objet d'un suivi identique à celui réservé aux autres MSE.

2.1.3 Le projet de budget 2015

L'élaboration du projet de budget 2015 s'est faite en étroite liaison avec l'actualisation du plan financier. Les décisions prises dans le cadre de ces travaux de prévisions à moyen terme ont pu être répercutées au niveau de la budgétisation 2015 et ont facilité et accéléré cette dernière. En date du 8 septembre 2014, le Conseil d'Etat a arrêté un projet de budget 2015 qui présente les principaux résultats suivants:

- > boni de 0,2 million de francs au compte de résultats;
- > investissements nets de 139,2 millions de francs;
- > insuffisance de financement de 27,2 millions de francs;
- > quote-part des subventions cantonales nettes de 38,5 % par rapport aux recettes fiscales cantonales (plafond fixé à 41 %).

Toutes les dispositions légales à caractère financier sont ainsi respectées. Le 19 novembre 2014, le Grand Conseil a adopté ce projet de budget 2015, sans aucune retouche.

2.1.4 L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat

En 2014, l'AFin a émis un préavis à l'intention des Directions, services et établissements sur plus de 54 objets à incidences financières. Les objets principaux suivants ont ainsi fait l'objet d'une prise de position: le projet de réforme III de la fiscalité des entreprises, l'avant-projet de loi sur la médecine dentaire scolaire, différents décrets liés aux plates-formes technologiques en lien avec Bluefactory et les décrets relatifs aux transports et aux routes, à l'achat d'immeubles, à l'achat d'équipements, aux routes. De plus, l'AFin a donné son avis au sujet des consultations relatives aux mandats de prestations des cliniques privées, du HFR et du RFSM, au concept de santé à l'école, de senior +. Cet important travail « en amont » contribue à une meilleure présentation et préparation des projets et il concourt à la maîtrise préalable de ces objets sous l'angle financier. L'AFin préavise également à l'attention du Directeur des finances tous les objets à incidences financières (messages, lois, décrets, arrêtés, ordonnances, rapports) soumis au Conseil d'Etat tout au long de l'année.

En 2014, l'AFin a de nouveau été sollicité de manière intense pour les travaux en rapport avec le développement du site de Bluefactory ainsi qu'avec le projet ALP sur le site de Grangeneuve.

2.1.5 La péréquation financière entre la Confédération et les cantons

En 2014, l'AFin a effectué les tâches suivantes concernant le système de péréquation financière entre la Confédération et les cantons:

- > contrôle des données et analyse des incidences financières du système péréquatif fédéral (en collaboration avec le Service cantonal des contributions): vérification des prévisions pluriannuelles effectuées par l'Institut BAK Basel Economics; vérification des chiffres 2015 mis en consultation par la Confédération; estimation de l'incidence des bénéfices réalisés par les sociétés disposant d'un allègement fiscal ou demandant un tel allègement sur les paiements reçus au titre de la péréquation des ressources;
- > interventions aux niveaux fédéral et intercantonal: préparation des réponses du Conseil d'Etat à l'audition sur les chiffres péréquatifs 2015 et à la consultation sur le rapport d'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière fédérale pour la période 2012-2015; rédaction de notes et réalisation de simulations diverses à l'intention de la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales concernant le réexamen en cours du système péréquatif fédéral (cf. message du Conseil fédéral du 03.09.2014 concernant la dotation de la péréquation des ressources et de la compensation des charges entre la Confédération et les cantons pour la période de contribution 2016-2019) et les incidences péréquatives de la réforme de l'imposition des entreprises III;
- > activités de coordination en lien avec les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement: agrégation et transmission à l'Office fédéral de l'environnement des rapports annuels 2013; préparation des réponses du canton aux auditions sur les adaptations d'ordonnances et sur la révision du manuel sur les conventions-programmes pour la période 2016-2019; échanges divers avec les Directions et unités administratives cantonales concernées;
- > entretien des contacts administratifs avec la Conférence des directeurs des finances, la Conférence latine des directeurs des finances, le Département fédéral des finances et les administrations des finances d'autres cantons; réponses à diverses questions relatives à la RPT et à sa mise en œuvre.

2.1.6 Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

Au cours de l'année 2014, la section Nigefi a assuré les tâches usuelles d'exploitation, de maintenance et de support applicatif en relation avec la plateforme SAP. Elle a mené différents projets dans les domaines applicatif et technique.

D'un point de vue technique, la section a installé dans le cadre du projet du Service de l'agriculture la plateforme « CRM » (Customer Relationship Management) de SAP.

2.1.6.1 Projets applicatifs réalisés en 2014

- > Déploiement de l'outil de facturation SD auprès de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale de Bulle et du Service du médecin cantonal.
- > Déploiement de l'application de suivi des ordonnances pénales pour les préfetures.

-
- > Développement d'une application de gestion permettant le traitement électronique des actes judiciaires. Cette application permet notamment de transmettre de manière électronique les bordereaux de livraison des actes judiciaires à la Poste, mais également de réceptionner automatiquement les accusées réceptions et de les intégrer dans l'application de suivi des ordonnances pénales.
 - > Déploiement au sein des outils de « Business Intelligence » de rapport d'analyse pour le suivi des subventions, des immobilisations et des crédits d'engagement.

2.1.6.2 Projets applicatifs en cours de réalisation

- > Déploiement, en collaboration avec le SITel, du module de gestion des subventions octroyées pour le Service de l'agriculture.

2.1.7 Le contrôle périodique des subventions

- > *Examens des subventions 2014 et suivi des mesures décidées*

Durant l'année 2014, les travaux se sont concentrés sur les examens planifiés précédemment et non encore terminés ainsi que sur les examens retenus selon la planification pour 2014. L'AFin a en outre participé de manière active aux travaux liés à la mise en œuvre des mesures structurelles et d'économie pour les domaines touchant en particulier le subventionnement. Toutefois, dans la mesure où le responsable de la mise en œuvre des examens a été nommé au titre de Trésorier d'Etat et a pris ses fonctions dans le courant de l'année, les examens de subventions n'ont pas pu être réalisés selon le rythme planifié. Un renforcement des moyens mis à disposition pour cette mise en œuvre est intervenu en fin d'année, de sorte qu'un rattrapage s'opérera sur l'année 2015.

- > *Contrôle régulier des prescriptions de la LSub*

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine proportion du produit de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire, afin de s'assurer du respect de cette règle. Le plafond relatif aux subventions nettes de fonctionnement se monte à 41 % du produit de la fiscalité.

Pour mémoire, le budget 2014 de l'Etat de Fribourg présentait un taux de subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité de 38,6 %, et le budget 2015 un taux de 38,5 %. Ce dernier résultat a été obtenu dans une large mesure grâce aux mesures structurelles et d'économies décidées dans le domaine des subventions.

En outre, conformément à la LSub, l'AFin a réalisé l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté en particulier sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la législation sur les subventions.

- > *Autres tâches liées au domaine des subventions*

L'AFin a participé activement à différents groupes de travail, commissions et comités de pilotage qui ont des liens étroits avec des questions liées au subventionnement ou plus généralement aux finances de l'Etat.

2.1.8 Les comptes 2014

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour deux tiers par la comptabilité générale et un tiers dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité générale est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative et apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du Service financier cantonal.

Le compte d'Etat de l'année 2014 fait l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Le lecteur est renvoyé à ces documents.

2.1.9 Le service financier et la gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme suit:

- > exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements;
- > enregistrement de la perception de l'ensemble des recettes budgétaires cantonales;
- > gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le service financier de l'AFin a évolué ainsi entre 2013 et 2014:

	2013	2014
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	1 804.13	1 725.40
Comptes bancaires et postaux: écritures enregistrées	10 048	9'616

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes:

- > gestion des liquidités et des fonds et fondations: en 2014, le volume des prêts à court terme s'élève à 542 millions de francs (2013: 587 millions de francs). Le nombre de prêts est de 13, identique à 2013. L'AFin gère et tient la comptabilité de 55 fonds et fondations;
- > en 2014, la dette à moyen et long termes de l'Etat a été complètement amortie. Elle était de 50 millions de francs en 2013;
- > gestion des prêts: l'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (14,54 millions, 169 prêts) et pour la nouvelle politique régionale (6,03 millions, 8 prêts);
- > autres tâches: parmi ces dernières, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé auprès de l'Administration fédérale des contributions.

2.1.10 Le Service financier cantonal

Le Service financier cantonal a notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs. Son activité est en constant développement, la plupart des services facturant avec SAP s'adressent à ce dernier pour la gestion de l'encaissement.

En 2014, le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 283 millions de francs (232 millions de francs). Cela correspond à près de 220 000 factures (208 000). A fin 2014, les poursuites en cours se montent à 864 000 francs (833 000 francs) et les dossiers en poursuite sont au nombre de 1800 (1904 dossiers). A signaler que pour l'année 2014, l'encaissement par cash et cartes représente 46 686 factures pour un montant de plus de 6 millions.

2.1.11 Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire

Sur la base des rapports de comptes intermédiaires établis par les services et établissements, au besoin complétés d'observations par les Directions, l'AFin élabore trois fois l'an une note de synthèse à l'intention du Conseil d'Etat. Ce document fait le point de situation quant à l'exécution du budget annuel: il met en évidence les principaux écarts relevés en matière de dépenses et de recettes au 30 avril, au 31 juillet et 30 septembre et indique les mesures correctrices envisagées. Cette démarche d'analyse permet un meilleur pilotage des finances cantonales et complète utilement la tâche de contrôle budgétaire. Elle a permis d'entrevoir dès l'automne la possibilité d'atteindre l'équilibre au compte de résultats de l'exercice 2014, en dépit du non encaissement de la part au bénéfice de la BNS qui avait été budgétisée à hauteur de 23,7 millions de francs.

Le contrôle budgétaire courant s'exerce tout d'abord par la comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée

dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur les dépassements de crédits. La section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2014, celui-ci a admis 30 demandes (25) portant sur un montant total de 31,8 millions de francs (28,2 millions), représentant le 0,99 % (0,87 %) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2014. Ce volume des crédits supplémentaires est supérieur de plus de 50 % par rapport à la moyenne qui s'élève à 0,60 % pour la période 2002–2013. Cet accroissement découle en premier lieu du nouveau régime de financement des hôpitaux, dont les effets sont difficiles à évaluer les premières années de mise en œuvre. Un message détaillé sera soumis au Grand Conseil à la session de mars 2015.

2.1.12 Gestion par prestations (GpP) et gestion financière

En début d'année 2014, sur la base de la réorientation donnée à la mise en œuvre de la gestion par prestations au sein de l'Etat de Fribourg, la section SIGEFIS (Instruments de gestion financière et gestion des subventions) a été mise sur pied en lieu et place de la SGpP, dont la mission se concentrait exclusivement à la gestion par prestations (GpP). La nouvelle section conserve les missions liées à la GpP et s'est également vu confier des missions plus larges, dans les domaines de la réalisation des examens de subventions, de la comptabilité analytique, du suivi financier des participations de l'Etat de Fribourg, de la mise en place d'instruments d'aide à la gestion financière et du suivi des mandats. En soit, ces tâches ne sont pas nouvelles mais se retrouvent mieux spécifiées et attribuées au sein de l'AFin. Plusieurs de ces tâches seront développées progressivement, en fonction des besoins spécifiques et des ressources disponibles.

En termes de gestion par prestations, la mission de la section SIGEFIS consiste à planifier, organiser et soutenir la gestion par prestations auprès des unités administratives de l'Etat de Fribourg.

> *Comptes GpP 2013*

En application de la législation en vigueur, les unités administratives GpP ont présenté des résultats portant sur les charges, les revenus et les soldes de chaque groupe de prestations et ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La section a coordonné la procédure d'établissement et de bouclage des comptes 2013 et apporté son soutien aux unités concernées.

> *Controlling GpP au 31.12.2013 et 31.08.2014*

Les unités GpP ont établis les rapports de controlling au 31 décembre 2013 et au 31 août 2014. Ces rapports, signés par les Directions concernées, ont fait l'objet d'une analyse formelle par SIGEFIS. La section a coordonné l'établissement de ces rapports de controlling et apporté son soutien aux unités GpP.

> *Budgets GpP 2015*

Les unités GpP ont établi les budgets 2015 par groupe de prestations et prestations dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. La section SIGEFIS a coordonné l'établissement de ces budgets et apporté son soutien aux unités GpP.

> *Développement de la comptabilité analytique*

Parallèlement à ses activités principales, la section SIGEFIS a effectué différents travaux consistant à améliorer certaines procédures, certains concepts et certains instruments de GpP.

Sur la base d'une évaluation interne concernant le fonctionnement et l'utilisation de la GpP au sein de l'Etat, le Conseil d'Etat s'est prononcé, courant 2013, en faveur d'une réorientation de la GpP. Sauf demande particulière, la GpP n'est dorénavant pas étendue activement à d'autres unités administratives à court terme. Par contre, selon les besoins des unités, une comptabilité analytique peut être proposée afin de répondre à des besoins de gestion. Tel a été le cas, en 2014, pour le Service dentaire scolaire.

2.1.13 Autres activités

- > Réponses à des consultations fédérales, intercantionales et cantonales;
- > Participation à divers groupes de travail et commissions: commission consultative d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées et inadaptées, comités de pilotage (Polycom, jonction autoroutière Fribourg-

-
- sud/centre); commissions de bâtisse (collège de Gambach, HEF-TS et HEdS-FR, bâtiment modulaire pour la Faculté des sciences de l'Université, collège du Sud, pont de la Poya, Service des autoroutes, bâtiment de la Police à Granges-Paccot, la route Romont–Vaulruz); groupes de travail (désenchevêtrement des tâches Etat/communes, évaluation de la péréquation financière intercommunale, mise en œuvre au niveau cantonal de l'art. 5 al. 1 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, Bluefactory); commission d'adjudication pour le renouvellement des équipements et installations techniques de l'EIA-FR; commissions fonds d'équipement touristique, senior +, harmonisation de l'administration des écoles, examens des projets immobiliers et de locations importants, nouvelle structure juridique TPF;
- > Evaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective du budget 2015;
 - > Etablissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2013 et le budget 2015;
 - > Préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes 2013 et au budget 2015;
 - > Elaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2014;
 - > Edition du dépliant 2014 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat;
 - > Mise à jour et entretien du site Internet de l'AFin;
 - > Facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales et aux téléphones privés;
 - > Représentation de l'Etat au sein du Conseil d'administration d'Agy Expo SA, de la Grenette SA, de l'Office cantonal du matériel scolaire et de la Société des Remontées mécaniques fribourgeoises SA;
 - > Réponse à diverses enquêtes sur les programmes d'allègements budgétaires en cours ou envisagés par les cantons.

3 Service cantonal des contributions (SCC)

Administrateur: Alain Mauron

3.1 Activités

3.1.1 Taxations fiscales

3.1.1.1 Taxation des personnes physiques

Au début de l'année 2014, le SCC a organisé huit séances d'information à l'intention des contribuables dans tous les districts pour répondre aux questions relatives à la déclaration d'impôt de la période fiscale 2013.

Pour faciliter l'établissement de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel est mis à disposition des contribuables depuis la période fiscale 2003. Cet outil, dénommé FriTax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents: à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules, accompagnées d'une feuille de codes-barres, sont retournées au SCC par courrier. A réception, les codes-barres contenant les données permettent une saisie accélérée des déclarations. Plus de 107 000 (106 000) déclarations ont pu être saisies par des lecteurs optiques, ce qui représente plus de 58 % (60 %) des déclarations.

Il est à relever qu'à fin décembre 2014 plus de 89 % (92 %) des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2013. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants, ce qui s'explique par la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

3.1.1.2 Taxation des personnes morales

La première partie de l'année 2014 a été consacrée à terminer les taxations de la période fiscale 2012. Néanmoins, l'essentiel du travail de l'année a consisté à examiner les déclarations de la période fiscale 2013. Dans le cadre des

travaux d'investigation, 150 expertises (116) ont été effectuées. A la fin décembre 2014, environ 62 % (66 %) des personnes morales ont reçu leur avis de taxation pour la période fiscale 2013.

En termes de nombre de dossiers, la section des personnes morales traite 14 135 dossiers au 31.12.2014. Ce chiffre est en hausse d'environ 6 % par rapport à la situation au 31.12.2013 (13 319 dossiers).

3.1.1.3 Exonération pour but d'utilité publique ou de service public

En 2014, 48 décisions d'exonération ont été notifiées (40), dont 10 concluent au refus de l'exonération. Par ailleurs, 45 (49) nouvelles demandes d'exonération ont été déposées. Au 31 décembre 2014, 41 (49 au 31.12.2013) dossiers demeurent en cours de procédure. Enfin, 25 anciennes décisions d'exonération ont été réexaminées en 2014.

3.1.1.4 Impôt sur les gains immobiliers

Seuls les bénéficiaires immobiliers réalisés par des privés sont soumis à cet impôt. Les professionnels et ceux qui, sur le plan fiscal, sont considérés comme tels voient les bénéficiaires réalisés sur les opérations immobilières soumis à l'impôt ordinaire. L'impôt sur les gains immobiliers s'élève à 31 894 000 francs dans les comptes de l'année 2014 (30 840 000 francs).

L'imposition est différée en cas d'aliénation de l'habitation ayant durablement et exclusivement servi au propre usage du vendeur dans la mesure où le produit ainsi obtenu est affecté, dans un délai de deux ans avant ou après l'aliénation, à l'acquisition ou à la construction, en Suisse, d'une habitation servant au même usage. En 2014, 370 cas (209) ont bénéficié d'un report d'imposition pour un total de gains immobiliers de 41 713 000 francs (31 715 000 francs). L'impôt cantonal non perçu s'est élevé à 5 483 000 francs (3 066 000 francs).

3.1.1.5 Procédures en soustraction fiscale et rappel d'impôt

En 2014, 456 décisions (409) ont été notifiées en matière de soustraction d'impôt et/ou de rappel d'impôt sur les plans cantonal et fédéral.

Les impôts cantonaux rappelés ou soustraits, intérêts compris, se sont élevés à 5 260 000 francs (4 998 000 francs) et les amendes fiscales à 349 000 francs (239 000 francs). Pour l'impôt fédéral direct, le total des impôts arriérés, intérêts compris, et des amendes prononcées s'est élevé à 1 855 000 francs (1 713 000 francs).

S'agissant des dénonciations spontanées non-punissables, elles ont engendré en 2014 des recettes fiscales cantonales de 3 921 000 francs (3 443 000 francs), intérêts compris, pour des capitaux non-déclarés de 57 520 000 francs (57 240 000) et des revenus non-déclarés de 11 368 000 francs (10 126 000 francs). Ces chiffres sont compris dans les montants indiqués ci-dessus.

Quant aux rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers, ils ont engendré en 2014 des recettes fiscales cantonales de 425 000 francs (753 000 francs), intérêts compris, pour des capitaux non-déclarés de 30 718 000 francs (37 665 000 francs) et des revenus non-déclarés de 989 000 francs (2 242 000 francs). Ces chiffres sont également compris dans les montants indiqués ci-dessus.

3.1.2 Encaissement

3.1.2.1 Encaissement des impôts cantonaux

Le SCC a, en règle générale, facturé 9 acomptes de l'impôt 2014 dont le paiement devait être effectué chaque fin de mois de mai 2014 à janvier 2015; toutefois, le montant de chaque acompte ne peut être inférieur à 20 francs. Il a également été proposé aux contribuables de s'acquitter de la totalité de l'impôt à l'échéance du premier acompte. Ainsi 50 000 contribuables (45 500) ont payé l'impôt en une fois.

Lors de la notification des avis de taxation, principalement de l'année 2013, un décompte final a également été établi. Lorsque le décompte laisse apparaître un solde à rembourser, celui-ci est versé sur le compte postal ou bancaire du contribuable. Le SCC gère ainsi environ 178 500 comptes (169 000).

Dans la gestion de la procédure d'encaissement, le SCC a transmis 21 350 arrangements de paiement fermes (20 400), expédié des réquisitions de poursuites qui ont provoqué la réception de 17 300 commandements de payer (16 350). Il a également déposé 62 plaintes pénales pour distraction de biens saisis (128).

La cellule « ADB », créée courant 2013, a œuvré durant l'année 2014 à la gestion active des créances impayées. Le délai de prescription étant de 20 ans depuis la date de délivrance de l'acte de défaut de biens (ADB), tous les ADB délivrés avant 1997 se prescrivent le 31.12.2016, ceux délivrés en 1997 se prescrivent le jour correspondant de l'année 2017, etc.

Le secteur encaissement et contentieux a veillé, en fonction des priorités, à alterner les actes dont le recouvrement est certain (contribuables dont l'adresse et la situation financière sont connues) et les mesures visant uniquement et momentanément la préservation de la créance avant sa prescription (débiteurs dont la situation financière ne permet pas une reprise) ou celles nécessitant un important travail de recherche d'adresses et de détermination de la situation financière (débiteurs ayant quitté le canton).

En 2014, le total des montants encaissés au titre de reprises d'actes de défaut de biens entre le 01.01.2014 et le 31.12.2014 s'élève à environ 4 900 000 francs (3 008 000 francs). Ce montant est exceptionnel. En effet, il s'explique par le fait que le secteur encaissement a repris prioritairement les montants d'ADB les plus importants. Ainsi, ces prochaines années, il faut s'attendre à ce que les montants encaissés soient en diminution.

3.1.2.2 Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2014, 56 communes (55) ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires.

L'application informatique permet d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 131 communes (132) du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention. Quant à l'impôt paroissial dû par les personnes morales, il est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

3.1.2.3 Remises d'impôt

En vertu de l'article 212 LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôts. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances.

En 2014, 378 demandes de remise (397) de contribuables ont été déposées, et 51 demandes provenaient de l'année 2013. 150 contribuables (142) ont reçu une décision négative, alors que 142 (192) contribuables ont obtenu une remise d'impôts. Dans 139 (185) cas, la remise concernait l'impôt d'une année, dans 3 (6) cas l'impôt de deux ans et dans aucun cas l'impôt de plus de deux ans (1 cas). Il est à relever que les requêtes de 69 (74) contribuables n'ont pas pu faire l'objet d'une entrée en matière, les conditions formelles de la remise n'étant pas remplies. 5 cas (5) ont fait l'objet d'une demande de révision.

Le montant des impôts cantonaux remis s'élève à 129 000 francs (185 000 francs).

3.1.3 Formation du personnel

Au cours de l'année 2014, plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont participé aux cours organisés dans le cadre du concept de formation et de perfectionnement mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI) à l'usage de toutes les administrations fiscales. Un collaborateur et une collaboratrice participent actuellement au cours de formation I (cours de base) et quatre collaborateurs suivent le cours IIB (certificat indépendant et personnes morales). En outre, à l'issue d'un examen écrit, trois collaborateurs ont obtenu le certificat CSI du cours I (certificat salariés), trois collaborateurs ont obtenu le certificat CSI IIA (fiscaliste qualifié salariés), deux collaborateurs et une collaboratrice ont obtenu le certificat CSI II (ancien concept de la taxation des indépendants et des personnes morales) alors que trois collaborateurs ont obtenu avec le certificat CSI III le titre d'expert fiscal CSI. Les nouveaux collaborateurs et les nouvelles collaboratrices ont bénéficié d'une formation centralisée assurée sur le plan interne. Par l'approfondissement de certains sujets et l'examen de cas concrets, les participants ont eu l'occasion d'acquérir les connaissances de base et de se familiariser avec le système fiscal.

3.1.4 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et du budget. De nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations ont été fournis à diverses instances cantonales et fédérales. Le service a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est également chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2014, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

3.1.5 Données statistiques

Les statistiques fiscales 2012 ont été publiées au début novembre 2014. En 40 pages, commentaires, tableaux et graphiques, elles fournissent des données concernant le rendement de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et le rendement de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Ces statistiques sont disponibles sur le site internet du SCC www.fr.ch/scc. Il en est de même pour celles des années précédentes.

3.1.6 Collaboration

3.1.6.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels le Service des communes ou le Service de la statistique. De multiples réponses ont également dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leur budget. Dans le domaine de l'intendance, le SCC procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Office des poursuites, Service du personnel et d'organisation, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli de plus de 4 300 000 (4 100 000) documents représentant près de 2 100 000 (2 100 000) envois durant l'année 2014. Plus de la moitié des envois a été effectuée pour d'autres services.

3.1.6.2 Dans le domaine fiscal

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la Conférence suisse des impôts (CSI). Les membres de la direction du service et certains collaborateurs sont engagés dans ces structures. Le canton de Fribourg est ainsi présent dans les commissions « indépendants et personnes morales » (par le biais des groupes de travail « fiscalité d'entreprise » et « agriculture »), « impôts sur le revenu et la fortune » (par le biais du groupe de travail « prévoyance »), et « logistique » (par le biais des groupes de travail « CET – estimation de titres non cotés en bourse » et « formulaires »).

3.1.7 L'informatique du SCC

3.1.7.1 Plateforme de communication SEDEX

L'organe de la Conférence suisse des impôts a mis en place une plateforme permettant des échanges électroniques de données. Les messages sont échangés électroniquement par l'intermédiaire de la plateforme de données SEDEX (Secure Data EXchange) et peuvent être traités directement dans les applications métiers. Le SCC est en mesure de recevoir et d'envoyer divers documents via ce canal. L'objectif est d'étendre continuellement l'échange à d'autres documents électroniques. Le système a été adapté de telle façon que les certificats de salaire envoyés au SCC par les entreprises via le canal Swissdec sont réceptionnés et archivés automatiquement dans les dossiers électroniques des contribuables.

3.1.7.2 Réception électronique des avis d'aliénation des registres fonciers

La réception et l'intégration automatique des avis d'aliénation en provenance du logiciel Capitastra des Registres fonciers ont été intégrées dans l'application de taxation des gains immobiliers. La mise en production s'est déroulée au début 2014. Durant cette même année, le processus a été élargi pour que ces documents soient archivés dans les

dossiers électroniques des contribuables. L'accès aux avis d'aliénation est ainsi intégré dans l'application de la taxation ordinaire des personnes physiques.

3.1.7.3 FriTax+

Initié en 2013, le projet FriTax+ a été développé au cours de l'année 2014. Répondant au défi no 7 du programme gouvernemental, le projet FriTax+ introduit le dépôt électronique de la déclaration d'impôt et l'abandon d'un grand nombre de pièces justificatives ainsi que de la signature manuscrite. De plus, les déclarations et les attestations jointes sont automatiquement introduites dans les dossiers électroniques des contribuables. L'application de taxation des personnes physiques a également été modifiée afin de distribuer automatiquement le travail aux taxateurs selon le système FIFO (First In First Out), l'ordre de taxation respecte l'ordre de dépôt des déclarations. Ainsi, pour toutes les déclarations déposées électroniquement, l'ordre de la taxation respecte l'ordre d'arrivée des déclarations.

3.1.7.4 Facturation de la prolongation des délais

L'une des mesures du programme de mesures structurelles et d'économie adopté par le Conseil d'Etat comprend la facturation de la prolongation des délais pour le dépôt de la déclaration d'impôt. Un développement informatique permet d'accorder sans intervention manuelle un délai au contribuable qui s'acquitte d'un montant de 20 francs en utilisant le bulletin de versement joint à sa déclaration. De plus, afin de simplifier le processus pour les fiduciaires qui gèrent plusieurs contribuables, un système spécifique a été mis en place à leur intention.

3.1.7.5 Refonte XPL

L'étude de la refonte complète du système gérant le registre des contribuables et des partenaires (XPL), de l'application de l'impôt à la source ainsi que de la sécurité applicative du SCC débutée en 2013 a continué en 2014. Cette étude est née du besoin de pouvoir assurer la pérennité de cet outil devenu indispensable à l'écosystème applicatif du Service cantonal des contributions. En effet, la technologie sur laquelle repose XPL actuellement ne permet pas de garantir sa maintenance et son bon fonctionnement à moyen terme. En outre, l'échange de données est devenu un paradigme incontournable des systèmes d'informations d'aujourd'hui. N'ayant pas été conçu dans ce but, XPL ne peut pas jouer le rôle de référentiel de données. Conformément au plan gouvernemental, ce projet d'envergure se poursuivra sur plusieurs années.

3.1.7.6 Dématérialisation

L'étude d'un projet de dématérialisation des documents à l'Etat de Fribourg a été initiée durant l'année 2013 et s'est poursuivie durant l'année 2014. Ce projet doit aboutir dans un premier temps à la dématérialisation des certificats de salaires des contribuables.

4 Service des impôts sur les successions et les donations (SISD)

Chef de service: Kurt Aebischer

4.1 Activités

4.1.1 Activités courantes

Durant l'année 2014, le Service a traité 1946 inventaires au décès et déclarations d'absence de biens établis par les Justices de paix (1963). Sur cette base, il a établi 370 bordereaux d'impôts de succession et de donation (319) pour un total de 4 065 560.90 francs d'impôts pour le canton.

La répartition entre les impôts sur les successions et sur les donations est la suivante:

Impôts sur les successions: 309 factures pour un total de 3 714 369.60 francs.

Impôts sur les donations: 61 factures pour un total de 351 191.30 francs.

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
4 438 309	2 086 927	3 839 245	3 985 392	8 091 625	5 361 589	3 691 673	4 065 561

Le Service assure aussi la liaison avec le Service cantonal des contributions (SCC) en transmettant un exemplaire de chaque inventaire et déclarations d'absence de biens aux secteurs concernés. Le 4 février 2014 a eu lieu la séance de démarrage concernant le projet d'intégration SISD/SCC.

Le Service répond à de très nombreuses demandes de renseignements provenant de fiduciaires, de notaires, de banques, de compagnies d'assurances et de particuliers concernant les impôts sur les successions et les donations.

Il assure la formation d'un apprenti. En novembre 2014, le Service a procédé à la mise à jour de son catalogue des prestations.

5 Service du personnel et d'organisation (SPO)

Chef de service: Markus Hayoz

5.1 Activités

5.1.1 Généralités

Dans le cadre de sa mission, le SPO est amené à fournir de très nombreuses prestations aux organes politiques, à l'exécutif, aux responsables hiérarchiques, au personnel et à des organismes tiers. Ces prestations peuvent être catégorisées de la manière suivante:

- > les prestations classiques liées à l'administration générale du personnel, soit principalement le recrutement, les contrats, les salaires, le budget du personnel, l'informatique;
- > les prestations liées à l'activité de contrôle et de soutien à l'Etat-employeur, soit principalement le controlling et le reporting au Conseil d'Etat, les projets de réponses aux interventions parlementaires touchant à la sphère d'activité du SPO, l'octroi des préavis, le conseil aux unités administratives et aux supérieurs hiérarchiques, l'accompagnement juridique des procédures, l'accompagnement informatique, l'accompagnement organisationnel;
- > les prestations liées au soutien apporté aux collaborateurs et aux collaboratrices, soit principalement le suivi social et juridique du personnel en difficulté (incapacité de travail, conflits à la place de travail, difficultés financières), l'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales, la promotion de la sécurité et de la santé à la place de travail;
- > les prestations liées au développement du personnel et de l'organisation, soit principalement la mise en œuvre de projets RH, l'évaluation des fonctions, la formation continue du personnel, le développement et l'accompagnement des projets organisationnels.

Aucune hiérarchie de valeur ne peut être établie entre les prestations fournies par le SPO. Certaines possèdent néanmoins un caractère prioritaire, notamment l'établissement de la paie du personnel. Le SPO doit veiller à ce que chaque mois, les quelque 17 500 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat reçoivent très exactement leur salaire, en conformité avec les dispositions légales fédérales et cantonales.

5.1.2 Gestion du personnel

Le SPO s'occupe du recrutement, des préavis de classification et de l'établissement des contrats pour le personnel de l'Etat. En outre, il gère toutes les demandes d'avance AVS.

Durant l'année 2014, 657 postes de travail ont été publiés (625 en 2013 et 596 en 2012), ce qui correspond à l'insertion de 998 annonces dans les différents canaux de publication. Ainsi, 893 contrats et avenants ont été établis. En 2014, 168 (141 en 2013, 197 en 2012) collaborateurs et collaboratrices, tous secteurs confondus, ont bénéficié de l'avance AVS. De plus, 39 demandes de retraite partielle ont fait l'objet d'une avance AVS partielle.

5.1.3 Gestion de la paie

Le SPO gère les dossiers des collaborateurs et des collaboratrices de l'administration centrale et de l'enseignement. Il traite les tâches générales liées à la paie: les attestations pour l'assurance-chômage, les allocations de maternité, les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais de débours, les jetons de présence aux membres des commissions ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc. La tâche principale du SPO dans ce domaine est d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié. Le versement des salaires doit être effectué en conformité avec le statut, les dispositions légales, les échelles de traitements et les barèmes particuliers propres à certaines catégories de personnel.

5.1.4 Informatique

Le SPO, par l'intermédiaire de la section « Informatique et planification » (SPO-I), assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie, aux modules de gestion des ressources humaines ou de la gestion des temps (GTA). Il maintient et développe le logiciel de gestion des ressources humaines en collaboration avec les utilisateurs et utilisatrices et les informaticiens et informaticiennes. Il forme et conseille les utilisateurs et utilisatrices du logiciel. Il gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

5.1.5 Activités juridiques

Le SPO fournit l'encadrement juridique nécessaire au développement et à la gestion du personnel. En 2014, le SPO a ainsi continué à assumer ses tâches générales de préavis, de conseil et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat et à certaines institutions subventionnées. Le SPO a également été sollicité à plusieurs reprises en 2014 pour assurer l'accompagnement juridique de l'Etat-employeur dans les procédures de contestation en matière d'évaluation des fonctions et dans des procédures de résiliation des rapports de service.

5.1.6 Assurances sociales

Le SPO assure une partie du suivi social et juridique des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale, absents pour cause de maladie ou d'accident. En collaboration avec les unités administratives, le personnel concerné est informé des procédures applicables: fin des rapports de service, réengagement éventuel, diminution du taux d'activité. Un appui est apporté pour créer des contacts avec les assurances sociales, en particulier avec la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et les organes de l'AI. Dans ce contexte, 114 cas de requêtes AI ont nécessité l'intervention de la section contre 56 cas en 2013.

Dans le contexte de la LAA, l'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé couvert s'élève, en 2014, à 80 % de 126 000 francs au maximum, pour une masse salariale soumise LAA de plus de 1,2 milliard de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels est à la charge du personnel.

Un quart des primes versées va à la SUVA et trois quarts à un Pool d'assureurs privés représenté en 2014 par la Bâloise Assurances. La proportion de la somme salariale soumise est d'un septième pour la SUVA et de six septièmes pour le Pool.

Le bureau LAA est rattaché au SPO. Il est l'organe de liaison, de coordination et d'information pour les assuré-e-s SUVA et Bâloise Assurances. Environ 2377 déclarations d'accident de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat ont été enregistrées, contrôlées et complétées pour la SUVA (19,25 %) et la Bâloise (80,75 %) en 2014. Le 23 % relève d'accidents professionnels et le 77 % d'accidents non professionnels. Environ 37 % des accidents ont entraîné une incapacité de travail:

	2012	2013	2014
Nombre de cas d'assurance LAA	2 393	2 409	2 377
Accidents professionnels	570	626	534
Montant des récupérations d'indemnités (milliers Fr.)	3 562	3 167	3 798
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	23 721	20 407	24 700

Récupérations auprès de tiers (Fr.)	2013	2014
de l'assurance-invalidité	198 117	317 173
de l'assurance militaire	0	7 580
des assurances RC de tiers responsables	0	0

Enfin, dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 600 attestations d'assurance accidents ont été délivrées par le bureau LAA en 2014.

5.1.7 Fonds d'entraide sociale

Le SPO assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE) dont l'objectif est de venir matériellement en aide au collaborateur ou à la collaboratrice de l'Etat qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien et/ou à celui de sa famille.

En 2014, 29 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE. Parmi elles, 10 ont été acceptées; 19 n'ont pas été transmises au comité pour décision, soit car elles ne répondaient pas aux critères d'octroi de prêt, soit en raison d'une impossibilité de remboursement sans compromettre le minimum vital de la personne ou encore parce que la personne n'a pas donné suite à la démarche. 12 dossiers ont été traités en collaboration avec le Service de désendettement de CARITAS Fribourg; 9 d'entre eux n'ont par la suite pas fait l'objet d'une demande de prêt.

5.1.8 Care Management

Cofinancé par l'Etat de Fribourg et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, l'Espace santé-social Care (SPO-M) a poursuivi son activité de suivi et de soutien du personnel rencontrant des difficultés, que ce soit lors d'incapacités de travail ou en prévention de celles-ci.

La section, tout en cultivant la collaboration avec les différents partenaires impliqués, a ouvert 211 nouveaux dossiers et a été active dans 378 situations en 2014. Au total, ce sont 417 collaborateurs et collaboratrices qui ont été accompagnés puisque parmi les 378 situations traitées par le Care management, 8 consistent en des interventions au sein d'équipes de travail et concernent donc plusieurs membres du personnel. Durant l'année 2014, 212 dossiers ont été clos.

Malgré le fait qu'il n'y ait encore pas eu de déploiement actif auprès du personnel de l'Etat de Fribourg, le nombre de collaborateurs et collaboratrices qui s'adressent à l'espace santé-social ne cesse d'augmenter:

	2013	2014
Nombre de personnes suivies	344	417
Nombre de situations traitées	304	378

Ces suivis ont impliqué différents types d'interventions de la part des intervenants:

	2013	2014
Rencontres avec la personne concernée	228	397
Rencontres avec un/des tiers impliqués	61	103
Entretiens de réseau	87	55
Téléphones	621	1227
Echange d'emails	962	1360
Courriers	54	60

Depuis 2014, le SPO-M assure également la gestion et le suivi de l'engagement de personnes invalides conformément à l'ACE y relatif. Actuellement, 56 personnes sont engagées sur ce crédit. Le crédit est complètement utilisé; il n'y a donc pour l'instant plus de possibilités d'engagement de nouvelles personnes; 15 personnes figurent sur une liste d'attente.

5.1.9 Santé et sécurité au travail

La section en charge de la santé et de la sécurité au travail (SPO-S) a pour mission la mise en application du système SST, le conseil et le suivi de l'application de différentes lois relatives à la sécurité et à la protection de la santé au travail (SST).

Durant l'année 2014, la formation « Prévenir les risques et gérer la violence » s'est poursuivie en collaboration avec la Haute école de travail social (HEF-TS). Six modules de cours en français et en allemand ont été organisés en faveur du nouveau personnel des 60 unités administratives définies « à risque »; ainsi, 96 cadres, collaborateurs et collaboratrices ont participé à cette formation de deux jours.

Développée en 2010 par le SPO-S et la Haute école de santé de Fribourg (HEdS), la formation « Sauveteurs d'entreprise » s'est poursuivie en 2014: 8 cours ont été mis sur pied (dont 1 en allemand) et 59 collaborateurs et collaboratrices de 19 unités administratives de l'Etat ont participé à cette formation de base qui dure un jour, respectivement un demi-jour pour les cours de rafraîchissement.

La commission permanente de la sécurité et la protection de la santé de l'Etat (commission SST) s'est réunie à deux reprises.

Dans le cadre d'un exercice, le bâtiment des finances a été évacué pour une première fois en octobre 2014.

En 2014, la section SST a également été sollicitée à de nombreuses reprises pour des visites relatives à l'ergonomie de collaborateurs et collaboratrices de différentes unités administratives.

5.1.10 Evaluation des fonctions

La section en charge de l'évaluation des fonctions (SPO-E) assure la gestion et le développement du système Evalfri pour l'ensemble des fonctions de l'Etat. Elle réalise et contrôle la bonne exécution des décisions du Conseil d'Etat en la matière. Le SPO-E assume également le secrétariat de la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF).

Durant cette année, la CEF a tenu 13 séances plénières, 2 séances de validation et 3 séances de consultation de dossier. Elle a poursuivi ses travaux concernant la troisième et la quatrième étape du quatrième mandat qui ont été finalisées par l'adoption, le 15 décembre 2014, de deux ordonnances de classification dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2015.

Par contre, la CEF n'a pas pu progresser comme elle l'entendait dans la deuxième étape de ce quatrième mandat qui comprend l'évaluation des fonctions de l'informatique (EvalTIC) et qui doit être réalisée en étroite collaboration avec le SITel.

Conformément à la proposition présentée par le SPO, le Conseil d'Etat a confié à la CEF un cinquième mandat qui prévoit d'évaluer différentes fonctions réparties dans plusieurs étapes. La première étape de ce cinquième mandat qui

comprend l'évaluation de 16 fonctions a débuté en septembre par 5 séances de présentation réalisées par le secrétariat de la CEF.

Les rapports de la CEF et du SPO concernant la révision du critère Evalfri « formation professionnelle » pour les fonctions d'enseignant/e du CO et de maître/sse professionnel/le ont été transmis au Conseil d'Etat qui les a acceptés par l'adoption de l'ordonnance du 30 juin 2014.

Le 10 décembre 2014, le Conseil d'Etat a adopté 25 descriptions de fonctions que la CEF lui a soumises.

Régulièrement, le SPO-E analyse le rattachement correct de postes de travail à des fonctions de référence en appliquant la méthode Evalfri, lors d'une réorganisation, des promotions annuelles ou de la classification de nouveaux collaborateurs et collaboratrices. Dans le cadre de ces activités, le SPO-E a, entre autre, réalisé 9 évaluations dites « courtes ».

En parallèle à ces travaux d'évaluation des fonctions, le SPO-E a assuré le suivi des requêtes de décisions formelles relatives à la classification des fonctions déposées devant le Conseil d'Etat. Cette année, deux nouvelles requêtes de décisions formelles ont été déposées.

5.1.11 Formation et développement

La section en charge de la formation et du développement du personnel de l'Etat (SPO-F) s'est concentrée en 2014 sur la mise en production et la diffusion de formations introductives à distance (e-learning) destinées au nouveau personnel de l'Etat.

Quant au programme de formation continue, il a enregistré le nombre suivant de participants:

	2013	2014	Nbre cours 2014
Formation continue générale	566	629	64
Formation continue des cadres	110	150	16
Formation linguistique	111	105	19
Formation informatique	321	226	65
Total	1108	1110	164

Le SPO-F veille à la promotion de la formation professionnelle initiale à l'Etat. A cette fin, il favorise l'ouverture de places d'apprentissage dans les unités, gère la procédure d'engagement des apprentis, accueille les nouveaux apprenti-e-s, conseille et informe les apprenti-e-s et leurs formateurs, offre aux apprenti-e-s un programme de formation continue, participe à l'organisation des cours interentreprises et des examens de fin d'apprentissage.

Dans le but de promouvoir l'apprentissage à l'Etat de Fribourg, le Service du personnel et d'organisation édite des brochures pour présenter les métiers présents à l'Etat pour l'apprentissage. Cette année, il a édité quatre nouvelles brochures (laborantin/ne CFC, informaticien/ne CFC, gestionnaire en intendance CFC et cuisiner/ière CFC).

Le site dédié à l'apprentissage à l'Etat de Fribourg (www.fr.ch/apprentissage) est le portail d'information pour les candidats et les candidates à une place d'apprentissage à l'Etat de Fribourg.

En 2014, 159 personnes ont débuté une formation professionnelle initiale à l'Etat. A la fin 2014, l'Etat-employeur compte 381 apprenti-e-s (ils étaient 363 en fin d'année 2013). Ces apprenti-e-s se forment dans 25 métiers différents.

L'offre de formation continue pour les apprenti-e-s est composée de formations spécifiques à l'administration, de formations continues générales et de « tandems » dans la langue partenaire. Deux journées d'accueil organisées en 2014 ont accueilli 101 nouveaux apprenti-e-s. Le programme de formation des apprenti-e-s a enregistré le nombre suivant de participants:

	2013	2014
Formation interne des apprenti-e-s	192	257
Formation continue des apprenti-e-s	327	342

Le nombre de stages rémunérés et non rémunérés accomplis au sein de l'Etat de Fribourg en 2014 se monte à 311 (274 en 2013) selon les demandes transmises à la section formation du SPO par les unités administratives. A la fin 2014, la mesure pour l'engagement des « Jeunes demandeurs d'emploi » a permis à 32 jeunes (34 en 2012 et 2 stagiaires en 2013) de réaliser une expériences professionnelle au sein de l'Etat.

5.1.12 Organisation

La section en charge de l'organisation (SPO-O) apporte son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des règles d'organisation et de gestion. Elle fournit des instruments et méthodes modernes qui aident les unités administratives à mettre en place une organisation rationnelle, efficace et transparente.

En 2014, le SPO-O a soutenu et accompagné plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'optimisation ou la réorganisation de leur organisation ou le suivi des activités confiées à des tiers dans les domaines suivants:

- > conseil aux Directions et UA dans le domaine de l'organisation du travail;
- > ateliers de travail sur les valeurs d'un service, avec rédaction d'une charte;
- > définition des besoins, formalisation des mandats, réalisation de mandats (processus, vision, structures, teambuilding, ...);
- > cofinancement de mandats (procédure à suivre et recherches sur le destinataire);
- > développement et mise à disposition d'outils et méthodes;
- > mise en place de gestion de projets pour des Directions ou UA, gestion de projets transversaux, participation (expert, conseils, ...);
- > coaching en organisation.

Dans ce contexte, il a accompagné (coaching en organisation) plusieurs responsables et géré des mandats dans différents services de l'Etat, répartis comme suit:

- > mandats organisationnels: 15 pour environ 850 heures;
- > coaching: 3 pour environ 300 heures;

La section a, en outre, offert différentes prestations en conseil organisationnel. Dans ce contexte, elle a développé de nouveaux outils organisationnels afin de soutenir les responsables dans la gestion de leurs activités. Elle a rencontré les responsables de plusieurs unités administratives dans le but de définir leurs besoins en termes de mandats organisationnels (environ 50 heures).

Pour soutenir les responsables, le SPO-O a également élaboré et mis à disposition des utilisateurs et utilisatrices un nouveau guide relatif aux cahiers des charges (vérification et validation de 155 nouveaux cahiers des charges). En outre, il a développé de nouveaux outils organisationnels et donné 3 jours de formation spécifique, concernant les connaissances de l'Etat, aux apprenti-e-s.

Dans le cadre de la procédure budgétaire pour les postes, la section a élaboré un nouveau formulaire de récolte des informations et traité environ 500 demandes principalement pour les montants forfaitaires, stages, nouveaux postes, transferts et suppressions. Dans ce contexte, le SPO-O a préparé le rapport idoie à l'intention des Directions et du Conseil d'Etat.

Finalement et dans le cadre de nouveaux projets, la section a conduit une enquête « Qualité » auprès des UA, auxquelles elle a ensuite transmis une synthèse des résultats; cette activité se poursuivra en 2015 avec l'élaboration d'un document d'information sur le thème du management de la qualité.

5.2 Evénements particuliers

Le SPO a participé en 2014 aux conditions de mise en application des mesures structurelles et d'économies (MSE) relatives au personnel de l'Etat pour les années 2014 à 2016. Les mesures sont les suivantes:

- > Pas d'indexation des salaires tant que l'indice de référence de 112,0 points (base mai 2000 = 100 pts) des prix à la consommation n'est pas atteint;

-
- > En 2014, suppression de l'augmentation annuelle (palier); le 1^{er} juillet 2015 et le 1^{er} juillet 2016, le collaborateur ou la collaboratrice recevra le palier en entier.

Après l'introduction d'un nouvel outil de recrutement électronique, qui permet notamment de postuler via internet, le SPO a continué à le diffuser progressivement au sein des Services et établissements de l'Etat.

Le projet de la Gestion des Temps et des Activités (GTA) vise à mettre à disposition des UA un système informatique commun de gestion des temps et des activités. En 2014, ce projet a été déployé au SPO et au SITel comme services pilotes.

En 2014, le Règlement relatif au Fonds d'entraide sociale pour le personnel de l'Etat a été modifié. Le taux d'intérêt pour les prêts supérieurs à 10 000 francs est désormais décidé chaque année par le comité. De plus, des prêts supérieurs à 25 000 francs peuvent être accordés avec le préavis de l'autorité d'engagement de la personne concernée.

6 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

Directeur: Philippe Savary

6.1 Activités

L'évolution des systèmes d'information se caractérise de nos jours par une mutation permanente et des cycles de vie de plus en plus courts. Les enjeux de cette évolution se situent dans le domaine technologique, la maîtrise des coûts d'exploitation et également dans l'augmentation de la complexité des systèmes d'information.

Dans ce contexte, le SITel a assuré la disponibilité des moyens informatiques et de télécommunications nécessaires au bon fonctionnement de l'administration et a soutenu les efforts de modernisation de l'Etat tout en poursuivant un objectif d'optimisation des ressources consacrées à l'informatique.

Les principales activités du SITel ont été les suivantes:

- > planification et pilotage des projets dans le cadre de la gouvernance de l'informatique cantonale;
- > mise en place de solutions informatiques dans les domaines des applications et des infrastructures;
- > exploitation et support des infrastructures centrales (serveurs, stockage, téléphonie et télécommunication), des postes de travail et des applications.

L'année 2014 a été l'occasion d'une consolidation de la gestion par prestations (GpP) débutée en 2012. Cette gestion permet une analyse optimale des coûts des prestations informatiques.

La mise en place des processus, notamment de gestion des achats et des stocks, permet d'assurer un contrôle interne dans ces domaines et de maintenir un inventaire du matériel livré et exploité par les unités administratives.

Durant la période analysée, le SITel a conduit 48 projets (54), dont 19 projets majeurs, et 12 études préalables. Une maintenance et un support technique ont été assurés pour sept plateformes logicielles génériques et 160 applications métier, dont une trentaine développées par le SITel. A fin décembre 2014, le SITel dénombre plus de 734 solutions applicatives exploitées au sein de l'administration cantonale.

6.1.1 SITel depuis un demi-siècle au service de l'Etat

Le Service de l'informatique et des télécommunications de l'Etat de Fribourg a fêté ses 50 ans en 2014. C'est en effet le 2 novembre 1964 que le premier ordinateur de l'Etat de Fribourg a été mis en service en association avec l'Université et les Entreprises électriques fribourgeoises. Le Centre électronique Fribourg (CEF) voit ainsi le jour. En 1973, une société simple est créée sous le nom de Centre de calcul Fribourg (CCF). Elle est composée de l'Etat et de l'Université d'une part, de la Banque de l'Etat d'autre part. En 1981, la Banque de l'Etat de Fribourg décide de se doter

de sa propre infrastructure et quitte la société. Cette dernière est dissoute mais le nom de CCF est conservé. En 1985, le Service informatique devient le Centre Informatique de l'Etat de Fribourg (CIEF) avant de recevoir en 2003 son appellation actuelle de Service de l'informatique et des télécommunications (SITel).

Pour fêter dignement ce jubilé, des actions et manifestations particulières ont été organisées durant l'année. On relèvera l'organisation d'une journée porte ouverte ainsi que l'organisation d'une séance annuelle spéciale au Forum Fribourg.

6.2 Commissions, collaboration et partenariat

6.2.1 Commission informatique de l'Etat de Fribourg

La Commission informatique de l'Etat (ci-après: Commission) est l'organe consultatif du Conseil d'Etat pour les questions informatiques. Ses missions sont définies dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat (RSF 122.96.11). Ladite Commission, sous la présidence du Directeur des finances, a tenu six séances durant l'année. Conformément à ses attributions, la Commission a donné son préavis et a été informée sur les activités et projets importants. Elle a également siégé afin d'élaborer une nouvelle ordonnance qui prévoit, notamment, une nouvelle attribution des rôles et compétences à ladite Commission, à la commission spécialisée dans le domaine de l'enseignement ainsi qu'au SITel. Ces travaux se sont concrétisés par la mise en consultation de ce projet d'ordonnance auprès des Directions en fin d'année.

6.2.2 Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE)

La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE) est l'organe consultatif du Conseil d'Etat pour les questions d'informatique dans l'enseignement. Ses missions sont définies dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat (RSF 122.96.11). La CC-IE s'est réunie à une reprise en 2014. Conformément à ses attributions, la Commission a donné son préavis ou a été informée sur le budget 2015 ainsi que sur les projets « Harmonisation des systèmes d'information administratifs des écoles » et « Centre de maintenance pour les écoles cantonales ». Les membres de la CC-IE ont également été informés des travaux de la Commission sur l'arrêté susmentionné.

6.2.3 Collaboration et partenariat

La collaboration intercantonale s'est poursuivie notamment avec les cantons de Vaud, Valais, Jura, Tessin et St. Gall dans des domaines comme la taxation et la gestion des offices de poursuites.

En outre, un partenariat avec une société alémanique a été concrétisé par la signature d'un contrat. Ce contrat stipule les principes de collaboration et de délégation des prestations de projet dans le cadre de l'implémentation de la solution de gestion des poursuites (THEMIS) pour la clientèle externe.

Il est à relever que le SITel participe également de manière très active dans le cadre de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI/SIK) en prenant part, notamment, au groupe de travail IAM (Identity & Access Management).

6.3 Sécurité des systèmes d'informations

L'année 2014 a été consacrée à la révision des documents de sécurité informatique. Un projet de directive pour la communication et le traitement de données informatisées par un tiers hors périmètre de l'Etat ainsi qu'une politique générale de sécurité des systèmes d'information (PGSSI) sont également en cours d'élaboration. La PGSSI fixe le périmètre, les principes de mise en œuvre ainsi que les responsabilités nécessaires pour atteindre les objectifs généraux de protection des données.

6.3.1 Audits de sécurité

Avant le déploiement d'une plateforme ou d'une application accessibles via Internet, le SITel effectue systématiquement un audit afin de s'assurer qu'elles respectent les bonnes pratiques en matière de sécurité applicative et qu'elles n'ouvrent pas une faille de sécurité informatique.

En 2014, les applications Primeo, Bomgar, Infomat_WEB ainsi que les sites du SSPR et www.fr.ch ont été audités. La correction de risques mineurs et la mise en œuvre des recommandations a permis d'améliorer la sécurité des plateformes concernées.

6.4 Section « Services généraux » (SG)

La section Services généraux (SG) soutient la Direction du SITel dans ses tâches de planification financière et budgétaire, de comptabilité financière et analytique, de gestion des contrats commerciaux, de gestion du personnel, de gestion des infrastructures et de logistique ainsi que des relations commerciales avec sa clientèle (Directions, Etablissements de l'Etat, Services, communes, autres cantons et Confédération).

Les demandes de services et de prestations informatiques formulées par l'ensemble des unités administratives ainsi que différents clients sont également traitées par la section SG. Dans ce cadre, elle les réceptionne, les analyse et assure la coordination avec les différents secteurs du SITel concernés afin de répondre aux attentes et besoins de la clientèle.

En cette fin d'année, la section SG a complété son équipe en engageant une collaboratrice responsable des affaires du personnel. A court terme, elle reprendra l'ensemble de la gestion opérationnelle liée aux ressources humaines. A moyen terme, l'ensemble des processus de GRH comme par exemple la planification des besoins en ressources humaines, l'évaluation des performances ainsi que la politique de formation sera décrit, audité et contrôlé.

Au niveau de la gestion de la qualité, les principaux travaux ont consisté à optimiser le processus d'acquisition de matériel, processus qui débute par l'achat, l'entreposage, la sortie du stock jusqu'au suivi de l'installation dans les différents services de l'administration.

Sans exhaustivité, les quelques métriques exposés ci-après fournissent une indication tangible sur l'activité exécutée par la section SG en 2014: établissement d'environ 850 commandes aux fournisseurs et 300 courriers, traitement de 8000 courriels, gestion RH et administrative de 150 collaborateurs et collaboratrices et de 20 procédures de recrutement, saisie de 6500 écritures comptables dans SAP dont 3800 liées aux factures fournisseurs, administration et suivi de 450 contrats commerciaux, gestion de 3'400 m² de locaux répartis sur 3 sites.

6.5 Section « Computing Service et Network » (CS)

La mission de la section consiste à mettre à disposition des collaborateurs et collaboratrices des services de l'administration cantonale et de l'hôpital fribourgeois (HFR) les outils informatiques de la place de travail, exploiter les infrastructures informatiques centrales et délivrer le support aux utilisateurs en cas de nécessité. Les tâches qui sous-tendent cette mission sont réparties sur cinq secteurs spécialisés.

6.5.1 Secteur Desktop

Ce secteur délivre, pour l'essentiel, des prestations directement en rapport avec l'utilisateur final et comprend en particulier les activités techniques et de gestion liées aux postes de travail (PC, laptops, tablettes, imprimantes, périphériques) ainsi que celles en rapport avec le support aux utilisateurs sur site.

Le projet de migration Windows 7 a été un projet important du secteur tout au long de l'année. Actuellement, 95 % du parc a été migré, réparti entre les services de l'administration cantonale, le HFR et les écoles post-obligatoires, fonctionnent avec ce système d'exploitation. Dans ce cadre, l'accent a été mis sur une standardisation accrue du poste de travail et sur l'utilisation des dernières technologies notamment de virtualisation d'applications.

En parallèle à ce projet, l'étude de la mise en œuvre de paramètres d'économies d'énergie au niveau du poste de travail, inscrite dans la stratégie du développement durable du canton a été faite au sein du collège Saint-Michel. Il est prévu de mettre en place de manière généralisée cette solution courant 2015.

En plus de l'installation de nouveaux postes de travail, le secteur a procédé pour les services de l'administration cantonale ainsi que pour le HFR, au renouvellement de plus de 800 PC, soit le 1/6 du parc exploité. Ce renouvellement permet de conserver un parc homogène et performant, assure sa stabilité et facilite sa maintenance.

6.5.2 Secteur Middleware

Ce secteur met à disposition et exploite les logiciels techniques (par exemple: bases de données, plateforme de gestion électronique des documents) et joue le rôle de charnière entre l'exploitation des infrastructures informatiques et le développement de nouvelles solutions. A ce titre, il participe et assiste de nombreux projets métier. L'année 2014 a été consacrée à la poursuite des déploiements pour le secondaire II académique de la solution choisie dans le cadre du projet d'harmonisation des écoles (ESCADA). De nouvelles solutions telle que PRIMEO pour les écoles primaires, de gestion de la relation client et d'aide à la décision autour de SAP ainsi qu'un Intranet au sein de l'administration cantonale ont été installées. La coordination technique de mandats a continué à un rythme particulièrement soutenu et cela afin de satisfaire les demandes de la clientèle.

6.5.3 Secteur Data Center

Ce secteur maintient et exploite les infrastructures centrales se trouvant dans les salles des machines (Data Center). Ces infrastructures sont constituées pour l'essentiel de serveurs (physiques et virtuels), de système de stockage et de sauvegarde des données.

A fin 2014, le parc de serveurs comprenait près de 1197 machines (1030) réparties dans deux Data Center, dont près de 84 % (79 %) bénéficient de la technologie de « virtualisation ». L'utilisation de cette technologie, qui permet entre autre une économie importante d'énergie, est l'une des actions du SITel inscrite dans la stratégie de développement durable du canton.

En 2014, le secteur a installé plus de 260 serveurs (245), soit pour le renouvellement du parc, soit lors de la mise en place de nouvelles solutions informatiques implémentées dans le cadre des projets.

En outre, les activités du secteur ont porté plus particulièrement cette année sur:

- > la gestion des infrastructures de base, permettant notamment d'accueillir serveurs et stockage de manière redondante et répondre à l'accroissement du volume des données induit par l'activité des services de l'administration;
- > la mise à jour de notre infrastructure de virtualisation VMware facilitant le basculement d'un site à l'autre en cas d'indisponibilité de longue durée d'un site de production. Cette mise à jour se poursuivra durant le premier semestre 2015;
- > la mise en place d'un outil permettant de gérer de manière optimale les identités afin de vérifier l'accès aux systèmes informatiques. Ce projet permet de répondre à la nécessaire authentification d'utilisateurs externes à l'Etat. Il se poursuivra en 2015.

Il est à relever que, durant le deuxième semestre 2014, des incidents majeurs sont survenus sur l'infrastructure de stockage acquise en 2011. Ces expériences permettront d'améliorer les principes et procédures de reprise et fixeront le cadre du concept futur des Data Center.

Malgré cela, les infrastructures informatiques centrales ont été renforcées et leur niveau de mise à jour technologique a été maintenu rendant ainsi le système d'information de l'Etat de Fribourg fiable, performant et sûr.

6.5.4 Secteur Networking & Telephony

Dans le domaine de la téléphonie, une pré-étude pour la migration vers une solution de type VoIP pour les installations de la Centrale d'Engagement et d'Alarme (CEA) de la Police cantonale ainsi que de la Centrale Sanitaire 144 a été réalisée. Cette action débouchera sur un projet de réalisation courant 2015.

Le secteur a également activement pris part à la mise en œuvre du réseau radio Polycom de la Police Cantonale et du changement d'un des prestataires de l'accès à Internet.

Un nouveau concept pour les réseaux wifi a été élaboré et un site pilote, le collège de Gambach, bénéficie déjà de cette nouvelle solution. Les autres collèges et établissements du Secondaire II académique et professionnel seront progressivement migrés au début 2015. Le déploiement auprès des autres services et établissements de l'administration cantonale débutera au printemps 2015.

6.5.5 Secteur Service Desk

Ce secteur constitue un point de contact unique à disposition des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat, de l'hôpital fribourgeois et des écoles post-obligatoires pour l'annonce d'incident informatique. Il assure l'assistance et le conseil dans l'utilisation quotidienne des outils informatiques. Il garantit également la communication entre le SITel et les utilisateurs pour, par exemple, l'annonce d'interventions sur les systèmes provoquant une interruption des prestations. Il publie la documentation de support et administre le site Intranet destiné aux utilisateurs.

En 2014, le nombre de tickets a pu être réduit significativement par rapport à l'année précédente (env. 38 000 vs 40 000). Cette diminution est notamment due à la mise en place d'un processus d'amélioration continue (gestion des problèmes) et l'augmentation de la fiabilité sur les différentes plateformes et postes de travail.

Les principaux projets 2014 conduits par le secteur portaient sur l'amélioration de l'exploitation de la plateforme EasyVista et la mise en place d'un nouvel outil universel pour la prise de contrôle à distance des postes de travail.

6.6 Section Solution Engineering (SE)

Cette section fournit les prestations suivantes:

- > l'élaboration de l'architecture informatique, les schémas directeurs, les études préalables ainsi que la gestion du portefeuille de projets dans le cadre de la gouvernance informatique;
- > l'acquisition, le développement et l'intégration de solutions métiers ainsi que des solutions informatiques génériques;
- > le support et la maintenance des solutions logicielles.

En 2014, les collaborateurs et collaboratrices de la section ont assuré la conduite et la réalisation de 12 études préalables et de 48 projets. Ils ont également maintenu et fourni un support technique sur environ 160 applications métier, dont une trentaine développées par le SITel et sept logiciels génériques.

Les tâches qui sous-tendent cette mission sont réparties sur quatre secteurs spécialisés.

6.6.1 Secteur Projet Management Office (PMO)

Ce secteur gère le portefeuille des projets informatiques sous la responsabilité du SITel. Il qualifie les demandes de services, assure le suivi et le contrôle du déroulement des projets et soutient les instances décisionnelles dans le choix et le pilotage des projets. Finalement, il développe et promeut la culture de gestion de projet et assure l'application des méthodes.

Les principaux projets menés en 2014 sont les suivants:

- > l'élaboration d'une stratégie de cyberadministration visant à améliorer l'offre des prestations en ligne de l'administration cantonale fribourgeoise selon le programme gouvernemental 2012–2016 (Défi no 7);
- > la redéfinition du périmètre et des objectifs du projet de gestion des demandes de permis de construire en ligne pour le requérant, les communes et les services cantonaux;
- > la solution logicielle pour la publication des affaires du Grand Conseil qui sera mise en œuvre au début 2015;
- > l'harmonisation de la gestion des infrastructures informatiques des écoles S2-A, S2-P et de la HEP;
- > l'harmonisation de la gestion administrative des écoles du secondaire II académique (solution Escada) et du degré primaire (solution Primeo);
- > le remplacement du système d'aide à l'engagement (SAE) de la Centrale sanitaire 144 de Fribourg;
- > la mise en œuvre de la solution logicielle pour la gestion des élections et votations;
- > le déploiement de la solution THEMIS au sein des Offices de poursuites des Cantons de Saint-Gall et du Tessin;
- > la fin du déploiement de la nouvelle version du logiciel Tribuna pour l'ensemble des instances du Pouvoir judiciaire;
- > l'intégration d'une nouvelle solution Fritax permettant la transmission électronique des déclarations fiscales.

6.6.2 Secteur Application Engineering (AE)

Le secteur Application Engineering développe les applications de gestion spécifiques et assure leur maintenance. Il assure également la qualité des développements spécifiques confiés à des partenaires externes. Dans ce contexte, il édicte les normes idoines à respecter.

Les développements spécifiques réalisés en interne se concentrent en principe sur des pôles intercantonaux de compétences ou sur des solutions stratégiques. En 2014, le secteur a développé, maintenu et fourni des prestations de support et assistance aux utilisateurs pour environ 20 applications touchant aux sept Directions de l'administration. En 2014, l'effort de développement et de maintenance a été porté sur les projets suivants:

- > développement et mise en production pour la Direction de l'Instruction Publique de la Culture et du Sport d'une application de gestion des écoles primaires dénommée PRIMEO;
- > extensions de l'application développée par le SITel pour les Offices de poursuites fribourgeoises (THEMIS);
- > fin du déploiement de THEMIS pour 53 offices des poursuites du canton de Saint-Gall en collaboration avec notre partenaire. Ces migrations ont été effectuées en 9 lots successifs débutant en février 2014 pour s'achever en décembre 2014;
- > livraison de THEMIS au canton du Tessin en décembre 2014 avec un déploiement échelonné des 8 offices des poursuites durant le 1er trimestre 2015;
- > étude d'une solution de remplacement de la gestion des contribuables et de la taxation de l'impôt à la source;
- > livraison à la Chancellerie du manuel « interface homme machine » (IHM) des applications Web de l'Etat de Fribourg.

6.6.3 Secteur Application Services (AS)

Le secteur Application Services a pour mission d'assurer la maintenance des solutions logicielles exploitées et garantir le support de deuxième niveau à notre clientèle.

L'investissement de ce secteur pour l'année 2014 s'élève à près de 4500 jours de travail productifs dont 3300 jours sur des prestations d'exploitation, soit le 73 % de son activité. En rapport avec 2013, il y a une augmentation de 13 % des travaux d'exploitation, essentiellement en raison des mises à jour majeures sur nos solutions d'une part, de la prise en charge de nouvelles prestations exigées par notre clientèle d'autre part. A cette fin, le secteur a complété son équipe avec de nouveaux collaborateurs afin de poursuivre l'objectif d'industrialisation des activités et tenter de suivre le rythme effréné de prise en charge des nouvelles solutions (+30 en rapport avec l'inventaire de 2013).

6.6.4 Secteur Architecture & Intégration (AI)

La mission de ce secteur consiste à garantir un système d'information d'entreprise performant, cohérent et homogène. Il élabore et maintient la cartographie du système d'information et soutient les instances décisionnelles lors d'évolutions du système d'information. Il établit également les normes et standards d'architecture informatique et vérifie leur respect par les projets. Finalement, il met en place et maintient des plateformes transversales et réutilisables par les applications métier.

Les actions suivantes, fortement liées aux prestations du secteur AI, ont été effectuées en 2014:

- > automatisation des échanges électroniques avec les autres cantons et la Confédération: cette action s'est focalisée sur les échanges de données fiscales, des certificats de salaire et le traitement électronique de la déclaration d'impôt;
- > renforcement et extension de l'utilisation de la plateforme FriPers qui contient les données des contrôles des habitants des communes fribourgeoises, notamment par la transmission régulière de ces données à des services internes ainsi qu'à des partenaires externes;
- > extension de la couverture de la cartographie du système d'information et mise à disposition des données collectées afin de les exploiter de manière simple et conviviale;
- > mise en œuvre des bonnes pratiques d'urbanisation permettant l'adéquation entre les besoins métiers et la capacité du système d'information à y répondre;

-
- > la gestion des identités et des accès a continué d'étendre sa couverture: la gestion en masse des comptes informatiques des élèves et enseignants des écoles a été étendue d'une part, une plateforme de self-service pour la réinitialisation du mot de passe a été mise en place d'autre part. De nouveaux composants dans ce domaine suivront en 2015 afin de permettre le partage des identités avec des partenaires.

7 Service du cadastre et de la géomatique (SCG)

Géomètre cantonal: Remo Durisch

7.1 Activités

7.1.1 Généralités

Le Service du cadastre et de la géomatique (SCG) accomplit des tâches prévues par la législation fédérale sur la géoinformation et les lois cantonales correspondantes. Il dirige, surveille, vérifie et coordonne les travaux de mensuration officielle (MO). Il veille à la saisie et à la mise à jour des informations nécessaires à l'établissement et à la tenue du registre foncier. Le centre de compétence SIT (CCSIT), sous la responsabilité du coordinateur SIT, coordonne les activités dans le domaine du système d'information du territoire (SIT) au sein de l'administration. Le Service coordonne également les premiers travaux de mise en place du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF).

7.1.2 Mensurations parcellaires

La convention-programme 2012 à 2015, signée par le canton le 21 août 2012, prévoit la finalisation des nouvelles cadastrations et des renouvellements, la mise à jour périodique et la préparation pour introduire le nouveau cadre de référence MN95. De son côté, la Confédération s'engage au versement de contributions pour un montant total de près de 2,04 millions de francs. Au début de chaque année, un accord cadre pour l'année est convenu entre swisstopo et le Service. L'accord 2014, signé par le canton le 28 janvier 2014, prévoyait une prestation de 442 100 francs.

7.1.3 Entreprises décidées en 2014

Le service a mis en route deux projets pilote pour les travaux de mise à jour périodique (MPD). Celle-ci doit permettre d'enregistrer dans l'œuvre cadastrale toutes les données qui ne font pas l'objet d'une procédure d'annonce (p.ex. les limites de forêt, ruisseaux, ...). Ce processus permet d'améliorer l'actualité des données par une périodicité adaptée.

7.1.4 Entreprises en cours d'exécution

Les travaux actuellement en cours d'exécution concernent 50 080 hectares (58 167), soit 30,1 % (32,4 %) de la superficie du territoire cantonal (sans les lacs = 5 %), alors que 108 537 hectares (104 631), soit 65,0 % (62,6 %) de la superficie sont définitivement gérés en base de données.

7.1.5 Entreprises terminées en 2014

Les premiers relevés de Chésopelloz lot 1, Corserey lot 1, Haut-Intyamou (secteur RPS Lessoc), Kleinbödingen lot 1, Mézières lot 3, Oberschrot lot 1, Villarepos lots 1&2 et Villaz-Saint-Pierre lot 1, ainsi que le renouvellement de Charmey lot 1a ont été vérifiés et mis à disposition sur les serveurs cantonaux. Les frais restant après déductions des participations fédérales et cantonales ont été répartis et facturés aux communes et aux propriétaires de Chésopelloz lot 1, de Corpataux-Magnedens lot 2b, d'Ecuvillens lot 3 (Hauterive), de Les Montets (Frasses) lot 3 et de Vuisternens-devant-Romont lot 3.

7.1.6 Conservation et mise à jour en 2014

Les géomètres officiels ont établi et transmis 2244 (3041) dossiers de mutations au Service. 921 (936) verbaux concernent des modifications de limites ou des divisions de parcelles. 993 (1058) dossiers ont été validés après

contrôle. Concernant la cadastration de la couverture du sol, le Service a ordonné 2666 (3178) levés de bâtiments neufs ou modifiés et accordé 1954 (2234) visas de contrôle. Plus de quatre mutations sur cinq concernent la base de données.

7.1.7 Nomenclature et adresses

L'ordonnance fédérale sur les noms géographiques (ONGéo), en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008, prévoit que toutes les rues des localités et autres agglomérations habitées doivent être pourvues d'un nom. L'ordonnance établit aussi que seule l'orthographe des noms de rues de la mensuration officielle doit être utilisée dans les documents officiels de la Confédération (La Poste), du canton et de la commune. Depuis septembre 2010, les bâtiments projetés sont également saisis avec leurs adresses.

En collaboration avec les commissions cantonales de nomenclature, de nombreuses nouvelles appellations de rue ont été examinées en vertu de l'article 6 de la loi sur les routes et enregistrées dans la base cantonale DSK2.

7.1.8 Base de données de la mensuration officielle (BDMO et DSK2)

La BDMO est en exploitation depuis début 2007. Les données sont ventilées en 17 thèmes (ou catégories) différents. Aujourd'hui, la BDMO contient 12 610 586 (11 858 150) objets. Elle permet la saisie, la modification et la publication des données géométriques constituant le « plan du registre foncier », en coordination avec les bureaux de géomètres.

Le RF et le SCG ont commencé à étudier l'implémentation de la transmission automatique des données de mutations (affaires géomètres) à la base de données du registre foncier (Capitastra). Celle-ci aurait l'avantage de rendre électronique le traitement des mutations sans modifier les droits concernant les immeubles.

7.1.9 Remplacement de l'application Autodesk TB3

Un contrat de prestation a été signé avec Autodesk dans le cadre du projet de migration de l'application de gestion des données de la mensuration officielle, « Topobase 3 MO'2003 ». Le projet a pour but une migration ISO fonctionnelle sur « Oracle 11 » et « Autodesk Map2014 », en conservant la structure de la base de données. La mise en production de la nouvelle version est prévue pour le 2^e trimestre 2015.

7.1.10 Cadre de référence MN95

En raison de l'utilisation croissante d'appareils de positionnement tels que par exemple les navigateurs GPS et afin de pouvoir bénéficier pleinement des avantages de ces technologies, le cadre de référence suisse, plus que centenaire, a été rénové et rattaché au cadre de référence européen. Le nouveau cadre de référence, appelé MN95, se base sur la mensuration nationale de 1995 et devrait remplacer d'ici 2016 le cadre de référence suisse actuel MN03.

Le SCG répertorie 294 anciens lots numérisés dans le Canton de Fribourg susceptibles de contenir des tensions locales. Un questionnaire a été rempli par les bureaux de géomètres dépositaires et adjudicataires concernés pour analyse des lots existant dans la BDMO. Parallèlement à l'envoi du questionnaire, les bureaux ont déterminé 6564 coordonnées des points SCG de base en MN95. Ces points serviront à identifier les tensions, densifier le maillage des triangles CHENyx06 et à établir un maillage des triangles FRENyx16 pour mieux tenir compte des tensions locales ainsi que faire le changement du cadre de référence à la suite de toutes les géodonnées du canton. Cette procédure est appliquée dans la plupart des cantons suisses.

7.1.11 Référence de bâtiments et adresses

Le Service a été mandaté en juin 2014 afin de reprendre la conduite opérationnelle de la partie d'« harmonisation » des registres et des données de l'Etat. Les objectifs sont:

- > Garantir l'exactitude, la complétude et la disponibilité des géodonnées de référence (au sens de l'art. 3, al. 1, lit. f LGéo) pour les bâtiments et les adresses;
- > Identifier chaque bâtiment au moyen d'une géométrie et d'un identifiant EGID;
- > Corriger et harmoniser les données liées aux bâtiments et aux adresses de la mensuration officielle (MO) et du Registre des Bâtiments et des Logements (RegBL);

-
- > Mettre en place une organisation et des processus aptes à gérer les modifications des bâtiments et des adresses de manière fiable et efficace, en proposant un flux de mise à jour;
 - > Cette référence devra être à disposition pour la fin 2015 pour l'ensemble du canton de Fribourg.

7.1.12 Autres activités MO

Le Service n'a garanti qu'une prestation minimale pour les points fixes et n'est intervenu que sur appel lorsqu'on lui a signalé un point menacé. L'activité du Service s'est concentrée sur l'accompagnement des bureaux de géomètres pour la mise en œuvre du nouveau système de référence de la mensuration nationale (MN95) dans les nouvelles entreprises de mensuration.

Le PB-MO qui remplace le plan d'ensemble au 1:5000, est mis à disposition pour l'ensemble du territoire cantonal pour tous les services de l'Etat. Ce produit, mis à jour annuellement, est directement issu de la base de données cantonale de la mensuration, complété par le produit swissTLM3D de swisstopo dans les endroits sans MO numérique.

Le contrôle de la mise à jour annuelle 2014 des 3071 (2998) plans du registre foncier a été fait à partir des verbaux déposé en 2013.

Les copies de sécurité et archivage des mesures de terrain ainsi que les esquisses, effectuées par les géomètres et le SCG en 2014, ont été intégrées dans la « GED DSK ».

Le Service a continué de mettre à disposition les données de la MO, qui font partie des géodonnées de base, sur les serveurs de distribution génériques de l'administration cantonale, les rendant ainsi accessibles à tous les utilisateurs, y compris les non-spécialistes.

Le registre foncier et la mensuration officielle gèrent tous deux des informations liées aux immeubles. Une coordination est donc essentielle pour garantir les liaisons entre les plateformes internet du registre foncier et de la mensuration en ligne. Le travail d'interconnecter les bases de données du registre foncier et de la mensuration officielle, qui a débuté en 2009, continue dans le cadre du projet « CAPI6 », soit le remplacement et l'amélioration du logiciel de « registre des mutations de la MO » et de « la gestion du descriptif cadastral des immeubles ».

Le SCG a décidé de mettre à disposition plus rapidement les données numériques de la mensuration. Pour pouvoir le faire, les données de la MO reçoivent un attribut supplémentaire qui permet d'identifier l'état de travail. Les différents états sont : « En travail » (données pas disponibles) / « En vérification » (données sont disponibles, mais ni validées par le SCG, ni en vigueur) / « Chargé en BDMO » (données sont disponibles, validées par le SCG, mais pas encore en vigueur) et « Chargé BDMO et inscrit RF » (données sont disponibles et en vigueur).

7.2 Centre de compétences (CC) SIT (système d'information du territoire)

7.2.1 Coordination

La coordination dans le domaine du SIT se fait:

- > en relation avec des tâches de gouvernance informatique, dans le domaine de la géoinformation (NB: collaboration avec le SITel). En 2014, le CCSIT a contribué à des réflexions de fond sur les référentiels et la gouvernance des données, a défini les principes pour la sécurisation des applications et services basés sur ArcGIS for Server (avec authentification), a mis en place une solution de reporting, a effectué les premières expériences d'utilisation de la plateforme collaborative ArcGIS Online, a clarifié les modalités de gestion des projets SIT;
- > en relation avec la gestion des géodonnées. En 2014, le CCSIT a analysé différentes questions relatives à la diffusion des géodonnées (échange entre autorités, Open Government Data), a répondu à plusieurs demandes de géodonnées complexes, a défini les principes de base et les compétences pour la gestion des métadonnées, a adopté de nouveaux standards en matière de métadonnées (p. ex. formulaires de saisie, intégration des géocatégories conformément à la norme eCH-0166);

-
- > dans le cadre de la réalisation d'objectifs communs à tous les services de l'Etat de Fribourg. En 2014, le CCSIT a démarré les travaux de migration du guichet cartographique (<http://www.geo.fr.ch/>). Il a aussi mené les premières réflexions pour la mise en place d'un extracteur de géodonnées.
 - > dans le cadre de projets répondant à des besoins de services impliqués dans la gestion du territoire et d'utilisateurs de géodonnées.

Au niveau suisse, cette coordination s'effectue dans le cadre des activités d'associations spécialisées (p. ex. geosuisse), dans le cadre de projets (p. ex. géoportail national, MISTRA) impliquant la Confédération ainsi que dans le cadre de collaborations avec les Offices fédéraux (p. ex. avec swisstopo pour la création de géodonnées en commun ou avec l'OFEV pour la gestion de la qualité des eaux).

Dans le domaine de la géoinformation, la Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO) et les sous-groupes qui lui sont associés (p. ex. IGArc « Interessengemeinschaft ArcGIS » ou CCGEO-Romandie) constituent les principaux lieux d'échange entre les cantons.

Financée par les cantons, la coordination intercantonale en matière de géoinformation (CIGEO) assure la collaboration avec la Confédération dans le cadre de l'application de la LGéo et de la création de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG). Le coordinateur SIT est l'interlocuteur officiel de la CIGEO pour le canton de Fribourg.

La CIGEO œuvre à différents projets hautement stratégiques parmi lesquels: l'harmonisation des géodonnées de base, l'échange de géodonnées entre autorités, la construction du géoportail national (mise en commun de géoservices harmonisés) ainsi que la mise en place du cadastre RDPPF.

Enfin, on peut encore mentionner la collaboration intercantonale qui s'instaure dans certains domaines et projets (p. ex. en 2014: avec Genève pour la génération de certificat de non-inscription au cadastre des sites pollués; avec Genève et Vaud pour le plan du RF informatisé; avec Genève, Neuchâtel et Jura pour la planification d'un nouveau vol LiDAR; avec Vaud pour les eaux superficielles; avec Vaud et Berne pour les infrastructures d'eau potable), la coopération avec les communes et les régions (p. ex. l'Association des communes fribourgeoises ou innoreg FR) ainsi que les échanges avec les autorités religieuses, les hautes écoles (p. ex. la HEIG-VD) et des partenaires privés.

7.2.2 Projets et réalisations

Les principaux projets cantonaux dans lesquels le CCSIT s'est impliqué durant l'année 2014 sont:

- > HarmBat – harmonisation des bâtiments et logements / PerCo – permis de construire / Référence des bâtiments et des adresses, Migration Topobase – remplacement de l'application de gestion des données de la MO (SCG), SDSI-SEn – Schéma directeur du système d'information du SEEn, SI-BienFond – système d'information des biens-fonds du SPC (SPC), MISTRA – Système d'information et de gestion des routes (SPC) et MISTRA-MD – mobilité douce (UFT), QualEaux – gestion de la qualité des eaux (SEn), SIPO – cadastre des sites pollués (SEn), SAE144 – système d'aide à l'engagement de la centrale sanitaire 144 (HFR), SIAF – système d'information archéologique Fribourg (SAEF), AquaFri – infrastructures d'eau potable (SAAV).

En outre, plusieurs géoportails et géoservices ont été ou sont en train d'être développés pour les services de l'administration:

- > InfoMAT Web – exploitations de matériaux (contrôle d'accès, SeCA), PSSSIC – plan sectoriel des secteurs stratégiques et d'importance cantonale (accès public, SeCA), CertifSipo – génération de certificat de non-inscription au cadastre des sites pollués (accès public, SEEn), FaunaMap – chasse et faune terrestre / pêche et faune aquatique (accès interne restreint, SFF), Lutte contre le capricorne asiatique (accès public, SFF), Plan du RF informatisé (accès public, SCG), recherche d'EGID (accès public, SdE), cartographie des structures d'accueil de la petite enfance (accès public, SEJ), géoservices pour SIPO – gestion du cadastre des sites pollués (contrôle d'accès, SEEn).

7.2.3 Données géographiques

Le CCSIT gère de très nombreux jeux de géodonnées (environ 550 jeux de données vectoriels et 150 jeux de données raster) ainsi que les métadonnées associées (plus de 450 fiches de métadonnées saisies sur geocat.ch, le catalogue géographique suisse). Au cours de l'année 2014, le SIT cantonal s'est enrichi de plusieurs jeux de données intéressants dans les domaines suivants (NB: certains sont encore en travail): orthophoto swissimage 2013 (couleur et IR), géodonnées géologiques vectorielles (GeoCover), cartes historiques (ville de Fribourg), mensuration officielle (PB-MO, lots, données en vérification et en travail, adresses), accidents de la route, trafic (comptages et modélisations), arrêts des transports publics, cyclotourisme, géodonnées du plan sectoriel des secteurs stratégiques et d'importance cantonale, dangers de crues sur le Plateau, agriculture (surfaces d'exploitation, cultures, aptitudes agricoles, alpages, risque d'érosion de la surface agricole utile), forêt (stations forestières sur l'ensemble du canton, arbres spectaculaires, centres forestiers, forêt en zone S de protection des eaux souterraines, capricorne asiatique, etc.), gestions de la faune (observations de la faune terrestre et aquatique, comptages, télémétrie, gibier péri, dégâts aux cultures, zones de tranquillité, statistiques de chasse, pêches électriques, pollutions des eaux, etc.), bassins versants pour la gestion des eaux à l'échelle régionale, nature et paysage (sites de reproduction des batraciens, zones alluviales, zones protégées au niveau communal), paroisses catholiques et réformées, cercles scolaires et arrondissements d'inspection, structures d'accueil préscolaires et extrascolaires, mesures du radon à l'intérieur des bâtiments.

La suppression du catalogue suisse des données environnementales (envirocat) a occasionné le transfert, après adaptation, de quelques dizaines de fiches descriptives dans geocat.ch.

7.2.4 Information et promotion

Le site internet dédié au SIT cantonal (<http://www.sysif.ch>) fournit des informations de base au grand public. Son contenu est régulièrement mis à jour, en particulier la rubrique « SYSIF au service du public ».

Le guichet cartographique du canton de Fribourg a connu quelques évolutions au cours de l'année 2014: ajout des bonnes terres agricoles sur la carte « Constructions et aménagement », nombreuses mises à jour de la carte « Nature et paysage ». Une carte « Forêt » a été préparée et une carte « Mobilité » est en cours d'élaboration en collaboration avec le SPC, l'UFT et le SMo.

Par ses conseils et la fourniture de cartes, le CCSIT a collaboré étroitement à l'installation interactive GeoCity mise en place dans le cadre de l'exposition « L'Oracle du Papillon ».

Plusieurs cours ont été organisés par le CCSIT à l'attention des collaborateurs et des collaboratrices de l'Etat de Fribourg. Une vingtaine de personnes ont suivi un cours d'introduction à ArcGIS for Desktop tandis que plusieurs formations avancées et/ou spécifiques ont été proposées (segmentation linéaire, ArcGIS Online). Un cours d'introduction à geocat.ch a été organisé en collaboration avec swisstopo, à l'attention de collaborateurs de sept services. Enfin, le guichet cartographique du canton de Fribourg et d'autres géoportails (p. ex. l'application Préavis SeCA) ont fait l'objet de plusieurs présentations.

7.3 Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF)

7.3.1 Activités

Le Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF) est un instrument destiné à la publication d'informations fiables concernant la propriété foncière. Dans une première étape, il est mis en œuvre par huit cantons pilotes qui en définissent les principes de fonctionnement et mènent des réflexions sur certains aspects spécifiques dans le cadre de sept projets prioritaires. Avec tous les autres cantons, Fribourg participera à la deuxième étape, qui démarrera en 2016 et qui se terminera par la pleine exploitation du cadastre RDPPF dans toute la Suisse en 2020. Les cantons de la deuxième étape suivent avec beaucoup d'attention les expériences faites par les cantons pilotes, qui leur serviront pour leurs propres travaux. En attendant, ils s'attèlent à divers travaux préparatoires tels que l'établissement des bases légales cantonales (p. ex. une ordonnance cantonale sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière), la mise en place d'une organisation appropriée et la préparation des géodonnées requises.

7.3.2 Etat des travaux

Le 7 novembre 2014 a eu lieu la 3^e séance d'orientation pour l'introduction, 1^{re} étape à Olten. Depuis 2014, les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel, Nidwald, Obwald, Thurgovie et Zurich permettent d'accéder au Cadastre RDPPF, pour une partie ou la totalité de leur territoire. Il est possible d'obtenir ces informations sur le site www.cadastre.ch/ en rajoutant l'abréviation du canton à la fin, par exemple www.cadastre.ch/JU pour le canton du Jura.

7.4 « Géoinformation »

7.4.1 Bases légales et organisation

Afin de régler la mise en œuvre des dispositions prévues par la Loi sur la géoinformation (LCGéo) ainsi que par la législation fédérale, le Service a initié les travaux de rédaction de l'Ordonnance sur la géoinformation (OCGéo). Le groupe de travail restreint mis sur pied a élaboré un premier projet qui sera ensuite soumis à examen par un cercle élargi d'intéressés.

7.4.2 Modèles de géodonnées minimaux

Dans le cadre de travaux préparatoires ou dans le cadre d'auditions, le CCSIT s'est penché sur les modèles de géodonnées minimaux pour des géodonnées de base de droit fédéral suivants: Cadastre des sites pollués (ID 115.2, 116, 117, 118 et 119, adaptation), Relevés cantonaux de la pollution atmosphérique (réseaux de mesure) (ID 122.1, 2^e consultation et publication), Exploitation agricole (ID 149, 151, 152 et 153, adaptation), Cadastre des événements naturels (ID 167.1, 1^{re} consultation), Parcs d'importance nationale (ID 187.1, 1^{re} et 2^e consultation), Inventaire cantonal des prairies et pâturages secs d'importance nationale, régionale et locale (ID 189.1, 1^{re} et 2^e consultation), Zones de tranquillité pour la faune sauvage (y compris réseau d'itinéraires) (ID 195.1 et 195.2, 1^{re} et 2^e consultation), Mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux (ID 130, 131 et 132, 2^e consultation et publication), Cadastre de bruit pour les routes principales et les autres routes (ID 144.1, publication), Comptage de la circulation routière – réseau principal (ID 13) et réseau régional et local (ID 14) (1^{re} consultation), Réseau cyclable et chemins pour piétons et de randonnée pédestre (ID 67 et 79, création d'une communauté d'information spécialisée), Inventaire des prélèvements d'eau existants (ID 140, 2^e consultation).

8 Registre foncier (RF)

Les Conservateurs et les Conservatrices des Registres fonciers sont, par ordre alphabétique: René Aeby (Singine), Joseph Borcard (Broye), Anita Bulliard (Veveyse), Séverine Doutaz (Gruyère), Josef Haag (Lac), Denise Jan (Glâne), Bertrand Renevey (Sarine).

8.1 Activités

Le registre foncier est un service public chargé de valider juridiquement les modifications de la propriété immobilière, des droits fonciers (servitudes, charges foncières, annotations et mentions) et des droits de gage immobiliers (hypothèques et cédules hypothécaires). Il communique également l'état des droits en relation avec les immeubles.

Les activités principales des 7 bureaux sont: la tenue de différents documents sur papier ou au moyen de l'informatique, la communication d'informations et de renseignements (publicité du registre foncier), l'introduction du registre foncier fédéral, le traitement de dossiers de remaniement parcellaire et l'informatisation du registre foncier.

En tant qu'autorités fiscales, les bureaux perçoivent des droits de mutation, des droits sur les gages immobiliers ainsi que l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

8.1.1 Tenue du registre foncier

La tenue du registre foncier s'effectue sur la base de réquisitions qui sont enregistrées chronologiquement dans le journal, puis contrôlées formellement et juridiquement et enfin inscrites dans le grand livre.

En 2014, les registres fonciers ont enregistré 30 739 réquisitions (31 618) concernant 110 193 immeubles (117 457).

Les conservateurs et les conservatrices se prononcent sur l'admission ou le rejet des réquisitions, en vérifiant si les conditions légales à l'inscription sont respectées. En 2014, 1137 réquisitions (1376) ont fait l'objet de décisions de rejet.

Des émoluments sont perçus pour le traitement des réquisitions. En 2014, le total des émoluments facturés s'est élevé à 8 338 175 francs (9 445 783 francs). Les conservateurs/trices statuent sur les réclamations.

8.1.2 Informations et communications

Le registre foncier informe, sur requête ou d'office, sur l'état des droits relatifs aux immeubles et publie les acquisitions de propriété immobilière.

- > Sur requête de personnes qui justifient un intérêt, les bureaux délivrent des extraits officiels du registre foncier, sous forme papier, attestés par le/la conservateur/trice ou l'adjoint/e. En 2014, 13 173 commandes d'extraits ont été enregistrées (14 915) concernant 23 954 immeubles (25 445).
- > Les bureaux fournissent régulièrement divers renseignements en relation avec le contenu du registre (attestations sur l'existence ou l'absence de droits inscrits, réponses à des questions fiscales liées à une opération, etc.) ou ayant une portée plus générale d'ordre civil ou fiscal, dans le domaine immobilier. Ces informations sont données « au guichet » ou par courrier, courriel, téléphone ou fax.

Les bureaux établissent des avis obligatoires découlant de l'article 969 du Code civil. A titre d'exemple, les bénéficiaires de droit de préemption annotés sont informés sur le transfert de la propriété à un tiers.

Les bureaux communiquent à des services administratifs cantonaux et communaux, les informations qui sont nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Le nombre d'avis établis varie en fonction du nombre et du type de réquisitions traitées.

Les acquisitions de propriété immobilière inscrites au grand livre font l'objet d'une publication dans la Feuille officielle, à raison d'une à deux fois par mois. En 2014, 4901 acquisitions de propriété immobilière ont été publiées (5551).

8.1.3 Introduction du registre foncier fédéral

Pour introduire le registre foncier fédéral d'une commune ou d'une partie de commune, les bureaux établissent des documents, resp. une base de données pour chaque immeuble, conformes aux prescriptions et munis des effets prévus par le droit fédéral. Ces documents remplacent, au terme d'une épuration des droits effectuée avec le concours des propriétaires, les anciens documents appelés « cadastres cantonaux ». Dans le cadre de cette procédure, les registres fonciers sont compétents pour instrumenter des actes authentiques nécessaires à la constitution de nouveaux droits.

En 2014, le registre foncier fédéral des communes/parties de communes suivantes a été mis en vigueur: Chésopelloz, Les Montets, Vuisternens-devant-Romont (lot 3: secteurs Estévenens, La Neirigue, Les Eccasseys). Pour d'autres communes/parties de communes, des travaux sont en cours.

8.1.4 Informatisation du registre foncier

La saisie des données du registre foncier sur support informatique suit son cours. Au 31 décembre 2014, 167 963 immeubles étaient entièrement informatisés, soit 80,50 % du total des immeubles du canton (208 658).

Le scannage des documents du registre foncier s'est poursuivi dans chaque bureau. En 2014, 74 853 documents (76 956) ont été scannés.

8.2 Taxation

Outre ses attributions de droit civil, le registre foncier est l'autorité de taxation en matière de droits de mutation, de droits sur les gages immobiliers et d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

8.2.1 Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1^{er} mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. En 2014, le montant total des droits de mutation a été de 28 521 108 francs (31 156 690 francs) et celui des droits sur les gages immobiliers de 11 705 734 francs (13 971 393 francs).

8.2.2 Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. En 2014, le montant total de cet impôt s'est élevé à 4 144 178 francs (4 679 297 francs).

8.2.3 La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)

Durant l'année 2014, l'organe d'estimation a été appelé à se prononcer sur un recours et a rendu un rapport d'estimation.

Le recours a démontré que des renseignements erronés avaient été communiqués à l'organe d'estimation par un secrétariat communal. L'organe a ainsi dû corriger son estimation initiale basée sur de fausses informations.

L'effectif de l'organe d'estimation est inchangé. Toutefois, près de la moitié des membres verront leur mandat se terminer obligatoirement en 2015. Les membres regrettent qu'aucune disposition n'ait été prise jusqu'à ce jour pour assurer le remplacement préalable des membres sortants afin d'assurer la continuité du bon fonctionnement de l'organe d'estimation.

8.3 Le secteur informatique des registres fonciers

Le responsable informatique des registres fonciers a poursuivi sa mission consistant à planifier, concevoir et administrer l'informatique des registres fonciers. La pérennité et la sécurité des données demeurent une préoccupation majeure.

8.3.1 Livraison de données et consultations

Le revenu lié à la mise à disposition des données du registre foncier (émoluments des livraisons de données et de la consultation des données par Internet) se monte à 284 160 francs en 2014 (300 041 francs) soit une diminution de 5,58 %. Dans le cadre de la diffusion des données sous forme électronique, 178 livraisons de données ont été exécutées, dont 144 ont été facturées pour un montant de 38 611 francs (37 470 francs). Quant à la consultation des données par Internet, l'utilisation de l'application « Intercapi » a diminué de 1,64 % par rapport à 2013 pour atteindre 243 840 consultations. Les émoluments facturés pour la consultation s'élèvent à 245 549 francs, soit une diminution de 6,48 %. D'autre part, la consultation publique et gratuite des données du registre foncier fédéral informatisé au moyen de l'application « RFPublic » (limitée à 50 recherches par session et par jour) se situe à 646 929 recherches pour 2014, soit une moyenne de 1540 consultations abouties par jour, ce qui représente une nouvelle progression de 12,8 % par rapport à 2013.

8.3.2 Les projets informatiques

Pour assurer la continuité de la tenue du registre foncier informatisé et des prestations fournies aux différents partenaires, le projet de migration informatique s'est poursuivi en 2014. Malgré d'importants efforts, le projet accuse un retard de deux mois en raison d'un manque de ressources et d'imprévus techniques. Des pré-études ont été réalisées et rédigées dans le cadre de l'interconnexion du progiciel métier du registre foncier avec le système de la mensuration officielle ainsi que celui pour l'introduction des transactions électroniques avec la plateforme Six-Terravis (portail central suisse de renseignements et de transactions électroniques entre les autorités (registres fonciers, mensuration officielle et les organismes institutionnels). Pour régler des questions liées à ces différents

projets, le comité informatique, composé de trois conservateurs et du responsable informatique, s'est réuni à six reprises en 2014. Le comité s'est rendu au registre foncier de Berne pour rencontrer les spécialistes des transactions électroniques, en vue de la future mise en œuvre de cette procédure dans notre canton.

Des membres du comité informatique ont participé à plusieurs séances intercantionales du « groupe expertise technique et RF » avec les cantons ayant les mêmes solutions métiers (Capitastra et Intercapi) afin d'échanger les expériences et de trouver des synergies pour le développement et la maintenance des progiciels de gestion du registre foncier, dans le but d'améliorer la qualité et de réduire les coûts.

Ils ont également participé à certains groupes de travail du projet de cyberadministration, notamment eGRIS (système électronique d'informations foncières). Le responsable informatique fait partie du groupe de « suivi informatique et du registre foncier » dirigé par l'Office fédéral de la justice, groupe constitué de quelques représentants cantonaux des registres fonciers, de la mensuration officielle, des fabricants de progiciels et de SIX-Terravis SA. Il a également participé au groupe de travail pour la définition de la norme eCH numéro 131 liée aux données du territoire. Par ailleurs, un conservateur fait partie du comité de pilotage du projet eGRIS.

8.4 Autres activités

8.4.1 Association des conservateurs du registre foncier

L'Association est composée des des conservateurs et des conservatrices, de leurs adjoints et adjointes ainsi que du responsable informatique. Les membres se sont réunis pour cinq séances de travail en 2014, dans le but de répondre aux questions d'ordre général ou juridique, d'uniformiser la pratique des différents bureaux, d'examiner des projets cantonaux ou fédéraux et d'être informés des développements informatiques.

En janvier 2014, le comité de l'Association a rencontré une délégation de la Chambre des notaires fribourgeois, ainsi que le comité de l'Association fribourgeoise des géomètres.

Plusieurs membres ont pris part aux séances d'information du 30 avril 2014 (en allemand) ou du 14 mai 2014 (en français) organisées par l'Office fédéral de la justice sur le thème de la « Communication électronique ». Plusieurs membres ont également assisté à la présentation et à la démonstration des transactions électroniques organisées par le Département de la justice du Canton de Berne.

Des conservateurs et conservatrices ont rencontré en cours d'année des chefs ou des collaborateurs d'autres services du canton pour traiter de divers objets en relation avec l'activité des registres fonciers. Les services concernés sont le Service du cadastre et de la géomatique, le Service de la justice, le Service des constructions et de l'aménagement du territoire, le Service de l'environnement, le Service cantonal des contributions.

Une conservatrice a représenté la Direction des finances dans le groupe d'étude du projet « guichet unique ».

Un conservateur a représenté les registres fonciers aux séances du comité de pilotage et du comité juridique pour le projet HarmBat.

8.4.2 Représentation intercantonale

Deux conservateurs ont participé aux Colloques des inspecteurs des Registres fonciers de la Suisse romande et du Tessin, qui se réunissent pour traiter de sujets relevant de la tenue du registre foncier en général.

8.5 Autorité de surveillance du registre foncier

L'Autorité de surveillance du registre foncier a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux et procédé à des contrôles par sondages. L'Autorité a été saisie de 5 recours (9). Elle a rendu 6 décisions: 1 recours a été admis, 4 recours ont été rejetés et 1 recours a été rayé du rôle, suite à un retrait. Deux dossiers ont fait l'objet de recours au Tribunal cantonal, dont un a été rejeté, l'autre étant encore pendant; deux affaires sont reportées en 2015.

En 2014, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par Mme Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg. M. Pierre-Henri Gapany, avocat, et Mme Catherine Overney, Juge au Tribunal cantonal, ont

siégé comme membres. Mme Alexandra Rumo-Jungo, professeure à l'Université, M. Jérôme Delabays, Juge cantonal, et M. Ludovic-Jean Egger, notaire, ont fonctionné comme membres suppléants.

La fonction de secrétaire de l'Autorité a été exercée par Mme Séverine Zehnder, greffière auprès du Tribunal cantonal.

9 Service de l'Inspection des finances (IF)

Cheffe de service: Irène Moullet

9.1 Activités

9.1.1 Activités courantes

L'IF est chargée de la surveillance des finances cantonales. Elle exerce son activité dans le but de s'assurer de l'application correcte du droit, de l'emploi judicieux et économe des fonds ainsi que de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables.

Les activités courantes de l'IF sont le contrôle, sous les angles juridique, technique et économique des caisses et comptabilités de l'Etat ainsi que des établissements et exploitations autonomes. En tant que service autonome, rattaché administrativement à la Direction des finances, l'IF est indépendante dans l'exercice de ses attributions. Elle ne peut se charger de tâches opérationnelles. Elle peut effectuer ses contrôles à l'improviste et en tout temps, de sa propre initiative ou sur mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Elle peut aussi intervenir à la demande d'un membre du Conseil d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction.

En terme de régularité comptable, il s'agit de s'assurer que l'organisation et les processus de la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes sont adéquats. Cet examen conduit à une analyse et une validation des procédures financières clés telles que les salaires, les achats, la facturation ou encore l'octroi de subventions. Il s'agit également d'appréhender le processus de l'établissement des comptes et notamment le respect des principes définis dans la loi sur les finances de l'Etat du 25 novembre 1994 (LFE).

L'examen de la légalité des dépenses consiste à s'assurer que ces dernières ont été engagées conformément à la LFE et aux lois spécifiques, qu'elles respectent les budgets octroyés et qu'elles ont été engagées par les personnes autorisées.

Lors de la planification annuelle de ses contrôles, l'IF détermine, en toute autonomie et indépendance, les cadences de ceux-ci, en se basant sur l'importance des services et sur le risque financier estimé. Ainsi, certains services ou établissements sont contrôlés annuellement, alors que d'autres, moins importants en terme de risque, le sont moins fréquemment. Tous les services doivent cependant être contrôlés dans un intervalle de temps raisonnable.

Lors de ses contrôles, l'IF tente d'identifier les lacunes ou les points faibles existants. Elle émet des recommandations contribuant à créer de la valeur ajoutée.

L'IF a créé une base de données contenant toutes ses recommandations. Le but est la mise en place d'une procédure unifiée afin de s'assurer que les recommandations émises sont appliquées ou, dans le cas contraire, que leur non-application est justifiée.

Chaque contrôle se termine, en principe, par un entretien avec les personnes responsables des comptes et par l'émission d'un rapport d'audit. Ce rapport est adressé à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil, au Conseil d'Etat, à l'Administration des finances et aux responsables des services et établissements contrôlés. Le rapport ne contient pas l'intégralité des résultats obtenus lors des contrôles, mais uniquement les éléments nécessitant une attention particulière.

L'IF peut mandater un expert externe, si l'exécution d'un contrôle requiert des connaissances spécifiques. En 2014, l'IF a fait appel un expert de la construction.

9.1.2 Rapports émis en 2014

L'IF a émis 82 rapports d'audit et formulé 32 recommandations.

En 2014, l'IF a effectué un contrôle sur mandat du Conseil d'Etat et un contrôle sur mandat de la Commission des finances et de gestion, en vertu de l'article 48, alinéa 3 de la loi sur les finances.

Les rapports se sont répartis de la manière suivante:

	2014	2013
Pouvoir judiciaire – Pouvoir exécutif – Administration	56	66
Fonds et fondations	13	13
Mandats divers	13	11

La répartition des rapports par direction est la suivante:

	2014	2013
Chancellerie	2	4
Instruction publique, culture et sport	10	24
Sécurité et justice	14	17
Institutions, agriculture et forêts	13	6
Economie et emploi	15	13
Santé et affaires sociales	14	12
Finances	7	8
Aménagement, environnement et constructions	7	5

La liste détaillée des vérifications effectuées a été adressée au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Dans les services décentralisés, l'IF réalise des audits transversaux. Ainsi, tous les services offrant la même prestation sont audités selon un programme unique. Cette approche permet d'identifier les meilleures pratiques et d'assurer une égalité de traitement. En 2014, l'IF a audité de cette façon les sept offices des poursuites et les sept préfectures du canton. Le service de la justice, qui collabore à la gestion administrative du pouvoir judiciaire, a été informé des résultats de nos travaux concernant les offices des poursuites et le Secrétaire général de la DIAF a été informé des résultats de nos travaux transversaux concernant les préfectures.

En 2014, l'IF a effectué des contrôles de liquidités dans les services, offices et établissements disposant de caisses décentralisées.

En 2014, l'IF a attesté pour la première fois, la régularité et la légalité de la perception de l'impôt fédéral direct et du versement de la part de la Confédération de l'année 2013 à l'attention de l'Administration fédérale des contributions. Ce contrôle répond à l'exigence du nouvel article 104a de la LIFD et devra, à l'avenir, être réalisé annuellement.

9.1.3 Divers

L'IF participe à la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins et à la Conférence suisse des contrôles des finances.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) organise des groupes de travail spécialisés. L'IF participe à un groupe de travail dédié aux impôts et à la RPT.

Un inspecteur de l'IF fait partie, comme représentant de l'Etat, du conseil d'administration de la Société des remontées mécaniques de la Berra SA.

Le domaine d'activité et les normes professionnelles que l'IF doit respecter imposent une formation continue régulière. La Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins organise chaque année un séminaire de

formation continue de deux jours pour tous les collaborateurs et les collaboratrices des contrôles cantonaux des finances. Ce séminaire réunit une centaine de professionnels latins de l'audit interne issus des inspections fédérales, cantonales et communales. En 2014, la cheffe de l'IF a présidé le comité d'organisation de ce séminaire. Les collaborateurs et les collaboratrices de l'IF y ont également participé.

10 Etat du personnel

Effectifs du personnel de la Direction des finances au 31 décembre 2014, en équivalents plein temps (EPT):

		Comptes 2014 EPT	Comptes 2013 EPT	Ecarts EPT
Direction des finances		397.00	392.66	4.34
3700 / FINS	Secrétariat général	6.34	6.42	-0.08
3705 / TRES	Administration des finances	25.77	25.22	0.55
3710 / IFEF	Inspection des finances	7.20	7.04	0.16
3725 / CIEF	Service de l'informatique et des télécommunications	90.52	91.69	-1.17
3730 / OPER	Service du personnel et d'organisation	30.40	29.08	1.32
3740 / SCCF	Service cantonal des contributions	183.89	180.11	3.78
3745 / ENRE	Service des impôts sur les successions et les donations	2.53	2.59	-0.06
3760 / SCAD	Service du cadastre et de la géomatique	18.22	17.95	0.27
3765 / RFON	Registres fonciers	32.13	32.56	-0.43

Rapport d'activité

Direction de l'aménagement,
de l'environnement et
des constructions

—

2014



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général (DAEC et SG-DAEC)	5
1.1	Activités	5
1.2	Evénements particuliers.....	8
1.3	Collaborations intercantionales	9
1.4	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue).....	10
1.5	Législation	10
2	Service de la nature et du paysage (SNP)	10
2.1	Activités	10
2.2	Représentation et relations extérieures.....	13
3	Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)	14
3.1	Activités	14
3.2	Coordination, gestion et études	15
3.3	Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions	15
3.4	Aménagement cantonal.....	15
3.5	Aménagement régional	16
3.6	Exploitations de matériaux et géologie	16
3.7	Dangers naturels.....	16
3.8	Aménagement local	16
3.9	Permis de construire	17
3.10	Recours.....	17
3.11	Commissions.....	17
4	Service de la mobilité (SMo)	18
4.1	Activités	18
4.2	Statistiques et prévisions.....	19
4.3	Transports publics et marchandises	20
4.4	Mobilité et territoire.....	21
5	Service des ponts et chaussées (SPC)	22
5.1	Activités	22
5.2	Section gestion financière	24
5.3	Section administration	25
5.4	Section projets routiers.....	27
5.5	Section entretien des routes.....	32
5.6	Section lacs et cours d'eau.....	33

6	Service de l'environnement (SEn)	36
6.1	Activités.....	36
6.2	Protection des eaux	38
6.3	Laboratoire.....	41
6.4	Substances	41
6.5	Protection de l'air	41
6.6	Protection contre le bruit.....	42
6.7	Rayonnement non ionisant (RNI).....	43
6.8	Etudes d'impact sur l'environnement	43
6.9	Protection du sol	43
6.10	Sécurité biologique	43
6.11	Protection contre les accidents majeurs	43
6.12	Déchets.....	44
6.13	Sites pollués	45
7	Service des bâtiments (SBat)	46
7.1	Activités.....	46
7.2	Récapitulation des dépenses pour le service.....	50
8	Etat du personnel	50

1 Direction et Secrétariat général (DAEC et SG-DAEC)

Conseiller d'Etat, Directeur : M. Maurice Ropraz.

Secrétaire général : M. Olivier Kämpfen.

1.1 Activités

La Direction et le Secrétariat général ont rempli à satisfaction les tâches et activités opérationnelles et stratégiques à destination du grand public, des professionnels, des politiques et des services.

Les éléments les plus importants sont présentés succinctement ci-après.

Inauguration du pont de la Poya

Le pont de la Poya a été inauguré les 10, 11 et 12 octobre 2014. La cérémonie officielle s'est déroulée le vendredi 10, en présence de quelque 750 invité(e)s, dont la Conseillère fédérale, Mme Doris Leuthard. La journée du samedi 11 a été dévolue au grand public, qui a pu découvrir le pont ainsi que les ouvrages souterrains lors d'une grande journée portes ouvertes, prolongée par un concert de Gustav dans la partie giratoire. 50 000 personnes environ se sont déplacées pour cet événement. Enfin, le pont de la Poya a été officiellement ouvert à la circulation le dimanche 12 octobre.



Lancement de la 2^e étape du RER Fribourg|Freiburg

Après des travaux importants réalisés sur la ligne (en particulier la rénovation des gares de Grolley et Cheyres), la cadence à 30 minutes a été introduite le 14 décembre 2014 sur la ligne ferroviaire Fribourg–Payerne–Estavayer-le-Lac–Yverdon.

Entrée en vigueur de la LAT au 1^{er} mai et Territoire 2030

La révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et son ordonnance sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2014. Le canton doit maintenant les mettre en œuvre dans sa législation, pour mettre fin au moratoire sur les zones à bâtir imposé par la nouvelle LAT. Ce projet, baptisé Territoire 2030, se fera en deux grandes étapes : la première (modifications de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions LATeC) consiste en la mise en place d'outils de gestion de la zone à bâtir et de la loi sur la plus-value ; la seconde (révision totale du plan directeur cantonal) sera achevée d'ici 2019, par l'approbation du nouveau plan par le Conseil fédéral.

Amélioration des procédures au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)

5 mesures pour améliorer le traitement des dossiers au sein de l'administration cantonale ont été décidées en 2014. Un expert externe a été mandaté pour évaluer les processus de traitement des plans d'aménagement local (PAL) et de détail (PAD) ainsi que des demandes de permis de construire. 4 équivalents plein-temps (EPT) ont également été créés au SeCA, pour la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et le traitement courant des dossiers. Une personne est chargée d'assurer un suivi plus efficace des dossiers et de faire respecter les délais d'ordre par les services de l'administration cantonale dans l'établissement de leurs préavis. Pour les permis de construire, si un service n'a pas rendu son préavis dans le laps de temps imparti, il sera alors considéré qu'il renonce à tout préavis et la procédure suivra son cours. L'application DATEC sera abandonnée d'ici fin 2015 et remplacée par une application spécifique qui permettra la transmission et le suivi des dossiers.

Création du SNP au 1^{er} janvier

Le Bureau de la protection de la nature et du paysage est devenu le Service de la nature et du paysage (SNP). Ce changement de statut amène plus de visibilité à la protection de la nature et du paysage et permet une meilleure défense de ses intérêts.

1.1.1 Représentation de l'Etat

Le Directeur a représenté l'Etat dans les conseils d'administration suivants :

1.1.1.1 Société « Fiber to the home FTTH »

FTTH a pour mission de réaliser l'installation d'un réseau à fibre optique jusqu'à domicile, ceci sur tout le territoire du canton de Fribourg. D'ici 2028, ce projet devrait raccorder plus de 90 % des logements et 100 % des locaux commerciaux. L'Etat détient 10,64 % des actions (5 millions de francs) et s'est engagé sur un prêt de 35 millions de francs pour une durée maximale de 30 ans. FTTH s'est réunie à 5 reprises en 2014.

1.1.1.2 Société anonyme de Rose de la Broye

En 1999, l'Etat a octroyé à Rose de la Broye SA, au 1^{er} degré, un droit de superficie de 50 ans. Dans un acte similaire, Rose de la Broye SA a concédé un droit de superficie de second degré à Lully.01 SA lui permettant l'exploitation d'un restoroute sur l'A1. Le conseil d'administration s'est réuni à 2 reprises.

1.1.1.3 Société anonyme du Tunnel du Grand-Saint-Bernard

L'Etat est actionnaire minoritaire du Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA. Ouvert à la circulation à travers les Alpes en 1964, le tunnel accueille environ 650 000 véhicules par an. Le conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises.

1.1.2 Participation à des groupes de travail

La Direction a été représentée par le Conseiller d'Etat ou par son représentant dans plusieurs groupes de travail et comités de pilotage :

- > Projet Poya
- > La Pila
- > Contournement de Düdingen
- > Amélioration de la liaison Romont–Vaulruz
- > Développement durable
- > Jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre
- > HarmBat
- > Cyberadministration
- > Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes
- > Commission relative aux exigences normatives imposées par l'Etat aux communes
- > Plan égalité dans l'administration (PEAC)
- > Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention
- > Conférence des entités de gestion
- > Commission des personnes de contact pour la protection des données.

Le Directeur a présidé les commissions de bâtisse suivantes :

- > Bâtiment EVA, anciennement SAR
- > Tribunal cantonal unifié
- > Adolph Merkle Institut
- > Collège du Sud
- > Collège de Gambach.

1.1.3 Développement durable

Le *Rapport annuel 2014 du développement durable*, qui détaille l'avancement de tous les travaux nommés ci-dessous, se trouve sur le site internet du développement durable www.fr.ch/daec-dd/fr/pub/index.cfm. Le

développement durable a contribué à réaliser le défi 7 *Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la modernisation de la gouvernance publique*, chantier 3.7.6 *Mettre en œuvre le concept de développement durable à l'Etat de Fribourg* du Programme gouvernemental 2012–2016.

1.1.3.1 Stratégie Développement durable

Le développement durable, placé sous la responsabilité de la DAEC, a coordonné et soutenu la mise en œuvre de la *stratégie Développement durable* de l'Etat de Fribourg dès 2009. En 2014, 20 (19) actions sur un total de 25 ont été mises en œuvre (4/5).

- > 13 (12) actions ont obtenu un financement
- > 5 (3) actions ont été mises en œuvre sans occasionner de coûts
- > 2 (3) actions sont terminées.

Le Conseil d'Etat a tiré en juin 2014 un bilan après deux ans et demi de mise en œuvre de sa stratégie et décidé d'adapter 4 actions et d'en abandonner 3. La Commission consultative Développement durable a siégé une fois et le Comité de pilotage Développement durable deux fois en 2014. Ces deux instances se sont également réunies une fois en automne dans le cadre d'un brainstorming, afin de proposer quelques nouvelles idées d'actions, qui seront développées en 2015.

1.1.3.2 Portefeuille d'actions durables au service des communes fribourgeoises

Le Portefeuille d'actions durables au service des communes (www.fr.ch/daec-dd/fr/pub/communes/portefeuille_actions_durables.htm), élaboré en 2013 avec l'Association des communes fribourgeoises et actualisé en automne 2014, présente une soixantaine d'actions durables très concrètes, destinées à inspirer les responsables communaux. Des séminaires annuels avec les communes sont prévus dès 2015, afin de promouvoir le Portefeuille et de favoriser les échanges d'expérience. Le Portefeuille a été présenté à la Conférence des préfets en mars 2014 et un PowerPoint standard sur ce thème a été mis à disposition des communes en avril 2014.

1.1.3.3 Information et formation

Dans le but de promouvoir le développement durable auprès d'un large public, la responsable développement durable a présenté la *stratégie Développement durable* et le *Portefeuille d'actions durables* à différents acteurs cantonaux et communaux ainsi que dans le cadre de formations en 2014.

1.1.4 Politique des agglomérations

Lors de la séance du Conseil d'Etat du 18 août 2009, la responsabilité de la politique fédérale des agglomérations a été attribuée à la DAEC. Le coordinateur de la politique des agglomérations est rattaché au Secrétariat général. Il est chargé de la coordination autant à l'interne de l'Administration cantonale qu'avec les offices fédéraux et les agglomérations.

1.1.4.1 Les projets d'agglomération

Les mesures du projet d'agglomération de Mobul de première génération sont en cours de mise en œuvre. A la fin 2014, environ 35 % (25 %) des mesures ont été réalisées et un cofinancement de 974 200 (697 200) francs a été versé du Fond d'infrastructure.

L'évaluation définitive effectuée par la Confédération des projets d'agglomération de 2^e génération a été réalisée. D'une part, l'Agglomération de Fribourg a obtenu un excellent résultat avec une promesse de cofinancement de 23,24 millions de francs pour les mesures en liste A. En comparaison avec les autres agglomérations, le taux de cofinancement de 40 % décidé par la Confédération est le taux le plus important attribué à une agglomération. L'Accord sur les prestations est en cours de finalisation, si bien que la réalisation des mesures pourra démarrer en 2015. D'autre part le projet d'agglomération de Rivelac a été évalué négativement, de sorte qu'aucune promesse de cofinancement n'a été faite.

1.1.4.2 Coordination

Le Directeur a participé à une séance de la Conférence tripartite des agglomérations et a rencontré à 3 reprises les représentants politiques des agglomérations.

Le coordinateur de la politique des agglomérations représente le canton dans le COPIL de l'Office fédéral des routes (OFROU) concernant le projet de réaménagement de la jonction A12 Fribourg-Sud/Centre qui s'est réuni deux fois et pour lequel deux séances de la Direction de projet ont été mises sur pied. La planification de 107 mesures (94 Fribourg, 8 Mobul et 5 Rivelac) a été traitée dans le cadre de diverses séances.

1.1.5 Marchés publics

Par son centre de compétence, la DAEC a rendu plusieurs avis de droit pour les services et Directions de l'administration cantonale. Elle a par ailleurs répondu, sur le plan juridique, à de nombreuses questions des communes et des particuliers, notamment des bureaux chargés de l'élaboration de cahiers des charges. En automne 2014, la DAEC a mis en consultation la révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics à l'interne de l'administration ainsi qu'auprès des partenaires externes. Elle a rédigé le rapport de synthèse à l'attention du Conseil d'Etat, qui l'a ensuite adressé à l'Autorité cantonale en matière de marchés publics.

1.1.6 Constructions illicites

La Direction a statué sur le fond dans 12 (12) dossiers de constructions illicites.

1.1.7 Autorisations spéciales

La Direction a traité les autorisations spéciales pour les constructions situées hors de la zone à bâtir :

- > 244 décisions en procédure simplifiée
- > 388 décisions en procédure ordinaire
- > 31 refus d'autorisations spéciales.

1.2 Evénements particuliers

Les éléments suivants ont rythmé la vie de la DAEC en cette année 2014.

1.2.1 Aménagement

- > Entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)
- > Lancement de Territoire 2030 (modifications de la LATeC et révision du plan directeur cantonal)
- > Redéfinition de HarmBat
- > Lancement d'un mandat externe d'analyse des processus de traitement des PAL et des PAD ainsi que des demandes de permis de construire
- > Mise en place de 5 mesures urgentes au SeCA pour améliorer la durée de traitement des dossiers
- > Mise à jour du plan sectoriel des secteurs stratégiques et d'importance cantonale
- > Extension de Bumotec à Vuadens et de zones d'activités en particuliers à Bulle, Farvagny et Kerzers.

1.2.2 Environnement

- > Mise en œuvre de la Loi sur les eaux et bassins versants.

1.2.3 Construction

- > Inauguration du pont de la Poya
- > Inauguration du Collège de Gambach
- > Inauguration de l'Adolph Merkle Institut
- > Inauguration des nouveaux bâtiments pour la justice et la police à la rue de l'Europe à Bulle
- > Inauguration de la halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya
- > Lancement des travaux de la traversée de Jaun
- > Début des études pour les projets de routes de contournement évalués en catégorie 1
- > Actualisation de la Directive relative à l'utilisation du bois dans les constructions publiques
- > Réflexion sur la réaffectation de la caserne de la Poya.

1.2.4 Autres

- > Lancement de la 2^e étape du RER Fribourg|Freiburg et amélioration des lignes de bus dans la Broye
- > Transmission des projets de la Région Ouest pour PRODES EA 2030
- > Nomination d'un nouvel architecte cantonal
- > Nomination d'un nouveau chef du Service de la mobilité
- > Votation FAIF.

1.3 Collaborations intercantionales

Le Directeur participe en personne ou se fait représenter aux conférences et associations suivantes :

1.3.1 Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)

Lors de ses deux séances, la conférence a traité des questions d'actualité relatives à l'aménagement du territoire, à l'environnement et aux marchés publics.

1.3.2 Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)

A l'occasion de deux séances, la conférence a coordonné la défense de ses intérêts sur le plan national.

1.3.3 Conférence tripartite des agglomérations (CTA)

La conférence s'est réunie à deux reprises pour évoquer les défis des agglomérations et la définition de son cadre d'intervention futur.

1.3.4 Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)

Lors de deux séances, la conférence a évoqué la mise en œuvre de FAIF (financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire) et les questions de mobilité sur le plan national.

1.3.5 Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)

A deux reprises la conférence a coordonné les travaux de planification de PRODES 2030.

1.3.6 Conférence romande des travaux publics (CRTP)

Les 5 et 6 juin 2014 s'est tenue à Chiasso l'assemblée générale de la Conférence romande des travaux publics. Cette conférence regroupe les cantons latins et le canton de Berne. Elle a permis des échanges entre Conseillers d'Etat et chefs de service notamment sur le financement à long terme des routes nationales (FORTA) et sur la nouvelle législation en matière d'aménagement du territoire.

1.3.7 Association OUESTRAIL

Le comité OUESTRAIL compte une quarantaine de membres issus d'élus de niveau cantonal et national, des représentants des offices cantonaux en charge des transports publics et de divers représentants d'entreprises de transport. Il promeut les intérêts de la Suisse occidentale –la Suisse romande et les cantons de Berne et de Bâle – afin de garantir une offre ferroviaire de bonne qualité qu'il est indispensable de maintenir et de développer encore.

1.3.8 Conférence romande des marchés publics (CROMP)

La CROMP s'est réunie à Lausanne les 21 janvier, 8 avril et 25 novembre 2014. Elle a traité principalement de la révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics.

1.3.9 Conférence suisse des marchés publics (CMP)

La CMP s'est réunie à Zurich le 26 mars 2014, ainsi que le 25 novembre 2014 à la Maison des cantons de Berne. Elle a traité de la révision parallèle des droits suisse et intercantonal en matière de marchés publics.

1.4 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

En matière de recours, la situation est la suivante :

- > 67 (86) recours ont été déposés contre des décisions communales relatives à l'aménagement local
- > 17 (6) recours ont été déposés contre les décisions communales relatives à des projets de routes communales ou des décisions du Service de l'environnement (SEn)
- > la DAEC a statué sur 43 (50) recours contre des plans d'aménagement
- > 4 (3) communes ont recouru contre des décisions de la DAEC sur des plans d'aménagement
- > la DAEC a statué sur 14 (3) recours en matière de routes communales ou de décisions du SEn
- > 117 (84) recours en matière de plans d'aménagement local sont pendants devant la DAEC
- > 12 (9) recours en matière de routes communales ou décisions du SEn sont encore pendants devant la DAEC.

La Direction suit le dossier des anciens cadres du SAR.

1.5 Législation

1.5.1 Lois et décrets

- > Décret du 12 septembre 2014 relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2014 et suivantes.

1.5.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 4 février 2014 portant adoption de modifications du plan directeur cantonal
- > Ordonnance du 4 février 2014 portant adoption de modifications du plan cantonal des transports
- > Règlement du 27 mai 2014 sur la protection de la nature et du paysage (RPNat)
- > Ordonnance du 10 décembre 2014 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC)
- > Ordonnance du 15 décembre 2014 modifiant le règlement sur les eaux (délimitation des bassins versants).

2 Service de la nature et du paysage (SNP)

Depuis l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (LPNat) le 1^{er} janvier 2014, le Service de la nature et du paysage constitue une unité administrative à part.

Chef de service : M. Marius Achermann.

2.1 Activités

2.1.1 Activités courantes

Chargé de la mise en œuvre de la législation fédérale et cantonale en matière de protection de la nature et du paysage, le service est responsable de la préservation de la faune et de la flore indigènes et de leurs habitats naturels. Il est également le service cantonal spécialisé en matière de protection du paysage et de création et de gestion de parcs naturels régionaux.

2.1.1.1 Préavis et prises de position

En 2014, le service a été saisi de 646 dossiers pour préavis et/ou prise de position, ce qui correspond à une augmentation de plus de 48 % par rapport à l'année précédente (435 dossiers préavisés en 2013).

Il s'est notamment prononcé sur :

- > 342 (175) projets de construction situés dans des sites sensibles



-
- > 105 (86) plans d'aménagement locaux, plans d'aménagement de détail, plans de quartier ou plans généraux d'évacuation des eaux
 - > 66 (39) projets d'aménagement de cours d'eau
 - > 41 (36) projets liés à la production ou au transport d'énergies
 - > 30 (13) projets routiers
 - > 18 (20) infrastructures ferroviaires
 - > 17 (25) demandes d'exploitations de gravières et/ou de décharges
 - > 12 (17) améliorations foncières agricoles ou forestières
 - > 15 (12) consultations au sujet de modifications législatives et recours.

L'examen de ces dossiers a nécessité de nombreuses visions locales, séances de travail et réunions de coordination avec les requérants, les auteurs de projets et les services cantonaux et fédéraux.

2.1.1.2 Protection des biotopes

Le service coordonne la protection globale (la mise sous protection, l'entretien et, le cas échéant, la revitalisation) des biotopes d'importance nationale et cantonale. Pour assurer la pérennité des 4 sites marécageux, 20 zones alluviales, 30 hauts-marais, 40 bas-marais, 40 sites de reproduction de batraciens et plus que 100 prairies maigres d'importance nationale recensés dans le canton, il collabore étroitement avec des spécialistes mandatés pour l'élaboration de plans de gestion et le contrôle de l'efficacité des mesures prises, les services de l'Etat intéressés, les communes et les particuliers concernés. Comme chaque année, de nombreuses heures de travail ont été fournies par des jeunes accomplissant leur service civil, par des personnes participant à des programmes de réinsertion dans le marché du travail, par des équipes forestières chargées de la réalisation de travaux spécifiques, voire par des bénévoles qui sacrifient une partie de leur temps libre pour entretenir des milieux naturels. En 2014, des travaux spécifiques ont été entrepris, parfois sous la surveillance de commissions ad hoc, dans une vingtaine de sites dans toutes les régions du canton.

La collaboration avec les agriculteurs est indispensable pour la préservation des prairies et pâturages secs, le respect des restrictions d'exploitation dans les zones-tampons autour des milieux naturels particulièrement sensibles et la gestion adéquate des surfaces de bas-marais exploitables. En 2014, les changements intervenus dans la politique agricole fédérale (modifications de l'Ordonnance sur les paiements directs avec notamment de nouvelles contributions à la biodiversité en zone d'estivage) ont facilité la conclusion de contrats avec les exploitants, car sans convention d'exploitation avec le Service cantonal de protection de la nature, les agriculteurs qui exploitent des biotopes d'importance nationale ne peuvent pas bénéficier des contributions agricoles liées à la biodiversité pour les surfaces en question. Ces nouvelles dispositions ont, certes, passablement sollicité la personne chargée des négociations avec les exploitants mais elles ont permis de conclure une quarantaine de nouveaux contrats et de rattraper ainsi le retard qu'avait pris le canton ces dernières années dans la mise en œuvre de l'inventaire des prairies et pâturages maigres d'importance nationale.

La création de conditions-cadre nécessaires au maintien de biotopes de valeur est particulièrement délicate pour les sites de reproduction de batraciens situés dans les (anciennes) gravières. Si les exploitants de ces sites se montrent la plupart du temps ouverts à la discussion et à la mise en place de biotopes itinérants en cours d'exploitation, la recherche de solutions pour la remise en état finale du site prend plus de temps, car les propriétaires des terrains en question sont souvent moins enclins à maintenir des milieux de vie pour des espèces pourtant protégées par la législation en vigueur.

Afin de pouvoir respecter le délai prévu dans le règlement sur la protection de la nature (RPNat) pour la désignation des biotopes d'importance cantonale, le service a lancé les études nécessaires à l'établissement de la liste qui devra être mise en consultation auprès des communes et des milieux intéressés.

2.1.1.3 Protection des espèces

Comme chaque année, le service a organisé le sauvetage des amphibiens menacés par le trafic routier lors de leur migration vers leurs lieux de ponte. Au printemps 2014, des barrières à batraciens ont ainsi été installées sur 12 sites répartis sur l'ensemble du canton. Le Centre d'hébergement pour requérants d'asile de Châtillon s'est joint aux nombreux bénévoles (dont certains participent depuis plus de 10 ans aux actions de sauvetage) et à l'équipe du VAM (Verein für aktive Arbeitsmarktmassnahmen) pour mener à bien ces actions qui ont permis de sauver près de 13 500 batraciens, dont environ 3500 pour la seule barrière à La Neirigue (installée pour la toute première fois).



Les spécialistes des chauves-souris (FriBat) ont, à la demande du service, prospecté les bâtiments publics afin de déterminer s'ils abritaient des colonies de chauves-souris.

En collaboration avec le centre de coordination suisse pour la protection des amphibiens et reptiles (KARCH), les secteurs « prometteurs » le long des voies CFF ont fait l'objet de recherches actives (pose de plaques métalliques) pour déterminer l'aire de répartition des reptiles (coronelles lisses et autres lézards).

Les plans d'action en faveur d'espèces floristiques menacées réalisés par la coordination romande pour la protection de la flore ont été mis en œuvre. Quatre d'entre eux (pour le Liparis de Loesel, le Pavot des Alpes Occidentales, la Salicaire pourpier et la Laiche à longs rhizomes) ont fait l'objet de mises à jour plus conséquentes.

D'autres espèces figurant sur les listes rouges des espèces menacées établies par la Confédération font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de projets-réseaux. On peut citer, parmi elles, le Tarier des prés, l'Azuré des paluds ou encore la Véronique à feuilles trilobées dont les exigences en termes d'entretien de leur milieu de vie ne peuvent pas être couvertes dans le cadre des programmes standards de maintien de la biodiversité en milieu agricole. Le service propose aux exploitants concernés des mesures de gestion adaptées aux besoins de ces espèces.

2.1.1.4 Lutte contre les néobiontes

La lutte contre les espèces exogènes envahissantes nécessite une bonne coordination et de la continuité dans l'action. En attendant la mise en place du concept cantonal prévu par la LPNat, le service concentre sa lutte contre les néophytes sur les réserves naturelles, les secteurs où les plantes exogènes menacent des espèces indigènes protégées ou dignes de protection et sur des sites qui présentent un bon rapport entre l'investissement (en temps et en argent) et la probabilité du succès de l'action.

Outre les actions d'élimination concrètes (arrachage des plantes) réalisées dans une dizaine de réserves naturelles, un cours à l'intention du personnel communal a été organisé dans le cadre des activités du parc naturel du Gantersch.

2.1.1.5 Information et sensibilisation

Compte tenu de l'important travail d'information réalisé en relation avec l'entrée en vigueur de la loi sur la protection de la nature (LPNat) et son règlement d'exécution (RPNat), le service a dû limiter ses actions d'information et de sensibilisation à la réponse aux questions du public (une centaine de sollicitations par année), à la mise à jour de son site internet, au soutien (financier) de l'exposition annuelle du centre-nature de Champ-Pittet, à la participation à une journée sur les zones alluviales à Tentlingen et à des communiqués de presse en fonction de l'actualité (début et résultat des actions de sauvegarde des batraciens, découverte d'une espèce de chauves-souris qu'on pensait disparue du canton).

2.1.1.6 Parcs naturels régionaux

Les parcs naturels régionaux « Gruyère Pays-d'Enhaut » et « Gantersch » sont en phase d'exploitation. En 2014, les instances dirigeantes des deux parcs ont, en plus du « courant normal », dû préparer les propositions de plans de gestion qui ont été déposées auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en vue de la conclusion de la

convention-programme pour la période 2016–2019. Ces travaux ont nécessité une étroite coordination avec les cantons voisins, car les parcs naturels fribourgeois débordent largement les limites cantonales.

2.1.1.7 Compensation écologique

Le programme de plantation de haies par des écoliers a été poursuivi. Quelque peu perturbé par les conditions météorologiques, il a néanmoins permis de planter plusieurs dizaines de mètres de haies.

D'autres mesures de création de nouveaux milieux naturels ont pu être réalisées dans le cadre de projets de mise en réseaux des surfaces de promotion de la biodiversité (anciennement surfaces de compensation écologique). Avec les 9 projets reconnus en 2014, le canton de Fribourg compte désormais 48 réseaux de ce type et plus des deux tiers de la surface agricole utile du canton font partie des tels réseaux.



2.1.2 Activités particulières

Certaines thématiques ont nécessité un effort particulier en 2014.

2.1.2.1 LPNat et RPNat

L'année a été marquée par l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la protection de la nature (LPNat, le 1^{er} janvier) et de son règlement d'exécution (RPNat, le 1^{er} juillet). Après d'importants travaux préparatifs pour permettre une entrée en vigueur rapide du règlement, le service a mis un accent particulier sur l'information des communes. Il a élaboré à leur intention une aide à l'exécution qui a été distribuée à toutes les communes à l'occasion de séances de présentation organisées dans les districts en collaboration avec les préfectures. Cette aide à l'exécution couvre aussi bien la question de l'inventaire préalable des biotopes que les communes doivent réaliser dans le cadre de la prochaine révision de leur plan d'aménagement local que les questions liées aux boisements hors forêts qui sont, selon la volonté du législateur, de la compétence des communes.

Le service a en outre lancé les travaux du concept paysager cantonal qui doit permettre de déterminer les paysages d'importance cantonale et proposer aux communes une méthodologie pour définir les paysages qu'elles souhaitent préserver au niveau local.

2.1.2.2 Contributions à la qualité du paysage

Parmi les nouveautés de la politique agricole PA 14-17 figurent les contributions à la qualité du paysage. Le service a collaboré à l'élaboration des lignes directrices cantonales qui définissent les conditions à remplir pour déclencher ces paiements directs. A la fin de l'année 2014, la totalité du canton était couverte par de tels projets « qualité du paysage ».

2.1.2.3 Planifications sectorielles à forte incidence sur le territoire

Le service a investi beaucoup de temps dans l'analyse de planifications élaborées par d'autres services, mais qui peuvent avoir d'importantes conséquences sur la nature et le paysage. Notons parmi ces planifications : le concept cantonal d'énergie éolienne, les planifications stratégiques des revitalisations des cours d'eau, de l'assainissement des éclusées et de l'assainissement du régime de charriage ou encore la planification forestière cantonale.

2.1.2.4 Révision de l'OIFP

A la demande de la DAEC, le service a organisé la consultation au niveau cantonal et préparé la prise de position du Conseil d'Etat au sujet de la révision partielle de l'Ordonnance concernant l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (OIFP).

2.2 Représentation et relations extérieures

2.2.1 Conférences, commissions et groupes de travail

Le service a participé aux travaux des instances, conférences, commissions et groupes de travail actifs dans son domaine d'activité :

-
- > la conférence des délégués cantonaux à la protection de la nature et du paysage (CDPNP) et plusieurs groupes de travail techniques issus de cette conférence (dont le groupe BIOP)
 - > la conférence intercantonale romande des conservateurs de la nature (CIRC)
 - > la coordination romande pour la protection de la flore
 - > le comité directeur de l'Association de la Grande Carrière
 - > le comité de gestion du fonds « NatureMade Star » du barrage de la Maigrange
 - > la commission consultative pour la mise en réseau
 - > la commission de gestion des marais de Sâles
 - > la commission pour la mise en œuvre du plan de gestion du lac de Pérolles et de ses abords
 - > la commission pour la mise en œuvre du plan de gestion de la Petite Sarine
 - > la Beratungsgruppe Biodiversität Landwirtschaft (BBL)
 - > la Möserkommission Rechthalten-St.Ursen
 - > la Grengspitzkommission.

Il suit également de près les travaux de commissions et de groupes dans lesquels il n'est pas représenté par un collaborateur du service :

- > Auredkommission
- > Möserkommission Düringen
- > Biotopverbund Grosses Moos
- > Commission du marais du Crêt
- > Groupe Tourbière de Villaraboud.

2.2.2 Rencontres annuelles

En 2014, le service a organisé les rencontres annuelles :

- > entre le canton de Fribourg (DAEC, DIAF) et la direction de l'Office fédéral de l'Environnement (OFEV),
- > entre la DAEC et la DIAF et les organisations non gouvernementales (ONG) actives dans le domaine de la préservation de la nature et du paysage.

3 Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)

Cheffe de service : Mme Giancarla Papi.

3.1 Activités

Le SeCA s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement du territoire cantonal, régional et local.

Pour ce qui concerne les activités particulières, il faut relever que l'année 2014 a été marquée par le traitement accéléré des dossiers de révisions générales de plans d'aménagement local avant l'entrée en vigueur de la loi fédérale modifiée, les travaux d'adaptations de la LATeC pour notamment introduire un régime de compensation et le début des travaux de révision totale du plan directeur cantonal.

Le service a élaboré, conjointement avec la Conférence des préfets et l'Association des communes fribourgeoises, un rapport sur le bilan des nouvelles méthodes de traitement des demandes de permis dans la procédure ordinaire.

Le service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire. Il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis pour les exploitations de matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se

rapportant à ces activités. Au nom de la DAEC, il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions ; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Le service a examiné plusieurs projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération, le canton de Fribourg ou les cantons voisins.

3.2 Coordination, gestion et études

3.2.1 Généralités

La collaboration avec les services d'aménagement du territoire des cantons de Vaud et de Berne ainsi qu'avec l'Office fédéral du développement territorial (ODT) a été poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les services d'aménagement du territoire romands ou suisses ont eu lieu par l'intermédiaire de la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CORAT) et de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC).

3.3 Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions

Le service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activité.

3.3.1 Géo-informatique et informatique

Le concept informatique du SeCA est essentiellement constitué de bases de données géographiques et d'applications basées sur les systèmes d'information géographiques (SIG). Dans ce contexte, la collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) et avec le Service du cadastre et de la géomatique et son centre de compétence SIT (CC-SIT) s'est poursuivie.

L'informatisation du service a porté notamment sur les domaines suivants :

- > La mise en production de l'application InfoMAT-WEB pour le rendu digital des rapports annuels des exploitations de matériaux. Cette application a pu être présentée lors de la conférence francophone des utilisateurs d'ESRI à Versailles.
- > La mise en production d'un géoportail web présentant le plan sectoriel des secteurs stratégiques et d'importance cantonale (<http://www.sit.fr.ch/pszaic/default.aspx?lang=fr>).
- > Le développement des applications SIG pour la gestion des informations en lien avec l'aménagement du territoire (suivi de procédures liées aux plans d'aménagement local).
- > Les plans d'affectation des zones (PAZ) et PAD sont saisis vectoriellement et publiés sur le guichet cartographique de l'Etat. Le scannage systématique des plans papier (PAZ et PAD) a débuté.
- > Dans le cadre de la convention signée avec Swisstopo pour le projet GeoMOL-CH, le SeCA a évalué les solutions techniques pour la mise en place de l'infrastructure de géodonnées qui permettra d'accueillir et de consulter les modèles numériques géologiques produits par le projet.
- > Le SeCA a continué la maintenance de l'application DATEC et participe activement à l'élaboration du nouveau système informatique de suivi des permis de construire.

3.4 Aménagement cantonal

3.4.1 Planification directrice

Le Conseil d'Etat a mis en place la structure de projet pour la révision totale du plan directeur cantonal. Le Comité de pilotage a été nommé et s'est réuni pour la première fois. Les travaux préliminaires ont débuté dans le but de définir le programme d'aménagement cantonal.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée, le service a entamé les travaux de monitoring de la zone à bâtir nécessaires à la révision du plan directeur cantonal. Le SeCA mène avec l'Agglomération de Fribourg un projet de monitoring informatique de la zone à bâtir (Raum+) comme phase de test.

Le service a terminé la révision du plan sectoriel des secteurs stratégiques et d'importance cantonale. Les secteurs stratégiques y sont maintenant intégrés. Les résultats sont publiés sous la forme d'un portail géographique web permettant la consultation et l'impression du plan. Cette nouvelle forme permet de proposer un inventaire des zones toujours à jour. Les données produites ont permis de répondre au postulat Collomb/Wicht sur la politique foncière active cantonale.

Le service a finalisé le dossier de modification de deux thèmes du plan directeur cantonal en lien avec la révision du plan cantonal des transports : Concept global des transports et Transports publics. Ces modifications ont été approuvées par le Conseil d'Etat en février 2014.

3.5 Aménagement régional

Le service a poursuivi son travail d'accompagnement des régions et des agglomérations. Il a procédé à l'examen préalable du plan directeur régional du Lac ainsi qu'à l'examen final du plan directeur régional de la Singine. Ce dernier a été approuvé par le Conseil d'Etat en juin 2014. Le service a également examiné la modification du plan directeur de l'Agglomération de Fribourg intitulée Rapport stratégique. Ce document a été approuvé par le Conseil d'Etat au printemps 2014.

Le guide de l'aménagement régional a été adapté et une plaquette de sensibilisation et vulgarisation à l'aménagement régional a été produite. La diffusion du guide s'est faite uniquement par voie électronique.

3.6 Exploitations de matériaux et géologie

Le service a entrepris de revoir l'ordonnance sur les garanties financières et a proposé un système de réévaluation par étape. L'établissement des autorisations d'exploitation pour les exploitations existantes a continué son cours parallèlement à l'examen des demandes pour de nouvelles exploitations.

Le service a poursuivi sa collaboration avec Swisstopo dans le cadre de la gestion des données géologiques et a étendu sa collaboration aux cantons de Vaud et Genève.

3.7 Dangers naturels

Le service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de constructions fixées dans le plan directeur cantonal. Il s'agit plus particulièrement de :

- > La prise en compte des études de base, notamment les cartes de dangers, dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions
- > L'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels
- > L'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

3.8 Aménagement local

3.8.1 Plans d'aménagement local

10 (8) révisions générales ont été approuvées par la DAEC. Il s'agit des dossiers des communes de : Bösingén, Dompierre, Estavayer-le-Lac/Font, Farvagny, Kerzers, Le Pâquier, Marly, Massonnens, Montet, et St. Antoni. Par ailleurs, 36 (35) modifications de plan d'aménagement local (PAL) et de règlement communal d'urbanisme (RCU) ont été soumises à l'approbation de la DAEC.

Le service a procédé à l'examen préalable de 14 (16) révisions générales de PAL et de 35 (32) modifications de PAL. De plus, 16 (18) préavis sur des programmes de révision pour des PAL ont été établis.

3.8.2 Plans d'aménagement de détail

La DAEC a approuvé 21 (21) plans d'aménagement de détail (PAD), dont 10 (11) nouveaux et 11 (10) modifications. 14 (26) dossiers ont fait l'objet d'un examen préalable. En outre, 46 (34) PAD ont été abrogés, tous dans le cadre de révisions générales des PAL.

Il est à relever que l'examen des dossiers soumis à approbation ou pour examen préalable a été complété par une analyse des adaptations nécessaires pour la mise en conformité au nouveau droit (LATEC et AIHC). De nombreuses séances ou échanges ont eu lieu à ce propos. Les dossiers approuvés en 2014 ne sont, en majorité, pas encore adaptés aux nouvelles dispositions légales cantonales.

3.9 Permis de construire

En 2014, 3181 (3227) dossiers de demande de permis de construire pour de nouvelles constructions, transformations, agrandissements, rénovations et démolitions ont été enregistrés. 2608 (2506) ont été transmises aux Préfectures, 244 (546) aux communes, 43 (28) à la Confédération et 441 demandes préalables ont été préavisées.

Sur proposition du service, la DAEC a délivré 388 autorisations spéciales ordinaires et 244 autorisations spéciales simplifiées (801) pour des constructions ou transformation hors de la zone à bâtir et pour des décharges.

31 (26) refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

3.10 Recours

3.10.1 Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire

Au 31 décembre 2014, 117 (84) recours sont pendants devant la DAEC.

En 2014, 67 (86) recours ont été déposés contre les décisions communales. Aucun n'a été retiré.

19 (19) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal contre les 43 (50) décisions prises sur recours par la DAEC en 2014.

3.10.2 Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir

6 (10) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC.

3.10.3 Décisions du Tribunal cantonal

En 2014, le Tribunal cantonal a statué sur 25 (7) recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. 3 (2) recours ont été admis et 22 (5) ont été rejetés ou déclarés irrecevables.

Ces chiffres ne comptabilisent pas les recours supplémentaires qui ont été joints et ont fait l'objet d'une seule décision.

3.10.4 Recours de communes et de l'Office fédéral du développement territorial (ODT) au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de PAL rendues par la DAEC

4 (3) communes ont recouru auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC.

L'ODT a interjeté auprès du Tribunal cantonal un recours contre une décision d'approbation rendue par la DAEC.

3.10.5 Décisions de la DAEC en matière de constructions illicites hors de la zone à bâtir

Au 31 décembre 2014, 91 (55) dossiers de constructions illicites hors de la zone à bâtir sont pendants auprès de la DAEC.

Celle-ci a rendu au cours de l'année 12 (12) décisions dans le cadre de ces dossiers.

3.11 Commissions

3.11.1 Commission des dangers naturels (CDN)

La CDN a pris acte des nouvelles cartes de dangers pour les processus crues pour le Plateau fribourgeois réalisées par la Section lacs et cours d'eau du Service des ponts et chaussées (SPC). Ces données servent désormais de base pour l'aménagement du territoire.

La CDN participe au programme pilote d'adaptation aux changements climatiques de la Confédération avec un projet explorant les possibilités d'une gouvernance intégrant le risque lié au processus naturels dans l'aménagement du territoire.

La CDN s'est réunie 4 fois en séance plénière. Son bureau s'est réuni mensuellement pour assurer la coordination des tâches opérationnelles. Ce même bureau a participé activement au projet de révision de la loi ECALEX.

Par le biais de son secrétariat, la commission a examiné 308 (284) demandes de permis de construire (procédures ordinaires et simplifiées). Au total, 85 (40) dossiers d'aménagement local (programmes de révision, examens préalables et finaux) ont été examinés sous l'angle des dangers naturels.

3.11.2 Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)

En 2014, la Commission consultative pour l'aménagement du territoire a tenu 3 (3) séances. Elle a été informée de manière générale sur les travaux de mise en œuvre de la LAT révisée. Plus spécifiquement, elle s'est prononcée dans le cadre de la consultation interne de l'avant-projet de loi modifiant la LATeC (nouveaux outils de gestion de la zone à bâtir et introduction d'une taxe sur la plus-value). Par ailleurs, une étude sur la densification, mandatée par le SeCA, lui a été présentée.

3.11.3 Commission d'accessibilité

La Commission d'accessibilité est instituée pour examiner les problèmes généraux relatifs à l'accessibilité des constructions et installations aux personnes à mobilité réduite. Elle formule des recommandations dans ce domaine et préavise les projets conformément à l'article 129 LATeC.

La Commission d'accessibilité a tenu 4 (4) séances plénières en 2014 et a examiné 591 (527) dossiers de demande de permis de construire.

3.11.4 Commission d'architecture et d'urbanisme (CAU)

En 2014, la Commission d'architecture et d'urbanisme a tenu 2 (3) séances. Elle s'est réunie notamment pour une prise de position concernant un projet de construction à Riaz et la construction de 3 immeubles à Enney.

4 Service de la mobilité (SMo)

Le Service de la mobilité a été dirigé par M. Martin Tinguely jusqu'au 10 septembre 2014 et par M. Grégoire Cantin depuis cette date. M. Cantin a fonctionné comme chef de service ad-interim jusqu'au 31 novembre 2014 et en tant que titulaire depuis le 1^{er} décembre 2014.

4.1 Activités

4.1.1 Activités courantes

Le service est en charge des tâches suivantes :

- > Concevoir la stratégie cantonale de la mobilité
- > Préparer et conduire les évolutions législatives en matière de transports
- > Planifier les réseaux de transport et leurs infrastructures et assurer leur renouvellement
- > Planifier l'offre en transports publics et fixer les mandats de prestations
- > Promouvoir la mobilité douce et durable
- > Collecter et analyser des données statistiques relatives à la mobilité
- > Contrôler la conformité des plans directeurs régionaux (PDR), des plans d'aménagement locaux (PAL), des plans d'aménagement de détail (PAD), des plans d'équipement de détail (PED) et des permis de construire.

4.1.2 Commissions et groupes de travail

Le service participe à :

- > la Commission consultative des transports (CCT)
- > la Commission d'éducation routière à l'école
- > la Commission cantonale de l'énergie
- > la Coordination Pédibus-Fribourg
- > la Commission consultative pour la révision de la planification cyclable cantonale
- > au Groupe horaire.

Il a également participé aux travaux des instances, conférences, commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activités, notamment au sein du groupe de travail Broye-Seeland, du groupe de coordination Vaud-Fribourg, des groupes de travail Jonction A12 de Fribourg-Sud/Centre, Révision de la loi sur les routes et Transfert de l'Agroscope de Liebefeld sur le site de Posieux/Grangeneuve ainsi que de la sous-commission VSS pour la mobilité douce.

4.2 Statistiques et prévisions

4.2.1 Comptages de trafic

En 2014, le service a effectué plus de 280 (200) comptages routiers à l'aide de compteurs mobiles à tubes. Il a également mis en service 17 postes de comptages fonctionnant avec des boucles inductives. 6 de ces installations sont permanentes afin d'établir des courbes de références cantonales montrant l'évolution du trafic sur les routes cantonales au fil du temps. Il a également poursuivi l'exploitation des installations fixes de 6 compteurs permanents pour l'Office fédéral des routes.

Le service a débuté sa campagne quinquennale de comptages routiers 2014-2015 au printemps 2014. Les données récoltées permettront d'établir le plan de charge de trafic 2015, valable 5 ans, ainsi que, pour la première fois, une carte de charge des poids lourds. Ces données constitueront un précieux outil de planification routière. Leur récolte se fera à 228 endroits disséminés dans tout le canton, au moyen de deux types de système de détection, placés sur ou dans la chaussée pour détecter les véhicules, et des appareils de comptage qui y sont liés.

4.2.2 Statistiques des accidents

Environ 25 (50) statistiques d'accidents ont été établies. Ces statistiques permettent de prendre des décisions relatives à la planification et la mise en place de mesures de circulation ou de signalisation.

4.2.3 Modèle de trafic

Afin d'améliorer la qualité du modèle de trafic cantonal, celui-ci a été recalibré sur la base des comptages de trafic réalisés sur les 300 postes gérés par le service. Cet outil permet notamment d'évaluer l'effet des projets d'infrastructure (nouvelles routes, nouveaux arrêts de transports publics, etc.) ou de développements (nouveaux générateurs de trafic, etc.) sur les charges de trafic. Différentes simulations à l'horizon 2030 ont été lancées comme par exemple pour le contournement de Romont ou le pont du Tiguellet à Givisiez.

4.2.4 Systèmes d'information géographique

Le service a introduit le système MISTRA Mobilité Douce au niveau cantonal. Cette application constitue un outil d'aide à l'administration des itinéraires de mobilité douce (vélo, VTT, randonnée pédestre, etc.) et permettra de faciliter la mise en œuvre de standards uniformes, ainsi que l'échange des géodonnées avec la Confédération, les cantons et SuisseMobile.

Le service gère différentes données géographiques en lien avec la mobilité douce, le trafic routier et les transports publics.

4.3 Transports publics et marchandises

4.3.1 Infrastructures ferroviaires

Le service dirige la planification stratégique ferroviaire en collaboration avec les entreprises de transports publics actives sur le territoire fribourgeois (CFF, TPF, BLS), l'Office fédéral des transports (OFT) et en coordination avec les cantons voisins. Dans ce cadre, elle a permis la rénovation des gares de Grolley et de Cheyres ainsi que la mise en place de la gare de la Poya.

Cette planification a permis de finaliser les aspects relevant de la mise en service de la 2^e étape du RER Fribourg|Freiburg le 14 décembre 2014 et d'identifier les besoins en infrastructures nécessaires à la mise en place des étapes suivantes, notamment du RER Sud. Le travail effectué dans le cadre de cette planification a servi à l'élaboration des projets d'offre du canton transmis le 28 novembre dans le cadre du programme de développement stratégique, étape d'aménagement 2030 (PRODES EA 2030), à l'OFT.

4.3.2 Concepts et horaires

Le service a poursuivi son activité de planification des futurs horaires régionaux des transports publics. Il a finalisé la refonte de l'offre des bus dans la Broye entrée en vigueur le 14 décembre 2014. Dans le cadre de la procédure de consultation du projet d'horaire 2015, 414 (606) requêtes ont été analysées.

En collaboration avec les communes et les entreprises de transports publics concernées, et dans le cadre de groupes de travail, il a continué de mener les études de la desserte bus du Lac, du Gibloux et de Sarine-Ouest en vue de l'élaboration de l'horaire 2016. Selon le même type d'organisation, il a lancé une étude sur le périmètre des trois districts du sud du canton.

4.3.3 Subventions et controlling

10 (10) conventions ont été conclues et un montant de 39 013 946 (37 882 441) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour l'exploitation du trafic régional voyageurs (CFF, TPF, BLS, CarPostal, MOB, VMCV, STB, LNM).

Un montant de 13 310 000 (13 088 000) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour la couverture du déficit prévisionnel des lignes mandatées par les communautés régionales (Agglomération de Fribourg et Mobul).

Quatre conventions ont été conclues et un montant de 6 817 358 (7 146 697) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour les investissements destinés aux entreprises ferroviaires privées (TPF, BLS, MOB, STB).

Un montant de 14 598 521 (7 261 055) francs a été versé aux CFF pour le financement de la part cantonale aux besoins d'investissement nécessaires aux infrastructures du RER Fribourg|Freiburg.

Se fondant sur les décisions rendues par la DAEC, le service a versé en 2014 un montant de 390 000 (156 000) francs à titre de subvention cantonale pour les frais de suppression des passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité.

4.3.4 Améliorations techniques aux installations ferroviaires

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'OFT a demandé au service de se prononcer sur 4 (7) objets des CFF, 8 (7) des TPF et 3 (0) du MOB.

4.3.5 Marchandises

Au vu du développement industriel et commercial de la commune de Sévaz, le service étudie en collaboration avec les CFF sa desserte cargo.

4.3.6 Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

En 2014, une (0) demande d'extension, 2 (0) demandes de modification de concession et 6 (2) demandes d'autorisation pour un service de lignes transfrontalier ont été préavisées. 8 (13) autorisations cantonales ont également été délivrées pour le transport de voyageurs.

4.3.7 Installations de remontées mécaniques

En 2014, 8 (3) autorisations d'exploiter une installation de transport par câbles et skilifts sans concession fédérale et 3 (3) autorisations d'exploiter un mini-téléski ont été délivrées.

4.3.8 Navigation aérienne

En 2014, 23 (15) annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne, une demande d'approbation de plans et une demande de modification de règlement d'exploitation ont été préavisées.

4.4 Mobilité et territoire

4.4.1 Planification cantonale, régionale et communale

La consultation publique du plan sectoriel vélo s'est achevée le 21 février 2014 et a donné lieu à une centaine de prises de position. Le rapport de consultation est en cours d'élaboration.

La procédure de modification du Plan cantonal des transports (PCTr) et des thèmes « Transports » du Plan directeur cantonal induite par la nouvelle LATeC, après la phase de consultation publique, est terminée. Le service a publié en février une nouvelle édition du PCTr.

Dans le cadre de la planification régionale et communale, le service a donné son avis sous l'angle de la mobilité sur les dossiers suivants :

- > 5 (2) plans directeurs régionaux
- > 105 (88) plans d'aménagement local
- > 41 (25) plans d'aménagement de détail
- > 3 (1) concepts de stationnement
- > 35 (10) recours.

Il a également suivi les travaux menés par l'Agglomération de Fribourg et par l'Association de communes Mobul (agglomération bulloise), notamment au niveau de l'évolution du réseau urbain des transports publics, des projets d'agglomération et des réaménagements prévus.

4.4.2 Projets pilotes de plans de mobilité

Dans le cadre du projet pilote de plan de mobilité pour le futur site EVA de l'administration cantonale à Givisiez, les analyses et études menées sous la conduite du service depuis 2011 seront concrétisées par un plan de mobilité restreint courant 2015.

Un autre projet pilote a été lancé fin 2014 pour le site de Grangeneuve en collaboration avec la Confédération. Il accompagne le regroupement de la station de recherche Agroscope Liebefeld-Posieux à Posieux, qui sera effectif en 2018, mais concerne également l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve.

Un plan de mobilité est également prévu dans le périmètre élargi du quartier du Bourg à Fribourg. Il fait suite à un mandat déposé en décembre 2013 par plusieurs députés du Grand Conseil.

4.4.3 Infrastructures routières

Le service a mandaté et poursuivi les études de planification de cinq projets classés en catégorie I dans son étude d'évaluation et priorisation des routes de contournement.

En vertu des dispositions légales et conformément aux normes en vigueur, le service a mené et poursuivi six études relatives à des aménagements routiers, au travers de mandats externes (études de circulation, études techniques et environnementales), de la phase de planification jusqu'aux études préliminaires. Il a également préavisé 80 (75) projets routiers éditaires concernant des aménagements communaux sur routes cantonales et communales et 9 (23) projets routiers cantonaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 54a de la loi sur les routes rendant obligatoire la réalisation de bandes cyclables lors de construction, de réfection et de correction de routes cantonales, le service a examiné 15 (8) projets routiers et a établi 8 (3) concepts d'aménagement.

4.4.4 Mobilité douce

80 (80) kilomètres d'itinéraires balisés ont été contrôlés par le service.

De plus, au niveau de la maintenance du balisage des itinéraires cyclables, plus de 50 (100) rapports ont été transmis par SuisseMobile pour entretien, remplacement ou déplacement de panneaux.

4.4.5 Permis de construire

En 2014, 2797 (2580) demandes de permis de construire et de plans d'équipement de détail ont été examinées. 396 (334) étaient au stade d'examen préalable. 1301 (2143) demandes ont fait l'objet d'un préavis favorable, 861 d'un préavis favorable avec condition, 575 (437) d'un préavis défavorable et 60 n'ont donné lieu à aucun préavis.

En outre, 12 (14) demandes de permis de construire relatives à des installations gazières ont été préavisées.

5 Service des ponts et chaussées (SPC)

Chef de service : M. André Magnin, Ingénieur cantonal.

5.1 Activités

À côté des activités courantes liées aux missions de base du SPC, quelques projets particuliers ont été traités par le SPC.

5.1.1 Le projet Poya

Le suivi du projet est assuré par le biais de rapports trimestriels validés lors des séances du comité de pilotage (COFIL) et transmis pour information aux membres de la Commission des finances et de gestion (CFG), à l'Office fédéral des routes (OFROU), à l'Inspection des finances et au président de la commission d'enquête parlementaire CEP (qui a achevé ses travaux en juin 2014). Un site internet lui est consacré : www.pontpoya.ch.

5.1.1.1 Les principaux événements ayant marqué l'année 2014 sont les suivants

- > 28 janvier : décision du Tribunal cantonal prononçant le rejet des recours contre la fermeture du pont de Zaehringen.
- > 26 février : fin du délai de recours au Tribunal fédéral concernant les mesures d'accompagnement. Il n'y a pas de recours.
- > 11 juin : communiqué de presse du Conseil d'Etat suite à la conférence de presse de la commission d'enquête parlementaire Poya (CEP Poya).
- > 24 juin : débats au Grand Conseil sur le rapport final de la CEP Poya.
- > 10 octobre : cérémonie d'inauguration officielle du pont de la Poya en présence de Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard.
- > 11 octobre : journée portes ouvertes au public du pont



de la Poya et des ouvrages souterrains.

> 12 octobre : ouverture du pont de la Poya à la circulation et fermeture du pont de Zaehringen.

5.1.2 Travaux pilotés par l'Office fédéral des routes (OFROU) avec contribution du canton (SPC)

5.1.2.1 Aire multifonctionnelle de La Joux-des-Ponts près de Vaulruz (N12)

En novembre 2013, le canton de Fribourg et OFROU ont signé une convention en vue de la réalisation de l'aire multifonctionnelle de La Joux-des-Ponts sur l'autoroute N12 à Sâles. Cette aire sera aménagée dans le prolongement de l'aire de repos existante côté Alpes. Elle sera réservée de mars à octobre pour les gens du voyage. Les poids lourds pourront l'occuper de novembre à février. L'OFROU a mis le projet à l'enquête en automne 2014. Les travaux devraient avoir lieu en 2016 avec mise à disposition de l'aire multifonctionnelle à la fin 2016.

5.1.2.2 Tranchée couverte de Chamblieux à Givisiez (N12)

L'OFROU, représentant du propriétaire des routes nationales depuis 2008, a le devoir de protéger les riverains contre le bruit des routes nationales selon les principes exprimés dans l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).

En automne 2009, le Service des autoroutes (SAR) a transmis à l'OFROU le projet définitif d'une couverture autoroutière permettant de lutter encore plus efficacement contre le bruit de l'autoroute que des parois antibruit, avec une estimation des coûts de l'ouvrage à 49,5 millions de francs TTC.

Le 28 janvier 2010, suite au transfert des routes nationales du canton à la Confédération, la direction du projet, jusque-là sous l'égide du SAR, est reprise par l'OFROU.

Dans son courrier du 14 août 2012, l'OFROU informe le canton que le devis du projet a été révisé (sans construction possible d'immeubles sur la couverture) et passe à 61,95 millions de francs TTC. En outre, il demande une participation de tiers de 42,37 millions de francs puisque la lutte contre le bruit pourrait être traitée de façon plus économique avec de simples parois antibruit.

Le 28 août 2012, le Conseil d'Etat demande leur avis aux trois communes concernées. Le 8 octobre 2013, les trois communes annoncent pouvoir financer 9 millions sur les 42,37 millions à charge de tiers.

Le 9 décembre 2013, le Conseil d'Etat propose à l'OFROU une prise en charge par les tiers (Etat 6,2 millions et communes 9 millions) de 15,2 millions (sur les 42,37 millions), sous réserve de l'acceptation par le Grand Conseil et les législatifs communaux respectifs.

Le 12 février 2014, l'OFROU informe le Conseil d'Etat que dans ces conditions (manque de couverture financière de 27,17 millions), par équité de traitement avec les autres demandes émanant de toute la Suisse, l'OFROU renonce à la réalisation d'une couverture et va poursuivre les études des parois antibruit en vue de leur réalisation dans les plus brefs délais et à la charge de la Confédération, dans le but de protéger les bordiers.

Le 12 septembre 2014, un mandat parlementaire (2014-GC-145) est déposé réclamant un plus grand engagement de la part de l'Etat. Le Conseil d'Etat donnera une réponse au début de l'année 2015.

5.1.2.3 Liaison Birch–Luggiwil à Dürdingen (N12)

Depuis sa construction dans le cadre de l'autoroute N12 dans les années septante, la jonction autoroutière de Dürdingen n'a jamais été achevée. Avec l'entrée en vigueur de la RPT et la reprise des routes nationales par la Confédération, l'Office fédéral des routes (OFROU) a repris le projet initié par le Service des autoroutes (SAR) en 2005 de construction d'une nouvelle route de raccordement entre la jonction autoroutière et la route Dürdingen–Morat au lieudit Luggiwil, la route Birch–Luggiwil.

Au-delà de la résolution d'une grande part des problèmes de sécurité et de rétention à l'endroit de la jonction autoroutière, la construction de cet aménagement est nécessaire à la réalisation de la future route de contournement de Dürdingen. Elle sera aussi l'unique accès au secteur stratégique de la zone d'activités d'importance cantonale « Birch ». La commune de Dürdingen est également intéressée par certains aménagements et nouveaux accès. En avril 2013, le Conseil d'Etat et la commune de Dürdingen se sont engagés à participer financièrement à la réalisation de

cette route. Sur un montant total des travaux de l'ordre de 31 millions de francs, le canton, respectivement la commune, participent à hauteur de 3,6 millions, respectivement de 4,14 millions de francs.

Le projet a été mis à l'enquête publique en mars 2014. Cependant l'OFROU, suite au dépôt de 18 oppositions notamment concernant l'emplacement d'un nouveau giratoire, a demandé au DETEC de retirer le projet de la procédure d'autorisation. Les prestations d'ingénieurs civils pour la modification du projet pour sa remise à l'enquête doivent faire l'objet d'un appel d'offres de la part de l'OFROU.

Le Conseil d'Etat a répondu à la question parlementaire 2014-CE-228 qui traite du sujet en date du 10 décembre 2014.

5.1.2.4 Autres éléments importants

La pose de revêtements phonoabsorbants a continué sur plusieurs tronçons de routes cantonales permettant ainsi de lutter contre le bruit routier de manière plus élégante que la pose de parois antibruit.

5.1.3 Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants :

- > Association suisse des professionnels de la route VSS, Commission technique et comité suisse
- > Conférence des ingénieurs cantonaux CIC
- > Conférence des ingénieurs cantonaux de Suisse occidentale et du Tessin CISOTI
- > Commission Organisation catastrophe du canton de Fribourg ORCAF
- > Commission Etat-major cantonal de défense EMCD
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières
- > Commission Réseau radio suisse de sécurité Polycom
- > Groupe de travail des assainissements au bruit routier GTABR
- > Groupe romand pour l'assainissement du bruit routier GRAB
- > Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale
- > Bureau et groupe de travail pour la valorisation des espaces routiers en traversée de localité (Valtraloc)
- > Groupe de travail Sécurité routière
- > OFROU, Projet MISTRA, comité stratégique
- > Groupe de travail Migration du logiciel de saisie des temps
- > Différents groupes de travail à l'échelon national sur la recherche et la mise en place de revêtements phonoabsorbants dans le but de trouver une solution élégante pour la lutte contre le bruit routier.

5.1.4 Quelques indicateurs au 31 décembre 2014

Longueur du réseau des routes cantonales : 636,2 km (avec adaptation suite à l'ouverture du pont de la Poya).

Inventaire des aménagements cyclables ouverts à la circulation (sans les aménagements cyclables sur routes cantonales en Ville de Fribourg) :

- > Pistes cyclables (dans les deux sens) : 1,15 (1,15) km
- > Bandes cyclables (longueur cumulée, dans les deux sens) : 58,54 (56,20) km
- > Pistes cyclables mixte (longueur cumulée, dans les deux sens) : 3,23 (1,73) km.

5.2 Section gestion financière

5.2.1 Activités

Les activités exercées par la Section gestion financière portent sur le suivi comptable du SPC et sur la formation d'apprenti-e-s de commerce.

5.2.2 Statistique de l'utilisation des crédits

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets du Grand Conseil. La dépense totale brute s'est élevée à 46 332 926 (51 089 448) francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales et les parts de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2014 à 131 675 009 (139 121 881) francs.

5.2.3 Statistique des autorisations délivrées

- > 124 (212) demandes d'utilisation du domaine public des routes et des eaux ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation
- > 12 (18) conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et de particuliers.

5.2.4 Formation d'apprenti-e-s de commerce

La première apprentie de commerce du SPC, qui a commencé sa formation en août 2011, a terminé son apprentissage et réussi ses examens de certificat de capacité en juin 2014. Dès le mois d'août, un nouvel apprenti de commerce a été engagé ; il terminera sa formation en 2017.

5.3 Section administration

5.3.1 Ressources humaines

5.3.1.1 Mouvement du personnel

En 2014, 11 (12) collaborateurs et collaboratrices ont quitté le SPC et 18 (15) collaborateurs et collaboratrices ont été engagées, alors que 3 (5) collaborateurs/trices ont changé de poste à l'interne.

5.3.2 SIT et informatique

5.3.2.1 Informatique

Les principales tâches suivantes ont été effectuées :

- > Mise à jour des listes de logiciels non-standard (ArcGIS, Microstation, AutoCAD, MS Visio, Acrobat Pro)
- > Fusion des lecteurs réseaux « images » de la section LCE et du secteur RN dans celui du SPC
- > Test des applications Web en vue de la migration internet Explorer 11 en février 2015
- > Introduction progressive de iExtranet (Oodrive) : solution de partage de fichiers proposée par le SITel.

5.3.2.2 Projets SIT

Il s'agit principalement d'un travail de consolidation, mise à jour et documentation des applications existantes :

MISTRA : le système d'information pour la gestion des routes et du trafic est un projet de développement stratégique de l'OFROU, mis à disposition des cantons :

- > BS (Système de base) : fin de la migration STRADA, en production depuis août 2014
- > TRA (Chaussée) : fin de la migration STRADA, en production depuis fin décembre 2014
- > VU (Saisie des accidents) : en production à la Police. Mise en place d'une procédure d'exportation des « petits accidents »
- > VUGIS (Analyse des accidents) : en production au SMO. Exportation des accidents « complet »
- > LV (mobilité douce) : kick off pour le SMO en septembre 2014.

Toutes les introductions aux applications sont achevées. Une formation « Introduction BS Consultation » a été donnée en novembre 2014 aux contrôleurs des routes. L'aide au support, l'exploitation (mise à jour), les exportations ainsi que le financement des Usergroups sont encore nécessaires et à mettre en place. Participation aux 4 séances du comité externe romand ainsi qu'aux 2 Usergroups (VUGIS, BS/TRA) organisés par l'OFROU.

SI-BienFonds : le système d'information permettant d'avoir une vue d'ensemble des propriétés de l'Etat de Fribourg (dont le SPC est le représentant) et d'en uniformiser la gestion. La saisie est complète pour le district de la Sarine. Une consolidation importante a été réalisée au niveau des données (sur ArcSDE) ainsi que les formulaires. L'harmonisation des titulatures du RF a été relancée. Une nouvelle analyse a été lancée en collaboration avec le Secteur acquisitions.

SI-Signalisation : le cadastre de la signalisation verticale. Environ 13 000 panneaux sont saisis à ce jour. Une réflexion a été abordée pour une saisie semi-automatique par reconnaissance vidéo ou images, un prototype est attendu qui se base sur les données du relevé d'état quinquennal de l'état des routes cantonales.

5.3.3 Archives et numérisation

L'activité de numérisation des archives du SPC a débuté en 2010. Le but, à terme, est d'avoir l'ensemble des archives sous forme numérique. Au 31 décembre 2014, le SPC a 25 160 (16 660) documents disponibles dans le système, dont 8500 (4230) numérisés en 2014. Il s'agit essentiellement des documents suivants :

- > les dossiers H189 et projet Poya qui entrent aux archives et qui sont numérisés en priorité
- > les dossiers du Secteur signalisation
- > les arrêtés et décisions du CE qui concernent le service
- > les contrats et avenants
- > les contrats de servitude.

En parallèle à l'archivage numérique des archives, ont été numérisés :

- > 4103 (4083) enregistrements de courrier entrant et sortant du service
- > divers dossiers et plans sur demandes personnalisées.

5.3.4 Secteur acquisitions

19 (19) chantiers d'aménagement et d'entretien ont fait l'objet de tractations avec des propriétaires. Les paiements aux propriétaires touchés par ces chantiers ont représenté un montant de 1 005 313 (1 234 688) francs.

15 (14) verbaux de route ont été signés en relation avec des chantiers cantonaux ou édilitaires.

7 (8) tractations pour l'achat et/ou la vente de bâtiments et de terrains ont eu lieu. 6 (10) contrats de servitude ont été négociés avec des tiers en faveur de l'Etat (passage de canalisations, aménagement d'écrans antibruit, droit de passage, etc.).

La gestion des terrains du domaine privé du SPC a généré des rentrées locatives pour un montant total de 150 773 fr. 05 (151 431 fr. 55). Une base de données, en lien avec les Registres fonciers et le Service du cadastre et de la géomatique, a été mise en place en automne 2012. L'intégration des données s'est poursuivie en 2014 et continuera durant l'année 2015.

10 (10) dossiers de nouvelles mensurations et 16 (24) dossiers de remaniements parcellaires, englobant le domaine public des routes ou les parcelles privées du SPC, sont suivis régulièrement (procédures, travaux, paiements).

Enfin, 4 (4) dossiers de dérélictions ont fait l'objet de discussions, qui sont toujours en cours, avec des communes et/ou des tiers.

5.3.5 Système qualité

4 (3) processus de travail ont fait l'objet d'audits internes en 2014. Ils se sont déroulés dans les Sections lacs et cours d'eau, projets routiers, administration et gestion financière. 9 (8) audits externes de suivi ont été menés par la Société SQS. Les audits de re-certification ISO-9001 ont eu lieu en 2012 et se renouvelleront en novembre 2015. 0 (2) non-conformités et 46 (22) propositions d'améliorations ont été annoncées en 2014 et ont été traitées ou sont en cours de traitement selon le principe d'amélioration continue du système de management de la qualité.

5.3.6 Sécurité

Le comité hygiène et sécurité du SPC s'est occupé de régler les diverses tâches liées aux aspects de sécurité et santé au travail (SST). Les principales activités en 2014 ont été les suivantes :

- > mise en service de 9 containers EX pour stockage de l'essence et du dilutif (1 container par dépôt)
- > le cours premiers secours n°4 de la Haute école de santé a été suivi par 12 collaborateurs en 2014, ce cours a été spécialement adapté en fonction des besoins spécifiques du service
- > 7 collaborateurs ont suivi le cours de travaux acrobatiques, antichute et concept de sauvetage
- > le SPC a participé à la campagne nationale « *Nous travaillons pour vous, respectez notre sécurité* » de sensibilisation des automobilistes sur les risques pour les cantonniers travaillant sur les chantiers routiers. 80 affiches de sensibilisation ont été posées le long des routes et aux abords des chantiers, d'avril à novembre 2014.

5.4 Section projets routiers

5.4.1 Activités particulières

5.4.1.1 Attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics

364 (147) mandats ont été adjugés par le Conseil d'Etat, la DAEC et le SPC (en fonction du montant du marché). En outre, il y a eu 9 (14) publications d'appels d'offres sur SIMAP.

5.4.1.2 Valorisation des espaces routiers en traversées de localités (Valtraloc)

Grâce à des aménagements appropriés, les projets Valtraloc permettent de concilier au mieux les intérêts des riverains avec les besoins de mobilité et de sécurité routière en milieu urbain. Sous l'égide du service, le bureau et le sous-groupe Valtraloc ont une mission d'expert conseil auprès des autorités communales et des auteurs de projets Valtraloc. Cette année, 9 (3) dossiers d'intention ont été soumis au bureau Valtraloc :

Axe	Points de repère	Commune ; projet
1300	2250-2200	Marsens ; traversée de la localité de Vuippens
1310 / 1320	1000-1175	Farvagny ; traversée de la localité de Farvagny-le-Grand
3400	5100-5225	Domdidier ; traversée de la localité (extension de l'aménagement en place)
Route communale		Rueyres-les-Prés ; traversée de la localité
Route communale		Misery-Courtion ; traversée de la localité de Misery
Route communale		Misery-Courtion ; traversée de la localité de Cournillens
Route communale		Sorens ; traversée de la localité
Route communale		Farvagny ; traversée de la localité de Farvagny-le-Petit
Route communale		Farvagny ; traversée de la localité de Posat

5.4.1.3 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le service, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales en coordination avec le Service de l'environnement (SEn), autorité d'application de l'OPAM. Les études réalisées dans le cadre des projets routiers permettent d'évaluer le risque encouru et les mesures constructives nécessaires à limiter la probabilité et les conséquences d'un accident majeur. En 2014, une proposition de modification de l'OPAM a été mise en consultation et le service a pu donner son avis.

5.4.1.4 Evaluation de la sécurité des systèmes de retenue des véhicules pour les motocyclistes

Certaines glissières de sécurité existantes sur le réseau routier cantonal représentent un risque légal potentiel pour les motocyclistes en cas de chute. Dans le but d'améliorer la sécurité de cette catégorie d'usagers, une étude globale a été initiée à laquelle des groupes d'intérêt ont été associés (CI-Motards et TCS). Le BPA officie en tant que bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO) :

- > une méthodologie d'analyse a été définie et validée au sein du groupe de travail en 2013 (1^{re} étape)
- > un tronçon test (Crottes de Cheyres) a été analysé et les mesures préconisées ont été prises en 2013 (2^e étape)
- > les glissières considérées à risque par les motards ont été analysées par un mandataire en 2014 et les travaux sont en cours de réalisation (3^e étape)
- > l'analyse est étendue à l'ensemble des glissières présentes sur le réseau routier cantonal (4^e étape, en 2015).

5.4.2 Secteur protection bruit

Sur les 636 km de routes cantonales, environ 100 km ont besoin d'un assainissement au bruit routier. Environ 50 km recevront des mesures acoustiques combinées de revêtements phonoabsorbants et de parois antibruit. Durant l'année, le secteur protection bruit s'est occupé de lancer de nouvelles études d'assainissement au bruit routier auprès de divers mandataires externes, d'assurer leur suivi en plus des nombreuses autres études en cours, ceci dans le but

d'assainir l'ensemble du réseau routier cantonal à l'horizon 2018, date limite fixée par la Confédération dans le cadre des conventions-programmes signées entre les cantons et la Confédération.

- > 283 km de tronçons de routes cantonales en cours d'étude
- > gestion de plus de 80 projets d'assainissement du bruit liés aux priorités définies par le cadastre du bruit
- > gestion de 24 études de mise en conformité selon l'OPB de projets de réaménagements routiers.

5.4.3 Secteur signalisation

5.4.3.1 Signalisation routière et réclames

Le secteur a examiné 531 (549) demandes réparties de la manière suivante :

- > 79 (60) décisions relatives à des restrictions de circulation définitives
- > 18 (17) décisions relatives à des restrictions de circulation temporaires
- > 1 (7) recours
- > 116 (102) autorisations diverses
- > 202 (230) examens et préavis de dossiers techniques
- > 95 (105) dossiers concernant la pose de réclames routières
- > 20 (28) examens et validations de plans de marquage pour des chantiers d'entretien constructif.

Le secteur a participé à 12 (10) séances de coordination avec la police de la circulation lors desquelles 59 (48) dossiers de demandes d'adaptation de la vitesse maximale autorisée ont été examinés.

5.4.4 Secteur routes communales

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, le secteur a examiné, puis soumis à la DAEC pour décision, les propositions et projets relatifs à des routes communales. Le secteur a traité 98 (101) dossiers répartis comme suit :

- > 42 (59) dossiers d'examen préalable
- > 56 (42) dossiers d'examen final approuvés par la DAEC.

5.4.5 Etudes et projets sur routes cantonales

5.4.5.1 Préavis sur permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP

- > 221 (199) demandes préalables de permis de construire le long des routes cantonales, de plans d'aménagement de détails et de plans d'aménagement local ont été analysées par la Section projets routiers.
- > En tant que détenteur de systèmes d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée qui sont parfois partagés avec les communes, le service est consulté dans le cadre de l'établissement de leurs plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et 8 (32) dossiers ont été examinés cette année.

5.4.5.2 Mise à l'enquête publique

Avant la mise à l'enquête publique, les plans de route sont soumis à l'examen préalable auprès des services et organes intéressés pour préavis. 10 (6) dossiers ont été mis en consultation :

Axe	N° secteur	Commune
1030	1	Gruyères : reconstruction du pont sur la Trême avec les raccordements routiers et l'aménagement d'une piste mixte pour piétons et cyclistes
1060	1	Vaulruz : porte d'entrée les Ouches
1210	1	Hauterive : aménagement de la route des Grands-Bois, reconstruction du collecteur EC et assainissement du pont de la Tuffière
1420	4	Saint-Martin : aménagement du carrefour de la route de Grattavache à Fiaugères avec la construction de trottoirs et de deux baies arrêts de bus
1500	2-4	Attalens : aménagement de la traversée du village selon le concept Valtraloc

Axe	N° secteur	Commune
2000	12	Romont : aménagement du carrefour-giratoire de Chavannes
2310	2	Cheiry : aménagement de la traversée de la localité
3160	1-2	Marly : réalisation de bandes cyclables et réfection de la RC Montivert–Le Claruz
3220	3-5	Bösingen : aménagement de la RC Riederberg–Bösingen
3410	4-6	Bas-Vully : projet de valorisation de la traversée de la localité sur le secteur école de Nant

5.4.5.3 Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessus, 25 (10) oppositions ont été enregistrées ; 6 (7) ont été liquidées suite à des séances de conciliation ; 19 (3) sont en cours de traitement et aucune opposition n'a fait l'objet d'une décision de la DAEC. Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'examen final ; 10 (5) dossiers ont été mis en consultation. Les projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision :

Objets cantonaux :

Axe	N° secteur	Commune
1400	9	Mézières : amélioration de la liaison Romont–Vaulruz – lot 10 Romont–Mézières
1500	9-10	Rue–Montet : réfection de la RC
2200	5	Grolley : bande cyclable giratoire de la Rosière-chemin de la Fusion
2310	2	Cheiry : aménagement de la traversée de la localité
3410	4-6	Bas-Vully : projet de valorisation de la traversée de la localité sur le secteur école de Nant

Objets édilitaires :

Axe	N° secteur	Commune
3450	1	Morat : carrefour de la Grande Ferme
3450	6	Kerzers : aménagement Valtraloc secteur Murtenstrasse

5.4.5.4 Projets d'exécution de routes cantonales

L'avancement des projets d'exécution de routes cantonales et d'ouvrages d'art en % à fin 2014 est représenté dans le tableau ci-après :

Axe	Sect.	Désignation	Longueur en m	Largeur en m	Diamètre en m	Avant-projet	Projet d'exécution	%
1000	12	Vaulruz, giratoire de Sâles			22.00		x	100
1000	21-22	La Tour de Trême–Epagny, aménagement de bandes cyclables	1000	2x1.50			x	30
1030	1	Gruyères, reconstruction du pont sur la Trême et aménagements routiers	600	6.00 + 1x2.50			x	90
1100	5	Broc, assainissement de la falaise « En Bataille »	500	6.00 + 1x1.50		x		95
1100	7	Crésuz, aménagement arrêt de bus et trottoir	200	6.00, 1.65			x	80
1100	8	Crésuz/Charmey, pont sur le Javroz, étude des causes de la fissuration de certains piliers et assainissement	169.10	11.60		x		100
1100	19–20	Jaun, traversée de la localité	1700	6.00, 1.65			x	70

Axe	Sect.	Désignation	Longueur en m	Largeur en m	Diamètre en m	Avant- projet	Projet d'exécution	%
1200	1	Fribourg, démolition et reconstruction du passage supérieur CFF de la Fonderie	23.70	15.15		x		100
1200	3	Fribourg, aménagement voie de bus et réfection route de Marly	250	9.75 + 2.25			x	50
1200		Marly, réaménagement de la RC pont de Pérolles-giratoire des Rittes	900	9.75 + 2.25			x	50
1200	8-9	La Crausaz–Le Mouret, aménagement de piste cyclable	1200	2.50			x	80
1200	10	Ferpicloz–Le Mouret, aménagement arrêt de bus	100	9.0			x	80
1200	21	Corbières–Villarvolard, aménagement de piste cyclable	1200	2.50			x	30
1210	1–2	Arconciel / Corpataux-Magnedens, reconstruction de la route, du collecteur et assainissement pont de la Tuffière	1500	Route 8.70 Pont 10.30			x	60
1210	7	St. Sylvester ; Neumatt, arrêt de bus et trottoir	340	3.00, 1.65		x		50
1300	24	Riaz, assainissement du pont sur la Sionge	15.50	11.70		x		50
1310	4	La Brillaz, piste cyclable mixte Lentigny-Chénens	600	2.50			x	80
1310	8	Autigny, reconstruction du pont sur la Glâne	24.00	10.00			x	100
1400	9	Romont, aménagement du giratoire de Belle-Croix			24.00		x	50
1400	9	Romont, réfection collecteur rte de la Parqueterie	400	6.00 + 1x1.50			x	30
1400	9–17	Romont–Vaulruz, études du projet pour l'amélioration de la liaison routière	6680	7.0/9.0			x	90
1420	4	Saint-Martin, aménagement du carrefour de la route de Grattavache à Fiaugères	200	6.0 + 2x3.0			x	30
1500	2-4	Attalens, traversée localité	1700	4.80 + 2X1.20			x	70
1500	9–10	Montet (Glâne), réfection de la route cantonale Rue–Montet	1180	6.00			x	90
2000	12	Romont, carrefour de Chavannes			32.00		x	80
2100	9	Avry, traversée de Rosé	800	7.00			x	40
2200	1	Givisiez, pont du Tiguellet	700	6.00 + 2x1.50			x	10
2200	3	Belfaux, traversée de localité secteur ouest	400	6.00			x	20
2200	5	Grolley, bande cyclable Rosière-Fusion	220	1.50		x		100
2200	14	Cousset, aménagement arrêt de bus	100	6.00		x		90
2310	2	Cheiry, traversée de la localité	865	6.00			x	95
3000		Contournement de Düdingen	3700	7.00		x		100
3000	3	Salvenach, aménagement arrêt de bus	100	6.00			x	50
3000	5	Cressier/Gurmels, pont sur la Bibera	12.2	11.30		x		10
3000	6	Gurmels, canalisation et bassin Peitschmatte					x	90
3100	8	Schmitten, giratoire Oberstockerli	250		32.00		x	50
3100	10	Schmitten, bande cyclable Berg-Ried	750	1.50			x	50
3100	13-14	Düdingen, bandes cyclables Chastels	1000	2 x 1.20		x		70
3160	1-2	Marly, bandes cyclables et réfection RC	850	6.00 + 2x1.50			x	90
3170	1	St. Sylvester, Aebnet, arrêts de bus et trottoirs	120	3.00, 1.65		x		50
3220	1	Düdingen, bande cyclable Luggiwil–Bundtels	450	1.50		x		90
3220	3-5	Bösingen, aménagement RC Riederberg-Bösingen	1225	6.00		x		100
3300		Fribourg, projet Poya pont et tunnel	–	–			x	100
3300		Fribourg, galerie souterraine St-Léonard	800	14	36		x	100
3410	2–3	Haut-Vully, traversée de Môtier	1400	5.00 à 6.00			x	100
3410	4-6	Bas-Vully, traversée de Nant	1400	5.00 à 6.00			x	100

5.4.5.5 Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal

Nombre d'ouvrages inspectés

Ponts	64 (86) inspections : 34 principales, 26 intermédiaires et 4 annuelles
Aqueducs	65 (68) inspections : 51 principales, 14 intermédiaires
Murs	45 (78) inspections : 31 principales, 14 intermédiaires
Ouvrages spéciaux	23 (38) inspections : 15 principales, 8 intermédiaires

Travaux d'entretien et de réfection (travaux de nettoyage ou de réparations mineures effectués par l'équipe de Tour-Rouge)

69 (42) ouvrages au total	9 (11) ponts
	15 (1) ouvrages spéciaux
	41 (25) aqueducs
	4 (5) murs

5.4.6 Secteur réalisation

Le réseau des routes cantonales totalise actuellement une longueur de 636,2 km (à laquelle s'ajoute la gestion de 5,568 km de la route Montbovon–Allières).

L'avancement des travaux de construction en % à fin 2013 et fin 2014 est représenté dans le tableau ci-après dont la légende est la suivante :

- Axe** Numéro d'axe de la route cantonale
- B** Largeur nominale de la chaussée en m
- L** Longueur du tronçon en m
- S** Surface en m²
- ACE** Date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat
- INFRA** Infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y compris couche de base en enrobé bitumeux, accotements, bordures et pavés
- REVET** Revêtement (couche de roulement)

5.4.6.1 Travaux entrepris (en cours) avant le 1^{er} janvier 2014

Routes

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REVET	
						2013	2014	2013	2014
1000	Décret du 6 octobre 2010 Giratoire de Sâles à Vaulruz	∅ 20.50	85.00	900	23.06.13	10	90	5	95
1100	Décret du 20 juin 2013 Traversée de la localité du Jaun Lot 1	6.00	650.00	3900	25.06.13	20	80	5	95
2000	Décret du 2 septembre 2008 Cottens P.I. CFF	6.00	85.00	510	07.05.13	90	10	70	30
3000	Décret du 2 octobre 2006 Cressier : giratoire			2900	18.09.12	30	70	-	100

Ouvrages d'art

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REVÊT	
						2013	2014	2013	2014
3300	Décret du 23 juin 2006 Projet Poya, Lot G accès définitif Palatinat		200			20	80	–	100
3300	Décret du 23 juin 2006 Projet Poya, Lot E, pont	19.25	852	16400	30.06.09	90	10	–	100
3300	Décret du 23 juin 2006 Projet Poya, Lot D, tunnel	14.80	272	4025	29.06.10	95	5	90	10
3300	Décret du 23 juin 2006 Projet Poya, Lot C, tranchées couvertes	20.00	700			80	20	50	50

5.4.6.2 Travaux entrepris en 2014

Routes

	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REVÊT	
						2013	2014	2013	2014
1100	Compte de fonctionnement 2014 Croisée de Cerniat – Textomur		25		28.11.14		100		
1100	Compte de fonctionnement 2014 Galerie Zur Eich à Jaun		360		20.05.14		100		
1310	Compte de fonctionnement 2014 Barrage de Rossens – falaises étape 1 et 2		600		18.08.14		100		100
1500	Rue – Montet	6.0	1200	7200	14.10.14		20		
2100	Décret du 9 septembre 2011 Villars-sur-Glâne, revêt. phonoabsorbant	11.50	217	2500	17.06.14		100		100
2200	Compte de fonctionnement 2014 Grolley Bande cyclable	1.5	250	375	1.05.14		100		100
3100	Décret du 2 novembre 2006 Schmitten giratoire provisoire Oberstockerli	R=7.00		1500	19.08.14		100		100
3100	Compte de fonctionnement 2014 Plasselb assainissement falaises et trottoir		40	80	27.10.14		100		100
3200	Compte de fonctionnement 2014 Falaises Sodbach à Heitenried		150		23.04.14		100		100
3410	Décret du 6 octobre 2010 Traversée de Môtier	5	1200	6000	19.08.14		10		5

Ouvrages d'art

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REVÊT	
						2013	2014	2013	2014
1310	Décret du 3 mars 2006 Autigny – pont sur la Glâne	6.00	18	108	28.06.13		100		100

5.5 Section entretien des routes

5.5.1 Secteur entretien des routes cantonales (3 arrondissements et 1 centre cantonal)

La charge financière relative à l'entretien des 640 km de routes cantonales (y c. la route d'Allières) s'élève en 2014 à 25,4 (25,5) millions de francs. Elle se subdivise de la manière suivante :



	Fr. (en mio)	%
Entretien d'exploitation effectué par les cantonniers (121 000 h pour 99 EPT), signalisation et éclairage, véhicules et frais généraux	10.9	43
Entretien constructif en général (confié à des entreprises privées)	9.7	38
Service hivernal, y c. heures cantonniers (34 000 h) et consommation du sel de déverglacement (3200 to)	4.8	19
Total	25.4	100

Les 9,7 (9,3) millions de francs alloués à l'entretien constructif en général représentent exclusivement des travaux exécutés par des entreprises tierces et sont répartis de la manière suivante :

	Fr. (en mio)	%
Entretien ouvrages d'art (sous la responsabilité de la Section PRO, Secteur OA)	1.2	12
Entretien route d'Allières	0.1	1
Entretien constructif, réfection complète de chaussées par Secteur RC, participations et réfections localisées	8.4	87
Total	9.7	100

La réfection complète de chaussées concerne 28,0 (21,1) km de routes cantonales (32 chantiers différents pour une surface totale de chaussée de 176 000 m²). Le taux de renouvellement au km est ainsi de 4,4 (3,3) % (28 km/640 km).

Dans le cadre de ces réfections de routes, 10,5 (1,6) km ont pu bénéficier d'un revêtement phonoabsorbant (16 chantiers pour une surface de 69 400 m²) pour un coût supplémentaire de 3,6 millions de francs financé par les crédits d'engagement pour la protection contre le bruit (compte d'investissement OPB) et subventionné par la Confédération.

5.5.2 Secteur entretien des routes nationales (3 centres d'entretien)

Les produits engendrés par l'exploitation des routes nationales s'élèvent à 14,9 (14,2) millions de francs pour des charges d'environ 13,9 (13,3) millions de francs :

	Fr. (en mio)	%	Heures travaillées	%
Mandat de base OFROU pour entretien routes nationales A12 et A1	8.3	56	49 934	75
Autres prestations OFROU sur routes nationales A12 et A1 (UPIaNS, mesures individuelles, réparations diverses, etc.)	4.6	31	11 200	17
Prestations de service pour accidents	0.8	5	2 049	3
Prestations de service sur routes cantonales (H189, T10, semi Givisiez)	0.6	4	2 423	3
Travaux pour tiers et entretien places restoroutes	0.3	2	1 187	2
Vente carburant à la gendarmerie et recettes diverses	0.3	2	-	-
Total	14.9	100	66 793	100

Effectif du personnel d'exploitation (cantonniers/chauffeurs + électriciens)	35 (36) EPT
Part d'heures effectuées pour le service hivernal	8 008 (14 046) h
Quantité de sel consommé pour le service hivernal	1 988 (3680) t

5.6 Section lacs et cours d'eau

5.6.1 Etudes et planification

5.6.1.1 Gestion des étiages et récolte des données de base

L'exploitation du réseau de mesures hydrologiques et les campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau ont été poursuivies. En 2012, un concept a été établi afin de renouveler le réseau d'observation hydrométrique qui permet de caractériser les débits de crues et d'étiage. Entre 2012 et 2014, quatre nouvelles stations hydrométriques ont été activées. Ainsi, le réseau d'observation actuel est composé de sept stations. Elles se situent sur les cours d'eau suivants : la Petite Glâne, la Glâne, la Trême, la Veveyse, la Gérine et la Bibera (à Gurmels et à Kerzers). Ces points d'observation complètent ceux de la Confédération qui se situent sur la Sarine, la Broye, le Canal de la Broye, la Singine, la Sionge, le Parimbot, le lac de Morat et le lac de Neuchâtel. Une plateforme web est en cours de développement. Elle permettra au public d'obtenir les valeurs des débits et des hauteurs d'eau en temps réel et les prévisions pour les prochaines heures (ou jours).

5.6.1.2 Évaluation des dangers – cartographie

En 2011, trois bureaux d'ingénieurs ont été mandatés afin d'établir les cartes détaillées des dangers liés à l'eau pour la région du Plateau fribourgeois. Après avoir procédé à des contrôles, la Section lacs et cours d'eau a validé, fin 2014, l'ensemble de ces cartes de dangers. Le 3 décembre 2014, la Commission des dangers naturels a reconnu que le projet a été conduit avec grand soin et conformément aux règles et pratiques en vigueur. Elle a proposé que ces cartes soient utilisées comme données de base pour l'aménagement du territoire, ainsi que pour la planification et la réalisation de mesures de protection contre les crues. Ces cartes des dangers complètent celles qui ont été établies en 2005 pour la partie préalpine du canton. Ainsi, à ce jour, les données de bases concernant les dangers liés à l'eau sont disponibles pour l'ensemble du canton.

5.6.1.3 Espace réservé aux eaux

Avant 2013, l'espace réservé aux eaux a été délimité dans 73 communes. Pour 61 d'entre elles, la Section lacs et cours d'eau a validé la définition de l'espace nécessaire. 12 communes l'ont d'ores et déjà reporté dans leur PAL. En 2014, dans le cadre de la planification des revitalisations, l'espace réservé a été esquissé pour le solde des communes. Cette délimitation provisoire permet d'estimer les contraintes liées à la revitalisation des cours d'eau et les restrictions d'exploitation des surfaces comprises dans l'espace réservé aux eaux. Depuis 2012, la délimitation de l'espace réservé aux eaux a été formellement suspendue. Il est attendu que la Confédération, suite au débat politique, fournisse des instructions claires concernant l'application et la définition de l'espace réservé aux eaux, en particulier sur les terres agricoles. La délimitation de l'espace réservé fait, en effet, l'objet de plusieurs interventions parlementaires.

5.6.1.4 Relevés écomorphologiques

Les relevés écomorphologiques permettent de juger si un cours d'eau est dans un état naturel ou pas. En 2014, les relevés écomorphologiques ont été validés par la Section lacs et cours d'eau. Les résultats de ces observations couvrent 2289 km de cours d'eau. A noter que le canton compte environ 3250 km de cours d'eau. Le résultat de ces relevés est le suivant :

- > 873 km (38 %) sont considérés comme naturels/semi-naturels
- > 614 km (27 %) sont considérés comme peu atteints
- > 238 km (10 %) sont considérés comme très atteints
- > 49 km (2 %) sont considérés comme non naturels/artificiels
- > 515 km (23 %) sont mis sous terre.

5.6.1.5 Revitalisation des cours d'eau

Le 11 décembre 2009, les Chambres fédérales ont approuvé une série de modifications apportées à la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et à son ordonnance (OEaux). Entrées en vigueur en 2011, ces nouvelles bases légales imposent aux cantons d'établir jusqu'à fin 2014 une planification de la revitalisation des cours d'eau. La DAEC et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) ont approuvé la planification stratégique proposée par la Section lacs et cours d'eau, planification qui a été transmise à l'Office fédéral de l'environnement le 23 décembre 2014.

Cette planification a pour objet de désigner les cours d'eau prioritaires ; ceci assure une efficacité maximale (bénéfice / coûts). Les aspects écologiques et les diverses contraintes, qu'elles soient structurelles ou agricoles, ont été considérés. Ces tronçons prioritaires ont ensuite été traduits en un plan d'actions à 20 ans. Celui-ci prévoit de revitaliser environ 60 km de cours d'eau, ce qui correspond à 7 % des cours d'eau très atteints. Les résultats de cette planification seront repris dans le plan sectoriel « Aménagement et entretien des cours d'eau » et transcrits ensuite au plan directeur cantonal.

5.6.1.6 Mise en œuvre de la loi sur les eaux – Gestion globale des eaux par bassin versant

La gestion globale des eaux par bassin versant est un projet piloté par la Section lacs et cours d'eau et le Service de l'environnement (voir chapitre sous SEn).

5.6.2 Aménagement et entretien des cours d'eau

La Section lacs et cours d'eau a établi les projets généraux et a assumé la surveillance générale des travaux pour les projets d'aménagement de cours d'eau. Elle a aussi conseillé les communes ou les entreprises d'endiguement dans leurs démarches pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau. Elle a traité les demandes de subventions cantonales. Finalement, elle a assumé le lien entre les maîtres d'ouvrages et la Confédération pour l'attribution des subventions fédérales.

5.6.2.1 Subventions pour l'aménagement de cours d'eau

En 2012, les nouvelles conventions-programmes ont été signées pour la période 2012–2015. La convention-programme « ouvrages de protection-eaux » prévoit une contribution fédérale annuelle pour les travaux de protection



contre les crues de 1 935 000 francs. En 2014, le coût des travaux de protection contre les crues s'élève à 1 913 600 fr. 45. Les contributions fédérales et cantonales pour ces travaux ont été de 663 283 fr. 35 resp. 606 563 fr. 45.

Dans la convention-programme 2012–2015 « revitalisation des eaux », la Confédération s'engage à fournir une contribution annuelle de 631 500 francs pour les travaux de revitalisation. En 2014, le coût des travaux de revitalisations n'a été que de 40 842 fr. 45. Les contributions fédérales et cantonales pour la revitalisation s'élèvent ainsi à 14 294 fr. 85 francs, resp. 18 379 fr. 10.

A cela s'ajoutent les contributions fédérales et cantonales attribuées hors des conventions-programmes (projets faisant l'objet d'une décision individuelle de subventionnement de la Confédération). Les participations fédérales et cantonales s'élèvent à 239 570 fr. 20, resp. 965 009 fr. 75, pour un volume total de travaux de 2 424 542 fr. 85.

5.6.2.2 Subventions versées pour les travaux de conservation

En 2014, 129 935 fr. 10 (100 657 fr. 60) francs ont été versés à titre de subventions pour les travaux d'entretien des cours d'eau.

5.6.3 Utilisation et gestion des eaux

5.6.3.1 Préavis et police des eaux

La Section lacs et cours d'eau a étudié et contrôlé 599 (613) dossiers de construction. Pour 95 % de ces dossiers, elle a émis un préavis en moins de 30 jours. Parallèlement, elle a analysé 94 (131) dossiers de planification (PAL, PAD, PAZ, ...). 73 % de ces dossiers ont été traités en moins de 30 jours. Finalement, 6 plans généraux d'évacuation des eaux (PGGE) ont été analysés. Les émoluments pour l'établissement des préavis s'élèvent au total à 115 100 francs.

5.6.3.2 Gestion de la navigabilité et des amarrages

En 2014, un inventaire des installations et des amarrages illégaux le long des rives des lacs a été établi sur la base de l'observation systématique des rives des lacs de Neuchâtel, de la Gruyère et de Morat. Chaque fois que le propriétaire d'un ouvrage ou d'un équipement nautique illégal a été identifié, un courrier lui a été adressé afin qu'il légalise sa situation. 22 (30) autorisations d'amarrage individuel ont été délivrées à de nouveaux usagers pour des places existantes. 18 (16) autorisations ont été transférées directement entre usagers. Au total, les taxes d'amarrage perçues par la section se sont élevées à 819 441 fr. 50.

5.6.3.3 Autorisations et concessions pour l'utilisation du domaine public

La Section lacs et cours d'eau a établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant à l'utilisation du domaine public des eaux (forces hydrauliques, pompes, dérivations, traversées de cours d'eau, occupations en surface, extractions de matériaux, etc.). Au total, 76 (95) nouvelles autorisations d'utilisation du domaine public ont été délivrées. Les redevances perçues par la section pour les concessions et les autorisations pour l'utilisation du domaine public se sont élevées à 323 232 francs.

5.6.3.4 Concessions pour la force hydraulique

En 2014, 7 (3) demandes préalables de nouvelles concessions ont été étudiées. 2 demandes ont été préavisées négativement et 1 positivement. Les 4 autres demandes doivent encore faire l'objet d'un préavis. Les redevances pour l'utilisation de la force hydraulique se sont élevées, en 2014, à 1 118 528 francs. A ce montant, il faut ajouter la redevance du Groupe e pour la force hydraulique qui s'est élevée, en 2014, à 6 931 385 francs. Celle-ci est directement payée à l'Administration des finances.

5.6.3.5 Assainissement des prélèvements d'eau

Les grandes installations sur la Sarine et la Jogne sont assainies par rapport au débit résiduel au sens de l'article 80 de la loi fédérale sur la protection des eaux de 1991 (LEaux). Il reste à assainir 12 (13) installations de plus faible importance. La dernière grande installation, dont le débit résiduel doit être assaini, est le barrage de Lessoc dont le rapport d'assainissement a été approuvé par la DAEC et la DIAF en décembre 2014. En outre, en 2014, le canton de Fribourg a participé à l'assainissement du débit résiduel des barrages de l'Hongrin et de Rossinière, piloté par le canton de Vaud.

Suite aux modifications apportées à la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et à son ordonnance (OEaux), entrées en vigueur en 2011, les cantons devaient établir, jusqu'à fin décembre 2014, des planifications stratégiques concernant l'assainissement du régime de charriage et l'assainissement des éclusées. La DAEC et la DIAF ont approuvé les planifications stratégiques proposées par la Section lacs et cours d'eau qui ont été transmises à l'Office fédéral de l'environnement le 23 décembre 2014.

5.6.3.6 Sécurité des ouvrages d'accumulation

La sécurité des ouvrages d'accumulation et la responsabilité civile pour les dommages provoqués par l'écoulement de leurs eaux sont réglées dans la loi fédérale sur les ouvrages d'accumulation (LOA) du 1^{er} octobre 2010, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Celle-ci est complétée par l'Ordonnance sur la sécurité des ouvrages d'accumulation (OSOA) du 7 décembre 1998 qui a été révisée le 17 octobre 2012 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013).

Selon ces bases légales, la surveillance des grands ouvrages est de la compétence de la Confédération. L'autorité fédérale de surveillance a aussi la compétence d'assujettir à la LOA les ouvrages d'accumulation de dimensions plus modestes présentant un risque potentiel particulier (art. 2 al. 2). Les cantons doivent alors surveiller ces ouvrages qui ne relèvent pas de la surveillance directe de la Confédération (LOA, art. 23 al. 1).

Entre 2013 et 2014, la Section lacs et cours d'eau a inventorié tous les petits ouvrages d'accumulation présents dans le canton. Le risque potentiel en cas de rupture de l'ouvrage a été estimé pour chacun d'entre eux. Une liste composée de six ouvrages potentiellement soumis à la LOA a été transmise à l'Office fédéral de l'énergie. Ce dernier doit maintenant décider quels ouvrages sont finalement assujettis à la LOA.

6 Service de l'environnement (SEn)

Chef de service : M. Marc Chardonnens.

6.1 Activités

6.1.1 Relations extérieures

Le service participe activement aux travaux des conférences, commissions, associations et groupes de travail cantonaux, intercantonaux et nationaux actifs dans ses domaines de compétence. Il convient de citer notamment les groupes de travail dont il assume la présidence, à savoir :

- > Conférence des chefs des services de protection de l'environnement de Suisse (CCE) ;
- > Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air (Cercl'Air) ;

- > Groupe des responsables pour les études d'impact sur l'environnement de la Suisse occidentale et du Tessin (grEIE) ;
- > Commission intercantonale pour le traitement des déchets (CIRTD) ;
- > Groupe cantonal de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol (GCSol) ;
- > Groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM) ;
- > Comité de pilotage cantonal pour l'assainissement du bruit des routes ;
- > Groupe cantonal technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1.

6.1.2 Travaux législatifs



Dans sa séance du 15 décembre 2014, le Conseil d'Etat a fixé la délimitation des bassins versants en adoptant l'ordonnance modifiant le règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux). Afin de donner aux communes le temps nécessaire pour mettre sur pied leur nouvelle organisation, le délai pour se regrouper a été prolongé jusqu'à fin 2016. Le délai pour la planification cantonale a également été prolongé jusqu'à fin 2016.

6.1.3 Analyse préventive de dossiers et coordination

Le SEN a traité :

- > 3016 (3227) permis de construire ordinaires
- > 826 (808) permis communaux, routes et autres
- > 355 (128) PAL et PAD.

Un important travail de coordination consiste à analyser, trier, distribuer les dossiers aux domaines concernés et synthétiser les préavis. Chaque dossier touche souvent plusieurs domaines (eaux, bruit, déchets, etc.). En 2014, 5584 (5887) préavis sectoriels ont par exemple été rédigés pour les 3016 demandes de permis de construire ordinaire.

6.1.4 Consultations

Le SEN a élaboré diverses prises de position sur les projets en consultation émanant d'instances fédérales (21) et cantonales (30), ou d'autres instances (6).

6.1.5 Interventions parlementaires

Le SEN a préparé une réponse à la question QA 2014-CE-190 (traitement des micropolluants sur le territoire cantonal) pour le Conseil d'Etat.

6.1.6 Information

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf), 10 (3) demandes d'accès aux documents ont été traitées par le SEN en 2014. Une demande en médiation a été annulée, la demande d'accès ayant été retirée.

En 2014, le SEN a publié 2 notices d'information, 3 aides à l'exécution et le rapport 2013 sur le dioxyde d'azote.

Le service gère 4 sites internet (www.fr.ch/sen, www.fr.ch/sol, www.fr.ch/eau, www.fr.ch/pila). Il participe aux plateformes www.les3lacs.ch, www.energie-environnement.ch et www.manifestation-verte.ch.

Un (3) point presse a été organisé et 5 (5) communiqués ont été diffusés.

Une exposition a été montée dans le cadre de « Eco-Mobil on Tour » mis sur pied par « L'Oracle du papillon » à Bluefactory (jusqu'à fin décembre).



38 (32) opérations « Coup de balai » ont été organisées par les communes fribourgeoises pour faire le ménage dans les espaces publics ou sensibiliser aux problèmes de ressources et de déchets.

Une campagne a été organisée pour l'entretien avantageux et écologique des bordures de routes (formation pour les communes, matériel de communication).

6.1.7 Formation

En 2014, le service a dispensé des formations, cours ou animations aux inspecteurs de la Conférence Cantonale de la Construction (CCC), aux aspirants gendarmes, aux futurs ingénieurs et architectes, ainsi qu'aux entreprises du canton de Fribourg via la commission environnement du Club énergie, environnement, sécurité. En outre, 2 séminaires ont été organisés pour les professionnels de la protection des eaux.

6.1.8 Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)

Le SEn intervient dans le cadre de pollutions environnementales afin d'assister les services d'intervention, de leur prêter conseil et de réduire les atteintes à l'environnement. Cette activité est assurée par 21 personnes, 24 heures sur 24, 365 jours par an. Le service est intervenu pour 59 (66) pollutions en 2014.

6.2 Protection des eaux

6.2.1 Planification cantonale

Les périmètres des bassins versants dans lesquels les communes devront se regrouper ont été fixés par le Conseil d'Etat. Le canton est divisé en quinze bassins versants : Basse Singine, Broye, Chandon, Gérine, Glâne-Neirigue, Haute Broye, Haute Sarine, Haute Singine, Jogne, Lac de la Gruyère, Lac de Morat, Lac de Neuchâtel, Sarine, Sonnaz-Crausaz et Veveyse.

En application de la LEaux, la plupart des mandats pour la réalisation des plans sectoriels dans les domaines de l'évacuation et de l'épuration des eaux, ainsi que dans celui des eaux souterraines ont démarré durant le second semestre 2014.

6.2.2 Evacuation et épuration des eaux

6.2.2.1 Etudes de bases

Plusieurs études régionales pour l'épuration des eaux se sont poursuivies en 2014, certaines en collaboration étroite avec la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud. Parallèlement, une étude pour la planification du traitement des micropolluants au niveau cantonal a été réalisée en 2014.

6.2.2.2 Planifications communales et règlements communaux

Le service a analysé une vingtaine de demandes d'adaptation de règlements relatifs à l'évacuation et l'épuration des eaux. A fin 2014, 100 (87) communes disposent de règlements et de taxes conformes à la LEaux. Durant l'année 2014, les préavis pour 6 (45) dossiers de PGEE ont été transmis aux communes et associations ainsi qu'aux bureaux d'ingénieurs mandatés. 3 (4) dossiers ont en outre été approuvés par la DAEC. Sont en cours à fin 2014 : 6 élaborations de PGEE, 10 examens préalables, 145 adaptations et 5 approbations par la DAEC.

6.2.2.3 Epuration des eaux

En 2014, le service a procédé à 11 visites complètes ou partielles de STEP et participé à 25 séances d'accompagnement concernant des agrandissements, des réhabilitations ou des dysfonctionnements.

Dans le cadre de la surveillance du fonctionnement des stations d'épuration conformément à l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux), il procède périodiquement à des analyses de la qualité des eaux et des boues d'épuration. Les résultats ont été transmis aux responsables d'exploitation ainsi qu'à leurs autorités.

Pour améliorer le contrôle du fonctionnement des STEP et le conseil à leur exploitant, le service a fait l'acquisition d'une nouvelle application informatique « Clarius ». Le transfert des informations depuis l'ancien système s'est effectué en 2014. Il a permis notamment d'établir le bilan sur la qualité des eaux rejetées par les STEP.

Pour répondre au développement important de leur bassin d'apport ou à l'insuffisance de certains de leurs équipements, plusieurs STEP doivent envisager à court ou moyen terme des solutions afin de garantir une capacité de traitement suffisante. Le service a dans ce but collaboré à plusieurs réalisations et études :

- > adaptation de la STEP d'Autigny inaugurée le 13 juin 2014

- > agrandissement et adaptation de la STEP de Vuippens dont les travaux ont commencé en 2013 et se poursuivront jusqu'en 2016
- > projet définitif d'agrandissement et d'adaptation de la STEP d'Ecublens
- > étude préliminaire d'agrandissement de la STEP de Broc
- > projets d'agrandissement et d'adaptation de la STEP de Romont
- > projet de raccordement de la STEP de Corpataux-Magnedens sur la STEP d'Autigny
- > projet d'agrandissement de la STEP de Morat en vue de reprendre les eaux de la STEP de Kerzers
- > poursuite de l'analyse des possibilités d'épuration des eaux au niveau régional pour le Seeland en collaboration avec les cantons de Berne et Neuchâtel, pour la Moyenne et Haute-Broye en collaboration avec le canton de Vaud, pour la Basse-Sarine et la Haute-Gruyère.

Le service a également créé une base de données pour les installations individuelles d'épuration (STEPi) destinées au traitement des immeubles situés à l'extérieur du périmètre des égouts publics. Cette application permet le suivi du fonctionnement des 130 STEPi recensées à ce jour.

6.2.2.4 Industrie et artisanat

Dans le cadre de ses activités de contrôle et d'assainissement, le service a inspecté 17 (23) nouvelles installations d'entreprises sous l'angle de la protection des eaux.

Une procédure d'assainissement a débuté pour 14 (7) installations d'entreprises non conformes ou suite à des cas de pollution des eaux.

Sur la base du rapport de conformité exigé par l'OCN, 26 (13) entreprises de la branche automobile ont été contrôlées par le service en vue de l'obtention des plaques professionnelles. Cette tâche a nécessité 27 visions locales.

Au niveau des cadastres des eaux usées industrielles, le service a participé à 284 (112) visites d'entreprises. Ces contrôles ont impliqués 64 communes et 9 associations intercommunales pour l'épuration des eaux. Le cadastre prioritaire de l'AESC (STEP de Pensier) s'est poursuivi, tandis que celui de l'AIPG (STEP de Bussy) a été finalisé. Des mesures d'assainissement ont été signifiées aux détenteurs d'installations non conformes.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux industrielles déversées, les résultats analytiques et rapports de charges polluantes ont été évalués pour 14 (12) entreprises ayant un impact sur les STEP.

Le service a obtenu l'attestation d'examen pour 4 (3) nouvelles citernes chimiques confirmant la conformité des installations aux règles de la technique admises.

6 (6) chantiers d'envergure ont finalement été suivis par le service au niveau de l'évacuation des eaux de chantier. Cette activité de surveillance a nécessité 24 visions locales.

A ce jour, 2494 (2492) entreprises sont saisies dans une base de données « industries » permettant de suivre l'évolution de l'état de conformité de leurs installations sous l'angle de la protection des eaux.

6.2.2.5 Agriculture

La DIAF et la DAEC poursuivent leur collaboration quant à la problématique liée aux engrais de ferme et à la protection de l'eau. L'Institut agricole de Grangeneuve (IAG), en collaboration avec le SEN, met en ligne des news sur son site internet pour conseiller les agriculteurs dans leur gestion des engrais de ferme, notamment pour prévenir les risques de pollution.

6.2.2.6 Substances polluantes

Au 31 décembre 2014, le registre comptait 48 684 (49 401) citernes d'hydrocarbures avec une capacité totale de 512 760 214 (518 397 603) litres. Le SEN a procédé aux opérations suivantes pour assurer l'application des exigences légales :

- > 2350 (2295) dossiers d'ordre de contrôle ont été préparés et traités, puis transmis aux communes pour envoi aux propriétaires.

-
- > 1730 (1674) réservoirs ont été contrôlés et enregistrés. 32 propriétaires ont été informés que leur installation devait être mise en conformité et assainie.
 - > 422 (280) réservoirs ont été mis définitivement hors service pour cause de perforation, changement du système de chauffe ou autres défauts.
 - > 620 (579) dossiers ont été traités pour que les communes puissent envoyer les rappels aux propriétaires. 165 (187) rappels sont en cours de traitement par le SEn. L'ensemble de ces mises en conformité a nécessité 29 visions locales.
 - > 1275 (1221) rapports de contrôle d'appareils de détection de fuites de citernes enterrées ont été traités. Un rappel a été envoyé aux propriétaires de 122 (549) appareils. 28 (61) propriétaires n'ont pas réagi aux rappels.
 - > Durant la campagne 2014, le service a adressé 16 (23) ordres de révision aux propriétaires de citernes qui se trouvent en zone S3 de protection des eaux et 5 (8) rappels ont été envoyés pour les citernes qui n'ont pas été contrôlées en 2013.
 - > 1 (2) entreprise de révision de citernes a été contrôlée (2 visions locales).
 - > 387 (152) citernes enterrées simple paroi ont été assainies (mise hors service ou transformation en citernes double paroi). Il reste 470 citernes à simple paroi qui sont dans l'illégalité par rapport au droit fédéral. Les décisions administratives requises ont été envoyées aux détenteurs de ces installations. Les assainissements effectués ont nécessité 30 visions locales.
 - > 15 (42) installations ont été expertisées suite à des contestations sur les mesures d'assainissement fixées par les entreprises de révision.

6.2.3 Eaux souterraines

Les travaux nécessaires à la mise à jour générale de la carte des secteurs de protection des eaux ont été effectués en 2014.

La situation dans le domaine des zones de protection des eaux souterraines (zones S) se présente de la manière suivante :

- > Pour 135 (130) captages, les zones S ont été approuvées, dont 5 (6) en 2014 ;
- > Pour 147 (152) captages, les zones S sont encore à approuver.

En ce qui concerne les aires d'alimentation de captages (secteurs Zu), une étude hydrogéologique a été effectuée par un bureau de géologie pour l'aire d'alimentation du puits de la Bourille, appartenant aux Services industriels de Morat. Le mandat d'étude de l'aire d'alimentation du puits Nussilier à Ursy s'est achevé en 2014. L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau de 17 aires d'alimentation s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois.

Afin de simplifier la procédure de demande de permis de construire pour les sondes géothermiques, une carte, comprenant la délimitation des zones autorisées, interdites ou soumises à conditions spéciales, a été réalisée en 2014. Elle sera mise en ligne en 2015.

Le réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'OFEV et opérationnel depuis 2002, a poursuivi ses activités en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques (pesticides). Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique 4 campagnes de mesures annuelles, portant sur 15 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont subventionnés par la Confédération.

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini en 2005 pour 47 sites. 2 campagnes de prélèvements ont été effectuées en 2014.

La valorisation des résultats d'analyse du concept d'observation mentionné ci-dessus s'est poursuivie. Toutes les communes concernées ont été informées de la qualité des eaux souterraines analysées sur leur territoire.

Depuis 1972, 28 concessions pour l'utilisation de l'eau publique à des fins d'eau potable ont été délivrées. 9 droits de concession sont en cours de procédure. Les travaux nécessaires à la régularisation des 77 prélèvements d'eau publique qui se font encore sans concession sont planifiés.

6.2.4 Eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le service a procédé à 12 prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Neuchâtel et de Biemme. Il a poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère et de Schiffenen à raison d'un prélèvement en cours d'année.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de 4 prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat située dans le bassin versant concerné.

Le service poursuit son nouveau concept d'observation des cours d'eau permettant une approche multidisciplinaire et ciblée sur les problématiques de chaque bassin versant. Ainsi, la Haute Broye, la Veveysse et la Bibera ont été étudiées sur le plan chimique, biologique et morphologique. Les résultats sont attendus dans le courant 2015.

Le SEN, en prévision de la modification de l'OEaux, a mis en place en 2014 un réseau d'observation des micropolluants au niveau des rejets des STEP et des cours d'eau récepteurs. 4 campagnes d'analyses (février-mai-oùt-octobre) sont effectuées dans 10 STEP du canton et dans le milieu récepteur. L'analyse des premiers résultats est attendue pour le printemps 2015. Il est prévu de réaliser des campagnes similaires en 2015 pour d'autres STEP.



Dans la perspective de l'assainissement du lac de Morat, le service participe activement, en partenariat avec le canton de Vaud et les services de l'agriculture des deux cantons, à la recherche des sources de phosphore dans le bassin versant et des actions envisageables pour en diminuer son apport dans le lac.

6.3 Laboratoire

Le service participe activement au réseau d'échanges du groupement des laboratoires de protection des eaux et de l'environnement de Suisse romande (Lab'Eaux). Dans le cadre de cette coopération, le service a traité 260 (157) échantillons et transmis 223 (244) échantillons en vue d'une quantification spécifique pour laquelle son laboratoire ne dispose pas d'équipement approprié.

Le SEN a procédé à 30 192 (21 394) analyses sur 2278 (1907) échantillons (eaux souterraines, eaux superficielles, eaux à l'entrée et à la sortie des STEP, boues d'épuration, eaux usées industrielles et artisanales, eaux souterraines et lixiviats des décharges, pollutions, etc.).

6.4 Substances

Le canton ne dispose pas à ce jour de dispositions légales pour l'application du droit fédéral sur les produits chimiques. En l'absence d'ordonnance définissant la répartition des tâches découlant de la LChim, le service participe dans son domaine de compétences aux activités déployées par Chemsuisse (association regroupant les services cantonaux compétents pour l'application du droit chimique). Il s'agit des fluides réfrigérants et de l'utilisation des traverses de chemin de fer. Dans le domaine de l'utilisation de fluides réfrigérants, le service a préavisé 59 (48) dossiers de demande pour de nouvelles installations.

6.5 Protection de l'air

6.5.1 Contrôle des émissions

Le service est chargé de veiller au respect des limitations des émissions fixées dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). A cet effet, les installations stationnaires concernées doivent faire l'objet de contrôles qui sont réalisés en partie par des laboratoires privés. Le SEN a lui-même effectué 36 (39) mesures d'émissions sur des chauffages alimentés au bois et industriels, des moteurs (couplage chaleur-force) et d'autres installations. 21 (18) mesures étaient conformes, 15 (21) non conformes.

Les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 16 100 (17 200) chauffages domestiques alimentés au mazout et au gaz. Durant l'année 2014, un délai d'assainissement a été fixé pour 82 (121) cas, ce qui porte à 4256 (5557) le nombre total d'installations sujettes à assainissement. Par rapport à l'année précédente, 1383 (844) installations de combustion ont fait l'objet d'un assainissement ou ont été mises hors service.

Le service a enregistré 9 (5) plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives ou de fumée dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pas pu être réglés par les autorités communales.

Le service a conseillé les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Suite à la modification de l'OCOV, il a procédé à l'évaluation des plans de limitation des émissions diffuses d'une (2) entreprise en vue d'une exonération par la Confédération. Les bilans pour les composés organiques de 14 (14) entreprises ont été contrôlés et transmis, après adaptations et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement ou facturation.

6.5.2 Surveillance des immissions



Une nouvelle station de mesure a été installée au bord du parc de Pérolles à Fribourg.

En 2014, les 2 stations mobiles ont été installées à Chamblieux à Fribourg et à la rue de Vevey à Bulle.

Le réseau de capteurs passifs pour la mesure du dioxyde d'azote s'est étendu en 2014 aux communes suivantes : Bulle (6 emplacements, dont 1 à la station de mesure pour des raisons de comparaison), Châtel-Saint-Denis (1), Misery-Courtion (1), Düdingen (1),

Estavayer-le-Lac (1), Fribourg (7, dont 2 aux emplacements des stations de mesure pour des raisons de comparaison), Givisiez (2), Granges-Paccot (1), Kerzers (1), Murten (1), Romont (1), Villars-sur-Glâne (2) et Vuisternens-en-Ogoz (1) pour un total de 26 emplacements de mesures répartis sur tout le canton.

Des mesures de l'ammoniac (NH_3) ont été effectuées sur 2 des sites précités, ainsi que sur une surface d'observation de la forêt suisse (financées par le Service des forêts et de la faune). Les résultats de ces mesures sont également accessibles sur le site internet du SEn.

Les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Pour ces substances, les valeurs limites d'immission fixées par l'OPair sont régulièrement dépassées. Concernant l'ammoniac, qui est mesuré depuis 2006, les niveaux critiques pour la protection de la végétation sensible contre les effets directs et chroniques sont également dépassés.

6.6 Protection contre le bruit

Le délai d'assainissement des routes est fixé au 31 mars 2018. Le travail, qui a pris son essor en 2008, va s'intensifier durant les dernières années au cours desquelles des subventions fédérales seront encore octroyées. Dans le contexte de la RPT, la seconde convention-programme (2012-2015) prévoit des mesures pour un montant d'environ 26 millions de francs et implique des subventions fédérales d'un montant total de 8 millions de francs.

A fin 2014, parmi les 28 communes concernées par l'assainissement des routes communales, 4 se trouvent dans la phase de l'exécution de l'assainissement, 7 élaborent le plan d'assainissement, 16 établissent le cadastre de bruit et une commune n'a pas encore commencé à traiter le dossier.

En matière de bruit ferroviaire, la Confédération achève la mise en place de parois antibruit. Le service, mandaté par la Confédération, gère les changements des vitrages des bâtiments qui sont soumis à des immissions trop élevées. Ces travaux se termineront au cours de l'année 2015.

Le service a traité 50 plaintes liées aux nuisances sonores.

La problématique liée au bruit des pompes à chaleur s'est encore accrue (nouvelles installations, mise en conformité, plaintes).

6.7 Rayonnement non ionisant (RNI)

L'essentiel de l'activité dans ce secteur porte sur les infrastructures destinées à la téléphonie mobile (ajout du service LTE à une installation existante). Les projets pour des nouvelles antennes ou l'adaptation d'installations existantes suscitent souvent des oppositions ou des recours nécessitant des prises de position circonstanciées par le service.

Au cours de l'année 2014, 4 (8) demandes de mesures de contrôle ont été traitées. A chaque fois, les niveaux constatés étaient très nettement inférieurs aux valeurs limites en vigueur.

6.8 Etudes d'impact sur l'environnement

Les travaux du service se sont articulés autour des domaines suivants :

- > suivi de l'élaboration des rapports d'impact (participation aux séances, fournitures de directives, évaluation de rapports intermédiaires, etc.)
- > évaluations et prises de position sur des enquêtes préliminaires, des notices et rapports d'impact sur l'environnement (RIE), y compris coordination avec diverses instances cantonales et fédérales : 7 (8) rapports d'impact, 4 (6) rapports d'enquête préliminaire avec cahier des charges (CDC) pour l'étude principale ou rapport d'impact préalable
- > coordination des suivis de chantier et réception écologique des mesures environnementales du pont de la Poya, de la glaisière de Wallenried, des chantiers UCB Farchim (Bulle), Nespresso (Romont) et Lidl (Sévaz)
- > gestion des mesures de compensation de la route nationale A1.

6.9 Protection du sol

Les travaux du service se sont articulés autour des domaines suivants :

- > gestion du concept cantonal de protection des sols, coordination générale et pilotage des activités de protection du sol dans le canton : organisation de 4 séances du groupe cantonal de coordination pour la protection des sols ; participation à divers échanges intercantonaux et avec l'OFEV
- > suivi des analyses des sols urbains : suite du 3^e cycle de prélèvements et analyses de sols sur les sites du réseau FRIBO urbain
- > suite de la campagne d'analyses des sols en ville de Fribourg : des prélèvements de sols ont été effectués sur 19 nouveaux sites (potagers, places de jeux, espaces publics) ; les résultats sont accessibles sur le site internet du SEn
- > digitalisation de l'ensemble des données des 640 profils pédologiques du canton de Fribourg
- > accompagnement des suivis pédologiques des grands chantiers.



Prélèvements de sols en ville de Fribourg

6.10 Sécurité biologique

Le SEn a traité les demandes de notification ou d'autorisation dans le domaine de la sécurité biologique. Il s'est prononcé sur 2 (2) projets d'utilisation d'organismes en milieu confiné de classe 1 et 2, ce qui porte le total de ces projets à 58 (56) répartis sur 15 (14) sites.

6.11 Protection contre les accidents majeurs

En application de l'OPAM, le service a évalué 4 (6) installations stationnaires sous l'angle de leur rapport succinct. Le cadastre des risques est régulièrement mis à jour sous forme de tableaux et a été publié sur le site internet du SEn. En 2014, le service a procédé à l'inspection de 14 installations stationnaires.

6.12 Déchets

6.12.1 Statistiques déchets

Les déchets urbains sont constitués des déchets produits par les ménages et des déchets de composition analogue. Selon un recensement effectué en 2014, les communes du canton de Fribourg ont collecté 116 429 tonnes de déchets urbains en 2013 (116 869 tonnes en 2012).

Les 10 centres de collecte de toxiques ménagers du canton ont collecté en 2014 un total de 51 110 (57 877) kg de déchets toxiques ménagers. Les centres de collecte ne couvrent pas l'ensemble du territoire cantonal. L'objectif est d'y arriver prochainement.

Les statistiques trimestrielles de déchets spéciaux acceptés par les entreprises d'élimination fribourgeoises sont à jour conformément aux exigences de l'ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD). Il en va de même pour la statistique annuelle des déchets soumis à contrôle.

La DAEC a passé une convention avec la CCC le 6 janvier 2014 afin d'étendre les contrôles à d'autres domaines que la gestion des déchets. Ainsi, depuis le mois d'avril 2014, les inspecteurs de l'Association fribourgeoise de contrôle, à qui la CCC a sous-délégué cette tâche, vérifient aussi les aspects en lien avec la gestion des eaux de chantier et la protection de l'air (filtres à particules et contrôles anti-pollution des machines de chantier). Au total, 709 (613) inspections de chantiers de construction ont été effectuées durant l'année (536 contrôles « déchet », 74 contrôles « eau » et 99 contrôles « air »).

6.12.2 Installations de traitement des déchets

- > Les installations de la SAIDDEF ont fait l'objet de 2 contrôles généraux d'exploitation et de plusieurs visions locales ou séances en fonction de problématiques spécifiques (traitement des mâchefers, statistiques de déchets, etc.).
- > La décharge contrôlée bioactive de Châtillon, sur la commune de Hauterive, a fait l'objet d'un contrôle d'exploitation et de plusieurs visions locales pour l'évaluation de problèmes spécifiques.
- > 8 décharges pour matériaux inertes (DCMI) sont en exploitation (Alterswil, Granges-de-Vesin, Hauterive, La Roche, Montagny, Montet (Glâne), Wallenried et Le Glèbe) et ont fait l'objet de contrôles. 2 campagnes d'analyses des eaux des DCMI ont été organisées. Ont été contrôlés en particulier les lixiviats des décharges et les eaux souterraines situées à l'amont et à l'aval. Ces contrôles répondent aux exigences de l'OTD.
- > L'entreprise de traitement de terres et de matériaux d'excavation pollués Ecosor, située à Châtel-Saint-Denis, a fait l'objet de plusieurs visites de contrôle en vue du renouvellement de son autorisation d'exploiter.
- > Toutes les installations de compostage ont été contrôlées par les organismes externes que sont l'Inspectorat suisse du compostage et de la méthanisation et de l'IG Qualitätskompost Bern-Freiburg.
- > Un état des lieux du recyclage des matériaux inertes dans le canton a été effectué et a mené au constat que sur le nombre important d'installations concernées (plus de 40), seul un petit nombre répondait à l'ensemble des exigences en matière environnementale et d'aménagement du territoire. Dans l'objectif d'assainir la situation dans les deux années à venir, une aide à l'exécution cantonale est en cours d'élaboration.

Toutes les installations de traitement de déchets sont soumises à autorisation. Le SEn se charge de contrôler ces installations et de préparer les autorisations pour une durée maximale de cinq ans. Au total, plus de 60 visions locales ont été effectuées auprès d'installations de traitement de déchets, sans compter les installations de recyclage de matériaux inertes. 23 (31) autorisations d'exploiter ont été délivrées durant l'année 2014.

6.12.3 Diagnostics avant travaux

Depuis avril 2013, tout projet de transformation, de rénovation ou de démolition est soumis à un diagnostic avant travaux qui vise à identifier les substances dangereuses (amiante, PCB, HAP et métaux lourds) présentes dans les éléments touchés par les travaux. Ce diagnostic a pour double objectif de protéger la santé des travailleurs (conditions de démontage) et de faire respecter les bonnes filières d'élimination des éléments touchés par les travaux. En 2014, 571 diagnostics avant travaux ont été réceptionnés par le service.

6.12.4 Règlements communaux de gestion des déchets

10 (11) communes ont obtenu l'approbation de la DAEC pour leur nouveau règlement relatif à la gestion des déchets.

6.12.5 Projet informatique

Un logiciel de gestion des décharges et des sites d'extraction de matériaux (InfomatDesktop) a été créé sous la direction du SeCA avec la collaboration de l'entreprise Topomat Technologies SA. Celui-ci devra gérer les données d'entreprises et sera couplé à la future interface internet (InfomatWeb) qui est en cours de réalisation.

6.13 Sites pollués

6.13.1 Gestion du cadastre

A fin 2014, 1132 (1136) sites pollués sont inscrits au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg (472 décharges, 527 aires d'exploitation, 132 stands de tir, 1 lieu d'accident).

Depuis la publication du cadastre des sites pollués en 2008, 250 analyses complètes d'eaux souterraines en relation avec des sites pollués ont été réalisées. En 2014, les résultats ont été regroupés dans une seule base de données qui servira de référence dans la conduite des futures investigations et dans la surveillance des décharges, y compris celles en cours d'exploitation.

Depuis l'entrée en vigueur de l'article 32d^{bis} LPE au 1^{er} juillet 2014, plus de 2000 attestations de non-inscription au cadastre des sites pollués ont été délivrées dans le cadre de vente ou morcellement de parcelles. En outre 42 autorisations de cession ou partage ont été délivrées dans les cas de parcelles concernées par un site pollué. L'application CertifSipo a été mise à disposition des bureaux de géomètres et études de notaires début novembre. Cette application permet d'éditer en ligne des attestations de non-inscription au cadastre des sites pollués.

Le service a préparé à l'intention de la DAEC 4 décisions sur la répartition des coûts et 6 décisions d'assainissement pour 4 stands de tir, une décharge et une aire d'exploitation.

En 2014, une application informatique pour la gestion du cadastre des sites pollués a été acquise en collaboration avec le SITel et est en phase de développement. La mise en production est prévue pour début 2015.

6.13.2 Subventionnement

Concernant le subventionnement cantonal institué dans la loi sur les sites pollués (LSites), pour l'année 2014, 17 (13) demandes ont été déposées par des communes, dont 12 (10) pour des sites de stockage et 5 (3) pour des stands de tir. Il s'agit de projet d'investigations, de surveillance ou d'assainissement. Pour 2 sites pollués, le canton doit prendre en charge des coûts de défaillance suite à l'insolvabilité des perturbateurs. Des avances de frais pour réaliser l'investigation préalable ont été faites pour 3 sites pollués.

Pour ce qui est du subventionnement fédéral (OTAS), 22 (17) demandes ont été déposées à l'OFEV dont 11 pour d'anciennes décharges, 9 pour des stands de tir et 2 pour des aires d'exploitation.

6.13.3 Décharge de la Pila

La réalisation des mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge s'est terminée en 2014. Les mesures préliminaires entrent dans une phase d'exploitation qui durera jusqu'à l'assainissement du site. Un projet de plan d'action qui précise les investigations complémentaires à entreprendre sur la décharge et sur la Sarine a été élaboré et soumis aux principaux concernés durant l'été 2014. Les remarques et propositions formulées sont en évaluation. L'ancien pavillon d'information du pont de la Poya a été déplacé sur le site de la Pila et a été réaménagé en 2014.

Le rapport d'activité détaillé du Service est disponible à l'adresse www.fr.ch/sen.

7 Service des bâtiments (SBat)

Le Service des bâtiments a été dirigé par M. Charles-Henri Lang, Architecte cantonal (jusqu'au 30 juin) et par M. Thierry Bruttin, Architecte cantonal (dès le 1^{er} juillet).

7.1 Activités

Le SBat se compose d'une Section technique et d'une Section administrative qui regroupe les secteurs gérance, opérations immobilières et constructions subventionnées.

7.1.1 Activités courantes

7.1.1.1 Section technique

Dans leur tâche de conseillers en matière de construction et d'exploitation des immeubles, les collaborateurs de la Section technique ont participé à des groupes de travail pour les études de développement des projets suivants :

- > Le Collège Ste-Croix
- > La Bibliothèque cantonale et universitaire
- > La Haute école spécialisée, santé et travail social
- > L'Université, site de la Tour Henri
- > L'Université, site de Pérolles
- > Le Bâtiment de police, à Granges-Paccot
- > Les Etablissements de Bellechasse
- > L'Institut agricole de Grangeneuve
- > blueFACTORY
- > Le Bâtiment administratif, rue de l'Europe, à Bulle
- > Le Site sportif St-Léonard
- > Le Campus Lac-Noir.



Dans sa tâche de défense des intérêts de l'Etat dans les constructions, transformations et rénovations d'immeubles confiées à des bureaux privés, le SBat a examiné les plans d'exécution, contrôlé par sondages les métrés et les factures et participé aux commissions de bâtisse ou de chantier des réalisations suivantes :

- > Le Collège de Gambach
- > Les Ecoles du secondaire supérieur II
- > L'Insitut Adophe Merkle
- > L'Université
- > Le Tribunal cantonal
- > Le Collège du Sud
- > Les Etablissements de Bellechasse
- > Le bâtiment EVA.



Les collaborateurs du service ont participé régulièrement aux séances de la/du :

- > Commission des bâtiments du Gymnase Intercantonal de la Broye
- > Commission des biens culturels
- > Commission cantonale de l'énergie
- > Commission des constructions scolaires
- > Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et d'autres commissions y relatives
- > Commission du stade universitaire de St-Léonard
- > Sous-commission cantonale LoRo-Sport
- > Conseil de Fondation du Centre suisse de recherches et d'informations sur le vitrail, le Vitrocentre

-
- > Conseil de Fondation du château de Gruyères et sa commission pour la conservation
 - > Conseil de Fondation Pro Vallon
 - > Conseil de Fondation de la Cathédrale St-Nicolas et sa commission plénière
 - > Commission permanente d'examen des projets immobiliers et de locations importants.

Ils ont apporté leur contribution aux études ou aux réalisations de construction pour d'autres collectivités, à savoir Apartis, Fondation pour le logement des étudiants.

Enfin, ils ont rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le SBat a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour la LoRo-Sport, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS).

Il a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la législation sur les marchés publics.

7.1.1.2 Section administrative – secteur gérance

Le secteur gérance gère le budget mobilier de l'ensemble des services de l'Etat. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 650 344 (1 068 549) francs. Par ailleurs, 689 (678) primes ECAB et 744 (729) abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire. Les interventions des artisans se sont chiffrées à 1180 (1243).

La location des places de parc intérieures et extérieures a entraîné une recette de 1 106 211 (1 187 555) francs et 355 (354) mutations ont été effectuées. De plus, l'entreprise Securitas a été mandatée pour effectuer le contrôle de différents parkings. Plus de 1175 (1000) rapports de dénonciation ont été transmis à la Préfecture de la Sarine.

750 572 (1 024 083) litres de mazout ont été commandés auprès de 3 (4) fournisseurs et livrés à 54 (71) reprises dans 42 (51) bâtiments.

Il existe, en outre, 30 (32) immeubles chauffés au gaz et 29 au moyen de chauffages à distance.

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 30 (28) concierges et artisans et 211 (211) dames de nettoyage (219 postes) qui contribuent au nettoyage de locaux administratifs et scolaires.

Les contrats de travail et les décomptes de salaires mensuels de ce personnel ont été préparés par le secteur gérance.

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 290 (272) commandes ont été passées.

Le secteur gérance assure la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances « choses », l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs.

7.1.1.3 Section administrative – secteur opérations immobilières

Le secteur opérations immobilières a conclu plus de trente contrats de bail à loyer, avenants, contrats de cession/vente, conventions en tout genre.

7.1.1.4 Section administrative – secteur constructions subventionnées

La Commission des constructions scolaires a tenu trois séances au cours desquelles trente dossiers ont été traités.

L'Etat a versé 1 793 687 fr. 50 (1 299 927 fr. 25) pour le subventionnement des constructions scolaires du niveau primaire et pour les constructions scolaires du niveau secondaire 2 695 405 fr. 50 (2 799 800) de subventions à l'investissement et 92 016 (89 280) francs pour les locations.

7.1.2 Evénements particuliers

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la Section technique du service a conduit et dirigé les travaux concernant les bâtiments suivants :

7.1.2.1 Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS)

- > La Bibliothèque cantonale et universitaire
- > La Commanderie St-Jean
- > La Haute école pédagogique
- > Le Collège St-Michel
- > Les Domaines du Collège St-Michel
- > Le Collège du Sud
- > Le Collège Ste-Croix
- > L'Ecole de culture générale Fribourg
- > Le Musée d'histoire naturelle
- > Le Musée d'art et d'histoire
- > La Haute Ecole de santé Fribourg
- > Le Conservatoire de Granges-Paccot
- > L'Ecole de musique de Bulle.



7.1.2.2 Pour la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ)

- > Le bâtiment de la Direction
- > L'Office des poursuites du Lac
- > La Prison centrale
- > Le poste de police de Charmey
- > Les fourrières, à Avenches
- > La cabane des chiens, à Châtillon
- > Le poste de police de Guin
- > Le CIG Granges-Paccot
- > Le garage à véhicules de la police, à Granges-Paccot
- > Le CIG Vaulruz
- > Le CIG Domdidier
- > Le poste de police des Pilettes, à Fribourg
- > La place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya
- > L'ancien Arsenal, bâtiment des dépôts
- > Le Service de la population et des migrants, à Granges-Paccot.

7.1.2.3 Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)

- > Le bâtiment de la Direction
- > La Préfecture de la Sarine
- > La Préfecture de la Singine
- > La Pisciculture d'Estavayer-le-Lac.

7.1.2.4 Pour la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)

- > Le bâtiment de la Direction
- > L'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg
- > L'Ecole des métiers.

7.1.2.5 Pour la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)

- > Le bâtiment de la Direction
- > Le Centre de requérants d'asile de Fribourg
- > Le Centre de requérants d'asile d'Estavayer-le-Lac.

7.1.2.6 Pour la Direction des finances (DFin)

- > Le bâtiment de la Direction.

7.1.2.7 Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)

- > Le Bâtiment administratif de la route des Daillettes 6 et 6a
- > Le centre d'entretien de Tour Rouge
- > Le dépôt du Stadtberg
- > Le dépôt de Romont.

7.1.2.8 Pour l'Administration centrale

- > La Chancellerie d'Etat
- > L'Hôtel cantonal
- > Le Château préfectoral de Bulle
- > Le Château préfectoral de Châtel-Saint-Denis
- > Le Château préfectoral de Romont
- > Le Château préfectoral d'Estavayer-le-Lac
- > Le Château préfectoral de Morat.

7.1.2.9 Pour les églises, chapelles et monuments historiques

- > La Cathédrale St-Nicolas
- > Le Château de Gruyères
- > La Chapelle de Lorette
- > Les Tours et Remparts
- > L'Eglise St-Maurice.

7.1.3 Télégestion

Les tâches suivantes ont été effectuées pour la télégestion :

- > Raccordements des nouvelles acquisitions et des nouveaux bâtiments sur le système informatique de l'Etat
- > Mise en place des nouvelles alarmes agression, effraction et incendie pour les bâtiments
- > Modification des systèmes des transmissions de secours des personnes dans les ascenseurs
- > Analyse des offres des fournisseurs d'énergie pour les nouveaux bâtiments
- > Calculations énergétiques pour le dépôt des cantonniers de Romont et suivi du chantier pendant les travaux et réception des installations techniques
- > Etudes, soumission et plan d'exécution pour la nouvelle production d'énergie concernant la Ferme à Pépins de Sorens
- > Mise en place du système test EcoBITS pour cinq bâtiments afin d'optimiser l'énergie des bâtiments
- > Mise en place du système test EcoWizz sur l'ensemble des bâtiments du collège St-Michel afin d'économiser de l'énergie sur les appareils
- > Analyse suite à l'étude de faisabilité pour la production de chaleur du projet ECAB à Châtillon.

7.1.4 Développement durable

Dans le cadre de la mise en place du développement durable, les tâches suivantes ont été effectuées :

- > Contrôle et analyse des soumissions pour les bâtiments les plus gourmands en énergie
- > Mise en place d'un fichier afin de collecter les valeurs et ainsi faire une première analyse
- > Elaboration du rapport de l'étude énergétique de la phase 1
- > Tri des bâtiments énergivores (plus de 50 % d'économie d'énergie possible)
- > Estimation totale des coûts par CFC pour les douze bâtiments choisis afin d'avoir un montant total.

7.2 Récapitulation des dépenses pour le service

Les dépenses pour les travaux sont présentées ci-dessous :

Dépenses	Fr.*	Fr.**
Entretien des bâtiments	4 813 160 (4 484 960)	4 782 650 (5 239 410)
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 676 000 (1 770 170)	149 930 (79 990)
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	33 854 560 (15 299 980)	28 873 060 (32 982 000)

* à charge des comptes du SBat

** à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions

8 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres des charges	Compte 2014 EPT	Compte 2013 EPT	Ecart EPT
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	395.95	388.23	7.72
Administration centrale	395.95	388.23	7.72
3800/TPSE Secrétariat général	10.08	13.24	-3.16
3801/SNP Service de la nature et du paysage	3.59		3.59
3805/OCAT Service des constructions et de l'aménagement	32.52	31.26	1.26
3808/SMOB Service de la mobilité	15.42	14.71	0.71
3811/SPCH Service des ponts et chaussées	158.78	156.94	1.84
3830/PCRN Routes nationales : entretien	42.29	41.86	0.43
3845/OPEN Service de l'environnement	40.77	40.73	0.04
3850/BATI Service des bâtiments	92.50	89.49	3.01

Rapport d'activité
Chancellerie d'Etat
—
2014



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Table des matières

1	Secrétariat du Conseil d'Etat	5
1.1	Fonctions d'état-major et d'assistance	5
1.1.1	Séances et manifestations du Conseil d'Etat	5
1.1.2	Conférence des secrétaires généraux	5
1.1.3	Relations avec le Grand Conseil	5
1.1.4	Conférence des chanceliers d'Etat et conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins	5
1.2	Gestion électronique des documents (GED)	5
1.3	Annuaire téléphonique de l'Etat de Fribourg	6
1.4	Bureau de l'information (Bdl)	6
1.4.1	Formation continue dans le domaine de l'information	6
1.4.2	Communiqués, conférences et points de presse	6
1.4.3	Internet et Intranet	6
1.4.4	Stratégie d'utilisation des médias sociaux	6
1.4.5	Identité visuelle et Organe cantonal de conduite (OCC)	7
1.5	Relations extérieures	7
1.5.1	Coopération intercantonale	7
1.5.2	Intégration européenne et relations internationales	7
1.6	Promotion de l'image du canton de Fribourg	8
1.7	Secteur Traduction	8
1.7.1	Traduction	8
1.7.2	Terminologie	8
1.7.3	Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat	8
1.8	Secteur Publications officielles	9
1.8.1	Publications	9
1.8.2	Naturalisations	9
1.8.3	Participation à plusieurs projets	9
1.9	Secteur administration et droits politiques	10
1.9.1	Système de gestion des élections et votations	10
1.9.2	Votations	10
1.9.3	Elections	11
1.9.4	Initiatives – Referendums – Pétitions	11
1.9.5	Vote électronique des Suisses et Suissesses de l'étranger	12
1.10	Projets informatiques	12

1.11	Affaires juridiques	12
1.12	Archivage à la Chancellerie	13
2	Service de législation (SLeg)	13
<hr/>		
2.1	Activités	13
2.1.1	Appui à l'élaboration de la législation spéciale	13
2.1.2	Diffusion de la législation	13
2.1.3	Elaboration de projets de législation générale	14
2.1.4	Service juridique et divers	14
2.2	Evénements particuliers	15
2.2.1	Elaboration de projets sur mandat	15
2.2.2	Planification des projets législatifs 2012-2016	15
3	Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)	15
<hr/>		
3.1	Activités	15
3.2	Secteur des achats	15
3.3	Tâches de prépresse	16
3.4	Travaux d'impression réalisés en interne	16
3.5	Travaux de reliure et de numérisation	16
3.6	Fournitures de matériel de bureau et logistique	17
3.7	Chiffres clés 2014	17
4	Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données	18
<hr/>		
4.1	Activité	18
5	Etat du personnel	18
<hr/>		

1 Secrétariat du Conseil d'Etat

Chancelière d'Etat: Danielle Gagnaux-Morel

Vice-chancelier d'Etat: Olivier Curty

1.1 Fonctions d'état-major et d'assistance

1.1.1 Séances et manifestations du Conseil d'Etat

La Chancellerie d'Etat a organisé les séances et les manifestations. Le détail de ces activités est rapporté dans le chapitre 4 du rapport du Conseil d'Etat.

1.1.2 Conférence des secrétaires généraux

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par la Chancelière d'Etat, a tenu six séances en 2014. Outre les précieux échanges de bonnes pratiques entre les Directions, la Conférence a accompagné la mise en œuvre de la gestion électronique des affaires du Conseil d'Etat et dans les Directions (projet Gever/Konsul). Elle a élaboré, à l'attention du Conseil d'Etat, le projet de création de la fonction de secrétaire général-e adjoint-e, comme assistant ou assistante des secrétaires généraux dans l'accomplissement de leur fonction de responsable de l'Etat-major des Directions. Elle a également finalisé, à l'attention du Gouvernement, la proposition de revoir la loi sur les commissions de l'Etat, notamment pour ajuster la périodicité de la nomination des commissions à la période législative cantonale.

1.1.3 Relations avec le Grand Conseil

La Chancelière d'Etat a participé aux séances du Bureau du Grand Conseil pour la préparation de l'ordre du jour des sessions.

1.1.4 Conférence des chanceliers d'Etat et conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins

La Chancelière d'Etat a participé aux deux séances annuelles de la conférence des chanceliers d'Etat. Les principaux thèmes traités en 2014 ont été :

- > Gouvernement sans papier ;
- > mise au concours des prestations de la poste ;
- > droits politiques : préparation des élections 2015, révision de la loi fédérale sur les droits politiques, révision de la loi sur les suisses de l'étranger, vote électronique ;
- > cyberadministration.

La conférence des chanceliers latins a siégé une fois et traité des thèmes suivants :

- > comparaison intercantonale sur la rémunération et la prévoyance des membres du Conseil d'Etat ;
- > achats centralisés ;
- > échange sur les programmes d'économie/plans de mesures.

1.2 Gestion électronique des documents (GED)

L'administration cantonale s'est dotée, fin 2013, d'une nouvelle application de gestion électronique des documents de séance du Conseil d'Etat et du Grand Conseil : KONSUL. En 2014, cette application fut déployée, en plus de la Chancellerie d'Etat, du Secrétariat du Grand Conseil et des sept secrétariats généraux des Directions, également dans la plupart des services de l'Etat de Fribourg à hauteur de 2 à 3 licences par service, permettant ainsi à plus de 230 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de gérer les affaires du Conseil d'Etat de manière numérique. Quant aux membres du Collège gouvernemental, ils préparent et suivent les séances du Gouvernement sur leurs ordinateurs portables en se référant à un ordre du jour électronique dans lequel sont enregistrés tous les documents de séance et les notes personnelles y relatives. Son activité a gagné, tout comme celle de l'administration en général, en efficacité

et traçabilité. Ce projet s'achèvera en 2015 par la mise en fonction du nouveau site Internet du Grand Conseil « ParInfo » alimenté par les documents traités dans KONSUL.

1.3 Annuaire téléphonique de l'Etat de Fribourg

Ce projet, qui vise au remplacement de l'application informatique qui régit actuellement l'Annuaire téléphonique de l'Etat de Fribourg (annuaire externe ATE et annuaire interne ATI), est venu à maturité en 2014. La nouvelle application sera mise en place dès l'aboutissement, avec succès, des derniers tests et après que la formation aura été donnée aux collaborateurs et collaboratrices chargés de sa gestion. Le secteur Publications officielles, en tant que responsable Métier, et le secteur Traduction ont fortement contribué au développement de ce projet informatique.

1.4 Bureau de l'information (BdI)

Le BdI soutient la Chancellerie d'Etat dans ses activités d'information sur les affaires du Conseil d'Etat. Il assure la coordination générale des activités de l'administration relatives à l'information du public. Il assiste et conseille les Directions ainsi que leurs unités dans ces activités et veille aux bonnes relations avec les médias.

1.4.1 Formation continue dans le domaine de l'information

Le BdI a poursuivi et entretenu ses contacts avec les membres de l'administration cantonale ainsi qu'avec les journalistes. Il a notamment organisé une nouvelle journée de formation à la communication destinée aux cadres de l'Etat. Des professionnels des médias interviennent durant cette journée, qui permet au BdI de jouer ainsi très concrètement son rôle de « trait d'union ». De même, il a invité les représentants des médias à une deuxième séance de discussion avec les correspondant-e-s en matière d'information dans les Directions de l'Etat. Enfin, le BdI a mis en consultation une refonte des règles en matière d'information sur les activités du Conseil d'Etat et de l'administration du canton de Fribourg, ainsi que des directives relatives aux sites Internet, qui seront publiées début 2015.

1.4.2 Communiqués, conférences et points de presse

En 2014, quelque 350 communiqués ont été adressés aux médias et 68 conférences de presse impliquant au moins un conseiller d'Etat ont été organisées. Soucieux d'améliorer encore la coordination de la communication, le BdI a organisé plusieurs séances de la Conférence des correspondants en matière d'information dans les Directions.

1.4.3 Internet et Intranet

En 2014, le BdI a poursuivi l'extension et le développement du contenu des sites Internet de l'Etat (relecture et assistance à la création de 6 nouveaux sites). Désireux d'améliorer l'ergonomie et les contenus des sites de l'Etat, il continue sa relecture des sites déjà en ligne et propose des corrections.

Le projet de refonte de l'intranet, mené en collaboration avec le SITel, a abouti et le nouveau portail intranet de l'Etat de Fribourg a été mis en ligne le 1^{er} octobre 2014. Il est accessible à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat des domaines suivants : administration, écoles, hôpital fribourgeois, réseau fribourgeois de santé mentale et police cantonale et facilite ainsi la communication interne.

1.4.4 Stratégie d'utilisation des médias sociaux

Le BdI a préparé un bilan général et un guide pratique d'utilisation des médias sociaux pour les unités administratives et pour le personnel de l'Etat. Le Gouvernement l'adoptera début 2015.

La Chancellerie d'Etat, par son Bureau de l'information, fonctionnera comme centre de compétences. La première partie du guide règle l'utilisation des médias sociaux pour les unités administratives de l'Etat utilisant, sur une base volontaire, ce canal de communication. La deuxième partie veut à aider les collaborateurs et les collaboratrices de l'Etat à mieux comprendre et utiliser les médias sociaux dans leur cadre privé et/ou professionnel. Il vise aussi à définir les bases d'un comportement responsable sur ces médias.

1.4.5 Identité visuelle et Organe cantonal de conduite (OCC)

La mise en œuvre du projet d'identité visuelle terminée, le BdI veille quotidiennement au respect et à la bonne application de la charte graphique au sein de toutes les unités administratives qui y sont soumises, avec l'appui de la Conférence des secrétaires généraux.

Le responsable du BdI et son adjointe ont été appelés à œuvrer au sein de l'OCC, notamment en participant aux groupes de réflexion travaillant sur les problématiques des catastrophes. Ils ont en outre pris une part importante à l'organisation de différents exercices de préparation, soit dans le cadre de la direction d'exercice, soit en tant qu'exercés.

1.5 Relations extérieures

Le secteur des relations extérieures auprès de la Chancellerie d'Etat apporte un soutien au Conseil d'Etat pour assurer un lien entre le canton de Fribourg et son environnement extérieur, notamment les autres cantons, les conférences gouvernementales (CdC, CGSO), le Parlement fédéral, la Confédération et l'Union européenne. Les dossiers suivis par le secteur sont présentés dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat au chapitre « Relations extérieures ». Seules quelques activités particulières sont par conséquent présentées ci-dessous. La préparation des dossiers, la coordination intra- et intercantonale et le suivi des affaires fédérales, intercantionales et internationales constituent ses activités principales.

1.5.1 Coopération intercantonale

Le secteur des relations extérieures coordonne la mise en œuvre du projet Région capitale suisse (RCS) au sein de l'Etat de Fribourg.

Les projets suivants ont été mis en œuvre ou poursuivis au cours de l'année 2014, avec la participation de l'Etat de Fribourg et aussi, pour certains de ces projets, d'autres partenaires fribourgeois membres de la RCS (régions du Lac, de la Broye, de la Singine, Agglo de Fribourg et villes de Morat et d'Estavayer-le-Lac) :

- > chaînes de création de valeur à proximité des institutions fédérales. Deux projets pilotes ont été lancés et sont partiellement financés par la Confédération (SECO) :
 - > le projet de Cluster Food & Nutrition (projet mis en œuvre par le canton de Fribourg, avec l'appui de la RCS) ;
 - > le projet « Réseaux d'infrastructures – vers une Smart Capital Region ». Des projets clés, définis pour des priorités thématiques (p.ex. Smart Building, Smart Mobility, Smart Grid), seront réalisés par les entreprises (projet mis en œuvre par le canton de Berne, avec l'appui de la RCS).
- > poursuite du projet de sites prioritaires de développement économique.
- > Forum 2014 de la RCS consacré à sa vocation de pôle de santé. Les quelque 200 participants ont découvert de nombreux aspects du secteur de la santé dans notre région. Les intervenants ont clairement montré le potentiel dont dispose la RCS et démontré que les différents acteurs du secteur travaillent aujourd'hui déjà en étroite collaboration.
- > bilinguisme : un groupe de travail a été chargé d'examiner comment le bilinguisme pouvait être promu au sein de la RCS. Les deux projets en cours dans ce domaine (« jumelages intercommunaux pour les échanges linguistiques » et « échanges linguistiques pour les apprentis ») apportent une contribution importante en la matière.

1.5.2 Intégration européenne et relations internationales

Le suivi et la mise en œuvre, au niveau cantonal, des Bilatérales I et II, ainsi que le dossier global de l'intégration européenne, constituent une tâche permanente du secteur des relations extérieures. Depuis l'acceptation de l'initiative « Contre l'immigration de masse », le 9 février 2014, la politique européenne de la Suisse est prioritairement axée sur la recherche d'un mode de mise en œuvre qui permette de maintenir les accords bilatéraux avec l'Union européenne. En ce qui concerne l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), le Directeur de l'économie et de l'emploi, avec l'appui du secteur des relations extérieures, a assuré la représentation du canton et de la Conférence des Gouvernements de

Suisse occidentale (CGSO) dans la délégation suisse présente à différentes réunions de cette assemblée. La participation du canton à certains projets de l'ARE a également été confirmée, notamment en faveur de la deuxième étape du projet IDEal Index, financé par un sponsoring privé, et du programme Eurodyssée, qui a abouti à l'échange d'une dizaine de jeunes professionnels entre le canton de Fribourg et des régions européennes. Enfin, un accord de coopération portant sur l'économie et l'innovation lie depuis le 1^{er} janvier 2014 la région d'Alsace au canton de Fribourg. La première réalisation de cet accord a été la présence de l'Alsace à la Foire de Fribourg 2013 en tant qu'hôte d'honneur.

1.6 Promotion de l'image du canton de Fribourg

La Chancellerie d'Etat assure le secrétariat de l'association « Fribourgissima Image Fribourg » qui a vu le jour sous l'impulsion du Conseil d'Etat et en collaboration avec douze partenaires du canton. Le secrétariat apporte le soutien organisationnel indispensable au succès du projet : organisation des séances, coordination des travaux, mise en œuvre des décisions, comptabilité et gestion financière. Avec pour mission d'améliorer l'image de Fribourg à l'extérieur du canton, l'association établit une stratégie et met en œuvre des mesures permettant de promouvoir et consolider la présence d'un canton dynamique, orienté vers les nouvelles technologies et partisan du développement durable. L'Etat de Fribourg assure la moitié du financement du projet. A noter qu'en 2014 sa participation a été payée par un report de crédit de l'année 2013 et de ce fait, n'apparaît pas dans les comptes. Pour plus de détails sur les activités réalisées, référez-vous au rapport du Conseil d'Etat, point 3.6.2 et au rapport d'activité de l'Association.

1.7 Secteur Traduction

Depuis le 1^{er} février 2014, la traduction est un secteur à part entière. Andreas Schor en est le responsable.

Le secteur Traduction contrôle si les versions allemandes des textes qui sont soumis par les Directions ou d'autres autorités sont correctes du point de vue du contenu et de la langue. De plus, il réalise des traductions pour la Chancellerie d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil et, au besoin, pour la présidence du Conseil d'Etat et les Directions et assure la coordination des questions de traduction français-allemand et allemand-français au sein de l'administration cantonale. Depuis le 18 août, le secteur emploie une stagiaire qui non seulement apporte une collaboration précieuse à la traduction mais également assume des travaux terminologiques.

1.7.1 Traduction

En 2014, les collaborateurs du secteur ont, à côté des textes courants, traduit quelques documents très volumineux, dont le « Manuel des sites internet, intranet et des autres applications internet dans le cadre de la charte graphique », le « Manuel des médias sociaux », les documents relatifs à la directive sur l'information en vue de sa mise en consultation et le manuel intitulé « Stratégie de cyberadministration de l'Etat de Fribourg ». En outre, le secteur a, à plusieurs reprises, apporté son soutien aux Directions pendant des absences de leurs traducteurs et traductrices. Enfin, il a été largement fait usage de la possibilité de faire traduire des textes d'allemand en français par des traducteurs ou traductrices externes.

1.7.2 Terminologie

Le responsable du secteur a mis à jour la terminologie extraite de la législation fribourgeoise disponible dans la base de données terminologique interne. Il a également inséré dans la base de données les titres des nouveaux actes législatifs. La stagiaire a saisi la terminologie du plan d'engagement en cas de rupture d'approvisionnement électrique. Le secteur a collaboré activement aux travaux de l'Organe de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public (CoTerm), organe qui a tenu deux séances en 2014.

1.7.3 Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat

La Conférence des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg, qui réunit les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale ainsi que ceux de l'hôpital fribourgeois et du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale, a tenu trois séances en 2014. Créé en 2011, cet organe est présidé par le responsable du secteur et traite des questions de traduction et de terminologie au sein de l'Etat. En 2014, deux thèmes ont notamment occupé la Conférence : les règles applicables à la langue allemande (identité linguistique) et l'installation centrale du logiciel de

traduction assistée par ordinateur (TAO). Le secteur a organisé à l'attention des traducteurs et traductrices une journée de formation placée sous le thème de la rédaction.

1.8 Secteur Publications officielles

Cette année a vu la scission du secteur Langues et publications en deux entités : le secteur Traduction (voir sous ch. 1.7) et le secteur Publications officielles.

Le secteur Publications officielles assure le contrôle formel et légistique des versions française et allemande des projets d'actes législatifs et des textes officiels émanant des Directions du Conseil d'Etat ou d'autres autorités. Il procède au contrôle linguistique de la version française et confie le contrôle de la version allemande au secteur Traduction. Il pourvoit à la publication dans la Feuille officielle (FO), dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) et sur l'internet des actes officiels adoptés par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et d'autres autorités. Il prépare les messages accompagnant les projets de lois et de décrets pour impression et les réponses du Conseil d'Etat aux interventions parlementaires pour diffusion.

1.8.1 Publications

Ont été publiés dans le **Recueil officiel fribourgeois (ROF)** :

- > Grand Conseil : 13 lois (2013 : 25), 12 décrets (2013 : 18) et 1 ordonnance parlementaire (2013 : 0)
- > Conseil d'Etat : 72 ordonnances (2013 : 77), 1 directive (2013 : 0) et 3 règlements (2013 : 2)
- > Directions et autres autorités : 13 actes (2013 : 10).

Le secteur a par ailleurs procédé à la publication de :

- > décisions de promulgation pour 22 actes (2013 : 26)
- > décisions d'approbation fédérale pour 2 actes (2013 : 2)
- > communications de droit cantonal et de droit intercantonal pour 9 actes (2013 : 11).

Au total, ce sont quelque 611 pages ROF (2013 : 520) qui ont été imprimées dans chaque langue.

Ont été publiés dans la **Feuille officielle (FO)** :

- > Grand Conseil : 4 décrets de naturalisation (2013 : 4)
- > Conseil d'Etat : 16 arrêtés (2013 : 24).

Le secteur a en outre assuré la publication d'avis et de textes officiels concernant des Affaires de la Chancellerie d'Etat, des Affaires fédérales, des Affaires intercantionales et extracantoniales.

1.8.2 Naturalisations

Des réceptions officielles ont été organisées en l'honneur des nouveaux citoyens et citoyennes qui, à cette occasion, ont reçu un acte de naturalisation et un diplôme. Le secteur, qui est chargé de vérifier l'exactitude des actes sous les aspects formel et matériel, a procédé au contrôle et à l'impression sur papier registre de 482 actes de naturalisation (2013 : 374).

1.8.3 Participation à plusieurs projets

Le secteur a été associé au projet **SyGEV (Système de gestion des élections et votations)** pour ce qui a trait à la publication dans la Feuille officielle du résultat de l'élection de la députation fribourgeoise au Conseil national et de celui de l'élection des membres du Grand Conseil. Le résultat pour chacune de ces élections est présenté sous la forme d'un tableau que l'application SyGEV doit pouvoir générer automatiquement et dont les paramètres doivent répondre aux prescriptions de la charte graphique dictée par l'identité visuelle de l'Etat de Fribourg.

Les Directives de technique législative (DTL), élaborées par le Service de législation (SLeg) et la Chancellerie d'Etat pour faciliter le travail de rédaction et de saisie des textes législatifs et administratifs, constituent l'identité rédactionnelle de l'Etat et garantissent une uniformité et une harmonie dans le langage étatique. Plusieurs directives nécessitant une actualisation, d'autres devant être créées, c'est donc l'entier des directives qui a été revu. A cet effet, le secteur a été invité par le SLeg à participer à plusieurs séances de travail et à procéder à une lecture critique des fiches contenues dans les directives.

Enfin, le secteur a contribué à la mise au point du rapport de **Pré-étude BDLF_ROF XML** concernant le remplacement de l'actuelle application de gestion de la législation par une application intégrant le système de rédaction XML, format qui assure la pérennité de la conservation et de l'exploitation des données législatives – comme l'exige l'article 8 al. 2 de la loi du 16 octobre 2001 sur la publication des actes législatifs – et offre des garanties suffisantes en vue d'un passage à la primauté de la version électronique des publications officielles.

1.9 Secteur administration et droits politiques

1.9.1 Système de gestion des élections et votations

Le système de gestion des élections et votations actuel (VOTEL) est devenu techniquement obsolète et doit être remplacé. Suite à un appel d'offre public lancé à fin 2013, l'adjudication a désigné l'entreprise Unisys pour la réalisation du nouveau système qui a reçu le nom de SyGEV (Système de gestion des élections et votations). Le calendrier de travail prévoit l'utilisation du nouveau système dès les votations fédérales du 14 juin 2015. Les spécifications détaillées, les tests intermédiaires, ainsi que les évaluations se déroulent en étroite collaboration avec les Préfectures et des représentants des communes. L'expérience et les besoins pratiques de ces acteurs sont indispensables au succès du système. La gestion des accès et l'authentification est confiée au SITel, permettant ainsi une adéquation entre l'usage des accès actuels pour les communes reliées au réseau Communet et RZGD (Rechenzentrum der Gemeinden Deutschfreiburg) et l'usage de SyGEV. Lancé en 2013, le SyGEV prendra fin en 2016, une fois que l'ensemble des modules aura été testé et utilisé à l'occasion des différents scrutins (votations et élections).

1.9.2 Votations

Quatre votations fédérales ont eu lieu.

Le 9 février 2014, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur trois objets:

- > Arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) (60 764 oui / 42 996 non). Le taux de participation a été de 55,71 %.
- > Initiative populaire « Financer l'avortement est une affaire privée – Alléger l'assurance-maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base » (24 877 oui / 80 127 non). Le taux de participation a été de 55,90 %.
- > Initiative populaire « Contre l'immigration de masse » (51 172 oui / 54 383 non). Le taux de participation a été de 56,03 %.

Le 18 mai 2014, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur quatre objets:

- > Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base (contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille », qui a été retirée) (95 235 oui / 9604 non). Le taux de participation a été de 56,78 %.
- > Initiative populaire « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants » (73 522 oui / 33 305 non). Le taux de participation a été de 56,98 %.
- > Initiative populaire « Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums) » (26 867 oui / 80 931 non). Le taux de participation a été de 57,07 %.
- > Loi fédérale sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (43 741 oui / 63 993 non). Le taux de participation a été de 57,12 %.

Le 28 septembre 2014, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur deux objets:

- > Initiative populaire « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration! » (29 395 oui / 65 142 non). Le taux de participation a été de 50,20 %.
- > Initiative populaire « Pour une caisse publique d'assurance-maladie » (47 895 oui / 48 449 non). Le taux de participation a été de 50,42 %.

Le 30 novembre 2014, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur trois objets:

- > Initiative populaire « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) » (32 790 oui / 58 182 non). Le taux de participation a été de 47,62 %.
- > Initiative populaire « Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles » (Ecopop) (23 293 oui / 68 124 non). Le taux de participation a été de 47,64 %.
- > Initiative populaire « Sauvez l'or de la Suisse (Initiative sur l'or) » (18 816 oui / 70 544 non). Le taux de participation a été de 47,50 %.

Une votation cantonale a eu lieu.

Le 9 février 2014, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur deux objets:

- > Construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et la Haute Ecole de santé Fribourg (73 226 oui / 28 085 non). Le taux de participation a été de 54,17 %.
- > Construction d'un bâtiment de police (61 359 oui / 39 109 non). Le taux de participation a été de 54,14 %.

1.9.3 Elections

Aucune élection n'a eu lieu.

1.9.4 Initiatives – Referendums – Pétitions

Initiatives

Aucune demande d'initiative populaire n'a été déposée.

Referendums

Le 24 octobre 2014, la Chancellerie d'Etat a reçu une demande de référendum tendant à ce que la Loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS) soit soumise au peuple, en raison des articles 50 et 51. Cette demande a été signée par 55 citoyens et citoyennes. Le délai de dépôt des 6000 signatures échoit au 5 janvier 2015.

Pétitions

- > 27 février 2014 : pétition demandant à ce que l'Etat « soit exemplaire en matière de mobilité et qu'il cesse de mettre des places de parc à la disposition de ses collaborateurs en ville de Fribourg et de l'agglo, excepté pour ceux dont les besoins sont avérés (horaires qui ne permettent pas d'utiliser les transports en commun, utilisation du véhicule privé pour les déplacements professionnels, raisons de santé), et ceci pour désengorger la circulation, pour des raisons environnementales, de santé publique et de coûts ». Cette pétition, née d'une initiative privée, a reçu le soutien de l'ATE section Fribourg, les Verts-Ville de Fribourg, Pro Fribourg, WWF Fribourg, PS-Ville de Fribourg et Pro Natura Fribourg. Elle est munie de 264 signatures.
- > 3 avril 2014 : pétition contre « les nouvelles mesures d'économies en vue de maîtriser la croissance du nombre de postes dans le domaine de l'enseignement » de la part des étudiants obtenant leur Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité (DEEM). Elle est munie de 48 signatures.
- > 1er mai 2014 : pétition contre « l'ensemble des mesures d'économie mises en consultation » dans le domaine de l'enseignement. Elle émane de la Fédération des associations fribourgeoises d'enseignants (FAFE) et de la Fédération des associations du personnel du service public du canton de Fribourg (FEDE). Elle est munie de 7210 signatures.
- > 26 septembre 2014 : pétition intitulée « Mettons un terme à des coupes salariales totalement injustifiées ! », émanant du Syndicat des services publics (SSP). Elle demande d'octroyer au personnel de l'Etat le palier entier dès le 1er janvier 2015 et de mettre fin à la contribution dite de « solidarité ». Elle est munie de 3630 signatures.
- > 2 octobre 2014 : pétition émanant de l'Association des assistant(e)s en soins et santé communautaire (AFDASSC-SSP). Elle demande au Conseil d'Etat de prévoir un forfait par apprenant(e), d'inciter les employeurs à mieux planifier la charge de travail des formateurs et formatrices en entreprise (FEE), en édictant des directives précises et d'augmenter le budget pour la dotation en personnel des institutions employant des FEE. Elle est munie de 552 signatures.

- > 15 décembre 2014 : pétition des habitants et habitantes des quartiers Jura/Torry/Miséricorde suite à l'ouverture du pont de la Poya adressée au Conseil d'Etat (et au Conseil communal de la Ville de Fribourg), émanant du comité JurAction et de l'Association de parents d'élèves francophones de Fribourg-Ville, qui demandent d'une part, une publication transparente des résultats détaillés des comptages de trafic effectués en 2013 et 2014 avant l'ouverture du Pont de la Poya et, d'autre part, une réaction des autorités en fonction des résultats des comptages. Elle est munie de 803 signatures.

1.9.5 Vote électronique des Suisses et Suissesses de l'étranger

L'ensemble des Suisses et Suissesses de l'étranger, enregistrés dans le canton de Fribourg, ont pu utiliser le vote électronique. Depuis septembre 2012, ils sont réunis dans une commune « virtuelle » des Suisses et Suissesses de l'étranger pour des raisons de secret du vote et de facilité de gestion. La Chancellerie d'Etat gère le registre cantonal des Suisses et Suissesses de l'étranger en collaboration avec les communes et coordonne l'envoi du matériel de vote avec l'économat du Service cantonal des contributions (SCC). La possibilité de vote électronique est fortement mise à contribution puisque plus de la moitié des votants de la catégorie Suisses et Suissesses de l'étranger en ont fait usage lors des différents scrutins de 2014.

1.10 Projets informatiques

La plateforme CMS de l'Etat compte, au 31 décembre 2014, quelque 111 sites Internet. En 2014, ce ne sont pas moins de huit nouveaux sites qui ont été publiés. Parmi ceux-ci, le nouveau site Intranet à l'intention des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat a demandé un fort engagement de la part du secteur des projets informatiques (SPI). Depuis 2014, le SPI assure la maintenance générale de l'application CMIKonsul et le soutien aux 200 utilisateurs et utilisatrices de celle-ci. Dans le cadre du projet SyGEV, le SPI participe à sa mise en œuvre d'une part en tant que support informatique pour les utilisateurs et utilisatrices et, d'autre part, en tant qu'administrateur cantonal suppléant du système.

Concernant la rénovation des infrastructures audio, vidéo et de vote de la salle du Grand Conseil, le SPI en tant que chef de projet, a réalisé le cahier des charges et le suivi de l'appel d'offres publics. Il s'est ensuite impliqué grandement dans la phase de réalisation. La mise en fonction de ces nouvelles infrastructures est prévue au début 2015.

1.11 Affaires juridiques

L'article 87 al. 1 du code de procédure et de juridiction administrative dispose que les recours au Conseil d'Etat sont instruits par une Direction ou par la Chancellerie d'Etat. Le Conseil d'Etat a décidé en automne 2010 de centraliser à la Chancellerie d'Etat l'instruction des recours, principalement en matière de personnel, qui lui sont adressés.

La situation de ces recours pour 2014 est la suivante :

Dossier en cours au 01.01.2014	71	dont 40 ont été joints en deux procédures
Recours déposés en 2014	16	
Recours traités en 2014	22	
dont :		
> 1 admis		
> 2 sans objet ou retirés		
> 18 rejetés		
> 1 irrecevable		
Dossiers en cours au 31.12.2014	65	dont 40 ont été joints en deux procédures

La Chancellerie d'Etat a également préparé les observations requises par le Tribunal cantonal dans les causes qui lui ont été soumises en matière de personnel. Au 31 décembre 2014, huit recours, déposés contre des décisions du Conseil d'Etat, sont encore pendants au Tribunal cantonal (trois recours étaient antérieurs au 1^{er} janvier 2014 et cinq recours ont été déposés en 2014). Un seul recours, déposé en 2013, a été traité par le Tribunal cantonal ; il a été rejeté.

1.12 Archivage à la Chancellerie

Assurer le secrétariat du Conseil d'Etat implique la mobilisation de compétences précises et variées notamment dans le domaine du traitement, de la gestion et de la conservation des documents. En matière d'archives, la Chancellerie d'Etat a travaillé conjointement avec les Archives cantonales dans le but de mener ensemble des réflexions sur l'archivage. Au cours des différents travaux, l'accent a été mis sur la nécessité d'avoir une vision qualitative et quantitative du secteur de métier de la documentation et de la gestion des archives. Lors du déploiement de Konsul, système informatique de gestion des affaires et des documents traités pendant les séances du Conseil d'Etat, la fonction documentaire a été renforcée en développant des collaborations avec d'autres centres de compétences tels que le secteur informatique. Le processus de définition et de mise à jour des catégories de documents utilisés dans l'application Konsul illustre bien la combinaison des connaissances informatiques et archivistiques. Dans cet environnement de plus en plus numérique, la Chancellerie d'Etat a poursuivi l'optimisation de la gestion des archives produites, en particulier de leur tri, puis de leur élimination ou versement aux Archives de l'Etat. Ces opérations ont été effectuées en tenant compte de la valeur des documents, de leurs délais de conservation et du sort final validé par les Archives cantonales. Pour ne mentionner que les plus importants, voici trois catégories de documents qui sont prêtes à être versées aux Archives en vue de leur conservation définitive:

- > procès-verbaux des séances du Conseil d'Etat pour la période allant de 1932 à 2000 (archives produites par le Secrétariat du Conseil d'Etat).
- > entrevues entre les membres du Conseil d'Etat avec les membres de la Députation fribourgeoise aux Chambres fédérales, période 1973 à 2003 (archives produites par le secteur des relations extérieures du canton).
- > communiqués de presse du Conseil d'Etat diffusés durant la période de 2002 à 2013 (archives produites par le Bureau de l'information).

En terme de volume ledit versement représente 100 boîtes d'archives, soit 10 mètres linéaires.

2 Service de législation (SLeg)

Chef de service : André Schoenenweid

2.1 Activités

2.1.1 Appui à l'élaboration de la législation spéciale

Pour veiller à l'unité et à la qualité de la législation fribourgeoise, le SLeg a :

- > examiné plus d'une cinquantaine de projets législatifs et fait part de ses observations et, le cas échéant, de propositions rédigées à la Direction concernée ;
- > collaboré à l'élaboration d'actes législatifs au sein de plusieurs groupes de travail ;
- > fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets.

Il a actualisé et réorganisé la version française des Directives de technique législative, désormais publiées exclusivement sous forme électronique.

2.1.2 Diffusion de la législation

Le SLeg a procédé aux mises à jour n^{os} 51 et 52 du Recueil systématique de la législation fribourgeoise (RSF ; respectivement 106 et 83 textes concernés), donnant l'état de la législation au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet 2014. Il a aussi procédé à la publication du Répertoire 2014 de ce Recueil. Il a en outre diffusé chaque semaine un complément actualisé des tables des matières du RSF.

Le SLeg a procédé à douze mises à jour de la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF), dans les deux langues officielles. De plus, la version française de la BDLF a été publiée à quatre reprises sur un DVD et un site de la Chancellerie genevoise, qui comportent notamment le droit fédéral en français ainsi que la législation des cantons latins.

Le SLeg a réalisé une étude sur l'opportunité d'accorder la primauté juridique à la version électronique des collections officielles et établi un rapport de pré-étude en vue de l'acquisition des outils informatiques liés à la publication électronique de la législation. Ces travaux ont servi de base à un article publié par son chef adjoint dans la RFJ (Revue fribourgeoise de jurisprudence) sous le titre « Publication de la législation fribourgeoise – Vers la primauté de la version électronique ». Le SLeg participe en outre à un groupe intercantonal de réflexion sur la publication électronique de la législation en Suisse et, dans ce contexte, a répondu à un questionnaire de la Chancellerie vaudoise sur la mutualisation intercantonale de l'édition et de la publication législatives.

Il a fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise, ainsi que sur la manière de consulter efficacement cette législation et les travaux préparatoires sur Internet, notamment à l'occasion d'un cours donné aux avocats et avocates stagiaires et d'une démonstration à l'intention des conseillers et conseillères juridiques.

2.1.3 Elaboration de projets de législation générale

Le SLeg a poursuivi sa collaboration en vue de l'élaboration d'une loi supprimant le recours préalable au Conseil d'Etat en matière de personnel.

Il a collaboré à la mise en œuvre de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf), notamment en participant à des groupes de travail (adaptation de la LInf à la Convention d'Aarhus, révision des directives sur l'information) et en fournissant des avis dans ce domaine.

Il a largement participé aux travaux d'élaboration de l'ordonnance sur la gestion des séances du Conseil d'Etat.

Il a également participé à des séances de discussion en vue de la mise au point, par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, du projet de loi sur l'archivage.

Il a entrepris l'étude des adaptations à envisager, notamment dans le code de procédure et de juridiction administrative, en vue de la mise en œuvre de la cyberadministration.

2.1.4 Service juridique et divers

Le SLeg a établi divers rapports et avis de droit à l'intention du Secrétariat du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale.

Le SLeg a préparé des projets de réponses à plusieurs consultations fédérales et de la CGSO, ainsi qu'à des instruments parlementaires cantonaux.

Il est représenté par son chef adjoint au sein du comité de rédaction de la RFJ. Il apporte son soutien technique à la publication des différents numéros de la Revue et établit le répertoire annuel de celle-ci. Il prépare également les divers répertoires pluriannuels actualisés qui sont publiés sur Internet.

Lors de la Journée « Mettre en pratique la loi sur l'égalité », organisée par le Bureau fribourgeois de l'égalité hommes-femmes et de la famille, le chef du SLeg a présenté un exposé publié ensuite dans la RFJ, sous le titre « Egalité entre hommes et femmes – Réflexions sur la procédure au sein de l'administration cantonale ».

Le SLeg a poursuivi activement la préparation de ses dossiers, depuis 1958, en vue d'un premier versement aux Archives.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Elaboration de projets sur mandat

Le SLeg a été fortement impliqué lors de la mise au point de la réglementation d'exécution de la loi sur la protection de la nature et du paysage.

En outre, il a réalisé diverses études et établi un avant-projet de loi pour le comité juridique du projet informatique « HarmBat ».

Il a rédigé, pour le Bureau du Grand Conseil, des projets d'ordonnance parlementaire concernant la suppléance dans les commissions du Grand Conseil.

2.2.2 Planification des projets législatifs 2012-2016

Le SLeg a dressé, en vue de son intégration dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat, l'état de réalisation des projets législatifs énoncés dans le Programme gouvernemental de la législature.

3 Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)

Chef de service : Gilbert Fasel

3.1 Activités

Le SAMI a assuré la logistique et les achats pour toutes les unités de l'Etat en matière de fournitures de matériel de bureau administratif et technique en gérant le stock et en distribuant le matériel de consommation courante. Il a réalisé (imprimé dans ses locaux ou sous-traité) les travaux de composition, d'impression, et de reliure de l'ensemble des publications de l'Etat. Le service a également poursuivi la numérisation des documents appartenant aux registres fonciers et aux archives.

3.2 Secteur des achats

Dans le domaine des appareils « multifonctions print MFP », l'étroite collaboration avec le SITel s'est maintenue, voire intensifiée. Le parc des appareils MFP (Etat de Fribourg, sans HFR et l'UNI) comprend environ 350 appareils. Afin de garantir un maximum de flexibilité aux utilisateurs, ces appareils sont loués auprès de trois différents fournisseurs pour une période de 48 mois. Passé ce délai, ils peuvent être remplacés par un équipement adapté à l'évolution des besoins des utilisateurs. Ce roulement permet de maintenir un parc moderne et approprié. La standardisation s'est accentuée durant l'année écoulée. Particulièrement sur les sites où le SITel propose et gère des applications métiers spécifiques. Par exemple, tous les appareils programmés pour l'utilisation de l'application TRIBUNA/Infinity seront unifiés. Le SAMI a également procédé au remplacement de la totalité des appareils multifonctions de la Bibliothèque cantonale et universitaire. Les conditions financières des principaux produits : papier, enveloppes, classeurs, consommables, etc. sont restées stables. Par conséquent, les contrats-cadres en vigueur n'ont pas fait l'objet de nouveaux avenants. Le remplacement de diverses machines à affranchir a été finalisé. A la veille des fêtes, le service a procédé à l'acquisition de scanners pour le SCC (appel d'offres sur invitation) destinés à la mise en place du projet de dématérialisation des documents. Durant le mois de juillet, l'Inspection des finances a contrôlé les comptes du service ainsi que les pièces y relatives. Le rapport édité à cette occasion n'a pas relevé de mesures à prendre, ni émis de recommandations particulières.

3.3 Tâches de prépresse

Le service a réalisé divers travaux de prépresse dans ses locaux. La majorité de ces supports sont des publications régulières destinées au grand public, par exemple des bulletins d'informations, des rapports, des brochures, etc. D'autres sont destinés à marquer des événements particuliers, tout comme le vingtième anniversaire du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille. Habituellement, l'année débute avec la mise en page de la traditionnelle brochure du Conseil d'Etat. A l'opposé, elle se termine par les cartes de vœux des divers services. La composition de l'ensemble des cartes de visite est effectuée en interne au fur et à mesure des besoins. Ce produit est très demandé, notamment au sein des hôpitaux fribourgeois, pour lesquels le SAMI compose également les cartes de rendez-vous destinées aux patients : ainsi ce ne sont pas moins de 500 sortes qui ont été réalisées tout au long de l'année. Ce secteur est également sollicité pour des conseils graphiques et de mise à disposition de modèles ou de logotypes. Pour des volumes de textes importants, un canevas de base permet aux concepteurs de saisir leurs documents sur une base « Word » tout en étant instantanément en conformité avec l'identité visuelle. Les ressources à disposition ne permettent pas de réaliser toutes les activités de composition en interne. Un nouveau contrat-cadre pour une durée de deux ans a été conclu avec une imprimerie de la place afin de pérenniser les travaux de prépresse destinés au Secrétariat du Grand Conseil. Les conditions financières ont pu être maintenues au même niveau.

3.4 Travaux d'impression réalisés en interne

Les volumes d'impressions, noir/blanc et couleur, ont légèrement diminué durant l'année écoulée. L'analyse détaillée des chiffres indique que la baisse des copies noir/blanc est plus significative que celle des impressions couleur. Dans le cas de l'impression couleur, les tirages sont restés stables, en revanche, le nombre des commandes traitées en interne a augmenté (1276 pour 1153 en 2013). La quantité de papier utilisée par l'ensemble des services de l'Etat n'a pas fluctué. En 2014, le service d'achat a commandé 470 palettes de papier au format A4. En comparaison avec l'année 2013, cela représente une augmentation de 1 %. A l'avenir, le service continuera de suivre très attentivement l'évolution de la demande afin d'anticiper les mesures qui s'avèreraient nécessaires. Le point fort de l'année 2014 restera le renouvellement des équipements d'impression. L'interruption de production due au démontage et, par la suite, la mise en production des nouvelles machines, ont duré pendant sept jours ouvrables. Le SAMI, avec le soutien du Service des Bâtiments, a profité de cette opportunité pour rafraîchir les locaux. Quant à l'aspect financier, les nouveaux coûts de location (machines, software et copies réalisées) se chiffrent annuellement à 281 000 francs au lieu de 348 000 francs. De plus, la nouvelle configuration a permis de diminuer le parc des machines d'un équipement. Le cumul de ces deux facteurs représente une économie annuelle de 95 000 francs. Les nouveaux outils de production sont loués pour une durée de 48 mois. Ils restent propriété du fournisseur et seront repris par celui-ci à la fin de la période contractuelle. Le service a opté pour une durée contractuelle minimale afin d'adapter le parc des machines en cas de forte fluctuation de la demande. En septembre, il a proposé au Secrétariat du Grand Conseil d'imprimer ses principales publications (bulletin des séances du Grand Conseil, liste des orateurs, etc.) pour l'année 2015. Cette proposition a été acceptée et les modalités de cette future commande ont pu être finalisées avant la fin de l'année. Ce mandat à caractère régulier prendra fin dès la mise en application du parlement sans papier. Désireux de poursuivre son soutien à la formation des jeunes, le secteur a engagé une apprentie technologue en impression pour une durée de quatre ans.

3.5 Travaux de reliure et de numérisation

De par leur nature, ces travaux, à forte connotation artisanale, ne sont pas soumis à d'importantes fluctuations. Les budgets octroyés à ces prestations varient peu. La valeur de ces tâches réside davantage dans le savoir-faire que dans le nombre d'exemplaires réalisés ou les montants perçus pour effectuer le travail. Le secteur réalise, entre autres, la reliure des différents volumes du protocole du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Les Archives de l'Etat, les registres fonciers, le Service archéologique et les bibliothèques HES sont les principaux partenaires de ces deux secteurs. Ils collaborent également avec les Archives de la Ville de Fribourg. Les ouvrages en cours de restauration – opération indispensable à la sauvegarde des documents – représentent le tiers des activités de reliure. Les études notariales, conformément à leur habitude, ont également sollicité ce secteur en lui confiant la reliure des volumes minutaires.

Les tâches de numérisation et de microfilmage se sont poursuivies. Concernant le scannage, le secteur s'est concentré sur le traitement des ouvrages en provenance des registres fonciers de la Singine et du Lac. Quant aux microfilms, il s'agit essentiellement de commandes effectuées pour le compte des Archives de l'Etat. La caméra permettant les prises de vue a dû être remplacée durant l'année. Après plus de 25 ans d'utilisation, il n'était plus possible de produire rationnellement. Cette acquisition a fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire ; une caméra d'occasion a été acquise pour un montant de 20 000 francs. L'ancien équipement a été démonté afin de mettre les pièces de rechange à disposition des Archives de la Ville de Fribourg qui dispose d'un équipement identique. Contrairement aux années précédentes, la collaboratrice du secteur de numérisation n'a réalisé qu'un seul reportage photographique, le Conseil d'Etat ayant, dans la plupart des cas, décidé de renoncer à la prise de photos lors des manifestations.

3.6 Fournitures de matériel de bureau et logistique

Le consommateur final oublie fréquemment la provenance du matériel qu'il utilise au quotidien. En revanche, sitôt qu'un article fait défaut, l'utilisateur espère trouver de suite une solution à ce désagrément. Le SAMI dispose d'un assortiment de base d'environ 750 articles livrés périodiquement en fonction des besoins. Cela représente le traitement annuel de plus de 1500 commandes de matériel. Le canton de Fribourg, tout comme la Ville de Fribourg, est membre actif de l'association GRECO « Groupe romand des économats cantonaux et communaux ». La participation à ce groupement permet aux différents membres de mutualiser leurs acquisitions (consommables, matériel de classement, d'emballage, etc.) et d'échanger leurs expériences respectives. Le Service d'achat collabore également avec l'Office cantonal du matériel scolaire, notamment dans le domaine de l'impression, la logistique et des achats (par ex. papier, enveloppes, matériel d'écriture, etc.). Le matériel nécessaire au bon déroulement des nombreux scrutins a été acheminé à bon port par nos logisticiens. L'inventaire des produits stockés s'est déroulé en décembre. Du matériel de classement désuet a dû être éliminé (valeur approximative 15 000 francs). La valeur du stock géré par le SAMI représente un montant de 370 830 francs. Afin de maintenir un taux de rotation acceptable, le rythme moyen d'approvisionnement des articles de stock se situe entre six et huit commandes annuelles. Le secteur assume la formation d'un apprenti logisticien de deuxième année.

3.7 Chiffres clés 2014

	2014	2013	Ecart
Nombre de commandes SAP-MM	1563 commandes	1643	- 80
Nombre de factures fournisseurs	2031 factures	2094	- 63
Montant des mandats confiés aux entreprises CA (Impression, fournitures, équipements)	5 464 000 francs	5 762 000	- 298 000
Produits approvisionnés et distribués	750 articles	750	0

Production interne

	2014	2013	Ecart
> Impression numérique (Format A4 et A3)	6 651 000 pages	7 240 000	- 589 000
> Ouvrages reliés	1061 exemplaires	1052	+ 9
> Documents microfilmés ou numérisés	86 000 pièces	85 000	+ 1000

4 Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données

Président de la Commission : Laurent Schneuwly

Préposée cantonale à la transparence : Annette Zunzer Raemy

Préposée cantonale à la protection des données : Alice Reichmuth Pfammatter

4.1 Activité

Les activités de l'Autorité regroupent les tâches propres à la transparence et à la protection des données. Elles découlent respectivement de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf) et de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données (LPrD).

Le rapport d'activité de l'Autorité est édité dans le courant du mois de mai. Il peut être commandé auprès de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données, rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg. Il sera par ailleurs consultable, dans le même délai, sur le site Internet :

http://www.fr.ch/atprd/fr/pub/publications/transparence/rapports_dactivite.htm.

5 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2014 EPT	Comptes 2013 EPT	Ecart EPT
Pouvoir exécutif – Chancellerie d'Etat	45.44	46.49	-1.05
Administration centrale	45.44	46.49	-1.05
3100 / CETA Conseil d'Etat	7.00	6.97	0.03
3105 / CHAN Chancellerie d'Etat	20.18	21.33	-1.15
3110 / ECON Service d'achat du matériel et des imprimés	10.85	11.02	-0.17
3115 / OLEG Service de législation	5.15	4.79	0.36
3120 / ATPD Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données	2.26	2.38	-0.12